J
103
H33
V.117
ej.2

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président

TROISIÈME SESSION, VINGT-HUITIÈME PARLEMENT

19-20-21 ÉLIZABETH II, 1970-1971-1972

VOLUME CXVII

Ouverture de la session parlementaire

le jeudi 8 octobre 1970

Clôture de la session parlementaire

le mercredi 16 février 1972

LIBRARY OF PARLIAMENT
CANADA
APR VR 9 1973
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

IMPRIMEUR DE LA REINE POUR LE CANADA
OTTAWA, 1972

23354—1½

TABLE DES MATIÈRES

Proclamation:

PAGE

Convocation du Parlement, à la 3e Session du 28e Parlement, 19-20-21 Elizabeth II, 1970-1971-1972 v

Journaux du Sénat 1

Index des Journaux du Sénat 543

Liste des membres du Ministère et des principaux fonctionnaires du Conseil privé 617

Liste des sénateurs du Canada par ordre d'ancienneté 619

Liste des sénateurs du Canada par ordre alphabétique 622

Liste des sénateurs du Canada par province 625

Liste des comités permanents, mixtes, spéciaux et mixtes spéciaux, indiquant les noms des sénateurs qui en font partie 631

Liste indiquant, par ordre alphabétique, la répartition des sénateurs parmi les comités permanents, mixtes, spéciaux et mixtes spéciaux ... 637

Sénateurs décédés 640

Sénateurs qui ont démissionné ou qui ont pris leur retraite 641

Liste des hauts fonctionnaires et des chefs des principaux services du Sénat 642

Bibliothèque du Parlement 642

PROCLAMATION

CANADA

(*Appel d'un Parlement*)

ROLAND MICHENER
[L.S.]
Canada

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

A Nos bien-aimés et fidèles sénateurs du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des communes du Canada, à tous et chacun de vous,

Salut:

Le sous-procureur général

DONALD S. MAXWELL

Proclamation

Vu le fait que Notre Parlement du Canada est prorogé jusqu'au jeudi huitième jour d'octobre 1970, les présentes commandent et enjoignent à vous et à chacun de vous ainsi qu'à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa, ledit jeudi huitième jour d'octobre 1970, à dix heures et demie du matin, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y étudier, délibérer et décider les questions qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun du Canada, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

En Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre Règne.

Par ordre
Le sous-registraire général du Canada
J. F. GRANDY

DIEU SAUVE LA REINE

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 1

Le jeudi 8 octobre 1970

Le Sénat se réunit aujourd'hui, à dix heures trente du matin, pour la troisième session de la vingt-huitième Législature du Canada, convoquée par proclamation.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lamontagne,
Lang,
Lawson,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McNamara,
Méthot,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Petten,
Phillips (*Prince*),
Phillips (*Rigaud*),
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Thompson,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 8 octobre 1970

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général arrivera à l'entrée principale du Palais du Parlement à dix heures et demie de l'avant-midi aujourd'hui, le 8 octobre 1970, et que lorsqu'on aura avisé Son Excellence que tout est prêt, elle se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir officiellement la troisième session du vingt-huitième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir pour attendre l'arrivée de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général arrive et prend place sur le Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre à la Chambre des communes et d'informer cette Chambre que—

«C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres du Parlement:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

J'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue à la troisième session de la vingt-huitième Législature et de vous présenter, au nom de mon Gouvernement, diverses questions qui seront soumises à votre examen.

Permettez-moi d'abord d'évoquer devant vous certains événements qui auront eu cette année une importance particulière pour notre vie nationale.

Les Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent quarante pour cent de la superficie terrestre et maritime du pays, et la province centrale du Manitoba ont célébré le centième anniversaire de leur intégration au Canada.

A cette occasion, leurs habitants, et avec eux le Canada entier, se sont grandement réjouis de la présence de notre gracieuse souveraine et du duc d'Edimbourg, qu'accompagnaient pour la première fois le Prince de Galles et la princesse Anne. Après avoir parcouru les Territoires du Nord-Ouest et visité plusieurs agglomérations du Manitoba, la famille royale a terminé son voyage à Winnipeg, où elle fut l'objet de manifestations enthousiastes. A Ottawa, durant deux jours, nous eûmes tous le plaisir d'être les hôtes du prince Charles, qui sut nous montrer beaucoup de sympathie et d'intérêt.

Le Canada dans son ensemble a exprimé de nombreuses façons son désir de participer à ces fêtes, notamment par une séance du Cabinet à Winnipeg, les visites du Premier ministre et de plusieurs éminentes personnalités canadiennes, et la part que nous y avons prise, ma femme et moi.

Nos propres voyages dans l'Ouest de l'Arctique et au Yukon nous ont permis de compléter notre tournée des Provinces et des Territoires.

L'an prochain, la Colombie-Britannique, qui étendait en 1871 la Confédération canadienne jusqu'à la côte du Pacifique, célébrera le centième anniversaire de cet événement historique. Nos concitoyens seront heureux d'apprendre que Sa Majesté et le duc d'Edimbourg, accompagnés de la princesse Anne, se rendront dans cette province au début de mai pour participer aux fêtes de son centenaire.

Nous voici réunis aujourd'hui, à quelques heures de la prorogation de la deuxième session de la présente Législature. Or, l'intervalle qui sépare cette dernière session de celle que nous ouvrons est plus qu'une question d'heures ou de jours. La troisième session de la vingt-huitième Législature commence à l'orée des années soixante-dix, décennie que nous ne saurions considérer comme un simple prolongement du passé. La fin des années soixante et le début des années soixante-dix nous rappellent que le Canada s'engage dans une ère nouvelle, dans une ère où s'exercent déjà des forces qui échappent en partie à notre compréhension et dont les causes sont aussi bien internes qu'externes. Ère nouvelle non pas tant par la nouveauté des circonstances que par la modification des valeurs et des attitudes.

Le conflit entre les nouvelles valeurs et celles du passé, le besoin qu'éprouvent les jeunes et les générations déçues d'adopter des attitudes et des perspectives neuves, provoquent forcément malaise et tension. C'est une époque visitée par la violence, vers laquelle se tournent, éperdus, des hommes lancés à la poursuite d'objectifs

incertains. Et même pour beaucoup d'hommes de bonne volonté qui remettent impatiemment en question les vieux postulats, c'est une époque de frustration. Cette époque, elle verra peut-être se dérégler le mécanisme délicat de la biosphère, si l'humanité ne se ressaisit pour rapprendre à vivre en harmonie avec un milieu naturel dont elle abuse inconsidérément. Cette époque, où l'action de la science et de la technologie se fait sentir d'une façon si massive, si rapide et si envahissante, c'est peut-être celle qui offrira à l'homme sa dernière chance de diriger sa propre destinée au lieu de la subir.

Si nous ignorons ce que nous auront finalement réservé les années soixante-dix, la mutation en cours est déjà si avancée que l'homme ne peut plus désormais se satisfaire de réagir aux événements. Il doit prévoir et planifier; comprendre que le contentement ou l'indifférence sont illusoires; admettre que le changement constitue la réalité la plus pressante; reconnaître qu'il importe, plus que jamais, de considérer comme des valeurs définitives la vérité, l'honnêteté, l'excellence et la pertinence; savoir que l'amour et la compassion doivent animer toute société digne de ce nom.

Nous abordons une époque de tension, de défi et d'effervescence. Au seuil des années soixante-dix, des options accessibles à peu de citoyens du monde s'offrent aux Canadiens. Prévoyance, cran et esprit d'entreprise à l'appui, nous pouvons, si nous le voulons, faire de notre société,

—une société au sein de laquelle la diversité humaine devient un atout et non une entrave;

—une société au sein de laquelle la liberté individuelle et l'égalité des chances demeurent les plus précieux de tous les biens;

—une société au sein de laquelle le bonheur de vivre se mesure en termes qualitatifs et non quantitatifs;

—une société qui encourage la créativité, l'audace, l'ingéniosité et l'initiative, non pas froidement et de façon impersonnelle à des fins de stricte utilité, mais avec chaleur et cordialité, comme entre amis.

Au moment où le Canada se tourne vers les années soixante-dix, nous sommes tous invités à épouser cet audacieux dessein: relever dans la constance et l'ardeur le défi que présente le haut idéal d'une société juste.

Le Canada des années soixante-dix doit continuer d'être un pays à la dimension de l'homme, un pays où l'on cultive la liberté et le respect de la personne, une société où le Gouvernement sait résister aux tendances du conformisme, plutôt que de les encourager.

Les pressions croissantes de la vie urbaine constituent pour l'individu une menace particulièrement grave. On estime que, d'ici la fin du siècle, quatre-vingt pour cent de la population du Canada se concentrera dans quelques grandes villes. Par comparaison avec un passé encore tout proche de nous, le Canada présentera alors un visage nouveau, et fera face à des problèmes nouveaux, notamment quant à l'habitation et aux nombreux services indispensables en milieu urbain. On a déjà, il est vrai, réalisé de remarquables progrès dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup plus à faire. La solution de ces problèmes exigera une part toujours plus grande des ressources financières du pays. Ne pas les résoudre, ou laisser grandir les villes de façon désordonnée, entraînerait une saignée inacceptable des resssources humaines de la nation. Pour favoriser la coordination de l'initiative gouvernementale à tous les niveaux et pour contribuer à la rationalisation de l'essor urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine, sous la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. Par cet effort de rationalisation et en consultation avec les groupes les plus directement intéressés, le Gouvernement entend aider les Canadiens à prendre les décisions qui détermineront l'avenir de leurs villes.

Il existe au Canada une grande abondance de talents et de compétences scientifiques éparpillés, qu'on ne met pas suffisamment à contribution pour trouver des solutions aux problèmes du monde contemporain. Dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie, on vous soumettra un programme qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes. A cette fin, le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le Comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Une société se juge, dit-on, à la compassion et à l'équité dont elle fait preuve à l'endroit des citoyens qui enfreignent, ou sont accusés d'enfreindre, les normes de conduite qu'elle se donne. A cet égard, le Canada se place à un niveau élevé, sans pour autant échapper à toute critique. Un certain nombre de mesures additionnelles, visant à parachever la réforme des lois dans ces domaines, seront par conséquent soumises à votre examen. Elles portent, notamment, sur le cautionnement, la détention des prévenus et la façon de traiter les jeunes déliquants.

Les normes de conduite, cependant, ne sont jamais statiques, et sûrement pas à notre époque. Une société qui attache un haut prix à la liberté et aux droits de la personne doit donc toujours consentir à mesurer l'étendue et les conséquences des changements de comportement, toute pénible ou troublante que se révèle, pour certains, pareille réévaluation. Des attitudes autrefois incontestées au Canada sont maintenant la cible de critiques et, dans plusieurs cas, doivent être repensées. Le Gouvernement accepte sa part de responsabilité là-dessus. On s'attend que la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales dépose son rapport au cours des prochains mois; ce rapport exigera une étude minutieuse et une discussion appronfondie. En outre, le Gouvernement projette de réserver une partie de la présente session à la discussion d'une autre question fort controversée. Il proposera un débat spécial sur l'avortement.

Il serait malhonnête de ne pas tenir compte des énormes difficultés que le présent état des lois pose au législateur en ces domaines. Vous serez donc appelés à participer à l'examen de ces graves problèmes. Vous serez aussi appelés à étudier, quand il vous parviendra, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

Ces divergences d'opinion ne touchent pas, heureusement, tous les éléments de la vie canadienne et, du reste, la nécessité d'intervention législatives en plus d'un secteur est généralement admise. Deux de ces secteurs, qui sont immenses et se chevauchent à la fois, sont ceux du consommateur et du salarié. En effet, tout Canadien est un consommateur de biens et de services, et des millions de Canadiens se trouvent être des salariés. Face aux méthodes concurrentielles de mise en marché, le consommateur, à plus d'un titre, doit être protégé. On vous présentera donc certaines mesures destinées à mieux protéger les Canadiens des effets des cartels, des amalgama-

tions de sociétés et des pratiques déloyales du commerce; à réglementer l'emballage et l'étiquetage des marchandises, et à assurer une meilleure protection à ceux qui se prévalent du crédit à la consommation.

L'accroissement de notre population active, la complexité grandissante de sa structure, de même que sa dépendance d'un milieu industriel de plus en plus étroitement intégré, requièrent des lois mieux adaptées aux nouvelles exigences sociales. On vous demandera donc de reviser le cadre juridique des relations syndicales-patronales et d'établir de nouvelles normes de travail pour les industries qui relèvent de la juridiction fédérale. Dans le domaine de l'assurance-chômage, d'importantes modifications vous seront présentées sous la forme d'un projet de loi tendant à élargir considérablement le champ des prestations, ainsi que les catégories des bénéficiaires. Grâce à de telles mesures, les personnes temporairement sans travail pourront compter sur une aide plus rationnelle et plus équitable. Le projet de loi résulte d'une étude approfondie dont les conclusions, présentées sous forme de Livre blanc, furent déposées au Parlement lors de la dernière session.

Bien d'autres études semblables sont en cours depuis quelques mois. Elles s'incrivent dans les plans établis par le Gouvernement du Canada pour les années soixante-dix. Au cours de la présente session, le Parlement sera invité à examiner plusieurs Livres blancs portant sur des questions diverses: communications, citoyenneté, immigration, défense nationale et sécurité du revenu.

En général, le public a répondu de façon fort positive à l'invitation qui lui avait été faite de réagir aux propositions contenues dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le Gouvernement s'en réjouit. Les opinions exprimées par ceux qui ont participé aux débats, de même que les conclusions présentées par les deux Comités parlementaires, feront l'objet d'un examen attentif. Suivront des mesures législatives visant à répartir plus équitablement le fardeau économique qui échoit à nos concitoyens dans un pays si complexe et divers. Ces mesures fiscales sont conformes à l'engagement pris par le Gouvernement de mettre en valeur les richesses du Canada au profit de tous les Canadiens, et non pas uniquement au bénéfice de ceux qui ont la bonne fortune de s'abriter derrière les remparts de super-sociétés, d'associations professionnelles diligentes ou de puissants syndicats.

Le Gouvernement continuera à se préoccuper de la production des richesses, et il n'aura de cesse que tous les citoyens puissent en profiter. La sécurité du revenu est un des moyens d'assurer la distribution des richesses. Un projet de loi en ce sens vous sera donc présenté.

Tous les efforts que nous déployons pour promouvoir une prospérité stable et fonder une société vraiment humaine, resteront sans lendemain si nous ne réagissons pas rapidement, et avec énergie, au spectre qui menace notre bien-être et celui des générations futures: la pollution du milieu. La pollution, comme une nouvelle hydre, exige de multiples interventions. Vous aurez à délibérer sur des projets de loi qui traitent de la pollution sous deux angles: la pollution des mers et celle de l'atmosphère. La nécessité de coordonner et d'unifier nos initiatives de façon efficace passe toutefois avant toute autre considération. On proposera donc la création d'un ministère responsable de l'environnement, chargé de la gestion des ressources renouvelables, qui font partie de l'environnement et qui en dépendent. Ce ministère devra assurer la protection de la biosphère.

Si louables que soient nos objectifs et si résolus que nous soyons à les atteindre, nous ne pourrions aucunement y parvenir si la situation économique allait se détériorer. Or, il ne saurait être question de prétendre que la présente conjoncture économique est favorable. Il y a lieu de s'inquiéter, en effet, lorsque la hausse des coûts distance le rythme de la productivité, lorsque des travailleurs ne trouvent pas d'emploi, lorsque, enfin, certains secteurs ou régions se voient privés d'une part raisonnable de la richesse nationale. Heureusement, à mesure qu'augmente notre population, le nombre des Canadiens au travail s'accroît et, avec lui, la totalité des biens et des services. Il en résulte que s'accroît aussi le volume de nos exportations.

Le chiffre de vente des céréales d'exportation, dont on ne saurait trop souligner l'importance pour le bien-être économique du Canada, accuse une tendance constante à la hausse, qui tranche fortement sur la stagnation de l'an dernier. Grâce au programme LIFT, on a pu liquider une part appréciable de l'excédent de blé qui s'était accumulé au point d'engorger le marché international. Cette initiative a donné lieu également à une judicieuse diversification de la production agricole. Lors de leur dernière réunion, les Premiers ministres ont été unanimes à appuyer l'intention du Gouvernement de créer des agences nationales de mise en marché. Ainsi pourra se poursuivre entre les deux paliers de gouvernement une collaboration étroite qui permettra de perfectionner les structures de mise en marché de nos produits agricoles, pour le plus grand bénéfice des producteurs et des consommateurs dans presque tous les secteurs de cette activité. Le Gouvernement établira d'autres programmes pour améliorer la position de nos produits agricoles sur le marché et pour aider ce secteur vital de notre économie à s'adapter à une situation changeante.

Face à un contexte mondial en voie de transformation, l'industrie canadienne se révèle capable de relever les défis de croissance et d'adaptation qui lui sont posés. Lors des derniers mois, nos exportations ont atteint un nouveau sommet. En vue de rendre à l'industrie textile sa capacité de concurrence, on vous soumettra un projet de loi qui en prévoit le réaménagement.

Même si les poussées inflationnistes se font encore sentir, de réels progrès ont été réalisés et la hausse des prix a été ralentie, au point que les succès du Canada dans la lutte contre l'inflation surpassent jusqu'à présent ceux de tout autre pays de l'Occident. En conséquence, depuis quelques mois, diverses restrictions monétaires et fiscales ont pu être adoucies. Dans certaines régions du pays, le chômage, hélas! demeure fort élevé, bien qu'il n'ait pas accusé d'augmentation notable depuis quelques mois, et que les mesures pour encourager l'expansion économique, là où le progrès est le plus lent, commencent à donner des résultats. A cet égard, nous continuerons de stimuler une croissance rationnelle, condition préliminaire de tout accroissement durable des possibilités d'emploi. Nous y parviendrons pour autant que tous les Canadiens sauront contribuer à freiner la hausse des coûts et qu'une meilleure productivité raffermira la position du Canada sur le marché international.

En résumé, la vitalité de l'économie, alliée à la politique actuelle du Gouvernement, permet de juguler lentement, mais à coup sûr, les poussées de l'inflation et du chômage. Toutefois, tant que les gens en quête de travail n'en trouveront pas, tant que les personnes vivant de revenus fixes ne pourront subvenir à leurs propres

besoins et à ceux de leurs proches, l'État devra s'efforcer de les aider.

Il doit le faire, tout en reconnaissant et en appréciant les inquiétudes qu'expriment de plus en plus fréquemment les Canadiens au sujet de l'étendue et de la nature de la propriété étrangère au sein de notre économie. Un projet de loi traitant d'un aspect particulier de ce problème complexe, à savoir l'industrie de l'uranium, vous sera déféré.

Tous ces projets demandent votre entière attention, lors même que la situation mondiale interdit au Canada de se cantonner dans ses frontières. Les Canadiens savent depuis longtemps qu'ils ne constituent qu'un simple élément de la mosaïque du globe, et que serait atteint l'équilibre politique, économique et social de leur pays si quelque fléau se répandait de par le monde. Aussi le Gouvernement consacre-t-il de plus en plus d'efforts à des tâches où l'initiative et la compétence canadiennes peuvent s'avérer aussi efficaces que naguère en d'autres domaines. Une bonne part de cet effort s'exerce dans le cadre de l'ONU, conscience et espoir du genre humain, qui fêtera cette année un quart de siècle d'existence. Notre œuvre s'accomplira sous des formes aussi diverses que capitales, dans plusieurs secteurs: désarmement, protection du milieu, planification de l'expansion économique, création de nouvelles structures juridiques nécessaires à la surveillance internationale des océans et de l'espace interplanétaire, et sécurité internationale. Nous sommes irrévocablement voués à un monde où la paix, le progrès social et la dignité de l'homme, trop souvent bafoués, doivent être la règle et non l'exception.

Difficultés économiques, inégalités dans la répartition des biens, tensions ethniques, culturelles et politiques, dégradation du milieu naturel, pressions internationales— nos problèmes sont sérieux et se posent avec une urgence qui sollicite toutes nos énergies. Mais aucun de ces problèmes n'est insoluble; aucun d'eux ne prend la forme de ces dilemmes ou de ces questions intraitables qui poussent tant de collectivités à la violence du désespoir. De sorte que, malgré tout, le Canada jouit d'une stabilité sociale exceptionnelle.

Mais cette stabilité n'est pas uniquement attribuable à la chance. Chanceux, nous le sommes certes, mais nous devons aussi reconnaître que nous sommes plus raisonnables et plus sages que nous ne le pensons. La charge de notre héritage européen et la fascination de notre voisinage américain nous voilent la raison et la sagesse qui font du Canada une terre de liberté. Et il convient de le dire solennellement, le Canada est un haut lieu de la liberté dans le monde. Chez nous le respect de l'individu, l'inviolabilité de la personne, gardent la plénitude de leurs sens, et chaque citoyen et chaque groupe peuvent s'épanouir en liberté. Notre entité nationale n'est pas un creuset d'uniformisation, mais une concertation voulue.

C'est dans ce sens de la liberté comme suprême valeur, et de la tolérance comme son incarnation sociale et politique, que nous trouvons notre force et notre raison d'être. Comprenons ce que tant d'étrangers et beaucoup d'entre nous discernent dans l'admiration: nous avons été capables de grandes choses, et de plus grandes choses encore nous sont possibles, si nous le voulons, quant à l'ordre des valeurs, quant à la vie culturelle, quant à l'organisation sociale et politique, et quant à l'accord avec la nature sans lequel tout le reste peut être anéanti.

Le monde entier commence à se convaincre que, pour survivre, l'homme doit sans tarder prendre en main son avenir. Cela suppose une pleine liberté et un champ d'expérience humaine ample et riche. Or, à l'aube des années soixante-dix, le Canada est assez libre, assez vaste et divers pour que cette démarche d'universel salut s'amorce chez lui. Si nous faisons preuve de constance et de résolution, tel peut être le principe de l'unanimité canadienne. Sachons nous reconnaître au seuil de la grandeur.

Membres de la Chambre des communes,

Durant la session, vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et les paiements autorisés par le Parlement.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le Premier ministre déposera aujourd'hui une liste des projets de loi qui vous seront présentés au cours de la session. Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald présente au Sénat un Bill S-1, intitulé: «Loi concernant les chemins de fer».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main le discours de Son Excellence le Gouverneur général.

L'honorable Président en donne lecture.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui aux deux Chambres du Parlement, soit mis à l'étude le mardi 20 octobre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de se réunir dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers deux heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 11 h. 45 a.m.

Le Sénat reprend sa séance. 2 h. 00 p.m.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport du Bibliothécaire parlementaire. Troisième session de la vingt-huitième Législature, 1970, comme suit:

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE PARLEMENTAIRE

Troisième Session de la vingt-huitième Législature, 1970

A l'honorable Président du Sénat,

A l'honorable Président de la Chambre des communes,

Le Bibliothécaire parlementaire a l'honneur de présenter son rapport pour l'année financière du 1er avril 1969 au 31 mars 1970. Son dernier rapport, présenté au Sénat le 23 octobre 1969, imprimé dans les procès-verbaux du 28 octobre, et présenté à la Chambre des communes le 24 octobre 1969, se référait à l'année civile 1968 ainsi qu'à l'année financière 1968-69.

Avant l'élaboration de ce rapport, le Bibliothécaire parlementaire est heureux de mentionner la nomination, par le Premier Ministre, d'un nouveau Bibliothécaire parlementaire associé, monsieur Gilles Frappier, qui occupe ce poste depuis le 17 août 1970. Monsieur Frappier, B.A., B.Ph., B.L.S., gradué de l'Université d'Ottawa, était, avant sa nomination, Directeur des Bibliothèques Scientifiques à l'Université de Montréal. Il apporte à la position de Bibliothécaire parlementaire associé une grande expérience acquise dans des bibliothèques techniques et spécialisées et contribuera ainsi à compléter la gamme de connaissances de notre personnel. Sa nomination sera particulièrement appréciée dans le domaine scientifique et technologique et sera d'une grande utilité aux parlementaires de langue française.

Dans cet ordre d'idées, le Bibliothécaire parlementaire aimerait rendre hommage à Mlle Pamela Hardisty, Bibliothécaire adjointe, qui a bien voulu accepter des responsabilités administratives additionnelles ainsi qu'à Mlle Simone Chiasson, qui a également consenti à assumer la responsabilité de la collection en français et qui a agi en qualité de membre senior du personnel de langue française au cours des 27½ mois que ce poste est demeuré vacant. Il est à espérer que ces deux personnes méritantes seront adéquatement récompensées.

1. SERVICE D'INFORMATION (61 personnes)

A. *Service de la référence, du prêt, des coupures de presse et du répertoriage*

Le nombre de demandes de renseignements a atteint un record de 7,143 comparativement à 5,101 en 1968/69, ce qui constitue une augmentation de 40%. La circulation de monographies s'est également accrue. En effet, 19,171 volumes ont été circulés par rapport à 17,358 l'an dernier, soit une augmentation de 10%. Le nombre de prêts aux autres bibliothèques est demeuré stable à 650; les lettres de demandes de renseignements ont subi une baisse de 563 à 487 pour l'année.

Registre de la législation en préparation: Ce répertoire de projets de lois en voie de délibération au Sénat et à la Chambre des communes, commencé avec la 1ere Session de la 28e Législature, fournit l'information courante sur l'état de la législation en cours. Avec les index des projets de loi par proposeur et par sujet, il fournit un dossier rétrospectif des activités législatives de chaque session.

Indexation des délibérations et des rapports des Comités: L'indexation par sujet des délibérations des comités du Sénat, de la Chambre des communes et des comités mixtes a augmenté et les activités accrues de ces comités, d'après les nouveaux règlements de procédure de la Chambre des communes, nécessitent plus de personnel qu'on avait d'abord prévu. Étant donné l'urgence d'imprimer les index de pair avec les rapports des comités à compter de la 2e Session de la 28e Législature, il est devenu nécessaire de compléter le plus grand nombre possible de ces index à la fin de chaque session. Les index sur les délibérations des comités suivants de la 1ere Session de la 28e Législature ont été complétés: *ANGLAIS—Sénat:* Banking, Trade and Commerce; Foreign Affairs; Health, Welfare and Science; Poverty; Transport and Communications; *Chambre des communes:* External Affairs and National Defence; Indian Affairs and Northern Development; Labour, Manpower and Immigration; Miscellaneous Private Bills and Standing Orders; National Resources and Public Works; Official Languages Bill C-120; Privileges and Elections; Regional Development; Statutory Instruments. *FRANÇAIS—Sénat:* Banques et Commerce; Transports et Communications; Santé, Bien-être et Sciences; *Chambre des communes:* Affaires indiennes et Développement du Nord canadien; Instruments statutaires; Langues officielles; Radiodiffusion, Films et Assistance aux Arts; Ressources nationales et Travaux publics; Travail, Main-d'œuvre et Immigration. En plus de continuer l'indexation de quelques autres comités de la 1ere Session, on a commencé le travail de la 2e Session de la 28e Législature.

Bibliographies: Dû au nombre accru de demandes quotidiennes, les bibliothécaires n'ont pu compléter ou mettre à jour les éditions de certaines bibliographies. Toutefois, les bibliographies et listes de références spéciales suivantes ont été préparées sur demande:

Arctic Exploration

Canada-U.S. Auto Pact/Accord Canada-États-Unis sur les parties d'automobiles

Canadian Sovereignty in the Arctic
Educational Television
Foreign Influences in Canada
Government's role in Housing
Guaranteed Annual Income/Revenu annuel garanti
Information Canada
Medical Aspects of Oral Contraceptives
National Capital/La Capitale nationale
Population, Family Planning and Birth Control
The Problem of Tolls on the St. Lawrence Seaway
Provincial Premiers 1967-68—Biographies and autobiographies
Public Service—Bilingualism/Fonction publique—Bilinguisme
Regional Planning
Youth in the Society of Today

Comme l'an dernier, on a préparé et distribué de façon régulière les publications suivantes: *Liste d'Acquisitions récentes et Choix d'articles récents.*

Classement Vertical et le Service des Coupures de Presse: Le nombre des demandes a augmenté de 35% par rapport à l'an dernier, se totalisant à 1,816 requêtes. Cependant, la mutation de membres du personnel, quelques réformes ainsi que l'addition d'un commis ont permis d'être à la hauteur de la situation. Ce service a pu également effectuer une réorganisation de ses classeurs et voir à la préparation de quelques volumes de découpures de presse. Au cours de l'année 1969-70, treize de ces volumes ont été complétés (cinq se rapportent au Premier ministre Trudeau, quatre à la Politique Canadienne de Défense, deux à La Société Radio-Canada, un traite du Cabinet Canadien et un autre de la 1re Session de la 28e Législature). Le tri et le sous-classement de 154 dossiers ainsi que la constitution de 149 nouveaux dossiers ont amélioré ce service qui prend de l'ampleur, permettant de répondre ainsi plus rapidement aux demandes croissantes.

Projets spéciaux et permanents:

(1) *Indexation de discours:* Le travail d'indexation par sujet de notre collection de discours des ministres et députés canadiens se poursuit. Les discours des ministres suivants ainsi que ceux d'anciens ministres ont été répertoriés et le répertoriage continue pour ceux qui sont au sein du Parlement.

Abbott, D. C.	Greene, J. J.	Nicholson, J. R.
Basford, Ron	Hellyer, Paul T.	Pearson, Lester B.
Benson, E. J.	Kierans, Eric	Pelletier, Gérard
Cadieux, Léo	Laing, Arthur	Pepin, J.-L.
Chrétien, Jean	MacEachen, A. J.	Sauvé, Maurice
Davis, Jack	Mackasey, B.	Sharp, Mitchell
Drury, C. M.	Marchand, Jean	Trudeau, Pierre-E.
Dubé, J.-E.	McIlraith, G. J.	Turner, J. N.
		Winters, R. H.

(2) *Histoire de la Représentation des Comtés:* Le Service de référence continue cette compilation afin d'y ajouter tous les comtés fédéraux existants avant la Loi sur la Révision des Limites des Circonscriptions électorales de 1964/65.

B. *Salle de lecture*

La Salle de lecture parlementaire compte 133 quotidiens et 562 hebdomadaires. De ce nombre, 26 quotidiens et 14 hebdomadaires nous proviennent de pays étrangers. La circulation de romans a augmenté de 50% pour un total de 4,451 pour l'année. Les revues ont également été populaires.

C. *Services des acquisitions et du catalogue*

Durant la période 1969-70, 11,589 titres furent ajoutés à notre collection par voie d'achats, de dons ou d'échanges. Ceci représente 17,496 unités cataloguées et classifiées et au-delà de 107,000 fiches classées. Quelques 3,372 volumes périmés furent retirés de la collection.

La qualité des travaux du Service du catalogue fut mise en valeur au début de 1970, lorsque la Bibliothèque nationale a décidé d'inclure dans *Canadiana* le plan de classification K pour le Droit. Ce plan fut développé par la Bibliothèque du Parlement à l'aide de celui du Los Angeles County Law Library Classification et fut publié en 1969. A la fin de l'année financière, 113 copies avaient été vendues. De plus, à l'heure actuelle, *Canadiana* utilise partiellement notre *Subject Headings Used in the French Catalogue/Bibliothèque du Parlement: Répertoire des Vedettes-Matière.*

Comme d'habitude, nous sommes reconnaissants pour les nombreux dons reçus des ambassades ou d'ailleurs. La Chine, Cuba, le Danemark, Haïti, l'Afrique du Sud, l'Espagne et la Thaïlande figurent parmi les ambassades qui nous ont fait parvenir des dons. Au mois de juin 1969, l'honorable Peter Nixon, député, nous a offert des livres australiens au nom du Parlement de l'Australie. Les bibliothécaires parlementaires du Danemark, de l'Italie et de la Norvège nous ont également présenté des documents de grande valeur.

L'honorable Herb Gray, C.P., député, fut le principal donateur parlementaire, mais des dons très intéressants nous furent offerts également par les Sénateurs John J. Connolly et Arthur Roebuck. Des anciens membres du Parlement, l'honorable Paul Martineau, C.P., C.R., et M. Herman Batten, en particulier, se sont souvenus de leurs collègues de la colline parlementaire, et nous ont fait parvenir des dons très utiles.

A tous ceux-là et aux autres que nous n'avons pas nommés, nous désirons encore une fois exprimer toute notre reconnaissance.

D. *Reliure*

Le Relieur de la Bibliothèque fut promu au rang de Relieur en chef de la Bibliothèque à l'occasion de la démission de son prédécesseur. En accord avec le régime d'austérité du gouvernement, le poste de relieur a été laissé vacant. Il va sans dire qu'avec un seul relieur compétent, la production de la reliure a diminué. Très peu de restauration et de conservation furent possibles. Cependant, les trois personnes employées à ce service ont réussi à accomplir le travail le plus urgent. Un local plus convenable aiderait à améliorer le rendement et les conditions de travail du personnel.

2. SERVICE DE RECHERCHES (18 personnes)

A. *Service individuel et général*

Le Service de recherches a continué de travailler à plein rendement; 183 projets ont été préparés, soit un de plus que l'année dernière. La majorité des demandes ont pu être satisfaites grâce à la collaboration du Service de référence. Un des problèmes majeurs a été celui d'é-

chéance. En effet, il n'est pas toujours possible de rencontrer une date limite et il est parfois difficile de se rendre compte qu'un délai fixé devrait inclure non seulement le temps requis pour l'élaboration du projet mais aussi le moment où les recherchistes peuvent commencer à travailler sur ce projet, car ces derniers ont généralement plusieurs projets complexes en attente qui les engagent pour plusieurs mois à l'avance. Néanmoins, très peu de requêtes ont été déclinées, et lorsqu'on l'a fait, c'était à cause du manque de temps et non du sujet traité. Même dans ces cas, elles ont pu être partiellement satisfaites grâce aux renseignements obtenus du Service de référence. Le tableau suivant nous fournit une comparaison des plus intéressantes sur les travaux du Service de recherches.

	1969-70	1968-69
Chambre des communes		
Libéraux	53	55
Progessistes conservateurs ..	37	40
Autres	51	41
Sénat	12	20
Comités et Associations	30	26
TOTAL	183	182

B. *Comités parlementaires*

Le nombre de projets entrepris à l'intention des comités ne représente qu'un faible pourcentage des demandes, mais cependant la nature de ces projets nécessite un travail long et intensif, allant jusqu'à demander la participation directe d'un recherchiste dans les délibérations du comité intéressé. Le besoin d'affecter un officier à un comité sur une base permanente semble souhaitable, mais seulement une augmentation du personnel pourrait le permettre.

Voici quelques exemples de travaux entrepris à l'intention des comités. Le Chef du Service de recherches a continué à assister aux réunions et d'aider le Comité permanent de la Procédure et de l'Organisation (Chambre des communes). Il a préparé des documents intitulés: «*Allocation of Time Procedures in the British House of Commons*» et «*The Broadcasting of Parliamentary Proceedings by Sound and Television: Aspects of Law and Privilege*». Le Chef de ce Service travaille présentement à d'autres projets de base qui retiennent également l'attention de ce comité. Une étude sur les Statuts canadiens du point de vue des pouvoirs législatifs délégués a été préparée au cours de la présente année par le Chef adjoint du Service pour le Comité spécial sur les Instruments Statutaires; ceci a déjà été mentionné dans notre dernier rapport. L'économiste senior du Service a rendu et rend encore de précieux services au Comité permanent des Finances, du Commerce et des Questions Économiques (Chambre des communes). Il a assisté aux auditions sur les taux d'intérêts et le problème de l'inflation et a résumé les exposés présentés à ce comité. A la demande du Président, il a collaboré au rapport final, en travaillant étroitement avec les conseillers professionnels du comité. Son rôle principal consistait à assurer la continuité dans les preuves apportées ainsi qu'à analyser et évaluer les dépositions de chaque témoin expert à la lumière des arguments des autres témoins.

Deux études ont été complétées pour le Comité permanent des Affaires indiennes et du Développement du Nord canadien (Chambre des communes); l'une porte sur la souveraineté de l'Arctique et l'autre résume les conclusions du rapport Hawthorn-Tremblay sur le problème de l'éducation des Indiens du Canada. Lorsque le Président de ce comité a présenté cette demande au Service de recherches, il a indiqué qu'il faisait appel au Service de recherches «au lieu de demander la permission d'engager un conseiller».

Deux de nos recherchistes ont préparé cinq études pour le Comité spécial du Sénat sur les Moyens de Communication de Masse et à ce sujet, ils ont eu à effectuer deux voyages à Toronto dans le but de consulter les recherchistes de ce comité à cet endroit.

A l'intention du Comité spécial du Sénat sur la Pauvreté, des projets ont été rédigés mettant en évidence: la méthode européenne de redistribution des revenus; la loi sur la redistribution au Canada; le problème des femmes comme chef de famille.

Une étude, «*Political and Cultural Implications of Direct Satellite Broadcasting*», a été demandée par le Président du Comité permanent de la Radiodiffusion, des Films et de l'Assistance aux Arts (Chambre des communes). Ce travail a également servi de base pour l'élaboration d'un discours du Président de l'Union Interparlementaire à la réunion du Printemps 1970 à Monaco. Le Chef adjoint s'occupe présentement de la préparation d'une étude traitant du problème des droits d'auteurs.

C. *Associations parlementaires*

Le Service de recherches a continué à exécuter des travaux pour les associations parlementaires qui ont absorbé une grande partie de son temps et de son énergie. Le Chef du Service de recherches, en collaboration avec le Chef de la Direction des relations interparlementaires, était responsable de la préparation de la Conférence des Présidents des Chambres parlementaires des pays du Commonwealth, du secrétariat, de la compilation de l'ordre du jour, de la mise au point des Règlements de la Conférence ainsi que de la préparation des documents de base sur certains problèmes portés à l'ordre du jour. Il a dirigé une équipe de six employés qui ont été au service de la Conférence du 8 au 12 septembre 1969, et a personnellement assisté à toutes les réunions. Avec le concours d'un collaborateur, il a préparé les rapports intermédiaire et final de la Conférence.

Avant sa nomination au poste de Greffier adjoint (affaires juridiques) à la Chambre des communes en octobre 1969, monsieur M. Pelletier travaillait régulièrement pour l'Association internationale des Parlementaires de langue française, et l'Association interparlementaire Canada-France. En septembre 1969, il a assisté à une réunion de cette dernière association à Jasper. Il va de soi que le Service de recherches regrette son départ; cependant, nous lui souhaitons bon succès dans ses nouvelles fonctions et nous nous réjouissons du fait que le Premier Ministre ait choisi pour cette première nomination à ce poste important, un membre du personnel de la Bibliothèque du Parlement.

3. ADMINISTRATION ET PLANIFICATION

A. *Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement*

Le Comité mixte a tenu trois réunions cette année: les 18 juin 1969, 26 février 1970 et 5 mars 1970.

La séance du mois de juin a été dirigée par les honorables Présidents du Sénat et de la Chambre des communes. Le Bibliothécaire parlementaire et la Bibliothécaire adjointe assistaient à cette réunion.

Avant d'ouvrir la séance, l'honorable Président du Sénat a déploré la mort du Sénateur Clément O'Leary qui fut, pendant de nombreuses années, un membre actif du Comité et a rendu hommage au travail efficace qu'il a accompli.

Les points mis en discussion portaient sur:

1. *L'enquête préliminaire sur l'automatisation* effectuée par le Bureau des Conseillers en Gestion du Ministère des Approvisionnements et Services qui recommandait «d'attendre le progrès de la technique avant de faire des enquêtes ou des changements d'envergure».

2. *L'aide à assurer aux Comités des deux Chambres pour les recherches* et l'éventuelle expansion du service.

3. *Les modifications à apporter aux règlements de la Bibliothèque du Parlement* pour donner plus d'autorité au Bibliothécaire parlementaire au sujet des surplus de documents, des accords pour échange de livres ou tout autre échange, de la fermeture de la Bibliothèque et de la Salle de Lecture Parlementaire au cours d'un long congé de fin de semaine, et de l'interdiction de prendre des photos dans la Bibliothèque.

4. *Les effets de la nouvelle Loi sur la Bibliothèque nationale se rapportant à la Bibliothèque du Parlement*: abandon du droit au dépôt légal des nouveaux ouvrages publiés (Section 15) et perte par la Bibliothèque nationale de tout droit de réclamer des livres appartenant au Parlement (Section 10).

5. *La désignation de la Salle de Lecture de la Chambre des communes* comme Salle de Lecture Parlementaire.

6. *Le projet du Centenaire du Parlement,* Tome 2, suite des débats de 1869 du Sénat et de la Chambre des communes.

7. *L'étude de la proposition* à l'effet que les prochaines réunions se tiennent dans une salle équipée de cabines d'interprétation.

La réunion du 26 février 1970 était dirigée par l'honorable Président du Sénat. Le Bibliothécaire parlementaire et la Bibliothécaire adjointe étaient présents.

Les principaux sujets à l'étude comprenaient:

1. *Les révisions des salaires,* les réglementations des congés de retraite, la prime de 7% aux secrétaires, sténographes et dactylographes qui ont prouvé leur compétence linguistique.

2. *L'aide à assurer aux Comités des deux Chambres pour les recherches* conduisant à l'adoption à l'unanimité d'une résolution «que l'on engage 10 autres recherchistes au Service de recherches de la Bibliothèque du Parlement, ainsi que le personnel de soutien nécessaire.»

La séance a été ajournée subitement à l'appel d'un vote à la Chambre des communes.

La séance du 5 mars 1970 (continuation de celle du 26 février) était aussi dirigée par l'honorable Président du Sénat. Le Bibliothécaire parlementaire et la Bibliothécaire adjointe étaient présents.

L'ordre du jour comprenait:

1. *La recommandation d'une enquête préliminaire sur l'automatisation* visant la possibilité de centraliser tous les services d'indexation. Le Bibliothécaire parlementaire a été chargé de soumettre cette question aux greffiers des deux Chambres.

2. *L'exposition des trésors nationaux de la Bibliothèque du Parlement* organisée par le Bibliothécaire parlementaire dans l'édifice du Parlement sous réserve de l'approbation des présidents, quant aux frais.

3. *Les journaux hebdomadaires canadiens.* Après une longue discussion, il a été décidé de ne pas modifier les pratiques actuelles.

4. *Le sous-comité en matière de budget;* son objectif est d'étudier les prévisions budgétaires après que les présidents les auront approuvées et avant leur présentation au Comité mixte. (Une nouvelle formation).

5. *L'aide à la recherche* fournie aux parlementaires a de nouveau été étudiée et ce sujet a été porté à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

D'autres sujets ont également été touchés et les séances se sont révélées des plus intéressantes et des plus efficaces. Le Bibliothécaire parlementaire voudrait remercier tous les membres du Comité qui ont donné si généreusement de leur temps et qui l'ont secondé dans l'administration de la Bibliothèque.

B. *Automatisation*

La politique d'attentisme recommandée dans le rapport du 29 avril 1969 du Bureau de Gestion du Ministère des Approvisionnements et Services a été suivie. Cette tâche constituera l'une des responsabilités particulières du nouveau Bibliothécaire parlementaire associé qui, avec l'aide d'un personnel devant être nommé à une date ultérieure, assurera la continuité de ce projet.

C. *Bibliothécaire parlementaire associé*

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, ce poste a été avantageusement comblé par la nomination de M. Gilles Frappier le 17 août 1970. Le Parlement est redevable au Premier Ministre de la qualité de son choix. L'arrivée de monsieur Frappier apportera une amélioration soutenue à nos services.

D. *La Bibliothèque nationale*

Le Bibliothécaire parlementaire, en compagnie du Directeur général de la Bibliothèque nationale, a assisté à la 35e réunion générale de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires tenue à Copenhague du 24 au 30 août 1969. Ils ont ensuite visité les bibliothèques nationales et parlementaires de la Norvège, de la Suède, du Danemark ainsi que celles du «British Museum» et de la Chambre des communes à Londres. Ce fut pour eux une excellente occasion de constater les moyens de coopération entre les bibliothèques parlementaires et nationales de ces pays. Ils ont ensuite visité la bibliothèque Bodleian à Oxford où ils ont été reçu par le Dr Robert Shackleton, le nouveau bibliothécaire.

Le 7 janvier 1970, un groupe de bibliothécaires et autres employés senior de soutien du Service de référence de la Bibliothèque nationale visitaient notre Bibliothèque. Le 20 février 1970, le Directeur général de la Bibliothèque nationale convoquait les responsables des bibliothèques gouvernementales à une réunion tenue à la Bibliothèque nationale où il a exprimé quelques-unes de ses idées sur la rationalisation des services des Bibliothèques fédérales; la Bibliothécaire adjointe ainsi que les Chefs des

Services du catalogue et de référence ont accompagné le Bibliothécaire parlementaire à cette assemblée. Le Bibliothécaire parlementaire n'entre pas dans les cadres de cette dernière direction mais il tient à être bien informé sur ce sujet et l'invitation du Directeur général fut hautement appréciée.

E. *Budget*

En dépit d'un souhait exprimé à la réunion du Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement le 5 mars 1970, stipulant que «les prévisions budgétaires de la Bibliothèque du Parlement ne soient référées à aucun autre comité qu'au Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement», le Bibliothécaire parlementaire a été convoqué le 15 avril 1970 devant le Comité permanent de la Procédure et de l'Organisation (Chambre des communes) pour expliquer ses prévisions. Les parlementaires se souviendront que durant ces dernières années, les prévisions budgétaires de la Bibliothèque étaient examinées par le Comité permanent des Prévisions Budgétaires en Général (Chambre des communes).

F. *Cours et conférences*

Plusieurs membres du personnel se sont inscrits à des cours du soir de langues anglaise et française. Le Bibliothécaire parlementaire a suivi un cours intensif à Québec du 1er au 17 juillet 1969 et a ainsi terminé le deuxième degré des cours de français de la Commission de la Fonction publique.

Le Chef adjoint du Service de référence a complété un cours de perfectionnement de deux semaines offert par la Commission de la Fonction publique à l'intention des directeurs et directeurs adjoints de soutien. Un autre bibliothécaire de référence a suivi un cours de deux semaines organisé par les Archives Publiques sur la technique de la micro-reproduction. Des séances de familiarisation furent suivies par d'autres membres du personnel au Bureau Central de Traitement des Données et un bibliothécaire catalogueur a assisté à un séminaire sur le projet MARC (on machine readable cataloguing developments) à l'Université de Toronto. Un bibliothécaire de référence a complété un cours au niveau de la maîtrise sur l'enregistrement et transmission (systèmes informatiques) à l'École de Bibliothéconomie de l'Université d'Ottawa, tandis que d'autres membres du personnel de soutien complétaient différents cours du soir en vue de l'obtention d'un Baccalauréat ou d'une Maîtrise ès Arts.

La Bibliothécaire adjointe ainsi que le Chef du Service du catalogue ont assisté à la Conférence de l'Association Canadienne des Bibliothèques tenue à St-Jean, Terre-Neuve, au mois de juin 1969.

Le Bibliothécaire parlementaire ainsi que la Bibliothécaire adjointe ont assisté à une conférence, à Ottawa, du 23 au 25 février 1970, sur le traitement des données, organisée conjointement par l'Institut d'Informatique et l'Institut Fédéral des Sciences Administratives. Le 23 mai 1969, la Bibliothécaire adjointe a assisté à Toronto à la réunion de l'«Institute of Professional Librarians of Ontario»; la Bibliothécaire, Chef du Service du catalogue, a assisté au colloque: «Subject Analysis of Library Materials», précédant la conférence de l'«American Library Association», à Atlantic City, du 19 au 21 juin 1969. Pour sa part, le Bibliothécaire parlementaire a participé à une conférence sur les droits d'auteurs au Mont Orford, du 5 au 7 septembre 1969, ainsi qu'aux réunions de la «Canadian Micrographic Society», les 27 et 28 octobre 1969 à Ottawa.

G. *Personnel*

Au mois de septembre 1969, la démission inattendue de l'Administrateur de la Bibliothèque nous a permis de combler ce poste en novembre par la nomination d'un fonctionnaire bien qualifié et d'une vaste expérience administrative, monsieur A. E. (Ted) Luxton. Ancien pilote de chasse, monsieur Luxton fut membre de l'équipe du Service de la Fonction publique qui a mené une enquête sur le personnel de la Chambre des communes en 1964. Nous étions particulièrement heureux de l'accueillir en permanence puisque déjà en 1965, à la demande des Présidents des Chambres, il avait été chargé de faire une étude détaillée de la classification du personnel de la Bibliothèque du Parlement.

H. *Communications*

Il nous a été impossible, à ce jour, de dépouiller et de compiler tous les résultats du questionnaire que nous avions adressé l'an dernier aux sénateurs et députés du Parlement, mais nous espérons que les résultats seront bientôt prêts et que nous pourrons les communiquer au Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement.

4. INFORMATION PARLEMENTAIRE ET AIDE EXTERNE

A. *Projet du Centenaire du Parlement*

Les comptes-rendus des débats parus en 1869 dans les journaux «Globe» (Toronto) et «Ottawa Times» furent reproduits au Xerox et envoyés au Dr Waite.

B. *Indexation des délibérations des Comités du Sénat et de la Chambre des communes*

Des mesures ont été prises pour l'impression de ces index, mais l'augmentation croissante des comités, suivant les nouveaux règlements de la Chambre des communes, rend impossible la tenue à jour sans augmentation de personnel. Cet état de choses a déjà été expliqué avec plus de détails dans le Paragraphe 1. A.

C. *Documents parlementaires excédentaires*

1,903 volumes de documents parlementaires canadiens ont été donnés à des institutions. Parmi les bénéficiaires canadiens, on compte les universités suivantes: Alberta, Lakehead, Laurentian et Victoria; le Collège Xavier, l'Institut Glenbow-Alberta, la «B.C. Law Reform Commission», la «Law Society of Upper Canada» et la Bibliothèque de Droit de l'Université York. Le Bureau de recherches du Parti Progressiste Conservateur a reçu plus de 600 volumes, et plusieurs documents ont été envoyés au Bureau du Conseil Privé. Un envoi de 141 volumes des débats du Sénat et de la Chambre des communes fut également adressé à la «British Library of Political & Economic Science» de la «London School of Economics».

D. *Visiteurs*

Plusieurs bibliothécaires canadiens, principalement des universités, nous ont rendu visite au cours de l'année. Cependant, nous avons été particulièrement heureux de souhaiter la bienvenue à M. Maurice Boone, Bibliothécaire de la Législature du Nouveau-Brunswick.

Parmi les autres visiteurs canadiens de marque figurent le Président de l'Assemblée Législative du Manitoba, monsieur Hanuschak; M. et Mme Mordecai Richler; l'auteur canadien, M. Nick Mika, de Belleville, illustrateur et éditeur qui est venu photographier pour son prochain volume les ouvrages en métal et les sculptures en bois de la Bibliothèque.

Les visiteurs étrangers furent nombreux. Parmi ceux-ci, on remarque les délégués à la Conférence des Orateurs, Présidents et Greffiers des pays du Commonwealth, et d'autres parlementaires, en particulier, M. C. A. Lokko, Greffier de l'Assemblée Nationale du Ghana et M. C. W. Pannila, Greffier adjoint, Chambre des Représentants du Ceylan.

Nous ont également rendu visite, les bibliothécaires du Ceylan, de l'Allemagne, de la Thaïlande, de l'Uganda et des États-Unis.

L'un des visiteurs particulièrement intéressants fut M. F. W. Torrington de la Grande-Bretagne qui tente présentement de compléter une série des «U.K. House of Lords Papers» pour le compte de la «Readex Microprint Corporation». Il a constaté que la Bibliothèque du Parlement est la seule à posséder des exemplaires de certains de ces documents très importants.

Durant la Conférence de la «Special Libraries Association» à Montréal en juin 1969, cinq divisions de cette association ont demandé à voir la Bibliothèque du Parlement. Nos bibliothécaires ont guidé les membres de cette association qui nous ont rendu visite.

E. *Service international*

Le Bibliothécaire parlementaire continue d'agir en qualité de correspondant canadien pour le Centre international de l'Union interparlementaire de Genève ainsi que pour la Section des Bibliothèques parlementaires et administratives de la Fédération Internationale des Associations de Bibliothécaires, Sevenoaks, Angleterre. Il est l'un des directeurs de la Section des Bibliothèques spécialisées de la FIAB et fut membre délégué et votant pour l'Association Canadienne des Bibliothèques à Copenhague en 1969. Le Paragraphe 3. D. mentionne d'autres visites

La Bibliothèque du Parlement fut une fois de plus heureuse d'accueillir un collègue d'outre-mer, le Dr Karl E. Hausmann, recherchiste pour le Parlement suisse qui, le 9 mars 1970, a commencé un stage de deux mois d'observation, d'étude et de travail à la Bibliothèque. Le docteur Hausmann visitait le Canada grâce à une subvention du Conseil des Arts du Canada.

F. *Aide aux institutions d'enseignement*

Au mois de mai 1969, ainsi qu'en mars 1970, deux étudiants de l'École de Bibliothéconomie de l'Université d'Ottawa et de Toronto, respectivement, ont passé deux semaines à observer et à travailler sous la direction du personnel de la Bibliothèque. Un autre élève a travaillé à la Bibliothèque dans le cadre du «Ottawa Collegiate Institute Board's Work Experience Programme». Le 21 novembre 1969, les professeurs et les élèves du cours de Biblio-technique du Collège Cambrian étaient reçus pour visiter la Bibliothèque. Un groupe d'élèves de la classe des Beaux-arts du «Rideau High School» a visité la Bibliothèque dans le but de préparer des croquis des profitables.

sculptures et de l'ensemble architectural de la Bibliothèque. Comme d'habitude, un groupe d'étudiants qui se spécialise dans les études canadiennes à l'Université du Vermont nous a rendu sa visite annuelle.

CONCLUSION

Nous désirons de nouveau exprimer toute notre gratitude au Sénat, à la Chambre des communes, aux membres du personnel du Ministère des Travaux publics, ainsi qu'à tous ceux qui ont collaboré à rendre l'exécution de notre tâche plus agréable. Sans leur aide, notre travail aurait été moins intéressant et moins efficace.

Respectueusement soumis.
ERIK J. SPICER,
Bibliothécaire parlementaire.

Bibliothèque du Parlement
Ottawa, le 8 octobre 1970.

Ordonné: Que le rapport soit déposé sur le bureau.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier a reçu du Registraire général du Canada des certificats établissant que:

Gildas L. Molgat,
Thérèse F. Casgrain,
Eugene A. Forsey,
William C. McNamara,
Edward M. Lawson,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs sont à la porte, attendant d'être présentés.

L'honorable sénateur Molgat est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Everett, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
GILDAS L. MOLGAT,
de St-Vital, dans la province du Manitoba,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos

de vous appeler au Sénat du Canada; et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,
RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Molgat s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Molgat a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Casgrain est présentée, accompagnée par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Gélinas, et elle remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimée
THÉRÈSE F. CASGRAIN,
de la ville de Montréal, dans la province de Québec,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada et Nous vous désignons pour la division électorale de Mille Îles de Notre province de Québec, et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,
RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Casgrain s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et elle prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Casgrain a fait et signé la Déclaration d'aptitude à elle prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Forsey est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Croll, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
EUGENE A. FORSEY,
de la ville d'Ottawa, dans la province d'Ontario,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent

intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada; et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,
RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Forsey s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Forsey a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur McNamara est présenté accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Everett, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
WILLIAM C. McNAMARA,
de la ville de Winnipeg, dans la province du Manitoba,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada; et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,
RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur McNamara s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur McNamara a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Lawson est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Nichol, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
EDWARD M. LAWSON,
de la ville de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes

les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada; et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,

Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Lawson s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Lawson a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat,

Que les délibérations à l'appel à l'Ordre du jour visant la reprise du débat sur la motion tendant à l'adoption de l'Adresse en réponse au discours du trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé devant les deux Chambres du Parlement se terminent le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que, tant que durera la présente session du Parlement, s'il se produit un événement imprévu, au cours d'un ajournement du Sénat, et que l'honorable Président soit d'avis que le Sénat doive se réunir avant la date fixée dans la motion d'ajournement, l'honorable Président soit autorisé à convoquer les honorables sénateurs, à leurs adresses déposées chez le Greffier du Sénat, à une date antérieure à celle qu'avait fixée la motion d'ajournement; et le défaut de réception de cet avis, par un ou plusieurs sénateurs, ne rendra pas cette notification insuffisante ou invalide.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la propriété et le contrôle des principaux moyens d'informations du public au Canada, en particulier, et sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport sur l'étendue et la nature de leurs répercussions et de leur influence sur le public canadien, et qu'il soit appelé Comité spécial du Sénat des media;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir;

Que le comité avant d'assumer toute responsabilité financière soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus;

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Beaubien, Bourque, Davey, Everett, Hays, Kinnear, Macdonald (*Cap-Breton*), McElman, Petten, Prowse, Quart, Smith, Sparrow, Welch et Yuzyk.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,

Qu'un Comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur la politique scientifique du gouvernement fédéral en vue d'en évaluer les priorités, le budget et l'efficacité, à la lumière de l'expérience des autres pays industrialisés et des exigences du nouvel âge scientifique et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour enquêter et faire rapport, sur les questions suivantes:

(*a*) les tendances récentes que révèle le budget affecté à la recherche et au développement au Canada, en regard des montants attribués aux mêmes fins dans d'autres pays industrialisés;

(b) les travaux de recherche et de développement exécutés par le gouvernement fédéral dans les secteurs des sciences physiques, biologiques et humaines;

(c) l'aide fédérale accordée aux travaux de recherche et de développement qu'exécutent des particuliers, des universités, l'industrie et d'autres groupes dans les trois secteurs scientifiques susmentionnés; et

(d) les principes d'une politique scientifique pour le Canada, qui soit audacieuse et efficace, les besoins financiers à longs termes et les structures administratives que requiert son exécution.

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à demander le dépôt de dossiers et de documents, à interroger des témoins, à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages que le comité pourra requérir, à siéger durant les ajournements du Sénat, et à se déplacer;

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité;

Que le comité avant d'assumer toute responsabilité financière soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Aird, Bélisle, Blois, Bourget, Cameron, Carter, Desruisseaux, Giguère, Grosart, Haig, Hays, Kinnear, Lamontagne, Lang, McGrand, Nichol, O'Leary, Phillips (*Prince*), Robichaud, Sullivan, Thompson et Yuzyk.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le Sénat se joigne à la Chambre des communes pour nommer un comité mixte spécial des deux chambres pour faire une étude et un rapport sur les propositions, rendues publiques ou qui sont à l'occasion rendues publiques par le gouvernement du Canada, sur un certain nombre de sujets touchant la constitution du Canada au cours de l'étude complète de la constitution du Canada, étude dont on avait convenu à la Conférence constitutionnelle du Premier ministre du Canada et des Premiers ministres des provinces, en février 1968, et sur d'autres propositions concernant les mêmes sujets;

Que le comité ait le pouvoir de choisir, parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les ajournements du Sénat;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces et d'imprimer au jour le jour les documents et témoignages que peut ordonner le comité;

Que le comité ait le pouvoir de se transporter d'un lieu à un autre au Canada;

Que le quorum soit fixé à 17 membres, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision. Il recommande également que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions aux fins de recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il y a au moins sept membres présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que le comité soit autorisé à retenir les services de trois spécialistes pour le seconder; et qu'il soit aussi autorisé à retenir les services de commis et sténographes dont les coprésidents pourront avoir besoin;

Que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité et fassent partie intégrante des archives;

Que les sénateurs dont les noms suivent soient nommés pour agir au nom du Sénat au sein de ce comité mixte spécial, savoir: les honorables sénateurs Cameron, Fergusson, Flynn, Giguère, Grosart, Lamontagne, Langlois, McDonald, Thompson et Yuzyk; et

Qu'un message soit adressé à la Chambre des communes demandant à cette Chambre de s'unir au Sénat aux fins ci-dessus indiquées et de choisir, si la Chambre des communes l'estime opportun, certains de ses membres qui feront partie du comité mixte spécial proposé.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères soit autorisé à faire enquête et rapport au Sénat de temps à autre sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et, en particulier, sans restreindre la généralité de ce qui précède, sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: «Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens»;

Que ledit comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique, administratif et autre qu'il jugera nécessaire aux fins ci-dessus, et au tarif de rémunération et de remboursement qu'il pourra déterminer, et à rembourser aux témoins leurs frais de déplacement et de subsistance si nécessaire et à leur verser les émoluments qu'il pourra déterminer; et

Que le comité, avant d'assumer toute responsabilité financière concernant cette enquête et cedit rapport, soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de

façon assez détaillée les prévisions des frais qui seront encourus.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,

Qu'un comité spécial du Sénat soit nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dans les villes, les campagnes, les régions, etc., pour définir et élucider le problème de la pauvreté au Canada, et pour recommander de prendre des dispositions appropriées afin d'assurer l'organisation d'un ensemble de mesures correctives plus efficaces;

Que le comité soit autorisé à retenir les services des avocats conseils, conseillers techniques et employés nécessaires aux fins de ladite enquête;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à interroger des témoins, et à soumettre des rapports à l'occasion;

Que le comité soit autorisé à faire imprimer des documents et témoignages au jour le jour ainsi que le requiert le comité, à se réunir à divers endroits, et nonobstant l'article 76(4) du Règlement, à tenir ses réunions pendant les séances et les ajournements du Sénat;

Que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité; et

Que le comité soit composé des honorables sénateurs Bélisle, Carter, Connolly (*Halifax-Nord*), Cook, Croll, Eudes, Everett, Fergusson, Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Hastings, Inman, Lefrançois, MacDonald (*Queens*), McGrand, Pearson, Quart, Roebuck et Sparrow.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi, le 20 octobre 1970, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 2

Le mardi 20 octobre 1970

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McGrand,
Méthot,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips
Quart,
Robichaud,
Sparrow,
Sullivan,
Urquhart,
Welch.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier a reçu du Registraire général du Canada un certificat établissant que Paul C. Lafond a été appelé au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur est à la porte, attendant d'être présenté.

L'honorable sénateur Lafond est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Langlois, il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint en donne alors lecture comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLISABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À
notre fidèle et bien-aimé
PAUL C. LAFOND,

de la ville de Hull, dans la province de Québec,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particulier que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada et Nous vous désignons pour la division électorale de Golfe de Notre province de Québec, et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,
RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au *Journaux*.

L'honorable sénateur Lafond s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Lafond a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le jeudi 15 octobre 1970.

Il est résolu,—Qu'un comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit nommé pour faire une étude et un rapport sur les propositions, rendues publiques ou qui sont à l'occasion rendues publiques par le gouvernement du Canada, sur un certain nombre de sujets touchant la constitution du Canada au cours de l'étude complète de la constitution du Canada, étude dont on avait convenu à la Conférence constitutionnelle du Premier ministre du Canada et des Premiers ministres des provinces, en février 1968, et sur d'autres propositions concernant les mêmes sujets;

Que le comité ait le pouvoir de choisir, parmi ses membres, ceux qui feront partie des sous-comités qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires;

Que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité ait le pouvoir de faire rapport quand il y a lieu, de faire comparaître des personnes et produire des documents et pièces et d'imprimer au jour le jour des documents et témoignages que peut ordonner le comité;

Que le comité ait le pouvoir de se transporter d'un lieu à un autre au Canada;

Que le quorum soit fixé à dix-sept, à condition que les deux Chambres soient représentées, chaque fois que doit se tenir un vote, s'adopter une résolution ou se prendre une autre décision. Il recommande également que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions aux fins de recevoir des témoignages et à en autoriser l'impression lorsqu'il y a au moins sept membres présents, à condition que les deux Chambres soient représentées;

Que l'autorisation lui soit accordée de retenir les services de trois spécialistes pour le seconder; et demande aussi l'autorisation de retenir les services de commis et de sténographes dont il pourrait avoir besoin;

Que les témoignages entendus et les documents recueillis à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité et fassent partie intégrante des archives;

Que les députés désignés pour représenter la Chambre des communes au sein dudit comité soient MM. Alexander, Allmand, Asselin, Breau, Brewin, Dinsdale, Fairweather, Fortin, Gibson, Hogarth, Hopkins, Lachance, MacGuigan, Marceau, McQuaid, Osler, Ouellet, Roberts, Rowland et Woolliams; et

Il est ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le jeudi 15 octobre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Lessard (*LaSalle*), Douglas (*Assiniboïa*), Prud'homme, Smith (*Saint-Jean*) et Cobbe ont été substitués à ceux de MM. Hogarth, Osler, Ouellet, Roberts et Breau sur la liste des membres du comité mixte spécial de la Constitution du Canada.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Lefebvre et McNulty ont été substitués à ceux de MM. Marceau et Prud'homme sur la liste des membres du comité spécial mixte de la Constitution du Canada.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le vendredi 16 octobre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Marceau, Hogarth, Osler, Breau, Prud'homme et Laprise ont été substitués à ceux de MM. Lefebvre, Lessard (*LaSalle*), Douglas (*Assiniboïa*), Cobbe, Smith (*Saint-Jean*) et Fortin sur la liste des membres du comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes de la Constitution du Canada.

ATTESTÉ.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du décret C.P. 1970-1807, en date du 16 octobre 1970, décrétant que soit émise une proclamation déclarant qu'un état d'insurrection appréhendée existe et a existé depuis le quinze octobre mil neuf cent soixante-dix.

Copies d'une proclamation, en date du 16 octobre 1970, déclarant qu'un état d'insurrection appréhendée existe et a existé depuis le quinze octobre mil neuf cent soixante-dix.

Copies du décret C.P. 1970-1808, en date du 16 octobre 1970, concernant le règlement prévoyant des pouvoirs d'urgence pour le maintien de l'ordre public au Canada.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés Dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, Édition spéciale, en date du vendredi 16 octobre 1970 (*Loi sur les mesures de guerre*), en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements*, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Copies d'une lettre, en date du 15 octobre 1970, adressée au premier ministre du Canada par le premier ministre de la province de Québec demandant des pouvoirs d'urgence. (Texte français).

Copies d'une lettre, en date du 15 octobre 1970, adressée au premier ministre du Canada par le président du comité exécutif et le maire de la ville de Montréal demandant l'assistance des gouvernements supérieurs. (Texte français).

Copie d'une lettre, en date du 15 octobre 1970, adressée au maire et au président du comité exécutif de la ville de Montréal par le directeur du service de la Police de la ville de Montréal, demandant l'assistance des gouvernements supérieurs. (Texte français).

Rapport de la Commission canadienne du lait pour l'année financière close le 31 mars 1970: y compris les états financiers et le rapport des vérificateurs, en conformité de l'article 22 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait*, chapitre 34, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du Conseil des Arts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada*, chapitre 3, Statuts du Canada, 1957.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume II, États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-incendie et risques divers, et à l'assurance contre

les accidents et contre la maladie, pratiquée par les compagnies d'assurance-vie au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 9 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre 70, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional,* pour le mois de septembre 1970, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Ordonnance générale des juges de la Cour suprême du Canada en date du 26 janvier 1970 et du 19 juin 1970, modifiant les règles de la Cour suprême du Canada, en conformité de l'article 103(4) de la *Loi sur la Cour suprême,* chapitre 259, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la *Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 10 de ladite loi, chapitre 95, S.R.C., 1952.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada du mercredi 14 octobre 1970, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Copies du questionnaire relatif (1) au recensement de la population, 1971; (2) au recensement du logement, 1971; (3) au recensement de l'agriculture, 1971.

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1969.

Rapport concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu de l'article 69(1) de la *Loi sur l'immigration* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 69(6) de ladite loi, chapitre 325, S.R.C., 1952.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-2, intitulé: «Loi concernant la statistique du Canada».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 octobre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-4, intitulé: «Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 octobre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 octobre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 22 octobre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité ait le pouvoir, sans mandat spécial du Sénat, d'examiner toute question concernant la régie intérieure du Sénat, et qu'il fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'interpellation de l'honorable sénateur Croll,
Il est—

Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

A la lecture de l'Ordre du jour pour l'étude du Discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la troisième session de la vingt-huitième Législature du Canada,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère,

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Au nouvel appel de l'interpellation de l'honorable sénateur Croll,

Il est—

Ordonné: Qu'elle soit différée à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 3

Le mercredi 21 octobre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McGrand,
Méthot,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips
Quart,
Robichaud,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Aird, du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 21 octobre 1970.

En conformité de l'article 84(8), le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères présente un relevé de ses dépenses spéciales, comme suit:

a) Pour la période allant du 19 novembre 1968, au 7 octobre 1970:

Transport	$ 498.99
Information—Travaux d'impressions	23,716.17
Services professionnels et spéciaux	42,553.35
Toutes autres dépenses	3,157.42
	$69,925.93

b) Chiffre prévu pour dépenses spéciales dont il n'est pas encore rendu compte 7,000.00

Le tout respectueusement soumis.

Président,
JOHN B. AIRD.

A l'appel de l'interpellation de l'honorable sénateur Croll,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Giguère:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Croll attire l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été.

Après débat,
L'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le Bill S-2, intitulé: «Loi concernant la statistique du Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 4

Le jeudi 22 octobre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McGrand,
Méthot,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips
Quart,
Robichaud,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Urquhart,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Conseil économique du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 21(1) de la *Loi sur le Conseil économique du Canada,* chapitre 11, Statuts du Canada 1963, et de l'article 85(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Exemplaires des Ordonnances, chapitres 1 à 9, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de sa 43e session tenue en juillet 1970, en conformité de l'article 15 de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest,* chapitre 331, S.R.C., 1952, modifiée en 1953-1954, et décret C.P. 1970-1767, en date du 6 octobre 1970, approuvant lesdites Ordonnances. (Textes anglais).

Tableau des Ordonnances publiques des Territoires du Nord-Ouest—1956-1970 (Troisième session). (Texte anglais).

L'honorable sénateur Croll, du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 22 octobre 1970.

En conformité de l'article 84 du Règlement, je soumets un rapport provisoire des dépenses spéciales encourues par le Comité spécial du Sénat sur la pauvreté, à partir du 26 novembre 1968, date à laquelle le comité avait été établi, jusqu'à la fin de la deuxième session de la 28e Législature, comme suit:

	Comptes payés		Estimation des comptes en souffrance	
Transport et communications				
Transport	$ 84,149.63		$ 1,000.00	
Communications	3,179.57	$ 87,329.20		$ 1,000.00
Information—Travaux d'impressions				
Délibérations du comité	$122,862.66		$116,000.00	
Autres travaux d'impressions	161.47	$123,024.13		$116,000.00
Services professionnels et spéciaux				
Aide-recherchiste	$ 83,504.70			
Prises sténographiques et transcriptions	15,759.54			
Secrétaires et commis	47,487.34			
Toute autre aide spéciale	15,907.64	$162,659.31		
Utilités, matériel et fournitures (Papeterie etc.)	$ 1,042.61	$ 1,042.61		
Toutes autres dépenses				
Location d'équipement	$ 906.99			
Sténos et dactylos	5,746.97			
Divers	195.25	$ 6,849.21		
		$380,904.46		$117,000.00

Le tout respectueusement soumis,

Président,
DAVID A. CROLL.

L'honorable sénateur Davey, du Comité spécial du Sénat des media, dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 22 octobre 1970.

En conformité de l'article 84 du Règlement, je soumets un rapport provisoire du Comité spécial du Sénat des media du 18 mars 1969, date à laquelle le comité a été établi, jusqu'à la fin de la 2e session de la 28e Législature, comme suit:

	Comptes payés		Estimation des comptes en souffrance	
Transport et communications				
Transport	$ 17,598.51			
Communications	816.07	$ 18,414.58		
Information—Travaux d'impressions				
Délibérations du comité	$ 78,425.32	$ 78,425.32	$ 51,535.00	$ 51,535.00
Services professionnels et spéciaux				
Recherches	$236,354.62		$ 4,000.00	
Avocat-conseil	22,135.53		5,500.00	$ 9,500.00
Prises sténographiques et transcriptions	21,382.17			
Administration	37,498.38	$336,220.70		
Secrétaire et commis	18,850.00			
Utilités, matériel et fournitures (Papeterie etc.)	$ 1,640.07	$ 1,640.07		
Toutes autres dépenses				
Location d'équipement	$ 890.05			
Sténos et dactylos	3,331.51			
Divers	15,417.88	$ 19,639.44		
		$454,340.11		$ 61,035.00

Le tout respectueusement soumis,

Président,

KEITH DAVEY.

L'honorable sénateur Molson, président suppléant, du Comité permanent de la Régie intérieure et de la comptabilité, dépose le rapport suivant:

Le mardi 20 octobre 1970.

Le Comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité présente son premier rapport, comme suit:

Étant donné les circonstances qui existent actuellement dans notre pays, votre Comité a examiné et approuvé certaines mesures en vue d'assurer la sécurité du Sénat.

Respectueusement soumis.

Président suppléant,

H. DE M. MOLSON.

L'honorable sénateur Molson, du Comté permanent du Règlement et de la procédure, présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 21 octobre 1970.

Le comité permanent du Règlement et de la procédure, en vertu des pouvoirs que lui donne l'article 67(1)*d*), a étudié le Règlement du Sénat et propose les modifications suivantes:

1. *Page 11:* Supprimer l'article 20 et lui substituer ce qui suit:

«20. Lorsque le président annonce la période des questions, les sénateurs peuvent poser au Leader du Gouvernement au Sénat toutes questions relatives à des affaires urgentes ou importantes pour la nation

ou le Sénat. Les sénateurs peuvent également poser, à un sénateur qui est aussi ministre de la Couronne, toutes questions relatives à sa charge ministérielle et, au président d'un comité, toutes questions relatives à l'activité de ce comité. Un préavis n'est pas nécessaire pour de telles questions. Il est permis de poser des questions supplémentaires.»

2. *Page 31:* Supprimer l'alinéa *e*) du paragraphe (1) de l'article 67 et lui substituer ce qui suit:

«*e*) Le comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration, composé de vingt-cinq membres, dont sept constituent un quorum, et auquel sont renvoyés, sur motion à cet effet, tous bills, messages, pétitions, enquêtes, documents et autres questions concernant la régie intérieure, les questions budgétaires et l'administration en général.»

3. *Page 41:* Immédiatement après l'article 83, ajouter le nouvel article suivant:

«83A. (1) Le Comité qui a été autorisé par le Sénat à faire des dépenses spéciales concernant toutes questions y renvoyées par le Sénat ne doit faire de telles dépenses qu'après que le président de ce comité, ou un sénateur agissant en son nom, a présenté au comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration un relevé suffisamment détaillé des dépenses prévues pour une période donnée et a reçu dudit comité l'autorisation totale ou partielle de faire lesdites dépenses.

(2) Lorsque les dépenses du comité ont atteint les limites prévues dans son budget, le Comité ne doit faire aucune autre dépense spéciale avant qu'un ou plusieurs budgets supplémentaires n'aient été présentés par son président ou en son nom au comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration et n'aient été approuvés en tout ou en partie par ce dernier comité.

(3) Le président du comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration ou un sénateur agissant en son nom doit, dès que ce comité a pris une décision à l'égard de tout budget ou budget supplémentaire à lui présenté en vertu du présent article, faire rapport au Sénat des données du budget en question et faire connaître la décision prise à son endroit.

(4) Le rapport du comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration concernant un budget présenté à ce comité en vertu du présent article doit figurer aux procès-verbaux du Sénat du jour où le rapport est déposé sur le bureau.»

4. *Page 41, article 84:* Rayer le mot «particulier» des paragraphes (1), (3) et (4).

5. *Page 41:* Immédiatement après le paragraphe (4) de l'article 84, ajouter le paragraphe (5) suivant:

«(5) Ce relevé définitif ou intérimaire doit figurer aux procès-verbaux du Sénat du jour où il est déposé sur le bureau.»

6. *Page 45:* Supprimer le paragraphe (1) de l'article 87 et lui substituer ce qui suit:

«(1) Le directeur de la division des comités est l'examinateur des pétitions introductives de bills privés.»

Le tout respectueusement soumis,

Le Président,
H. DE M. MOLSON.

L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 27 octobre 1970, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Giguère:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly, C.P., reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi concernant la statistique du Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.
La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 5

Le mardi 27 octobre 1970

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McGrand,
Méthot,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Robichaud,
Smith,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier a reçu du Registraire général du Canada un certificat établissant que Ann Elizabeth Haddon Heath a été appelée au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur est à la porte, attendant d'être présentée.

L'honorable sénateur Heath est présentée par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Nichol, elle remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat et le Greffier adjoint en donne alors lecture comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimée

ANN ELIZABETH HADDON HEATH,

de la ville de Nanaimo, dans la province de la Colombie-Britannique,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada; et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Heath s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et elle prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Heath a fait et signé la Déclaration d'aptitude à elle prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur les dépenses et l'administration relatives à la *Loi sur l'assistance-chômage* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 26, Statuts du Canada, 1956.

Rapport sur l'évaluation de la Caisse de pension de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge), effectuée par l'actuaire pour la période de cinq ans close le 31 mars 1969, sous le régime de la Partie IV de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, en conformité des articles 89(3) et 90 de ladite loi, chapitre 241, S.R.C., 1952.

Copies de l'entente intervenue entre le gouvernement et les compagnies pétrolières qui font du travail à l'Île de Banks dans les Territoires du Nord-Ouest, signée à Calgary, en Alberta, en septembre 1970.

Communiqué de presse publié le 21 octobre 1970 par le ministre de la Justice et Procureur général du Québec au sujet des personnes détenues par application du décret adopté en vertu de la *Loi des mesures de guerre*. (Textes français).

Rapport du ministère du Revenu national, contenant des relevés relatifs aux recettes des douanes et de l'accise et à d'autres services, par bureau principal; accise et impôts sur le revenu du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Revenu national*, chapitre 75, S.R.C., 1952.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 27 octobre 1970.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce autorisé par le Sénat, le 19 novembre 1969, à enquêter et faire rapport sur le Livre blanc, intitulé: «Propositions de réforme fiscale», rapporte, en conformité de l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité dans son enquête et rapport sur ledit Livre blanc à la fin de la 2e Session de la 28e Législature sont comme suit:

	Comptes payés	
Transport et communications		
Transport	$ 8,690.05	
Communications	475.17	$ 9,165.22
Information—Travaux d'impressions		
Délibérations du comité	94,564.84	
Autres travaux d'impressions	794.22	$ 95,359.06
Services professionnels et spéciaux		
Avocat-conseil	20,000.00	
Prises sténographiques et transcriptions	1,357.85	
Secrétaires et commis	6,749.89	
Autre aide spéciale	15,200.00	$ 43,307.74
Utilités, matériel et fournitures (Papeterie, etc.)	309.40	$ 309.40
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	597.00	
Sténos et dactylos	6,661.29	
Divers	321.55	$ 7,579.84
		$155,721.26

	Estimation des comptes en souffrance	
Information—Travaux d'impressions		
Délibérations du comité	$150,000.00	
Impression du rapport	11,100.00	$161,100.00
Services professionnels et spéciaux		
Avocat-conseil	4,500.00	
Secrétaires et commis	900.00	
Autre aide spéciale	101,900.00	$107,300.00
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	100.00	
Sténos et dactylos	600.00	
Divers—déboursés	18,100.00	$ 18,800.00
		$287,200.00

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

SALTER A. HAYDEN.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 27 octobre 1970.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé apr le Sénat, le 12 février 1970, à examiner les dépenses proposées dans les prévisions budgétaires déposées au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, rapporte, en conformité de l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité dans son examen et rapport sur lesdites prévisions budgétaires sont comme suit:

	Dépenses
Transport et communications	
Transport	$ 227.00
Information—Travaux d'impressions	4,040.06
Toutes autres dépenses	50.00
	$ 4,317.06

Le tout respectueusement soumis,

Le président,

D. D. EVERETT.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur Forsey soit substitué à celui de l'honorable sénateur Thompson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Giguère:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada

à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Carter, tendant à la deuxième lecture du Bill S-2, intitulé: «Loi concernant la statistique du Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Carter, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'examen du rapport du Comité permanent du Règlement et de la procédure, en date du 22 octobre 1970, recommandant certains amendements au Règlement du Sénat.

L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-4, intitulé: «Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., proopse, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 6

Le mercredi 28 octobre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McGrand,
Méthot,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Smith,
Sullivan,
Urquhart,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 27 octobre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Guay (*Lévis*) et Forget ont été substitués à ceux de MM. Lachance et Breau sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes de la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-2, intitulé: «Loi concernant la statistique du Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 27 octobre 1970.

Le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique rapporte, en conformité de l'article 84 du Règlement, que les dépenses encourues par le comité, du 8 novembre 1967, date à laquelle le comité a été constitué, jusqu'à la fin de la deuxième session de la 28e Législature sont comme suit:

	Comptes payés	
Transport et communications		
Transport	$ 35,967.11	
Communications	3,300.37	$ 39,267.48
Information—Travaux d'impressions		
Délibérations du comité	213,631.65	
Autres travaux d'impressions	474.96	214,106.61
Services professionnels et spéciaux		
Aide-recherchiste	104,326.28	
Prises sténographiques et transcriptions	11,851.00	
Autre aide spéciale	229.50	116,407.38
sous-total		$369,781.47
reporté		$369,781.47
Utilités, matériel et fournitures (Papeterie, etc.)	2,147.73	2,147.73
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	2,131.16	
Sténos et dactylos	19,628.73	
Divers	11,468.40	33,228.29
		$405,157.49

Estimation des comptes en souffrance		
Information—Travaux d'impressions		
Délibérations du comité	$ 30,000.00	$ 30,000.00

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
MAURICE LAMONTAGNE.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Giguère:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le Bill S-4, intitulé: «Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain le 3 novembre 1970.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue mercredi prochain, le 4 novembre 1970, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 7

Le jeudi 29 octobre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Hastings,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McGrand,
Méthot,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Thompson,
Urquhart,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission du Tarif, en date du 17 juillet 1970, sur l'enquête ordonnée par le ministre des Finances au sujet des vêtements de dessus tricotés, renvoi nº 145 (textes français et anglais), et exemplaire du compte rendu des audiences publiques tenues au cours de l'enquête (texte anglais), en conformité de l'article 6 de la *Loi sur la Commission du Tarif*, chapitre 261, S.R.C., 1952.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi, le 3 novembre 1970, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant mais qu'il soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill S-2, intitulé: «Loi concernant la statistique du Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Giguère:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Welch propose, appuyé par l'honorable sénateur Pearson, que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 28 octobre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Fortin, Lachance et Breau ont été substitués à ceux de

MM. Laprise, Guay (*Lévis*) et Forget sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,

ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 8

Le mardi 3 novembre 1970

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier a reçu du Registraire général du Canada un certificat établissant que Ernest C. Manning C.P., a été appelé au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur est à la porte, attendant d'être présenté.

L'honorable sénateur Manning C.P., est présenté par l'honorable sénateur Martin C.P., et par l'honorable sénateur Flynn, C.P., il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat et le Greffier adjoint en donne alors lecture comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ELIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
ERNEST C. MANNING,
de la ville d'Edmonton, dans la province de l'Alberta

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada; et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en Chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce septième jour d'octobre en l'an de grâce mil neuf cent soixante-dix, le dix-neuvième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Manning C.P., s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Manning C.P., a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 29 octobre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Leblanc (Laurier) a été substitué à celui de M. Jerome sur la liste des membres du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes du restaurant du Parlement.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER,

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-172, intitulé: «Loi concernant la Cour fédérale du Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 5 novembre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'application de la *Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 17 de ladite loi, chapitre 82, Statuts du Canada, 1966-1967.

Copies d'un document intitulé: «Recommandations relatives à une politique de production et de recettes en espèces pour l'industrie des céréales de l'ouest canadien», en date du 29 octobre 1970 préparé par le ministre de tutelle de la Commission canadienne du blé.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 28 octobre 1970, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements*, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport de la Commission des prix et des revenus (Président, M. John H. Young), en date du 30 octobre 1970, concernant les opérations et bénéfices des banques à charte sous le programme de restriction.

État des recettes et des dépenses en vertu de la partie V (Marins malades) de la *Loi sur la marine marchande du Canada* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 321 de ladite loi, chapitre 29, S.R.C., 1952.

L'honorable sénateur Fergusson pour l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, dépose le premier rapport dudit comité.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour.

Le rapport suit:

Le MARDI 3 novembre 1970.

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada présente son premier rapport, comme il suit:

Conformément à l'ordre de renvoi lui donnant le pouvoir de se transporter d'un endroit à un autre au Canada, le Comité a adopté le calendrier suivant pour les séances qui auront lieu à l'extérieur d'Ottawa, sous réserve de modifications que pourrait y apporter le sous-comité du programme et de la procédure. Par la présente, le Comité a l'honneur d'informer les sénateurs de l'horaire suivant:

Du 16 au 19 novembre (du lundi au jeudi)	*Saskatchewan* Saskatoon, Yorkton, Regina
Du 7 au 11 décembre (du lundi au vendredi)	*Le Sud de l'Ontario* Toronto, Hamilton, London, Windsor
Du 8 au 15 janvier (du vendredi au vendredi)	*Colombie-Britannique* Victoria, Vancouver Prince George, Kamloops *Le Sud de l'Alberta* Calgary, Lethbridge
Du 15 au 19 février (du lundi au vendredi)	*L'Est et le Nord de l'Ontario* Kingston, Sudbury, Sault-Sainte-Marie, Thunder Bay
Du 15 au 19 mars (du lundi au vendredi)	*L'Ouest et le Nord du Québec* Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull, Rouyn-Noranda
Du 19 au 21 avril (du lundi au mercredi)	*L'Est du Québec* Québec, Chicoutimi, Jonquière, Rimouski
Du 17 au 21 mai (du lundi au vendredi)	*Terre-Neuve* Saint-Jean *Nouveau-Brunswick* Moncton, Sackville (Université Mt. Allison), Saint-Jean, Fredericton
Du 7 au 11 juin (du lundi au vendredi)	*Le Nord de l'Alberta* Edmonton *Territoires du Nord-Ouest* Yellowknife, Inuvik

Le Comité tiendra également des réunions publiques à Ottawa et à Montréal à des dates qui seront annoncées plus tard.

Le tout respectueusement soumis,

Le coprésident,
MAURICE LAMONTAGNE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur Desruisseaux,

Que les taxes parlementaires versées à l'égard du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la British Northwestern Insurance Company», pendant la deuxième session du vingt-septième Parlement, soient remboursées au conseiller juridique des pétitionnaires.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Giguère:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,
L'honorable sénateur Haig propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à jeudi prochain le 5 novembre 1970.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que le Sénat s'ajourne maintenant

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

Nº 9

Le mercredi 4 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Compagnie des jeunes Canadiens pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 25 de la *Loi sur la Compagnie des jeunes Canadiens*, chapitre 36, Statuts du Canada 1966-1967.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-4, intitulé: «Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du discours du Trône que Son Excellence le Gouverneur général a prononcé lors de l'ouverture de la présente session du Parlement, et sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Giguère:

Que l'Adresse dont le texte suit soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

À Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après plus ample débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Flynn, C.P.,

Que l'adresse soit grossoyée et présentée à Son Excellence le Gouverneur général par l'honorable Président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Blois reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Burchill propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinley, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 10

Le jeudi 5 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Welch,
White.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Gélinas attire l'attention du Sénat sur la vingt-cinquième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de l'Assemblée et sur la part qu'y ont prise les observateurs du Parlement du Canada.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le Bill S-4, intitulé: «Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Carter, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, tendant à la deuxième lecture du Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que le Bill C-172, intitulé: «Loi concernant la Cour fédérale du Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Croll attirant l'attention du Sénat sur les activités du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté au Canada et plus particulièrement pendant l'ajournement de l'été.

Débat terminé.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures trente du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 35 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 8 h. 55 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain, le 9 novembre 1970, à huit heures du soir.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 11

Le lundi 9 novembre 1970

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gouin,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Isnor,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Langlois,
Macnaughton,
Martin,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips,
Prowse,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Index codifié et Tableau des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* pour la période allant du 1er janvier 1955 au 30 septembre 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-172, intitulé: «Loi concernant la Cour fédérale du Canada».

Après débat,

L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,

Le Sénat se reporte aux Avis d'interpellations.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bélisle attire l'attention du Sénat sur la visite des parlementaires canadiens aux pays du Commonwealth de l'Afrique orientale et en Éthiopie, en juin et juillet 1970.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 12

Le mardi 10 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly
(*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier
(*de Lanaudière*),
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Hayden,
Hollett,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Martin,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 6 novembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Forrestall, Thomas (*Moncton*), MacEwan et Knowles (*Norfolk-Haldimand*) ont été substitués à ceux de MM. Fairweather, Asselin, Alexander et Woolliams sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 30 avril 1970, en conformité de l'article 33 de la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce,* chapitre 21, Statuts du Canada 1968-1969, et des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi Anti-dumping», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement.

Le Greffier adjoint donne alors lecture de l'amendement comme suit:

Page 2: Retrancher les lignes 12 à 17, inclusivement, et y substituer ce qui suit:

«16A. Le tribunal doit faire enquête et faire rapport au gouverneur en conseil sur toute autre question ou chose relative aux importations qui pourraient nuire au commerce du Canada que ce dernier lui renvoie pour enquête et rapport.»

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Pearson attire l'attention du Sénat sur la Cinquante-huitième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à La Haye, aux Pays-Bas du 1er au 9 octobre 1970, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue aujourd'hui, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-172, intitulé: «Loi concernant la Cour fédérale du Canada»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis d'interpellations.

Suivant l'avis donné aujourd'hui avec la permission du Sénat, j'attire l'attention du Sénat sur la vente de Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill, sur l'opportunité de garder la propriété de cette maison d'édition aux mains de Canadiens et sur la possibilité de prendre d'autres dispositions, acceptables aux deux parties en cause, qui comprendraient le maintien de la propriété aux mains des Canadiens.

Débat terminé.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Molgat soit substitué à celui de l'honorable sénateur McDonald sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain, le 16 novembre 1970, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 13

Le lundi 16 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Heath,
Hollett,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Urquhart,
White.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 10 novembre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Rock a été substitué à celui de M. Prud'homme sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 12 novembre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Gleave et Whelan ont été substitués à ceux de MM. Rowland et Hopkins sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P. dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission des prix et des revenus (Président, M. John H. Young), en date du 10 novembre 1970, concernant le prix du cuivre et l'approvisionnement au Canada.

Rapport du directeur des enquêtes et recherches, *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions,* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 44 de ladite loi, chapitre 314, S.R.C., 1952.

Rapport des Postes canadiennes pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 77 de la *Loi sur les postes,* chapitre 212, S.R.C., 1952.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 11 novembre 1970, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional,* pour le mois d'octobre 1970, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Relevé concernant la classification des prêts des banques à charte du Canada, en monnaie canadienne, au 30 septembre 1970, en conformité de l'article 119(1) de la *Loi sur les banques,* chapitre 87, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 9 de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants,* chapitre 80, et de l'article 4(2) de la *Loi sur les pensions,* chapitre 207, S.R.C., 1952, y compris le rapport de la Commission des allocations aux anciens combattants pour la même période.

Rapport sur l'administration du *Régime d'assistance publique du Canada,* pour l'année financière close le 31 mars 1969, en conformité de l'article 20, chapitre 45, Statuts du Canada, 1966-1967.

Copie de la correspondance échangée du 15 mai au 29 juin 1970 entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et le révérend F. G. Brisbin, Église Unie du Canada, au sujet de la Ryerson Press. (Texte anglais).

Copies du décret C.P. 1970-959, en date du 2 juin 1970, concernant la surtaxe sur les chemises en tissu importées, comprenant les chemises de travail, chemises de soirée et chemises sport d'hommes et de garçons. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Pearson attirant l'attention du Sénat sur la Cinquante-huitième Conférence annuelle de l'Union interparlementaire, tenue à La Haye, aux Pays-Bas, du 1er au 9 octobre 1970, et, en particulier, sur les discussions et les délibérations de la Conférence, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-172, intitulé: «Loi concernant la Cour fédérale du Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

Nº 14

Le mardi 17 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Hayden,
Heath,
Hollett,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des décrets C.P. 1970-1933 et 1970-1935, en date du 4 novembre 1970, modifiant les Parties I et II de l'Annexe de la *Loi sur les produits dangereux*, en conformité de l'article 8(3) de ladite loi, chapitre 42, Statuts du Canada, 1968-1969.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur McNamara soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Desruisseaux attire l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Après débat,

L'honorable sénateur Casgrain propose, appuyée par l'honorable sénateur Manning C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., attire l'attention du Sénat sur sa récente visite au Chili à l'occasion des cérémonies d'intronisation du nouveau Président, le Dr Salvador Allende.

Débat terminé.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Casgrain reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.

Après débat,

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

Nº 15

Le mercredi 18 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Heath,
Hollett,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White.

PRIÈRE.

Rapport par Joseph Sedgwick, C.R., en date du 15 octobre 1970, concernant l'enquête demandée par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, sur les problèmes créés par le nombre considérable de non-immigrants au Canada qui font une demande de résidence permanente.

Budget supplémentaire (A) de l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

L'honorable sénateur Lang pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été référé le Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement.

Le Greffier adjoint donne alors lecture de l'amendement comme suit:

Page 4: Retrancher les lignes 8 à 12, inclusivement, et y substituer ce qui suit:

«(2) Nonobstant le paragraphe (1), le gouverneur en conseil ne peut modifier l'annexe II de telle sorte que

a) le rapport entre une unité de mesure quelconque et une autre unité de mesure soit changé; ou

b) l'utilisation des unités canadiennes de mesure ne soit pas autorisée dans le commerce.»

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 24 novembre 1970, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,
Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Manning, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la Province de Québec.

Après débat,
L'honorable sénateur Casgrain propose, appuyée par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 16

Le mardi 24 novembre 1970

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly,
(*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier
(*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald
(*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Direction des pensions dans l'industrie et des rentes sur l'État, du ministère du Travail, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 16 de la *Loi relative aux rentes sur l'État,* chapitre 132, S.R.C., 1952.

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Swift Current, Saskatchewan, pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais)

Communiqué de l'Agence canadienne de développement international sur les secours d'urgence aux victimes du cyclone et du raz de marée qui viennent de s'abattre sur le Pakistan oriental, en date du 20 novembre 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) pour l'honorable sénateur Sullivan propose, appuyé par l'honorable sénateur Walker, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) présente au Sénat un Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 26 novembre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 17

Le mercredi 25 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly
(*Ottawa-Ouest*)
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier
(*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald
(*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la Province de Québec.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., pour l'honorable sénateur Sullivan propose, appuyé par l'honorable sénateur White, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.

Après débat,
L'honorable sénateur McElman propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers six heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 00 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 6 h. 00 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 23 novembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Rowland et Alexander ont été substitués à ceux de MM. Gleave et MacEwan sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 24 novembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Fairweather, Woolliams et Asselin ont été substitués à ceux de MM. Forrestall, Knowles (Norfolk-Haldimand) et Thomas (Moncton) sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

Nº 18

Le jeudi 26 novembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P. Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un communiqué, en date du 24 novembre 1970, publié à la suite de la treizième réunion du comité mixte canado-américain du commerce et des affaires économiques.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 25 novembre 1970, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que les noms des honorables sénateurs Haig et Quart soient substitués à ceux des honorables sénateurs Flynn et Grosart sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la constitution du Canada; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes en conséquence.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur MacDonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que le Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers quatre heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 2 h. 45 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 4 h. 25 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que cette Chambre, conformément au paragraphe (1c) de l'article 7 du *Tarif des douanes,* consente à ce que le *décret de surtaxe sur des chemises pour hommes et pour garçons,* soit le décret en conseil C.P. 1970-959 du 2 juin 1970, pris en vertu du paragraphe (1a) de l'article 7 de ladite loi, déposé au Sénat le 16 novembre 1970, demeure en vigueur et conserve tout son effet jusqu'au 29e jour de novembre 1971.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 1er décembre 1970, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 19

Le mardi 1er décembre 1970

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sullivan,
Urquhart,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 30 novembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Prud'homme a été substitué à celui de M. Rock sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-177, intitulé: «Loi concernant les associations coopératives», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 3 décembre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-188, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 3 décembre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un bill C-181, intitulé: «Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Deuxième communiqué, en date du 26 novembre 1970, de l'Agence canadienne de développement international sur les secours d'urgence au Pakistan oriental.

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 6 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture,* chapitre 66, S.R.C., 1952.

Décret C.P. 1970-2014, en date du 17 novembre 1970, concernant les tarifs sous la *Loi sur les taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes,* en conformité de l'article 5(3) de la *Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique,* chapitre 52, Statuts du Canada, 1968-1969.

Communiqué, en date du 27 novembre 1970, publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce, au sujet d'un programme d'expansion de la construction maritime, y compris un projet de déclaration à la Chambre des communes par le ministre dudit ministère.

Livre blanc sur la Sécurité de revenu au Canada, publié par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social.

L'honorable sénateur Rattenbury attire l'attention du Sénat sur les séances d'information au sujet de la Communauté économique européenne tenue à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 novembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.

Après débat,
L'honorable sénateur Petten pour l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Eudes, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bourget, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Après débat,
L'honorable sénateur Gouin propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 20

Le mercredi 2 décembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gladstone,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Smith,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Urquhart, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-172, intitulé: «Loi concernant la Cour fédérale du Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Urquhart, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements comme suit:

1. *Page 2:* Retrancher l'article 4 du Bill.
2. *Page 3:* Renuméroter l'article 5 du Bill qui devient article 4 du Bill.

L'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-181, intitulé: «Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada», est avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-181, intitulé: «Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Rattenbury attirant l'attention du Sénat sur les séances d'information au sujet de la Communauté économique européenne tenue à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 novembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 1er décembre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Nielsen a été substitué à celui de M. Woolliams sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

ALISTAIR FRASER
Le Greffier de la Chambre des communes

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 21

Le jeudi 3 décembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier, (*de Lanaudière*),
Giguère,
Gladstone,
Gouin,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sullivan,
Urquhart,
Welch,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Déclaration du Président:

Sujet: Discours du budget—Sièges réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes.

Tel qu'annoncé le ministre des Finances prononcera son discours du budget dans l'autre endroit ce soir à huit heures.

Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables sénateurs qu'à cette occasion personne, sauf les sénateurs, ne sera admis à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes. Cette mesure a pour objet de permettre au plus grand nombre possible de sénateurs de prendre place à cette tribune. De cette façon, les sénateurs ne se verront pas privés de leurs places à la tribune parce que des parents ou des amis occupent leurs sièges.

Puis-je ajouter que des instructions semblables avaient déjà été données en 1931 par le Président du Sénat d'alors, l'honorable P.-E. Blondin, et que les présidents subséquents ont toujours suivi cette pratique.

Le Président du Sénat,

JEAN-PAUL DESCHATELETS.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Notes d'une déclaration du ministre de l'Industrie et du Commerce au sujet des consultations entreprises à Londres, à Bruxelles et à Genève à propos de l'élargissement de la Communauté Économique Européenne.

Rapport de la Société canadienne des brevets et d'exploitation, limitée, pour l'année financière close le 31 mars 1970, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport de la Commission du parc international Roosevelt Campobello, y compris les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello,* chapitre 19, Statuts du Canada, 1964-1965.

L'honorable sénateur Urquhart, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-181, intitulé «Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié ainsi qu'il suit:

Que l'article 4 du Bill soit modifié par l'adjonction du paragraphe (2) qui suit:

«(2) Est coupable d'un acte criminel et passible de la peine capitale ou de l'emprisonnement à vie quiconque enlève par la force, séquestre contre son gré, mutile, torture ou blesse dans l'intention de faire perdre la vie ou tue une ou des personnes, comme moyen de réaliser au Canada un changement de gouvernement identique à celui préconisé par l'association illégale ou d'y contribuer.»

La motion en amendement, mise aux voix,

Le Sénat se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Bélisle,	Connolly	Hollett,	Pearson,	Sullivan,
Blois,	(*Halifax-Nord*),	Macdonald	Phillips,	Welch,
Choquette,	Gladstone,	(*Cap-Breton*),	Quart,	Yuzyk—13.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Argue,	Cook,	Giguère,	Langlois,	Paterson,
Basha,	Davey,	Gouin,	Lefrançois,	Petten,
Benidickson,	Denis,	Hays,	Macnaughton,	Prowse,
Boucher,	Desruisseaux,	Inman,	Manning,	Robichaud,
Bourget,	Duggan,	Isnor,	Martin,	Smith,
Bourque,	Eudes,	Kickham,	McElman,	Urquhart,
Burchill,	Everett,	Kinley,	McGrand,	Willis—53.
Cameron,	Fergusson,	Kinnear,	McLean,	
Carter,	Flynn,	Lafond,	Méthot,	
Casgrain,	Forsey,	Laird,	Michaud,	
Connolly	Fournier	Lamontagne,	Molson,	
(*Ottawa-Ouest*),	(*de Lanaudière*),	Lang,	O'Leary.	

En conséquence, la motion est rejetée.

En amendement, l'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit déféré à nouveau au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles afin que l'article 8 du Bill, à la page 5, soit modifié en remplaçant les mots «constitue, à défaut de preuve contraire, la preuve qu'elle est membre de l'association illégale» par ce qui suit:

«constitue, à défaut de preuve contraire à la preuve présentée, ou de preuve qu'il n'a jamais été membre, ou que, s'il l'a été, il a cessé d'appartenir à ladite association illégale à une date antérieure au 16 octobre 1970, une preuve *prima facie* qu'elle est membre de ladite association illégale.»

La motion en amendement mise aux voix,

Le Sénat se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Bélisle,	Connolly	Macdonald	Pearson,	Welch,
Blois,	(*Halifax-Nord*),	(*Cap-Breton*),	Phillips,	Willis,
Cameron,	Davey,	O'Leary,	Quart,	Yuzyk—15.
Choquette,	Flynn,			

CONTRE

Les honorables sénateurs

Basha,	Cook,	Fournier	Lang,	Molgat,
Benidickson,	Denis,	(*de Lanaudière*),	Langlois,	Molson,
Boucher,	Desruisseaux,	Giguère,	Lafrançois,	Paterson,
Bourque,	Duggan,	Gouin,	Macnaughton,	Petten,
Burchill,	Eudes,	Inman,	Manning,	Prowse,
Carter,	Everett,	Isnor,	Martin,	Robichaud,
Casgrain,	Fergusson,	Kinley,	McElman,	Smith,
Connolly	Forsey,	Kinnear,	McGrand,	Urquhart—41.
(*Ottawa-Ouest*),		Lamontagne,	Michaud,	

En conséquence, la motion est rejetée.

Après débat,

Étant posée la question sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois, tendant à la troisième lecture du Bill C-181, intitulé: «Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada», elle est—

Résolue par l'affirmative, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet, présente au Sénat le rapport dudit Comité sur ledit Budget supplémentaire.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, aux pages 82 et 89*)

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que le rapport soit mis à l'étude le mardi 15 décembre 1970.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

le 3 décembre 1970

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 3 décembre à 5.45 p.m. afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-chef du Cabinet du Gouverneur général,

LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 8 décembre 1970, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que le Bill C-172, intitulé: «Loi concernant la Cour fédérale du Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour la deuxième lecture du Bill C-177, intitulé: «Loi concernant les associations coopératives»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin, que le Bill C-188, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles concernant le Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Rattenbury attirant l'attention du Sénat sur les séances d'information au sujet de la Communauté économique européenne tenue à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 novembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 45 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées.

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant la Cour fédérale du Canada

Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

Rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales concernant le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Le mercredi 2 décembre 1970.

Le Comité sénatorial permanent des Finances nationales, chargé d'étudier le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, conformément à l'ordre de renvoi du 24 novembre 1970, a examiné ledit Budget supplémentaire et fait part des points suivants:

1. Le Comité a examiné ledit Budget supplémentaire (A) et entendu à ce sujet les témoignages de l'honorable C. M. Drury, président du Conseil du trésor, de M. G. Osbaldeston, sous-secrétaire à la Direction des programmes, de M. F. Fry, secrétaire adjoint à la Direction des programmes et de M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire, tous du Conseil du trésor.

2. Ledit Budget supplémentaire prévoit des dépenses totales de $239,112,754, pour lesquelles le Parlement sera appelé à affecter des fonds, des dépenses statutaires de $195,808,000, et des prêts, placements et avances de $22,200,002. Le total des Budgets principal et supplémentaire pour l'année financière en cours s'établit à $14,209,415,192.

3. Sont compris dans ledit Budget supplémentaire (A) quatorze postes de $1 que le Comité a étudiés et qu'explique une déclaration du Conseil du trésor, annexée au présent rapport à titre d'appendice.

4. Le Comité s'est arrêté à un certain nombre de Crédits d'ordre législatif du Budget supplémentaire. Six de ces Crédits sont des postes de $1 et figurent à la partie III de l'appendice susmentionné. Toutefois, certains Crédits, autres que des postes de $1, sont également d'ordre législatif et le Comité a demandé des explications à leur sujet au Conseil du trésor.

5. Le Comité est d'avis que les Crédits susmentionnés d'ordre législatif devraient également être compris dans le Sommaire des prévisions du Budget principal et du Budget supplémentaire afin qu'ils soient plus faciles à trouver pour les personnes qui veulent consulter les lois ainsi modifiées et prêts à être inclus dans les codifications des lois.

6. A l'appendice joint au présent rapport, on trouvera la description des sources de fonds pour chaque Crédit de $1. Le Comité croit que le Budget supplémentaire devrait toujours mentionner la source des fonds quand ces derniers sont transférés d'un programme à un autre.

7. Le Comité a entendu des témoignages portant que le Budget supplémentaire (A) prévoit des dépenses de 60 millions de dollars pour réduire le chômage dans les domaines et régions où il est particulièrement élevé. Le Comité a examiné la méthode qu'emploie le Conseil du trésor pour choisir les programmes qui seront compris dans ces dépenses et doit recevoir du Conseil une ventilation de ces dépenses par ministère et par province.

Respectueusement soumis.

Le Président,
D. D. EVERETT.

EXPLICATION DES POSTES D'UN DOLLAR BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1970-1971 RÉSUMÉ

Les postes d'un dollar dans le présent budget ont été groupés par objet entre les Parties suivantes:

(I) Postes d'un dollar autorisant des virements d'un crédit à un autre au sein d'un ministère pour faire face à certaines augmentations de coûts ou à des dépenses supplémentaires devant être engagées (6 postes).

(II) Postes d'un dollar qui doivent être énumérés au budget afin d'obtenir l'approbation de certaines subventions et contributions. (2 postes).

(III) Postes d'un dollar qui sont de nature législative (8 postes).

Novembre 1970

PARTIE I

POSTES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES VIREMENTS D'UN CRÉDIT À UN AUTRE AU SEIN D'UN MINISTÈRE POUR FAIRE FACE À CERTAINES AUGMENTATIONS DE COÛTS OU À DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DEVANT ÊTRE ENGAGÉES (6 POSTES).

COMMUNICATIONS ET BUREAU DE POSTE—
Communications

Crédit 1a—Montant du virement à ce crédit $225,999.

Objet—Établir un groupe de travail pour étudier et recommander des lignes de conduite et des institutions expresses afin d'assurer l'expansion méthodique et efficace des systèmes conjugués d'ordinateur/communications dans l'intérêt public. On proposait d'abord que ce groupe de travail commence le 1er avril 1971 mais afin de coordonner ses propositions avec d'autres recommandations législatives résultant des études de télécommission, il est nécessaire que ce travail commence immédiatement.

Source des fonds—Crédit 5 ($225,999)—ces fonds sont disponibles comme conséquence de l'ajournement de l'achat d'articles de capital secondaires pour les activités de la gestion du spectre des radiofréquences et un rythme de dépenses moins rapide qu'on ne l'avait prévu dans le PROGRAMME DU SATELLITE ISIS «B».

ÉNERGIE, MINES ET RESSOURCES

Crédit 5a—Montant du virement à ce crédit $649,999.

Objet—Accorder une somme additionnelle de $450,999 nécessaire pour couvrir les frais de travail supplémentaire de photographie aérienne. Le travail de cartographie et de levé s'est déroulé plus rapidement qu'on ne l'avait prévu à cause de meilleures conditions de température et de l'utilisation d'avions à réaction. Une somme supplémentaire de $200,000 est aussi nécessaire pour couvrir la perte de recettes prévue par suite de l'annulation des augmentations proposées des prix des cartes et des photographies aériennes, en conséquence des mesures anti-inflationnistes du gouvernement.

Source des fonds—Crédit 25 ($649,999)—A cause de difficultés techniques et de nouvelles négociations concernant l'époque des paiements et les formules de partage des frais, certains retards se sont produits dans les paiements des travaux fédéraux-provinciaux de contrôle de l'eau.

Crédit 20a—Montant du virement à ce crédit $374,999.

Objet—Une somme additionnelle de $375,000 est nécessaire aux activités de la direction des Eaux intérieures afin de prévoir, non seulement l'achat d'équipement supplémentaire dont les laboratoires du Centre canadien d'étude sur les eaux intérieures ont besoin pour contrôler des expériences faites sur des échantillons d'eau dont on détermine la teneur d'impuretés, mais aussi, l'achat d'équipements ($300,000) pour certains laboratoires qui sont maintenant en construction. L'achat d'équipements pour les nouveaux laboratoires avait d'abord été prévu pour livraison l'année prochaine, mais, étant donné que les laboratoires ont été terminés avant la date prévue, on aura besoin de l'équipement pendant l'année fiscale en cours.

Source des fonds—Crédit 25 ($374,999)—Par suite de difficultés techniques et de nouvelles négociations concernant l'époque des paiements et la formule de partage des frais, on a dû retarder certains paiements des travaux fédéraux-provinciaux de contrôle de l'eau.

INDUSTRIE ET COMMERCE—Bureau fédéral de la Statistique

Crédit 30a—Montant du virement à ce crédit $1,599,999.

Objet—Acquitter les frais supplémentaires du Recensement décennal pour 1971. L'augmentation des frais comprend les frais de publicité y compris les annonces ($335,860), le transport et l'achat de fournitures ($318,825), l'augmentation des frais d'imprimerie et du contrôle de la qualité ($749,500) et certains autres frais: traitements, voyages, dépenses de bureau, etc. On n'était pas au courant de ces augmentations de frais lorsque le Budget principal a été dressé.

Source des fonds—Crédit 5 du ministère de l'Industrie et du Commerce ($1,599,999)—les déboursés en vertu du programme d'Avancement de la technologie ont été moins élevés qu'on ne l'avait prévu.

TRANSPORTS—Administration de la voie maritime du Saint-Laurent

Crédit 95a—Montant du virement à ce crédit $199,999.

Objet—Acquitter l'augmentation des dépenses faites pour garder le canal Lachine ouvert à la navigation ($50,000) et continuer le fonctionnement des ateliers d'entretien de Cornwall ($150,000). On avait d'abord pensé à fermer le canal de Lachine mais cette mesure a été remise à plus tard en attendant le résultat d'un appel qui est maintenant devant les tribunaux. On doit garder les ateliers ouverts à cause des conditions économiques actuelles dans cette région.

Source des fonds—Crédit 85 ($199,999)—Par suite du délai de certains projets d'entretien, pour le canal Welland, des fonds sont disponibles pour virement.

ANCIENS COMBATTANTS

Crédit 45a—Montant du virement à ce crédit $1,296,499.

Objet—Des fonds supplémentaires sont nécessaires pour effectuer des projets de rénovation et d'entretien à l'hôpital des anciens combattants Reine-Marie à Montréal et à l'hôpital Sainte-Anne, à Ste-Anne-de-Bellevue. Ces projets font partie du programme de stimulation de l'expansion économique.

Source des fonds—Crédit 35 ($1,296,499)—Les dépenses prévues pour les pensions résultant de la mise en vigueur de la proposition du «Livre blanc» seront moins élevées qu'on ne l'avait prévu par suite de certains délais dans l'application.

PARTIE II

POSTES D'UN DOLLAR QUI DOIVENT ÊTRE ÉNUMÉRÉS AU BUDGET AFIN D'OBTENIR L'APPROBATION DE CERTAINES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (2 POSTES).

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

Crédit 35a—Autoriser des subventions selon le détail indiqué dans le Budget supplémentaire, au total de $553,500.

Explication—Ces subventions sont nécessaires pour

a) Pourvoir au paiement de $133,000 au gouvernement du Territoire du Yukon pour aider au frais d'un programme d'enseignement d'une seconde langue dans le système scolaire du territoire.

b) Pourvoir à une subvention de capital de $420,500 au gouvernement du Territoire du Yukon pour l'achat du système renové d'aqueduc de Dawson de la Commission d'énergie du Nord canadien. La Commission, sur réception du prix d'achat, utilisera cette somme pour rembourser des avances consenties par le ministre des Finances à la Commission.

Source des fonds—Le montant accordé par le Budget principal au programme d'aide à l'exploitation minière dans le Nord ne sera pas entièrement utilisé, parce que certaines des réclamations présentées en vertu du règlement sont inférieures à celles qui avait été d'abord prévues; ce, parce que le montant payable à chaque réclamant admissible a récemment été limité à $50,000. On propose d'utiliser de nouveau une partie des fonds déjà accordés.

MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

Crédit 20a—Autoriser une subvention supplémentaire de $20,000.

Explication—Une subvention supplémentaire de $20,000 est demandée pour le «Frontier College of Canada». Une subvention de $5,000 a déjà été versée au collège cette année par le ministère du Travail.

Source des fonds—On propose d'utiliser une partie des fonds déjà attribués aux activités de planification, évaluation et recherche pour accorder des subventions à la recherche et au perfectionnement concernant la main-d'œuvre afin de verser cette subvention supplémentaire.

PARTIE III

POSTES D'UN DOLLAR QUI SONT DE NATURE LÉGISLATIVE (6 POSTES).

PÊCHES ET FORÊTS—Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Crédit L20a—Autoriser une augmentation de $5,000,000 dans la limite d'emprunt fixée par l'article 17 de la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce.

Explication—L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce demande l'autorisation de permettre le financement provisoire d'immobilisation par des emprunts additionnels du ministre des Finances ainsi que du secteur privé. Ces fonds additionnels seront utilisés pour financer le programme de construction d'installations de l'Office. L'approbation de l'augmentation de la limite d'emprunt ne signifie aucun changement sensible dans le programme de l'Office.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Crédit 1a—Autoriser une modification dans le libellé du crédit pour étendre les critères d'admissibilité concernant les prêts garantis consentis à certaines industries et à certains fabricants en vertu du Programme d'aide à l'adaptation.

Explication—La révision du texte du libellé révisé est destinée à pourvoir à l'élargissement de l'élément assurance de prêt du Programme d'aide à l'adaptation, à l'intention

a) des fabricants canadiens de textiles et de vêtements qui demandent des emprunts pour donner une nouvelle structure à leurs activités afin d'améliorer leur situation concurrentielle sur les marchés intérieurs et extérieurs et qui sont incapables d'obtenir des prêts à des taux raisonnables à défaut de cette assurance; et

b) de toute personne ou organisation fournissant des services essentiels de commercialisation, de financement ou autres à un fabricant visé par les dispositions actuelles du Programme d'aide à l'adaptation et aux fabricants visés par le paragraphe *a*) précédent.

La modification apparaissant en *a*) est nécessaire à cause des difficultés des industries textiles et du vêtement au Canada.

Le changement apparaissant en b) est destiné à permettre d'aider, conformément aux intentions générales du Programme d'aide à l'adaptation des entreprises qui fournissent des services essentiels de commercialisation, de financement et autres aux fabricants.

Crédit 5a—Autoriser d'augmenter de $20,000,000 la limite des engagements financiers pris pendant l'année financière en cours et les années subséquentes aux fins de paiements pour faire progresser les capacités technologiques de l'industrie manufacturière canadienne en appuyant certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil.

Explication—Le plafond actuel sur le Programme pour l'avancement de la technologie n'est pas suffisant pour faire face aux demandes d'engagement financier pour les années à venir. La nature du programme est telle que le ministère doit prendre des engagements d'aide pour trois à cinq ans d'avance. Les déboursés pour l'année courante sont estimés être en deçà des prévisions approuvées pour 1970-1971, mais les engagements à prendre pour les années futures croissent plus rapidement qu'on ne l'avait prévu de sorte qu'on ne peut y faire face avec le plafond actuel.

Crédit L11a—Autoriser l'élargissement des critères d'admissibilité aux prêts directs consentis en vertu du Programme d'aide à l'adaptation.

Explication—Le libellé révisé du crédit est nécessaire pour permettre au gouvernement d'effectuer des prêts directs à un fabricant de textiles et de vêtements qui a subi ou est menacé de subir un préjudice grave à cause d'importation à bas prix et qui ne peut pas recevoir de prêts à des conditions raisonnables pour lui permettre de s'adapter de façon efficace. Cette aide est un élément essentiel de l'application de la nouvelle ligne de conduite sur les textiles qui a été annoncée par le gouvernement plus tôt cette année.

TRANSPORT

Crédit 1a—Autoriser la dépense de recettes reçues pendant l'année pour acquitter des dépenses faites en vertu du crédit.

Explication—L'autorisation est nécessaire d'utiliser de nouveau les recettes reçues pour les services d'ordinateur rendus par ce Programme à d'autres programmes du ministère. Le Budget principal pour 1970-1971 comprenait les recettes prévues à être ajoutées au crédit; cependant, le libellé du crédit ne comprenait pas l'autorisation d'utiliser de nouveau ces recettes.

TRANSPORTS—Commission canadienne des transports

Crédit 60a—Autoriser le paiement de subventions et élargir le niveau statutaire de l'octroi de subventions.

Explication—On demande l'autorisation de:

a) Modifier l'autorisation actuelle de subvention d'aide aux transports et à la recherche qui est comprise dans le Budget principal pour y inclure les mots «étudiants d'Université», ce qui permettra à la Commission d'accorder des bourses aux étudiants diplômés qui effectuent des recherches en rapport avec les transports. On prévoit qu'environ $150,000 des $500,000 actuellement inclus dans le Budget seront accordés sous forme de bourses.

b) Réviser le libellé actuel du crédit pour élargir le niveau statutaire de l'octroi de subventions aux taux de transport par camion sur les expéditions «à l'intérieur» de la zone Atlantique au-dessus de ce qui est accordé en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

Nº 22

Le mardi 8 décembre 1970

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Halifax-Nord*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Lang,	O'Leary,
Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Gélinas,	Langlois,	Paterson,
Basha,	Cook,	Giguère,	Lefrançois,	Pearson,
Beaubien,	Croll,	Grosart,	Macdonald (*Cap-Breton*),	Petten,
Bélisle,	Davey,	Hollett,	Manning,	Robichaud,
Benidickson,	Denis,	Inman,	Martin,	Smith,
Blois,	Deschatelets,	Isnor,	McDonald,	Sparrow,
Boucher,	Desruisseaux,	Kinley,	McGrand,	Stanbury,
Bourget,	Duggan,	Kinnear,	McNamara,	Thompson,
Bourque,	Eudes,	Lafond,	Méthot,	Urquhart,
Carter,	Flynn,	Laird,	Molson,	Walker,
Casgrain,		Lamontagne,	Nichol,	Welch,
Choquette,				Yuzyk.

23354—7½

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 2 décembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Laprise a été substitué à celui de M. Fortin sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message transmis dans les termes suivants:

Le JEUDI 3 décembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Gundlock et Ryan ont été substitués à ceux de MM. McQuaid et Nielsen sur la liste des membres du comité spécial mixte sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un rapport, préparé pour le ministère de l'Industrie et du Commerce, octobre 1970, concernant l'édition et la production du livre au Canada, intitulé: «L'industrie canadienne du livre».

Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Copies du rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970 (*Présidente—Mme Florence Bird*).

Copies d'un aide-mémoire en date du 13 juillet 1970 et d'une note en date du 6 novembre 1970 remis par l'Ambassadeur du Canada à Washington au gouvernement des États-Unis au sujet des programmes relatifs au commerce.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) soit rayé de la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité spécial du Sénat des media.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Laird propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart,

Que les taxes parlementaires versées à l'égard d'un bill proposé concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique, pendant à la dernière session du Parlement, soient remboursées au conseiller juridique des pétitionnaires.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., attire l'attention du Sénat sur les relations Canado-Antillaises, et, en particulier, sur sa récente affectation par le gouvernement du Canada auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes.

Après débat,
L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que le Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Smith, appuyé par l'honorable sénateur Gouin, tendant à la deuxième lecture du Bill C-188, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le Bill C-177, intitulé: «Loi concernant les associations coopératives», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) pour l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Rattenbury attirant l'attention du Sénat sur les séances d'information au sujet de la Communauté économique européenne tenue à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 novembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

Nº 23

Le mercredi 9 décembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 9 décembre 1970, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport du président et relevé des comptes de la Banque d'expansion industrielle pour l'année financière close le 30 septembre 1970, en conformité de l'article 29(4) de la *Loi sur la Banque d'expansion industrielle,* chapitre 151, S.R.C., 1952.

Copies du décret C.P. 1970-2047, en date du 26 novembre 1970, autorisant le transfert de certaines fonctions, en conformité de la *Loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public.*

Copies du rapport du Comité spécial établi par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social pour conseiller la direction générale des aliments et drogues sur tous les aspects d'innocuité et d'efficacité des contraceptifs oraux en vente au Canada, en date d'octobre 1970.

L'honorable sénateur Davey, du Comité spécial du Sénat des media, dépose le rapport dudit comité spécial comme suit:

Volume I intitulé: «Le miroir équivoque—Rapport du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse»,

Volume II intitulé: «Les mots, la musique et les sous—Une étude sur les conditions économiques de l'édition et de la radiodiffusion, faite au nom du Comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse»,—et

Volume III intitulé: «Bons, mauvais, ou simplement inévitables?—Études commandées par le comité spécial du Sénat sur les moyens de communications de masse».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Davey attire l'attention du Sénat sur le rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé aujourd'hui.

Après débat,
L'honorable sénateur Davey propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé aujourd'hui, soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Forsey et Langlois soient ajoutés à la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur Lafond soit substitué à celui de l'honorable sénateur Hastings sur la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), appuyé par l'honorable sénateur Choquette, tendant à la troisième lecture du Bill S-8, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Bourque, tendant à la deuxième lecture du Bill C-177, intitulé: «Loi concernant les associations coopératives».

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur les relations Canado-Antillaises, et, en particulier, sur sa récente affectation par le gouvernement du Canada auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 19 janvier 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Rattenbury attirant l'attention du Sénat sur les séances d'information au sujet de la Communauté économique européenne tenue à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 novembre 1970.

Débat terminé.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.
La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 24

Le jeudi 10 décembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha, Beaubien, Benidickson, Blois, Boucher, Bourque, Carter, Casgrain, Choquette, Connolly (*Halifax-Nord*), Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Croll, Davey, Denis, Deschatelets, Desruisseaux, Duggan, Eudes, Flynn, Fournier (*de Lanaudière*), Grosart, Hollett, Inman, Isnor, Kickham, Kinley, Kinnear, Lafond, Laird, Lamontagne, Langlois, Lefrançois, Macdonald (*Cap-Breton*), Martin, McDonald, McElman, McGrand, McNamara, Méthot, Molson, Nichol, O'Leary, Pearson, Petten, Phillips, Rattenbury, Robichaud, Smith, Sparrow, Stanbury, Thompson, Walker, Welch.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un communiqué final de presse publié à la suite de la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord de l'OTAN, tenue à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 décembre 1970, y compris une annexe intitulée: «La défense de l'alliance pendant la décennie 1970-1980».

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-188, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 15 décembre 1970, à trois heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Bourque, tendant à la deuxième lecture du Bill C-177, intitulé: «Loi concernant les associations coopératives».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur les relations Canado-Antillaises, et, en particulier, sur sa récente affectation par le gouvernement du Canada auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 25

Le mardi 15 décembre 1970

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Grosart,
Haig,
Hays,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch.

PRIÈRE.

Avec permission,
Le Sénat aborde les Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat d'aujourd'hui.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-174, intitulé: «Loi instituant la Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-3, intitulé: «Loi concernant les sociétés d'investissement», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit déféré au Comité sénatorial des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-175, intitulé: «Loi concernant les grains», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur McNamara propose, appuyé par l'honorable sénateur Kickham, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional,* pour le mois de novembre 1970, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport sur l'état des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1969 et montants estimatifs des dépenses pour 1970, en vertu du chapitre 3, Statuts du Canada 1968-1969, concernant la construction et l'achèvement par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé près du mille 17 du prolongement Windfall, de la subdivision de Sanguodo, en direction ouest jusqu'à Bigstone, province d'Alberta, soit un parcours d'environ 51 milles, avec une voie de raccordement d'environ 9 milles à partir d'un point situé près du mille 38 de ladite ligne de 51 milles, conformément à l'article 8 de ladite loi.

Rapport sur l'état des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1969, en vertu du chapitre 35, Statuts du Canada, 1966-1967, concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir d'un point situé dans le voisinage de Stall Lake, en direction nord-est, jusqu'à un point situé dans le voisinage d'Osborne Lake dans le district minier de Le Pas, province du Manitoba, conformément à l'article 9 de ladite loi.

Rapport sur l'état des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1969, en vertu du chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961, concernant la construction par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'un tronçon de voie ferrée partant d'un point

situé près de Grimshaw, province d'Alberta, vers le nord jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les Territoires du Nord-Ouest, conformément à l'article 9 de ladite loi.

Rapport sur l'état des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1969, en vertu de l'article 15, Statuts du Canada, 1966-1967, concernant la construction et l'achèvement par la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'une ligne de chemin de fer à partir d'un point situé dans le voisinage d'Amesdale, subdivision de Redditt, en direction nord-ouest jusqu'à un point situé près d'Iron Bay, sur la rive ouest du lac Bruce, district de Kenora, province d'Ontario, soit un parcours d'environ 68 milles, conformément à l'article 8 de ladite loi.

Rapport de la Commission des prix et des revenus, en date du 14 décembre 1970, concernant les produits des huiles comestibles manufacturées.

Rapport de la Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires, novembre 1970.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le Bill C-188, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur les relations Canado-Antillaises, et, en particulier, sur sa récente affectation par le gouvernement du Canada auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 26

Le mercredi 16 décembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Haig,
Hays,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch.

PRIÈRE.

Le Président informe le Sénat qu'il a reçu une copie certifiée du décret C.P. 1970-1941, en date du 5 novembre 1970, nommant le Major Alexandre Guy Vandelac, M.C., C.D., Gentilhomme huissier de la Verge noire.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-211, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une lettre, en date du 7 décembre 1970, adressée par l'Ambassadeur du Japon près Ottawa au ministre de l'Industrie et du Commerce, y compris une Annexe relative aux restrictions des exportations vers le Canada de certains produits japonais pour l'année 1970.

Rapport actuariel quinquennal sur l'application du *Régime de pensions du Canada* et sur l'état du compte du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 1969, en conformité de l'article 116 dudit régime, chapitre 51, Statuts du Canada, 1964-1965.

L'honorable sénateur Lang, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-177, intitulé: «Loi concernant les associations coopératives», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales lequel a été autorisé à examiner les dépenses proposées dans le budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet, présente au Sénat le rapport dudit comité sur ledit Budget supplémentaire (B), comme suit:

Le MERCREDI 16 décembre 1970.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel a été déféré le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, a, pour obtempérer à l'Ordre de renvoi du 8 décembre 1970, examiné ledit Budget supplémentaire et en fait rapport ainsi qu'il suit:

1. Le Comité vient d'étudier le Budget supplémentaire (B) et d'entendre les déclarations faites à ce sujet par M. G. Osbaldeston, sous-secrétaire de la Direction des programmes du Conseil du trésor et M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire au Conseil du trésor.

2. Le Budget supplémentaire (B) prévoit des dépenses totales pour lesquelles on demandera au Parlement d'affecter des crédits de 54,000,001 dollars et 150,000,001 dollars au titre des prêts, placements et avances. Le budget principal et les budgets supplémentaires pour l'année civile en cours s'élèvent donc, au total, à 14,413,415,194 dollars. Le budget principal prévoit 13,752,294,436 dollars de dépenses. Les budgets supplémentaires (A) et (B) augmentent cette somme de 661,120,758 dollars.

3. Le Budget supplémentaire (B) renferme deux postes de $1 au sujet desquels le Comité s'est renseigné. Le premier est destiné à étendre l'assurance-prêts accordée en vertu du crédit 30c (Industrie et Commerce) de la *Loi des subsides n° 1 de 1968* à des fabricants et commerçants de chaussures et à ceux qui leur fournissent des services. Le second élargit l'autorisation de consentir des prêts en vertu du crédit L80 (Industrie et Commerce) de la *Loi des subsides n° 4 de 1968* à certains fabricants de chaussures afin de leur pemettre de soutenir la concurrence des chaussures importées.

4. Le Budget supplémentaire (B) prévoit une somme de 54,000,000 de dollars aux fins de pourvoir à une augmentation immédiate de 10% des prestations d'assurance-chômage faisant suite à la mise en application, en juillet 1971, du nouveau régime d'assurance-chômage, ainsi que le prévoyait le Livre blanc sur l'assurance-chômage.

5. Une somme de 150,000,000 de dollars est destinée aux prêts consentis aux provinces au titre de projets d'investissements ayant trait à des travaux de construction que les gouvernements provinciaux, autrement, n'auraient pas pu entreprendre en 1971-1972 et qui contribueront directement à créer rapidement des emplois supplémentaires. Les prêts seront remboursables en 15 ans au taux d'intérêt du Régime de pensions du Canada. Les prêts seront consentis selon le nombre total de chômeurs en sus de 4% de la population active, chiffre déterminé en faisant la moyenne des pourcentages enregistrés et prévus pour les six derniers mois de 1970 ainsi que du pourcentage estimatif du chômage chez les Indiens protégés par traité dans leurs réserves. Selon cette formule, la distribution provisoire des crédits s'établit comme suit:

Province	*Montant*	*Pourcentage du total*
Terre-Neuve	5,000,000	3.6
Île-du-Prince-Édouard	1,000,000	0
Nouvelle-Écosse	4,000,000	2.6
Nouveau-Brunswick	4,000,000	2.6
Québec	68,000,000	45.1
Ontario	17,000,000	11.3
Manitoba	8,000,000	5.6
Saskatchewan	5,000,000	3.1
Alberta	4,000,000	2.6
Colombie-Britannique	35,000,000	23.6

Le tout respectueusement soumis.

Président,
D. D. EVERETT.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport soit mis à l'étude plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, tendant à la deuxième lecture du Bill C-175, intitulé: «Loi concernant les grains».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales sur le Budget supplémentaire (B) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le Bill C-211, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971, soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée au mardi le 19 janvier 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur les relations Canado-Antillaises, et, en particulier, sur sa récente affectation par le gouvernement du Canada auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 27

Le jeudi 17 décembre 1970

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

es membres présents sont:

es honorables sénateurs

ird, Casgrain, Fournier (*de Lanaudière*), Lang, O'Leary,
rgue, Choquette, Grosart, Langlois, Paterson,
asha, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Haig, Lefrançois, Pearson,
eaubien, Cook, Hays, Macdonald (*Cap-Breton*), Petten,
élisle, Croll, Hollett, Manning, Phillips,
enidickson, Denis, Inman, Martin, Quart,
lois, Deschatelets, Kickham, McLean, Rattenbury,
oucher, Eudes, Kinley, McNamara, Robichaud,
ourget, Everett, Kinnear, Méthot, Smith,
ourque, Fergusson, Lafond, Michaud, Sparrow,
urchill, Flynn, Laird, Molgat, Stanbury,
ameron, Forsey, Lamontagne, Welch.
arter,

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 15 décembre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. McQuaid a été substitué à celui de M. Fairweather sur la liste des membres du comité spécial mixte sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTER FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 16 décembre 1970.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs qui le nom de M. Fairweater a été substitué à celui de M. Ryan sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTER FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-6, intitulé: «Loi modifiant la Loi antidumping»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture de l'amendement, comme suit:

Page 2, lignes 15 et 16: Retrancher les lignes 15 et 16 et y substituer ce qui suit:

«relative à l'importation de marchandises au Canada, qui peut causer ou menacer de causer un tort à la production de toutes marchandises au Canada que ce»

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que l'amendement soit agréé maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé l'amendement apporté par les Communes à ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-179, intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant la «Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Kinnear propose, appuyée par l'honorable sénateur Cameron, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Kinnear propose, appuyée par l'honorable sénateur Cameron, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 34 de la *Loi sur la ministère des Transports,* chapitre 79, S.R.C., 1952.

Copies de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. New York, le 7 mars 1966. En vigueur pour le Canada le 15 novembre 1970.

Copie d'un échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord du 6 octobre 1966 relatif à l'établissement d'un système de fusées météorologiques à Cold Lake, en Alberta. Ottawa, les 13 février et 24 avril 1969. En vigueur le 24 avril 1970.

Copie d'un échange de Notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la Thaïlande constituant un Modus vivendi entre les deux pays. Bangkok, le 22 avril 1969. En vigueur le 22 avril 1969.

Copies de la Convention de Vienne sur le droit des traités, y compris une Annexe. Vienne, le 23 mai 1969.

Copies d'un Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'utilisation du polygone de recherche Churchill. Signé à Ottawa le 8 juillet 1969. En vigueur le 8 juillet 1969.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada, le gouvernement de la République islamique du Pakistan et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application des garanties. Fait à Vienne, le 17 octobre 1969. En vigueur le 17 octobre 1969.

Copies d'un échange de Notes modifiant l'Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Japon relatif à l'application des garanties prévues dans l'Accord bilatéral de coopération conclu entre ces gouvernements pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Fait à Vienne, le 12 novembre 1969. En vigueur le 12 novembre 1969.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à l'exploitation de stations radiotéléphoniques. Ottawa, le 19 novembre 1969. En vigueur le 24 juillet 1970.

Copies d'un Accord entre le Canada et Singapour concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République de Singapour. Fait à Singapour, le 15 décembre 1969. En vigueur le 15 décembre 1969, à compter du 2 juillet 1969.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement du Royaume-Uni modifiant l'Accord du 11 septembre 1964 concernant le statut des forces canadiennes aux Bermudes. Signé à Londres, le 16 décembre 1969 et le 8 janvier 1970. En vigueur le 8 janvier 1970.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Malaisie concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de Malaisie. Signé à Kuala Lumpur, le 22 décembre 1969. En vigueur le 22 décembre 1969, à compter du 10 septembre 1965.

Copies d'un échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique concernant la participation du Nouveau-Brunswick et du Québec à la convention entre États du Nord-est pour la protection contre les incendies de forêts (*North-Eastern Interstate Forest Fire Protection Compact*) Washington, le 29 janvier 1970. En vigueur le 29 janvier 1970.

Copies d'un Accord entre le Canada et l'Ouganda concernant la formation au Canada de personnel des forces armées de la République de l'Ouganda. Kampala, le 10 mars 1970. En vigueur le 10 mars 1970, à compter du 15 août 1969.

Copies de la convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique, y compris une Annexe. Faite à Niamey le 20 mars 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le Canada et l'Organisation des Nations Unies concernant les réclamations de tiers résultant d'actes commis par des membres du contingent canadien auprès de la force des Nations Unies à Chypre. New York, le 25 mars 1970. Considéré comme étant en vigueur depuis le 13 mars 1964.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relativement aux privilèges réciproques de pêche dans certaines régions sises au large de leurs côtes. Signé à Ottawa, le 24 avril 1970. En vigueur le 24 avril 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'Accord intervenu le 6 mai 1964 entre les deux pays sur les satellites internationaux pour études ionosphériques (ISIS) Ottawa, le 11 mai 1970. En vigueur le 11 mai 1970.

Copies du Protocole portant amendement de l'Accord sur les stations océaniques de l'Atlantique du Nord. Signé à Paris, le 25 février 1954. Londres, le 13 mai 1970.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire hongroise relatif au Règlement de questions financières. Signé à Budapest, le 1er juin 1970. En vigueur le 1er juin 1970.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République italienne relatif à la co-production cinématographique: avec protocole d'Accord provisoire. Signé à Ottawa, le 16 juin 1970. En vigueur provisoirement le 16 juin 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique élargissant l'application de l'Accord sur la défense aérienne et les mesures de coopération connexes. Signé le 12 juin 1961. Washington, le 25 juin 1970. En vigueur le 25 juin 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Danemark concernant un programme de formation de pilotes entre le Canada et le Danemark. Copenhague, les 2 et 3 juillet 1970. En vigueur le 3 juillet 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique remplaçant l'Accord du 31 juillet 1969 concernant les services de pilotage dans les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un mémoire d'accord). Washington, le 16 juillet 1970. En vigueur le 6 juillet 1970.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Trinité et Tobago concernant des services aériens commerciaux réguliers (avec Échange de Notes). Signé à Port d'Espagne, le 11 août 1970. En vigueur provisoirement le 11 août 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique modifiant l'échange de Notes du 6 juillet 1970 concernant les services de pilotage dans les Grands lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis (avec un mémoire d'accord). Washington, le 11 août 1970. En vigueur le 11 août 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Ceylan constituant un Accord entre les deux gouvernements relatif à un programme de coopération pour le développement de Ceylan. Colombo, le 15 août 1970. En vigueur le 15 août 1970.

Copies d'un Accord de coopération économique et technique entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale du Cameroun. Signé à Toronto, le 15 septembre 1970.

Copies d'un Accord portant création de la Banque de développement des Caraïbes. Kingston, Jamaïque, le 18 octobre 1969.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Jamaïque concernant des services aériens réguliers. Signé à Kingston, le 4 novembre 1970. En vigueur le 4 novembre 1970.

L'honorable sénateur Lang, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-174, intitulé: «Loi instituant la Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lang, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-175, intitulé: «Loi concernant les grains», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique dépose le rapport dudit comité: *Une politique scientifique canadienne,* Volume I, *Une analyse critique: le passé et le présent;* et un résumé à ce sujet.

Ordonné: Que le résumé du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé aujourd'hui, soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, aux pages 114 à 117*).

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé aujourd'hui, soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'étude le mardi 19 janvier 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que le Bill C-177, intitulé: «Loi concernant les associations coopératives», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le Bill C-211, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur les relations Canado-Antillaises, et, en particulier, sur sa récente affectation par le gouvernement du Canada auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Communiqué, publié le 17 décembre 1970, par le ministère des Affaires extérieures, concernant les mesures prises par le gouvernement du Canada à la suite du rapport de l'honorable sénateur Martin, C.P., sur sa mission auprès des gouvernements du Commonwealth aux Antilles.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur les relations Canado-Antillaises, et, en particulier, sur sa récente affectation par le gouvernement du Canada auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes.

Débat terminé.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers six heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 6 h. 15 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures trente du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 6 h. 20 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 9 h. 20 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain vendredi le 18 décembre 1970, à onze heures de l'avant-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*),

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

«UNE POLITIQUE SCIENTIFIQUE CANADIENNE»

Rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique

Résumé du Volume 1—Une analyse critique: le passé et le présent.

Général

Ceci est le premier volume du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique. Il sera suivi par un second volume qui comprendra les recommandations spécifiques du Comité correspondant à la conclusion à laquelle il en est venu: «Il est particulièrement urgent que le Canada adopte une politique scientifique globale cohérente» (10-37) dont le besoin se fait sentir au Canada aujourd'hui.

Le Volume I énumère avec documents à l'appui, la liste de ce que le Comité considère comme des déficiences majeures de la «politique scientifique» canadienne actuelle. Le Volume constate que ces déficiences résultent de la «sagesse conventionnelle» du passé qui doit être maintenant remplacée par une «nouvelle sagesse» qui exige une intensification de «l'effort national si le Canada veut participer à la course scientifique et technologique internationale.» (7, 42 et 43).

«La sagesse nouvelle exige que le pays dirige ses efforts additionnels en R et D vers les sciences de la vie et les sciences sociales plutôt que vers les sciences physiques, vers l'ingéniérie et le développement plutôt que vers les disciplines scientifiques et la recherche fondamentale, vers les objectifs économiques et sociaux plutôt que vers la découverte scientifique désintéressée. Elle recommande de renforcer l'industrie comme secteur d'exécution de la R - D. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement doit accepter de prendre une plus grande part au financement de la recherche et du développement, fonction qu'il devra remplir en accordant plus de contrats de R - D et en soutenant des programmes plus efficaces et mieux intégrés» (7-43).

Les conclusions du Comité sont appuyées sur une analyse critique de l'histoire de la politique scientifique au Canada et sur des comparaisons avec d'autres pays évolués qui se trouvent dans une situation semblable à la nôtre. Durant les deux dernières années le Comité a tenu 122 audiences, a reçu 325 mémoires d'organismes et d'individus, a entendu 550 personnes et a assisté à 57 réunions avec des Ministres, des hauts fonctionnaires et représentants du secteur public et privé aux États-Unis, en Grande-Bretagne, Suède, Allemagne de l'Ouest, France, Suisse, Hollande et Belgique.

Revue Historique

Le Comité constata dès ses premières réunions que la Politique scientifique canadienne n'avait pas développé tout le potentiel pouvant servir l'intérêt national à cause de son enracinement profond dans l'histoire qui remonte à plus de cinquante ans. Durant cette période les déboursés fédéraux pour la science et la technologie, de $5 millions en 1939, sont montés à plus de $200 millions en 1959 et à $750 millions approximativement en 1970. «Cet accroissement s'est effectué en l'absence d'une politique cohérente.»

Le Comité a analysé les tentatives successives faites en vue d'établir une politique scientifique nationale. Elles ont échoué pour des raisons qui sont maintenant connues; il n'y a jamais eu vraiment de mécanisme central de planification et de coordination tel qu'envisagé par l'ordre en Conseil de juin 1916 qui créa le Conseil consultatif honoraire devenu depuis le Conseil National de recherches.

Les Chapitres 2, 3, 4 et 5 contiennent cette étude historique. «Elle (l'étude) trace l'évolution de la politique scientifique au Canada et elle souligne à dessein les défauts qui marquent différentes époques depuis 1916» (1-31).

En 1919 l'on pouvait dire que «le Canada... était probablement le seul pays de son espèce dans le monde qui ne possédait pas un potentiel adéquat de recherche dans les universités ni au gouvernement». En 1932 le CNRC (Conseil national de recherches du Canada) proposa d'amalgamer ou intégrer toutes les activités scientifiques gouvernementales de cette époque, ce qui devait en réduire le coût d'un tiers, «mais malgré cette économie potentielle, rien ne fut fait» (3-14).

Dès 1938, on s'est plaint de l'exode des cerveaux vers les États-Unis, («bon nombre de nos jeunes les plus brillants») et des filiales de compagnies étrangères où «toute la recherche, ou une grande partie de celle-ci, se fait habituellement à partir de la maison mère.»

Lorsque la guerre éclata en 1939, le docteur C. J. Mackenzie du CNRC déclara qu'il n'y avait «pas plus que deux douzaines» d'étudiants diplômés en science appliquée dans les universités canadiennes et qu'il n'y avait que «quelques industries qui faisaient de la recherche.»

La CNRC avait à l'époque un personnel de 300 personnes et son budget annuel était de $900,000. It était évident que le Canada devrait étendre rapidement et en profondeur son champ d'activités scientifiques et technologiques. La méthode employée par le gouvernement fut d'accroître considérablement le personnel et le budget du CNRC. Durant la guerre, les Canadiens effectuèrent un travail remarquable de concert avec leurs collègues d'Angleterre et des États-Unis. Malheureusement, les années de guerre eurent pour effet de mettre trop d'emphase sur les laboratoires gouvernementaux plutôt que sur la recherche effectuée dans les universités ou l'industrie, méthode qui avait été adoptée aux États-Unis et qui a eu pour effet de produire des résultats très différents de ceux du Canada et de faire surgir un tout autre potentiel scientifique et technologique national.

Le comité souligne que «le Canada aborda les problèmes complexes de la science et de la technologie au fur et à mesure qu'ils survinrent dans les années d'après-guerre sans élaborer de politique ou de stratégie cohérente en la matière.» On obéissait alors à deux directives contradictoires. D'une part, on mettait l'accent sur les sciences pures en négligeant la technologie et la recherche industrielle; d'autre part, on prenait la décision que le Canada ferait face aux défis posés par la nouvelle technologie tandis qu'on assignerait à l'industrie la tâche principale de l'élaboration des plans et de la construction d'avions supersoniques, d'énormes moteurs à réaction, et de réacteurs nucléaires. Les programmes dont les coûts s'élevaient à quelques centaines de millions de dollars ne réussirent pas, pour diverses raisons, à faire entrer l'industrie canadienne dans la nouvelle révolution technologique et démontrèrent «qu'il peut être coûteux et frustrant pour un pays de se lancer dans des programmes scientifiques sans avoir, au préalable, élaboré de politique réaliste».

Le comité brosse l'historique des tentatives du gouvernement d'élaborer une politique scientifique opérationnelle durant les années d'après-guerre, y compris le refus de tenir compte des recommandations formulées par les commissions Massey et Glassco visant à une réforme dans ce domaine. Le comité souligne le fait qu'on n'a pas mis sur pied «d'organisme de contrôle centralisé» (selon le vœu de la commission Massey) «ni de mécanismes efficaces en vue de centraliser l'administration et la coordination» tels que préconisés par la commission Glassco. Il souligne la trop grande importance attachée aux «droits et privilèges» des ministères et agences en place, le silence des gouvernements sur des questions de politique scientifique nationale et il montre qu'en «dernière analyse la stratégie du Canada consiste en une série de politiques destinées à des secteurs individuels, toutes fortement influencées, du moins d'un point de vue négatif, par les décisions du Conseil du Trésor. Le comité sénatorial en conclut, à regret, que c'est uniquement par hasard qu'on a une politique scientifique».

Durant les débuts de l'après-guerre, «la seconde tentative du Canada d'élaborer un mécanisme central pour une politique scientifique échoua aussi lamentablement que sa première tentative durant et après la première guerre mondiale».

Le comité en vient ensuite à commenter «les initiatives des années 60». Le comité mentionne la mise sur pied de deux nouveaux conseils (le conseil économique du Canada, et le conseil des sciences) ayant pour mandat d'étudier la politique scientifique en plus du CNRC et du secrétariat des sciences mais conclut qu'il «est difficile de voir comment, dans les conditions actuelles, les efforts non coordonnés de trois conseils et d'un secrétariat peuvent réussir à mettre sur pied une structure centrale efficace et cohérente en vue d'élaborer une politique scientifique, là où l'action isolée d'un seul conseil n'a pu le faire en 1916».

Il poursuit: «Il existe beaucoup de faits démontrant que la simple publication d'opinions scientifiques n'est nullement garanti d'action. Le comité sénatorial a l'impression que le conseil des sciences a travaillé dans un vacuum et que son impact sur la politique scientifique a été minime.»

Le comité note à regret que la politique gouvernementale en vue de la promotion de développements technologiques dans l'industrie ne semble pas avoir eu plus de succès qu'elle n'en a à présent. Il note qu'il s'agit là d'un objectif avoué du gouvernement depuis 1916 mais qui n'a jamais été atteint. Une déclaration gouvernementale en 1967 l'envisageait comme étant de «toute première importance» dans la politique scientifique nationale mais depuis, l'aide du gouvernement à la recherche et à la technologie industrielles a diminué par rapport aux deux autres secteurs d'activité, les universités et les agences gouvernementales. «Ceci démontre clairement qu'il est difficile pour le gouvernement d'atteindre les objectifs qu'il se fixe en l'absence d'une stratégie cohérente et d'un mécanisme central pour le mener à bonne fin.» «Il est évident que la distribution des dépenses gouvernementales n'ont pas correspondu suffisamment aux objectifs et aux priorités établis par les ministres. En ce sens, on est certainement en droit de dire . . . que c'est uniquement par hasard qu'on a une politique scientifique.»

Le comité termine ses «chapitres d'histoire» comme suit:

«Le comité sénatorial espère que ces quatre chapitres auront été utiles. Notre intention était de démontrer que si les gouvernements veulent faire un usage efficace de la science et de la technologie, ce n'est pas suffisant d'identifier des objectifs réalistes et d'avoir des scientifiques compétents et des administrateurs dévoués dans la fonction publique. Le bilan des échecs canadiens tend à montrer qu'une bonne stratégie, des mécanismes et une structure adéquate pour la mettre en vigueur sont tout aussi essentiels.»

La perspective internationale: (Chapitre 6)

Le comité a effectué une série de comparaisons de l'effort canadien en matière de recherche et de développement à la fois au niveau du financement et de l'exécution avec d'autres pays développés (OCDE). Il trouve la situation du Canada «unique» dans bien des cas, et ce généralement au désavantage du Canada. Tout en émettant les réserves nécessaires et en reconnaissant que de telles comparaisons sont sujettes à diverses interprétations, le comité en retire plusieurs conclusions:

«Nous avons importé des innovations plutôt que des inventions des États-Unis. La leçon à tirer de l'expérience japonaise s'adapte bien à la situation canadienne et comporte des leçons importantes quant à la politique scientifique canadienne.»

«Le Canada devrait attacher plus d'importance qu'il ne le fait actuellement à la cueillette et à la distribution de l'information technologique provenant des autres pays.»

«. . . Le modèle général qui existe ou qui émerge dans les pays développés est d'attribuer une part relativement mince de leur effort en matière de recherche et de technologie à la recherche fondamentale . . . et de mettre l'accent sur des activités de développement. Le Canada et la Belgique font exception à cette règle.

«Le Canada est au dernier rang en ce qui a trait à la recherche et au développement effectués par l'industrie, par contre il est parmi les premiers pour ce qui est des secteurs gouvernemental et universitaire. Le Canada semble être dans la mauvaise voie.»

«Le Canada est parmi les trois premiers pays de l'OCDE quant au nombre relatif de scientifiques et d'ingénieurs compétents qui s'occupent de recherche et de développement, par contre nous sommes au bas de la liste lorsqu'on en vient à l'innovation.»

«Pour le Canada cette dépendance (à l'égard des innovations importées) s'est traduite par un contrôle étranger étendu dans les domaines cruciaux de la nouvelle technologie.»

«L'accent a été sur la recherche dans des laboratoires du gouvernement plutôt que sur le développement dans l'industrie. On ne peut développer de capacité innovatrice dans de telles conditions.»

«Au Canada, le secteur gouvernemental fait plus de recherche et de développement que tout autre pays industrialisé.»

«Le Canada, au chapitre du financement, consacre 61% à la recherche scientifique et 39% au développement technologique. Les rapports sont inversés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Suède et en Suisse.»

Revue des dépositions: Chapitres 7, 8, 9

Le comité fut impressionné par la franchise de plusieurs des mémoires des ministères et des agences gouvernementales et par le témoignage de leurs représentants. Les faits sont là pour mettre en lumière les problèmes auxquels doivent faire face ces fonctionnaires dans leurs tentatives de coordonner leurs propres activités scientifiques avec d'autres ministères et agences et avec le peu d'information qu'ils peuvent obtenir quant à leur position face à l'ensemble de la politique scientifique.

Parmi les nombreux exemples rapportés, on pourrait citer les suivants:

Une déclaration du Bureau de recherche des pêcheries à l'effet que ses membres ne savaient pas quelle était la politique des autres agences qui subventionnent la R-D dans des domaines connexes. Le ministère des Transports n'a pu dire combien il dépensait en recherches et en développement; il y eut une proposition émanant du ministère de la Santé et du Bien-être à l'effet qu'il serait utile que d'autres agences puissent garder à jour un inventaire de leurs activités en recherche et développement. Le manque grave d'information dans les domaines de la science et de la technologie était partout évident. Des vides substantiels furent mentionnés comme résultant de la «fragmentation» de la recherche en matière de transport».

Le comité entendit plusieurs témoignages sur le sous-développement de la recherche en sciences sociales et ailleurs: les effectifs scientifiques sont déséquilibrés ce qui entraîne «des surplus indésirables dans certains domaines et . . . des manques graves dans d'autres. . .»

«Ce qui se dégage de tout ceci, c'est que l'accent mis sur les sciences pures a pu, certes, aider les universités à satisfaire leurs besoins, mais il n'a pas comblé ceux de l'industrie canadienne. Il en résulte que «l'armée de scientifiques» pourrait devenir une armée de réserve».

«Le Comité a noté avec inquiétude qu'une interaction et une collaboration intime entre laboratoires gouvernementaux, universitaires et industriels n'existaient pas au Canada.»

Il a reçu des témoignages troublants au sujet d'un manque d'autorité centrale au niveau fédéral pour s'occuper d'activités scientifiques dans les domaines de la pollution de l'air, de la pollution de l'eau, de la défense nationale et de l'espace.

Le comité rappelle que «le besoin d'une coordination efficace de l'activité gouvernementale en recherche et développement a été un thème constant dans le débat sur la politique scientifique canadienne depuis 1916. La commission Massey le soulignait à nouveau en 1951, la commission Glassco aussi en 1963. Mais ce besoin apparaît encore plus grand aujourd'hui . . .»

On a aussi souligné le manque de représentation des sciences sociales au Conseil des sciences et on a suggéré la nomination d'un président à plein temps. Le conseil a aussi mentionné qu'il n'avait pas suffisamment accès auprès de ceux qui ont à prendre les décisions.

Le «vide au sommet» a créé un vacuum dans lequel le Conseil du Trésor a pénétré pour s'établir «pratiquement seul au centre».

Repassant les témoignages soumis par le secteur public, le comité déclare que «le modèle canadien d'un effort scientifique qui a été élaboré en 1916 et, dans une grande mesure, toujours en vigueur aujourd'hui, ne s'adapte pas aux conditions et exigences du Canada de demain. En d'autres mots, la politique scientifique, cachée, officieuse mais réelle, qui a été élaborée, laisse maintenant à désirer selon un nombre des plus impressionnant de hauts fonctionnaires. La sagesse traditionnelle ne peut plus servir les objectifs nationaux du Canada, si jamais elle les a servis».

Sur le thème fréquent d'un manque de coordination dans l'effort de soutien à la science du gouvernement fédéral, le comité cite un passage révélateur dans le témoignage du Dr Roger Gaudry, membre du Conseil des sciences:

«Il y a eu, au cours des années, un grand nombre de ministères du gouvernement fédéral qui ont subventionné la recherche. Ils ont subventionné la recherche fondamentale et la science pure surtout dans les universités, sans s'assurer qu'il y ait de coordination entre eux quant aux méthodes suivies, quant au niveau des subventions et aux domaines à encourager . . . quelques-unes de ces décisions ad hoc prises au niveau des ministères ont suscité de graves problèmes dans les universités».

Le comité cite aussi le Dr Omar Solandt, président du Conseil des sciences, à l'effet que «le CNRC, en tant que conseil, n'a pu s'occuper efficacement des laboratoires parce que ses membres étaient choisis parmi ceux qui recevaient des octrois du CNRC pour leurs recherches et de ce fait, n'étaient pas libres de critiquer les travaux du conseil.»

Le comité semble trouver injustifiable le peu d'appui qu'accorde le gouvernement fédéral aux instituts de recherches dans diverses provinces. (193)

Le chapitre 8 relate les témoignages de 44 universités et collèges recueillis au cours d'une semaine spéciale d'audiences. Il traite du problème particulier que présente le faible support accordé aux universités du Québec. Les universités francophones reçoivent une proportion plus faible des octrois fédéraux que leur population le justifie . . .» et seulement un des 30 grands laboratoires fédéraux se trouve au Québec.

Le rapport souligne que toutes les universités semblent avoir besoin de plus d'argent pour la recherche et

«qu'aucun de leurs mémoires ne proposait une réduction des fonds pour la recherche pure». Toutefois, le comité a reçu des critiques, particulièrement du secteur industriel canadien, (chapitre 9) au sujet de l'éducation scientifique dans les universités par rapport aux exigences du monde des affaires.

«Nous formons nos scientifiques et nos technologues, dit le mémoire Masson-Root, en vue d'un monde irréel plutôt que réel.»

On a aussi noté le manque de coopération efficace entre les secteurs d'exécution de la R-D, et le peu d'effectifs scientifiques dans plusieurs secteurs. A cet égard, l'industrie privée émettait plusieurs critiques à l'égard des universités en tant que centre de formation des futurs ingénieurs et scientifiques.

Le comité a noté qu'une attention plus grande devrait être accordée aux sciences sociales dans la recherche universitaire et rappelle les inquiétudes à l'égard «du nombre croissant d'étudiants dans ces disciplines relativement aux besoins nationaux». En outre, il souligne que la recherche appliquée et l'ingéniérie devraient avoir une importance beaucoup plus grande qu'elles n'en reçoivent à l'heure actuelle dans le curriculum académique.... Il s'agit là d'un thème sous-jacent à tout le rapport.

Un thème parallèle, sur lequel le rapport du comité insiste beaucoup, se rapporte au problème du transfert des résultats de la recherche depuis les laboratoires du gouvernement vers l'industrie en vue de provoquer des innovations. Le comité souligne le pourcentage, anormalement élevé (selon les critères internationaux) de l'exécution de la R-D par le gouvernement fédéral dans ses propres laboratoires comme étant l'un des problèmes. «...personne n'a jamais préconisé un mécanisme pour transformer ces recherches en innovation industrielle. Il semble que l'on ait simplement espéré qu'un transfert heureux survienne. Le comité est d'avis qu'il faut maintenant remettre cette attitude en question.

A la fin du chapitre 9, le comité résume ses impressions des témoignages recueillis en soulignant la similitude des vues exprimées par divers secteurs:

«Les témoignages présentés par l'industrie et d'autres organismes privés sur les sujets traités dans ce chapitre sont fondamentalement similaires aux vues présentées par les représentants du gouvernement fédéral. Ils démontrent qu'il n'y a pas d'information scientifique et technologique convenable au Canada sur ce qui se passe ici et ailleurs. Ils révèlent que les laboratoires gouvernementaux effectuent relativement trop de recherches et que le gouvernement canadien pourrait encourager beaucoup plus le secteur industriel.

«Enfin, tout comme les représentants du gouvernement fédéral, les industries et d'autres organismes privés ont exprimé leurs inquiétudes à l'égard d'un manque de coordination à l'intérieur du gouvernement canadien à l'égard des sciences, de la technologie et de l'innovation. On a démontré un besoin plus grand de mécanismes centraux efficaces et plusieurs suggestions furent proposées afin de combler «le vide au sommet».

«La similitude frappante des vues présentées par le gouvernement fédéral et les organismes privés démontre clairement que le débat national sur la politique scientifique, particulièrement depuis que le comité a débuté ses audiences publiques, a créé un consensus, au moins sur les points essentiels. Cette nouvelle sagesse des choses, laquelle préconise des objectifs et des stratégies bien différents de ceux du passé offre des possibilités pour l'avenir de la science, de la technologie et de l'innovation au Canada que l'on ne doit pas laisser aller.»

«Dans son dernier chapitre (10), le comité revient à son thème original: «l'ensemble des témoignages présentés au Comité, y inclus ceux du gouvernement fédéral, révèle le besoin d'une politique scientifique globale.» Il note cependant que ce concept «si fondamental à l'approche suivie dans le volume II» ne fait pas l'unanimité. «Quelques scientifiques proposent encore qu'ils soient les seuls à déterminer leurs projets et leurs activités.» Voilà ce que le comité appelle le point de vue de la «République de la science». Un autre point de vue nous vient de la «République de la Technocratie», soit le concept d'une série de politiques scientifiques spécifiques et isolées qui rejette une politique générale. Ces points de vues appartiennent à des minorités. Le comité étudie ces deux points de vue et les refuse comme étant tout à fait irréalistes dans le monde moderne de la science et de la technologie. Politiciens et scientifiques ne doivent plus tendre vers des objectifs différents comme ils l'ont pendant trop longtemps au Canada. Ils doivent apprendre «à devenir des partenaires».

Il ne s'agit pas, de remplacer les politiques particulières par une politique générale, mais de les soutenir et de les compléter à l'intérieur d'un cadre général, avec des critères et des termes de références généraux de façon à en évaluer leur efficacité».

«Dans une grande mesure, l'effort canadien de recherche et développement n'a pu soutenir l'innovation orientée vers le marché. Nous connaissons maintenant les causes de cet échec. Nous avons besoin d'une politique scientifique et d'une stratégie globales afin de corriger la situation».

La conclusion finale du premier volume s'oriente nettement vers l'avenir. «Bien que nous nous éveillions au besoin urgent de recherche et de développement pour des fins sociales et collectives, nous ne devons pas répéter l'erreur du passé et penser que ce manque tragique de connaissances et de compréhension sera comblé simplement en affectant plus d'argent à l'activité scientifique.

Non seulement avons-nous besoin de plus de recherches, mais aussi nous avons besoin de bonnes recherches et d'innovation. Nous devons développer une politique scientifique globale cohérente de sorte que nous atteignions non seulement nos objectifs économiques plus efficacement, mais aussi que nous fassions face à nos problèmes sociaux croissants de façon plus réaliste.

19 Elizabeth II
A.D. 1970
Canada

Journaux du Sénat

N° 28

Le vendredi 18 décembre 1970

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Inman,
Kinley,
Kinnear,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald, (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Welch.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-202, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un avis d'intention pour modifier le Régime de pensions du Canada, présenté aux termes de l'article 115 dudit régime, chapitre 51, Statuts du Canada, 1964-1965.

Rapport du Comité d'étude sur la législation en matière de faillite et d'insolvabilité soumis au ministre de la Consommation et des Corporations au mois de juin 1970.

Rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce présenté conformément à la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (Partie I, Corporations) pour les périodes financières closes en 1968, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 26, Statuts du Canada, 1962.

L'honorable sénateur Lang, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-179, intitulé: «Loi modifiant la Loi concernant la «Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Kinnear propose, appuyée par l'honorable sénateur Cameron, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-174, intitulé: «Loi instituant la Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le Bill C-175, intitulé: «Loi concernant les grains», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers quatre heures de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 12 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 4 h. 00 p.m.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de comité.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-202, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 17 décembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) a été substitué à celui de M. Breau sur la liste des membres du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 15 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 9 h. 25 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-205, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 18 décembre 1970.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 18 décembre à 11.15 p.m. afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que le nom de l'honorable sénateur Lafond soit substitué à celui de l'honorable sénateur Langlois sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi le 26 janvier 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi antidumping

Loi instituant la Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement

Loi concernant les grains

Loi concernant les associations coopératives

Loi modifiant la Loi concernant la «Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company»

Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands

Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse

Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole au Très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture du titre du bill,
Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que le bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au Très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 29

Le mardi 26 janvier 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Casgrain,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Haig,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 19 décembre 1970

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Hopkins, De Bané et Foster ont été substitués à ceux de MM. McNulty, Whelan et Osler sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 11 janvier 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Schumacher a été substitué à celui de M. Asselin sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 19 janvier 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Osler et Asselin ont été substitués à ceux de MM. Foster et Schumacher sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-7, intitulé: «Loi abrogeant la Loi sur la lèpre»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill sans amendement.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Bourque pour l'honorable sénateur Lefrançois:

De la Société des Artisans, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de «Les Artisans, société coopérative d'assurance-vie», et en anglais, «The Artisans, Life Insurance Cooperative Society», afin de lui retirer les attributs d'une société fraternelle de secours mutuels pour lui accorder les droits et pouvoirs d'une compagnie mutuelle d'assurance-vie, tout en maintenant son système représentatif de gouvernement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Communications pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 11 de la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 28, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport du Solliciteur général du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 5 de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 25, Statuts du Canada, 1966-1967.

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et les municipalités de Grande Cache, en Alberta, et Spruce Grove, en Alberta, pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* des mercredis 23 décembre 1970 et 13 janvier 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de décembre 1970, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport d'activité sous le régime de la *Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies* pour la campagne agricole de 1969-1970, en conformité de l'article 12 de ladite loi, chapitre 213, S.R.C., 1952.

Comptes publics du Canada, volumes I, II et III, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 64(1) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, modifié par le chapitre 27, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 18 de ladite loi, chapitre 329, S.R.C., 1952.

Rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé concernant les comptes de la mise en commun de 1968-1969 pour le blé, l'avoine et l'orge, certifiés par les vérificateurs, en conformité de l'article 7(2) de la *Loi sur la Commission canadienne du blé,* chapitre 44, S.R.C., 1952, tel que modifié.

Rapport de la Commission mixte internationale sur la pollution dans le lac Érié, le lac Ontario et le Secteur international du fleuve Saint-Laurent, signé le 9 décembre 1970.

Rapport du ministère des Approvisionnements et Services y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 51 de la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 28, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume III, états annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux sociétés de secours mutuel, pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 9 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre 70, S.R.C., 1952.

État des revenus, dépenses et autres données des banques à charte du Canada pour l'exercice financier terminé le 31 octobre 1970, en conformité de l'article 119 (1) de la *Loi sur les banques,* chapitre 87, Statuts du Canada, 1966-1967.

Copies du rapport final établi par D. WM. Carr & Associates Ltd. pour le compte de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, Volume I, intitulé: «La Voie maritime et le transport au Canada: Analyse économique», octobre 1970.

Communiqué publié le 7 janvier 1971, au sujet des détenteurs d'actions-capital de la Banque Mercantile du Canada. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le nom de l'honorable sénateur Casgrain soit substitué à celui de l'honorable sénateur Smith sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le nom de l'honorable sénateur Manning soit substitué à celui de l'honorable sénateur Forsey sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Aird propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue demain mercredi, le 27 janvier 1971, en ce concerne le Comité sénatorial permanent des Affaires étrangères et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la Province de Québec.

Après débat,

L'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur O'Leary reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,

L'honorable sénateur Desruisseaux propose, appuyé par l'honorable sénateur Petten, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au mardi 16 février 1971.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Yuzyk pour l'honorable sénateur Bélisle propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 30

Le mercredi 27 janvier 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lawson,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Urquhart,
Yuzyk.

23354—10

PRIÈRE.

La pétition suivante est lue et reçue:

De la Société des Artisans, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de «Les Artisans, société coopérative d'assurance-vie», et en anglais, «The Artisans, Life Insurance Cooperative Society», afin de lui retirer les attributs d'une société fraternelle de secours mutuels pour lui accorder les droits et pouvoirs d'une compagnie mutuelle d'assurance-vie, tout en maintenant son système représentatif de gouvernement.

L'honorable Président quitte le fauteuil.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., occupe le fauteuil.

L'honorable sénateur Deschatelets, C.P., attire l'attention du Sénat sur la deuxième Conférence des Présidents et des Greffiers des Parlements du Commonwealth, tenue à la Nouvelle-Delhi, en Inde, du 28 décembre 1970 au 1er janvier 1971.

Débat terminé.

L'honorable Président reprend le fauteuil.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, tendant à la deuxième lecture du Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 31

Le jeudi 28 janvier 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Cook,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lawson,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Yuzyk.

23354—10½

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 2 février 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,

L'honorable sénateur Davey pour l'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le premier rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme il suit:

Le JEUDI 28 janvier 1971.

En conformité de l'article 87(2), l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport, comme il suit:

Votre examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De la Société des Artisans, de la ville de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui change son nom en celui de «Les Artisans, société coopérative d'assurance-vie», et en anglais «The Artisans, Life Insurance Cooperative Society», afin de lui retirer les attributs d'une société fraternelle de secours mutuels pour lui accorder les droits et pouvoirs d'une compagnie mutuelle d'assurance-vie, tout en maintenant son système représentatif de gouvernement.

Respectueusement soumis.

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Bourque pour l'honorable sénateur Lefrançois, présente au Sénat un Bill S-10, intitulé: «Loi concernant La Société des Artisans».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bourque pour l'honorable sénateur Lefrançois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la Province de Québec.

Après débat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, tendant à la deuxième lecture du Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or».

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 32

Le mardi 2 février 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Willis.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de l'Office national du film du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 20(2) de la *Loi nationale sur le film,* chapitre 185, S.R.C., 1952.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 27 janvier 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport du ministère de l'Expansion économique régionale pour l'année financière close le 31 mars 1970, conformément à l'article 40 de la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 28, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport du ministère de la Consommation et des Corporations pour l'année financière close le 31 mars 1970, conformément à l'article 9 de la *Loi sur le ministère de la Consommation et des Corporations,* chapitre 16, Statuts du Canada, 1967-1968.

Rapport de la Commission des prix et des revenus, en date du 29 janvier 1971, concernant les prix du nickel primaire.

L'honorable sénateur Casgrain attire l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Inman pour l'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Blois attire l'attention du Sénat sur la 16e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Canberra, Australie, du 18 septembre au 9 octobre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Michaud attire l'attention du Sénat sur une situation économique précise dans la province du Nouveau-Brunswick.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith pour l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Sparrow attire l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Après débat,
L'honorable sénateur Manning, C.P., pour l'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que le Bill C-4, intitulé: «Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) pour l'honorable sénateur Walker, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lefrançois propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le Bill S-10, intitulé: «Loi concernant La Société des Artisans», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lefrançois propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 33

Le mercredi 3 février 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Casgrain attire l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Willis, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Blois attirant l'attention du Sénat sur la 16e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Canberra, Australie, du 18 septembre au 9 octobre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à mardi prochain le 9 février 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Michaud attirant l'attention du Sénat sur une situation économique précise au Nouveau-Brunswick,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Haig propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat aborde l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

19 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 34

Le jeudi 4 février 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission des prix et des revenus, en date du 3 février 1971, concernant les Journaux.

Rapport du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 14 de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 25, Statuts du Canada, 1966-1967.

Copies de cinquante-six contrats entre le gouvernement du Canada et les municipalités d'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Saskatchewan pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Terre-Neuve dans le but de donner à la ville de Corner Brook le service de patrouille de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Copies d'un document intitulé: «Commonwealth Declaration» publié à la suite de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth tenue à Singapour, janvier 1971 et copie du communiqué final de ladite réunion. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 9 février 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Thompson propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat aborde l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Kinnear propose, appuyée par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Michaud attirant l'attention du Sénat sur une situation économique précise au Nouveau-Brunswick,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 35

Le mardi 9 février 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Prowse,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Willis.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie.

Copies du Protocole, fait à Moscou le 1er février 1971, à la première réunion de la Commission canadienne-soviétique pour la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie, ainsi que les appendices.

Copies d'un communiqué publié à la suite de la deuxième réunion de la Commission mixte canado-soviétique pour la coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie.

Copies d'un communiqué de la Commission canadienne du blé, en date du 4 février 1971, concernant les paiements définitifs pour l'avoine et l'orge livrées à la Commission au cours de la campagne agricole de 1969-1970.

Copies d'un communiqué, en date du 4 février 1971, sur la vente de farine par la Commission canadienne du blé à l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et travaux connexes pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 12 de la *Loi sur le rétablissement agricole des Prairies*, chapitre 214, S.R.C., 1952.

Liste des actionnaires des banques à charte du Canada à la fin des exercices financiers terminés en 1970, en conformité de l'article 119(1) de la *Loi sur les banques*, chapitre 87, Statuts du Canada, 1966-1967.

Liste des actionnaires de la Banque d'épargne de la Cité et du District de Montréal au 31 octobre 1970, en conformité de l'article 101(1) de la *Loi sur les banques d'épargne de Québec*, chapitre 93, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du ministre de l'Industrie et du Commerce présenté conformément à la *Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers* (Partie II, Syndicats ouvriers) pour les périodes financières closes en 1968, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 26, Statuts du Canada, 1962.

Rapport du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social pour l'année financière close le 31 mars 1969, en conformité de l'article 10 de la *Loi sur le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social*, chapitre 74, S.R.C., 1952.

Rapport de la Commission d'enquête sur l'accident de l'aéronef DC-8 CF-TIW d'Air Canada, le 5 juillet 1970 à l'aéroport international de Toronto, Malton, Ontario devant le Juge Hugh F. Gibson, Commissaire (texte anglais), avec extraits dudit rapport (texte français).

Copies du rapport final, en date de janvier 1971, à la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social sur le coût des programmes de bien-être social.

Copies du rapport final, en date de janvier 1971, à la Conférence fédérale-provinciale des ministres du Bien-être social pour une approche développementale de l'assistance publique.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat aborde l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Blois attirant l'attention du Sénat sur la 16e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Canberra, en Australie, du 18 septembre au 9 octobre 1970.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes les allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bélisle reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Inman pour l'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Michaud attirant l'attention du Sénat sur une situation économique précise au Nouveau-Brunswick,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 36

Le mercredi 10 février 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-2, intitulé: «Loi concernant la statistique du Canada»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec deux amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements comme suit:

Page 3: Retrancher les lignes 43, 44 et 45 et les remplacer par ce qui suit:

«crire le serment ou l'affirmation suivant:

Je, ...
jure (ou affirme) solennellement que j'exercerai fidèle-»

Page 4: Retrancher la ligne 10 et la remplacer par ce qui suit:

«(2) Le serment ou l'affirmation énoncé au paragraphe».

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, que les amendements soient agréés maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements apportés par les Communes à ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-4, intitulé: «Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 16 février 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 16 février 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 16 février 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 16 février 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 16 février 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-184, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 16 février 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-10, intitulé: «Loi concernant La Société des Artisans», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Lefrançois propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le nom de l'honorable sénateur Casgrain soit substitué à celui de l'honorable sénateur Giguère sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat aborde l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinley, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux.

Après débat,

L'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Michaud attirant l'attention du Sénat sur une situation économique précise au Nouveau-Brunswick,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 37

Le jeudi 11 février 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 11 février 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable D. C. Abbott, C.P., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 11 février, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 10 février 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Foster a été substitué à celui de M. Hopkins sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 10 février 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Budget d'investissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, approuvé par le décret C.P. 1971-230, en date du 4 février 1971.

Rapport, en date du 14 janvier 1971, de la Commission sur les pratiques restrictives du commerce en vertu de la *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions,* concernant une enquête sur la production, la fabrication, la vente et la fourniture de lampes électriques et de produits connexes y compris un communiqué concernant cette enquête.

Copies de l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de janvier 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi le 23 février 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lefrançois propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le Bill S-10, intitulé: «Loi concernant La Société des Artisans», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Petten propose, appuyé par l'honorable sénateur Kickham, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise de l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette pour l'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps»,

Il est —
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Michaud attirant l'attention du Sénat sur une situation économique précise au Nouveau-Brunswick,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Douglas Charles Abbott, C.P., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant la statistique du Canada

Loi donnant suite à un accord modifiant l'accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande

Loi abrogeant la Loi sur la lèpre

Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 38

Le mardi 23 février 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lang,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Rattenbury,
Robichaud,
Sparrow,
Stanbury,
Urquhart,
Willis.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le vendredi 12 février 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Nesbitt a été substitué à celui de M. Asselin sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 20 de la *Loi de 1966 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 25, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport sur les opérations découlant de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 26 de ladite loi, chapitre 27, Statuts du Canada, 1953-1954.

Copies d'un communiqué au sujet du chômage publié par le Bureau fédéral de la statistique le 11 février 1971.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada concernant les sociétés de prêts et de fiducie pour l'année terminée le 31 décembre 1969, en conformité de l'article 9 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre 70, S.R.C., 1952.

Budgets d'établissement de la Monnaie Royale Canadienne pour les années terminées les 31 décembre 1970 et 1971, en conformité de l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, y compris copies du décret C.P. 1970-624, en date du 9 avril 1970, et C.P. 1971-235, en date du 4 février 1971, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais).

Copies d'un tableau publié par le Bureau fédéral de la statistique, en date du 15 février 1971, au sujet de la désaisonnalisation des taux de chômage.

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 14 de la *Loi sur les ports et jetées de l'État,* chapitre 135, S.R.C. 1952, renfermant un état des recettes de quaiage et des droits de mouillage.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'État d'Israël concernant des services aériens commerciaux réguliers. Signé à Ottawa le 10 février 1971. Entré en vigueur le 10 février 1971.

Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 ainsi que des copies d'une brochure intitulée: «Où va l'argent de vos impôts?» et un communiqué concernant ces deux documents.

Rapport relatif aux permis délivrés sous l'autorité du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 8(5) de la *Loi sur l'immigration,* chapitre 325, S.R.C., 1952.

Copies d'un document exposant le programme d'encouragement à la culture herbagère, administré par le ministère de l'Agriculture.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, tendant à la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture lecture du Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le Bill C-184, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à jeudi prochain le 25 février 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Après débat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly (*Halifax-Nord*), que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Après débat,

L'honorable sénateur Sparrow pour l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Michaud attirant l'attention du Sénat sur une situation économique précise au Nouveau-Brunswick.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 39

Le mercredi 24 février 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Après débat,
L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que le Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Davey pour l'honorable sénateur Hays, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, tendant à la deuxième lecture du Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche».

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Heath, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Willis propose, appuyé par l'honorable sénateur Sullivan, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Inman propose, appuyée par l'honorable sénateur Fergusson, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain, le 2 mars 1971.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 2 mars 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 40

Le jeudi 25 février 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Urquhart,
Walker,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du rapport sur les résultats de la conférence internationale sur le blé, février 1971.

Copies du rapport du comité spécial d'étude sur les auxiliaires dentaires soumis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en date du 25 septembre 1970.

Copies du texte de l'offre faite par le gouvernement canadien aux ex-employés de Lapalme, présentée le 17 décembre 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 2 mars 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Desruisseaux attire l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, tendant à la deuxième lecture du Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le mardi 8 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Robichaud, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-184, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au mercredi 3 mars 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 41

Le mardi 2 mars 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-217, intitulé: «Loi donnant suite à un accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Sullivan reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le mardi 8 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.

Après débat,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Argue propose que l'Ordre soit rayé et que la motion soit retirée.

L'honorable sénateur Flynn, C.P., ayant soulevé un point d'Ordre,

Après débat,
L'honorable Président remet sa décision à plus tard.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le Bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, tendant à la deuxième lecture du Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de dix-neuf contrats entre le gouvernement du Canada et les municipalités d'Alberta, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de la Saskatchewan

pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Budget d'établissement de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1971-272, en date du 11 février 1971, approuvant ledit budget.

Budget d'établissement de la Société des transports du Nord Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1971-185, en date du 28 janvier 1971, approuvant ledit budget.

Copies d'un contrat supplémentaire N° 89098, en date du 15 février 1971, conclu avec la *Canadian Shipowners Mutual Assurance Association,* en conformité des dispositions de l'article 8 de la *Loi sur les risques de guerre en matière d'assurance maritime et aérienne,* chapitre 328, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1970-1480, en date du 19 août 1970, modifiant le contrat original. (Texte anglais).

Rapport concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports en vertu de l'article 137 de la *Loi sur la marine marchande du Canada,* dans les cas où nul capitaine ou préposé aux douanes ayant le certificat et l'expérience requis n'étaient disponibles, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 137(2) de ladite loi, chapitre 29, S.R.C., 1952. (Texte anglais).

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 24 février 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Copies d'un communiqué, en date du 25 février 1971, concernant la *Loi sur les grains du Canada.*

Rapport du Tribunal antidumping pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 32 de la *Loi sur l'antidumping,* chapitre 10, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport des opérations découlant de la *Loi sur la Caisse d'aide à la santé,* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 13 de ladite loi, chapitre 42, Statuts du Canada, 1966-1967.

Copies du protocole sur les substances psychotropes adopté à la Conférence des Nations Unies, tenue à Vienne en février 1971, laquelle avait pour but de créer des méthodes de contrôle internationales des drogues, et une copie de la déclaration du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et copies d'un communiqué concernant ce protocole.

Copies d'un document intitulé: «Programme et plan d'exécution visant à accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes», en date du 12 février 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 42

Le mercredi 3 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-184, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour pour l'étude de la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill:

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs: Il a été proposé par l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

«Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill.»

Lorsque l'honorable sénateur Argue a pris la parole hier soir il a terminé le débat sur cette motion.

A la fin de ses remarques l'honorable sénateur Argue a demandé que l'Ordre soit rayé et que la motion soit retirée.

L'article 23 du Règlement du Sénat se lit comme suit:

«23. Un sénateur qui a fait une motion ou une interpellation peut, avec permission du Sénat, la retirer ou la modifier.»

L'article 5(g) du Règlement du Sénat se lit comme suit:

«5(g) «permission du Sénat» signifie une permission accordée sans voix dissidente.»

Comme la permission du Sénat n'a pas été accordée à l'honorable sénateur Argue de retirer sa motion, le Sénat en est encore saisi et, le débat ayant été terminé, je dois maintenant mettre aux voix la motion de l'honorable sénateur Argue.

La motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, étant mise aux voix:

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et à faire rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill,

Elle est—
Résolue par la négative, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, tendant à la deuxième lecture du Bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hays, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'à mardi prochain, le 9 mars 1971.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Molgat propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Pearson propose, appuyé par l'honorable sénateur Welch, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le Bill C-217, intitulé: «Loi donnant suite à un accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, tendant à la deuxième lecture du Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils».

Après débat,
L'honorable sénateur White, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 43

Le jeudi 4 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lefrançois,
Martin,
McDonald,
McGrand,
Michaud,
Molgat,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 3 mars 1971.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Asselin a été substitué à celui de M. Nesbitt sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 9 mars 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le Bill C-184, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que le Bill C-191, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, tendant à la deuxième lecture du Bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hays, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hays, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, tendant à la deuxième lecture du Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, tendant à la deuxième lecture du Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pen-

sions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 44

Le mardi 9 mars 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 4 mars 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Roy (*Timmins*) et Roberts ont été substitués à ceux de MM. Foster et Marchand (*Kamloops-Cariboo*) sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-25, intitulé: «Loi concernant la semaine nationale de l'environnement canadien», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain, le 11 mars 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

Copies du rapport rédigé pour le ministre responsable du logement, intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», 1970.

Errata à annexer au Rapport du ministère du Revenu national pour l'année financière terminée le 31 mars 1970.

Budget revisé de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et décret C.P. 1971-369, en date du 25 février 1971, approuvant ledit budget.

Budget de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et décret C.P. 1971-370, en date du 25 février 1971, approuvant ledit budget.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-3, intitulé: «Loi concernant les sociétés d'investissement», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec certains amendements.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements comme suit:

1. *Pages 1 et 2:* Retrancher les lignes 11 à 33, à la page 1, et les lignes 1 à 13, à la page 2, et y substituer ce qui suit:

«*b*) «opérations d'investissement», en ce qui concerne une corporation, désigne les emprunts d'argent faits par la corporation sur la garantie de ses obligations, débentures, effets négociables ou autre titres de créance, et l'utilisation de tout ou partie du produit de ces emprunts

(i) pour l'attribution de prêts, garantis ou non,

(ii) pour l'achat

(A) d'obligations, de débentures, d'effets négociables ou d'autres titres de créance sur des particuliers ou des corporations,

(B) d'actions de corporations,

(C) d'obligations, de débentures, d'effets négociables ou d'autres titres de créance sur un gouvernement ou une municipalité ou que ces derniers garantissent, *ou*

(D) de contrats de vente conditionnelle, de comptes à recevoir, d'actes de vente, de privilèges sur biens meubles, de lettres de change ou autres engagements représentant tout ou partie du prix de vente de marchandises ou du prix de fourniture de services, ou

(iii) pour l'achat ou l'amélioration de biens immobiliers autres que des biens immobiliers que la corporation, ou toute corporation visée au paragraphe (4), a ou aura besoin d'occuper pour ses opérations,

ou aux fins de remplacer ou retirer des emprunts antérieurs dont tout ou partie du produit a été ainsi utilisé;»

2. *Page 3:* Retrancher la ligne 13 et y substituer ce qui suit:

«achats ou des améliorations visés aux sous-alinéas (i) à (iii) de»

3. *Page 3:* Retrancher les lignes 28 à 34 et y substituer ce qui suit:

«aucun moment de sa dernière année financière terminée et de la partie écoulée de son année financière courante, formé dans une proportion de plus de quarante pour cent de prêts, d'achats ou d'améliorations visés aux sous-alinéas (i) à (iii) de l'alinéa *b*) du paragraphe (1), qu'ils aient été consentis ou effectués avec le produit d'un emprunt ou autrement:»

4. *Page 3:* Retrancher les lignes 39 et 40 et y substituer ce qui suit:

«de sa dernière année financière terminée et de la partie écoulée de son année financière courante, vingt-»

5. *Pages 3 et 4:* Retrancher les lignes 50 et 51, à la page 3, et les lignes 1 à 9, à la page 4, et y substituer ce qui suit:

«*d*) une société qui, à aucun moment de sa dernière année financière terminée et de la partie écoulée de son année financière courante, n'était endettée relativement à de l'argent emprunté par elle si ce n'est envers une personne qui était à ce moment-là

(i) un actionnaire important de la société au sens où l'entend l'alinéa *b*) du paragraphe (4) de l'article 9; ou

(ii) le conjoint, l'enfant, le père, la mère, le frère ou la sœur d'un actionnaire important de la société au sens où l'entend l'alinéa b) du paragraphe (4) de l'article 9; et»

6. *Page 4:* Retrancher les lignes 23 à 34, et y substituer ce qui suit:

«*a*) si au moins soixante-quinze pour cent des actions donnant droit de vote de cette filiale sont la propriété ou sont censées être la propriété de la société; et

b) si

(i) l'actif de cette filiale, ou,

(ii) le cas échéant, l'actif consolidé de cette filiale et de toutes ses autres filiales, dont au moins soixante-quinze pour cent des actions donnant droit de vote sont la propriété ou sont censées être la propriété de la société,

n'était, à aucun moment de la dernière année financière terminée de cette filiale et de la partie écoulée de son année financière courante, formé dans une proportion de plus de quarante pour cent de prêts, d'achats ou d'améliorations visés aux sous-alinéas (i) à (iii) de l'alinéa *b*) du paragraphe (1), qu'ils aient été consentis ou effectués avec le produit d'un emprunt ou autrement.»

7. *Page 4:* Renuméroter le paragraphe (5) qui devient le paragraphe (6) et insérer le nouveau paragraphe (5) suivant:»

(5) Aux fins du paragraphe (4),

a) toute estimation ou consolidation de l'actif doit se faire conformément aux règlements; et

b) lorsqu'une société est propriétaire ou, en application du présent paragraphe, est censée être propriétaire d'actions donnant droit de vote d'une corporation, elle est censée être propriétaire des actions donnant droit de vote de toute autre corporation qui sont la propriété de la corporation mentionnée en premier, dans une proportion égale à la proportion des actions donnant droit de vote de la corporation mentionnée en premier qui sont la propriété ou, en application du présent paragraphe, sont censées être la propriété de la société.»

8. *Page 10:* Insérer, immédiatement après la ligne 43, le nouveau paragraphe (6) suivant:

«(6) Un vérificateur n'encourt aucune responsabilité pour un rapport fait en vertu du paragraphe (5), s'il a agi de bonne foi et avec tout le soin requis.»

9. *Page 14:* Retrancher les lignes 12 à 21 et y substituer ce qui suit:

«*a*) que la décision de la société d'investissement de faire ou conserver un investissement ainsi soustrait à l'interdiction n'a pas été et ne sera vraisemblablement pas influencée d'une manière importante par la personne ou le groupe et ne met pas en cause d'une manière importante les intérêts de cette personne ou de ce groupe, mis à part ses intérêts en qualité d'actionnaire de la société d'investissement; ou

b) qu'un investissement ainsi soustrait à l'interdiction se ferait dans une corporation dans laquelle l'intérêt important de l'actionnaire important est temporaire et découle de l'activité principale exercée par l'actionnaire important.»

10. *Page 26:* Retrancher l'article 15 et y substituer ce qui suit:

«15. Une société de crédit à la vente à laquelle ou relativement à laquelle les articles 11 à 13 s'appliquent ne doit vendre ni autrement aliéner définitivement l'ensemble ou une partie importante de son entreprise, sans l'approbation préalable du ministre, si celui-ci est d'avis que cette vente ou aliénation pourrait vraisemblablement avoir pour résultat, directement ou indirectement, l'acquisition par un non-résident de l'ensemble ou d'une partie importante de l'entreprise, et une telle vente ou aliénation faite sans cette approbation est sans effet.»

11. *Page 26:* Retrancher la ligne 19 et y substituer ce qui suit:

«sonnablement accessibles, elle peut, sur les montants avancés à la société en application de l'article 29, consen-»

12. *Page 41:* Retrancher l'article 32 et y substituer ce qui suit:

«32. Le gouverneur en conseil peut établir les règlements nécessaires à l'application des dispositions de la présente loi.»

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur ledit budget des dépenses qui sera présenté au Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Desruisseaux attire l'attention du Sénat sur les films historiques actuellement présentés au réseau de la Société Radio-Canada.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-21, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-83, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-88, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-178, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Petten propose, appuyé par l'honorable sénateur Eudes, que le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Walker, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur White, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, tendant à la deuxième lecture du Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, tendant à la deuxième lecture du Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que le Comité ne se réunisse pas avant qu'avis approprié de la réunion ait été donné aux organismes d'anciens combattants qui voudraient témoigner devant le comité.

L'honorable sénateur Martin, C.P., ayant soulevé un point d'ordre.

Après débat,
L'honorable Président remet sa décision à plus tard quant à la recevabilité de la motion en amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 45

Le mercredi 10 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-217, intitulé: «Loi donnant suite à un accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (C), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant le Bill C-3, intitulé: «Loi concernant les sociétés d'investissement, est avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant le Bill C-3, intitulé: «Loi concernant les sociétés d'investissement.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec certains amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le Bill C-223, intitulé: «Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Petten, appuyé par l'honorable sénateur Eudes, tendant à la deuxième lecture du Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Petten propose, appuyé par l'honorable sénateur Kickham, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour pour l'étude de la motion en amendement de l'honorable sénateur Phillips, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, à la motion de l'honorable sénateur Smith, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs,

Hier soir, l'honorable sénateur Smith a proposé, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le Bill C-203, soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences. En amendement, l'honorable sénateur Phillips a proposé, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, «que le comité ne se réunisse pas avant qu'avis approprié de la réunion ait été donné aux organismes des anciens combattants qui voudraient témoigner devant le Comité».

Au cours du débat sur la motion visant l'amendement, l'honorable Leader du gouvernement a soulevé un point d'ordre à l'effet que le comité, d'après le règlement, avait déjà le pouvoir de procéder de la façon prévue à l'amendement.

L'honorable sénateur Grosart a fait alors remarquer que «Notre Chambre a certainement le droit de donner des instructions aux Comités.»

J'ai étudié avec soin ce point d'ordre. L'honorable sénateur Grosart avait raison de dire que le Sénat a le droit de donner des instructions aux Comités. Cependant, les instructions ne peuvent être données aux Comités que sous certaines conditions énoncées dans Bourinot, 4e Édition, page 513, et je cite:

> «On semble se méprendre beaucoup sur le sens de l'expression: «une instruction». Une instruction est donnée à un comité afin de lui conférer un pouvoir que, sans ladite instruction, il n'aurait pas.»

A la page 513 et aux pages qui suivent, Bourinot se réfère à plusieurs précédents selon lesquels des instructions ont été déclarées irrégulières parce que le comité concerné avait déjà le pouvoir d'agir dans le sens indiqué. À la page 498 de la 17e Édition de May, il y a une déclaration à cet effet. Il est clair qu'en application de l'article 71 du Règlement du Sénat, le Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences a le pouvoir d'agir selon l'amendement proposé par l'honorable sénateur Phillips.

Je déclare donc que l'amendement en question est irrecevable. Par cette décision, je suis conscient du fait que les comités du Sénat se glorifient de donner un avis approprié et l'occasion voulue à toutes les personnes qui peuvent être atteintes défavorablement par toute mesure à l'étude. En outre, les membres du Comité sont bien au courant de la nature du débat d'hier soir.

En déclarant la motion visant l'amendement irrégulière, je mets maintenant la motion principale aux voix.

Après débat,
La motion de l'honorable sénateur Smith, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, étant mise aux voix,

Elle est—
Résolue par l'affirmative.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Quart reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Le débat est interrompu, et—

L'honorable sénateur Hollett propose, appuyé par l'honorable sénateur Walker, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est rejetée.

Le débat reprend sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur McElman propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, tendant à la deuxième lecture du Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le mardi 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 46

Le jeudi 11 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Halifax-Nord*),
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 11 mars 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 11 mars à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,

LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de février 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-186, intitulé: «Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 16 mars 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel d'une interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill C-217, intitulé: «Loi donnant suite à un accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith pour l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-25, intitulé: «Loi concernant la semaine nationale de l'environnement canadien»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, tendant à la deuxième lecture du Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Interpellations.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., attire l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette pour l'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Willis, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat se reporte à l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le mardi 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 35 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 45 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations

Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche

Loi donnant suite à un accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque

Loi concernant la revision des limites des circonscriptions électorales

Loi concernant la revision des limites des circonscriptions électorales

Loi concernant la revision des limites des circonscriptions électorales

Loi concernant la revision des limites des circonscriptions électorales

Loi concernant la revision des limites des circonscriptions électorales

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada

«Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Bourget, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 47

Le mardi 16 mars 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gouin,
Hastings,
Hayden,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
Michaud,
Nichol,
O'Leary,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 12 mars 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. La Salle a été substitué à celui de M. Dinsdale sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable énateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-225, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Hollett, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à jeudi prochain le 18 mars 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 10 mars 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport de l'Office canadien des provendes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1970, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 22 de la *Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme,* chapitre 52, Statuts du Canada, 1966-1967.

Budget d'établissement de la Société canadienne des télécommunications transmarines pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1971-368, en date du 25 février 1971, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Manning, C.P.:

De *Central-Del Rio Oils Limited,* de la ville de Calgary, dans la province d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi autorisant le ministre de la Consommation et des Corporations de délivrer des lettres patentes constituant la Compagnie en compagnie constituée en corporation sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes et prévoyant qu'une convention de fusion entre la Compagnie et *Canadian Pacific Oil and Gas Limited,* sera censée une convention de fusion aux fins de la Loi sur les corporations canadiennes.

A l'appel de la motion au nom de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée au mercredi 24 mars 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le Bill C-25, intitulé: «Loi concernant la semaine nationale de l'environnement canadien», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le mardi 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Aseltine, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cameron reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 48

Le mercredi 17 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gouin,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
Michaud,
Nichol,
O'Leary,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des propositions révisées pour un plan de stabilisation des céréales des Prairies, en date du 15 mars 1971.

Rapport du Séquestre des biens ennemis pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 3 de la *Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires)*, chapitre 24, Statuts du Canada, 1947.

La pétition suivante est lue et reçue:

De *Central-Del Rio Oils Limited,* de la ville de Calgary, dans la province d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi autorisant le ministre de la Consommation et des Corporations de délivrer des lettres patentes constituant la Compagnie en compagnie constituée en corporation sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes et prévoyant qu'une convention de fusion entre la Compagnie et *Canadian Pacific Oil and Gas Limited,* sera censée une convention de fusion aux fins de la Loi sur les corporations canadiennes.

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le deuxième rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme suit:

Le MERCREDI 17 mars 1971.

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De *Central-Del Rio Oils Limited,* de la ville de Calgary, dans la province d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi autorisant le ministre de la Consommation et des Corporations de délivrer des lettres patentes constituant la Compagnie en compagnie constituée en corporation sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes et prévoyant qu'une convention de fusion entre la Compagnie et *Canadian Pacific Oil and Gas Limited,* sera censée une convention de fusion aux fins de la Loi sur les corporations canadiennes.

Respectueusement soumis.

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Manning, C.P., présente au Sénat un Bill S-12, intitulé: «Loi concernant la Central-Del Rio Oils Limited».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Manning, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lawson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 23 mars 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald, pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-25, intitulé: «Loi concernant la semaine nationale de l'environnement canadien», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec trois amendements.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements comme suit:

Page 1, article 1: Retrancher le mot «nationale» sur la ligne 5.

Page 1, article 2: Retrancher le mot «nationale» sur la ligne 9.

Le titre: Retrancher le mot «nationale».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Hastings, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion mise aux voix est adoptée.

Le bill, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec trois amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Hastings, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques, de commis aux écritures et de tout autre personnel jugé nécessaire aux fins d'examiner et d'étudier les mesures législatives et autres questions qui lui seront déférées.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, est avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le mardi 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 49

Le jeudi 18 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Hastings,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
Michaud,
Nichol,
Pearson,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 23 mars 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de lettres en date du 1er et du 11 mars 1971, échangées entre le premier ministre du Canada et les coprésidents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme concernant l'achèvement des travaux de la Commission.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le JEUDI 18 mars 1971.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté par le Président du Comité sénatorial permanent des finances nationales, pour les dépenses proposées dudit Comité des finances nationales, concernant le Budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et déféré par le Sénat audit Comité des finances nationales le 9 mars 1971, pour examen et rapport. Ledit budget se lit comme suit:

Traitements	$15,000
Impression des délibérations du comité	38,500
Dépenses des témoins	12,000
Autres dépenses et frais imprévus	9,500
	$75,000

Le tout respectueusement soumis.

Président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (C), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet, présente au Sénat le rapport dudit Comité sur ledit Budget supplémentaire (C).

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, à la page 207*).

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Thompson pour l'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Thompson propose, appuyé par l'honorable sénateur Rattenbury, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 23 mars 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-185, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-203, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-225, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 30 mars 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi prochain le 24 mars 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le mardi 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur la fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES CONCERNANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (C) POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1971.

Le JEUDI 18 mars 1971

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel on a renvoyé le budget supplémentaire (C) pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1971, a examiné, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 10 mars 1971, ledit budget supplémentaire et en fait rapport comme il suit:

1. Votre comité a examiné ledit budget supplémentaire (C) et entendu à ce sujet les témoignages du président du Conseil du Trésor, l'honorable C. M. Drury, du sous-secrétaire de la Direction des programmes du Conseil du Trésor, M. G. Osbaldeston, et du directeur général de la coordination budgétaire du Conseil du Trésor, M. B. A. MacDonald.

2. Ledit budget supplémentaire (C) prévoit des dépenses totales pour lesquelles le Parlement sera prié d'approuver des fonds de $29,914,877, des dépenses statutaires de $43,036,000 et la somme de $268,571,692 en prêts, placements et avances, ce qui porte le total des budgets principal et supplémentaires pour l'année fiscale prenant fin le 31 mars 1971 à $14,531,986,886, dont $13,470,600,000 en dépenses budgétaires et $1,061,300,000 en prêts, placements et avances.

3. Le Ministre a énoncé les règles ci-après auxquelles se conforme le Conseil du Trésor pour limiter l'utilisation des crédits statutaires de $1, dans les lois de subsides tendant à modifier d'autres mesures législatives:

a) Modifier les restrictions financières imposées par la loi ou par des prévisions budgétaires précédentes. Par exemple: augmenter les sommes maximums que peut prêter la SCHL pour la construction de logements.

b) Modifier les délais imposés par la loi ou par des prévisions budgétaires précédentes. La modification de la date de parachèvement de la route transcanadienne en est un exemple.

c) Étendre l'application de la loi à des personnes qui n'étaient pas auparavant touchées, de façon à autoriser des versements à ces personnes conformément au principe et aux objectifs de la loi. Par exemple, étendre le pouvoir de faire des versements, aux termes de la loi concernant l'indemnisation des employés de l'État, aux employés de la Dosco atteints de chalicose.

d) Modifier une loi approuvée en premier lieu par un crédit ou un fonds de subsides, afin d'élargir la portée d'une caisse renouvelable établie par une loi de finance.

e) Transférer des fonds disponibles à d'autres postes où des sommes supplémentaires sont requises.

4. Votre comité a obtenu des explications à l'égard de certains crédits du budget supplémentaire (C). Ces crédits ont été groupés dans les catégories suivantes:

a) Crédits autorisant des transferts d'un poste à un autre à l'intérieur d'un ministère, pour faire face à une augmentation des coûts ou a des frais supplémentaires. Parmi ces crédits, on en compte 19 de $1 et 5 autres. Cette liste comprend 9 crédits, dont 7 de $1 qui figurent dans d'autres sections.

b) Crédits de $1 qui doivent figurer dans les prévisions budgétaires afin d'assurer l'approbation de certaines subventions et contributions. Cette liste comprend 4 crédits qui figurent également dans d'autres sections.

c) Crédits qui sont de nature législative, comprenant 17 crédits de $1 et 9 autres crédits pour lesquels des montants additionnels sont également requis à diverses fins. Cette liste comprend 5 crédits, y compris 3 crédits de $1 qui figurent dans d'autres sections.

5. Le Conseil du Trésor a retiré deux des crédits mentionnés à l'alinéa *c*) du paragraphe précédent, soit les crédits 10C et 35C. Le premier devait autoriser le paiement de montants plus élevés à titre d'allocations aux anciens combattants et d'allocations de guerre pour les civils à compter du 1er avril 1971. Le second devait autoriser les changements de nature législative nécessaires par suite de la hausse des pensions aux anciens combattants ou aux personnes à leur charge.

6. Votre comité a noté que dans plusieurs textes explicatifs de ce budget supplémentaire (C), on groupe les dépenses sous une même rubrique, et il propose que, dans la mesure du possible, ces dépenses soient réparties selon les éléments qui les composent.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

D. D. EVERETT.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 50

Le mardi 23 mars 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Hastings,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sullivan,
Thompson,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-10, intitulé: «Loi concernant La Société des Artisans»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le bill C-25, intitulé: «Loi concernant la semaine nationale de l'environnement canadien»,

Et informe le Sénat que les Communes ont agréé les amendements apportés par le Sénat à ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Gouverneur de la Banque du Canada et relevé des comptes certifiés par les vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 16 de la *Loi sur la Banque du Canada,* chapitre 88, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du ministère des Pêches et des Forêts pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 5 de la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 28, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport sur l'administration du *Régime de pensions du Canada* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 118, chapitre 51, Statuts du Canada, 1964-1965.

Rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage (Président—L'honorable juge Yves Bernier), Titre IV—Étude sur le pilotage au Canada, fleuve et golfe Saint-Laurent—en date du 10 juin 1970.

Budget d'établissement de la *Polymer Corporation Limited* pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952 et copie du décret C.P. 1971-464, en date du 11 mars 1971, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Index codifié et Tableau des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada,* pour la période allant du 1er janvier 1955 au 31 décembre 1970.

Budget d'établissement de la Commission de la capitale nationale pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, approuvé par le décret C.P. 1971-459, en date du 11 mars 1971.

Budget d'établissement des Arsenaux Canadiens Limitée pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1971-533, en date du 18 mars 1971, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Rapport sur l'application de la *Loi sur la pension du service public* Parties I et II, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 34, chapitre 47, Statuts du Canada, 1952-1953, et à l'article 27, chapitre 44, Statuts du Canada, 1966-1967.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-13, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que le Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi pré-

voyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Manning, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que le Bill S-12, intitulé: «Loi concernant la Central-Del Rio Oils Limited», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Manning, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Heath propose, appuyé par l'honorable sénateur Kickham, que le Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à jeudi prochain, le 25 mars 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (C), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-225, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, est déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial

du Sénat sur la poltique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Croll,

Que, selon l'avis du Sénat, le gouverneur en conseil devrait déférer les questions suivantes à la Cour suprême du Canada afin qu'elles soient entendues et étudiées en vertu de l'article 55 de la *Loi sur la Cour suprême.*

1. L'article 534(1) du *Code criminel* relève-t-il de la compétence du Parlement du Canada?

2. Le Parlement du Canada a-t-il la compétence de légiférer en vue de rendre les femmes admissibles à faire partie du jury devant les tribunaux à travers le Canada en matières criminelles?

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Gélinas reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (C), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, et à faire rapport à ce sujet,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, et adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 51

Le mercredi 24 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Aseltine,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sullivan,
Thompson,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable sénateur Aseltine, C.P., qui prendra sa retraite le 31 mars 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur la propriété intellectuelle et industrielle publié par le Conseil économique du Canada, en date de janvier 1971, y compris une copie d'un communiqué concernant ce rapport.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-225, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Petten propose, appuyé par l'honorable sénateur Eudes, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à mardi prochain le 30 mars 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Manning, C.P., reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Davey propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée au mercredi le 21 avril 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à lundi prochain le 29 mars 1971.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que le Bill S-13, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Hollett propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Croll,

Que, selon l'avis du Sénat, le gouverneur en conseil devrait déférer les questions suivantes à la Cour suprême du Canada afin qu'elles soient entendues et étudiées en vertu de l'article 55 de la *Loi sur la Cour suprême*.

1. L'article 534(1) du *Code criminel* relève-t-il de la compétence du Parlement du Canada?

2. Le Parlement du Canada a-t-il la compétence de légiférer en vue de rendre les femmes admissibles à faire partie du jury devant les tribunaux à travers le Canada en matières criminelles?

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires».

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales concernant les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (C), déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971.

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, est déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 52

Le jeudi 25 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Hastings,
Hays,
Heath,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Thompson,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comprenant le relevé des comptes certifiés par les vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 33 de la *Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement,* chapitre 46, et des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 29 mars 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable sénateur Phillips, il est—
Ordonné: Que la motion inscrite à son nom soit retirée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Petten propose, appuyé par l'honorable sénateur Eudes, que le Bill C-2, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Carter, appuyé par l'honorable sénateur McElman, tendant à la deuxième lecture du Bill S-13, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur McLean, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur O'Leary reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires».

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Heath, appuyée par l'honorable sénateur Kickham, tendant à la deuxième lecture du Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres».

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Croll,

Que, selon l'avis du Sénat, le gouverneur en conseil devrait déférer les questions suivantes à la Cour suprême du Canada afin qu'elles soient entendues et étudiées en vertu de l'article 55 de la *Loi sur la Cour suprême*.

1. L'article 534(1) du *Code criminel* relève-t-il de la compétence du Parlement du Canada?

2. Le Parlement du Canada a-t-il la compétence de légiférer en vue de rendre les femmes admissibles à faire partie du jury devant les tribunaux à travers le Canada en matières criminelles?

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., reprend le débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 53

Le lundi 29 mars 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Hastings,
Hays,
Hollett,
Inman,
Kinley,
Lafond,
Laird,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McGrand,
McLean,
Michaud,
O'Leary,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Sparrow,
Stanbury,
Urquhart,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-235, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-236, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada du mercredi 24 mars 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport de la Commission canadienne des transports pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 21 de la *Loi nationale sur les transports,* chapitre 69, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du comité d'examen de la commercialisation des céréales du Canada soumis à la Commission canadienne du blé le 12 janvier 1971.

Rapport de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 115 de la *Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique,* chapitre 72, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport de la Société Polymer Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport du Bureau fédéral de la statistique pour l'année financière close le 31 mars 1969.

Rapport de la Société d'assurance-dépôts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 43 de la *Loi sur la Société d'Assurance-dépôts du Canada,* chapitre 70, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport sur les opérations découlant de la *Loi sur les accords de Bretton Woods* et de la *Loi sur l'Association internationale de développement,* pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 2 de la première loi susmentionnée, chapitre 13, Statuts du Canada, 1966-1967, et de l'article 5 de la deuxième loi précitée, chapitre 32, Statuts du Canada, 1960.

Rapport du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 19 de la *Loi de 1969 sur l'organisation du gouvernement,* chapitre 28, Statuts du Canada, 1968-1969.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Cameron:

De *Mic Mac Oils (1963) Ltd.,* de la ville de Calgary, dans la province de l'Alberta, demandant l'adoption d'une loi autorisant le ministre de la Consommation et des Corporations à délivrer des lettres patentes constituant la Compagnie en compagnie constituée en corporation sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota".

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P. présente au Sénat un Bill S-15, intitulé: «Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenu dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur McLean, que le Bill S-13, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rendre à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Quart reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Heath, appuyée par l'honorable sénateur Kickham, tendant à la deuxième lecture du Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres».

Après débat,
L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 6 avril 1971.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que le Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Willis propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion, soit renvoyée à mercredi prochain le 31 mars 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Croll,

Que, selon l'avis du Sénat, le gouverneur en conseil devrait déférer les questions suivantes à la Cour suprême du Canada afin qu'elles soient entendues et étudiées en vertu de l'article 55 de la *Loi sur la Cour suprême.*

1. L'article 534(1) du *Code criminel* relève-t-il de la compétence du Parlement du Canada?

2. Le Parlement du Canada a-t-il la compétence de légiférer en vue de rendre les femmes admissibles à faire partie du jury devant les tribunaux à travers le Canada en matières criminelles?

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Que soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 54

Le mardi 30 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Hollett,
Inman,
Kickham,
Lafond,
Laird,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Sparrow,
Stanbury,
Urquhart,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable sénateur Hollett qui prendra sa retraite le 31 mars 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Texte d'une déclaration par le ministre des Communications concernant l'Accord conclu entre les Postes du Royaume-Uni et la Société canadienne des télécommunications transmarines, en vue de la construction d'un nouveau câble transatlantique à grande capacité, CANTAT-2.

Copies d'un document concernant les systèmes de télédiffusion par câble (Systèmes de télévision à antenne collective), en date du 29 mars 1971, publié par le ministère des communications.

Copies d'un document donnant la substance d'une note délivrée au département d'État des États-Unis par l'Ambassadeur canadien à Washington le 22 février 1971 concernant les essais nucléaires souterrains sur l'Île Amchitka, dans les Aléoutiennes.

La pétition suivante est lue et reçue:

De *Mic Mac Oils (1963) Ltd.*, de la ville de Calgary, dans la province de l'Alberta, demandant l'adoption d'une loi autorisant le ministre de la Consommation et des Corporations à délivrer des lettres patentes constituant la Compagnie en compagnie constituée en corporation sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes.

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le troisième rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme suit:

Le MARDI 30 mars 1971.

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'«Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport, comme suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De *Mic Mac Oils (1963) Ltd.*, de la ville de Calgary, dans la province de l'Alberta, demandant l'adoption d'une loi autorisant le ministre de la Consommation et des Corporations à délivrer des lettres patentes constituant la Compagnie en compagnie constituée en corporation sous le régime de la Loi sur les corporations canadiennes.

Respectueusement soumis.

L'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Cameron présente au Sénat un Bill S-16, intitulé: «Loi concernant Mic Mac Oils (1963) Ltd.».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à mardi prochain le 6 avril 1971.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Heath, appuyée par l'honorable sénateur Kickham, tendant à la deuxième lecture du Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Kickham, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, tendant à la deuxième lecture du Bill C-235, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, tendant à la deuxième lecture du Bill C-236, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 30 mars 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 30 mars, à 5.30 p.m. afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Urquhart, appuyé par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à jeudi prochain le 1er avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-15, intitulé: «Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi pré-

voyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur les problèmes sociaux et économiques de la province de Québec.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Croll,

Que, selon l'avis du Sénat, le gouverneur en conseil devrait déférer les questions suivantes à la Cour suprême du Canada afin qu'elles soient entendues et étudiées en vertu de l'article 55 de la *Loi sur la Cour suprême.*

1. L'article 534(1) du *Code criminel* relève-t-il de la compétence du Parlement du Canada?

2. Le Parlement du Canada a-t-il la compétence de légiférer en vue de rendre les femmes admissibles à faire partie du jury devant les tribunaux à travers le Canada en matières criminelles?

Après débat,
Avec la permission du Sénat,
La motion est retirée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures vingt de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 10 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 20 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada

Loi concernant la semaine de l'environnement canadien

Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte

Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils

Loi concernant La Société des Artisans

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1971

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ces bills.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture du titre des bills,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que les bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 55

Le mercredi 31 mars 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Gladstone,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Kickham,
Lafond,
Laird,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Pearson,
Phillips,
Prowse,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Urquhart,
White,
Willis.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable sénateur Gladstone et à l'honorable sénateur Pearson qui prennent leur retraite aujourd'hui.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 30 mars 1971.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Nesbitt et Breau ont été substitués à ceux de MM. McQuaid et Roberts sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Société de développement du Cap-Breton, y compris les états financiers et le rapport des vérificateurs, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 33 de la *Loi sur la Société de développement du Cap-Breton,* chapitre 6, Statuts du Canada, 1967-1968.

Rapport des travaux exécutés en vertu de la *Loi sur la route transcanadienne,* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 269, S.R.C., 1952.

Budget d'investissement de la Commission d'énergie du Nord canadien pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1971-531, en date du 18 mars 1971, approuvant ledit budget.

Copies des Ordonnances, chapitres 1 à 35 inclusivement, édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de sa première session de 1971, en conformité de l'article 20 de la *Loi sur le Yukon,* chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-1953, et copie du décret C.P. 1971-573, en date du 23 mars 1971, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Copies de contrats entre le gouvernement du Canada et les municipalités dans les provinces d'Alberta, Colombie Britannique, Terre-Neuve et Saskatchewan pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-12, intitulé: «Loi concernant la Central-Del Rio Oils Limited», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Manning C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lawson, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Prowse, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, tendant à la deuxième lecture du Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel».

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur McLean, que le Bill S-15, intitulé: «Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur McLean, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain le 6 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain le 6 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé jusqu'au mardi 20 avril 1971 et qu'il soit inscrit au nom de l'honorable sénateur Desruisseaux.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 56

Le jeudi 1er avril 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Hastings,
Inman,
Kickham,
Lafond,
Laird,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Martin,
McDonald,
McGrand,
McLean,
Michaud,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
White.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur les opérations relevant de la *Loi sur l'aide aux améliorations municipales* pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 11 de ladite loi, chapitre 183, S.R.C., 1952.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 5 avril 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Argue,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires»

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre adopté, l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gas venant du nord.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Prowse, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, tendant à la deuxième lecture du Bill C-218, intitulé, «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 57

Le lundi 5 avril 1971

Huit heures du soir.

L'honorable MAURICE BOURGET, C.P., Président intérimaire.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Denis,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Hastings,
Inman,
Kickham,
Lafond,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
McDonald,
McElman,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Robichaud,
Sparrow,
Urquhart,
White,
Willis,
Yuzyk.

Le Greffier au bureau informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour raison majeure.

L'honorable sénateur McDonald propose appuyé par l'honorable sénateur Choquette,

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Bourget, C.P., préside le Sénat.

La motion d'agrément à ce propos étant mise aux voix le Greffier déclare qu'elle est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur Bourget, C.P., prend le fauteuil.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 2 avril 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Haidasz a été substitué à celui de M. Breau sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-234, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur White, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Willis, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-233, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-232, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission des prix et des revenus en date du 2 avril 1971, intitulé: «Règlement salarial des tôliers de London (Ont.)»

Rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 29 de la *Loi d'Air Canada,* chapitre 268, S.R.C., 1952, modifiée en 1964-1965.

Rapport des vérificateurs au Parlement concernant les comptes d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 29 de la *Loi d'Air Canada,* chapitre 268, S.R.C., 1952, modifiée en 1964-1965.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sparrow attirant l'attention du Sénat sur la création d'un conseil de sénateurs des Prairies de toutes allégeances politiques, composé de tous les sénateurs des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Débat terminé.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Prowse reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Prowse, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, tendant à la deuxième lecture du Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 58

Le mardi 6 avril 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Kickham,
Lafond,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
McDonald,
McElman,
McLean,
McNamara,
Michaud,
Nichol,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Urquhart,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le lundi 5 avril 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Breau a été substitué à celui de M. Haidasz sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill C-3, intitulé: «Loi concernant les Sociétés d'investissement»,

Et informe le Sénat que les Communes ont agréé les amendements apportés par le Sénat à ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-5, intitulé: «Loi concernant les poids et mesures»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec huit amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements, comme suit:

Article 4

Retrancher les lignes 29, 30 et 31 à la page 3, et les remplacer par ce qui suit:

«(5) Les unités canadiennes de mesure sont énoncées et définies à l'annexe II et les symboles ou abréviations y afférents sont ajoutés en application du sous-alinéa (ii) de l'alinéa *b*) du paragraphe (1) de l'article 6.»

Article 6

Retrancher les lignes 1 à 4, à la page 4, et les remplacer par ce qui suit:

«*b*) Modifier l'annexe II

(i) en y ajoutant ou en en retranchant toute unité canadienne de mesure ainsi que sa définition,

(ii) en y ajoutant un symbole ou une abréviation pour toute unité de mesure canadienne, ou

(iii) en retranchant tout symbole ou toute abréviation mentionnés au sous-alinéa (ii).»

Article 16

Retrancher les lignes 32 et 34, à la page 8, et les remplacer par ce qui suit:

«16. Lorsqu'un inspecteur inspecte un instrument, il peut, avec l'accord de son propriétaire ou de la personne qui en est le possesseur ou le détenteur, modifier ou régler cet instrument comme il peut être prescrit,»

Article 19

Retrancher la ligne 34, à la page 10 et la remplacer par ce qui suit:

«poser, le cas échéant, les sceaux qui peuvent être prescrits»

Article 27

Retrancher les lignes 19 à 23, à la page 13, et les remplacer par ce qui suit:

«infraction en vertu du paragraphe (1) s'il a démontré que la modification ou le réglage était raisonnablement nécessaire pour effectuer des réparations à un odomètre ou à toute autre pièce d'un véhicule à moteur qui lui est rattachée directement.»

Article 29

Retrancher les lignes 1 à 3, à la page 14, et les remplacer par ce qui suit:

«(ii) avant d'avoir donné avis par écrit à un inspecteur en la forme et de la manière prescrites;

b) de la manière ou dans les conditions qui peuvent être prescrites, modifie, règle ou répare un instrument»

Retrancher les lignes 9 et 10, à la page 14, et les remplacer par ce qui suit:

«ou la réparation de la manière prescrite; ou»

Article 30

Retrancher les lignes 32 et 33, à la page 14, et les remplacer par ce qui suit:

«audit paragraphe, en vue de modifier, régler ou réparer un instrument; et»

ANNEXE II

Retrancher dans l'annexe II, aux pages 29 et 30, les symboles ou abréviations énoncés pour les unités canadiennes de mesure.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que les amendements soient agréés dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements apportés par les Communes à ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-15, intitulé: «Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenu dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-16, intitulé: «Loi concernant Mic Mac Oils (1963) Limited», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Lafond pour l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, dépose le deuxième rapport dudit comité.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour.

Le rapport suit:

Le MARDI 6 avril 1971.

Le Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada présente son deuxième rapport comme suit:

Faisant suite à son premier rapport présenté le mardi 3 novembre 1970 et conformément à l'ordre de renvoi qui lui permet de se transporter d'un lieu à l'autre au Canada, votre Comité désire rendre compte qu'il a modifié l'horaire de ses séances en dehors d'Ottawa pour y inclure une séance publique à Timmins (Ont.) le 18 mars 1971, et à Edmundston (N.-B.) le 19 mai 1971. Cette dernière séance remplace celles qui devaient avoir lieu à Saint-Jean et Sackville (N.-B.).

La séance publique prévue à Hull (Qué.) a été reportée au 22 mars 1971 et la séance conjointe de Chicoutimi et Jonquière sera tenue à Arvida (Qué.) le 21 avril 1971.

Le Comité désire également signaler qu'il tiendra ses séances publiques à Montréal du 26 au 29 avril 1971.

L'accueil favorable qu'a reçu le Comité lorsqu'il a siégé à Toronto les 7 et 8 décembre 1970, rend nécessaire la tenue d'autres séances publiques dans cette ville; celles-ci auront lieu du 31 mars au 2 avril 1971.

Le tout respectueusement soumis,

Le coprésident,
MAURICE LAMONTAGNE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que le nom de l'honorable sénateur Sullivan soit ajouté à la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée au mardi 20 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McDonald, appuyé par l'honorable sénateur Croll, tendant à la deuxième lecture du Bill C-234, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McDonald, appuyé par l'honorable sénateur Croll, tendant à la deuxième lecture du Bill C-233, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur McDonald, appuyé par l'honorable sénateur Croll, tendant à la deuxième lecture du Bill C-232, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 1 du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 20 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 20 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Prowse, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, tendant à la deuxième lecture du Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 59

Le mercredi 7 avril 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Macnaughton,	Petten,
Argue,	Cook,	Fournier (*de Lanaudière*),	Manning,	Phillips,
Basha,	Croll,	Gélinas,	Martin,	Prowse,
Beaubien,	Davey,	Grosart,	McDonald,	Quart,
Benidickson,	Denis,	Hayden,	McElman,	Robichaud,
Blois,	Deschatelets,	Inman,	McLean,	Sparrow,
Bourget,	Duggan,	Kickham,	McNamara,	Stanbury,
Burchill,	Eudes,	Lafond,	Michaud,	Thompson,
Cameron,	Fergusson,	Lefrançois,	Nichol,	White,
Carter,	Flynn,	Macdonald (*Cap-Breton*),	O'Leary,	Willis,
Choquette,			Paterson,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 7 avril 1971

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 7 avril à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,

LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 6 avril 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Dinsdale a été substitué à celui de M. Nesbitt sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,

ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-215, intitulé: «Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Blois propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission des prix et des revenus, en date du 6 avril 1971, concernant les traitements des cadres supérieurs des municipalités du Toronto métropolitain.

Rapport de la Commission canadienne du blé pour l'année agricole terminée le 31 juillet 1970, y compris les états financiers et le rapport des vérificateurs, en conformité de l'article 7(2) de la *Loi sur la Commission canadienne du blé,* chapitre 44, S.R.C., 1952.

Liste des Commissaires du recensement nommés le 1er avril 1971, pour le recensement du Canada de 1971.

Rapport de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 91 de la *Loi de l'Office national de l'énergie,* chapitre 46, Statuts du Canada, 1959.

Rapport de la Commission des prix et des revenus, en date du 7 avril 1971, concernant les frais de service des banques.

Copies d'un rapport sur les télécommunications au Canada intitulé: «Univers sans distances», publié par le ministère des communications, et le texte de la déclaration du ministre à cette occasion.

L'honorable sénateur Benidickson, C.P., présente au Sénat un Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-232, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-233, intitulé: «Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-234, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pensions», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi le 20 avril 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill S-15, intitulé: «Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenu dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le Bill S-16, intitulé: «Loi concernant Mic Mac Oils (1963) Limited», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film.

Après débat,
L'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Inman, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Paterson, que le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situatoin de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 30 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant les sociétés d'investissement

Loi concernant les poids et mesures

Loi modifiant la Loi sur les pensions

Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants

Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils.

«Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Sparrow,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 60

Le mardi 20 avril 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Laird,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McElman,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du texte relatif à la rivière Skagit soumis par le Canada et les États-Unis à la Commission mixte internationale, en date du 7 avril 1971.

Rapport ayant trait à l'application de la *Loi sur les arrangements entre cultivateurs et créanciers* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 41(2) de ladite loi, chapitre 111, S.R.C., 1952.

Copies de vingt et un contrats entre le gouvernement du Canada et les municipalités d'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Copies de lettres en date du 16 mars et du 2 avril 1971, échangées entre le bureau du premier ministre du Canada et le professeur J. B. Rudnyckyj, commissaire, concernant des recommandations supplémentaires au rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. (Texte anglais).

Budget d'établissement de la Société du crédit agricole pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952 (textes français et anglais), et copie du décret C.P. 1971-527, en date du 18 mars 1971, approuvant ledit budget (texte anglais).

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de mars 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Copies du rapport du Conseil de développement de la région de l'Atlantique soumis au ministre de l'Expansion économique régionale en date du 22 janvier 1971, intitulé: «Une stratégie de développement économique pour la région de l'Atlantique 1971-1981».

Statuts revisés du Canada, 1970, volumes 1 à 7, inclusivement, et 1er supplément, ainsi qu'une copie d'un document exposant l'histoire et les antécédents de la Commission de revision des Statuts avec copie d'une lettre transmettant lesdits statuts à Son Excellence le Gouverneur général du Canada.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à mardi prochain le 27 avril 1971.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Hastings,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à mardi prochain le 27 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Waterson, tendant à la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota».

Après débat,
L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Aird, tendant à la deuxième lecture du Bill C-215, intitulé: «Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois.»

Après débat,
L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du Volume 1 du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, en date du 28 septembre 1970, déposé au Sénat le 8 décembre 1970.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 61

Le mercredi 21 avril 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Laird,
Lamontagne,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molson,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 14 avril 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Prowse,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à mardi prochain le 27 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Paterson, tendant à la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Aird, tendant à la deuxième lecture du Bill C-215, intitulé: «Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois.»

Après débat,
L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mercredi prochain le 28 avril 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Manning, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., reprend le débat sur l'étude du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique, déposé au Sénat le jeudi 17 décembre 1970.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence

et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain le 27 avril 1971.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 62

Le jeudi 22 avril 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Haig,
Hays,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Laird,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Smith,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
White.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 27 avril 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Aird attire l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cook, appuyé par l'honorable sénateur Aird, tendant à la deuxième lecture du Bill C-215, intitulé: «Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Paterson, tendant à la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relaitve aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 63

Le mardi 27 avril 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Willis.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 23 avril 1971.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Kaplan a été substitué à celui de M. Osler sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté
Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La pétition suivante est présentée—
Par l'honorable sénateur Beaubien:

De l'Hôpital Royal Victoria, de la ville de Montréal, dans la province de Québec; qui sollicite l'adoption d'une loi amendant sa loi d'incorporation afin de rendre celle-ci plus conforme à la réalité et aux dispositions de la Loi des hôpitaux du Québec et de la Loi de l'assurance-maladie du Québec, et de disposer en tout ou en partie de ses actifs et d'emprunter des argents sur le crédit du requérant et d'émettre des obligations ou autres valeurs mobilières.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Exemplaires des Ordonnances, chapitres 1 à 15, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de sa 44e session tenue en février 1971, en conformité de l'article 15 de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest,* chapitre 331, S.R.C., 1952, modifiée en 1953-1954, et décret C.P. 1971-669, en date du 6 avril 1971, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Tableau des Ordonnances publiques des Territoires du Nord-Ouest—1956-1971 (Première session). (Texte anglais).

Rapport de l'Eldorado Nucléaire Limitée et sa filiale Eldorado Aviation Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 40 de la *Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada,* chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Rapport du Trust des Titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 17 de la *Loi sur la revision du capital des chemins de fer nationaux du Canada,* chapitre 311, S.R.C., 1952.

Rapport des vérificateurs au Parlement concernant les comptes du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 40 de la *Loi sur les chemins de fer nationaux du Canada,* chapitre 29, Statuts du Canada, 1955.

Copies des états financiers concernant l'exploitation et l'entretien de la ligne du Chemin de fer du Grand Lac des Esclaves, construite par les Chemins de fer Nationaux du Canada sous l'autorité du chapitre 56, Statuts du Canada, 1960-1961, et un état des immobilisations nettes au 31 décembre 1970, en conformité de l'article 9 de ladite loi.

Rapport de la Société des Transports du Nord Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Copies du texte relatif à Point Roberts soumis conjointement par le Canada et les États-Unis à la Commission mixte internationale.

Copies du deuxième rapport du groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la Fonction publique, en date du 13 janvier 1971.

Copies d'un état exposant l'augmentation des traitements des juges effective le 1er janvier 1972.

L'honorable sénateur Martin, C.P., présente au Sénat un Bill S-18, intitulé: «Loi donnant suite à une convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture jeudi prochain le 29 avril 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue demain mercredi, le 28 avril 1971 en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et que le comité ait le pouvoir de tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette,

Que le nom de l'honorable sénateur Grosart soit substitué à celui de l'honorable sénateur Macdonald sur la

liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent du Règlement et de la procédure.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée au jeudi 6 mai 1971.

L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner et à faire rapport sur les opérations et l'application de la *Loi sur le casier judiciaire*, chapitre 40 des statuts de 1969-1970, et, en particulier, sur les opérations et l'application du paragraphe (2) de l'article 4.

Après débat,
L'honorable sénateur Thompson propose, appuyé par l'honorable sénateur McLean, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Prowse,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à mardi prochain le 4 mai 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois, propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Paterson, tendant à la deuxième lecture du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Après débat,
La motion mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain le 4 mai 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 64

Le mercredi 28 avril 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Everett,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald (*Cap-Breton*),
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
Welch,
White,
Willis.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois, dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, relatif à la coopération scientifique et technique. Fait à Bonn le 16 avril 1971.

Rapport sur les mesures prises en vertu de la *Loi sur les relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 68 de ladite loi, chapitre 152, S.R.C., 1952.

La pétition suivante est lue et reçue:

De l'Hôpital Royal Victoria, de la ville de Montréal, dans la province de Québec; qui sollicite l'adoption d'une loi amendant sa loi d'incorporation afin de rendre celle-ci plus conforme à la réalité et aux dispositions de la Loi des hôpitaux du Québec et de la Loi de l'assurance-maladie du Québec, et de disposer en tout ou en partie de ses actifs et d'emprunter des argents sur le crédit du requérant et d'émettre des obligations ou autres valeurs mobilières.

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le quatrième rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme suit:

Le MERCREDI 28 avril 1971.

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'Examinateur des pétitions introductrives de bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport, comme suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De l'hôpital Royal Victoria, de la ville de Montréal, dans la province de Québec; qui sollicite l'adoption d'une loi amendant sa loi d'incorporation afin de rendre celle-ci plus conforme à la réalité et aux dispositions de la Loi des hôpitaux du Québec et de la Loi de l'assurance-maladie du Québec, et de disposer en tout ou en partie de ses actifs et d'emprunter des argents sur le crédit du requérant et d'émettre des obligations ou autres valeurs mobilières.

Respectueusement soumis.

l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés,
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Beaubien présente au Sénat un Bill S-19, intitulé: «Loi concernant l'hôpital Royal Victoria».

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Willis, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Croll soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le nom de l'honorable sénateur Hastings soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'nonorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, et à en faire rapport; et

Par dérogation au Règlement 83A, que le budget approuvé par le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration qui a paru dans les Procès-verbaux du Sénat le 18 mars 1971, pour les dépenses proposées dudit Comité des finances nationales, à la suite de son examen du Budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, s'applique également à son examen de ladite question de la politique fiscale et monétaire au Canada.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Manning, C.P., attire l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hastings reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hastings, appuyé par l'honorable sénateur Prowse,

Que le comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner et à faire rapport sur les opérations et l'application de la *Loi sur le casier judiciaire*, chapitre 40 des statuts de 1969-1970, et, en particulier, sur les opérations et l'application du paragraphe (2) de l'article 4.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité du Sénat des media, déposé au Sénat le mercredi 9 décembre 1970.
Débat terminé.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de comités.

L'honorable sénateur Urquhart, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat comme suit:

Le MERCREDI 28 avril 1971.

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill S-3, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative à la circulation sur les terrains du gouvernement», a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 29 octobre 1970, examiné ce bill et en fait maintenant rapport comme suit:

Le Comité recommande que le Sénat ne poursuive pas davantage l'étude du bill par suite de la lettre reçue par le président suppléant, le 23 mars 1971, de la part de l'honorable Arthur Laing, C.P., ministre des Travaux publics:

> «Nous vous serions reconnaissants de faire part au Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles que le ministère des Travaux publics n'a pas l'intention de poursuivre davantage l'étude de ce bill en raison de divers problèmes d'ordre technique survenus récemment concernant les relations municipales, provinciales et fédérales.»

Le tout respectueusement soumis.

Le président suppléant,
EARL W. URQUHART.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Urquhart, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Urquhart pour l'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix est adoptée.

Le Sénat se reporte à l'Ordre du jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité

sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 65

Le jeudi 29 avril 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Everett,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Haig,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Willis.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 28 avril 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Osler a été substitué à celui de M. Kaplan sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un document publié par le Commissaire des pénitenciers en date du 23 avril 1971, désignant les commissaires d'une commission d'enquête, en conformité de l'article 13 de la *Loi sur les pénitenciers,* pour effectuer une enquête sur un certain soulèvement qui a eu lieu au pénitencier de Kingston entre les 14 et 18 avril 1971.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 28 avril 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Copies du bulletin intitulé: «*Corporate Disclosure Requirements as they Pertain to Mining Companies*» publié par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en date de novembre 1970. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Inman pour l'honorable sénateur Fergusson présente au Sénat un Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Inman pour l'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 4 mai 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., attire l'attention du Sénat sur l'accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, relatif à la coopération scientifique et technique. Fait à Bonn le 16 avril 1971, et déposé au Sénat le mercredi 28 avril 1971.

Débat terminé.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 4 mai 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le Bill C-218, intitulé: «Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le Bill S-18, intitulé: «Loi donnant suite à une convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Willis, que le Bill S-19, intitulé: «Loi concernant l'hôpital Royal Victoria», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Willis, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la torisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 3 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 66

Le mardi 4 mai 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable John Joseph Macdonald qui a pris sa retraite le 20 avril 1971.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 3 mai 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. McQuaid a été substitué à celui de M. La Salle sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de la revue annuelle des conditions actuelles et des progrès récents, intitulée: «Canada 1971».

Copies du décret C.P. 1971-789, en date du 27 avril 1971, modifiant les Parties I et II de l'annexe à la *Loi sur les produits dangereux,* en conformité de l'article 8(3) de ladite loi, chapitre 42, Statuts du Canada, 1968-1969.

Copies de la correspondance échangée les 2, 29 et 30 avril 1971, entre le Cabinet du premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec au sujet de la *Loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires).* (Texte français).

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les soins médicaux* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 64, Statuts du Canada, 1966-1967.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue jeudi prochain le 6 mai 1971 en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et que le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald,
Que les noms des honorables sénateurs Choquette et Sullivan soient ajoutés à la liste des sénateurs qui font partie du Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molson attire l'attention du Sénat sur le débat concernant la coopération relative au développement qui a eu lieu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, en France, le 26 janvier 1971, et, en particulier, sur la part qu'y a prise la délégation parlementaire canadienne.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
Sur motion de l'honorable sénateur Prowse, il est—
Ordonné: Que la motion inscrite au nom de l'honorable sénateur Prowse soit retirée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang, propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le Bill S-18, intitulé: «Loi donnant suite à une convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),
Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que l'application de l'article 76 (4) du Règlement soit suspendue en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des finances nationales et que le comité soit autorisé à tenir ses réunions le mercredi après-midi à quatre heures durant le reste de la présente session.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 67

Le mercredi 5 mai 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Haig,
Hayden,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinley,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Urquhart,
Walker,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Molson attirant l'attention du Sénat sur le débat concernant la coopération relative au développement qui a eu lieu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, en France, le 26 janvier 1971, et, en particulier, sur la part qu'y a prise la délégation parlementaire canadienne,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Casgrain attirant l'attention du Sénat sur le fait que dans les provinces de Québec et de Terre-Neuve les femmes ne peuvent être appelées à faire partie du jury devant les tribunaux.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 68

Le jeudi 6 mai 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Choquette,	Fournier (*de Lanaudière*),	Lamontagne,	Nichol,
Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Giguère,	Lang,	O'Leary,
Beaubien,	Cook,	Grosart,	Langlois,	Paterson,
Bélisle,	Croll,	Haig,	Lefrançois,	Phillips,
Benidickson,	Denis,	Hastings,	Macdonald,	Prowse,
Blois,	Deschatelets,	Inman,	Martin,	Quart,
Boucher,	Duggan,	Isnor,	McElman,	Smith,
Bourque,	Everett,	Kickham,	McGrand,	Sparrow,
Burchill,	Fergusson,	Kinley,	McLean,	Urquhart,
Cameron,	Flynn,	Kinnear,	McNamara,	Walker,
Carter,	Forsey,	Lafond,	Méthot,	White,
Casgrain,			Molson,	Yuzyk.

PRIÈRE.

Ordonné: Que la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions», imprimée dans les Procès-verbaux du Sénat du mercredi 5 mai 1971, soit corrigée par le Greffier de la façon suivante:

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Cameron, que le Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions», soit lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du rapport du Conseil consultatif des districts bilingues (Président, M. Roger Duhamel), en date du 31 mars 1971, en conformité de l'article 17 de la *Loi des Langues officielles*, chapitre 54, Statuts du Canada, 1968-1969, y compris copies d'un communiqué à ce sujet.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 11 mai 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à mercredi prochain le 12 mai 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Molson attirant l'attention du Sénat sur le débat concernant la coopération relative au développement qui a eu lieu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, en France, le 26 janvier 1971, et, en particulier, sur la part qu'y a prise la délégation parlementaire canadienne,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Forsey reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971.

Après débat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 69

Le mardi 11 mai 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Gouin,
Haig,
Hayden,
Hays,
Heath,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un communiqué publié par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social le 6 mai 1971, intitulé: «Document sur le planning familial».

Copies du texte de l'Accord international sur le blé de 1971, tel qu'il a été adopté à la séance plénière de clôture de la conférence des Nations Unies sur le blé tenue à Genève, le 20 février 1971.

Copies des deux premières pages de la Revue «Commerce extérieur» d'octobre 1970, concernant un communiqué conjoint faisant état de l'accord sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques, publié à Stockholm le 13 octobre 1970 par les représentants des Gouvernements du Canada et de la République de Chine.

Rapport de la Société pour l'expansion des exportations, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Copies du décret C.P. 1971-840, en date du 4 mai 1971, modifiant la Partie II de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux,* en conformité de l'article 8(3) de ladite loi, chapitre 42, Statuts du Canada, 1968-1969.

L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Urquhart, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill S-19, intitulé: «Loi concernant l'hôpital Royal Victoria», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Méthot, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajournée jusqu'à jeudi prochain le 13 mai 1971, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois attire l'attention du Sénat sur les réunions de printemps 1971 de l'Union interparlementaire tenues à Caracas, au Venezuala, du 12 au 18 avril 1971, et sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Molson attirant l'attention du Sénat sur le débat concernant la coopération relative au développement qui a eu lieu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, en France, le 26 janvier 1971, et, en particulier, sur la part qu'y a prise la délégation parlementaire canadienne,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 70

Le jeudi 13 mai 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hays,
Heath,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 11 mai 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Crossman a été substitué à celui de M. Prud'homme sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 12 mai 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. St. Pierre a été substitué à celui de M. Gibson sur la liste des membres du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes du restaurant du Parlement.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'avril 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Copies de lettres en date des 7 et 12 mai 1971, adressées par le premier ministre du Canada au premier ministre du Québec au sujet de la *Loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires)*.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 12 mai 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-215, intitulé: «Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur Desruisseaux,

Que l'application de l'article 28 du Règlement, d'après lequel un sénateur ne doit pas parler deux fois sur un sujet dont le Sénat délibère si ce n'est pour expliquer une partie importante de son discours qui aurait pu être mal comprise; même alors, il ne doit pas introduire de nouvelles considérations, soit suspendue pour le reste de la session en cours.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 18 mai 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la

deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions».

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Molson attirant l'attention du Sénat sur le débat concernant la coopération relative au développement qui a eu lieu à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, tenue à Strasbourg, en France, le 26 janvier 1971, et, en particulier, sur la part qu'y a prise la délégation parlementaire canadienne.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, que le Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 71

Le mardi 18 mai 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McLean,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molson,
Nichol,
Petten,
Phillips,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Urquhart,
Welch,
White,
Willis.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport des transactions effectuées en vertu de la Partie II de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 27 de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952.

Rapport du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 6 de la *Loi sur le ministère des Affaires extérieures,* chapitre 68, S.R.C., 1952.

Rapport de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 32 de la *Loi sur le Conseil des ports nationaux,* chapitre 187, et des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Budget d'établissement du Conseil des ports nationaux pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financiere,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1971-617, en date du 30 mars 1971, approuvant ledit budget.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Smith pour l'honorable sénateur Sparrow:

De la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique; qui sollicite l'adoption d'une loi l'autorisant à construire et à mettre en service un embranchement dans la province de Saskatchewan depuis sa subdivision de Meadow Lake jusqu'à la rivière Doré ou ses environs.

L'honorable sénateur Urquhart, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Urquhart propose appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Urquhart, que le Bill C-215, intitulé: «Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions».

Après débat,
L'honorable sénateur Casgrain propose, appuyée par l'honorable sénateur Manning, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)».

Après débat,
L'honorable sénateur Inman propose, appuyée par l'honorable sénateur Isnor, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 72

Le mercredi 19 mai 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha, Beaubien, Bélisle, Benidickson, Blois, Boucher, Bourque, Burchill, Carter, Casgrain, Choquette, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Croll, Denis, Deschatelets, Desruisseaux, Duggan, Eudes, Everett, Flynn, Fournier (*de Lanaudière*), Giguère, Grosart, Haig, Hayden, Hays, Inman, Isnor, Kickham, Kinnear, Lang, Langlois, Lawson, Lefrançois, Macdonald, Macnaughton, Manning, Martin, McDonald, McGrand, McLean, McNamara, Méthot, Michaud, Molson, Nichol, Petten, Phillips, Rattenbury, Robichaud, Smith, Stanburry, Urquhart, Welch, White, Willis.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 19 mai 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 19 mai à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de l'Entente, en date du 18 mai 1971, entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province de Québec, portant sur la présence d'agents d'orientation du ministère de l'Immigration du Québec dans les bureaux fédéraux d'immigration à l'extérieur du Canada.

La pétition suivante est lue et reçue:

De la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique; qui sollicite l'adoption d'une loi l'autorisant à construire et à mettre en service un embranchement dans la province de Saskatchewan depuis sa subdivision de Meadow Lake jusqu'à la rivière Doré ou ses environs

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le cinquième rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme suit:

Le MERCREDI 19 mai 1971.

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport, comme suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique; qui sollicite l'adoption d'une loi l'autorisant à construire et à mettre en service un embranchement dans la province de la Saskatchewan depuis sa subdivision de Meadow Lake jusqu'à la rivière Doré ou ses environs.

Respectueusement soumis.

L'examinateur des pétitions introductives de bills privés,
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Smith pour l'honorable sénateur Sparrow présente au Sénat un Bill S-21, intitulé: «Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Smith pour l'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain, le 25 mai 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 25 mai 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Desruisseaux attire l'attention du Sénat sur les résultats des récents sondages concernant la Confédération.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Urquhart propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le Bill C-182, intitulé: «Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit tranmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)».

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette pour l'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, **attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,**

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 10 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 50 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême

du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant les dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel

Loi créant la Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois

Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des règlements et autres textes réglementaires.

«Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 73

Le mardi 25 mai 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
White.

PRIÈRE

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de vingt-cinq contrats entre le gouvernement du Canada et les municipalités dans les provinces d'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Manitoba pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1959. (Texte anglais).

Index codifié et Tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada,* pour la période allant du 1er janvier 1955 au 31 mars 1971.

Copies du protocole de consultations, entre le Canada et l'U.R.S.S., fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales.

Copies du rapport final, en date de mars 1971, de la Commission royale d'enquête relative aux prix des machines agricoles (Clarence L. Barber, Commissaire).

Copies du relevé requis aux termes de la *Loi sur l'assurance des anciens combattants,* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 20 de ladite loi, chapitre 279, S.R.C., 1952.

Copies du relevé requis aux termes de la *Loi sur l'assurance des soldats de retour au pays,* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 17(2) de ladite loi, chapitre 54, Statuts du Canada, 1920, modifié en 1951.

Copies du rapport publié par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration au mois de mars 1971 intitulé: «Enquête sur l'emploi d'été des étudiants du niveau postsecondaire au Canada, 1970».

Copies du rapport d'enquête sur le cabotage au Canada et les activités maritimes assimilées, en date d'octobre 1970, soumis par le Comité des transports par eau à la demande du ministre des Transports.

Budget d'établissement de la Société d'assurance-dépôts du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, modifiée par l'article 14 du paragraphe 74, Statuts du Canada, 1966-1967, y compris le décret C.P. 1971-99, en date du 21 janvier 1971, approuvant ledit budget.

Texte d'une allocution prononcée par le sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources à la *Southwest Alaska Section, Society of Petroleum Engineers,* à Anchorage, Alaska, le 6 mai 1971, concernant l'exploitation du pétrole et du gaz canadiens. (Texte anglais).

Rapport de la Télésat Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, y compris les comptes et états financiers certifiés par les vérificateurs, en conformité de l'article 37 de la *Loi de la Télésat Canada,* chapitre 51, Statuts du Canada, 1968-1969.

A l'appel d'une interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Thompson,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly, C.P., reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith pour l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le Bill S-21, intitulé: «Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que l'application de l'article 95 du Règlement selon lequel un bill privé émanant du Sénat ne doit être examiné en comité qu'après un délai d'une semaine à compter du jour où le bill lui a été renvoyé, soit suspendue à l'égard du Bill S-21, intitulé: «Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet de pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Thompson attire l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Desruisseaux propose, appuyé par l'honorable sénateur Molson, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 74

Le mercredi 26 mai 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
White.

PRIÈRE

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Communiqué publié par le ministère de la Santé nationale et du bien-être social, en date du 26 mai 1971, concernant le programme de contrôle de la qualité des médicaments, y compris copies de la déclaration du ministre à ce sujet.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres», rapporte que le comité après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements.

Les amendements sont alors lus par le greffier adjoint, comme suit:

1. *Page 2:* Retrancher les lignes 34 et 35 et y substituer ce qui suit:

«loi qui sont applicables à une pro-»

2. *Page 6:* Retrancher les lignes 29 à 36 et y substituer ce qui suit:

«produit préemballé, le Ministre doit demander l'avis d'au moins une organisation au Canada de consommateurs et d'au moins une organisation de fournisseurs de ce produit préemballé ou de cette catégorie du produit préemballé; il peut demander l'avis du Conseil Canadien des normes ou d'une organisation au Canada qui s'occupe de la formulation des normes.»

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill, tel que modifié, soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Stanbury reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions».

Après débat,
L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*),

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écolo-

gique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord.

En amendement, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la motion ne soit pas adoptée maintenant mais que le sujet en soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications, pour fins d'étude.

Après débat,

L'honorable sénateur Flynn, C.P., pour l'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur White, C.P., que la suite du débat sur la motion, en amendement, soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 75

Le jeudi 27 mai 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable **JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.**

Les membres présents sont:

Les honorables **sénateurs**

Argue,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hays,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McLean,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
White.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que, en conformité de l'article 112, le Greffier du Sénat a déposé sur le bureau un état détaillé de ses recettes et dépenses pour l'année financière 1970-1971.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que les comptes du Greffier soient déférés au Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 1er juin 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Haig, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill S-21, intitulé: «Loi concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 1er juin 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres», tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec deux amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion, en amendement, de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Smith, à la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord, que la motion ne soit pas adoptée, mais que le sujet en soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications, pour fins d'étude,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Prowse reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 76

Le mardi 1er juin 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le mercredi 26 mai 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Prud'homme et Saltsman ont été substitués à ceux de MM. Crossman et Rowland sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet des messages par lesquels elle retourne les bills suivants, Et informe le Sénat qu'elle a adopté ces bills sans amendement.

Bill S-18, intitulé: «Loi donnant suite à une convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus».

Bill S-15, intitulé: «Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970».

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-241, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission de la Fonction publique du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 45 de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique,* chapitre 71, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport de la Commission de la Fonction publique sur la délégation de Pouvoirs en matière de Personnel, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 45 de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique,* chapitre 71, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport de la Commission de la Fonction publique sur les postes ou les personnes soustraits à l'application de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique,* pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 45 de ladite loi, chapitre 71, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du ministère des Travaux publics pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 34 de la *Loi sur les travaux publics,* chapitre 228, S.R.C., 1952.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la partie II de la Gazette du Canada du mercredi 26 mai 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapports de l'Auditeur général du Canada après examen des comptes et états financiers de la Caisse de retraite de la Gendarmerie royale du Canada (personnes à charge) pour les années financières closes les 31 mars 1969 et 1970, en conformité de l'article 88(4) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre 241, S.R.C., 1952.

Copies du communiqué conjoint sur la visite en URSS du Premier ministre du Canada, le Très honorable Pierre Elliott Trudeau, du 17 au 28 mai 1971.

Rapport sur les opérations du Compte du fonds de change pour l'année terminée le 31 décembre 1970 y compris le rapport de l'Auditeur général sur la vérification du compte, en conformité des articles 26 et 27(2) de la *Loi sur la monnaie, l'Hôtel des monnaies et le fonds des changes,* chapitre 315, S.R.C., 1952.

Ordonné: Que l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent et en dépendent», soit avancé.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que le Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent et en dépendent», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Quart reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain le 8 juin 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion, en amendement, de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Smith, à la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord, que la motion ne soit pas adoptée, mais que le sujet en soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications, pour fins d'étude,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 77

Le mercredi 2 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue, Beaubien, Bélisle, Blois, Boucher, Bourget, Bourque, Cameron, Carter, Casgrain, Connolly (*Ottawa-Ouest*), Cook, Croll, Davey, Denis, Deschatelets, Desruisseaux, Duggan, Eudes, Everett, Fergusson, Flynn, Fournier (*de Lanaudière*), Fournier (*Madawaska-Restigouche*), Giguère, Grosart, Haig, Hayden, Inman, Isnor, Kickham, Kinnear, Lafond, Laird, Lamontagne, Lang, Langlois, Lawson, Lefrançois, Macdonald, Manning, Martin, McDonald, McElman, McGrand, McNamara, Méthot, Molson, Nichol, O'Leary, Paterson, Phillips, Quart, Rattenbury, Robichaud, Smith, Stanbury, Thompson, Walker, Welch, White, Willis, Yuzyk.

PRIÈRE.

Ordonné: Que le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

L'honorable sénateur Martin, C.P., attire l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Yuzyk, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,
Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport.

Après débat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*Madawaska-Restigouche*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent et en dépendent»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-241, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour le Sénat reprend le débat sur la motion, en amendement, de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Smith, à la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*):

Que cette Chambre s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le gouvernement, pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord, que la motion ne soit pas adoptée, mais que le sujet en soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications, pour fins d'étude.

Après débat,
La motion, en amendement mise aux voix.

Le Sénat se divise, les noms sont appelés, et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Boucher,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Eudes,	Kinnear,	Martin,
Bourget,	Cook,	Fergusson,	Lafond,	McDonald,
Bourque,	Denis,	Fournier (*de Lanaudière*),	Laird,	McElman,
Carter,	Desruisseaux,	Inman,	Lamontagne,	McNamara,
Casgrain,	Duggan,	Isnor,	Langlois,	Robichaud,
			Lefrançois,	Smith—27.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Argue,	Davey,	Haig,	Méthot,	Quart,
Beaubien,	Flynn,	Lang,	Molson,	Walker,
Bélisle,	Grosart,	Macdonald,	O'Leary,	White—16.
Blois,				

En conséquence, la motion est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 78

Le jeudi 3 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha.
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Grosart,
Haig,
Hayden,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McDonald,
McElman,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 1er juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Lambert (Edmonton-Ouest) a été substitué à celui de M. Alexander sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-242, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Molson, du Comité permanent du Règlement et de la procédure, présente le rapport suivant:

Le MERCREDI 12 mai 1971.

Le Comité permanent du Règlement et de la procédure, en application de la règle 67(1)*d*), ayant étudié le Règlement du Sénat, recommande les modifications suivantes:

1. *Page 11, règle 19:* Retrancher les alinéas *f*) à *i*) et y substituer ce qui suit:

«*f*) période des questions;
g) ordre du jour;
h) interpellations;
i) motions.»

2. *Page 11, règle 21:* Retrancher les lignes 1 et 2 et y substituer ce qui suit:

«21. Sauf contrordre du Sénat, les sujets à l'ordre du jour sont abordés dans l'ordre de priorité suivant, la priorité étant toujours accordée aux sujets à l'ordre du jour qui ont trait à la législation en vertu des alinéas *b*), *c*) et *d*):»

Respectueusement soumis.

Le président,
H. DE M. MOLSON.

L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur Desruisseaux, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 8 juin 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le 1er juin 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Yuzyk propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent et en dépendent».

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Walker, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le 1er juin 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Yuzyk propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le Bill C-241, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Bélisle propose, appuyé par l'honorable sénateur Yuzyk, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Connolly, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la Conférence constitutionnelle, tenue à Ottawa, les 8 et 9 février 1971, et déposé au Sénat le jeudi 11 février 1971.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 79

Le mardi 8 juin 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Giguère,	Lefrançois,	O'Leary,
Argue,	Croll,	Grosart,	Macdonald,	Paterson,
Basha,	Davey,	Hastings,	Macnaughton,	Phillips,
Beaubien,	Denis,	Hays,	Manning,	Robichaud,
Bélisle,	Deschatelets,	Inman,	Martin,	Smith,
Blois,	Duggan,	Isnor,	McDonald,	Stanbury,
Boucher,	Eudes,	Kickham,	McElman,	Sullivan,
Bourque,	Everett,	Kinnear,	McGrand,	Walker,
Burchill,	Flynn,	Laird,	McNamara,	Welch,
Carter,	Fournier (*de Lanaudière*),	Lang,	Michaud,	White,
Casgrain,		Lawson,	Molson,	Willis.
Choquette,				

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 2 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Harries, Watson, Marchand (Kamloops-Cariboo), Crossman, Foster et Beaudoin ont été substitués à ceux de MM. Osler, Roy (Timmins), Hogarth, Breau, Gibson et Laprise sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 4 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Chappell, Downey et Cadieu ont été substitués à ceux de MM. Crossman, McQuaid et Dinsdale sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill C-180, intitulé: «Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publication des produits préemballés et de certains autres»,

Et informe le Sénat que les communes ont agréé les amendements apportés par le Sénat à ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du communiqué final publié à la suite de la rencontre du Comité des plans de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, tenue à Bruxelles, en Belgique, le 28 mai 1971, ainsi que des copies du communiqué final publié à la suite de la conférence du Groupe des plans nucléaires, tenue à Mittenwald, en Allemagne, les 25 et 26 mai 1971.

Rapport de l'Auditeur général à la Chambre des communes pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport du Surintendant des Assurances sur l'administration de la *Loi sur les normes des prestations de pension,* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 22 de ladite loi, chapitre 92, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport de la Commission des prix et des revenus, en date du 4 juin 1971, concernant les produits de raffinage du pétrole.

Copies de l'ordre du jour de la conférence constitutionnelle—14 au 16 juin 1971.

Ordonné: Que le communiqué final publié à la suite de la rencontre du Comité des plans de défense de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, tenue à Bruxelles, en Belgique, le 28 mai 1971, ainsi que le communiqué final publié à la suite de la conférence du Groupe des plans nucléaires, tenue à Mittenwald, en Allemagne, les 25 et 26 mai 1971, déposé aujourd'hui, soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que les noms des honorables sénateurs Argue et Prowse soient ajoutés à la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Stanbury,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

A l'appel de la motion inscrite au nom de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée au vendredi 18 juin 1971.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent et en dépendent».

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur O'Leary reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-241, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la viste en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le Bill C-242, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Stanbury attire l'attention du Sénat sur sa récente visite en Iran à titre d'observateur du Parlement du Canada au deuxième congrès du parti Novin de l'Iran, tenu à Téhéran, en Iran, du 5 au 10 mai 1971, et sur la formation d'un comité canadien, sous la présidence du Président du Sénat, afin de promouvoir au Canada la célébration du deux mille cinq centième anniversaire de l'Empire persan.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du rapport du Comité permanent du Règlement et de la procédure recommandant certaines modifications au Règlement du Sénat, en date du jeudi 3 juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 80

Le mercredi 9 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Lawson,	Molson,
Argue,	Cook,	Giguère,	Lefrançois,	O'Leary,
Basha,	Croll,	Grosart,	Macdonald,	Paterson,
Beaubien,	Davey,	Hays,	Macnaughton,	Phillips,
Bélisle,	Denis,	Inman,	Manning,	Robichaud,
Blois,	Deschatelets,	Isnor,	Martin,	Smith,
Boucher,	Duggan,	Kickham,	McDonald,	Sullivan,
Bourque,	Eudes,	Kinnear,	McElman,	Walker,
Burchill,	Everett,	Laird,	McGrand,	Welch,
Carter,	Flynn,	Lang,	McNamara,	White,
Casgrain,	Forsey,	Langlois,	Michaud,	Willis.
Choquette,				

PRIÈRE.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.:

De Isadore Levinter et Benjamin Victor Levinter, de Woodbridge, municipalité régionale de York, Zenon Gutkowski, municipalité du Toronto métropolitain, Adiuto John Pianosi, de la ville de Copper Cliff, toutes dans la province d'Ontario, et Gérald LaSalle, de la ville de Sherbrooke, dans la province de Québec; demandant à être constitués en une corporation portant le nom de «United Bank of Canada», et en français, «Banque Unie du Canada».

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Directeur de la Monnaie royale canadienne de même que le bilan et les relevés certifiés par l'Auditeur général pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 85(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Suivant l'ordre du jour, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le Bill C-241, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent et en dépendent».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Lefrançois, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur McDonald, tendant à la deuxième lecture du Bill C-242, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité permanent du Règlement et de la procédure recommandant certaines modifications au Règlement du Sénat, en date du jeudi 3 juin 1971.

L'honorable sénateur Molson propose, appuyé par l'honorable sénateur McGrand, que le rapport soit adopté maintenant.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur Walker, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Sullivan, que le rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit déféré à nouveau au Comité permanent du Règlement et de la procédure pour étude plus approfondie.

La motion, en amendement, mise aux voix, est adoptée, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est —
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Après débat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 81

Le jeudi 10 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Grosart,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Sullivan,
Walker,
White,
Willis.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 15 juin 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P. dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'administration des allocations aux aveugles au Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 12 de la *Loi sur les aveugles,* chapitre 17, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'administration des allocations aux invalides au Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 12 de la *Loi sur les invalides,* chapitre 55, Statuts du Canada, 1953-1954.

Rapport sur l'administration de l'assistance-vieillesse au Canada pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 12 de la *Loi sur l'assistance-vieillesse,* chapitre 199, S.R.C., 1952.

Rapport de la *Seaway International Bridge Corporation Ltd.,* de même que les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

La pétition suivante est lue et reçue:

De Isadore Levinter et Benjamin Victor Levinter, de Woodbridge, municipalité régionale de York, Zenon Gutkowski, municipalité du Toronto métropolitain, Adiuto John Pianosi, de la ville de Copper Cliff, toutes dans la province d'Ontario, et Gérald LaSalle, de la ville de Sherbrooke, dans la province de Québec; demandant à être constitués en une corporation portant le nom de «United Bank of Canada», et en français, «Banque Unie du Canada».

Le Greffier du Sénat dépose sur le bureau le sixième rapport de l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés, comme suit:

Le JEUDI 10 juin 1971.

En conformité de l'article 87(2) du Règlement, l'Examinateur des pétitions introductives de bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport, comme suit:

Votre Examinateur a régulièrement étudié la pétition suivante et il constate que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards:

De Isadore Levinter et Benjamin Victor Levinter, de Woodbridge, municipalité régionale de York, Zenon Gutkowski, municipalité du Toronto métropolitain, Adiuto John Pianosi, de la ville de Copper Cliff, toutes dans la province d'Ontario, et Gérald LaSalle, de la ville de Sherbrooke, dans la province de Québec; demandant à être constitués en une corporation portant le nom de «United Bank of Canada», et en français, «Banque Unie du Canada».

Respectueusement soumis.

L'examinateur des pétitions,
introductives de bills privés,
PIERRE GODBOUT.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., présente au Sénat un Bill S-22, intitulé: «Loi constituant en corporation United Bank of Canada».

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture mardi prochain le 15 juin 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-242, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.
Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-207, intitulé: «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent», rap-

porte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication et alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 10 juin 1971

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 10 juin à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

ESMOND BUTLER,
Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des Finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur ledit budget des dépenses qui sera présenté au Sénat, présente au Sénat le rapport dudit Comité sur ledit Budget des dépenses, comme suit:

Le JEUDI 10 juin 1971.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, auquel on a renvoyé le Budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, a examiné, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 9 mars 1971, ledit budget et en fait rapport comme suit:

1. Votre comité a été autorisé par le Sénat, tel que consigné aux Procès-Verbaux du Sénat du 9 mars 1971, «à examiner les dépenses proposées dans le Budget des dépenses, déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet, en anticipation des bills fondés sur ledit budget des dépenses qui sera présenté au Sénat.»

2. Conformément à ce qui précède, votre comité a tenu une réunion sur le Budget des dépenses et a entendu le témoignage de M. G. Osbaldeston, sous-secrétaire de la Direction des programmes du Conseil du trésor, et celui de M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire du Conseil du trésor.

3. Le Budget principal des dépenses pour 1971-1972 s'élève à 14,352 millions de dollars, alors que celui de 1970-1971 était de 13,438 millions de dollars. Sur le total du Budget principal pour 1971-1972, 7,091 millions de dollars sont des dépenses statutaires et 7,261 millions représentent des crédits qu'on demande au Parlement d'autoriser. En plus de ces montants, il y a 988 millions de dollars pour les postes de dépenses non budgétaires.

4. Les ministères qui bénéficient de l'augmentation la plus importante dans le Budget sont les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social, 256 millions; de l'Expansion économique régionale, 62 millions; du Secrétariat d'État, 109 millions; et des Transports, 46 millions.

5. Votre comité a étudié le fonctionnement et l'efficacité croissante de la méthode de programmation, de planification et de budgétisation et s'est intéressé tout particulièrement à l'utilisation éventuelle de cette méthode pour évaluer l'effet que les programmes fédéraux ont sur la politique générale de stabilisation du gouvernement. Votre comité a également noté avec intérêt que le Conseil du trésor s'est particulièrement attaché à comparer l'efficacité des programmes actuels par rapport aux nouveaux programmes. Les fonctionnaires du Conseil du trésor ont donné l'assurance à votre comité que tout ancien programme nécessitant de nouvelles dépenses sera automatiquement réévalué; toutefois, votre comité est d'avis qu'on devrait mettre l'accent sur l'évaluation des programmes actuels établis grâce à la méthode de programmation, de planification et de budgétisation.

6. Votre comité a entrepris d'examiner en détail le programme de développement du bilinguisme et a demandé au Conseil du trésor de lui fournir des documents supplémentaires sur ce programme. Dès réception de ceux-ci, le comité en sera saisi. Votre comité a également étudié le programme d'expansion économique régionale et a décidé de reprendre son étude à une date ultérieure afin de déterminer la façon dont le ministère et le Conseil du trésor prépareront le budget des programmes de subventions. Le comité est d'avis qu'il serait utile, dans le cas de ce ministère, de comparer la méthode de budgétisation employée pour ses programmes de subventions avec ses dépenses réelles.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,
D. D. EVERETT.

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue mercredi prochain le 16 juin 1971 en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des finances nationales et que le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 15 juin 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Argue reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport.

Après débat,
L'honorable sénateur Robichaud, C.P., pour l'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se

rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 2 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 50 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant l'emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres

Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970

Loi donnant suite à une convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus

Loi modifiant la Loi sur la résidence du premier ministre

Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent

Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Robichaud, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 82

Le mardi 15 juin 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Flynn,	Lafond	Nichol,
Basha,	Cook,	Fournier (*de Lanaudière*),	Laird,	O'Leary,
Beaubien,	Croll,	Gouin,	Lang,	Paterson,
Bélisle,	Davey,	Grosart,	Langlois,	Phillips,
Benidickson,	Denis,	Haig,	Lefrançois,	Prowse,
Blois,	Deschatelets,	Hastings,	Macdonald,	Rattenbury,
Boucher,	Desruisseaux,	Hayden,	Macnaughton,	Robichaud,
Bourque,	Duggan,	Inman,	Manning,	Smith,
Burchill,	Eudes,	Isnor,	McGrand,	Sullivan,
Cameron,	Everett,	Kickham,	McNamara,	White,
Carter,	Fergusson,	Kinnear,	Méthot,	Willis,
Casgrain,			Molson,	Yuzyk.

PRIÈRE

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 14 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Barnett a été substitué à celui de M. Saltsman sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-229, intitulé: «Loi concernant l'assurance-chômage au Canada», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 9 juin 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de mai 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre 56, Statuts du Canada, 1968-1969.

Copies des Accords conclus entre le gouvernement du Canada et les provinces du Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Québec et Saskatchewan sous le régime de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (*ARDA*), chapitre 30, Statuts du Canada, 1960-1961, modifiée en 1966-1967.

Rapport sur l'application de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* pour l'année de prêt terminée le 30 juin 1970, en conformité de l'article 18 de ladite loi, chapitre 24, Statuts du Canada. 1964-1965.

Rapport du ministère du Travail pour l'année financière close le 31 mars 1970.

Copies d'un communiqué publié à la suite de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique nord, tenue à Lisbonne, les 3 et 4 juin 1971.

Copies d'un communiqué publié à la suite de la réunion du Conseil ministériel de l'Organisation de coopération et de développement économiques, tenue à Paris, les 7 et 8 juin 1971.

Rapport sur les opérations découlant de la *Loi sur l'aide à la production du charbon* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 173, S.R.C., 1952, modifiée en 1959.

Copies d'un communiqué publié à la suite d'une réunion ministérielle du Canada et des États-Unis sur la pollution des Grands Lacs, tenue à Washington, D.C., le 10 juin 1971, ainsi qu'une déclaration du ministre des Pêches et Forêts à ce sujet. (Texte anglais).

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le Bill C-219, intitulé «Loi établissant la Corporation de développement du Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat, et qu'il soit inscrit au nom de l'honorable sénateur Hays, C.P.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., que le Bill S-22, intitulé: «Loi constituant en corporation United Bank of Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Robichaud, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et sur les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à mardi prochain le 22 juin 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.
La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 83

Le mercredi 16 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Laird,	Paterson,
Basha,	Cook,	Gélinas,	Lang,	Prowse,
Beaubien,	Croll,	Gouin,	Langlois,	Quart,
Bélisle,	Davey,	Grosart,	Lefrançois,	Rattenbury,
Benidickson,	Denis,	Haig,	Macdonald,	Robichaud,
Blois,	Deschatelets,	Hastings,	Macnaughton,	Smith,
Boucher,	Desruisseaux,	Hayden,	Manning,	Stanbury,
Bourque,	Duggan,	Inman,	McGrand,	Sullivan,
Burchill,	Eudes,	Isnor,	McNamara,	Walker,
Cameron,	Everett,	Kickham,	Méthot,	Welch,
Carter,	Fergusson,	Kinnear,	Molson,	White,
Casgrain,	Flynn,	Lafond,	Nichol,	Willis,
Choquette,			O'Leary,	Yuzyk.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que dès maintenant et jusqu'au mercredi 30 juin 1971, inclusivement, l'application des articles 44 (1) *f*), 45 (1) *b*) et 45 (1) *c*) du Règlement soit suspendue en ce qui concerne les bills d'intérêt public.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le Bill C-229, intitulé: «Loi concernant l'assurance-chômage au Canada», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril, 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à lundi prochain le 21 juin 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et sur les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport annuel présenté aux gouvernements des États-Unis et du Canada par le Conseil permanent de génie du Traité du fleuve Columbia, pour la période allant du 1er octobre 1969 au 30 septembre 1970. (Texte anglais).

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 84

Le jeudi 17 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Gélinas,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Méthot,
Molson,
O'Leary,
Phillips
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Stanbury
Sullivan,
Walker,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Déclaration du Président:

Sujet: Discours du budget—Sièges réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes.

Honorables sénateurs, tel qu'annoncé, le ministre des Finances prononcera son discours du budget dans l'autre endroit demain, le vendredi 18 juin 1971, à cinq heures de l'après-midi.

Qu'il me soit permis de rappeler aux honorables sénateurs qu'à cette occasion personne, sauf les sénateurs, ne sera admis à la Tribune du Sénat de l'autre endroit. Cette mesure a pour objet de permettre au plus grand nombre possible de sénateurs de prendre place à cette tribune.

Toutefois, vue que le Sénat ne siège pas demain, il se peut qu'il y ait quelques places libres dans notre Tribune. Si tel est le cas, quelques invités pourront être admis avec un laissez-passer signé par un sénateur. Même à cela, il n'est pas certain qu'il y ait suffisamment de sièges libres pour permettre à tous les invités de prendre place. Tout dépendra du nombre d'honorables sénateurs présents. En principe, demain, pour le discours du budget, priorité sera accordée aux honorables sénateurs.

Le Président du Sénat,
JEAN-PAUL DESCHATELETS.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 15 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Breau, Gibson, Osler, Hogarth et Roy (Timmins) ont été substitués à ceux de MM. Chappell, Foster, Harries, Marchand (Kamloops-Cariboo) et Watson sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Documents budgétaires présentés par le ministre des Finances pour la gouverne du Parlement à l'occasion de l'exposé budgétaire de 1971-1972, comme suit:

Partie I—Livre blanc économique pour 1971.

Partie II—Revue des comptes de l'État, 1970-1971.

L'honorable sénateur Haig, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, tendant à la deuxième lecture du Bill C-229, intitulé: «Loi concernant l'assurance-chômage»,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que dès maintenant et jusqu'au mercredi 30 juin 1971, inclusivement, l'application des articles 44(1)*f*), 45(1)*b*) et 45(1)*c*) du Règlement soit suspendue en ce qui concerne les bills d'intérêt public.

Après débat,

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable sénateur Langlois l'ordre est rayé et la motion retirée.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que dès maintenant et jusqu'au mercredi 30 juin 1971, inclusivement, l'application des articles 44, 45 et 78 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne les bills d'intérêt public.

La motion, mise au voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, tendant à la deuxième lecture du Bill C-229, intitulé: «Loi concernant l'assurance-chômage du Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur Haig pour l'honorable sénateur Welch propose, appuyé par l'honorable sénateur Quart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 21 juin 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-249, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P., que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture lundi prochain le 21 juin 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Lamontagne, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 85

Le lundi 21 juin 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Flynn,	Laird,	McNamara,
Basha,	Cook,	Gélinas,	Lang,	O'Leary,
Beaubien,	Croll,	Giguère,	Langlois,	Paterson,
Benidickson,	Denis,	Grosart,	Macdonald,	Phillips,
Boucher,	Deschatelets,	Haig,	Macnaughton,	Smith,
Burchill,	Desruisseaux,	Hays,	Manning,	Walker,
Carter,	Eudes,	Isnor,	Martin,	White,
Casgrain,	Fergusson,	Kinnear,	McDonald,	Willis,
		Lafond,	McGrand,	Yuzyk.

23354—23½

PRIÈRE.

L'honorable Président dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport spécial sur le recensement de 1971, adressé au Parlement par le Commissaire aux langues officielles, en date du 21 juin 1971, en vertu des articles 33(1) et 34(3) de la *Loi sur les langues officielles,* chapitre 54, Statuts du Canada, 1968-1969, ainsi que des copies de lettres à ce sujet échangées entre le Commissaire aux langues officielles et le Statisticien fédéral.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 16 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Alexander, McQuaid et Dinsdale ont été substitués à ceux de MM. Lambert (Edmonton-Ouest), Downey et Cadieu sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le VENDREDI 18 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Saltsman a été substitué à celui de M. Barnett sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-246, intitulé: «Loi concernant le pilotage», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-228, intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes)», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-240, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les postes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-239, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies», pour lequel il sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une déclaration publiée par la Commission canadienne du blé concernant le dernier versement pour les livraisons des producteurs de blé pour la campagne agricole 1969-1970.

Copies d'un communiqué en date du 17 juin 1971, concernant la prolongation jusqu'au 30 juin 1973 des Règlements d'aide aux fabricants de produits de l'automobile, et également la prolongation du programme d'aide de transition.

Rapport de la Commission d'examen des produits dangereux relativement au décret C.P. 1970-1933, modifiant la Partie I de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux* par l'adjonction de ce qui suit: «Montures de lunettes contenant du nitrate de cellulose».

Copie d'une lettre adressée par M. Dean Burch, président de la Federal Communications Commission des États-Unis, au sous-ministre des communications, M. A. E. Gotlieb, y compris la réponse de ce dernier, en date du 7 juin 1971, concernant le système national de télécommunication par satellites du Canada.

Rapport de l'Office des produits agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur l'Office des produits agricoles*, chapitre 4, S.R.C., 1952.

Rapport de l'Office de stabilisation des prix agricoles pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 14 de la *Loi sur la stabilisation des prix agricoles*, chapitre 22, Statuts du Canada, 1957-1958.

Énoncé des conclusions de la Conférence constitutionnelle tenue à Victoria, C.-B., du 14 au 16 juin 1971.

Charte constitutionnelle canadienne, 1971.

Ordonné: Que l'énoncé des conclusions de la Conférence constitutionnelle tenue à Victoria, C.-B., du 14 au 16 juin 1971, et la Charte constitutionnelle canadienne, 1971, déposés aujourd'hui, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

Hommage est rendu à l'honorable sénateur John James Kinley qui a pris sa retraite le 12 juin 1971.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Haig reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Connolly, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, tendant à la deuxième lecture du Bill C-229, intitulé: «Loi concernant l'assurance-chômage au Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le Bill C-249, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que le Bill C-240, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les postes», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur White, C.P., propose appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Odre du jour pour la deuxième lecture du Bill C-239, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 7 septembre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 86

Le mardi 22 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly	Grosart,	Langlois,	O'Leary,
Basha,	(*Ottawa-Ouest*),	Haig,	Lefrançois,	Paterson,
Beaubien,	Cook,	Hayden,	Macdonald,	Phillips,
Benidickson,	Croll,	Hays,	Macnaughton,	Prowse,
Blois,	Denis,	Inman,	Manning,	Smith,
Boucher,	Deschatelets,	Isnor,	Martin,	Sullivan,
Bourque,	Eudes,	Kickham,	McDonald,	Walker,
Burchill,	Fergusson,	Kinnear,	McElman,	Welch,
Carter,	Flynn,	Lafond,	McGrand,	White,
Casgrain,	Gélinas,	Laird,	McNamara,	Willis,
Choquette,	Giguère,	Lang,	Molgat,	Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 21 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Laprise a été substitué à celui de M. Beaudoin sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-224, intitulé: «Loi concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du texte d'un décret proposé autorisant la proclamation créant un ministère d'État chargé de la Science et de la Technologie, en conformité des articles 14 et 15 de la *Loi sur les départements et ministres d'État,* Partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971.

Volumes I et II d'un rapport intitulé: «Propositions pour un nouveau droit des corporations commerciales canadiennes», y compris une déclaration à ce sujet par le ministre de la Consommation et des Corporations.

L'honorable sénateur Carter, président suppléant, du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences, auquel a été déféré le Bill C-229, intitulé: «Loi concernant l'assurance-chômage au Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue demain mercredi, le 23 juin 1971 en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et que le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-249, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à plus tard ce jour.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Walker, C.P., reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada».

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion soit différée à plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, tendant à la deuxième lecture du Bill C-240, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les postes»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 7 septembre 1971.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, que le Bill C-246, intitulé: «Loi concernant le pilotage», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Walker, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le Bill C-228, intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes)», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le Bill C-239, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Yuzyk propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, l'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Inman, que le Bill C-224, intitulé: «Loi concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Sullivan propose, appuyé par l'honorable sénateur Walker, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Hayden, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à la deuxième lecture du Bill C-249, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain mercredi le 23 juin 1971, à onze heures de l'avant-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 87

Le mercredi 23 juin 1971

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Grosart,	Lang,	O'Leary,
Basha,	Cook,	Haig,	Langlois,	Paterson,
Beaubien,	Croll,	Hayden,	Lefrançois,	Phillips,
Benidickson,	Davey,	Hays,	Macdonald,	Prowse,
Blois,	Denis,	Inman,	Manning,	Quart,
Boucher,	Deschatelets,	Isnor,	Martin,	Smith,
Bourque,	Eudes,	Kickham,	McDonald,	Sullivan,
Burchill,	Fergusson,	Kinnear,	McElman,	Walker,
Cameron,	Flynn,	Lafond,	McGrand,	Welch,
Carter,	Gélinas,	Laird,	McNamara,	White,
Casgrain,	Giguère,	Lamontagne,	Molgat,	Yuzyk.
Choquette,				

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 28 janvier 1971, sur une enquête relative aux files de coton et de mélanges de polyester et de coton, entreprise à la demande du ministre de l'Industrie et du Commerce, y compris copies d'un communiqué à ce sujet.

Rapport sur l'opération du compte de pension de retraite des forces canadiennes pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 26 de la *Loi sur la pension de retraite des forces canadiennes*, chapitre 21, Statuts du Canada, 1959.

Relevé par le ministère de la Défense nationale concernant les sommes reçues et déboursées au fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 11(4) de la *Loi sur la défense nationale*, chapitre 184, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'opération du compte de prestations au décès de la force régulière pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 54 de la *Loi de 1966 modifiant le droit statutaire (Pensions)*, chapitre 44, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport de la Construction de la Défense (1951) Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue aujourd'hui, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des transports et des communications et que le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le Bill C-229, intitulé: «Loi concernant l'assurance-chômage au Canada», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 23 juin 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 23 juin, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

ESMOND BUTLER,
Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Ordonné: Que l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-224, intitulé: «Loi concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique», soit avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Fergusson, appuyée par l'honorable sénateur Inman, tendant à la deuxième lecture du Bill C-224, intitulé: «Loi concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Lang, appuyé par l'honorable sénateur Giguère, tendant à la deuxième lecture du Bill C-246, intitulé: «Loi concernant le pilotage».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Prowse, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, tendant à la deuxième lecture du Bill C-228, intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes)».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Argue,

Que le nom de l'honorable sénateur Smith soit ajouté à la liste des sénateurs qui font partie du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers trois heures de l'après-midi.

Résolue par l'affirmative. 12 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 3 h. 00 p.m.

Le Sénat se reporte à l'Ordre du jour.

Ordonné: Que l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, tendant à la deuxième lecture du Bill C-240, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les postes», soit avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Denis, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, tendant à la deuxième lecture du Bill C-240, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les postes».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Argue, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, tendant à la deuxième lecture du Bill C-239, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur McNamara, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et sur les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du pour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de comités.

L'honorable sénateur Haig, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-246, intitulé: «Loi concernant le pilotage», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 00 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 50 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentihomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant la qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique.

Loi concernant l'assurance-chômage au Canada.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture du titre du bill,

Le Greffier du Sénat proclamme dans les termes suivants que le bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 28 juin 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald, propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 88

Le lundi 28 juin 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Burchill,
Cameron,
Casgrain,
Choquette,
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Macdonald,
Macnaughton,
McDonald,
McElman,
McGrand,
Méthot,
Michaud,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Société canadienne des brevets et d'exploitation, limitée pour l'année financière close le 31 mars 1971, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 23 juin 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre 235, S.R.C., 1952.

Rapport de l'Auditeur général concernant l'examen des comptes et états financiers de la Commission des champs de bataille nationaux pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 12 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec,* chapitre 57, Statuts du Canada, 1907-1908, et des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport sur l'activité de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, pour l'année financière 1970-1971, en conformité de l'article 3 de la *Loi sur l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture des Nations Unies,* chapitre 122, S.R.C., 1952.

Budgets d'établissement de l'Eldorado Nucléaire Limitée et sa filiale Eldorado Aviation Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie du décret C.P. 1971-1065, en date du 7 juin 1971, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais).

Rapport de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport sur la réadaptation professionnelle pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 12 de la *Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides,* chapitre 26, Statuts du Canada, 1960-1961.

Rapport de la Société canadienne des télécommunications transmarines, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité des articles 22 et 23(1) de la *Loi sur la Société canadienne des télécommunications transmarines,* chapitre 42, et des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que l'application de l'article 76(4) du Règlement soit suspendue demain, mardi le 29 juin 1971, en ce qui concerne le Comité sénatorial permanent des finances nationales et que le comité soit autorisé à tenir ses réunions durant la séance du Sénat de ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion inscrite au nom de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée au mardi 7 septembre 1971.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de comités.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Haig, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, auquel a été déféré le Bill C-240, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les postes», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Aird, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-228, intitulé: «Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes)», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-246, intitulé: «Loi concernant le pilotage», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que le Bill C-219, intitulé: «Loi établissant la Corporation de développement du Canada», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Manning, C.P., attirant l'attention du Sénat sur la nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada concernant ses relations avec les États-Unis.

Débat terminé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur le protocole de consultations entre le Canada et l'URSS, fait à Moscou le 19 mai 1971, concernant les problèmes internationaux importants d'intérêt commun et les questions de relations bilatérales, déposé au Sénat le 25 mai 1971, et sur le communiqué conjoint concernant la visite en URSS du Premier ministre du Canada, déposé au Sénat le mardi 1er juin 1971.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 7 septembre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 7 septembre 1971.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*),

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 89

Le mardi 29 juin 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hays,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
McDonald,
McElman,
McGrand,
Méthot,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Président du Conseil national des recherches pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 16(3) de la *Loi sur le Conseil national de recherches,* chapitre 239, S.R.C., 1952, modifiée en 1966-1967.

Rapport de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 13 de la *Loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée,* chapitre 10, S.R.C., 1952, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général.

Rapport du Conseil de la Radio-Télévision canadienne pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 31 de la *Loi sur la radiodiffusion,* chapitre 25, Statuts du Canada, 1967-1968.

Copies du texte d'un décret proposé autorisant la proclamation créant un ministère d'État chargé des Affaires urbaines, en conformité des articles 14 et 15 de la *Loi sur les départements et ministres d'État,* Partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

L'honorable sénateur Aird, du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 29 juin 1971.

En conformité de l'article 84 du Règlement, je soumets le rapport final des dépenses encourues par le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères lors de son examen concernant la région des Caraïbes durant la première et la deuxième session du vingt-huitième Parlement, comme suit:—

Transport et communications	$ 498.99
Information—Travaux d'impressions	28,661.15
Services professionnels et spéciaux	42,553.35
Toutes autres dépenses	3,157.42
	$74,870.91

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
JOHN B. AIRD.

L'honorable sénateur McDonald pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-239, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Kickham, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable sénateur Haig, du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, présente le rapport suivant:

Le LUNDI 28 juin 1971.

Le Comité sénatorial permanent des transports et des communications, a, par l'ordre de renvoi du 2 juin 1971, étudié le sujet de la motion concernant le projet du pipeline transalaskien et du transport par pétroliers, et en fait rapport comme suit:

Votre comité recommande:

Que le Sénat s'oppose au projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers et presse le Gouvernement de faire procéder à une étude des autres voies possibles tant du point de vue économique qu'écologique et à l'occasion fasse rapport sur les mesures les plus appropriées qui, d'après le Gouvernement pourraient être prises à l'occasion en vue d'effectuer avec prudence et efficacité le transport du pétrole et du gaz venant du nord.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
J. CAMPBELL HAIG.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Haig propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier *(Madawaska-Restigouche)* que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain mercredi le 30 juin 1971, à onze heures de l'avant-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Grosart attire l'attention du Sénat sur la 17e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, qui aura lieu à Kuala Lumpur, à la Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971, et en particulier, sur la part prise par la délégation du Canada.

Débat terminé.

Ordonné: Que l'agenda de la 17e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth soit imprimé en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Macnaughton, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Hays, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée au mardi 7 septembre 1971.

Après débat,
La motion est mise aux voix,

Le Sénat se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Bélisle,	Forsey,	Lang,	O'Leary,	White,
Casgrain,	Fournier	Macdonald,	Phillips,	Yuzyk—13.
Choquette,	(*Madawaska-*	Macnaughton,		
Flynn,	*Restigouche*),			

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aird,	Cook,	Giguère,	Lafond,	Nichol,
Argue,	Croll,	Grosart,	Laird,	Paterson,
Beaubien,	Denis,	Haig,	Lefrançois,	Petten,
Benidickson,	Duggan,	Hays,	McDonald,	Prowse,
Boucher,	Eudes,	Inman,	McElman,	Robichaud,
Bourque,	Everett,	Kickham,	McGrand,	Smith—36.
Burchill,	Fergusson,	Kinnear,	Michaud,	
Connolly	Fournier			
(*Ottawa-Ouest*),	(*de Lanaudière*),			

En conséquence, la motion est rejetée.

La motion de l'honorable sénateur McDonald, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., tendant à la troisième lecture du Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur», étant appelée, elle est—

Adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Denis, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier *(de Lanaudière)*, que le bill C-240, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les postes», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 90

Le mercredi 30 juin 1971

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bourque,
Burchill,
Casgrain,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Haig,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
McDonald,
McGrand,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Robichaud,
Stanbury,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable sénateur Thérèse Casgrain qui prendra sa retraite le 10 juillet 1971.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 28 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. L'Heureux et Beaudoin ont été substitués à ceux de MM. Mongrain et Dumont sur la liste des membres du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes de la Bibliothèque du Parlement.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport des Arsenaux Canadiens Limitée, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport de la Corporation commerciale canadienne, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 13(1) de la *Loi sur la Corporation Commerciale Canadienne,* chapitre 35, et des articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 14 de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne,* chapitre 260, et des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité des articles 85(3) et 87(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre 116, S.R.C., 1952.

Rapport concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants en vertu de l'article 69(1) de la *Loi sur l'immigration* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 69(6) de ladite loi, chapitre 325, S.R.C., 1952.

Rapport du Conseil des Sciences du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 17 de la *Loi sur le Conseil des Sciences du Canada,* chapitre 19, Statuts du Canada, 1966-1967.

Rapport du Bibliothécaire national pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 13 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale,* chapitre 47, Statuts du Canada, 1968-1969.

Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces aux termes de la *Loi sur l'assurance hospitalisation et les services diagnostiques* pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 9 de ladite loi, chapitre 28, Statuts du Canada, 1957.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de jury)», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Inman, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Davey, du Comité spécial du Sénat des média, dépose le rapport suivant:

Le MARDI 29 juin 1971.

En conformité de l'article 84 du Règlement, je soumets le rapport final des dépenses spéciales encourues par le Comité spécial du Sénat des média à partir du 18 mars 1969, date à laquelle le comité a été établi, comme suit:

Transport et communications		
Transport	$ 20,764.69	
Communications	1,239.00	$ 22,003.69
Information—Travaux d'impressions		
Délibérations du comité et rapport		$204,598.04
Services professionnels et spéciaux		
Recherches	$244,993.73	
Avocat-conseil	28,710.53	
Prises sténographiques et transcriptions	27,068.87	
Administration et aide spéciale	54,664.68	
Secrétaire et commis	23,984.35	$379,422.16
Utilités, matériel et fournitures (Papeterie etc.)		2,203.32
Toutes autres dépenses		
Location d'équipement	$ 1,182.05	
Sténos et dactylos	3,357.21	
Divers	9,068.11	$ 13,607.37
		$621,834.58

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
KEITH DAVEY.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers une heure trente de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. **11 h. 40 p.m.**

Le Sénat reprend sa séance. **1 h. 40 p.m.**

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 30 iuin 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Wishart F. Spence, O.B.E., juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 30 juin, à 1 h. 50 p.m. afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Flynn, soit substitué à celui de l'honorable sénateur Casgrain sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mardi le 14 septembre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wishart F. Spence, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentihomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi établissant la Corporation de développement du Canada

Loi modifiant le Code canadien du travail (Normes)

Loi concernant la construction d'un pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota

Loi concernant le pilotage

Loi modifiant la Loi sur les postes

Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Benidickson, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Casgrain,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 91

Le mardi 14 septembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gouin,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Lefrançois,
MacDonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McNamara,
Méthot,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Stanburry,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénateur Earl Urquhart, décédé le 17 août 1971.

La Chambre des communes transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le mercredi 30 juin 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Foster a été substitué à celui de M. Roy (Timmins) sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport des opérations découlant de la *Loi sur l'assurance du service civil* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 21(2) de ladite loi, chapitre 49, S.R.C., 1952.

Budget d'investissement révisé de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, approuvé par le décret C.P. 1971-1237, en date du 23 juin 1971.

Rapport de la Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 20(1) de la *Loi sur le contrôle de l'énergie atomique,* chapitre A-19, S.R.C., 1970.

Copies de quatre contrats entre le gouvernement du Canada et diverses municipalités dans les provinces du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Britannique pour l'utilisation ou l'emploi de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'assurance-récolte* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 13 de ladite loi, chapitre C-36, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement révisé de la Commission de la capitale nationale pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, approuvé par le décret C.P. 1971-1153, en date du 10 juin 1971.

Relevé concernant la classification du passif-dépôts payable en monnaie canadienne des banques à charte du Canada au 30 avril 1971, en conformité de l'article 119(1) de la *Loi sur les banques,* chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 12 de la *Loi sur le Conseil de recherches sur les pêcheries,* chapitre F-24, S.R.C., 1970.

Rapport des mesures prises en vertu du *Code canadien du travail (Normes)* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 75 du *Code canadien du travail,* chapitre L-1, S.R.C., 1970.

État relatif aux engagements financiers et aux dépenses effectuées en vertu de la *Loi sur les terres destinées aux anciens combattants* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 49 de ladite loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970.

Rapport sur le fonctionnement de la *Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 12(2) de ladite loi, chapitre F-22, S.R.C., 1970.

Livre blanc intitulé: «Politique de défense dans les années 70», août 1971, publié par le ministère de la Défense nationale.

Copies d'un rapport intitulé: «C'est parti», juillet 1971, présenté par le Comité Jeunesse (présidence: M. David Hunter)

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour les mois de juin et juillet 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Décrets, ordonnances et règlements statutaires publié dans la partie II de la *Gazette du Canada* des mercredis 14 juillet, 28 juillet, 11 août, 25 août et 8 septembre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre R-5, S.R.C., 1970.

Rapport sur la situation de la Caisse d'assurance-chômage au 31 mars 1971, et sur les opérations faites en vertu de l'article 86 de la *Loi sur l'assurance-chômage,* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 87 de ladite loi, chapitre U-2, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil canadien des normes pour l'année financière close le 31 mars 1971, y compris les états financiers certifiés par l'Auditeur général, en conformité de l'article 20 de la *Loi sur le Conseil canadien des normes,* chapitre 41, (1er supplément) S.R.C., 1970.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'août 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Copies des extraits de l'exposé de la Maison blanche en marge de la déclaration du Président des États-Unis concernant le blocage des prix et une surtaxe provisoire sur les importations, y compris copies d'un résumé statistique des exportations du Canada soumises à la surtaxe américaine.

Index codifié et Tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* pour la période allant du 1er janvier 1955 au 30 juin 1971.

Procès-verbaux de la Société royale du Canada, 1970, y compris les états financiers certifiés par les vérificateurs pour l'année terminée le 28 février 1971, en conformité de l'article 9 de la *Loi constituant en corporation la Société royale du Canada,* chapitre 46, Statuts du Canada, 1883, et un abrégé de l'histoire de la société, et un calendrier 1970-1971. (Texte anglais).

Rapport des musées nationaux du Canada ainsi que l'état des dépenses et des transactions certifiées par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 22 de la *Loi sur les musées nationaux,* chapitre N-12, S.R.C., 1970.

Rapport de la Corporation du Centre national des Arts, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 17 de la *Loi sur le Centre national des arts,* chapitre N-2, S.R.C., 1970.

Rapport de la Compagnie des jeunes Canadiens, y compris les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 25 de la *Loi sur La Compagnie des jeunes Canadiens,* chapitre C-26, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur les allocations aux jeunes* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 13 de ladite loi, chapitre Y-1, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur les allocations familiales* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 14 de ladite loi, chapitre F-1, S.R.C., 1970.

Rapport des dépenses et de l'administration relatives à la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 26 de ladite loi, chapitre O-6, S.R.C., 1970.

Rapport du président du Conseil de recherches médicales, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 17 de la *Loi sur le Conseil de recherches médicales,* chapitre M-9, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission de la capitale nationale, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, présenté par le ministre des Finances.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé aujourd'hui, et tous bills émanant des propositions budgétaires en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et de toute autre question qui s'y rapporte; et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden,

Que le nom de l'honorable sénateur Laird soit ajouté à la liste des membres du Sénat faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat de plus d'une semaine.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la troisième lecture du Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de jury)»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séanse du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat et que l'interpellation soit inscrite au nom de l'honorable sénateur Martin, C.P.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 92

Le mercredi 15 septembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gouin,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McNamara,
Méthot,
Michaud,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Conseil de fiducie du Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II sur les maladies de l'enfance, y compris le rapport de l'Auditeur général concernant les états financiers du Conseil, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 15 de la *Loi sur le Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II*, chapitre Q-1, S.R.C., 1970.

Copies d'un communiqué publié par la Commission canadienne du blé, en date du 14 septembre 1971, concernant la vente de blé à la République populaire de Chine.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Fergusson propose, appuyée par l'honorable sénateur Inman, que le Bill S-20, intitulé: «Loi modifiant le Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré)», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement, intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique.

Après débat,
L'honorable sénateur McNamara propose, appuyé par l'honorable sénateur Duggan, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 93

Le jeudi 16 septembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Cook,	Haig,	Macdonald,	Quart,
Beaubien,	Denis,	Hastings,	Martin,	Rattenbury,
Bélisle,	Deschatelets,	Hayden,	McDonald,	Robichaud,
Blois,	Desruisseaux,	Inman,	McElman,	Smith,
Boucher,	Duggan,	Kickham,	McNamara,	Sullivan,
Bourget,	Eudes,	Kinnear,	Méthot,	Thompson,
Burchill,	Fergusson,	Lafond,	Molson,	Walker,
Carter,	Flynn,	Laird,	O'Leary,	Welch,
Choquette,	Forsey,	Lang,	Phillips,	Yuzyk.
Connolly, (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Lefrançois,	Prowse,	

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un Accord en date du 11 août 1971, entre le gouvernement du Canada et la province d'Alberta en vertu de la *Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole* (*ARDA*), chapitre A-4, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Copies d'un communiqué conjoint publié à la suite de la sixième réunion du Comité ministériel Canado-Japonais, tenu à Toronto les 13 et 14 septembre 1971.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat de plus d'une semaine.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi le 4 octobre 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 94

Le mercredi 29 septembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Cook,	Gouin,	Manning,	Prowse,
Basha,	Denis,	Grosart,	Martin,	Quart,
Beaubien,	Deschatelets,	Haig,	McElman,	Robichaud,
Benidickson,	Desruisseaux,	Hayden,	McGrand,	Smith,
Blois,	Duggan,	Lafond,	McNamara,	Sparrow,
Bourget,	Eudes,	Laird,	Méthot,	Stanbury,
Burchill,	Everett,	Lang,	Molgat,	Sullivan,
Carter,	Fergusson,	Langlois,	Molson,	Thompson,
Choquette,	Flynn,	Lawson,	O'Leary,	Walker,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Lefrançois,	Paterson,	White.
	Gélinas,	Macnaughton,	Petten,	

PRIÈRE

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message dans les termes suivants:

Le MERCREDI 15 septembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Matte et Rowland ont été substitués à ceux de MM. Laprise et Saltsman sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 23 septembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Laprise a été substitué à celui de M. Matte sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-243, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur l'administration financière», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Lang, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Laird, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de l'«Annuaire du Canada, 1970-1971».

Rapport de la Société Radio-Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 47 de la *Loi sur la radiodiffusion,* chapitre B-11, et des articles 75(3) et 77(3) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Exemplaires des Ordonnances, chapitres 1 à 22, inclusivement, édictées par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest lors de la deuxième session de 1971, en conformité de l'article 16(1) de la *Loi sur les territoires du Nord-Ouest,* chapitre N-22, S.R.C. 1970, et copie du décret C.P. 1971-1869, en date du 1er septembre 1971, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Tableau des Ordonnances publiques des Territoires du Nord-Ouest—1956-1971 (Deuxième session), y compris copie du tableau des Ordonnances ou de certaines parties requises en vue de la mise en vigueur par ordre du commissaire. (Texte anglais).

Rapport du Solliciteur général du Canada pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Solliciteur général,* chapitre S-12, S.R.C., 1970.

Rapport du Centre de recherches pour le développement international ainsi que le rapport des états financiers certifié par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 22 de la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international,* chapitre 21 (1er Supplément), S.R.C., 1970.

Copies d'un communiqué publié à la suite de la réunion ministérielle du Groupe des Dix, tenue à Londres les 15 et 16 septembre 1971, ainsi que copies d'une déclaration faite par le ministre des Finances.

Copies d'une lettre, en date du 2 septembre 1971, adressée au premier ministre du Canada par le premier ministre du Québec au sujet des allocations familiales et des autres allocations aux jeunes. (Texte français).

Rapport du Conseil économique du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 21(1) de la *Loi sur le Conseil économique du Canada*, chapitre E-1, et de l'article 75(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles* pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 13 de ladite loi, chapitre F-3, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations effectuées en vertu de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 11 de ladite loi, chapitre S-10, S.R.C., 1970.

Copies d'une lettre, en date du 17 septembre 1971, adressée par le premier ministre du Canada au premier ministre du Québec au sujet des allocations familiales et de la politique sociale. (Texte français).

Rapport du directeur des enquêtes et recherches, *Loi relative aux enquêtes sur les coalitions* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 49 de ladite loi, chapitre C-23, S.R.C., 1970.

Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens en vertu de l'article 70(1) de la *Loi sur les Indiens* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 70(6) de ladite loi, chapitre I-6, S.R.C., 1970.

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la Gazette du Canada du mercredi 22 septembre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements*, chapitre R-5, S.R.C., 1970.

Rapport du Comité consultatif de l'assurance-chômage pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité des articles 89(1) et 90(2) de la *Loi sur l'assurance-chômage*, chapitre U-2, S.R.C., 1970.

Copies d'une lettre, en date du 21 septembre 1971, adressée par le premier ministre du Canada, à M. André Raynauld, professeur à l'université de Montréal, relativement à sa nomination au poste de président du Conseil économique du Canada.

Rapport de l'Office canadien du poisson salé, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 32 de la *Loi sur le poisson salé*, chapitre 37 (1er supplément), et l'article 77(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies d'un exposé des conséquences d'avoir inclus des filés de coton à la liste de marchandises d'importation contrôlée sous l'égide de l'article 5 de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, chapitre E-17, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat de demain jeudi, le 30 septembre 1971, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au jeudi 14 octobre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 95

Le jeudi 30 septembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Davey,	Grosart,	Manning,	Phillips,
Beaubien,	Denis,	Haig,	Martin,	Prowse,
Benidickson,	Deschatelets,	Hayden,	McElman,	Quart,
Blois,	Duggan,	Lafond,	McGrand,	Robichaud,
Bourget,	Eudes,	Laird,	McNamara,	Smith,
Burchill,	Everett,	Lamontagne,	Méthot,	Sparrow,
Carter,	Fergusson,	Lang,	Molgat,	Stanbury,
Choquette,	Flynn,	Langlois,	Molson,	Sullivan,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Lawson,	O'Leary,	Walker,
Cook,	Gélinas,	Lefrançois,	Paterson,	White,
	Gouin,	Macnaughton,	Petten,	Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 28 septembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Peters a été substitué à celui de M. Gleave sur la liste des membres du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes du restaurant du Parlement.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Errata au rapport sur la vérification du Compte du fonds de changes pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le 1er juin 1971.

L'honorable sénateur Prowse, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été déféré le Bill C-243, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur l'administration financière», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi le 4 octobre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Laird,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, que le Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette pour l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre adopté, l'honorable sénateur Laird propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que le suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 96

Le lundi 4 octobre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Denis,	Grosart,	Langlois,	Prowse,
Beaubien,	Deschatelets,	Haig,	Lefrançois,	Quart,
Benidickson,	Desruisseaux,	Hastings,	Manning,	Rattenbury,
Boucher,	Duggan,	Hays,	Martin,	Robichaud,
Bourque,	Eudes,	Heath,	McGrand,	Smith,
Burchill,	Everett,	Inman,	McNamara,	Stanbury,
Carter,	Fergusson,	Isnor,	Michaud,	Sullivan,
Choquette,	Flynn,	Kickham,	Molgat,	Thompson,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Kinnear,	Molson,	Walker,
	Gélinas,	Lafond,	Nichol,	Welch,
Cook,	Giguère,	Laird,	O'Leary,	White,
Croll,	Gouin,	Lamontagne,	Paterson,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des Ordonnances édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de sa deuxième session de 1971, en conformité de l'article 20(1) de la *Loi sur le Yukon*, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, et copies du décret C.P. 1971-1329, en date du 29 juin 1971, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Rapport sur l'administration de la Partie I de la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 26 de ladite loi, chapitre R-11, S.R.C., 1970.

Ordonné: Que l'interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Desruisseaux soit retirée.

A l'appel de la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée au vendredi 5 novembre 1971.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Forsey, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, tendant à la deuxième lecture du Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues».

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 97

Le mardi 5 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Benidickson,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Robichaud,
Smith,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le MARDI 5 octobre 1971.

Le Comité de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget supplémentaire présenté par le président du Comité sénatorial permanent des finances nationales pour les dépenses proposées dudit Comité des finances nationales concernant l'examen du Budget déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, et déféré par le Sénat audit Comité des finances nationales le 9 mars 1971 et le 28 avril 1971, respectivement, pour examen et rapport. Ledit budget supplémentaire se lit comme suit:

Traitements	$14,000
Impression des délibérations du Comité	30,500
Dépenses des témoins	−500
Autres dépenses et frais imprévus	5,000
	49,000

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le MARDI 5 octobre 1971.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce par le président pour les dépenses proposées dudit comité des banques et du commerce, concernant l'examen de questions relatives au projet de loi sur la réforme fiscale de 1971, et déféré par le Sénat audit Comité des banques et du commerce le 14 septembre 1971, pour examen et rapport. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$ 35,000
Impression des délibérations du comité	70,000
Dépenses des témoins	2,000
Autres dépenses et frais imprévus	18,000
	$125,000

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration présente son deuxième rapport comme suit:

Le MARDI 5 octobre 1971.

Le Comité permanent de la régie intérieure et de la comptabilité présente son deuxième rapport comme suit:

Votre comité auquel on a confié le 27 mai 1971 les comptes du Greffier qui constituent un état détaillé de ses recettes et débours au cours de l'année financière 1970-1971, présente le rapport suivant:

Votre comité a étudié ces comptes de même que les pièces justificatives et il juge qu'ils concordent avec le budget présenté par le Sénat pour l'année financière 1970-1971.

Votre comité a obtenu tous les renseignements supplémentaires qu'il avait demandés. Le Greffier a certifié que ses comptes avaient été vérifiés par l'Auditeur général et que tous les versements effectués étaient justifiés. Les sommes dépensées semblent conformes aux fonctions ainsi qu'aux tâches entreprises par le Sénat et ses comités.

Votre comité tient à souligner les frais d'impression extraordinairement élevés que doit acquitter le Sénat. Ils s'élèvent au total à $952,675.46 et se répartissent de la façon suivante:

Débats	$156,346.98
Comités	617,892.79
Procès-verbaux	56,219.28
Autres frais	122,216.41

Tous les frais d'impression ont été versés à l'Imprimerie du gouvernement canadien.

On recommande que les représentants de l'Imprimerie du gouvernement canadien soient invités à comparaître devant le comité afin d'expliquer la ventilation de ces frais d'impression.

Il semble que le Sénat pourrait alléger considérablement ses dépenses à cet égard si les présidents de comité étaient informés du coût très élevé de l'impression et s'ils prenaient soin, en conséquence, de supprimer les travaux qui ne sont pas indispensables.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey,

Il est—
Ordonné: Qu'elle soit différée à plus tard ce jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Forsey, appuyé par l'honorable sénateur Lafond, tendant, à la deuxième lecture du Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Forsey propose, appuyé par l'honorable sénateur Heath, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Au nouvel appel de l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey,

Il est—
Ordonné: Quelle soit différée à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Thompson reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P. pour l'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Walker, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 98

Le mercredi 6 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Croll,	Grosart,	Langlois,	Phillips,
Basha,	Davey,	Haig,	Lawson,	Prowse,
Beaubien,	Denis,	Hastings,	Lefrançois,	Quart,
Benidickson,	Deschatelets,	Hayden,	Manning,	Rattenbury,
Boucher,	Desruisseaux,	Hays,	Martin,	Robichaud,
Bourget,	Duggan,	Heath,	McGrand,	Smith,
Bourque,	Eudes,	Inman,	McNamara,	Stanbury,
Burchill,	Everett,	Isnor,	Michaud,	Sullivan,
Carter,	Fergusson,	Kickham,	Molgat,	Thompson,
Choquette,	Flynn,	Kinnear,	Molson,	Walker,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Forsey,	Lafond,	Nichol,	Welch,
Cook,	Gélinas,	Laird,	O'Leary,	White,
	Giguère,	Lang,	Petten,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Comptes publics du Canada, volume I, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 55(1) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copie d'un communiqué de presse publié à la suite d'une réunion ministérielle du Groupe des Dix, tenue à Washington, D.C., le 26 septembre 1971. (Texte anglais).

Copies d'une lettre, en date du 30 septembre 1971, adressée par l'Ambassadeur du Japon près Ottawa au ministre de l'Industrie et du Commerce, y compris une Annexe concernant des restrictions sur les exportations de certains produits vers le Canada pour l'année 1971, y compris la réponse du ministre et un communiqué, en date du 5 octobre 1971, concernant le commerce entre le Canada et le Japon.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance d'aujourd'hui et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Rapports de comités.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec trois amendements:

Les amendements sont alors lus par le Greffier adjoint, comme suit:

1. *Page 3:* Retrancher le paragraphe (2) de l'article 6 et y substituer ce qui suit:

«(2) Les deux tiers, au plus, des membres de la Commission peuvent en tout temps être choisis au sein de la Fonction publique, au sens où l'entend la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique,* mais une vacance au sein de la Commission qui a l'effet de réduire provisoirement le nombre de ses membres qui ne font pas partie de la Fonction publique à moins d'un tiers des membres de la Commission n'invalide pas la constitution de la Commission et ne porte pas atteinte au droit d'agir des membres si le nombre des membres est suffisant pour former quorum.»

2. *Page 3:* Immédiatement après le paragraphe (2) de l'article 7, insérer le nouveau paragraphe (3) suivant:

«(3) Le président présidera les réunions de la Commission auxquelles il assiste et désignera un des autres membres pour présider les autres réunions de la Commission.»

3. *Page 8, article 21:* Retrancher, à la ligne 10, les mots «année financière» et y substituer le mot «trimestre»; et, aux lignes 12 et 13, retrancher les mots «de cette année financière» et y substituer les mots «du trimestre».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Forsey, que le bill, tel que modifié, soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec trois amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

Le Sénat se reporte aux interpellations.

L'honorable sénateur Forsey attire l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la Loi sur les réserves provisoires du blé et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 6 octobre 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en Chef du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 6 octobre, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
Louis-Frémont Trudeau,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du deuxième rapport du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 15 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 45 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit le titre du bill à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur l'administration financière.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, le très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 99

Le jeudi 7 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Flynn,	Kickham,	McNamara,
Beaubien,	Cook,	Forsey,	Kinnear,	Michaud,
Benidickson,	Croll,	Gélinas,	Lafond,	Molgat,
Boucher,	Denis,	Giguère,	Laird,	Molson,
Bourget,	Deschatelets,	Haig,	Lang,	Nichol,
Bourque,	Desruisseaux,	Hayden,	Langlois,	O'Leary,
Burchill,	Duggan,	Hays,	Lawson,	Prowse,
Carter,	Eudes,	Heath,	Lefrançois,	Thompson,
Choquette,	Fergusson,	Inman,	Martin,	White,
		Isnor,	McGrand,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill S-22, intitulé: «Loi constituant en corporation United Bank of Canada», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Prowse, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Que le Greffier se rende à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, pour lequel il sollicite son agrément.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 12 octobre 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé,* et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Prowse reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Choquette pour l'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur White, C.P., que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 100

Le mardi 12 octobre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Langlois,
Lefrançois,
MacDonald,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

Hommage est rendu à l'honorable Hédard J. Robichaud, C.P., qui a démissionné du Sénat le 8 octobre 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Commission d'énergie du Nord canadien, y compris les comptes et états financiers et le rapport de l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 24 de la *Loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien*, chapitre N-21, et l'article 75(3) de la *Loi sur l'administration financière*, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Sullivan attire l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise au voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé*, et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur McDonald,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 101

Le mercredi 13 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*Madawaska-Restigouche*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill C-262, intitulé: «Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues»,

Et informe le Sénat que les Communes ont agréé les amendements apportés par le Sénat à ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un projet de résolution, en date du 25 septembre 1971, intitulé: «Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'organisation des Nations unies».

Copies d'un communiqué, en date du 8 octobre 1971, publié par le ministère des Affaires extérieures, intitulé: «Modalités selon lesquelles le gouvernement du Québec est admis comme gouvernement participant aux institutions, aux activités et aux programmes de l'agence de coopération culturelle et technique, convenues le 1er octobre entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec».

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat d'aujourd'hui et demain, le jeudi 14 octobre 1971, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Grosart attire l'attention du Sénat sur la 17e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Kuala Lumpur, Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971, et, en particulier sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Yuzyk, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Hastings propose, appuyé par l'honorable sénateur Gélinas, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé*, et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 102

Le jeudi 14 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Flynn,	Kinnear,	Molson,
Basha,	Cook,	Forsey,	Lafond,	O'Leary,
Beaubien,	Croll,	Gélinas,	Lang,	Phillips,
Bélisle,	Denis,	Giguère,	Langlois,	Prowse,
Blois,	Deschatelets,	Grosart,	Lefrançois,	Quart,
Boucher,	Desruisseaux,	Haig,	Macdonald,	Smith,
Bourget,	Duggan,	Hastings,	Macnaughton,	Sparrow,
Bourque,	Eudes,	Hayden,	Manning,	Stanbury,
Burchill,	Everett,	Inman,	McDonald,	Walker,
Cameron,	Fergusson,	Isnor,	McNamara,	White,
Carter,		Kickham,	Molgat,	Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 14 octobre 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable D. C. Abbott, C.P., juge puiné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 14 octobre, à 5 h. 45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un document intitulé: «Réponse du gouvernement fédéral au Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme».

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 19 octobre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada.

Après débat,
L'honorable sénateur Carter propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourque, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé,* et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart, attirant l'attention du Sénat sur la 17e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Kuala Lumpur, Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971, et, en particulier sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Thompson

attirant l'attention du Sénat sur le rapport rédigé pour le ministre responsable du logement intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», déposé au Sénat le mardi 9 mars 1971.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 2 h. 50 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 50 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-13, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest»,

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec deux amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture des amendements, comme suit:

Article 4

Ajouter immédiatement après le sous-alinéa (ii) le nouveau sous-alinéa (iii):

«(iii) à la composition chimique, aux propriétés physiques et aux quantités de toute substance répandue dans l'atmosphère en vue de modifier le temps.»

Article 5

Retrancher l'article 5, et remplacer par ce qui suit:

«5. Tout renseignement obtenu par le directeur ou son représentant autorisé en application de la présente loi peut être rendu public et fourni à toute personne qui le demande.»

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que les amendements soient mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Douglas Charles Abbott, C.P., Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi ayant pour objet de soutenir l'emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues.

Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la Sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 103

Le mardi 19 octobre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Gouin,	Lamontagne,	Paterson,
Beaubien,	Croll,	Grosart,	Lang,	Phillips,
Bélisle,	Denis,	Haig,	Lawson,	Prowse,
Benidickson,	Deschatelets,	Hayden,	Lefrançois,	Quart,
Blois,	Desruisseaux,	Hays,	Macdonald,	Rattenbury,
Boucher,	Eudes,	Inman,	McDonald,	Smith,
Bourget,	Flynn,	Isnor,	McElman,	Sparrow,
Bourque,	Forsey,	Kickham,	McGrand,	Stanbury,
Cameron,	Gélinas,	Kinnear,	McNamara,	Walker,
Carter,	Giguère,	Lafond,	Molgat,	Willis.
Choquette,		Laird,		

23354—27½

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le jeudi 14 octobre 1971.

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Marchand (Kamloops-Cariboo) a été substitué à celui de M. Foster sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le jeudi 14 octobre 1971.

Il est ordonné,—Que l'article 65(3) du Règlement soit modifié par l'adjonction de ce qui suit:

«c) le comité des règlements et autres textes réglementaires, chargé de représenter cette Chambre au comité mixte des deux Chambres, établi aux fins d'étudier et de vérifier les textes réglementaires soumis en permanence à ce comité par l'article 26 de la Loi sur les textes réglementaires, qui comprend 12 membres;» et

Il est ordonné,—Qu'un message soit adressé au Sénat le priant de se joindre à cette Chambre aux fins susmentionnées, et de choisir, si le Sénat le juge opportun, certains de ses membres pour le représenter au comité mixte dont on propose l'établissement.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Hayden, que le message soit mis à l'étude jeudi prochain, le 21 octobre 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de septembre 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Copies du Code d'éthique de la publicité télévisée destinée aux enfants publié par la Commission de la Radio-Télévision canadienne, y compris un communiqué, en date du 13 octobre 1971, concernant ce Code.

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 13 octobre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre R-5, S.R.C., 1970.

Copies d'un Accord de commerce entre le Canada et la République populaire de Hongrie, fait à Ottawa, le 6 octobre 1971, ainsi que copie de la correspondance échangée entre le ministre de l'Industrie et du Commerce du Canada et le sous-ministre du ministère du Commerce extérieur de la République populaire hongroise.

Copies du rapport de la Commission d'examen des produits dangereux, en conformité de l'article 5 de la *Loi sur les produits dangereux,* chapitre H-3, S.R.C., 1970, recommandant que le décret C.P. 1970-1933 concernant les brillants pour métaux, *déposé* au Sénat le 17 novembre 1970, soit maintenu en vigueur dans l'intérêt de la santé et de la sécurité du public.

Rapport de l'Office de soutien des prix des produits de la pêche pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche,* chapitre F-23, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Desruisseaux attire l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique.

Après débat,
L'honorable sénateur Lang propose, appuyé par l'honorable sénateur Isnor, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Laird, appuyé par l'honorable sénateur Cook,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit chargé d'examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude des amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à jeudi prochain le 21 octobre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé*, et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart, attirant l'attention du Sénat sur la 17e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Kuala Lumpur, Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971, et, en particulier sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à jeudi prochain le 21 octobre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 104

Le mercredi 20 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Walker,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénater McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques concernant des échanges dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation, de la culture et autres. Fait à Ottawa le 20 octobre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé*, et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart, attirant l'attention du Sénat sur la 17e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Kuala Lumpur, Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971, et, en particulier sur la part qu'y a prise la délégation du Canada,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 105

Le jeudi 21 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Phillips,
Prowse,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur McDonald dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 20 de la *Loi sur la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne,* chapitre C-8, S.R.C., 1970.

Rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé concernant les comptes de la mise en commun pour la période allant du 1er août 1969 au 30 avril 1971, certifiés par les vérificateurs, en conformité de l'article 7(2) de la *Loi sur la Commission canadienne du blé,* chapitre C-12, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat d'aujourd'hui et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 26 octobre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du message de la Chambre des communes demandant la formation d'un Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes des règlements et autres textes réglementaires.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Molson,

Que l'article 67(1) du Règlement du Sénat soit modifié en attribuant de nouvelles lettres aux alinéas *d*) à *k*) qui deviennent les alinéas *e*) à *l*) et en insérant, immédiatement après l'alinéa *c*), ce qui suit comme nouvel alinéa *d*):

«*d*) Le Comité mixte des règlements et autres textes réglementaires, auquel doivent être nommés huit sénateurs»:

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé de se joindre à elle pour former un Comité mixte des deux Chambres aux fins d'étudier et de vérifier les textes réglementaires soumis en permanence à ce comité par l'article 26 de la *Loi sur les textes réglementaires;* et

Que le Sénat choisisse huit de ses membres, à être désignés ultérieurement, pour faire partie de ce comité.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude des amendements de la Chambre des communes concernant le Bill S-11, intitulé: «Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps».

L'honorable sénateur Hays, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que les amendements soient agréés dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé les amendements apportés par les Communes à ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé,* et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au jeudi 4 novembre 1971.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Grosart, attirant l'attention du Sénat sur la 17e Conférence générale de l'Association parlementaire du Commonwealth, tenue à Kuala Lumpur, Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971, et, en partciulier sur la part qu'y a prise la délégation du Canada.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur McDonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 106

Le mardi 26 octobre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Gélinas,	Lamontagne,	Phillips,
Beaubien,	Croll,	Giguère,	Langlois,	Prowse,
Bélisle,	Denis,	Gouin,	Lefrançois,	Rattenbury,
Benidickson,	Deschatelets,	Grosart,	Macnaughton,	Sparrow,
Blois,	Desruisseaux,	Hayden,	Manning,	Stanbury,
Boucher,	Eudes,	Hays,	Martin,	Sullivan,
Bourget,	Fergusson,	Inman,	McElman,	Thompson,
Bourque,	Flynn,	Isnor,	McGrand,	Walker,
Burchill,	Forsey,	Kickham,	McNamara,	Welch,
Cameron,	Fournier (*de Lanaudière*),	Kinnear,	Molgat,	White,
Carter,		Lafond,	Molson,	Willis,
Choquette,		Laird,	Paterson,	Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 25 octobre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. LeBlanc (Rimouski) a été substitué à celui de M. Lachance sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

ATTESTÉ:

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un communiqué, en date du 21 octobre 1971, publié par le ministère de l'Industrie et du Commerce annonçant la création de la Commission de soutien de l'emploi (M. Raymond Lavoie, président), ainsi qu'un résumé des mesures administratives prises pour appliquer immédiatement la *Loi de soutien de l'emploi.*

Copies d'un communiqué, en date du 21 octobre 1971, publié par le ministère de l'Environnement, exposant le projet d'objectifs nationaux pour la qualité de l'air.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 11 juin 1971, sur une enquête ordonnée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, relative aux chemises pour hommes et pour garçons, ainsi que copies d'un communiqué, en date du 22 octobre 1971, sur le même sujet.

Comptes publics du Canada, Volume III, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 55(1) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport des opérations découlant de la *Loi sur la Caisse d'aide à la santé,* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 13 de ladite loi, chapitre H-4, S.R.C., 1970.

Rapport sur l'application de la *Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 10 de ladite loi, chapitre E-5, S.R.C., 1970.

Copies d'un communiqué conjoint publié à la suite de la première réunion ministérielle Canada-Mexique, tenue à Ottawa, les 21 et 22 octobre 1971.

Copies du communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, publié à la suite de la visite au Canada de M. Alexis N. Kossyguine, Président du Conseil des ministres de l'URSS, du 17 au 26 octobre 1971.

Copies du communiqué du Cabinet du Premier ministre, en date du 22 octobre 1971, annonçant la nomination du sénateur John Black Aird, C.R., au poste de président de la Section canadienne du Comité permanent de défense commune du Canada et des États-Unis, en remplacement de M. Arnold D. P. Heeney, C.R.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., attire l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, et *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, et *déposé* au Sénat aujourd'hui.

Après débat,

L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Ordonné: Que l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa le 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, soient imprimés en appendice aux Débats du Sénat de ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé,* et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 107

Le mercredi 27 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Hayden,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Willis.

PRIÈRE.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat d'aujourd'hui et de demain, jeudi le 28 octobre 1971. et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Prowse reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Quart propose, appuyée par l'honorable sénateur White, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé*, et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cameron reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cameron, appuyé par l'honorable sénateur Boucher,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, déposé au Sénat le lundi 5 avril 1971, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de la déclaration faite aujourd'hui à la Chambre des communes par l'honorable Mitchell Sharp, Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, concernant l'annonce par les États-Unis que l'essai nucléaire souterrain à Amchitka aura lieu le ou tôt après le 4 novembre 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 108

Le jeudi 28 octobre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Grosart,
Hayden,
Inman,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies de documents, publiés par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, donnant les détails du Programme d'initiatives locales et les éléments de la formation prévue en vertu du Plan spécial de stimulation de l'emploi.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 2 novembre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé*, et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Kinnear pour l'honorable sénateur Croll propose, appuyée par l'honorable sénateur Boucher, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 109

Le mardi 2 novembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-19, intitulé: «Loi concernant l'hôpital Royal Victoria»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill, sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-12, intitulé: «Loi concernant la Central-Del Rio Oils Limited»,

Et informe le Sénat qu'elle a adopté ce bill avec un amendement pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture de l'amendement, comme suit:

Page 2, après la ligne 47. Ajouter le nouvel article comme suit:

«La majorité des administrateurs de la compagnie ou de celle qui la remplace doit en tous temps être composée de citoyens canadiens ayant leur résidence habituelle au Canada.»

L'honorable sénateur Manning, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Sullivan, que l'amendement soit agréé dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a agréé l'amendement apporté par les Communes à ce bill, sans amendement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Index codifié et Tableau des décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* pour la période allant du 1er janvier 1955 au 30 septembre 1971.

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 27 octobre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre R-5, S.R.C., 1970.

Rapport du Conseil des Arts du Canada, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 23 de la *Loi sur le Conseil des Arts du Canada,* chapitre C-2, S.R.C., 1970.

Copies de deux rapports préparés par le Service canadien de la faune pour le ministère de l'Environnement, concernant la Réserve militaire de Suffield; un rapport étant une évaluation écologique, en date du mois de juin 1971, et l'autre une étude des conditions du milieu, en date du mois d'août 1971. (Textes anglais).

Ordonné: Que la motion inscrite au nom de l'honorable sénateur Bélisle, soit retirée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué canado-soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé,* et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 110

Le mercredi 3 novembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Sullivan,
Thompson,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 2 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Pringle a été substitué à celui de M. Hogarth sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

Il est ordonné par le Sénat que l'interpellation suivante soit remise à l'Ordre du jour et qu'elle soit inscrite au nom de l'honorable sénateur Heath:

12 octobre—Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat d'aujourd'hui et de demain jeudi, le 4 novembre 1971, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat aborde l'Ordre n° 3 de l'Ordre du jour.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué canado-soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Thompson propose, appuyé par l'honorable sénateur Rattenbury, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Forsey attirant l'attention du Sénat sur le fait que le gouvernement n'a pas fait certains versements requis en vertu de la *Loi sur les réserves provisoires de blé,* et que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés du Canada 1970.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 111

Le jeudi 4 novembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Kinnear,	O'Leary,
Basha,	Cook,	Gélinas,	Lafond,	Paterson,
Beaubien,	Croll,	Giguère,	Laird,	Petten,
Bélisle,	Davey,	Grosart,	Lang,	Phillips,
Benidickson,	Denis,	Haig,	Langlois,	Prowse,
Blois,	Deschatelets,	Hastings,	Lefrançois,	Quart,
Boucher,	Desruisseaux,	Hayden,	Martin,	Smith,
Bourget,	Duggan,	Hays,	McDonald,	Sparrow,
Bourque,	Eudes,	Heath,	McGrand,	Stanbury,
Burchill,	Fergusson,	Inman,	McNamara,	Thompson,
Cameron,	Flynn,	Isnor,	Michaud,	Welch,
Carter,	Forsey,	Kickham,	Molgat,	White,
Choquette,			Molson,	Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 3 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Schumacher, Laflamme, Caccia et Guay (Saint-Boniface) ont été substitués à ceux de MM. Dinsdale, Pringle, Marchand (Kamloops-Cariboo) et Osler sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère du Revenu national, contenant des relevés relatifs aux recettes des douanes et de l'accise et à d'autres services, par bureau principal; accise et impôts sur le revenu du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 5 de la *Loi sur le ministère du Revenu national,* chapitre N-15, S.R.C., 1970.

Copies de l'Accord sur la coopération dans le domaine de la radio-diffusion et la télévision entre la Société Radio-Canada et le Comité pour la Radio-diffusion et la Télévision près le Conseil des ministres de l'URSS, signé à Montréal le 10 mars 1969, et copies des annexes A et B.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé à examiner le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 14 septembre 1971, et tous bills émanant des propositions budgétaires en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et de toute autre question qui s'y rapporte, dépose le rapport préliminaire sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, après la page 436*).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 9 novembre 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au jeudi 18 novembre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Sullivan attirant l'attention du Sénat sur le nombre d'avortements thérapeutiques effectués au Canada au cours des six premiers mois de 1971.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Rapport préliminaire sur le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971

L'honorable Salter A. Hayden, C.R., président.

COMPOSITION DU COMITÉ

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden, *Président*

et

Les honorables sénateurs

Aird	Grosart
Beaubien	Haig
Benidickson	**Hayden**
Blois	Hays
Burchill	Isnor
Carter	Lang
Choquette	Macnaughton
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	Molson
Cook	Smith
Croll	Sullivan
Desruisseaux	Walker
Everett	Welch
Gélinas	White
Giguère	Willis

Membres d'office: Flynn et Martin

(Le quorum est de 7 membres)

Ordre de renvoi

Extrait du compte rendu des délibérations du Sénat, le 14 septembre 1971:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, soit autorisé à examiner le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé aujourd'hui, et tous bills émanant des propositions budgétaires en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et de toute autre question qui s'y rapporte, et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,

Robert Fortier.

Le jeudi 4 novembre 1971

INTRODUCTION

Le 14 septembre 1971, un document intitulé «Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971» a été déposé à la Chambre, et le même jour, conformément à une résolution du Sénat, l'étude de ce même document a été déférée au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Dans un but de simplification, le «Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971» sera appelé dans ce rapport. «projet de loi». De même, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sera appelé: «votre Comité» ou «le Comité».

Le Comité voudrait profiter de cette occasion pour exprimer au gouvernement sa satisfaction à l'égard de bon nombre de ses propositions relatives aux particuliers, en ce qui concerne, notamment, la réduction des impôts, l'augmentation des exemptions personnelles accordées aux contribuables célibataires et mariés et à ceux de 65 ans et plus, l'octroi d'une déduction pour les dépenses relatives à l'entretien d'un enfant, la déduction pour les frais de déménagement occasionnés par un changement d'emploi, et l'augmentation des déductions pour les pensions et les contributions aux œuvres de charité. Le Comité est également satisfait qu'on ait accordé une déduction aux sociétés sur l'intérêt qu'elles paient sur les fonds qu'elles ont empruntés pour acquérir les actions d'autres sociétés. Nous félicitons également le gouvernement d'avoir modifié nombre des propositions énoncées dans le «Livre blanc sur la réforme fiscale», répondant ainsi aux nombreuses requêtes qui lui avaient été adressées à ce sujet.

Conformément à son ordre de renvoi du 14 septembre 1971, le Comité a entendu un certain nombre de témoignages et a reçu un certain nombre de documents sur le projet de loi. Après avoir étudié les différents témoignages entendus ou reçus jusqu'au 27 octobre 1971 inclus, le Comité a décidé qu'il conviendrait de soumettre au ministre des Finances, aussi rapidement que possible, un certain nombre de recommandations relatives au projet de loi que le Comité plénier étudie actuellement dans l'autre Chambre. Nous espérons que, lorsque le Ministre des Finances recevra ces recommandations, il les trouvera pertinentes et appropriées, et que, dans la mesure où il estime qu'elles le sont, il soumettra les amendements nécessaires à l'autre Chambre pendant que ledit projet de loi est étudié à l'étape du Comité.

Étant donné le caractère urgent de cette question et le manque de temps, le Comité soumet à votre approbation un nombre limité de recommandations tout en exprimant l'espoir d'être encore en mesure de faire d'autres recommandations avant que ce projet de loi ne parvienne au Sénat. Sinon, le Comité soumettra celles-ci lorsque ledit projet de loi nous parviendra, après avoir été adopté par l'autre Chambre.

Les recommandations proposées sont énoncées ci-après par ordre successif:

RÉPERCUSSION SUR LA VIABILITÉ FUTURE DES ENTREPRISES MULTINATIONALES CANADIENNES —LEURS OPÉRATIONS AU CANADA ET À L'ÉTRANGER PAR L'INTERMÉDIAIRE DE FILIALES ÉTRANGÈRES, LEURS BESOINS DE DÉBOUCHÉS À L'ÉTRANGER POUR MAINTENIR UN PLUS HAUT NIVEAU D'EMPLOI AU CANADA, LEURS BESOINS EN CAPITAUX AU CANADA ET À L'ÉTRANGER, ET LEUR *SITUATION CONCURRENTIELLE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX*.

Votre Comité s'inquiète vivement des répercussions possibles du projet de loi à l'étude sur la situation concurrentielle des entreprises internationales canadiennes sur les marchés internationaux. Si la situation commerciale du Canada dans le monde devrait être menacée, notre croissance économique dans son ensemble en subirait inévitablement les conséquences.

A. Revenus de placement

Une des questions qui nous inquiètent concerne le traitement des revenus gagnés à l'étranger par des résidents du Canada et leurs filiales étrangères. L'objectif principal de ces dispositions consiste à empêcher les résidents canadiens d'échapper à l'impôt canadien sur les revenus de placement ou à en retarder le paiement, dans le cas, par exemple, des dividendes, des intérêts, des loyers et de certaines catégories de gains en capital, en les portant au compte d'une société non résidente et en permettant à cette dernière d'accumuler ce revenu à l'étranger au lieu de le rapatrier au Canada.

Afin d'éviter tout abus éventuel dans ce domaine, nous proposons que les résidents canadiens (particuliers et sociétés) soient obligés d'inclure dans leur revenu leur «pourcentage de participation» à tout revenu détourné qui aurait été gagné par une société non résidente, ou par un trust, qui seraient «affiliés» au sens où ce terme a été défini au contribuable canadien. Le résident canadien devra chaque année tenir compte de ce revenu, qu'il l'ait ou non reçu de son associé étranger au cours de l'année.

Sans aucun doute, cette volonté d'empêcher l'évasion fiscale est justifiée. Néanmoins, les règlements contre l'évasion fiscale pour cette catégorie de revenus sont tellement généraux qu'ils englobent sans discrimination non seulement les revenus détournés mais aussi tous les revenus de placement des filiales étrangères, même si ces dernières sont établies dans le but réel de poursuivre des affaires, et non pas pour détourner des revenus de placement à l'étranger afin d'éviter l'impôt sur le revenu canadien, ou d'en retarder indûment le paiement.

Cette mesure est d'autant plus malheureuse que le projet de loi à l'étude ne définit pas les revenus qui doivent être exclus des règlements relatifs aux revenus détournés, au titre de «revenus actifs». Pour cette raison, les revenus tels que les intérêts que touche une filiale étrangère sur des dépôts à court terme ou sur des effets de commerce, et les redevances qu'elle touche sur des brevets ou des procédés qu'elle a mis au point à l'étranger au cours de ses activités commerciales (pour n'en citer que quelques-uns) risquent d'être imposés, au détriment des actions détenues par les actionnaires canadiens, comme revenu détourné, même si ce revenu est en réalité directement attribuable aux activités commerciales de l'affilié étranger. Or il ne s'agit pas dans ce cas, d'un revenu détourné.

23354—29

En outre, on a signalé que les sociétés internationales sont assez souvent obligées, par les lois du pays étranger, d'effectuer leurs opérations commerciales dans ce pays par l'intermédiaire d'une filiale étrangère contrôlée par des résidents de ce pays. Dans les cas de ce genre, la société internationale canadienne peut rarement empêcher que la filiale étrangère ait des revenus de placement, et on ne peut donc pas dire qu'elle cherche à échapper à l'impôt. Néanmoins, en l'absence de dispositions suffisantes dans le projet de loi, dispositions qui accorderaient un dégrèvement minimal, la société internationale canadienne sera soumise à l'impôt sur le revenu canadien qui sera perçu sur son «pourcentage de participation» à ce revenu de placement.

Le fait d'étendre sans discrimination les règlements relatifs aux revenus détournés à tous les revenus de placement des filiales étrangères est encore aggravé par ce qui suit:

1. Étant donné la définition du terme «pourcentage de participation», le montant imposable imputé à l'actionnaire canadien, en vertu des règlements sur le revenu de placement, risque, dans certains cas, d'être plus élevé que la part de revenu de placement de la filiale étrangère dont il bénéficie en réalité; cela pourrait arriver lorsque la filiale étrangère n'appartient pas entièrement à un contribuable canadien et lorsqu'il y a plus d'une catégorie d'actions du capital social non payées (en assimilant pour les besoins de la cause au capital-actions certaines obligations à intérêts conditionnels.)

2. La loi proposée ne contient aucune disposition permettant à un contribuable de déduire les pertes subies durant une année, à cause d'une source de revenu de placement, d'un revenu de placement «gagné» durant d'autres années aux termes d'une disposition permettant un report des pertes.

Même si le fait d'assimiler le revenu passif au revenu détourné pouvait être justifié, il faudrait corriger les lacunes ci-dessus.

B. Dividendes reçus de filiales étrangères.

Le Comité se préoccupe aussi d'une autre question inhérente aux propositions relatives au revenu international. Il est prévu que le traitement qui sera accordé aux dividendes reçus d'une filiale étrangère variera selon que la filiale étrangère est ou n'est pas située dans un pays avec lequel le Canada a conclu un accord fiscal.

Le Comité a du mal à comprendre la raison de cette différence de traitement. Tant que de tels accords n'auront pas été négociés, l'incertitude régnera. Cela ne peut avoir qu'un effet inquiétant sur notre commerce avec l'étranger et nos entreprises à l'étranger. Indépendemment de cela, le Comité conçoit mal que les décisions des entreprises soient influencées par le succès ou l'échec que connaîtra le gouvernement dans la négociation d'un accord fiscal. Notre position commerciale internationale ne devrait être ni mise en danger ni utilisée comme instrument de négociation entre États.

A cet égard, même si le Comité sait que le gouvernement prévoit des dégrèvements fiscaux pour les entreprises établies dans les pays en voie de développement, conformément à des engagements pris avant 1976, nous n'admettrons pas que soient imposés les dividendes provenant de filiales exploitées dans des pays non-signataires d'un accord. Nombre de ces pays sont des pays en voie de développement qui offrent des stimulants fiscaux aux sociétés étrangères. Le Canada ne devrait pas annuler ces stimulants par des mesures fiscales et réduire la valeur qu'elles ont pour les sociétés canadiennes.

C. Autres considérations

Les propositions dont il est question ci-dessus diminueront le rendement après impôts que retireront les sociétés internationales canadiennes de leurs entreprises à l'étranger et nuiront à leur position concurrentielle dans les marchés mondiaux. Si cela se produisait, l'effet pourrait en être de décourager les hommes d'affaires d'exploiter des entreprises à l'étranger et, compte tenu de la dépendance du Canada à l'égard du commerce mondial, le freinage de ces activités ne peut avoir qu'une influence défavorable sur notre propre croissance économique. En outre, toute restriction de ce genre imposée à l'exploitation d'entreprises à l'étranger réduira le soutien accordé aux moyens de commercialisation et de recherche au Canada, ce qui empirera encore notre position concurrentielle à l'étranger. Inutile de dire que cela diminuera la demande de techniciens qualifiés et d'autres possibilités d'emploi, aggravant ainsi notre chômage.

En faisant part de ses préoccupations quant aux répercussions de ces propositions sur l'emploi au Canada, votre Comité n'oublie pas que deux des plus grandes sociétés internationales canadiennes ayant comparu devant le Comité ont déclaré que ces propositions leur feraient du tort; sauf erreur, ces sociétés emploient environ 25,000 Canadiens. Il est bien connu que toute diminution de l'emploi dans un secteur particulier de l'économie comme celui-là fait tache d'huile sur l'ensemble de l'économie et entraîne inévitablement un chômage encore plus grand. On a envoyé au ministère des Finances, sur sa demande, des exemplaires des mémoires présentés à votre Comité par les deux sociétés dont il est question ci-dessus.

Il importe qu'en notre qualité de pays, nous ne perdions pas de vue le fait que le Canada est l'un des grands pays commerçants du monde et qu'il est de la plus haute importance pour nous et absolument primordial que soient encouragés les efforts que font les sociétés internationales canadiennes pour élargir leurs marchés mondiaux. Les mesures qui freinent ces efforts, comme celles qu'on trouve dans le projet de loi, doivent être déplorées, en particulier parce que ces propositions vont à l'encontre des orientations prises par d'autres pays évolués. Ainsi, les propositions présentées récemment par le gouvernement des États-Unis en ce qui concerne leurs organisations vendant à l'étranger (connues sous l'appellation de propositions DISC) auraient pour effet de différer le paiement de l'impôt sur le revenu des Etats-Unis, jusqu'à ce que les dividendes aient été distribués.

En fait, dans sa première approche de l'imposition des revenus de source étrangère, ainsi qu'on le voit dans son Livre blanc «Propositions de réforme fiscale (1969)», le gouvernement concédait qu'il ne faut pas que les sociétés internationales canadiennes soient placées dans une position fiscale désavantageuse vis-à-vis de la concurrence. A la page 79 (paragraphe 6.9) du Livre blanc, on lit ceci:

«D'autre part les entreprises canadiennes sont souvent dans l'obligation de faire appel à d'autres pays pour se procurer des sources étrangères d'approvisionnement et pour agrandir leur marché à étranger. Il arrive fréquemment que les entreprises canadiennes doivent se lancer sur le marché international pour

que leur activité ait l'ampleur voulue, que ne peut donner le marché intérieur. Il serait difficile à ces compagnies de concurrencer les autres sur le plan international si elles devaient assumer un fardeau fiscal plus lourd que celui de leurs concurrents.»

En plus de ce qui précède, des déclarations récentes du ministre des Finances montrent que le gouvernement est conscient aussi des difficultés qui peuvent se présenter; le ministre a déclaré:

«On nous a déjà soumis un certain nombre d'opinions concernant les dispositions relatives au revenu de placement et il semble certain qu'il serait nécessaire d'apporter des changements à la loi avant que les dispositions entrent en vigueur. Cependant, nous en sommes venus à la conclusion qu'il serait prématuré de présenter des modifications maintenant, avant que toutes les opinions aient été soumises et étudiées comme il convient».

VOTRE COMITÉ RECOMMANDE ce qui suit:

I A. Revenu étranger accumulé, tiré de biens (revenu de placement).

Que le gouvernement reconsidère les règles concernant le «revenu étranger accumulé, tiré de biens» dans le but d'y apporter au moins les modifications suivantes:

(*a*) que la définition de l'expression «revenu étranger accumulé, tiré de biens» soit modifiée pour exclure de la catégorie de revenu assujetti aux règles concernant les filiales étrangères tout revenu ou gain en capital obtenu d'un bien qu'on peut raisonnablement considérer comme ayant été utilisé pour tirer ou produire un revenu d'une entreprise exploitée activement; ou que le terme soit autrement défini afin d'assurer que l'orientation générale des dispositions sur le revenu étranger accumulé, tiré de biens, soit restreinte de manière à ce que le revenu soumis à ces règles comprenne uniquement le revenu indirect; et en conséquence que les revenus comme, par exemple, les intérêts sur les dépôts à court terme et sur les échéances commerciales, les gains réalisés lors de l'aliénation d'un bien d'investissement employé par une entreprise *bona fide* et autres revenus divers, n'entrent pas dans le calcul du revenu étranger accumulé tiré de biens.

(*b*) que la règle des minima, contenue dans la proposition de loi, soit élargie afin que les règlements sur les revenus de placement et revenus connexes ne s'appliquent à aucune corporation étrangère affiliée dont les revenus de placement n'excèdent pas un pourcentage donné de son revenu total brut (par exemple la règle de 30 pour cent aux États-Unis); ou bien que la règle des minima représente un pourcentage de l'actif brut de la corporation étrangère affiliée.

(*c*) que la définition du terme «corporation étrangère affiliée» soit modifiée afin que les dispositions sur le revenu étranger accumulé tiré de biens ne visent que les seules corporations étrangères qui sont directement ou indirectement contrôlées au Canada.

B. Dividendes reçus de corporations étrangères affiliées. Que la distinction proposée à l'égard des dividendes reçus de corporations étrangères affiliées, selon que la corporation étrangère affiliée est implantée dans un pays avec lequel le Canada a signé une convention fiscale ou dans un autre pays, soit supprimée et que tous les dividendes de corporations étrangères affiliées reçus par des sociétés résidentes soient exemptés d'impôts. En tout cas, le Comité ne peut trouver de raisons valables pour ne pas prévoir un crédit d'impôt pour les impôts étrangers retenus à la source sur les dividendes provenant de pays non liés par traité.

II Que le gouvernement annonce toute modification de ces dispositions au plus tôt et, dans l'attente, que la date d'entrée en vigueur des dispositions sur les revenus de placement qui doivent s'appliquer aux revenus de placement gagnés dans les années d'imposition commençant après le 31 décembre 1972 soient retardée d'au moins un an, au 31 décembre 1973.

En conclusion, le Comité se sent obligé de réitérer l'opinion exprimée dans son rapport sur le Livre blanc des propositions de réforme fiscale, opinion qui condamne les implications inhérentes aux propositions du gouvernement du fait qu'il existe de vastes plans d'évasion fiscale grâce à une domiciliation fiscale. Comme il a déclaré dans son rapport, le Comité croit que l'évasion fiscale, sous cette forme peut être efficacement arrêtée en vertu de la loi existante et l'incapacité d'arrêter de tels abus (s'ils existent) réside plutôt dans l'incapacité d'appliquer la loi existante que dans l'absence d'une loi appropriée.

FERMIERS

A. Troupeaux de base

Présentement, les fermiers qui possèdent en permanence un troupeau d'animaux afin de produire du bétail ou des produits dérivés destinés à la vente sont réputés propriétaires d'un bien d'investissement sous la forme de «troupeau de base». Cela a été sanctionné par le ministère du Revenu national dans son «manuel de l'impôt à l'intention du fermier et du pêcheur» qui énonce les règles d'établissement et d'agrandissement des troupeaux de base. En d'autres termes, le petit bétail faisant partie du troupeau de base est assimilé aux autres biens d'investissement du fermier, comme la terre et les vergers ainsi qu'aux biens immobiliers de toute autre entreprise.

La proposition de loi porterait abolition de la notion de troupeau de base et considérerait ces troupeaux comme stock ou bien-fonds. D'après les règlements transitoires, les troupeaux de base qui ont déjà été créés continueront d'être considérés comme des biens d'investissement dans la mesure où les gains accumulés au début du nouveau système ne sont pas soumis à l'impôt. Cependant, les gains accumulés par la suite seront traités de la même manière que les bénéfices provenant d'une cession sur stocks.

Le Comité ne voit pas de raison pour que l'on ne continue pas à reconnaître un troupeau permanent pour ce qu'il est, à savoir un bien d'investissement.

LE COMITÉ RECOMMANDE qu'une disposition soit prévue dans le projet de loi afin que l'on continue à reconnaître le troupeau permanent d'un fermier comme un «troupeau de base» et donc comme un bien d'investissement.

B. Gains en capital et terrains agricoles.

Le Comité pense que les fermiers occupent une position particulière dans la structure économique de notre pays. Au cours des années, ce secteur de l'économie a été sans cesse sujet à des pressions qui ont conduit à une profonde modification de la nature et de l'utilisation des terres agricoles. Le Comité est préoccupé par

23354—29½

cette tendance et croit que des mesures devraient être prises pour la renverser.

LE COMITÉ RECOMMANDE qu'on s'attache à élargir les dispositions de roulement afin de permettre la cession des terres, y compris tout autre bien d'investissement qui est utilisé par une personne dans sa profession de fermier, soit de son vivant ou à sa mort, à ses ascendants ou descendants directs sans être soumises aux dispositions sur les gains en capital en vertu des dispositions sur les réalisations réputées. Cette exemption ne devrait s'appliquer que dans les cas où le ou les bénéficiaires continuent à exploiter la ferme.

RÉGIME DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE AUX BÉNÉFICES.

En vertu de la loi actuelle, un employé qui bénéficie d'un plan de participation différée aux bénéfices est imposé de la même manière qu'un employé qui reçoit une prime de participation aux bénéfices directement de son employeur et qui investit l'argent reçu. En résumé, la position de l'employé est la suivante:

1. **l'employé est imposé chaque année d'après le** montant de la contribution versée au régime par son employeur en son nom, de la même manière qu'il l'aurait été s'il avait reçu directement une prime d'un montant équivalant;
2. **l'employé n'a pas le droit de faire déduire ses** propres contributions au régime;
3. **la participation de l'employé aux revenus gagnés** chaque année par le régime est imposée chaque année quand il la reçoit; et,
4. **les sommes reçues du régime par l'employé** (que ce soit à la retraite ou pour une autre raison) sont en général non-imposables puisque ces sommes ont déjà été imposées auparavant.

D'après le projet de loi, on appliquera les mêmes règles générales. Cependant, du fait de l'imposition des gains en capital, l'employé sera également imposé chaque année sur sa participation proportionnelle à concurrence de la moitié des gains en capital nets réalisés par la fiducie chaque année (excepté toute partie accumulée avant le 1er janvier 1972) aussi bien que sur sa participation au revenu acquis par la fiducie au cours de l'année. De plus, une disposition du projet de loi concerne l'imposition de tout gain non réalisé sur un bien d'investissement et distribué en nature à un employé au moment de son retrait du régime. En vertu de ces dispositions, l'employé est soumis à l'impôt l'année où il retire tout gain accumulé, en ce qui concerne le bien d'investissement reçu de la fiducie (excepté toute partie accumulée avant le 1er janvier 1972), mais il **semblerait, d'après le projet de loi, que les gains accumulés seront considérés comme un revenu ordinaire** plutôt que comme un gain en capital.

De toute évidence ces gains accumulés devraient être au moins considérés comme gain en capital et cela **devrait être clairement énoncé dans le projet de loi. Cependant, même cette solution semble peu satisfaisante** du fait qu'elle désavantage gravement un employé membre par rapport à un employé qui investit directement son salaire net. Le Comité pense qu'un bien d'investissement qui se trouve être en fait la propriété de l'employé ne devrait pas être considéré comme ayant été réalisé à sa valeur marchande lorsqu'il est remis à l'employé. Le fait de différer le gain correspondrait mieux au traitement accordé aux bénéficiaires du capital d'une fiducie ordinaire.

LE COMITÉ RECOMMANDE ce qui suit:

1. **que lorsqu'un bien est remis en nature par un** fondé de pouvoir d'un régime de participation différée aux bénéfices, le fondé de pouvoir devrait être réputé avoir disposé du capital pour un montant égal au coût (voir définition) pour la fiducie;
2. **que l'employé devrait être réputé avoir acquis** le bien au prix qu'il en a coûté à la fiducie; et
3. **que l'employé ne devrait pas être imposé avant** qu'il ait disposé de façon définitive de son bien, moment où tout gain devrait être soumis aux dispositions relatives aux gains en capital.

RÉGIMES DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE AUX BÉNÉFICES

La formule fiscale en ce qui concerne les régimes de participation différée aux bénéfices, s'écarte des dispositions relatives aux régimes de participation des employés aux bénéfices. Voici, en résumé, les dispositions de la loi actuelle qui s'appliquent aux régimes de participation différée:

1. l'employé ne paie pas d'impôt actuellement sur toutes les sommes que l'employeur verse au régime au nom de l'employé ni sur les revenus réalisés par le régime au cours de l'année; mais
2. l'employé est assujetti à l'impôt sur la totalité du montant reçu lors de son retrait du régime, déduction faite de la somme représentant un remboursement des cotisations versées au régime par l'employé; cette exclusion des cotisations de l'employé découle du fait qu'il ne peut les déduire de son revenu mais qu'il doit les payer à partir de ses revenus nets.

Il importe de se rendre compte que le montant imposable au titre du revenu auprès de l'employé représente **non seulement sa part a) des cotisations versées par l'employeur et b) des revenus réalisés par le régime, mais également c) sa part de tous les gains en capital** nets réalisés par la fiducie. Les employés ont accepté cette formule, en partie parce que ces régimes comprenaient la disposition d'ajournement de l'impôt, mais aussi dans une grande mesure parce qu'ils ont le droit de bénéficier des dispositions spéciales d'étalement en vertu de l'article 36 de la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu pour la somme forfaitaire reçue lors du retrait du régime.

En vertu du projet de loi, les sommes forfaitaires payées par le régime seront toujours considérées comme revenu ordinaire, qu'il s'agisse des cotisations patronales, des revenus accumulés ou des gains en capital réalisés par la fiducie ou des gains non réalisés pour ce qui est des biens reçus par l'employé en espèces.

Toutefois, les dispositions d'étalement de l'article 36 **de la loi actuelle ne sont pas reprises dans le projet de** loi pour les sommes accumulées par la fiducie après 1971. Ces dispositions sont remplacées par une formule d'étalement qui ne semble pas du tout convenir au cas des adhérents aux régimes de participation différée aux bénéfices. A ce sujet, des dispositions transitoires seront présentées afin de permettre aux employés de tirer parti d'une formule d'étalement équivalente à celle que prévoit l'article 36 de la loi actuelle en ce qui concerne les sommes accumulées par la fiducie jusqu'au 31 décembre 1971. Toutefois, si l'employé fait un choix dans ce sens, il ne peut pas bénéficier des dispositions proposées d'étalement

général et d'échelonnement sur les années suivantes à l'égard de la partie de la somme accumulée par la fiducie après le 31 décembre 1971. De plus, dans les années à venir, la règle transitoire présentera de moins en moins d'avantages.

Dans le projet de loi, les dispositions d'étalement général et d'échelonnement sur les années suivantes sont non seulement moins libérales que la formule d'option prévue à l'article 36 de la loi actuelle, mais également la nécessité d'acheter une rente afin de bénéficier de l'étalement sur les années suivantes annule en fait l'objectif de base d'un régime de participation différée aux bénéfices, notamment l'accumulation d'une somme forfaitaire lors de la retraite.

Le Comité estime que le projet de loi aura pour effet d'annihiler ces régimes. Il faudrait accorder un allégement, et la méthode la plus appropriée serait d'appliquer aux biens de la fiducie les règles relatives aux gains en capital.

LE COMITÉ RECOMMANDE ce qui suit:

1. que toute somme distribuée par le fiduciaire d'un régime de participation différée aux bénéfices à partir des gains en capital réalisés par la fiducie puisse être imposée au titre de gain en capital auprès de l'employé.
2. lorsque le fiduciaire distribue des biens en espèces à un employé, que le fiduciaire soit réputé avoir aliéné les biens à un montant égal au «prix» (voir définition) qu'il en a coûté à la fiducie,
3. que l'employé soit réputé avoir acquis ces biens au «prix» qu'il en a coûté à la fiducie, et
4. que l'employé ne doive pas payer d'impôt avant qu'il n'ait aliéné ces biens de façon définitive, et que tout gain alors réalisé soit soumis au régime des gains en capital.

DISPOSITION RÉPUTÉE DES BIENS DES PERSONNES QUI CESSENT DE RÉSIDER AU CANADA

Une des dispositions du projet de loi qui a suscité beaucoup d'inquiétude est celle qui stipule que les contribuables qui quittent le Canada seront réputés avoir disposé, au moment de leur départ, de toutes leurs immobilisations (autre que les «biens canadiens imposables») à un montant égal à leur juste valeur marchande. Il faudra donc tenir compte de tous les gains en capital imposables (ou des pertes en capital déductibles) établis en vertu de la juste valeur marchande lors du calcul du revenu imposable de l'émigrant pour l'année pendant laquelle il a cessé de résider au Canada.

Ces dispositions auront notamment pour effet qu'un contribuable qui quitte le Canada pour élire domicile à l'étranger sera souvent assujetti à une double imposition: premièrement, au Canada, au cours de l'année de son départ et deuxièmement, dans son nouveau pays d'adoption pendant l'année au cours de laquelle il dispose de ses biens de façon définitive. Cette situation se présentera si le pays étranger lève un impôt sur les gains en capital (mais ne bénéficie pas d'une disposition semblable à celle que prévoit la loi proposée, à savoir qu'il existe une acquisition réputée lorsqu'on devient résidant) et également si l'impôt à payer dans un pays n'entraîne pas un dégrèvement dans l'autre. Devant une telle situation, le seul allégement possible se ferait dans le cadre d'un accord fiscal et, à notre avis, il est peu probable qu'on accorde ce genre d'allégement, car nous ne connaissons aucun autre pays qui utilise un système de comptabilité fondé sur l'accumulation pour ce qui est des gains en capital à l'immigration ou à l'émigration. L'impuissance à fournir un allégement suffisant va à l'encontre du principe inhérent à nos lois selon lesquelles toute double imposition doit être évitée.

Le projet de loi ne prévoit pas de solution de remplacement pour la situation que nous venons de mentionner. Au lieu de payer un impôt sur ses gains réputés réalisés, comme nous l'avons indiqué plus haut, le contribuable peut choisir de retarder le paiement de l'impôt jusqu'à l'année de la réalisation réelle des gains. Toutefois, s'il exerce cette option, le contribuable sera assujetti à l'impôt canadien sur le revenu pour l'année de la réalisation de son revenu international (et non seulement des gains en capital) de la même façon que s'il résidait encore au Canada. Cette solution s'avérera souvent excessivement sévère si elle s'applique aux personnes qui ne résident vraiment pas au Canada lorsqu'elles réalisent ces gains. Ainsi en vertu de ces dispositions, un contribuable qui a quitté le Canada devra peut-être payer un fort impôt canadien sur le revenu pour l'année pendant laquelle il a réalisé de tels gains même si le montant des gains était minime.

Le Comité se rend compte que le problème auquel on fait allusion dans le paragraphe précédent ne se pose que dans le cas des immobilisations autres que les «biens canadiens imposables». Il importe de comprendre qu'un contribuable qui quitte le Canada en possession d'immobilisations sous forme de «biens canadiens imposables» n'est pas assujetti à la règle mentionnée plus haut. Lorsqu'il devient plus tard non-résident, il peut disposer des «biens canadiens imposables» et, même s'il est assujetti à l'impôt, on le calcule en se fondant sur le fait qu'il n'a pas d'autre revenu que les gains provenant de la disposition des «biens canadiens imposables». A moins que le contribuable ne soit réputé résidant du Canada, il est évident que cette règle a des répercussions fiscales bien différentes de celles qui s'appliqueraient si le même contribuable possédait des immobilisations autres que les «biens canadiens imposables». En ce qui concerne la dernière situation, le contribuable sera assujetti à l'impôt canadien sur le revenu pour l'année de la réalisation de son revenu international. Le Comité ne comprend pas la nécessité d'une telle différence dans la formule d'imposition.

Il existe d'autres anomalies, notamment l'absence de dispositions de report des pertes en capital.

Le Comité juge également déplorable que ces dispositions ne prévoient pas que bien des situations exceptionnelles pourraient se produire, notamment si un contribuable se voit forcé de quitter le Canada pour des raisons de santé ou à cause d'une mutation à l'étranger à la demande de son employeur.

LE COMITÉ RECOMMANDE:

1. Que le ministre du Revenu national soit habilité à accorder un allégement si, à son avis, des difficultés surviendront et si le départ est dû
   a) à une maladie.
   b) à la mutation d'un employé à la demande de son employeur; ou
   c) à toute autre raison que le ministre juge acceptable.
2. Qu'un contribuable qui ne réside plus au Canada puisse disposer de tout son actif immobilisé, où qu'il

soit, pour une somme égale à une juste valeur marchande et que soit alors fixé, pour tous les gains, un taux d'imposition qui s'élèverait, par exemple, à 20%; et

3. Si le contribuable choisit de déférer le paiement de l'impôt, comme le prévoit le projet de loi, qu'il n'ait pas à payer un impôt canadien sur les revenus réalisés à l'étranger s'il ne résidait pas effectivement au Canada au cours de l'année où ces gains ont été réalisés. Tous les biens fonciers cédés par le contribuable au moment de son départ devraient plutôt être «des biens fonciers canadiens soumis à l'impôt» et le contribuable devrait être assujetti à l'impôt sur tout gain de capital comme le sont les autres non-résidents.

DONS, LEGS ET DONS AUX ORGANISMES DE CHARITÉ—RÉALISATION RÉPUTÉE DES GAINS

Le projet de loi prévoit que tous les biens fonciers (autres que les biens amortissables) possédés par un contribuable au moment de sa mort, seront réputés réalisés à leur juste valeur marchande et tout gain ou perte de capital devra entrer dans le calcul du revenu pour cette année d'imposition. Dans le cas d'un bien amortissable, le bien sera réputé avoir été réalisé pour un montant intermédiaire à la juste valeur marchande et le coût en capital non amorti. On propose un règlement semblable dans le cas des dons entre vifs. Il existe une exception à la règle générale lorsque l'actif est cédé au moment du décès ou pendant la vie à un conjoint ou à certaines fiducies pour le compte du conjoint. Dans ce cas précis, on considère que le cessionnaire a acquis les biens fonciers à un montant égal au «prix» des biens fonciers du cédant.

Le Comité sait qu'il n'y a pas eu d'exception concernant les legs et donations aux organismes de charité enregistrés ou à d'autres organismes semblables non assujettis à l'impôt. Il est saisissant de voir que les legs et donations à de tels organismes ne sont pas assujettis à l'impôt en vertu de la loi actuelle touchant l'impôt sur les biens transmis par décès ou encore en vertu des lois provinciales touchant les droits de succession. Le Comité croit cependant qu'il est exagéré d'assujettir un contribuable à un impôt sur le revenu touchant une réalisation réputée lorsqu'il fait un legs ou une donation à un organisme de charité ou à tout autre organisme semblable exonéré d'impôt.

Dans certaines circonstances, le Comité croit qu'il vaut mieux, du point de vue de l'imposition du revenu, accepter une réalisation réputée pour une somme égale à la juste valeur marchande du don et demander une déduction pour la pleine valeur marchande. Cependant, pour compenser, le Comité croit que la loi ne devrait pas toucher les bénéfices fiscaux provenant d'un don de charité (sauf en cas de disposition contraire par ailleurs.)

LE COMITÉ RECOMMANDE que le projet de loi soit amendé pour assurer que, si un bien foncier est cédé à un organisme de charité ou à tout autre organisme semblable par legs ou donation, le contribuable soit considéré comme ayant aliéné ses biens fonciers pour une somme égale au «prix» qu'il les a payé.

MINES ET PÉTROLES

Puisque la plupart des dispositions du projet de loi touchant les industries des ressources naturelles doivent être appliquées en vertu d'amendements au Règlement de l'impôt sur le revenu, la plupart des observations suivantes visent le communiqué du ministère des Finances publié le 6 juillet 1971. Ce communiqué définit le règlement proposé qui doit s'appliquer à l'industrie des mines et du pétrole.

A. Déduction gagnée

Le projet de loi annulera la déduction automatique de 33⅓% allouée en vertu de la loi actuelle; elle s'annulera progressivement au cours des cinq prochaines années. On remplacera la déduction automatique en vertu du principe voulant que cette dernière puisse être gagnée à partir des frais d'exploration et de mise en valeur des gisements. En vertu de la formule et pour des dépenses effectuées après le 7 novembre 1969, chaque tranche de $3 de dépenses admissibles donnerait le droit au contribuable de déduire, après 1976, $1 du calcul de son revenu imposable jusqu'à concurrence de 33⅓% de ses bénéfices nets de production.

Le Règlement définit les dépenses admissibles à la déduction automatique comme suit:

a) **pour les frais d'exploration et de mise en valeur** des ressources canadiennes, à l'exception:

i) du prix d'achat des terrains miniers,

ii) des frais touchant les moyens de transport et les aménagements locaux tels que les maisons, les **écoles, les hôpitaux, les trottoirs, les routes, toutes les usines d'épuration, les égouts, les aéroports, les installations portuaires et autres biens semblables (autres qu'une voie ferrée en dehors du périmètre minier) acquis pour établir les aménagements locaux et les moyens de transports nécessaires à l'exploitation de la mine,**

iii) des frais d'exploration et de mise en valeur des ressources canadiennes situées à proximité de **la mine après le début de l'exploitation, et**

iv) de l'intérêt sur les fonds requis pour financer l'exploration, la prospection et la mise en valeur des ressources.

b) les nouveaux biens amortissables de la mine par exemple: un bâtiment, à l'exception d'un bureau situé hors du périmètre de la mine; les machines et le matériel, et une centrale électrique qui entre dans la classe 10 de la liste B en vertu du paragraphe 1102 (9) du Règlement de l'impôt sur le revenu relié à une nouvelle mine ou à l'accroissement important d'une mine en exploitation), et

c) dans le cas de dépenses effectuées pour de nouvelles installations et de l'équipement dans la mesure où on les emploiera pour traiter le minerai provenant de gisements canadiens au delà du stade de transformation au Canada jusqu'au, mais non pas au-delà de l'affinage du métal ou à son équivalent.

D'après le Comité, les frais subis pour l'acquisition du gisement canadien devraient être admissibles à la déduction gagnée. L'acquisition de tels gisements est une partie intégrale des frais d'exploration et de mise en valeur: en fait, il s'agit du premier pas à faire pour établir un programme d'exploration et de mise en valeur. Le Comité reconnaît cependant que l'insertion des frais d'acquisition de concessions minières comme dépenses admissibles à la déduction gagnée, exigerait l'introduction de mises en garde dans le projet de loi pour prévenir l'achat et la vente de telles concessions entre contribua-

bles agissant de connivence qui pourraient y gagner artificiellement une déduction. Voici une proposition: il faudrait déduire un dollar de la déduction gagnée par le cédant pour chaque 3 dollars des produits de la vente. Si le cédant n'a pas de déduction gagnée admissible à la réduction, le montant pourrait être assujetti à la récupération de la déduction consentie auparavant.

A la suite de la publication du Livre blanc sur la réforme fiscale, le ministère des Finances a publié le 26 août 1970 un communiqué qui comprenait une lettre que le ministre des Finances avait envoyée aux trésoriers et aux ministres des Finances des provinces. Ce document déclarait que le gouvernement était prêt à proposer trois autres changements importants touchant l'imposition de l'industrie minière.

Les deux premiers changements voulaient étendre la définition des dépenses qui permettrait d'inclure l'admissibilité de la «déduction gagnée»,

(1) «les frais des nouveaux aménagements situés au Canada nous permettraient de traiter le minerai **jusqu'au premier stade d'affinage ou à son équivalent;»** et

(2) les dépenses «subies lors de la construction de bâtiments. de l'acquisition d'outillage et d'équipement minier à l'occasion d'un agrandissement important d'une mine canadienne déjà existante. Cette extension permettrait à la plus grande partie des nouvelles acquisitions d'une mine de passer à un palier d'imposition semblable à celui d'une nouvelle mine.»

Le Comité a reçu une lettre concernant des dépenses de cette nature subies en raison de l'acceptation par les **compagnies minières des changements ci-dessus proposés.** D'après nous, l'industrie minière pouvait, à première vue, accepter les propositions du gouvernement, surtout en raison du titre: «de nouveaux changements importants touchant l'imposition de l'industrie minière.» De fait, le gouvernement a fait valoir que les changements proposés dans son communiqué du 26 août 1970 seraient appliqués dans la loi et le Règlement, de telle façon que l'industrie minière puisse entreprendre plus vite l'ouverture de nouvelles mines et l'agrandissement important de mines existantes pour stimuler l'emploi et l'économie nationale. Un témoin a déclaré que la société qui l'employait avait dépensé 120 millions de dollars pour accroître ses moyens de production, dont 30 millions ont été consacrés à d'importants travaux d'expansion de fonderies et de raffineries. Lorsqu'elle a annoncé ses mesures d'expansion la compagnie a fait savoir publiquement qu'elle faisait confiance aux modifications apportées au Livre blanc en août 1970. A ce moment-là, le gouvernement n'a pas contredit les intentions qui ressortaient clairement de son communiqué.

Toutefois, dans les règlements proposés le 6 juillet 1971, on précise que: «les dépenses relatives à des bâtiments et à des outillages neufs, dans la mesure où ils serviront à apporter la transformation du minerai extrait des gisements miniers canadiens au-delà du degré de traitement déjà atteint au Canada, jusqu'au premier état métallique ou son équivalent» seraient admissibles à la déduction gagnée pour épuisement. Cette restriction pour les bâtiments et les outillages «neufs» semble contredire directement la proposition du 26 août 1970 du gouvernement de permettre que des dépenses afférentes aux «bâtiments, aux machines et à l'équipement minier acquis en vue de l'agrandissement important d'une mine canadienne existante» soient admissibles à la déduction gagnée pour épuisement.

Selon des témoins du Comité des fonctionnaires du ministère des Finances ont déclaré que leur interprétation des règlements proposés rendrait inadmissibles à la déduction gagnée pour épuisement, les dépenses consacrées à d'importants travaux d'agrandissement d'installations existant déjà. Selon cette interprétation il faudrait que les bâtiments soient complètement neufs pour donner droit à cette déduction. Toutefois, le Comité n'ayant pas encore entendu de témoins au ministère des Finances, il a établit les faits en fonction:

1) du communiqué publié par le ministre des Finances le 26 août 1970 et qui propose des modifications supplémentaires pour élargir la définition des dépenses donnant droit à la déduction gagnée pour épuisement;

2) des propositions de règlement publiées le 6 juillet 1971, en vertu desquelles les modifications proposées seraient appliquées;

3) de la soi-disant interprétation du libellé de la proposition du ministre du 26 août 1970, interprétation qui en limite sensiblement la portée; et

4) des témoignages selon lesquels ce n'est qu'à la suite de l'élargissement par le ministre du champ d'application de la définition de la déduction gagnée pour épuisement que des projets engageant des dépenses importantes sont devenus réalisables.

LE COMITÉ RECOMMANDE que la situation soit étudiée attentivement à la lumière de ces faits.

De toute façon, le Comité pense que si l'intention du gouvernement est d'encourager un accroissement des opérations de traitement des minerais au Canada, toutes les dépenses consacrées à l'infrastructure et à l'outillage afin d'augmenter le potentiel canadien de traitement devraient donner droit à la déduction gagnée pour épuisement. Les entreprises qui n'ont pas les moyens de construire des raffineries et des fonderies perfectionnées à partir de leur investissement initial ne devraient pas être pénalisées si, ultérieurement, elles agrandissent leurs installations de transformation. On ne devrait pas non plus refuser aux travaux de construction de fonderies et de raffineries soumises aux tarifs douaniers cet avantage fiscal, dans la mesure où elles traitent des minerais étrangers.

A la page 67 du Livre blanc sur la réforme fiscale, le ministère des Finances a proposé que les dépenses «concernant l'exploration ou la mise en valeur de gisements miniers au Canada» donnent droit à la déduction gagnée pour épuisement. Le communiqué de presse du 26 août 1970 a réitéré les propositions du Livre blanc à cet égard. Toutefois, les propositions de règlement du 6 juillet 1971 excluent les quatre catégories ci-dessus de frais d'exploration et de mise en valeur engagés au Canada qui seront admissibles à la déduction gagnée pour épuisement. Le Comité a entendu de nombreux témoins qui demandaient que ces exclusions soient éliminées.

L'entreprise engagée dans l'application du programme d'expansion de 120 millions de dollars mentionné ci-dessus a supporté 10 millions de dollars de dépenses pour la mise en valeur d'une mine à ciel ouvert existante en enlevant du roc usé, seulement pour découvrir que les dépenses donnant droit à la déduction «gagnée» pour épuisement doivent exclure à l'avenir: «les dépenses d'exploration et de mise en valeur engagées dans le

voisinage d'une mine après que celle-ci a commencé à produire».

D'autres témoins ont déclaré qu'une telle exclusion pénaliserait les petites mines qui ne disposent pas de capitaux suffisants leur permettant d'achever la totalité de leurs explorations avant de mettre une mine en production. Le Comité a le sentiment que cette exclusion particulière n'est pas justifiée. Il est possible que le gouvernement se préoccupe de la difficulté à déterminer si un puits à ciel ouvert ou des opérations souterraines constituent une exploration ou une exploitation minière véritable. LE COMITÉ CONSIDÈRE qu'il s'agit d'une question de fait qui doit être réglée dans chaque cas, et il ne considère pas ce problème suffisamment épineux pour justifier que toute exploration minière véritable ne donne pas droit à la déduction «gagnée» pour épuisement.

Le Comité pense que les risques que court l'industrie du gaz et du pétrole sont suffisamment étendus pour exiger que les biens amortissables, tels que le matériel de production et les usines de gaz naturel, donnent droit à la déduction «gagnée» pour épuisement en vertu des mêmes dispositions que les machines et le matériel miniers dans le cas de nouvelles mines et de mesures d'expansion majeure de mines existantes. A un moment où les frais de matériel de production (par exemple: plateformes de forage et de production) nécessaires à la mise en valeur des gisements côtiers de gaz et de pétrole ainsi que ceux du Grand Nord, seront énormes (probablement le double et le triple des frais actuels), LE COMITÉ RECOMMANDE que ces dépenses et des dépenses similaires donnent droit à la déduction pour épuisement.

Afin d'encourager la mise en valeur des régions éloignées du Canada, LE COMITÉ RECOMMANDE que les frais d'aménagement «sociaux» et d'installations de transport donnent droit à la déduction pour épuisement. Lorsque ces dépenses sont effectuées dans des régions éloignées elles peuvent représenter une portion majeure du total des frais d'exploration et de mise en valeur et elles sont essentielles à l'exploitation d'une mine. En l'absence de telles dépenses, il serait impossible de mettre en valeur le gisement.

Le refus d'octroyer le droit à déduire un épuisement pour les intérêts sur les capitaux nécessaires au financement des projets d'exploration ne peut que pénaliser les entreprises moins importantes disposant d'un capital limité. Par conséquent, LE COMITÉ RECOMMANDE que les frais résultant de l'emprunt de capitaux destiné au financement d'opérations d'exploration donne droit à la déduction pour épuisement.

En résumé, LE COMITÉ RECOMMANDE que tous «les frais d'exploration et de mise en valeur au Canada», tels que définis par le projet de loi, devraient être déduits, au même titre qu'un épuisement, de même que les biens miniers amortissables (neufs ou usagés), le matériel de production amortissable et les usines de gaz naturel dans l'industrie pétrolière et du gaz naturel, les dépenses concernant les machines et des bâtiments neufs ainsi que les bâtiments et les machines faisant l'objet d'agrandissement, dans la mesure où ils serviront à porter la transformation de minerai extrait de gisements miniers canadiens au-delà du degré de traitement déjà atteint au Canada, jusqu'au mais pas au-delà du premier stade d'affinage du métal où à son équivalent. Par conséquent, toute dépense nécessaire à réduire le bénéfice auquel peut s'appliquer la déduction pour épuisement devrait être admissible comme dépense donnant droit à cette déduction.

Au cas où la recommandation du Comité à cet égard ne serait pas adoptée, il faudrait envisager, bien que cette mesure soit moins satisfaisante, de permettre la déduction des dépenses énumérées ci-dessus des revenus des entreprises de mise en valeur des ressources minières lors du calcul de leurs revenus imposables; il conviendrait cependant de préciser que ces dépenses ne réduiraient pas leurs bénéfices à la production qui sont admissibles à la déduction gagnée pour épuisement. En d'autres termes, si les dépenses en question ne doivent pas permettre de bénéficier de la déduction pour épuisement, elles ne devraient pas réduire la base sur laquelle la déduction pour épuisement est calculée; toutefois elles devraient toujours faire l'objet d'une déduction lors du calcul du revenu imposable.

LE COMITÉ RECOMMANDE que la période transitoire exigée pour remplacer le régime de déduction automatique pour épuisement par celui de la déduction gagnée soit prolongée jusqu'à 1980. Alternativement, on devrait permettre aux entreprises d'accumuler les dépenses admissibles toutes les fois qu'elles sont supportées (à savoir les dépenses supportées avant le 7 novembre 1969 inclusivement) après avoir déduit de telles accumulations toute déduction pour épuisement autorisée antérieurement. Les dépenses effectuées avant le 7 novembre 1969, (date stipulée dans les propositions de règlements comme étant celle après laquelle les entreprises peuvent accumuler des dépenses qui donneront droit à la déduction gagnée pour épuisement) ont été supportées sur la base que la déduction automatique pour épuisement serait applicable. Par conséquent, ces dépenses devraient au moins être incluses dans le calcul de la déduction gagnée pour épuisement.

B. L'amortissement accéléré pour frais

L'exemption fiscale de trois ans dont jouissent les bénéfices résultant de l'exploitation d'une nouvelle mine devrait être supprimée le 31 décembre 1973. Elle sera remplacée par un amortissement accéléré du matériel et des installations d'exploitation spécifiées. Les propositions de règlement prévoient que les catégories suivantes de biens nouveaux amortissables acquis avant que la mine ne commence à produire, et destinés à augmenter ou à maintenir le revenu tiré d'une mine (y compris le revenu provenant du traitement du minerai jusqu'au premier stade d'affinage du métal ou à son équivalent) bénéficieront de l'amortissement accéléré:

1. tout bâtiment (à l'exception d'un immeuble à bureau non situé sur le terrain de la mine),
2. l'outillage et l'équipement miniers,
3. une centrale électrique qui serait par ailleurs incluse dans la catégorie 10 de l'annexe B en vertu du sous-alinéa 1102(9) des règlements de l'impôt sur le revenu, et
4. les maisons, écoles, hôpitaux, trottoirs, routes, égouts, usines d'épuration, usines de traitements de matières d'égouts, aéroports, quais et autres propriétés du même genre (autre qu'un chemin de fer non situé sur la propriété de la mine) acquis pour établir un système de transport commun nécessaire à l'exploitation de la mine.

Les biens amortissables du type repris aux articles (1), (2) et (3), seront aussi admissibles aux allocations accélérées de frais de premier établissement là où ils ont été

acquis au cours de la principale expansion d'une mine existante et avant le commencement de la production au niveau au plus élevé de la capacité. A cette fin, l'expansion sera réputée importante si la capacité de production de l'usine de la mine s'est accrue d'au moins 25 p. 100.

Le règlement proposé permettra tant aux nouvelles mines qu'aux mines existantes qui ont entrepris des programmes d'expansion importants, de réclamer les allocations accélérées de frais de premier établissement pour des types déterminés de «nouveaux avoirs amortissables», pourvu qu'ils aient été acquis avant l'entrée en production de la mine (ou, dans le cas d'expansions importantes, **avant l'entrée en production au niveau de capacité accrue). Le but de ce stimulant semble être d'encourager** la mise en valeur de nouvelles mines et de mines plus importantes, plutôt que de favoriser l'achat d'équipements neufs plutôt que celui d'équipements usagés. VOTRE COMITÉ ESTIME que si une société décide qu'elle doit, pour des raisons économiques et commerciales, acheter un équipement usagé plutôt qu'un équipement neuf, le coût de celui-ci devrait être admissible aux allocations accélérées pour frais de premier établissement.

De plus, votre Comité ne voit aucune raison de limiter ce stimulant à l'équipement acquis *avant* l'entrée en production. Cette restriction constitue un sérieux désavantage pour ces mines qui n'ont pas les fonds nécessaires pour retarder le début de la production jusqu'à ce que tout l'équipement autorisé par les statuts ait été acquis.

De même, beaucoup de «nouvelles» mines ne peuvent pas se permettre de construire d'emblée une fonderie ou une raffinerie. Si la fonderie ou la raffinerie était ajoutée après la création de la mine cette addition ne serait apparemment pas reconnue comme une «expansion importante», vu que ce terme tel qu'il est défini dans le règlement proposé signifie une augmentation de 25 p. 100 de la capacité productive de l'usine de la mine. Votre Comité est d'avis que l'équipement nécessaire à l'affinage et au raffinage qu'il soit neuf ou usagé, et quelle que soit la date de son acquisition, devrait être admissible aux fins des allocations accélérées pour frais de premier établissement. Cela aiderait à encourager le traitement des minerais au Canada.

Votre comité désire aussi vous signaler les articles suivants qui, malgré leur caractère technique, devraient être considérés attentivement:

a) Une dépense que le règlement proposé classe sous la rubrique «bâtiment» (sauf s'il s'agit d'un bâtiment destiné à des bureaux qui n'est pas situé sur la propriété de la mine) devrait être modifiée pour y inclure d'autres «structures» afin de mettre en évidence le fait que les barrages, les armatures de transporteurs, les réservoirs et les infrastructures seront admissibles aux allocations accélérées pour frais de premier établissement;

b) l'expression «machines et outillage miniers» devrait être modifiée et se lire «machines et outillage d'exploitation et de traitement minier» pour s'accorder avec le préambule du règlement proposé. Le préambule déclare que les différents équipements dont l'acquisition a été faite en vue de tirer un revenu de la mine, «y compris le revenu provenant du traitement du minerai jusqu'au stade de métal brut ou son équivalent» serait admissible au bénéfice d'un amortissement rapide;

c) la définition du capital social et des coûts de transport qui seraient admissibles aux allocations accélérées pour frais de premier établissement devrait être revisée; elle devrait préciser quelles sont les catégories générales de dépenses admissibles. Ce principe général devrait être suivi d'une énumération d'articles particuliers, sans étreindre pour autant le caractère général du principe directeur. Dans sa rédaction actuelle, le règlement proposé semble exclure, par exemple, les barrages, les installations électriques et les conduites d'eau;

d) Le capital social et les coûts de transport qu'implique une expansion importante d'une mine existante devraient logiquement être admissibles au bénéfice d'un amortissement rapide de la même façon que les bâtiments, les machines et l'outillage; et

e) la définition du terme «expansion importante d'une mine existante» devrait être révisée afin d'y inclure une augmentation de 25% de la capacité productive d'une mine ou d'une usine. A l'occasion, la production d'une mine pourrait augmenter de 25% sans avoir une augmentation correspondante de la capacité de l'usine (par exemple, là ou le minerai est traité sur commande). Il arrive très rarement que le minérai soit traité sur commande en dehors du Canada.

C. Transmissions d'avoirs miniers.

En vertu de la loi actuelle, les avoirs miniers et les intérêts des redevances sont considérés comme des immobilisations. C'est-à-dire que le coût de leur acquisition n'est pas déductible et qu'en cas de vente, le bénéfice de la vente n'est pas imposable. Toutefois, depuis 1962, les frais d'achat des droit pétroliers et des droits relatifs au gaz naturel sont déductibles et considérés comme des dépenses d'exploration et de mise en valeur, et en cas de vente, le produit de celle-ci est entièrement imposable.

Le projet de loi exigera, après une période de transition de huit ans, l'inclusion dans le revenu de tout le produit de la vente des avoirs miniers canadiens. À l'avenant, le coût d'acquisition de ces biens sera déductible du revenu.

VOTRE COMITÉ RECOMMANDE que le transfert d'avoirs miniers canadiens entre sociétés apparentées **soit permis sans être soumis à l'impôt.**

RECONNAISSANCE DIFFÉRÉE DE GAINS DE CAPITAL (ROULEMENT)

Étant donné l'instauration de l'impôt sur les gains de capital au Canada, il faudra prendre des dispositions pour différer l'application de l'impôt dans certains cas donnés, lorsque, par exemple il n'y a aucun changement dans les intérêts économiques. Le projet de loi à l'étude le reconnaît sans ambages et contient un certain nombre de dispositions permettant de différer l'impôt sur les gains. Voici les principales:

1. Disposition involontaire lorsque la propriété a été détruite ou expropriée et que l'indemnité reçue est utilisée avant la fin de l'année fiscale suivante pour remplacer la propriété.

2. Conversion d'obligations convertibles, de débentures et de bons pour des actions de la même société ou l'échange pur et simple d'obligations par le même débiteur.

3. Transfert d'avoirs à une société si le cédant (qui peut comprendre une association) était propriétaire

d'au moins 80% de chaque catégorie du capital-actions de la société immédiatement après le transfert. Ce report est soumis à un certain nombre de restrictions et de limites.

4. Transmission de biens immobiliers à un conjoint ou à des catégories déterminées de fidéicommis à l'intention d'un conjoint.

5. Transmission de propriété par un partenaire d'une association canadienne à ladite association. Ce report est aussi sujet à certaines restrictions et limites.

6. Transmission de propriété par une association à un membre de la dite association pourvu que le cessionnaire poursuive par la suite les activités officielles de l'association.

7. Liquidation d'une filiale d'appartenance entièrement canadienne au sein même de la société mère.

8. La cession d'actions lors de la réorganisation du capital action d'une société à condition que toutes les sommes d'argent ou tous les avoirs (autres que les actions de la société) reçus par l'actionnaire n'excèdent pas le coût de base ajusté des actions cédées au cours de la réorganisation.

9. La cession d'actions lors de la fusion de deux ou plusieurs sociétés à condition que:

a) dans le cas de cession d'actions privilégiées, les actions de la société remplaçante que l'actionnaire reçoit en échange de celles-ci aient approximativement les mêmes droits et se conforment aux mêmes conditions que les actions privilégiées qui ont été échangées, et

b) dans le cas de cession d'actions ordinaires, les actionnaires de la société précédente reçoivent au moins 25% des actions ordinaires émises par la société remplaçante.

Votre Comité est d'avis que les règlements susdits, qui prévoient la reconnaissance différée des gains de capital (roulements) sont utiles mais non suffisants. Un régime d'impôts ne devrait pas empêcher la transmission de biens, de bonne foi, à la suite de transactions légitimes. A la suite de sages décisions, prises par la direction il arrive souvent que le transfert de biens immobiliers soit fait entre des groupes associés de sociétés, par exemple, le transfert d'outillage non utilisé d'une filiale à une autre qui pourrait l'employer plus efficacement. Malheureusement, le projet de loi impose une barrière à de telles transactions sauf si la société consent à payer l'impôt sur un gain présumé ou à assumer une perte de capital non autorisée. Il n'y a aucune raison valable pour imposer des peines dans de telles circonstances lorsque le projet de loi prévoit des mesures propres à rejeter les pertes minimes et à éviter les transactions artificielles et les fraudes fiscales.

Le Comité ne comprend pas pourquoi le gouvernement n'a pas maintenu les règles fondamentales qu'il avait énoncées dans le Livre blanc sur la réforme fiscale, à la page 47, paragraphe 3.43:

«Le gouvernement est d'avis qu'il existe des situations où il serait injuste de percevoir un impôt sur les gains de capital, même lorsque le contribuable a vendu ou aliéné son actif en réalisant un bénéfice. Ces situations se divisent en deux grandes catégories: celles où il y a réalisation forcée, et celles où la vente n'entraîne pas nécessairement une mutation de propriété effective.»

Pourvu qu'il n'y ait pas changement de participation, aucune des réalisations supposées ne devrait avoir lieu quand, par exemple.

***a*) il y a cession forcée;**

***b*) il y a réorganisation de la société;**

***c*) une propriété est cédée à une société par ceux** qui l'ont constituée—le projet de loi ne permet l'ajournement que dans certaines situations, par exemple: quand le cédant (qui peut être une association) cède une propriété à une corporation contrôlée à 80 p. 100;

***d*) il y a une cession d'actif à un trust commercial.**

Le Comité pense que d'autres transactions peuvent également donner droit à un ajournement comme celles qui sont mentionnées dans le projet de loi et ci-dessus. Le Comité se trouve dans l'impossibilité de tenir compte de toutes les transactions qui devraient donner droit au privilège des gains reportés; c'est pourquoi:

LE COMITÉ RECOMMANDE que les dispositions concernant l'exemption d'impôt sur les gains reportés s'appliquant à tous les cas où il n'y a pas modification de la société. Personne ne peut prévoir toutes les circonstances où il faudrait autoriser l'ajournement. Par conséquent, il serait peut-être opportun d'autoriser le ministre du Revenu national à élargir le champ d'application des dispositions sur l'ajournement au moyen des Règlements quand cela s'avère nécessaire, en exigeant peut-être que chaque cas soit étudié avant d'accorder un ajournement exempt d'impôt.

SURPLUS DÉSIGNÉ

Le Comité a remarqué que le concept de «surplus désigné» sera conservé dans la loi proposée. Ce concept a d'abord été introduit dans la loi actuelle en 1950 afin d'empêcher les contribuables de distribuer leurs surplus des sociétés sans avoir à payer d'impôt. Avant la mise en vigueur de ces dispositions, il était possible de recevoir le revenu non réparti d'une corporation sous forme d'un gain de capital non imposable; il suffisait que la corporation vende le surplus de ses actions à une autre corporation qui pouvait les distribuer sans devoir payer d'impôt.

Des dispositions ont été mises en vigueur afin d'éviter qu'on puisse tirer profit de ce genre de transaction: quand une corporation prenait le contrôle d'une autre corporation, le surplus, ou gain acquis, de la corporation contrôlée à la fin de l'année d'imposition qui précède immédiatement la date d'acquisition du contrôle, était désigné et les dividendes provenant de ce surplus devenaient imposables pour la corporation qui les recevait.

Les événements ont démontré que la désignation du surplus des sociétés n'a pas été tout à fait satisfaisante et, en 1963, d'autres dispositions ont été mises en vigueur par l'article 138A grâce auquel la somme provenant de la vente d'actions devait être considérée comme un dividende et imposable en tant que tel. L'introduction de l'article 138A semble peut-être remettre en cause la nécessité de la désignation du surplus des sociétés, mais on l'a conservée.

Le Comité a étudié la nécessité de maintenir les dispositions concernant le surplus désigné; il s'est rendu compte qu'en l'absence des dispositions concernant le surplus désigné le gain fiscal pouvant être réalisé en vertu de la loi actuelle pouvait être de 60 p. 100 du surplus en cause (c'est à dire, imposition au taux maximum de 80 p. 100 du revenu personnel moins le dividende de 20 p. 100 du crédit d'impôt). La proposi-

tion d'inclure la moitié des gains de capital au revenu ordinaire, ajouté à la proposition de réduction du taux maximal de l'impôt sur le revenu des particuliers et au changement apporté au système du crédit d'impôt sur les dividendes, réduira sensiblement le montant des gains fiscaux qui pourraient être réalisés en transformant le surplus des sociétés en gain de capital. C'est pourquoi les dispositions sur le surplus désigné ne sont pas aussi nécessaires dans le projet de loi que dans la loi actuelle.

Malgré cela, différentes modifications ont été apportées à ces dispositions, ce qui incitera de nombreuses sociétés à ne pas procéder à des réorganisations qui seraient valables. Comme exemple du renforcement des dispositions sur le surplus désigné, on peut supposer qu'un dividende a été payé sur le surplus désigné dans le cas d'une fusion verticale, soit celle d'une société mère et de sa filiale.

Puisque les dispositions concernant le surplus désigné sont de moins en moins nécessaires et qu'elles constituent un obstacle à la réorganisation de sociétés qui sont de bonne foi, il faudrait les éliminer; il faut surtout tenir compte du fait que seront inclus dans le projet de loi les articles 137 (2) et 138A (1) de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu, grâce auxquels le ministère du Revenu National a attaqué avec succès les accords permettant de détourner des dividendes. Pour simplifier les choses, il serait également souhaitable que le Comité étudie la question de l'élimination du surplus désigné, puisque le projet de loi introduit un grand nombre de nouveaux types de surplus.

Il faudrait peut-être souligner aussi que, les dispositions du projet de loi concernant les dividendes supposés ne s'appliquant pas aux corporations étrangères, les Canadiens qui contrôlent ces corporations pourraient faire du surplus des sociétés un gain imposable. Le projet de loi crée donc un précédent permettant d'éliminer le concept du surplus désigné. Un tel traitement sera toutefois refusé aux corporations canadiennes correspondantes.

LE COMITÉ RECOMMANDE de supprimer les impôts spéciaux prélevés sur les dividendes versées ou reçus **du surplus désigné d'une corporation.**

L'élimination de l'impôt sur les dividendes provenant du surplus désigné exigera, de toute évidence, que l'on modifie éventuellement le projet de loi afin que ces dividendes réduisent le coût de base des actions destinées à d'éventuels gains de capital. Il faudra peut-être aussi prévoir qu'une corporation qui désire répartir des surplus désignés antérieurs à 1972 verse l'impôt spécial de 15% sur les revenus non-distribués de 1971.

On a récemment déposé des modifications à la définition du surplus désigné présenté dans le projet de loi. Une des répercussions de ces modifications serait de désigner le revenu non distribué qu'une corporation, dont le contrôle a changé avant la fin de l'année d'imposition 1972, a en main. Cela voudrait dire, semble-t-il, qu'une fusion réalisée avant 1972 aurait pour conséquence la désignation du surplus de toutes les corporations qui ont fusionné. Une telle désignation du surplus aurait pour effet d'entrainer un report sur les exercices postérieurs de la corporation fusionnée.

Le Comité pense que cette conséquence n'a certainement pas été prévue et désire souligner qu'il désapprouve le surplus désigné en général et cette modification en particulier.

DÉCLARATION COMBINÉE DE REVENU

La question de la déclaration de revenu combinée établi par les sociétés parentes n'est pas nouvelle du tout; on l'a soulevée à maintes reprises dans le passé. Pendant quelque vingt ans, entre les années 1932 et 1952, ce concept a fait partie de notre loi fiscale. Il semble que la raison pour laquelle on l'avait alors introduite dans la loi était motivée par l'absence de dispositions relatives au report des pertes de l'entreprise. C'est ainsi que certains groupes de sociétés purent combiner leurs revenus et ainsi absorber leurs pertes et cela de façon régulière. En effet, aux fins de l'impôt, ces sociétés étaient disposées à s'associer tout comme si elles avaient constitué une seule entité.

En 1952, à la suite de l'instauration de dispositions permettant aux contribuables de reporter les pertes de l'entreprise, on crut que les groupes de sociétés seraient moins enclins à faire des déclarations combinées de revenu et le concept en fut donc abandonné. On a également prétendu que la décision avait été motivée par des besoins d'ordre administratif.

Il est bon, lorsqu'on étudie cette question, de rappeler que pendant un certain temps la loi a accueilli le concept des sociétés associées. Afin de venir en aide aux petites entreprises, la Loi de l'impôt sur le revenu prévoyait deux taux d'impôt sur les sociétés: la société devait payer l'impôt selon un taux unique sur un montant déterminé de revenu imposable et selon un taux plus élevé sur tout revenu imposable en sus dudit montant. Il fut toutefois décidé que les sociétés faisant partie d'un groupe apparenté (tel que défini) devraient être considérées comme associées et qu'une seule société du groupe pourrait se réclamer du taux inférieur ou, au choix, que le montant admissible au taux inférieur devrait être redistribué au sein du groupe. Les règlements régissant les sociétés associées avaient été établis aux fins de déterminer le taux d'impôt applicable, mais on n'y prévoyait pas le transfert des pertes courantes d'une société à une autre au sein du groupe.

Au cours des années, des règles précises furent établies pour amener les sociétés à s'associer. Les dipositions actuelles, laissent à la discrétion du ministre du Revenu national le droit de considérer les sociétés comme étant associées. Ces dispositions visent donc à associer les sociétés qui sans cela n'y consentiraient pas.

De l'avis de votre Comité, il semble quelque peu incongru de voir que dans certains cas des sociétés **apparentées souhaitent s'associer alors que d'autres ne le veulent pas. A cet égard, l'idée de faire une déclaration** de revenu consolidée servant de véhicule dans le cas des premières tandis que l'idée des sociétés associées en offrait un au ministre du Revenu national dans le **cas des secondes. Le problème c'est qu'à la suite de l'abandon des dispositions visant la déclaration de revenu** consolidée, les sociétés du premier groupe demeurent des sociétés associées sans avoir la possibilité de transférer leurs pertes courantes d'une société à l'autre.

Votre Comité reconnaît qu'il faut souvent créer des sociétés différentes pour atteindre des buts commerciaux différents. Dans certains cas, ce sont les lois fédérales ou provinciales qui exigeront l'établissement de sociétés différentes. Ces sociétés font quand même essentiellement partie de la même famille de sociétés **et, par conséquent, leur consolidation financière devrait** être dûment reconnue.

23354—30½

Si d'une part les dispositions relatives au report des pertes permettent à chaque société de reporter ces pertes courantes à une autre année fiscale, l'application immédiate de ces pertes au revenu d'une autre société membre du groupe témoigne, d'autre part, d'un point de vue plus réaliste de la situation. Votre Comité reconnaît —et c'est là un principe fondamental—que les profits réalisés par un membre du groupe doivent servir à réduire les pertes d'un autre membre du groupe. Ce principe est dûment reconnu aux États-Unis.

A cause du nombre restreint, dans le projet de loi, de dispositions relatives au roulement, et aussi des difficultés qui en résulteront lorsqu'il s'agira de fusionner les opérations d'un groupe de sociétés apparentées, votre Comité croit indispensable d'autoriser les sociétés à déduire des déclarations de revenu consolidées si elles le jugent bon.

Le Comité a déjà fait cette proposition à d'autres occasions. Ce point de vue a été étayé par d'autres comités, commissions et organismes professionnels éminents, y compris le Comité des finances, du commerce et des questions économiques de la Chambre des communes, la Commission royale sur l'impôt (Carter), l'Association du barreau canadien et l'Institut canadien des comptables agréés.

VOTRE COMITÉ RECOMMANDE qu'une disposition soit insérée dans le projet de loi permettant aux sociétés qui sont membres d'un groupe qui remplit les conditions requises d'avoir le droit de produire des déclarations de revenu consolidées. S'il s'avère que cette disposition n'est pas pratique; VOTRE COMITÉ RECOMMANDE que l'on étudie l'instauration d'un régime de versements de subventions semblable à celui qui était anciennement appliqué dans le Royaume-Uni.

INDUSTRIE DU BÂTIMENT

Votre Comité a étudié le point de vue exposé par cette industrie et en est venu à la conclusion qu'il y a deux points majeurs à modifier dans le projet de loi.

Le premier point concerne la déclaration du revenu et provient du fait qu'il est extrêmement difficile de déterminer le revenu annuel d'après les contrats surtout lorsqu'il s'agit de contrats à forfait d'une durée de plus d'un an. C'est pourquoi l'industrie du bâtiment a toujours déclaré son revenu en se basant sur les contrats terminés et consentis pour une période inférieure à deux ans. Cette méthode a été approuvée par le ministre du Revenu national et adoptée dans la pratique administrative. Toutefois, cette méthode de déclaration d'impôt n'est pas légalement reconnue et par conséquent, le contribuable n'a aucun droit d'appel si le ministre refuse, dans une situation donnée, d'accepter cette méthode de déclaration.

Le deuxième problème provient du fait que la description des avoirs qui sont classés dans la catégorie 12(h) et dans la catégorie 22 de l'appendice B du présent Règlement de l'impôt sur le revenu est indûment restrictive en ce qui concerne les conditions précitées. Votre Comité estime que les conditions proposées dans ces catégories ne reflètent pas les prix actuels en ce qui concerne la catégorie 12(*h*) et qu'en ce qui concerne la catégorie 22, il faudrait donner une définition plus complète de l'équipement.

VOTRE COMITÉ RECOMMANDE

1. Que la méthode du contrat terminé dans le cas des contrats à forfait d'une durée de moins de deux ans, soit incorporée au projet de loi comme une méthode autorisée pour déterminer le revenu annuel imposable d'une entreprise en bâtiment.

2. Que l'on porte une attention toute spéciale aux règlements qui seront établis concernant la déduction pour amortissement relative à l'industrie du bâtiment. Il faudrait en éliminer toutes restrictions inutiles et en étendre l'application.

CAISSES POPULAIRES ET CAISSES DE CRÉDIT

En vertu du projet de loi, les caisses populaires et les caisses de crédit ne seront plus exemptes d'impôt. On propose au contraire que ces organismes soient imposables à peu près de la même façon que les autres sociétés privées. A ce titre, ils pourront bénéficier de la déduction aux petites entreprises dans la mesure où elle s'applique aux autres sociétés privées.

L'un des défauts des propositions exposées à l'origine par le gouvernement est que les dispositions concernant les déductions aux petites entreprises ne tenaient pas compte des contraintes imposées aux caisses populaires et aux caisses de crédit par la loi qui les régit. La loi oblige ces organismes à mettre de côté un fonds de réserve annuel obligatoire qui ne peut, en aucun cas, être distribué aux membres. En outre, elles peuvent mettre de côté un fonds de réserve supplémentaire s'ils le jugent nécessaire pour assurer leur stabilité financière. Pas plus que le fonds de réserve obligatoire, ce fonds de réserve volontaire ne peut être distribué aux membres.

Si l'on tient compte des répercussions des premières propositions fiscales pour ces organismes, on doit reconnaître que les sommes mises de côté comme fonds de réserve annuel conformément à la loi qui les régit, ne sont pas déductibles du revenu aux fins de l'impôt. Il ne faut pas confondre ces fonds de réserve avec les allocations que les caisses populaires et les caisses de crédit pourront, en vertu du projet de loi, déduire de leur revenu en ce qui concerne leurs prêts et leurs investissements à recouvrer.

Compte tenu de ces restrictions statutaires, ces organismes ne peuvent distribuer, sous forme de dividendes, leur revenu après imposition et, par conséquent, ne peuvent bénéficier de la déduction des petites entreprises de la même façon que les autres sociétés privées. Après avoir soigneusement étudié les opinions exprimées par ces organismes, le Comité recommande ce qui suit:

Que les caisses populaires et les caisses de crédit ne soient pas tenues d'inclure dans leur «compte de déductions cumulatif» (destiné à déterminer le solde disponible sur leur chiffre d'affaires limite de $400,000.) la partie de leur revenu imposable qui est mise de côté dans le fonds de réserve annuel, dans la mesure où ce fonds de réserve ne peut être distribué aux membres. Cette somme sera assujettie à la restriction supplémentaire qu'on ne reconnaîtra pas à ce fonds de réserve dans la mesure où la somme totale mise de côté excède, par exemple, 5% de l'ensemble des dépôts et du capital-actions de l'organisme au début de l'année.

Les amendements que le gouvernement a récemment déposés à ce sujet ont pour but d'alléger, du moins en partie, certains des problèmes auxquels ces organismes devaient faire face en vertu des propositions originales. Nous félicitons le gouvernement d'avoir présenté ces modifications. Toutefois, étant donné que les répercus-

sions de ces amendements sont sensiblement différentes de celles de la recommandation ci-dessus, LE COMITÉ RECOMMANDE que le gouvernement étudie cette question plus à fond.

APPLICATION ET EXÉCUTION DE LA LOI

Le Comité s'est vu renvoyer plusieurs dispositions relative à l'exécution du projet de loi. Le Comité approuve les efforts en vue de protéger les droits des contribuables qui font l'objet d'une enquête. Le Comité constate cependant avec inquiétude que ces tentatives sont de portée plutôt restreintes et, en outre, que les autres défauts existants n'ont pas été discutés.

Le projet de loi proroge le pouvoir de tenir une enquête conformément à la Loi sur les enquêtes. Néanmoins, les modifications proposés permettent:

a) à la commission de revision de l'impôt de nommer l'agent de révision sur demande du ministre du Revenu national,

b) à la personne qui fait l'objet d'une enquête d'être présente et d'être représentée par un conseiller, et

c) à la demande du ministre, l'agent de révision devra exclure la personne qui fait l'objet d'une enquête et son conseiller si leur présence devait porter préjudice à la conduite de l'enquête.

Le Comité a également fait remarquer que dans les questions d'évasion fiscale, si le ministre du Revenu national a choisi d'engager des poursuites criminelles, aucune pénalité ne peut être imposée par le ministère à moins qu'elle n'ait été fixée antérieurement à l'ouverture de l'information ou au dépôt de la plainte.

En dernier lieu, la clause de sauvegarde permettant d'éviter la double pénalité imposée par le ministère, telle que stipulée à l'article 56, paragraphe 3, de la loi actuelle, n'est pas reprise dans la loi imposée.

LE COMITÉ FAIT LES RECOMMANDATIONS suivantes:

1. En ce qui concerne les enquêtes en vertu de la loi proposée:

a) que l'agent de révision nommé ne soit pas un représentant du ministère du Revenu national,

b) que le contribuable qui fait l'objet d'une enquête puisse, soit personnellement, soit par l'intermédiaire d'un avocat, interroger tous les témoins et puisse également recevoir copie de la transcription de tous les témoignages entendus à cette enquête, et

c) que tout ordre d'exclure le contribuable ou son avocat d'une enquête soit soumis à la révision immédiate d'un juge de la Cour fédérale du Canada,

2. que la clause de sauvegarde soit élargie de telle façon que si le ministre du Revenu national choisit d'intervenir contre un contribuable par information ou plainte criminelle, le ministre ne puisse aussi imposer une peine; ou vice-versa, si le ministre choisi d'intervenir contre un contribuable en lui imposant une pénalité, que le ministre ne puisse aussi entreprendre des poursuites criminelles par ouverture d'une information ou dépôt d'une plainte, et

3. que la clause de sauvegarde de l'article 56 paragraphe 3 de la loi actuelle soit incorporée à la législation proposée.

JOUR DE L'ÉVALUATION

Étant donné l'instauration au Canada de l'impôt sur les gains de capital, il importe que cet impôt ne s'applique pas à une fraction quelconque du produit final de la disposition d'un bien ce qui ne représente qu'un recouvrement du coût initial. C'était là l'erreur du Livre blanc qui, au début, proposait que les biens fonciers soient d'ordinaire évalués à leur juste valeur marchande au jour de l'évaluation.

L'introduction du concept dit des «zones d'impôt libres» a corrigé dans une certaine mesure l'erreur ci-dessus mentionnée. Aux fins de l'impôt, on ne tiendra compte des gains que dans la mesure où les bénéfices sont en sus du coût réel le plus élevé et de la valeur au jour de l'évaluation, tandis que les pertes ne seront déductibles que dans la mesure où les bénéfices seront inférieurs au coût réel le plus bas et à la valeur le jour de l'évaluation.

Votre Comité sait gré au Gouvernement d'avoir introduit ce concept dans la loi à l'étude. Il regrette toutefois que le Gouvernement n'ait pas cru bon de stipuler que les biens acquis par un contribuable antérieurement au 18 juin 1971, que ce soit sous forme de dons, de legs ou de biens légués par testament, soient considérés comme ayant été acquis à un coût équivalent à celui de la valeur marchande du bien au jour de l'acquisition. Pareille disposition serait inconciliable avec le traitement que l'on se propose d'appliquer au bien ainsi acquis après le 31 décembre 1971.

VOTRE COMITÉ RECOMMANDE que dans la nouvelle loi il soit stipulé que les biens acquis antérieurement au 18 juin 1971, que ce soit sous forme de dons, de legs ou de biens légués par testament, soient considérés comme ayant été acquis à un montant équivalent à leur juste valeur marchande le jour de l'acquisition, et cela aux fins du calcul des gains imposables mais non aux fins du calcul des pertes admissibles.

ÉPILOGUE

L'exposé qui précède constitue l'ensemble des observations, des opinions et des recommandations formulées par votre Comité relativement aux mémoires qui lui ont été présentés et aux témoins qui ont été entendus jusqu'au 27 octobre 1971 inclusivement. Il ne s'agit donc là que d'un exposé préliminaire.

Votre Comité se propose de présenter un deuxième rapport une fois terminées les auditions afférentes aux mémoires déposés après le 27 octobre 1971.

Voici quelques-uns des chapitres que votre Comité se propose de traiter dans son deuxième rapport:

1. la comptabilité d'exercice des travailleurs intellectuels,
2. les nouvelles règles applicables aux sociétés en nom collectif et aux sociétés de gestion et à leurs bénéficiaires,
3. le traitement des fonds mutuels, des sociétés et des clubs d'investissement,
4. les revenus d'investissement des sociétés privées,
5. les revenus touchés au Canada par les non-résidents, tels que la retenue fiscale, l'impôt des succursales, les sociétés d'investissements appartenant à des non-résidents, les gains de capital des non-résidents,
6. les répartitions des sociétés,
7. les ressources nationales (autres que celles dont il a déjà été fait mention) par exemple, l'industrie du papier et celle de la pâte à papier,

8. les fonds mutuels (régime d'épargne-retraite enregistré),

9. les revenus des compagnies d'assurance,

10. la faculté accordée à tout bénéficiaire de paiements forfaitaires, de quelque nature qu'ils soient, d'établir une moyenne générale anticipée, même s'il choisit l'équivalent de l'article 36 établissant une moyenne par rapport à la fraction de ces sommes calculée antérieurement à 1972,

11. les stimulants fiscaux concernant les valeurs à revenu fixe.

En dernier lieu, votre Comité constate avec satisfaction que la loi proposée a fait l'objet des discussions de la conférence tenue récemment entre le ministre des Finances et ses homologues des gouvernements provinciaux. Il y a lieu d'espérer que ces entretiens se poursuivront. Quant à la nécessité d'avoir de tels entretiens en vue de mettre au point un régime fiscal unifié, le Comité expose clairement ses vues dans son rapport sur les propositions du Livre blanc sur la réforme fiscale où il déclare:

«Votre Comité sait gré au Gouvernement de son désir de travailler en étroite collaboration avec les provinces en vue d'en arriver, avec le temps, à un régime d'impôt symétrique et il prie le gouvernement de poursuivre ses efforts en vue de la réalisation de cet objectif éminemment souhaitable.»

Respectueusement,

Le président,

Salter A. Hayden.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 112

Le mardi 9 novembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Hayden,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada des certificats établissant que:

H. Carl Goldenberg,

George Clifford van Roggen,

Sidney L. Buckwold,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs sont à la porte, attendant d'être présentés.

L'honorable sénateur Goldenberg est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Forsey, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
H. CARL GOLDENBERG,

de la ville de Westmount, dans la province de Québec,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada et Nous vous désignons pour la division électorale de Rigaud de Notre province de Québec,

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce quatrième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze, le vingtième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Goldenberg s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Goldenberg a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur van Roggen est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Nichol, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
GEORGE CLIFFORD van ROGGEN,

de la ville de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce quatrième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze, le vingtième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur van Roggen s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur van Roggen a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Buckwold est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Croll, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le Greffier adjoint donne alors lecture dudit bref, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé
SIDNEY L. BUCKWOLD,

de la ville de Saskatoon, dans la province de la Saskatchewan,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce quatrième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze, le vingtième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Buckwold s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Buckwold a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le jeudi 4 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Hymmen, Deakon et Stewart (Cochrane) ont été substitués à ceux de MM. Caccia, Hymmen et Guay (Saint-Boniface) sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le jeudi 4 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Marchand (Kamloops-Cariboo) et Osler ont été substitués à ceux de MM. Gibson et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Comptes publics du Canada, Volume II, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 55(1) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Copies du Règlement concernant les substances nocives présentes dans les effluents des fabriques de pâtes et papiers.

Rapport de la Commission canadiene du lait, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 22 de la *Loi sur la Commission canadienne du lait,* chapitre C-7, S.R.C., 1970.

Copies du communiqué conjoint, en date du 7 novembre 1971, sur la visite au Canada du président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, Son Excellence Josip Broz Tito.

Copies de la correspondance, en date du 3 novembre 1971, échangée entre le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada et le secrétaire fédéral aux Affaires étrangères de Yougoslavie, au sujet de récentes discussions entre les deux pays concernant des échanges dans les domaines de la science et de la technique.

Budget d'établissement de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970 et copie du décret C.P. 1970-1850, en date du 27 octobre 1970, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

Budget d'établissement de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne pour l'année financière close le 31 mars 1972, en conformité de l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970 et copie du décret C.P. 1971-1511, en date du 23 juillet 1971. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que le nom de l'honorable sénateur O'Leary soit ajouté à la liste des sénateurs qui font partie du Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que l'interpellation inscrite au nom de l'honorable sénateur Martin, C.P., soit retirée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué canado-soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 113

Le mercredi 10 novembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Inman,
Isnor,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un exposé sur l'effet que donnera l'addition de certains genres de chemises à la liste des marchandises d'importation contrôlée, conformément à l'article 5 de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation,* chapitre E-17, S.R.C., 1970.

Copies du décret C.P. 1971-2274, en date du 2 novembre 1971, modifiant la Partie II de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux,* conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Copies du décret C.P. 1971-2275, en date du 2 novembre 1971, établissant le Règlement concernant l'annonce, la vente et l'importation de nécessaires d'expérience scientifique, conformément à l'article 7 de la *Loi sur les produits dangereux,* chapitre H-3, S.R.C., 1970.

Copies des décrets C.P. 1971-2276 et C.P. 1971-2277, en date du 2 novembre 1971, modifiant la Partie I de l'annexe de la *Loi sur les produits dangereux,* conformément à l'article 8(3) de ladite loi, chapitre H-3, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Croll, du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, dépose un rapport dudit comité, intitulé: «La pauvreté au Canada».

L'honorable sénateur Croll propose, appuyé par l'honorable sénateur Carter, que le rapport du Comité spécial du Sénat sur la pauvreté au Canada, déposé aujourd'hui, soit inscrit à l'Ordre du jour pour étude, mardi prochain le 16 novembre 1971.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 16 novembre 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*),

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 114

Le mardi 16 novembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada un certificat établissant que l'honorable Mark Lorne Bonnell a été appelé au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur est à la porte, attendant d'être présenté.

L'honorable sénateur Bonnell est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Inman et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé

L'HONORABLE MARK LORNE BONNELL,

de la ville de Murray River, dans la province de l'Île du-Prince-Édouard,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada, votre nomination entrant en vigueur le quinzième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze.

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce quatrième jour de novembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze, le vingtième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Bonnell s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Bonnell a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 9 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Watson a été substitué à celui de M. LeBlanc (Rimouski) sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport concernant l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois d'octobre 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission du tarif, en date du 20 juillet 1971, sur l'enquête par le ministre des Finances concernant le sucre, renvoi 146 (texte français et anglais) et copies du compte rendu des audiences publiques tenues au cours de l'enquête (texte anglais) en conformité de l'article 6 de la *Loi sur la Commission du tarif*, chapitre T-1, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances au Canada, Volume I—Précis des états des compagnies d'assurances au Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en

conformité de l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada, Volume II, états annuels relatifs aux compagnies d'assurance-incendie et risques divers, et à l'assurance contre les accidents et contre la maladie, pratiquée par les compagnies d'assurance-vie au Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Relevé concernant la classification des prêts des banques à charte du Canada, en monnaie canadienne, au 30 septembre 1971, en conformité de l'article 119(1) de la *Loi sur les banques,* chapitre B-1, S.R.C., 1970.

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 10 novembre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre R-5, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook,
Que le nom de l'honorable sénateur Inman soit substitué à celui de l'honorable sénateur Fergusson sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada; et
Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué canado-soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Phillips propose, appuyé par l'honorable sénateur Bélisle, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 115

Le mercredi 17 novembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*)
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Lang,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Phillips,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Sullivan,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 16 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs,—

Que les noms de MM. Lachance et Hogarth ont été substitués à ceux de MM. Deakon et De Bané;

Que le nom de M. Gibson a été substitué à celui de M. Laflamme;

Que le nom de M. De Bané a été substitué à celui de M. Watson; et

Que le nom de M. Watson a été substitué à celui de M. Hogarth sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué canado-soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Beaubien reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique.

Après débat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 116

Le jeudi 18 novembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Everett,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Nichol,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Walker,
Welch,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada un certificat établissant que mademoiselle Renaude Lapointe a été appelée au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur est à la porte, attendant d'être présenté.

L'honorable sénateur Lapointe est présentée, accompagnée par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Bourget, C.P., et elle remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

Notre fidèle et bien-aimée

MADEMOISELLE RENAUDE LAPOINTE,

de la cité de Montréal dans la province de Québec,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada et Nous vous désignons pour la division de Mille-Isles de Notre province de Québec, et Nous vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce dixième jour de novembre en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze et de Notre Règne le vingtième.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire Général du Canada.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit aux *Journaux.*

L'honorable sénateur Lapointe s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et elle prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Lapointe a fait et signé la Déclaration d'aptitude à elle prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867,* en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 17 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Dinsdale, LeBlanc (Rimouski), Laflamme et Smerchanski ont été substitués à ceux de MM. Schumacher, Marchand (Kamloops-Cariboo), Prud'homme et Osler sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

Hommage est rendu à la mémoire de l'honorable sénateur Roebuck décédé le mercredi 17 novembre 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du texte d'une déclaration sur la politique canadienne en matière de guerre chimique et biologique, énoncée le 16 novembre 1971 aux Nations unies.

Premier rapport annuel du Commissaire aux langues officielles pour l'année financière close le 31 mars 1971, conformément à l'article 34(2) de la *Loi sur les langues officielles,* chapitre O-2, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner

et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, dépose un rapport dudit comité, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix».

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Nichol, que le rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, déposé aujourd'hui, soit inscrit à l'Ordre du jour pour fins d'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Inman,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mercredi prochain le 24 novembre 1971, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au jeudi 2 décembre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 117

Le mercredi 24 novembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Eudes,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 18 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Goode a été substitué à celui de M. Smerchanski sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le LUNDI 22 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Osler et Marchand (Kamloops-Cariboo) ont été substitués à ceux de MM. Goode et Laflamme sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 23 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Laflamme a été substitué à celui de M. Watson sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère des Transports pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 34 de la *Loi sur le ministère des Transports,* chapitre T-15, S.R.C., 1970.

Copies d'un communiqué publié à la suite de la conférence fédérale-provinciale, tenue à Ottawa du 15 au 17 novembre 1971.

Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

Rapport du Surintendant des assurances du Canada sur les associations coopératives de crédit pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 57 de la *Loi sur les associations coopératives de crédit,* chapitre C-29, S.R.C., 1970.

Rapport en date du mois de mai 1971, intitulé: «Évaluation de la sécurité des motoneiges», préparé pour le ministère des Transports dans le cadre d'un programme en vue de l'application de la *Loi sur la sécurité des véhicules automobiles,* chapitre 26 (1er supplément), S.R.C., 1970.

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Campbell River, Colombie-Britannique, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à examiner et faire rapport sur les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Inman reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Cook propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 118

Le jeudi 25 novembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Eudes,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
White,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MERCREDI 24 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Weatherhead, Smith (*Saint-Jean*) et Gendron ont été substitués à ceux de MM. Lachance, Marchand (*Kamloops-Cariboo*) et De Bané sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Prowse, président suppléant, du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, autorisé à examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada présente son premier rapport, en ce qui a trait audit examen, comme suit:

Le MERCREDI 24 novembre 1971

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles autorisé à examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada, présente son premier rapport en ce qui a trait audit examen, comme suit:

Votre comité recommande:

Que le comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique et administratif qu'il jugera nécessaire aux fins de ladite enquête; et

Que le comité, ou tout sous-comité ainsi autorisé par le comité, puisse se transporter d'un lieu à un autre au Canada ou à l'extérieur du Canada, dans le but de faire ladite enquête.

Le tout respectueusement soumis,

Le président suppléant,
J. HARPER PROWSE

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Prowse propose, appuyé par l'honorable sénateur Hastings, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur la motion soit différée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 30 novembre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Fergusson soit substitué à celui de l'honorable sénateur Inman sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada, à partir du lundi 29 novembre 1971; et

Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'en informer.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Desruisseaux attire l'attention du Sénat sur la vingt-sixième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies (1971), et, en particulier, sur les discussions et les procès-verbaux de l'Assemblée et la participation des observateurs du Parlement du Canada.

Débat terminé.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Buckwold reprend le débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit différée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects

de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,

L'honorable sénateur Macdonald pour l'honorable sénateur Quart propose, appuyé par l'honorable sénateur White, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit différée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971,

Il est—

Ordonné:—Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 119

Le mardi 30 novembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le JEUDI 25 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs,—

Que le nom de M. Noël a été substitué à celui de M. Gendron;

Que le nom de M. Lachance a été substitué à celui de M. Weatherhead;

Que le nom de M. Legault a été substitué à celui de M. Smith (Saint-Jean); et

Que les noms de MM. Dupras, Smith (Northumberland-Miramichi) et Stewart (Cochrane) ont été substitués à ceux de MM. Legault, Noël et Gibson sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapports du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 8 de la *Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants,* chapitre V-1, et de l'article 4(2) de la *Loi sur les pensions,* chapitre P-7, S.R.C., 1970, ainsi que le rapport de la Commission des allocations aux anciens combattants pour la même période.

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 24 novembre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre R-5, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission des grains du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 23 de la *Loi sur les grains du Canada,* chapitre G-16, S.R.C., 1970.

Copies d'un communiqué, en date du 23 novembre 1971, concernant un accord entre les ministres de l'Agriculture du fédéral et des provinces sur les principes et programmes visant à venir en aide aux régions rurales du Canada et à améliorer l'avenir des agriculteurs à faible revenu.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé à examiner le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 14 septembre 1971, et tous bills émanant des propositions budgétaires en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et de toute autre question qui s'y rapporte, dépose le rapport préliminaire numéro 2 sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, après la page 465*).

L'honorable sénateur Connolly, C.P., pour l'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, soit inscrit à l'Ordre du jour pour étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Lapointe soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères;

Que le nom de l'honorable sénateur Bonnell soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences;

Que le nom de l'honorable sénateur Goldenberg soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

Que le nom de l'honorable sénateur Buckwold soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des finances nationales; et

Que les noms des honorables sénateurs Lawson et van Roggen soient ajoutés à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des transports et des communications.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Prowse, appuyé par l'honorable sénateur Hastings, tendant à l'adoption du premier rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles en ce qui a trait à l'examen de tous les aspects du système de libération conditionnelle du Canada.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Martin, C.P., attirant l'attention du Sénat sur l'Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS, fait à Ottawa, le 20 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mercredi 20 octobre 1971, et le communiqué canado-soviétique, en date du 26 octobre 1971, *déposé* au Sénat le mardi 26 octobre 1971.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Rapport préliminaire nº 2

sur

le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971

L'honorable Salter A. Hayden, C.R., président

COMPOSITION DU COMITÉ

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden, *Président*

et

Les honorables sénateurs

Aird	Grosart
Beaubien	Haig
Benidickson	Hayden
Blois	Hays
Burchill	Isnor
Carter	Lang
Choquette	Macnaughton
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	*Martin
Cook	Molson
Croll	Smith
Desruisseaux	Sullivan
Everett	Walker
*Flynn	Welch
Gélinas	White
Giguère	Willis

**Membres d'office*

(Quorum 7)

Ordre de renvoi

Extrait du comte rendu des délibérations du Sénat, le 14 septembre 1971:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, soit autorisé à examiner le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé aujourd'hui, et tous bills émanant des propositions budgétaires en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et de toute autre question qui s'y rapporte, et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.»

Après débat,

La motion, mise aux voix est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Robert Fortier.

Le mercredi 24 novembre 1971

INTRODUCTION

Le 14 septembre 1971 a été déposé à la Chambre un document intitulé «RÉSUMÉ DU PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME FISCALE 1971»; une résolution du Sénat adoptée le même jour a renvoyé l'examen de ce texte au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Dans le présent rapport, pour des raisons de clarté et de brièveté, le «RÉSUMÉ DU PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME FISCALE 1971» sera désigné par, «projet de loi» et le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sera «le Comité».

Le jeudi 4 novembre 1971, l'honorable Salter A. Hayden, président du Comité, a soumis un rapport préliminaire sur le projet de loi, comportant un certain nombre de recommandations.

Dans ce rapport du 4 novembre 1971, on trouve la déclaration suivante:

«Étant donné le caractère urgent de cette question et le manque de temps, le Comité soumet à votre approbation un nombre limité de recommandations tout en exprimant l'espoir d'être encore en mesure de faire d'autres recommandations avant que ce projet de loi ne parvienne au Sénat. Sinon, le Comité soumettra celles-ci lorsque ledit projet de loi nous parviendra, après avoir été adopté par l'autre Chambre.»

Depuis la présentation du rapport préliminaire, le Comité a entendu d'autres témoignages et reçu d'autres mémoires sur le projet de loi. Ces mémoires et témoignages nous ont été présentés du 27 octobre au 10 novembre 1971, date de la dernière séance, et le Comité, après les avoir étudiés, en est arrivé à la conclusion qu'il est souhaitable de soumettre le plus vite possible au ministre des Finances d'autres recommandations sur le projet de loi, dont le Comité plénier de l'autre chambre est actuellement saisi. Nous espérons que, lorsque le ministre des Finances recevra ces nouvelles recommandations, il les accueillera comme étant encore valables et pertinentes et que, dans la mesure où il les considérera comme telles, il soumettra à l'autre Chambre des amendements pertinents pendant que le projet de loi en est encore au stade de l'étude en comité.

Dans le rapport soumis par le Comité le 4 novembre 1971, à la partie intitulée «ÉPILOGUE», le Comité annonçait son intention de présenter, une fois ses audiences terminées, un deuxième rapport sur les témoignages et mémoires qui allaient nous être présentés après le 27 octobre 1971. Dans cette conclusion, le Comité mentionnait certains des sujets qu'il entendait traiter dans son second rapport. Étant donné que le temps presse, le Comité n'a pu étudier que certains des points mentionnés dans la conclusion. On trouvera ci-après les recommandations que nous formulons sur ces points.

INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS

1. Considérations générales

L'industrie des pâtes et papiers joue un rôle essentiel dans l'économie du pays. C'est à cause de ce rôle prépondérant que le Comité a accordé une attention spéciale aux instances que nous a faites l'Association canadienne des pâtes et papiers.

Les sociétés qui font partie des industries extractives ont en commun les facteurs suivants:

a) exploitation et transformation des richesses naturelles;

b) investissement de capitaux considérables;

c) création d'un bon nombre d'emplois, et

d) ventes à l'échelle mondiale.

Les sociétés qui appartiennent aux industries extractives se caractérisent également par les risques élevés qu'elles assument. Pour l'industrie des pâtes et papiers, une partie de ces risques tient aux capitaux énormes qu'elle doit investir dans l'outillage et l'équipement requis.

Nous vous soumettons le résumé suivant, basé sur les données fournies au Comité:

Durant l'année 1970, cette industrie a produit 12.54 p. 100 de toutes les exportations canadiennes; c'est l'une des plus grandes industries exportatrices du Canada. En 1970, elle employait 156,400 personnes, y compris les travailleurs permanents et saisonniers de la forêt. En outre, bon nombre de personnes sont employées dans les secteurs connexes. Les statistiques que les représentants de l'industrie nous ont présentées montrent que les cinq grands producteurs de pâtes et de papier-journal du monde sont le Canada, les États-Unis, la Scandinavie, le Japon et la Russie. Les États-Unis et la Scandinavie sont les principaux concurrents du Canada dans ce domaine.

Le tableau suivant illustre l'évolution et la détérioration continuelle de la position du Canada dans ce domaine par rapport à ces grands concurrents depuis 20 ans.

	Pourcentage de production			
	Pâtes à papier		Papier-journal	
	1950	1970	1950	1970
Canada	28	23	72	58
États-Unis	49	53	14	22
Scandinavie	23	24	14	20
	100%	100%	100%	100%

Les représentants de cette industrie ont exprimé l'avis que cette baisse tient, entre autres choses, aux désavantages fiscaux dont souffrent les corporations canadiennes par rapport à leurs grands concurrents étrangers. Ils ont préparé une analyse comparative de l'impôt sur le revenu payé par les sociétés américaines et les sociétés canadiennes pendant une période de

cinq années se terminant en 1969. Cette analyse montre que les impôts payés par les sociétés américaines s'élèvent en moyenne à 34 p. 100 de leurs revenus (compte tenu à la fois du capital et des revenus), tandis que les impôts des sociétés canadiennes, d'après la même base de comparaison, s'élèvent à 49 p. 100.

Quant au régime fiscal de la Suède, l'impôt sur le revenu que doivent actuellement payer les sociétés est d'environ 40 p. 100 comparativement à un taux variant entre 51 et 54 p. 100 au Canada. A cet avantage fiscal s'ajoute pour les sociétés suédoises une plus généreuse allocation pour amortissement (dépréciation et épuisement) et un mécanisme de réserves pour investissement. En Finlande, la dévaluation monétaire de 31 p. 100 survenue en 1967, jointe à la politique fiscale de ce pays, a accentué la position concurrentielle relativement avantageuse de son industrie des pâtes et papiers.

Il semble donc que l'industrie canadienne des pâtes et papiers soit très désavantagée par rapport à ses concurrents internationaux. Il est donc essentiel que l'on envisage d'une façon spéciale de venir en aide à l'industrie pour qu'elle maintienne et améliore sa position internationale.

Le fait que cette industrie compte sur les marchés mondiaux a aussi un effet direct notable sur l'emploi au Canada.

On admet généralement que les sociétés canadiennes qui vendent leurs produits sur les marchés internationaux peuvent difficilement soutenir la concurrence si leur fardeau fiscal est beaucoup plus considérable que celui de leurs concurrents. Il est manifeste que l'effet de l'impôt sur l'industrie des pâtes et papiers du Canada mérite d'être examiné attentivement et l'on devrait s'efforcer, dans la mesure du possible, de placer cette industrie dans une position raisonnablement équitable vis-à-vis de ses concurrents étrangers, si le Canada veut favoriser son commerce d'exportation et accroître les emplois dans cette industrie.

Au risque de se répéter, le Comité veut citer de nouveau une partie de ce que déclare le gouvernement dans le Livre blanc intitulé: «Propositions de réforme fiscale».

«6.9—. Il arrive fréquemment que les entreprises canadiennes doivent se lancer sur le marché international pour que leur activité ait l'ampleur voulue, que ne peut donner le marché intérieur. Il serait difficile à ces compagnies de concurrencer les autres sur le plan international si elles devaient assumer un fardeau fiscal plus lourd que celui de leurs concurrents.—.»

Le Comité endosse cette affirmation mais déplore le fait que le projet de loi ne reconnaisse nullement ce problème en ce qui concerne l'industrie des pâtes et papiers.

Cette industrie doit investir beaucoup de capitaux. En conséquence, les frais fixes et les frais d'amortissement influent considérablement sur les coûts de production. C'est pourquoi le Comité est d'avis que toute mesure d'allégement devrait être reliée à ce facteur, et que la notion de «dépréciation gagnée» devrait par conséquent être envisagée dans le projet de loi.

La notion de «dépréciation gagnée» pourrait se formuler de la façon suivante: une société gagnerait le droit de réclamer une déduction spéciale calculée d'après les sommes affectées à toutes dépenses admises faites après l'entrée en vigueur du nouveau régime.

La dépréciation gagnée s'ajouterait aux déductions ordinaires pour amortissement. Elle ne réduirait pas le coût en capital non amorti et ne servirait pas à récupérer la déduction pour amortissement. La société aurait le droit de réclamer la totalité ou une partie de sa dépréciation gagnée durant l'année où elle fait ses immobilisations, ou de la reporter entièrement ou en partie sur une année subséquente. On pourrait inclure dans la loi des garanties convenables pour empêcher les abus.

Pour qu'il n'y ait pas de discrimination contre les sociétés qui se sont lancées dans un programme de modernisation ou d'expansion avant l'entrée en vigueur du nouveau régime, il serait nécessaire d'instituer une dépréciation gagnée présumée. Le montant de cette dépréciation pourrait représenter un certain pourcentage du coût en capital non amorti résultant de dépenses admissibles à l'entrée en vigueur du régime. Au besoin, on pourrait limiter à un maximum le montant déductible dans une année donnée.

2. Lutte contre la pollution

En plus des désavantages fiscaux mentionnés ci-dessus, un nouveau facteur s'est ajouté récemment aux frais d'exploitation de l'industrie. Il s'agit de l'obligation d'installer et d'améliorer l'équipement voulu pour lutter contre la pollution, et celle aussi de prendre les meilleures mesures à cette fin.

La lutte contre la pollution n'est pas un problème simplement local: c'est d'abord et avant tout un problème national. On ne saurait toutefois trop insister sur la nécessité de mesures antipollution. A l'heure où le Canada s'efforce d'améliorer l'environnement en général pour tous les Canadiens, ce serait faire preuve de courte vue que de surcharger certaines de nos industries d'exportation qui sont en concurrence sur les marchés internationaux.

Indépendamment de l'efficacité ou du bien-fondé des stimulants fiscaux destinés à enrayer la pollution, l'industrie des pâtes et papiers, de par sa nature, doit se situer près de grands cours d'eau pour produire et aussi pour disposer d'un moyen de transport direct et peu coûteux. Mise à part la nécessité d'une énergie hydro-électrique suffisante, ces endroits sont habituellement assez éloignés des grands centres, sauf lorsqu'il y a concentration de gens et d'entreprise auxiliaire dans cette région. L'importance de l'apport de cette industrie à la prospérité nationale semble clairement justifier que les frais ne soient pas absorbés uniquement par les collectivités immédiates et l'industrie des pâtes et papiers.

Si l'on veut établir un lien entre les objectifs nationaux et locaux concernant la lutte contre la pollution et assurer un juste partage des frais, il semble souhaitable de compléter les programmes actuels de subventions et de stimulants fiscaux par l'établissement d'un programme spécial de prêts pour l'industrie des pâtes et papiers. Il pourrait s'agir des prêts fédéraux à long terme et sans intérêt ou garantis.

En revanche, si l'on exigeait un intérêt, on pourrait annuler d'une année à l'autre une partie ou la totalité de cet intérêt en accordant une déduction annuelle supplémentaire pour amortissement; le coût en capital d'origine pourrait être accru d'un pourcentage suffisant pour qu'après le calcul des impôts la société obtienne la diminution d'intérêt désirée.

Le Comité estime que cette mesure éviterait aux producteurs une surcharge excessive en laissant à l'ensemble du pays une partie du fardeau.

On ne saurait prétendre que les programmes de prêts, la remise de prêts et la diminution d'intérêt soient partie intégrante de la politique fiscale, mais le Comité estime qu'on pourrait obtenir des résultats équivalents, après déduction des impôts, en prévoyant dans le projet de loi des mesures et des taux spéciaux d'amortissement.

La loi actuelle prévoit de telles mesures. De fait, dans le budget déposé par le gouvernement, le 3 décembre 1970, on a prévu des déductions supplémentaires pour amortissement de façon que les entreprises de fabrication et de transformation puissent évaluer les nouveaux capitaux investis dans l'outillage et les installations au taux de 115 p. 100 de leur coût effectif pour le calcul de l'amortissement. Cette disposition s'applique aux immobilisations réalisées au cours de la période allant du 4 décembre 1970 au 31 mars 1972.

Compte tenu des facteurs susmentionnés et des difficultés particulières de cette industrie *LE COMITÉ RECOMMANDE:*

1. Qu'on insère dans le projet de loi le principe de la «dépréciation gagnée» ou qu'on permette des déductions supplémentaires pour amortissement selon une des méthodes suivantes:

   a) en augmentant le taux d'amortissement actuel;

   b) en accordant une déduction annuelle supplémentaire en permettant qu'on évalue à plus de 100 p. 100, au début du nouveau régime, le coût en capital d'origine ou non amorti, ou

   c) en permettant un amortissement accéléré.

2. Que les dépenses faites par les sociétés de pâtes et papier pour la lutte contre la pollution soient financées et subventionnées d'une des façons suivantes:

   a) par des subventions gouvernementales ou des prêts à long terme sans intérêt, ou

   b) par des déductions spéciales pour amortissement comme celles mentionnées plus haut.

3. *Crédit d'impôt sur les opérations forestières*

On a signalé au Comité que certaines sociétés sont frappées d'une double imposition, car le dégrèvement d'impôt provincial sur les opérations forestières n'est pas de 100 p. 100. Cette situation découle du fait que le dégrèvement d'impôt fédéral n'est pas calculé sur la même base que le crédit d'impôt sur les opérations forestières. Cette anomalie à laquelle n'a pas remédié le projet de loi a été amplifiée par une autre restriction imposée quant au calcul du crédit d'impôt sur les opérations forestières, savoir la nécessité d'inclure les gains en capital imposables dans l'assiette fiscale, gains qui doivent être exclus du revenu imposable aux fins du crédit d'impôt sur les opérations forestières (même si l'on peut inclure ces gains dans le calcul de cet impôt). Cette double imposition devient très grave lorsque l'industrie forestière ou les industries auxiliaires subissent des pertes.

De plus, certaines provinces n'imposent pas les opérations forestières comme telles, mais lèvent d'autres impôts correspondant aux impôts sur les opérations forestières d'autres provinces. Le gouvernement devrait examiner les divers impôts qui frappent l'industrie des pâtes et papiers dans les provinces qui n'imposent pas officiellement les opérations forestières afin de déterminer si certaines provinces ou municipalités lèvent des impôts qui sont semblables, en substance, aux impôts sur les opérations forestières, mais qui ne sont pas déductibles de l'impôt sur le revenu exigible.

LE COMITÉ RECOMMANDE:

1. Que le montant de l'impôt provincial payé sur les opérations forestières soit porté au crédit de l'impôt fédéral sur le revenu exigible dans des conditions précises et selon les dispositions supplémentaires suivantes:

   a) La base du calcul du crédit d'impôt sur les opérations forestières devrait être la même au niveau fédéral qu'au niveau provincial, et

   b) Tout montant d'impôt sur des opérations forestières non créditable mais déductible au cours d'une année financière devrait pouvoir être reporté et déduit de l'impôt fédéral exigible par la suite.

2. Que le gouvernement envisage la possibilité d'accorder un dégrèvement semblable aux sociétés qui paient des impôts provinciaux ou municipaux sur leurs opérations forestières, impôts qui ne sont pas levés précisément à ce titre mais qui ressemblent, en substance, à un impôt sur les opérations forestières (et qui ne bénéficient pas d'un dégrèvement d'impôt fédéral).

LES INVESTISSEURS NON RÉSIDENTS EXONÉRÉS D'IMPÔT

La Loi actuelle de l'impôt sur le revenu permet au ministre du Revenu national de délivrer un «certificat d'exemption» à tout non résident qui peut prouver qu'il réside dans un pays prélevant un impôt sur le revenu et qu'il est exonéré de cet impôt en vertu des lois du pays. En obtenant un certificat de ce genre, le non-résident est exonéré de la retenue fiscale canadienne imposée aux non-résidents sur les intérêts des obligations ou toute autre reconnaissance de dette semblable émise en son nom après le 13 juin 1963.

Cette disposition comme nous le remarquons plus loin, visait évidemment à encourager la vente d'obligations canadiennes aux non-résidents exonérés d'impôt en supprimant le désavantage fiscal que subiraient autrement ces personnes si elles investissaient de nouveau au Canada plutôt que dans leur pays de résidence. Le non-résident est assujetti à l'impôt dans son pays de résidence et, en général, peut récupérer une partie, si non la totalité, de l'impôt canadien sur les revenus provenant du Canada grâce à un dégrèvement de l'impôt sur le revenu qu'il devrait autrement payer. Au contraire, le non-résident exonéré d'impôt ne peut récupérer aucune partie de l'impôt canadien sur le revenu qu'on peut lui demander de payer. Par conséquent, s'il n'existait pas de dispositions relatives au «certificat d'exemption», un non-résident exonéré d'impôt subirait un désavantage fiscal en investissant dans des obligations canadiennes plutôt que dans des valeurs émises par des personnes qui résident dans son pays de résidence et dont le revenu serait exonéré d'impôt).

Afin d'obtenir un certificat d'exemption aux termes du projet de loi, le non-résident doit non seulement bénéficier d'une exonération d'impôt dans le pays où il réside, mais il faut également:

1. que, s'il résidait au Canada, il soit admissible à une exonération d'impôt sur le revenu aux termes des dispositions relatives à l'exonération que contient le projet de loi, ou

2. qu'il soit une fiducie ou une société constituée uniquement pour l'administration d'une caisse ou d'un régime de retraite ou de pension destiné à des employés.

Tout non-résident qui n'est pas admissible à ce certificat compte tenu des nouvelles dispositions mais qui procède un certificat d'exemption délivré aux termes de la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu, en vigueur jusqu'au 31 décembre 1971, sera encore exonéré de la retenue fiscale canadienne imposée aux non-résidents sur l'intérêt qu'on lui aura versé le 31 décembre 1974 ou avant, à condition qu'il soit toujours exonéré d'impôt dans son pays de résidence. Les intérêts qu'il recevra après cette période seront assujettis aux dispositions ordinaires concernant la retenue fiscale à moins qu'il ne puisse se conformer aux nouvelles conditions du projet de loi.

A propos des répercussions de ces nouvelles dispositions, le Comité a entendu le témoignage présenté au nom d'un important investisseur non-résident qui détient actuellement un certificat d'exemption, mais qui ne pourra plus en bénéficier d'après le projet de loi. Cette entreprise a investi des sommes importantes dans des obligations canadiennes à long terme et s'est engagée à en acheter d'autres, car elle supposait qu'elle serait toujours exonérée de la retenue fiscale canadienne imposée aux non-résidents tant qu'elle serait exonorée d'impôt dans son pays de résidence. Compte tenu des sommes investies au Canada et des nombreuses obligations achetées en privé, des valeurs qui n'ont pas été annoncées au public, cette entreprise privée a, semble-t-il, de bonnes raisons de croire qu'il lui sera extrêmement difficile de vendre ses valeurs canadiennes et d'échapper ainsi au désavantage fiscal qu'elle subirait si elle possédait encore ces titres après le 31 décembre 1974.

Ce cas particulier ne constitue vraisemblablement pas une exception, et le Comité trouve injuste qu'on retire cette exemption relative aux investissements ou aux engagements déjà existants, surtout dans un si bref délai. De fait, le Comité croit qu'il faudrait encourager la vente des obligations canadiennes (qui diffèrent des titres) aux non-résidents en étendant la portée de l'exemption actuelle relative aux dispositions sur la retenue fiscale au lieu de la réduire.

Lorsqu'on a, pour la première fois, introduit l'exemption accordée actuellement aux non-résidents, le ministre des Finances de l'époque, l'honorable W. Gordon, a déclaré ce qui suit:

«Cette décision vise, bien entendu, à rendre plus facile et plus attrayant pour les fonds de pension de l'étranger les investissements en obligations canadiennes. Vous savez tous que ce qui nous intéresse en premier lieu, c'est l'afflux des capitaux. Cependant, dans l'ensemble, nous nous préoccupons avant tout de la vente à l'étranger des obligations canadiennes plutôt que des titres.»

Le Comité pense que la situation ci-dessus n'a pas changé et qu'en réalité, ces mesures sont peut-être encore plus nécessaires que jamais.

LE COMITÉ RECOMMANDE que le projet de loi maintienne l'exemption accordée aux non-résidents par la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu.

MINES ET PÉTROLES (NON-EXPLOITANTS)

Dans son rapport provisoire du 4 novembre 1971, le Comité a déclaré que la déduction automatique de 33⅓ p. 100 accordée en vertu de la loi actuelle à l'exploitant d'avoirs miniers sera abolie en vertu du projet de loi à la fin d'une période de transition de cinq ans (c'est-à-dire après 1976); elle sera remplacée par la suite par une déduction gagnée pour épuisement équivalent à un dollar par tranche de trois dollars de dépenses admissibles engagées pour la prospection et le développement après le 7 novembre 1969. A ce sujet, le Comité a recommandé que la période transitoire s'étende jusqu'à la fin de 1980 ou bien que les contribuables aient la possibilité «d'accumuler», aux fins de l'épuisement gagné, un montant égal à tous les frais déductibles engagés avant ou après le 7 novembre 1969. Cependant, toute déduction accordée antérieurement serait déduite dans le calcul du solde de la déduction gagnée pour épuisement.

A la suite de son étude sur le projet de réforme fiscale, le Comité a remarqué qu'à la fin de 1976 , la nouvelle loi supprimerait les 25 p. 100 de déduction automatique auxquels ont droit les non-exploitants sur un revenu comme les redevances provenant d'avoirs miniers. Les revenus de redevances perçues après 1976 devront être considérés comme un revenu de production et par conséquent seront admissibles à la déduction gagnée de 33 1/3 p. 100 pour épuisement.

Le Comité pense qu'il est également important que la période transitoire de cinq ans relative à l'abolition de la déduction automatique pour épuisement soit accordée aux non-exploitants, au moins dans le cas des revenus de redevances ou d'autres intérêts de même nature dans des avoirs miniers que le contribuable aurait achetés avant le 18 juin 1971 ou qu'il était tenu d'acheter à cette date. L'autre solution que propose le Comité dans son rapport préliminaire quant à la façon de calculer la déduction gagnée pour épuisement dans le cas d'exploitants de ressources n'apportera pas vraisemblablement beaucoup d'allègement aux non-exploitants pour les intérêts acquis avant le 18 juin 1971. En effet, ces contribuables n'auront pas eu des frais de prospection et de développement aussi importants que les exploitants. Par conséquent, si la solution proposée par le Comité était appliquée, les non-exploitants ne seraient pas admissibles à la même déduction gagnée pour épuisement que les exploitants.

LE COMITÉ RECOMMANDE que la déduction automatique de 25 p. 100 actuellement accordée aux non-exploitants pour les revenus de redevances ou autres intérêts similaires dans des avoirs miniers soit maintenue pour les redevances perçues avant 1981 dans le cas des intérêts que le contribuable détenait le 18 juin 1971 ou qu'il était tenu d'acquérir à cette date.

RÉGIME DE PENSION ET DE PARTICIPATION DIFFÉRÉE AUX BÉNÉFICES: RETRAIT GLOBAL ET DISPOSITIONS PROVISOIRES SUR L'ÉTALEMENT

Tout retrait global effectué dans le cadre d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéfices après 1973, dans la mesure où il s'agit de montants acquis, jusqu'au 1er janvier 1972, tombera sous le coup de l'article 36 de la Loi de l'impôt sur le revenu dont les dispositions sur l'étalement sont actuellement relativement généreuses. La

nouvelle loi limiterait le droit à un tel étalement dans la mesure où après avoir choisi d'utiliser l'étalement prévu à l'article 36 pour les montants acquis jusqu'au 1er janvier 1972, un contribuable n'aurait pas le droit de se prévaloir la même année de l'étalement général et anticipé prévu par la nouvelle loi en ce qui concerne des montants acquis après 1971. L'article 36 se limite donc à la portion du montant global accumulé jusqu'au 1er janvier 1972.

Apparamment, comme les bénéfices qui, dans le cadre des régimes de pension ou de participation différée aux bénéfices, vont s'accumuler, après 1971 augmenteront proportionnellement à ceux qui ont été acquis avant 1972, l'avantage de l'étalement concédé par l'article 36 diminuera quant au retrait global effectué après 1973 jusqu'au moment où il n'aura plus aucun intérêt.

En conséquence, *LE COMITÉ RECOMMANDE:*

a) que l'étalement concédé par l'article 36 s'applique à la portion du montant global perçue après 1973 dans le cadre d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéfices et que le contribuable aurait perçue conformément à un tel régime s'il s'en était retiré le 1er janvier 1972, et aussi

b) que les dispositions du projet de loi concernant l'étalement général et anticipé s'appliquent à la portion des montants acquis après 1971.

Tout retrait global effectué dans le cadre d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéfices au cours d'une année d'imposition se terminant après 1971 et avant 1974 devrait totalement bénéficier de l'étalement concédé par l'article 36. Le Comité estime qu'il s'agirait d'une mesure équitable.

SOCIÉTÉS D'INVESTISSEMENT APPARTENANT À DES NON-RÉSIDENTS

Aux termes de l'article 70 de la Loi actuelle de l'impôt sur le revenu qui porte sur les sociétés d'investissement appartenant à des non-résidents, les non-résidents, qui possèdent indirectement des investissements canadiens par le truchement de sociétés canadiennes de portefeuille sont imposés de la même manière que s'ils les possédaient directement pourvu, bien sûr, que la société canadienne réponde aux critères qui déterminent les sociétés d'investissement appartenant à des non-résidents.

La Loi actuelle de l'impôt sur le revenu comporte certaines exceptions. A titre d'exemple:

1. Un non-résident possédant des actions d'une société en partie canadienne (définie à l'article 139A de la loi) est assujetti à une retenue fiscale de 10 p. 100 sur les dividendes reçus de cette société tandis que tous les dividendes provenant d'une société étrangère d'investissements sont grevés d'un impôt de 15 p. 100 en vertu de l'article 70.
2. L'intérêt payable à des non-résidents sur certains types d'obligations canadiennes (certaines obligations fédérales et provinciales) est maintenant exempt de la retenue fiscale canadienne qui s'applique aux non-résidents mais est grevé de l'impôt de 15 p. 100 qui s'applique aux sociétés étrangères d'investissement si l'intérêt est versé à une société de ce genre.
3. Tout revenu d'investissement qu'une société d'investissement appartenant à des non-residents peut tirer de sources étrangères est assujetti à l'impôt canadien en vertu des dispositions sur les sociétés d'investissement aux mains de non-résidents alors qu'il ne le serait pas s'il était versé directement à des non-résidents.

Toutefois, ces exceptions ainsi que plusieurs autres qui figurent dans la loi actuelle ont été jugées relativement insignifiantes et n'ont pas empêché les non-résidents d'investir au Canada par le truchement de sociétés d'investissement aux mains de non-résidents.

A la page 58 du «Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale de 1971», on déclare que cette neutralité en ce qui concerne l'imposition des investisseurs non résidants, qu'ils investissent directement au Canada ou indirectement par le truchement de sociétés aux mains de non-résidents, sera maintenue en vertu de la nouvelle loi; en particulier, les actionnaires non résidants d'une telle société ne seront pas assujettis à l'impôt canadien sur le revenu pour les gains de capital qui ne seraient pas imposables au Canada s'ils étaient réalisés personnellement par l'investisseur non résidant. Contrairement à ce qu'affirme le Résumé, la position fiscale d'un actionnaire non résidant d'une société d'investissement appartenant à des non-résidents n'est pas analoque à celle d'un non-résident qui investit directement. A titre d'exemple:

1. Les gains de capital réalisés par une société d'investissement appartenant à des non-résidents sur la vente de biens d'investissements qui ne sont pas «canadiens» seront assujettis à la retenue fiscale qui s'applique aux non-résidents lorsque ces gains seront ultérieurement redistribués sous forme de dividendes aux actionnaires non résidants d'une telle société. C'est une anomalie manifeste et le projet de loi devrait être amendé afin que tous les gains nets réalisés sur la vente d'un bien non canadien fassent partie du «compte de dividendes provenant des gains de capital» qui, dans le cadre d'une société d'investissement appartenant à des non-résidents, seraient éventuellement distribués aux actionnaires sans la retenue fiscale qui s'applique aux non-résidents.

2. Tout gain de capital réalisé par un non-résident qui vend les actions d'une société d'investissement appartenant à des non-résidents (y compris un gain réalisé à la suite d'un décès) sera soumis à l'impôt canadien sur le revenu en vertu du projet de loi. Cette manière de traiter les non-résidents est injuste et peut aboutir à une double imposition ou à l'imposition de montants qui ne devraient pas être assujettis à l'impôt canadien sur le revenu. Ainsi, les gains réalisés par des actionnaires non-résidents pourraient partiellement ou en totalité être imputables aux gains réalisés par une société de placement appartenant à des non-résidents lors de la vente d'un bien canadien imposable qui n'avait pas été distribué aux actionnaires à la date ou l'actionnaire en cause a cédé ses actions de la société. L'impôt sur ces gains aurait été payé par la société d'investissement et, par conséquent, ces gains pourraient être distribués sous forme de dividendes exempts d'impôt sous le couvert du «compte de dividendes provenant des gains de capital» de la société. Par conséquent, un actionnaire non résidant ne devrait pas être assujetti à l'impôt canadien sur le revenu lorsqu'il s'agit d'un gain réalisé lorsqu'il cède ses actions de la société d'investissement et que ce gain est imputable aux gains antérieurement réalisés par ladite société lors de la vente d'un bien canadien imposable.

Des problèmes analogues surgissent lorsque le gain réalisé par l'actionnaire non résidant est imputable:

a) aux gains de capital non distribués et antérieurement réalisés par une société d'investissement aux mains de non-résidents lors de la vente de n'importe quel type de biens d'investissement,

b) à toute évaluation non réalisée des biens d'investissements d'une société d'investissement appartenant à des non-résidents, et

c) à tout revenu accumulé ayant déjà été imposé au nom d'une société d'investissement appartenant à des non-résidents.

Il s'ensuit qu'à moins d'amender convenablement le projet de loi afin que les sociétés d'investissement appartenant à des non-résidents et leurs actionnaires soient traités de la même manière que les non-résidents qui investissent directement au Canada, les investisseurs non résidants se passeront de ces sociétés qui péricliteront dans bien des cas. Par voie de conséquence, on perdra une grande partie des capitaux actuellement investis au Canada par l'intermédiaire de ces sociétés. Ces conséquences seraient désastreuses vu l'importance de ces sociétés comme source de capital pour le Canada et vu l'apport de ces sociétés à l'économie canadienne.

LE COMITÉ RECOMMANDE que l'on étudie plus à fond les dispositions du projet de loi portant sur les sociétés d'investissement appartenant à des non-résidents et que des amendements appropriés lui soient apportés en vue d'assurer la neutralité (similarité) dans la manière de traiter les non-résidents qui investissent directement au Canada et ceux qui investissent par l'entremise de ces sociétés d'investissement, particulièrement en ce qui concerne l'imposition des gains de capital.

COMPAGNIES D'ASSURANCE

A. Compagnies d'assurance-vie

Le Comité a été saisi d'un problème qui ne découle pas directement du projet de loi mais illustre plutôt une difficulté qui existe en vertu de la loi actuelle de l'impôt sur le revenu et qui continuera d'exister dans le cadre du projet de loi. Étant donné que cette question continuera de susciter des problèmes avec la nouvelle loi, le Comité considère qu'il est opportun et normal d'en parler sans plus attendre.

Le problème soulevé se rattache au traitement fiscal des dividendes reçus par les compagnies d'assurance-vie par rapport aux investissements en actions d'autres sociétés canadiennes imposables, qui ont été acquises sur des fonds non réservés. Ces fonds (que pour simplifier nous désignerons maintenant par «fonds généraux» d'une société d'assurance-vie) sont investis et gérés au profit des catégories de personnes suivantes:

1. les détenteurs de polices exonérés d'impôt, c'est-à-dire toute personne qui possède une police enregistrée au ministère du Revenu national comme régime d'épargne-retraite enregistré ou émise en vertu d'un régime de pension enregistré;
2. les autres détenteurs de polices (à l'exclusion des personnes qui détiennent des polices, dont les réserves sont investies dans des «fonds réservés»), et
3. La société elle-même ou, dans le cas de sociétés autres que les sociétés mutuelles d'assurance-vie, les actionnaires de la société.

Afin de déterminer l'assujettissement de la société à l'impôt sur le revenu, il est nécessaire de répartir le revenu global des investissements de la société entre ces diverses catégories conformément à une formule établie dans la loi et les règlements relatifs à l'impôt sur le revenu.

Quand il examinait cette question, le Comité a appris que le montant global des revenus d'investissement attribué à chaque catégorie en vertu des dispositions de la loi actuelle est raisonnable dans ces circonstances et que l'utilisation d'une formule règlementaire à cette fin ne soulève aucune objection. Le problème réside dans le fait que, d'après la formule de répartition, chaque catégorie est censée avoir une participation proportionnelle à chaque type de revenus d'investissement gagnés par le fonds général (y compris les dividendes reçus des sociétés canadiennes imposables, même si ce sont des filiales de la société d'assurance-vie en question). De ce fait, une partie de ces dividendes est attribuée à des détenteurs de police exonérés d'impôt, ce qui a pour conséquence de réduire le montant de la déduction admissible lors du calcul du revenu imposable de la société en ce qui a trait aux dividendes reçus d'autres sociétés canadiennes imposables. C'est également vrai en vertu du projet de loi.

Comme c'est souvent le cas, les suppositions à partir desquelles sont élaborées les formules réglementaires de ce genre peuvent conduire à des erreurs. Dans le cas des sociétés d'assurance-vie, les fonds des détenteurs de polices doivent être investis de manière à assurer le respect des dispositions de la police et les obligations en seront honorées à l'échéance. C'est pourquoi, les fonds des détenteurs de polices sont généralement investis dans des valeurs à intérêt fixe plutôt que dans des actions d'autres sociétés. La plupart, sinon tous les investissements dans des actions de sociétés sont acquis sur les fonds de la société ou (des actionnaires) et il s'ensuit que toute répartition des revenus de dividendes qui va à l'encontre de ce fait aura pour conséquence de priver effectivement le détenteur d'une police d'assurance-vie de toutes les déductions de dividendes auxquelles il aurait normalement droit. C'est un problème qui n'existe certainement pas pour d'autres sociétés comme les banques, les sociétés de fiducie et autres institutions financières semblables.

LE COMITÉ RECOMMANDE que les revenus de dividendes d'une société qui proviennent et découlent de l'investissement, par une société d'assurance-vie, de ses fonds non réservés dans des actions de sociétés ne soient pas visés par la formule établie dans le projet de loi à propos de l'attribution des revenus d'investissements.

CORPORATIONS PRIVÉES D'ASSURANCES GÉNÉRALES

D'après le projet de loi, il existe, au moins dans deux cas, une distinction entre une société privée et une société publique. Autrement dit, le traitement fiscal diffère selon que le contribuable est une société publique ou privée. Ces différences peuvent se résumer ainsi:

1. une société publique peut recevoir des dividendes d'autres sociétés sans être imposée, alors qu'une société privée qui reçoit un dividende d'une société non contrôlée, est assujettie à un impôt de 33 1/3 p. 100. Toutefois, cet impôt peut être remboursé à la société lorsqu'elle verse un dividende supplémentaire à ses actionnaires.
2. une société publique ne sera admissible à aucun régime fiscal de faveur à l'égard de son revenu commercial

imposable; toutefois, une petite entreprise commerciale privée pourra prétendre à un traitement fiscal préférentiel sur la première tranche de $50,000 de son revenu commercial imposable. Ce traitement préférentiel est soumis à un certain nombre de restrictions. Entre autres les revenus après imposition de cette société ne doivent pas être consacrés à des «Investissements non-admissibles» sinon, la corporation devra payer un impôt.

Le Comité désire tout d'abord féliciter le Gouvernement d'avoir conservé le principe du traitement fiscal préférentiel pour la petite entreprise commerciale. Cependant, comme vous pourrez le constater, le Comité juge que, tout d'abord, les conditions sont exceptionnellement restrictives et peuvent aller à l'encontre du but recherché par cette disposition d'allégement; ensuite il ne semble pas que l'on ait suffisamment tenu compte des autres dispositions réglementaires, tant fédérales que provinciales, relatives à la gestion des sociétés, dispositions qui risquent de contrecarrer l'effet des restrictions établies dans les dispositions d'allégement. Les sociétés privées d'assurances générales en sont un exemple.

En outre, une société privée d'assurances générales peut être en défaut par rapport au projet de loi en ce qui concerne les «investissements non admissibles», à cause des autres lois qui la régissent; cependant, elle peut aussi se trouver pour la même raison dans l'impossibilité de respecter la règle relative à «l'impôt remboursable de 33⅓ p. 100» que l'on propose. Ces deux questions seront traitées ci-après.

Le Comité étudierait tout d'abord la question de la règle concernant la «remise de 33 1/3 p. 100» et son application à une corporation privée. Dans le cas de sociétés privées d'aussurances générales, le Comité a constaté qu'en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R.C., 1970, chap. I-15), une société pourra difficilement appliquer cette règle, en sa faveur, et cela, pour deux raisons:

1. Aux termes de l'article 105 de cette loi, il est interdit à une compagnie d'assurance canadienne à charte fédérale de déclarer des dividendes payables à ses actionnaires pour un montant excédant 75 p. 100 de ses bénéfices annuels moyens pour les trois années précédentes.
2. En outre, aux termes de l'article 103 de cette loi, une compagnie d'assurance canadienne à charte fédérale doit constamment maintenir l'actif à une valeur 15 p. 100 en excédent du total de ses engagements comme garantie de sa solvabilité, cette garantie conditionnant également le versement des dividendes. Malheureusement, «l'impôt remboursable» ne serait pas considéré comme un actif admissible aux fins de la garantie de solvabilité prévue par cette loi.

Le Comité estime à ce propos, qu'il s'agit d'un exemple presque classique où la théorie fiscale va à l'encontre de la pratique habituelle du monde des affaires.

En outre, comme on l'a déjà souligné, un résultat analogue risque de se produire en ce qui concerne les sociétés privées d'assurance générale et l'Impôt à percevoir lorsqu'une corporation a fait un «investissement non admissible». Aux termes de l'article 63 de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R.C., 1970, chap. I-15), une compagnie d'assurance est obligée d'investir dans des valeurs qui seraient autrement considérées comme non admissibles aux fins du projet de loi. A ce sujet, il y a peut-être contradiction ou incompatibilité entre le projet de loi et une autre loi fédérale, la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques (S.R.C., 1970, chap. I-15). Il en sera de même en ce qui concerne les diverses lois provinciales.

LE COMITÉ RECOMMANDE que des dispositions spéciales soient prévues pour atténuer les difficultés des corporations privées qui ne peuvent bénéficier de «l'impôt remboursable» parce que le droit écrit qui gouverne leur ligne de conduite est contradictoire ou inconséquent.

Il recommande en outre qu'on prévoie des dispositions spéciales afin que, dans le cas d'une corporation privée d'assurance générale, l'observance des lois fédérales ou provinciales concernant les investissements ne puisse donner lieu à «des investissements non admissibles».

Respectueusement soumis,

Le président,

SALTER A. HAYDEN.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 120

Le mercredi 1er décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Denis,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Lamontagne,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Welch,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'une liste d'administrateurs et de hauts fonctionnaires de la Corporation de développement du Canada.

Ordonné: Que l'ordre du jour pour l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971, soit avancé.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Welch attire l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral.

Après débat,
L'honorable sénateur Hays, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un Livre blanc présenté au Parlement britannique par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères et du Commonwealth, établissant des propositions en vue d'un accord avec la Rhodésie. (Texte anglais).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux attirant l'attention du Sénat sur certains aspects du climat économique.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant le région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Desruisseaux, attirant l'attention du Sénat sur l'industrie canadienne du film.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 121

Le jeudi 2 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Denis,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hays,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McDonald,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
White,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 30 novembre 1971

Il est ordonné,—Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que les noms de MM. Gibson, Hogarth, Marchand (Kamloops-Cariboo), Prud'homme et De Bané ont été substitués à ceux de MM. Dupras, LeBlanc (Rimouski), Smith (Northumberland-Miramichi), Stewart (Cochrane) et Laflamme sur la liste des membres du comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur la Constitution du Canada.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes,
ALISTAIR FRASER.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Everett, du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet, présente au Sénat le rapport dudit comité sur ledit Budget supplémentaire.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, après la page 471*).

L'honorable sénateur Everett propose, appuyé par l'honorable sénateur Kinnear, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,
Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain le 7 décembre 1971, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Haig attire l'atention du Sénat sur la vingt-sixième réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies (1971), et, en particulier, sur les discussions et les procès-verbaux de l'Assemblée et la participation des observateurs du Parlement du Canada.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Bonnell reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Forsey reprend le débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971.

Après débat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Everett, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—

Ordonné: Qu'il soit différé au mercredi 15 décembre 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES CONCERNANT LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A) POUR L'ANNÉ FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1972.

Le jeudi 2 décembre 1971

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales, chargé d'étudier le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, conformément à l'ordre de renvoi du 24 novembre 1971, a examiné le Budget supplémentaire et fait part des points suivants:

1. Le Comité a examiné le Budget supplémentaire (A) et a entendu à ce sujet les témoignages de M. G. Osbaldeston, sous-secrétaire à la Direction des programmes et M. B. A. MacDonald, directeur général de la coordination budgétaire, tous deux du Conseil du Trésor.

2. Le Budget supplémentaire (A) prévoit des dépenses totales de $361,925,284 pour lesquelles le Parlement sera appelé à affecter des fonds; des dépenses statutaires de $198,111,500, ainsi que des prêts, placements et avances se chiffrant à $311,985,001. Le total des Budgets principal et supplémentaire pour l'année financière en cours s'établit à $16,212,940,921. Le Budget principal prévoit des dépenses de $15,340,919,136 tandis que le Budget supplémentaire (A) se chiffre à $872,021,785.

3. Sont compris dans le Budget supplémentaire (A) dix-huit postes de $1 qu'explique une déclaration du Conseil du Trésor annexée au présent rapport.

4. Les dépenses budgétaires se chiffrent à $361,925,284 et comprennent les principaux postes suivants:

21 millions de dollars pour l'application de la première des deux phases du programme relatif à la parité de traitements dans les Forces armées;

10 millions de dollars pour couvrir les pertes de l'exploitation houillère encourues par la Société de développement du Cap-Breton;

22 millions pour l'aide accordée aux réfugiés pakistanais;

25 millions pour couvrir les frais du Programme Perspectives-Jeunesse de l'été dernier;

7 millions pour d'autres postes relatifs à l'emploi des étudiants l'été dernier;

100 millions pour le Programme des initiatives locales du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration;

20 millions pour le Programme de formation en cours d'emploi du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration;

15 millions pour supplément au programme régulier de formation de la main-d'œuvre; et

80 millions pour des programmes fédéraux intensifs de la main-d'œuvre.

Un montant de $198,111,500 est prévu pour des dépenses budgétaires statutaires dont les principaux postes sont:

80 millions pour les prévisions statutaires relatives aux subventions en vertu de la Loi de soutien de l'emploi; et

62 millions pour les frais relatifs à la Loi sur les soins médicaux et à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques.

Les prêts, placements et avances se chiffrent à $311,985,001, et les principaux postes sont:

des prêts de 95 millions de dollars accordés à l'Énergie atomique du Canada en vue de financer la remise en état de l'usine d'eau lourde de Glace Bay;

des prêts de 32 millions de dollars en vertu du Programme d'aide à l'adaptation dans le cadre de l'accord de l'automobile.

On constate qu'environ 60 p. 100 de tous les postes budgétaires, statutaires et non statutaires, concernant des mesures relatives au chômage.

5. Le Comité a demandé au Conseil du Trésor de lui fournir des renseignements relatifs aux modalités, aux conditions et au régime actuel des prêts en vertu du Programme d'aide à l'adaptation dans le cadre de l'accord de l'automobile.

6. Le Comité a félicité le Conseil du Trésor de la publication de l'excellente brochure intitulée «Où va l'argent de vos impôts?» et il a suggéré qu'on pourrait l'améliorer en fournissant des renseignements supplémentaires sur les prêts, placements et avances.

7. Le Comité a demandé des renseignements sur la situation actuelle des 80 millions de dollars prévus à titre de subventions en vertu de la Loi de soutien de l'emploi, et plus précisément, du montant des engagements actuels, des perspectives jusqu'à la fin de 1972, de la classification des engagements par industrie et par province ainsi que de la main-d'œuvre totale visée par ces engagements.

8. Le Comité a demandé au Conseil du Trésor d'examiner sa façon de rédiger le Budget afin de voir si l'on ne pourrait pas fournir des renseignements supplémentaires sur les modalités, les conditions et la situation des prêts, placements et avances mentionnés dans les Budgets principal et supplémentaire. Le Conseil du Trésor a entrepris d'examiner cette question et de faire rapport sur la possibilité de fournir ces renseignements.

9. Le Comité a demandé au Conseil du Trésor de fournir, en même temps que les Budgets principal et supplémentaire, le programme total de dépenses du gouvernement fédéral, y compris tous les prêts, placements et avances déjà approuvés, en les comparant d'une année à l'autre en termes de dollars et de pourcentage par rapport au produit national brut. Le Conseil du Trésor a entrepris d'examiner cette question et de faire rapport sur la possibilité de fournir ces renseignements.

Respectueusement soumis,

Le président,
D. D. EVERETT

EXPLICATION DES POSTES D'UN DOLLAR BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1971-1972

Résumé

Les postes d'un dollar compris dans le présent budget ont été groupés ci-après par objet:

A Postes d'un dollar autorisant des virements d'un crédit à un autre au sein d'un ministère pour faire face à certaines augmentations de coûts ou à des dépenses supplémentaires devant être engagées ou pour réadjuger certains fonds (3 postes).

B Postes d'un dollar qui doivent être énumérés au budget afin d'obtenir l'approbation de certaines subventions et contributions (10 postes—dont le poste 10a de l'Industrie et du Commerce et le poste 15a de la Santé nationale et du Bien-être social qui apparaissent également à la partie A)

C Postes d'un dollar qui sont de nature législative (7 postes dont deux pour autoriser la suppression des dettes dues à la Couronne).

PARTIE A

POSTES D'UN DOLLAR AUTORISANT DES VIREMENTS D'UN CRÉDIT À UN AUTRE AU SEIN D'UN MINISTÈRE POUR FAIRE FACE À CERTAINES AUGMENTATIONS DE COÛTS OU À DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES DEVANT ÊTRE ENGAGÉES OU POUR RÉAFFECTER CERTAINS FONDS. (3 POSTES).

Industrie et Commerce

Crédit 10a (aussi énuméré à la partie B):—Montant du virement à ce crédit $2,299,999.

Objet—Ce montant supplémentaire sera employé pour acquitter le paiement:

a) des contributions pour favoriser et maintenir l'accroissement des exportations de biens et services canadiens $ 250,000

b) une autre contribution pour aider l'industrie manufacturière canadienne à financer des travaux d'esthétique industrielle $ 250,000

c) des contributions supplémentaires pour faire progresser les moyens techniques de l'industrie manufacturière canadienne en appuyant certains programmes de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense) $ 1,800,000

Source des fonds—crédit 35 ($2,299,999)—Des fonds sont disponibles car les besoins ont été inférieurs à ce qui avait été prévu pour appliquer le programme de 1971-1972.

Santé nationale et Bien-être social

Crédit 15a (aussi énuméré à la partie B)—Montant du transfert à ce crédit $899,999.

Objet—Prévoir des contributions à de nouveaux programmes de santé portant sur l'usage des drogues à des fins non-médicales (comme les cliniques ambulantes).

Source des fonds—Crédit 35—($899,999)—Des fonds ont été prévus en vertu du crédit 35 dans le budget principal des dépenses pour tous les nouveaux programmes de santé portant sur l'usage des drogues à des fins non médicales. Des fonds sont par conséquent virés au crédit 15 pour couvrir le coût des nouveaux programmes de santé dans le cadre du programme de l'assurance-santé et des ressources.

Anciens combattants

Crédit 24a—Montant du virement à ce crédit $1,076,999.

Objet—Prévoir le virement des fonds de fonctionnement nécessaires par suite de la création prévue par la loi du nouveau Bureau de services juridiques des pensions.

Source des fonds—Crédit 1 ($1,076,999)—Les fonds nécessaires au fonctionnement de ce programme ont été prévus à l'origine en vertu du crédit d'administration dans le budget principal des dépenses pour 1971-1972.

PARTIE B

POSTES D'UN DOLLAR QUI DOIVENT ÊTRE ÉNUMÉRÉS AU BUDGET AFIN D'OBTENIR L'APPROBATION DE CERTAINES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS (10 POSTES—COMPRENANT LE POSTE 10a DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ET LE POSTE 15a DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL QUI APPARAISSENT ÉGALEMENT À LA PARTIE A)

Affaires indiennes et Nord canadien

Crédit 5a—autorisation d'une subvention de 40,000 dollars

Explication—La subvention à la Fraternité des Indiens du Manitoba est destinée à aider à supporter les dépenses causées par la célébration du centenaire de la signature du traité de paix.

Source des fonds—Crédit 5—les fonds nécessaires proviendront des fonds primitivement destinés aux dépenses de fonctionnement.

Industrie et commerce

Crédit 10a—(énuméré dans la partie A)—Autoriser les contributions s'élevant à 3,050,000 dollars.

Explication—Cette somme supplémentaire servira au versement:

a) des contributions visant à favoriser et à maintenir l'accroissement des exportations de biens et services canadiens $250,000

b) des contributions visant à augmenter la participation industrielle du Canada à des travaux d'équipement à l'étranger $750,000

c) une contribution supplémentaire visant à aider l'industrie manufacturière canadienne à financer des travaux d'esthétique industrielle $250,000

d) des contributions supplémentaires visant à faire progresser les moyens techniques de l'industrie manufacturière canadienne en appuyant certains projets de perfectionnement dans le domaine civil (et non pas de la défense) $1,800,000

Source des fonds—Crédit 35—Il y a des fonds disponibles parce que le coût d'application du programme de 1971-1972 a été moins élevé qu'on ne l'avait prévu.

Justice

Crédit 1a—Autoriser le versement de trois subventions s'élevant à $21,500

Explication—les trois subventions se composent de:

(1) Une subvention de 10,000 dollars à l'Association des professeurs de droit du Canada (Section du droit des pauvres) pour aider à assumer les frais de la Conférence nationale sur le droit et la pauvreté. Les fonds nécessaires proviennent du crédit des éventualités du Conseil du Trésor.

(2) Une subvention de 10,000 dollars à la Commission internationale des juristes.

(3) Une subvention de 1,500 dollars à l'Institut international de droit d'expression française (I.D.E.F.).

Source des fonds—Crédit 1—On prévoit utiliser les fonds affectés aux dépenses de fonctionnement.

Travail

Crédit 1a—Autoriser une subvention de $500,000 dollars

Explication—Cette somme supplémentaire est nécessaire pour payer les prestations d'aide de transition aux travailleurs sans emplois des industries de fabrication d'automobiles et de pièces. Ces prestations ont déjà été versées par l'entremise du crédit des éventualités du Conseil du Trésor.

Source des fonds—Les fonds nécessaires proviennent des prestations d'aide à l'adaptation basées sur les prévisions de la Commission des textiles et du vêtement.

Main-d'œuvre et immigration

Crédit 15a—Autoriser des subventions de $110,000.

Explication—On propose d'accorder des subventions supplémentaires à des organismes s'occupant du bien-être des immigrants pour aider à leur orientation et à leur établissement.

Source des fonds—Crédit 15. Des fonds sont disponibles grâce à certaines réductions des frais de fonctionnement.

Crédit 20a—Autoriser des subventions de $50,000

Explication—On propose d'accorder une somme supplémentaire de $50,000 à des groupes publics et privés pour aider à la recherche et au perfectionnement de la main-d'œuvre.

Source des fonds—Crédit 20—Des fonds sont disponibles grâce à une certaine réduction des frais de fonctionnement.

Défense nationale

Crédit 1a—Autoriser le versement d'une nouvelle subvention et l'augmentation d'autres subventions, soit au total $122,876.00.

Explication—On propose d'accorder une nouvelle subvention et d'augmenter certaines subventions à divers organismes comme suit:

a) une nouvelle subvention est proposée à l'intention de la Ligue des cadets de l'armée du Canada (cette subvention a déjà été payée par l'entremise du crédit des éventualités du Conseil du trésor $60,000) $ 60,000

b) l'augmentation des subventions pour aider à l'établissement et au maintien de l'étude de la science militaire dans les universités canadiennes, y compris le paiement des diplômes d'associés $ 35,000

c) des augmentations s'élevant à $20,000 sont proposées pour les subventions versées à la Ligue navale du Canada et à la Ligue des cadets de l'Air du Canada $ 20,000

d) la subvention à la Conférence des associations de défense sera accrue $ 6,100

e) les subventions à plusieurs instituts militaires et Instituts des services unis seront légèrement rectifiées. $ 1,776

Source des fonds—Crédit 1—Les fonds pour ces subventions sont disponibles grâce à des vacances du personnel civil du programme.

Santé nationale et Bien-être social

Crédit 15a (Inclus aussi dans la partie A)—Autoriser le paiement de contributions de $900,000.

Explication—Ces subventions sont nécessaires pour aider à la mise en application de projets innovateurs d'aide à la santé (tels les cliniques pour drogués) touchant l'emploi non-médical des drogues.

Source des fonds—Crédit 35—Le budget principal prévoyait des fonds pour l'utilisation de services innovateurs concernant l'emploi non-médical des drogues. Les fonds sont cependant virés au crédit 15 pour permettre de défrayer le coût de projets d'hygiène touchant les services innovateurs qui ont été reportés au programme d'assurance maladie et d'aide à la santé.

Crédit 35a—Autoriser des subventions et contributions s'élevant à $565,000.

Explication—On propose les subventions et contributions suivantes:

(1) On prévoit d'accorder des subventions aux offices provinciaux et bénévoles de planification familiale pour aider à la mise en application de certains projets spéciaux dans ce domaine $300,000

(2) Accorder une subvention supplémentaire au Conseil canadien du développement social (auparavant le Conseil canadien du bien-être) $115,000

(3) Accorder d'autres contributions pour l'application du Programme de subventions pour le bien-être national $150,000

Source des fonds—Crédit 35—Les fonds sont disponibles en vertu du programme d'assistance familiale, car l'immigration en 1971 a été moins importante qu'on ne l'anticipait.

Solliciteur général—Gendarmerie royale du Canada

Crédit 20a—Autoriser une subvention de $24,000

Explication—On a accordé une subvention supplémentaire de $24,000 à l'Association canadienne des chefs de police. Cette subvention a été accordée sur le crédit des éventualités du Conseil du trésor.

Source des fonds—Crédit 20—On se propose d'utiliser les fonds affectés tout d'abord aux dépenses de fonctionnement.

PARTIE C

POSTES D'UN DOLLAR QUI SONT DE NATURE LÉGISLATIVE (SEPT POSTES, NOTAMMENT DEUX POUR PERMETTRE L'ACQUITTEMENT DE DETTES CONTRACTÉES PAR L'ÉTAT).

Affaires indiennes et Nord canadien

Crédit L16a—Autoriser une augmentation de subvention afin de permettre de faire certains prêts et avances aux Indiens et aux Esquimaux.

Explication—Cette augmentation est proposée afin d'autoriser des prêts et des avances à des Indiens et à des Esquimaux pour la réparation ou l'amélioration qu'il leur faut apporter aux maisons qu'ils achètent à l'extérieur des réserves. Actuellement, le coût de ces améliorations ou de ces réparations ne peut être inclus en définissant le montant du prêt.

Industrie et commerce

Crédit 11a—Autoriser une augmentation de crédit afin d'augmenter non seulement le montant de l'assurance-prêt octroyée en vertu du programme d'aide générale de transition, mais aussi pour prolonger la durée de l'admissibilité et pour fournir, à un niveau déterminé par le Conseil du Trésor, une assurance-prêt sur les biens ainsi garantis pour protéger les intérêts de l'État.

Explication—Cette augmentation est proposée pour permettre au gouvernement du Canada de fournir une assurance-prêt à un industriel qui a été gravement touché par l'imposition d'une surtaxe temporaire à l'importation ou toute autre mesure semblable prise par un gouvernement étranger. Ce crédit autorise aussi d'augmenter non seulement le montant global de l'assurance-prêt, à verser jusqu'à concurrence de 250 millions de dollars, mais aussi à prolonger la période pendant laquelle on a droit à cette assurance jusqu'au premier janvier 1976. En outre, est jointe l'autorisation de permettre à la Commission d'aide générale de transition d'assurer les prêts afin de protéger les intérêts de l'État sous la forme de prêts garantis contractés auparavant aux termes de ce programme. Le montant de l'assurance-prêt qui pourra être contractée pour protéger les intérêts de l'État sera limité à un niveau déterminé par le Conseil du Trésor.

Santé nationale et bien-être social

Crédit 40a—Autoriser une augmentation de 1 million de dollars du montant global des paiements qui peuvent être effectués en vertu de la Loi sur la santé et le sport amateur.

Explication—L'augmentation de la disposition légale aux termes du programme de la santé et du sport amateur est nécessaire pour permettre le paiement de bourses d'études accordées à des athlètes jusqu'à concurrence de 1 million de dollars. Ces bourses d'études sont attribuées à des étudiants fréquentant à plein temps les écoles secondaires, collèges ou universités du Canada.

Secrétariat d'État—Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

Crédit 63a—Permettre une augmentation du crédit légal affecté au compte d'avance de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne.

Explication—Cette augmentation du maximum légal permettra à la Société de prendre de nouveaux engagements pour encourager le développement de l'industrie du film à long métrage canadien grâce à des prêts, des subventions, des récompenses et des investissements.

Conseil du trésor

Crédit 10a—Réviser le libellé du crédit afin d'autoriser des subventions pour permettre le paiement des contributions de l'employeur pour tous les fonctionnaires publics, à partir du 2 janvier 1972.

Explication—Le libellé actuel limite le paiement des contributions de l'employeur à celles qui sont faites au nom des employés payés par le Bureau central de paie. Le libellé révisé permettra que les contributions soient faites au nom de tous les employés, qu'ils soient payés par le Bureau central de paie ou par les bureaux régionaux. Cette révision est nécessaire à cause de la modification de la loi de l'assurance-chômage le 7 juin 1971.

Affaires des anciens combattants

Crédit 5a—Autorisation pour radier des comptes certaines créances exigibles représentant un montant de $43,460.46.

Explication—On se propose de radier le trop-payé des allocations aux anciens combattants. Ces créances ont trait à des créanciers morts sans succession ou en laissant une succession contre laquelle, selon le ministère de la Justice, le ministère n'a aucun recours pour recouvrer la dette.

Crédit 25a—Pour radier des comptes certaines créances exigibles représentant un montant de $18,653.52.

Explication—On se propose de radier des comptes une créance exigible d'une veuve âgée qui ne possède rien et qui vit actuellement aux États-Unis grâce au bien-être social. Cette dette a pour origine le paiement pendant de nombreuses années d'une pension à laquelle elle n'était pas admissible.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 122

Le mardi 7 décembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Quest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Hays,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kirkham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Norvège sur la chasse aux phoques et la conservation des réserves de phoques dans l'Atlantique Nord-Ouest. Fait à Ottawa le 15 juillet 1971.

Copies d'un échange de notes, en date du 15 juillet 1971, constituant un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Norvège relatif à la pratique norvégienne de la pêche au large de la côte Atlantique du Canada. En vigueur le 15 juillet 1971.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,
Que le nom de l'honorable sénateur Quart soit substitué à celui de l'honorable sénateur Méthot sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur McGrand reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaires (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 21 décembre 1971.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois pour l'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 123

Le mercredi 8 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Welch.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un document intitulé: «Évaluation du programme Perspectives-Jeunesse de 1971», en date de décembre 1971, publié par le Secrétariat d'État.

Rapport du Bureau fédéral de la statistique pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 4(3) de la *Loi sur la statistique*, chapitre 15, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit dfféré à plus tard ce jour.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorobale sénateur Manning, C.P., reprend le débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Burchill reprend le débat sur l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Grosart, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Au nouvel appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 14 décembre 1971.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 124

Le jeudi 9 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Giguère,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Rattenbury,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
van Roggen,
Walker,
Yuzyk.

PRIÈRE.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Honorables sénateurs,

Au cours du débat du jeudi 25 novembre 1971, sur le rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, concernant son examen du système de libération conditionnelle au Canada, le Leader de l'Opposition a suggéré qu'à la lumière de la discussion, la voie à suivre serait d'ajourner le débat.

L'honorable sénateur Grosart a alors déclaré «que notre Règlement ne prévoit absolument rien pour l'ajournement d'un débat».

Il a alors cité les articles 36(1) et 46c) du Règlement à l'appui de sa déclaration et a ajouté:

> «Si nous voulons rester fidèles à notre Règlement, le moment serait peut-être venu de proposer que nous remettions à un jour déterminé la suite du débat au lieu de tenter de l'ajourner. J'estime que, de cette manière, nous respecterions le Règlement comme le souhaite, je crois, le Sénat.»

J'ai étudié à fond la question soulevée par l'honorable sénateur Grosart. Toutes les règles précitées existent depuis 1906, selon l'usage établi au Sénat, et fondée sur l'article 46*h*) du Règlement, aucun préavis n'est requis pour l'ajournement d'un débat. L'article 46*h*) du Règlement existe et, comme il s'agit d'une pratique établie au Sénat, je n'hésite pas à déclarer qu'il est tout à fait recevable de procéder suivant l'article 46*h*) du Règlement.

L'honorable sénateur Grosart a laissé entendre que les articles 36(1) et 46c) du Règlement où les termes renvoi et ajournement sont employés, seront interprétés d'une manière restrictive. C'est une opinion que je ne peux admettre.

A mon avis, ces règles doivent être interprétées à la lumière de la procédure continuellement suivie au Sénat; par conséquent, je déclare que la motion tendant à l'ajournement d'un débat est conforme au Règlement du Sénat.

La question soulevée est intéressante et j'estime qu'à une occasion appropriée, le Comité permanent du Règlement et de la procédure pourrait examiner ce conflit apparent qui semble exister dans les termes des articles 36(1), 46c) et 46*h*) du Règlement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des Ordonnances édictées par le Conseil du Territoire du Yukon lors de la troisième session de 1971, en conformité de l'article 20(1) de la *Loi sur le Yukon*, chapitre Y-2, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1971-2654, en date du 30 novembre 1971, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Rapport du président et relevé des comptes de la Banque d'expansion industrielle pour l'année financière terminée le 30 septembre 1971, en conformité de l'article 30(4) de la *Loi sur la Banque d'expansion industrielle*, chapitre I-9, S.R.C., 1970.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à lundi prochain le 13 décembre 1971, à huit heures du soir.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le nom de l'honorable sénateur Thompson soit substitué à celui de l'honorable sénateur Petten sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné: Que l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral, tel qu'inscrit pour le mercredi 8 décembre 1971, soit avancé et inséré sur l'agenda de ce jour.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Smith, tendant à l'adoption du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A), déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et à faire rapport à ce sujet.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A la lecture de l'Ordre du jour,
Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur O'Leary reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur O'Leary propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral.

Après débat,
L'honorable sénateur Argue propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que la suite du débat sur l'interpellation soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith,
Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 125

Le lundi 13 décembre 1971

Huit heures du soir.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Croll,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Giguère,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hayden,
Inman,
Isnor,
Kinnear,
Lafond
Laird,
Lang,
Langlois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McGrand,
McNamara,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Thompson,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-273, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Surintendant des assurances du Canada concernant les sociétés de prêts et de fiducie pour l'année terminée le 31 décembre 1970, en conformité de l'article 8 de la *Loi sur le département des assurances,* chapitre I-17, S.R.C., 1970.

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la municipalité de Spruce Grove, en Alberta, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport de la Commission royale d'enquête sur le pilotage (Président, l'honorable juge Yves Bernier), Titre V-Étude sur le pilotage au Canada, les grands Lacs —en date du 5 août 1971.

Rapport sur l'application de la *Loi sur les subventions au développement régional* et sur les subventions aux zones spéciales pour le mois de novembre 1971, en conformité de l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 8 décembre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements,* chapitre R-5, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Hayden, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, autorisé à examiner le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 14 septembre 1971, et tous bills émanant des propositions budgétaires en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et de toute autre question qui s'y rapporte, dépose le rapport final du résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971.

Ordonné: Que le rapport soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour et constitue partie intégrante des archives de cette Chambre.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour après la page 487*).

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (de Lanaudière), que le rapport soit adopté dès maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat aborde l'étude du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé aujourd'hui.

Après débat,

L'honorable sénateur Connolly, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Burchill, que la suite du débat sur l'étude soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre adopté, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill C-273, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch atti-

rant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 126

Le mardi 14 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
O'Leary,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Langlois dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un communiqué final publié à la suite de la Session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Bruxelles les 9 et 10 décembre 1971.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*),

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat de demain mercredi, le 15 décembre 1971, et que l'article 76(4) du Règlement soit suspendu à cet égard.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le lundi 13 décembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Beaubien propose, appuyé par l'honorable sénateur Welch, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Langlois, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., tendant à la deuxième lecture du Bill C-273, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972».

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll, que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971.

Après débat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que la suite du débat sur l'étude du rapport soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport préliminaire n° 2 du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le mardi 30 novembre 1971.

Débat terminé.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Croll,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

Comité sénatorial permanent des banques et du commerce

Rapport définitif sur le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971

L'honorable Salter A. Hayden, C.R., président

COMPOSITION DU COMITÉ

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden, *Président*

et

Les honorables sénateurs

Aird	Grosart
Beaubien	Haig
Benidickson	Hayden
Blois	Hays
Burchill	Isnor
Carter	Lang
Choquette	Macnaughton
Connolly (*Ottawa-Ouest*)	Molson
Cook	Smith
Croll	Sullivan
Desruisseaux	Walker
Everett	Welch
Gélinas	White
Giguère	Willis

**Membres d'office:* Flynn et Martin

(Quorum 7)

Ordre de renvoi

Extrait du comte rendu des délibérations du Sénat, le 14 septembre 1971:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Hayden propose, appuyé par l'honorable sénateur Denis, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, soit autorisé à examiner le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé aujourd'hui et tous bills émanant des propositions budgétaires en anticipation desdits bills présentés au Sénat, et de toute autre question qui s'y rapporte, et

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de personnel et de conseillers techniques dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen.

Après débat,

La motion, mise aux voix est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
Robert Fortier.

Le lundi 13 décembre 1971.

Le Comité sénatorial permanent des Banques et du Commerce a terminé son étude du «Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971» et des projets de loi émanant des propositions budgétaires, conformément à son ordre de renvoi du 14 septembre 1971 et il présente maintenant son rapport final qui se lit comme suit:

Les deux rapports précédents intitulés Rapport préliminaire et Rapport préliminaire numéro 2 ont été déposés au Sénat le 4 novembre 1971 et le 30 novembre 1971 respectivement.

Au présent rapport est jointe une déclaration rédigée par nos conseillers soulignant les modifications d'ordre technique à apporter au Bill C-259 afin de préciser ou de rectifier le libellé de nombreuses dispositions dudit projet de loi.

Est également jointe la liste des personnes qui ont présenté des mémoires et qui sont venues témoigner devant notre Comité afin de formuler les modifications à apporter au projet de loi pour remédier aux difficultés rencontrées dans l'application de la loi. On a établi ainsi la liste des personnes qui ont présenté des mémoires, mais qui n'ont pas comparu devant le Comité.

Dans le courant de la journée, le Comité a tenu sa dernière réunion conformément à l'ordre de renvoi reçu du Sénat. Sur l'invitation du Comité, le ministre des Finances a assisté à cette réunion. Auparavant, avec l'approbation du Comité, le président s'est entretenu à plusieurs reprises avec le ministre des Finances afin d'étudier les recommandations faites par le Comité dans les rapports présentés au Sénat et de connaître, dans la mesure du possible, les vues du ministre à ce sujet.

Avec l'approbation du Comité, nous avons présenté au ministre la liste des points prioritaires contenus dans les recommandations formulées dans nos deux rapports ainsi que les modifications qui, de l'avis de nos conseillers et des membres du Comité, découleraient des recommandations les plus importantes formulées dans les rapports de notre Comité. Cette liste est également annexée au présent rapport. En s'adressant au Sénat, pour lui fournir des explications, le président du Comité étudiera ces points indiquant combien d'entre eux ont déjà été examinés et en faisant connaître les réactions du ministre à propos d'autres questions soulevées à la Chambre des communes le 10 décembre 1971 et devant le Comité un peu plus tôt aujourd'hui.

Le ministre des Finances a déclaré à la Chambre des communes et devant notre Comité qu'on présentera un projet de loi modifié au cours de la prochaine session. Il a déclaré à la Chambre des communes:

> «Le Gouvernement étudie en ce moment un certain nombre de questions, et je tiens à donner à la Chambre une idée de nos vues actuelles... sans aucun doute, on présentera l'anée prochaine un certain nombre de modifications importantes, et à mon avis, il est parfaitement juste que les gens soient au courant de l'orientation de notre politique.»

Au sein du Comité, le ministre a répété ce qu'il avait dit à la Chambre des communes et il a étudié de façon particulière l'objet des recommandations formulées dans les rapports du Comité. Il en sera question dans les explications fournies par le président et elles figureront dans le compte rendu des délibérations du Comité d'aujourd'hui.

Le Comité attire votre attention sur le compte rendu des délibérations, notamment les fascicules 35 et 39. On y retrouvera des explications claires sur les principales questions exposées dans le Bill C-259, notamment:

(1) Modifications de l'impôt sur le revenu des particuliers	Rapport p. 35-5 à p. 35-16
(2) Gains en capital (résumé à la page 35-16)	Rapport p. 35-16 à p. 35-42
(3) Évaluation et fourchette d'exonération	Rapport p. 35-39 à p. 35-40
(4) Sociétés de personnes et revenus professionnels	Rapport p. 35-43 à p. 35-51
(5) Corporations et distributions aux actionnaires	Rapport p. 35-51 à p. 35-61
(6) Crédit d'impôt pour dividendes	Rapport p. 35-52
(7) Petites entreprises	Rapport p. 35-54
(8) Dividendes versés entre corporations	Rapport p. 35-54
(9) Excédent désigné	Rapport p. 35-54 à p. 35-55
(10) Revenus de placements des sociétés privées	Rapport p. 35-55
(11) Complexité	Rapport p. 35-56 et p. 35-57
(12) Revenu international	Rapport p. 35-17 à p. 25
(13) Imposition avec résumé	Rapport p. 39-17
(14) Droits successoraux (Sommaire p. 39-5) et fiducies	Rapport p. 39-5 à p. 16

Les références mentionnées ci-dessus se rapportent à une série de cours ou d'explications sur les diverses dispositions du projet de loi C-259. Le Comité tient à rendre hommage à M. Arthur R. A. Scace et à M. Stephen Smith pour leurs travaux et leur assistance. Il est à remarquer que les services de MM. Scace et Smith sont bénévoles ainsi qu'il a été expressément stipulé.

A bien des égards, le projet de loi C-259 est très avantageux pour les contribuables canadiens. En voici certains aspects intéressants: l'élimination d'environ 750,000 personnes* actuellement imposables des rôles, hausse des exemptions personnelles de tous les contribuables, meilleures déductions pour les salariés, encouragements fiscaux aux petites entreprises, déduction de l'intérêt sur des prêts effectués par une société pour acheter des actions d'une autre société, possibilité pour une société de distribuer le revenu non distribué de 1971 dont elle dispose en versant un impôt spécial de 15% et par la suite, de distribuer sans payer d'impôts l'excédent de capital dont elle dispose en 1971, suppression d'impôts sur les dons et sur les successions, continuation du crédit d'impôts pour dividendes sous une autre forme tout aussi avantageuse.

*Source: Rapport du Sénat sur le Livre blanc de la réforme fiscale.

Outre les sources de renseignements précitées mises à la disposition des sénateurs, les numéros du Hansard du Sénat en date du 24 novembre et du 1er décembre 1971, renferment des déclarations sous forme d'exposés sur la signification, la portée et les effets des diverses dispositions du Bill C-259 dont plusieurs rapports du Comité font mention.

Il y a encore le rapport du Comité au Sénat sur les propositions de réformes fiscales du Livre blanc en date de septembre 1970. Vous trouverez ici toutes les questions qui font l'objet des propositions du Livre blanc. Plusieurs des rubriques sont les mêmes que celles du Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971 et du Bill C-259.

Le Comité tient à remercier tout particulièrement l'honorable Lazarus Phillips, conseiller principal du Comité, pour sa participation à notre étude de la loi sur la réforme fiscale et du Bill C-259. M. Phillips était vice-président du Comité lorsque celui-ci a étudié les propositions du Livre blanc. Ses conseils et ses directives ont été inestimables lors de la rédaction du rapport du Sénat ainsi que de celle de plusieurs rapports du Comité à la suite de son étude du Bill C-259.

M. Alan Irving et M. Douglas Ewens faisaient aussi partie de notre équipe de conseillers juridiques. Nous avons eu la chance de nous procurer les services de M. Irving car il a travaillé avec le Comité sur l'étude des propositions du Livre blanc. Les services de M. Ewen ont été précieux au Comité lors de l'analyse des mémoires reçus et par les conseils qu'il a prodigués au président. Ces deux hommes ont collaboré à la rédaction de nos diférents rapports et à celle des amendements. Nous tenons à faire l'éloge de la compétence et du jugement dont ils ont fait preuve dans l'étude de ces questions.

Le Comité a eu recours aux services de MM. Albert Poissant et Charles B. Mitchell, associés principaux de le firme de comptabilité Thorne, Gunn, Helliwell et Christenson. Leurs services ont été inestimables à chaque phase du travail du Comité.

Le travail qui a été fait, ainsi que les renseignements mis à la disposition des sénateurs, devraient largement faciliter l'étude de ce bill. La déclaration du Ministre semble indiquer que l'an prochain sera présenté un projet de modification de la loi, ce qui permettra au Sénat de proposer à cette occasion d'autres amendements dont la nature et l'étendue dépendront des modifications que proposera ce nouveau projet de loi.

Respectueusement soumis.

Le président,
SALTER A. HAYDEN.

APPENDICE «A»

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

SUJET: Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971

MÉMOIRES PRÉSENTÉS ET LUS DEVANT LE COMITÉ

Date	Numéro du fascicule	
6 octobre 1971	36	La Chambre de commerce du Canada
13 octobre 1971	40 (A.M.)	Fédération canadienne de l'agriculture
13 octobre 1971	40 (P.M.)	Association canadienne de la construction
14 octobre 1971	41	*National Association of Canadian Credit Unions* Union des coopératives du Canada *Allstate Insurance Company of Canada*
20 octobre 1971	42 (A.M.)	*Massey-Ferguson* Congrès juif canadien
20 octobre 1971	42 (P.M.)	Aluminium du Canada Limitée
21 octobre 1971	43 (A.M.)	Association du Barreau canadien
21 octobre 1971	43 (P.M.)	*Simpson Sears Ltd. and Simpsons Limited* Association pétrolière indépendante du Canada
27 octobre 1971	44 (A.M.)	*Noranda Mines Limited* *Bethlehem Copper Corporation Ltd.* Association canadienne du gaz
27 octobre 1971	44 (P.M.)	Comité ad hoc des organismes bénévoles
28 octobre 1971	45 (A.M.)	Association canadienne du pétrole Association minière du Canada *The Canadian Mutual Funds Association*
28 octobre 1971	45 (P.M.)	Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers
3 novembre 1971	46 (A.M.)	*Hollinger Mines Limited* Association canadienne des compagnies d'assurance-vie *Dominion Foundries and Steel Limited*
3 novembre 1971	46 (P.M.)	L'Institut canadien des comptables agréés
3 novembre 1971	8:00 (P.M.)	*Séance à huis clos*
10 novembre 1971	49	*Institute of Profit Sharing* *Insurance Bureau of Canada* Institut royal d'architecture du Canada *Teachers Insurance and Annuity Association of America* *Mining Association of British Columbia* *Texaco Canada Limited*

MÉMOIRES PRÉSENTÉS MAIS N'AYANT PAS ÉTÉ LUS DEVANT LE COMITÉ

Investment Dealers Association of Canada
Canadian International Power Company Limited
Trans Canada PipeLine Limited
Association de sociétés de fiducie du Canada
Vancouver Board of Trade
John Labatt Limited.

29 septembre 1971 et 30 septembre 1971	Séances d'étude sur le Bill C-259 en compagnie de MM. Scace et Smith.

APPENDICE «B»

RECOMMANDATIONS DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE PRÉSENTÉES PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE DANS SON ÉTUDE DU RÉSUMÉ DU PROJET DE LOI SUR LA RÉFORME FISCALE 1971.

1. Dons, legs et dons aux organismes de charité (1er rapport du Sénat page 47-10)
2. Régime de participation différée aux bénéfices (1er rapport du Sénat page 47-8)
3. Régime de participation différée aux bénéfices (1er rapport du Sénat page 47-8)
4. Revenu de placement (1er rapport du Sénat page 47-5)
5. Règle des minima (1er rapport du Sénat page 47-7)
6. Les investisseurs non-résidents exonérés d'impôt (2e rapport du Sénat page 50-7)
7. Sociétés d'investissement appartenant à des non-résidents (2e rapport du Sénat page 50-9)
8. Corporations privées d'assurance générale (2e rapport du Sénat page 50-10)
9. Disposition réputée des biens des personnes qui cessent de résider au Canada (1er rapport du Sénat page 47-9)

Deuxièmement—Assurance que l'on tiendra compte des déclarations combinées dans les rapports du Sénat mais qui ne font pas partie de la liste des recommandations de la plus haute importance, spécialement pour ce qui est du roulement (1er rapport du Sénat page 47-14) des déclarations combinées (1er raport du Sénat page 47-15) des mines et du pétrole (1er rapport du Sénat page 47-10) (2e rapport du Sénat page 50-8).

APPENDICE «C»

IMPOSITION DES PARTICULIERS

1. Article 6(1)*e*) et 15(5): Frais pour droit d'usage d'une automobile.

L'article 15(6) stipule que la formule énoncée à l'article 6(2) pour le calcul du montant qui constituerait des frais raisonnables pour droit d'usage d'une automobile mise à la disposition d'un employé par son employeur s'appliquera ausi lorsqu'une voiture de la compagnie est mise à la disposition d'un actionnaire. Ces paragraphes négligent de prévoir le cas où une voiture est mise à la disposition de plusieurs actionnaires et/ou d'employés et il faudrait leur apporter les amendements voulus.

2. Article 62(3): Frais de déménagement (I.C.C.A.)

Le paragraphe (3) de l'article 62 stipule que les frais subis par un particulier pour la résiliation du bail de sa résidence sont des frais de déménagement admissibles pour le calcul du montant déductible aux termes de l'article 62(1), au titre des frais qu'entraîne le déménagement dans un nouveau lieu de travail. Il n'y a pas de disposition similaire pour les frais faits de bonne foi relativement à la cession d'un tel bail. Comme tous les propriétaires ne sont peut-être pas disposés à résilier le bail d'un contribuable et que ce dernier peut, par conséquent, être forcé de sous-louer (avec les frais que cela entraîne), la définition de l'expression «frais de déménagement» devrait être élargie par une modification de l'alinéa *d*) de l'article 62(3), qui serait alors libellé de la façon suivante:

> «*d*) de frais de réalisation du bail ou de frais de liquidation du bail autrement, si bail il y a, en vertu duquel il était le locataire de son ancienne résidence.»

3. Article 63: Frais de garde d'enfants (A.B.C.)

Si un contribuable est employé par son conjoint, la rémunération que tire le contribuable de cet emploi doit être incluse dans le revenu du conjoint pour fins d'imposition, aux termes de l'article 74(3) du Bill C-259, et soustraite du revenu du contribuable pour fins d'imposition. A cause de cela, et parce que l'une des restrictions frappant le montant admis à être déduit aux termes de l'article 63 en ce qui concerne les frais de garde d'enfants porte que la déduction ne peut pas dépasser les deux tiers du revenu gagné par le contribuable durant l'année, il pourra arriver qu'une femme mariée employée par son époux ne puisse pas profiter de la déduction des frais de garde d'enfants. En outre, l'époux n'aura droit à aucune déduction en l'occurence car il ne satisfairera pas aux conditions de l'alinéa b) de l'article 63(1), vu que son épouse n'est ni invalide ni en prison. La loi devrait permettre à l'époux une déduction en l'occurence, au moins dans le cas où l'on peut prouver que son épouse était véritablement employée à plein temps pendant la période sur laquelle portent les frais.

Un problème similaire se pose par suite des règles d'attribution de l'article 74(4), lorsqu'une femme mariée est employée dans une société dont son époux est un associé.

De plus, si un époux et son épouse sont associés dans une entreprise et que le ministre du Revenu national, exerçant le pouvoir discrétionnaire que lui confère les dispositions de l'article 74(5), attribue tout le revenu de l'entreprise à l'époux, l'un des effet de cette décision pourrait être la suppression de toute déduction pour les frais de garde d'enfants, même si ces frais ont été faits pour permettre à l'épouse du contribuable de consacrer son temps et ses énergies aux affaires de la société.

APPENDICE «D»

GAINS EN CAPITAL

1. Article 2(3)c): impôt payable par les non-résidents (C.A.B.)

L'article 2(3)c) est le premier du Bill C-259 qui traite des dispositions de biens par lesquelles les non-résidents pourraient réaliser un gain en capital imposable. Cet alinéa semble définir les personnes non résidentes au Canada qui peuvent entrer dans les catégories énoncées dans la section D du bill et elle implique que toute personne qui, par le passé, a liquidé des «biens canadiens imposables» (tels que définis à l'alinéa 115(1)b)) est assujettie aux dispositions de la section D, même s'il se peut qu'elle n'aie pas de revenu imposable aux fins de la section D et, par conséquent, ne soit pas assujettie à l'impôt de toute façon. Il semble qu'il n'y ait aucune nécessité évidente de jeter le filet si loin.

2. Article 13(4): produits de polices d'assurance et autres indemnités relatives à la perte ou à la destruction de biens (I.C.C.A.)

L'article 13(4) du Bill C-259 a le même défaut technique que son prédécesseur dans la loi actuelle de l'impôt sur le revenu (à savoir: l'article 20(5)*a*)).

Ce paragraphe a pour objet d'allouer aux contribuables une période supplémentaire de grâce pendant laquelle ils peuvent dépenser le produit d'une police d'assurance ou une autre indemnité reçue au titre de la perte ou de la destruction de biens amortissables, sans être assujettis à l'impôt sur l'amortissement récupéré du coût en capital. D'ordinaire, si une catégorie de biens amortissables se situe dans un solde créditeur à la fin d'une année d'imposition, parce que le contribuable a liquidé des biens pour un montant excédant la fraction non amortie du coût en capital des biens de cette catégorie et qu'il n'a pas dépensé une portion suffisante du produit durant cette même année de façon à amener les biens de cette catégorie dans la colonne du solde débiteur à la fin de l'année en acquérant d'autres biens amortissables de cette catégorie, le montant du solde créditeur est inclus dans le revenu à titre d'amortissement récupéré du coût en capital. Cependant, si le solde créditeur est causé par le produit d'une police d'assurance ou par d'autres indemnités payables au titre de la perte ou de la destruction de biens amortissables, alors, aux termes de l'article 13(4), le montant du solde créditeur ne sera pas traité comme amortissement récupéré du coût en capital dans la mesure où le contribuable, durant l'année d'imposition qui suit immédiatement, le dépense pour acquérir des biens amortissables de la même catégorie que les biens perdus ou détruits.

Si le bien détruit est un immeuble, le contribuable jouira de cette disposition d'allègement dans la mesure où un solde créditeur, dans la catégorie pertinente d'immeubles, à la fin de l'année d'imposition durant laquelle le produit d'une police d'assurance ou d'autres indemnités deviennent payables, est dépensé par le contribuable, durant l'année d'imposition immédiatement subséquente, pour l'acquisition d'un immeuble de cette catégorie, qu'il soit ou non de la même catégorie que l'immeuble détruit. Cependant, à cause d'une anomalie du bill (et de la loi actuelle), si un contribuable choisit de remplacer un immeuble détruit par un immeuble d'une autre catégorie et qu'il le fait en acquérant cet autre immeuble durant l'année d'imposition où le produit de la police d'assurance ou d'autres indemnités deviennent payables (plutôt que durant l'année d'imposition immédiatement subséquente), il sera, par une interprétation de pure forme, assujetti à l'impôt au moment de la récupération.

Pour supprimer cette anomalie, on recommande que l'alinéa c) de l'article 13(4) soit modifié pour être libellé de la façon suivante:

> «c) la somme est, dans la mesure où elle a été dépensée par le contribuable
>
> (i) dans l'année d'imposition suivant immédiatement l'année initiale pour acquérir des biens de la même catégorie,
>
> (ii) dans l'année initiale ou dans l'année d'imposition suivant immédiatement l'année initiale pour acquérir un bâtiment d'une catégorie prescrite, si le bien ainsi perdu, détruit, pris ou vendu était un bâtiment, ou
>
> (iii) .....»

3. Article 44—Report d'un gain résultant de dispositions involontaires (C.C.C.)

L'article 44 prévoit le report d'un gain résultant de dispositions involontaires de biens en immobilisation si le gain provient du fait que le contribuable a reçu (ou a droit de recevoir)

> *a*) le produt d'une police d'assurance ou d'autres indemnités au titre de la perte ou de la destruction de biens en immobilisation,
>
> *b*) une indemnité pour des biens en immobilisation pris en vertu d'un pouvoir statutaire, ou
>
> *c*) le produit de la vente de biens en immobilisation vendus à une personne ayant donné avis de son intention de prendre ce bien en vertu d'un pouvoir statutaire,

et que le contribuable a dépensé un montant au moins égal au gain avant la fin de l'année d'imposition immédiatement subséquente pour acquérir un bien remplaçant l'ancien bien.

On recommande que ces dispositions de report soient élargies pour qu'elles s'appliquent à un gain réalisé si les biens en immobilisation sont pris illégalement et que le contribuable devient de ce fait admissible à recevoir une indemnité. On pourrait faire cette modification en changeant l'article 44 de façon à ce qu'il soit libellé ainsi:

> «Lorsque, dans une année d'imposition, un contribuable a reçu le produit d'une disposition, visée au sous-alinéa 54*h*) (ii), (iii) ou (iv), d'un bien quelconque...»

4. Article 53(2)*a*) (i): rajustement du prix de base des biens en immobilisation (C.C.C.)

Le sous-alinéa (i) de l'article 53(2)*a*) stipule que toute somme reçue par un contribuable après 1971 comme dividende (autre qu'un dividende imposable ou un dividende en capital) sur une action du capital-actions d'une corporation résidant au Canada est déduc-

tible dans le calcul du prix de base rajusté pour le contribuable possédant cette action. Tout dividende reçu d'une corporation de fonds mutuels, réputé aux termes de l'article 131(1) être un dividende sur les gains en capital, devrait aussi être exclu, de même que les dividendes imposables et les dividendes en capital, des montants qui doivent être déduits aux termes de l'article 53(2)*a*)(i) dans le calcul du prix de base rajusté des actions pour le contribuable. Un dividende sur les gains en capital est réputé être un gain en capital réalisé durant l'année où il a été reçu et il est imposé en conséquence. Il ne devrait donc pas réduire le prix de base rajusté des actions puisque un tel redressement entraînerait une double imposition.

5. Article 53(2)*m*): Rajustements du prix de base de biens en immobilisation (A.B.C.)

L'article 53(2)*m*) stipule qu'en calculant pour un contribuable le prix de base rajusté des biens en immobilisation, à n'importe quel moment, on doit déduire

> «le prix que le bien a coûté au contribuable dans la mesure où il est déductible (autrement qu'en vertu de la présente sous-section) lors du calcul du revenu du contribuable pour une année d'imposition commençant avant cette date.»

On doit noter que la déduction pouvant être faite selon cet alinéa est fondée sur la déductibilité de la somme mentionnée dans l'alinéa, peu importe le montant réellement déduit dans le calcul du revenu. On recommande que l'alinéa soit amendé de façon à être libellé ainsi:

> «*m*) le prix que le bien a coûté au contribuable
> (i) dans la mesure où il a été déduit (autrement qu'en vertu de la présente sous-section) lors du calcul du revenu du contribuable pour une année d'imposition terminée à ce moment-là ou avant ce moment-là, ou
> (ii) si le prix de base rajusté est calculé comme commençant à une date autre que la fin d'une année d'imposition, dans la mesure où il est déductible (autrement qu'en vertu de la présente sous-section) lors du calcul du revenu du contribuable pour la première année d'imposition prenant fin après cette date».

6. Article 54*g*): Résidence principale (A.B.C.)

On recommande que la définition du terme «résidence principale» soit expressément modifiée de façon à inclure

a) une habitation possédée en co-propriété (que n'implique peut-être pas la définition actuelle), et

b) une résidence située sur un terrain que le contribuable détient selon un bail à long terme au lieu de le posséder.

7. Article 74: Revenu ou gain provenant de biens transférés au conjoint.

Les paragraphes (1) et (2) de l'article 74 stipulent qu'un contribuable doit inclure dans son revenu, pour fins d'imposition, tout revenu et tous gains en capital nets imposables (c'est-à-dire les gains en capital imposables moins les pertes en capital déductibles) que lui ou son conjoint peut tirer des biens transférés au conjoint par le contribuable (ou de biens y substitués). Cette disposition a pour objet d'empêcher un contribuable de réduire son revenu pour fins d'imposition en transférant à son conjoint des biens produisant un revenu.

On a suggéré que le Bill C-259 soit modifié expressément de façon à stipuler que ces règles d'attribution ne s'appliqueront pas en ce qui concerne les biens transférés à un conjoint plus d'un an avant la date où l'auteur du transfert est devenu pour la première fois résident canadien. Cette suggestion semble fondée, et on recommande de procéder à la modification suivante:

Article 74 (6)

> «Les paragraphes (1) et (2) du présent article ne s'appliquent pas dans le cas des biens transférés à un conjoint plus d'un an avant la date où l'auteur du transfert est devenu pour la première fois résident canadien ni dans le cas des biens substitués à ces biens transférés.»

On devrait apporter une modification similaire aux règles d'attribution de l'article 15 qui portent sur les biens transférés

a) à une personne de moins de 18 ans, et

b) à certaines fiducies non testamentaires.

APPENDICE «E»

LES CORPORATIONS ET LEURS ACTIONNAIRES

1. Article 83(2), Dividendes en capital (A.B.C.)

L'article 83(2) prévoit

> *a*) qu'une corporation privée peut choisir, sous réserve de conditions précisées, de traiter un dividende qu'il doit verser à ses détenteurs d'actions après 1971 comme un dividende en capital si le montant n'excède pas le compte de dividendes en capital de la corporation immédiatement avant la date à laquelle le dividende doit être payé et
>
> *b*) qu'aucune partie de ce dividende ne doit être incluse dans les revenus du détenteur d'actions qui le reçoit.

En vertu de l'article 89(1)(*b*), le compte de dividendes en capital d'une corporation, à une date donnée, doit n'inclure que les montants attribués à ce compte au cours des années d'imposition se terminant avant cette date. En conséquence, si une corporation a versé un dividende en nature en distribuant une partie de ses immobilisations et que la juste valeur marchande de la propriété distribuée dépasse le prix de base ra-

justé des immobilisations de la corporation, les gains ne pourraient être accumulés que lors du paiement du dividende et la corporation ne pourrait décider de considérer le dividende en nature comme un dividende en capital provenant de la demi-portion non imposable de ce gain en capital. On recomande de prévoir une disposition qui permettrait à une corporation privée de traiter la demi-portion non imposable de tout gain en capital provenant du versement d'un dividende en nature comme faisant partie de son compte de dividendes en capital à la date à laquelle le dividende est devenu exigible.

2. L'article 87(1)—Fusion (C.C.C.)

La définition du mot «fusion», telle qu'elle apparaît à l'article 87(1) du Bill C-259, est semblable à celle de l'article 85(1) de la présente loi du fait que pour être admis à agir conformément à l'article 87 du projet de loi (antérieurement article 85(1)), il faudra toujours que tout l'actif et le passif des corporations qui veulent fusionner deviennent l'actif et le passif de la nouvelle corporation. Cette exigence cause souvent aux contribuables des corporations des soucis et des dépenses inutiles quand ils essaient de fixer les sommes que les corporation qui fusionnent se doivent réciproquement immédiatement avant la fusion afin de s'assurer que celle-ci sera, en fait, considérée comme telle aux fins de l'impôt sur le revenu.

On recommande donc que les alinéas *a*) et *b*) de l'article 87 soient modifiés et se lisent comme il suit:

«*a*) tous les biens appartenant aux corporations remplacées immédiatement avant l'unification (autre que les sommes à recevoir de l'une quelconque des corporations remplacées ou les sommes investies en valeurs du capital-actions de ces corporations) deviennent bien de la nouvelle corporation en vertu de l'unification, que

b) tous les engagements des corporations remplacées, existant immédiatement avant l'unification (autre que les sommes qu'une corporation remplacée doit à une autre) deviennent des engagements de la nouvelle corporation en vertu de l'unification, et que»

3. L'article 87(2)*r*)(i) Surplus de capital des corporations fusionnées en 1971

4. L'aricle 81(2)*s*)(1) en main ou insuffisance du capital versé (C.C.C.)

L'alinéa *r*) de l'article 87(2) prévoit que, lors du calcul du montant du surplus de capital d'une corporation fusionnée en 1971, à tout surplus de capital que la corporation fusionnée peut avoir en main en 1971 doit s'ajouter, s'il y a lieu, le montant,

a) du total du surplus de capital en main en 1971, s'il y en a un, détenu immédiatement avant la fusion par chacune des corporations fusionnées
qui dépasse

b) total de l'insuffisance du capital versé, si insuffisance il y a, par chacune des corporations remplacées immédiatement avant la fusion.

Aucune disposition ne prévoit le fait que, lorsque le montant mentionné à l'alinéa b) excède celui mentionné à l'alinéa *a*), l'excès doit être déduit du montant pouvant être déterminé lors du calcul du surplus de capital en main des corporations remplacées en 1971. A moins d'adopter une telle disposition, il sera possible d'éliminer l'insuffisance du capital versé par une corporation par voie de fusionnement sans retrancher de ce même montant le surplus de capital d'une corporation remplacée en 1971. On recommande donc d'ajouter à l'article 87 (2) un nouvel alinéa qui se lira comme suit:

«*r*.1) quand le montant mentionné au sous-alinéa *r*) (ii) excède du montant mentionné au sous-alinéa *r*) (i), il faudra déduire du total du montant déterminé en vertu des sous-paragraphes 89 (I) (1) (i) à (iv) aux fins du calcul du surplus de capital en main en 1971 de la nouvelle corporation un montant égal à l'excédent.»

Le même genre de problème se pose par rapport au sous-alinéa (*s*) de l'article 87 (2) qui a trait au calcul de l'insuffisance du capital versé par une corporation remplacée.

5. Article 87 (2) *aa*)—Impôt en main d'une corporation remplacée, remboursable au titre de dividendes, pour déterminer le compte de ses déductions cumulatives (C.C.C.)

L'article 87 (2) *aa*) prévoit le transfert à une corporation remplacée de tout impôt, remboursable au titre de dividendes, que chacune des corporations précédentes pouvaient avoir en main immédiatement avant la fusion. On ne précise toutefois pas si la corporation remplacée sera considérée comme ayant droit à un tel montant dès la fin de l'année d'imposition précédent immédiatement cette première année d'imposition ou si de tels montants ne seront inclus dans le calcul de son impôt en main, remboursable au titre de dividendes, qu'à la fin de sa première année d'imposition (celle qui suit la fusion). Si cette dernière interprétation est exacte et que la corporation remplacée n'a pas le droit de déduire l'impôt en main, remboursable au titre de dividendes de la corporation précédente aux fins du calcul de son compte des déductions cumulatives immédiatement avant la fusion (voir article 87 (2) *y*)), et qu'elle réponde aux exigences de la corporation privée dont le contrôle est canadien (voir la définition donnée à l'article 125 (6) *a*)) elle pourrait être privée d'une petite déduction commerciale au cours de sa première année d'imposition même si elle devrait, en toute justice, y avoir droit.

Afin d'assurer qu'il n'y ait pas d'anomalie à ce sujet, on recommande de modifier l'article 87 (2) *aa*) qui se lira comme il suit:

«*aa*) dans le cas d'une nouvelle corporation qui est une corporation privée, aux fins du calcul de l'impôt en main, remboursable au titre de dividendes, (au sens que lui donne le paragraphe 129 (3)) de la nouvelle corporation à la fin d'une année d'imposition précédant immédiatement sa première année d'imposition ou à la fin de toute année d'imposition subséquente lorsqu'une corporation remplacée avait un impôt en main, remboursable au titre de dividendes, immédiatement avant la fusion, le montant de celui-ci

doit être ajouté au total déterminé en vertu du paragraphe 129 (3), dont les remboursements de la nouvelle corporation au titre de dividendes doivent être soustraits;

6. Article 129 (3) *a*)—Impôt en main, remboursable au titre de dividendes (C.C.C.)

L'article 129 prévoit—que le revenu de placements au Canada et le revenu de placements à l'étranger d'une corporation doivent être calculés séparément, mais ne prévoit pas qu'une perte provenant de l'une ou l'autre de ces sources doit être déduite du revenu dérivé de l'autre source lors du calcul du montant décrit à l'alinéa *a*) de l'article 129 (3). Le résultat est que l'impôt remboursable au titre de dividendes qui peut être porté au compte de l'impôt remboursable au titre de dividendes d'une corporation privée relativement à une année d'imposition précise pourrait être plus élevé que celui qui devrait ordinairement être porté à son compte.

On croit qu'il serait possible d'éliminer cette anomalie en adoptant les amendements suivants:

a) l'alinéa *a*) de l'article 129(3) serait modifié et se lirait comme il suit:

«*a*) 25% de la fraction, si fraction il y a, du revenu total de placements pour l'année, ainsi que le défini le paragraphe (4) *c*), qui est en sus de la somme déductible, en vertu de l'alinéa 111(1)b), du revenu de la corporation pour l'année,»

b) on pourrait modifier l'alinéa *h*) de l'article 129 en y ajoutant l'alinéa suivant:

«*c*) «le revenu total de placements» d'une corporation pour une année d'imposition signifie la fraction, si fraction il y a, du total

(i) de l'ensemble des sommes décrites aux sous-alinéas (a)(i) à (iii) relativement à la corporation pour l'année, et

(ii) de la somme qui pourrait être déterminée en vertu des sous alinéas (a)(i) à (iii) relativement à la corporation pour l'année si dans les sous-alinéas (a)(i) à (iii), la mention «au Canada» était remplacée par «à l'extérieur du Canada»,

est en sus du total

(iii) des sommes dont chacune est une perte subie par la corporation pour l'année, provenant d'un bien, ou d'une entreprise autre qu'une entreprise activement exploitée; et

(iv) du total de tous les montants déductibles en vertu de l'article 113 lors du calcul du revenu de la corporation pour l'année.»

7. Article 129(3)*b*)—Impôt en main, remboursable au titre de dividende (C.C.C.)

Tout revenu d'entreprises non activement exploitées de sources étrangères fera partie du «revenu de placements à l'étranger» aux fins des dispositions sur l'impôt remboursable au titre de dividendes mais tout dégrèvement étranger relatif à un tel revenu (puisqu'il s'agit d'un dégrèvement permis en vertu de l'article 126(2)) ne sera pas pris en compte lorsqu'il s'agira de déterminer si la limite fixée à l'article 129(3)*b*) est applicable. Ainsi, bien qu'on n'ait pas à payer d'impôt sur le revenu au Canada quand il s'agit du revenu d'entreprises non activement exploitées de sources étrangères après avoir déduit le dégrèvement provincial et le dégrèvement étranger, une somme égale à 25% pourrait être portée au compte de l'impôt remboursable au titre de dividendes.

8. Article 189(4)*b*)—Placements non-admissibles (C.C.C.)

Le projet de loi devrait être plus explicite afin de réduire au minimum le nombre de problèmes pouvant se présenter lors de la détermination du coût des placements non-admissibles en main. Par exemple:

1. Si l'usage qu'on fait d'immobilisations vient à changer, est-ce que son ancien usage prévaudra pour sa classification aux fins de l'article 189(4)*b*) pour toutes les années à venir?

2. Si un élément d'actif, comme un édifice, est utilisé en partie aux fins d'une entreprise activement exploitée et en partie aux fins de location, est-ce que le coût total sera considéré comme ne répondant pas aux exigences de la catégorie non admissible?

3. Si, par exemple, une corporation privée dont le contrôle est canadien avait une participation minoritaire dans une autre société au 31 décembre 1971 et acquérait 100 nouvelles actions de cette société mais disposait de cette dernière partie avant la fin de l'année 1972 ne devrait-on pas considérer la chose comme un placement non admissible?

APPENDICE «F»

REVENU D'ENTREPRISES ET DE BIENS

1. Article 16—Reconnaissances de dette émises au rabais (ICCA)

Les paragraphes (2) et (3) de l'article 16 stipulent que si une reconnaissance de dette a été émise au rabais par une personne exonérée d'impôt, par une personne qui ne réside pas au Canada et qui n'y exploite pas d'entreprise, par un gouvernement ou certains autres organismes publics, le montant du rabais doit, en certaines circonstances, être inclus dans le revenu de l'investisseur pour fin d'imposition. Le paragraphe (2) porte sur les reconnaissances de dette émises avant le 18 juin 1971 et le paragraphe (3) sur les reconnaissances de dette émises après cette date. Ni l'un ni l'autre ne porte sur les reconnaissances de dette émises le 18 juin 1971. Le paragraphe (2) devrait donc être modifié de façon à s'appliquer aux reconnaissances de dette émises ce jour-là autant qu'à celles émises avant ce jour.

2. Article 24: Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles (clientèle et autres «éléments incorporels»), à la cessation de l'exploitation d'une entreprise (C.C.C.)

L'effet combiné des paragraphes (1) et (2) de l'article 24, dans le cas où un individu cesse d'exploiter une entreprise et que l'entreprise est ensuite exploitée par son conjoint ou par une corporation contrôlée par lui, semble empêcher toute déduction aux termes de l'article 20(1)*b*) (portant sur l'amortissement du capital-clientèle et des autres «éléments incorporels») pour le particulier, son conjoint ou la corporation contrôlée, pour l'année au cours de laquelle l'entreprise est transférée, si tant l'auteur du transfert que le bénéficiaire du transfert ont une année fiscale se terminant à la même date ou si l'année fiscale de l'auteur du transfert prend fin à une date postérieure à celle du bénéficiaire du transfert, durant l'année.

Pour corriger cette injustice, on recommande que le paragraphe (2) de l'article 24 soit modifié de façon à ce que son libellé soit le suivant:

Article 24

«(2) Nonobstant les dispositions du paragraphe (1), lorsqu'un particulier a cessé d'exploiter une entreprise et que, par la suite, son conjoint ou une corporation contrôlée par lui, directement ou indirectement de quelque façon que ce soit, a exploité ensuite l'entreprise,

a) dans le calcul du revenu du particulier pour sa période fiscale au cours de laquelle il a ainsi cessé d'exploiter l'entreprise, les règles suivantes s'appliquent:

(i) les dispositions du paragraphe (1) doivent s'interpréter comme faisant abstraction des alinéas (1) *a*) et *b*) et comme si la mention qui figure à l'alinéa (1)*c*) «la date à laquelle il a ainsi cessé d'exploiter l'entreprise», devait être interprétée comme se référant à «la fin de la période fiscale au cours de laquelle il a ainsi cessé d'exploiter l'entreprise»; et

(ii) le montant admis à être déduit aux termes de l'alinéa 20(1)*b*) au titre de l'entreprise, ne doit pas dépasser la fraction du montant maximum par ailleurs admissible que

(A) le nombre de jours de la période, depuis le commencement de la période fiscale jusqu'à la date où il a cessé d'exploiter l'entreprise,

représente par rapport à

(B) 365;

b) dans le calcul du montant admissible des immobilisations cumulatives au titre de l'entreprise du conjoint ou de la corporation, selon le cas, effectué à une date quelconque après la fin de la période fiscale au cours de laquelle le particulier a ainsi cessé d'exploiter l'entreprise, doit être inclus le montant admissible des immobilisations cumulatives du particulier au titre de cette entreprise, existant à la fin de cette période fiscale; et

c) dans le calcul du revenu du conjoint ou de la corporation, selon le cas, pour la période fiscale au cours de laquelle le conjoint ou la corporation a commencé d'exploiter l'entreprise, le montant admis à être déduit aux termes de l'alinéa 20(1)*b*) au titre du montant inclus dans le montant admissible des immobilisations cumulatives du conjoint ou de la corporation aux termes de l'alinéa *b*) ne doit pas dépasser la fraction du montant maximum par ailleurs admissible au titre de cette entreprise que

(A) le nombre de jours de la période, depuis la date où le conjoint ou la Société a commencé à exploiter l'entreprise jusqu'à la fin de la période fiscale,

représente par rapport à

(B) 365.»

APPENDICE «G»

Certaines des propositions faites par l'Association du Barreau canadien.

Sous-section K—Les fiducies et leurs bénéficiaires.

Article 104. Allusion à la fiducie ou à la succession.

(1) Dans la présente loi, fiducie ou succession, (appelées toutes deux «fiducie» dans la présente sous-section,) signifie également le fiduciaire ou l'exécuteur testamentaire, l'administrateur successoral, l'héritier ou tous autres représentants légaux ayant la propriété ou le contrôle des biens de la fiducie.

Article 104(2)

(2) Impôt à titre de particulier. Aux fins de la présente loi, et sans que l'assujettissement du fiduciaire ou des représentants légaux à leur propre impôt sur le revenu en soit atteint, une fiducie est réputée être un particulier relativement aux biens de la fiducie; mais lorsqu'il existe plus d'une fiducie et que

a) dans l'ensemble, tous les biens des diverses fiducies proviennent d'une seule personne, et que

b) les diverses fiducies sont telles que le revenu en découlant revient ou reviendra finalement au même bénéficiaire ou groupe ou catégorie de bénéficiaires, ceux des fiduciaires que le ministre peut désigner sont réputés être, aux fins de la présente loi, relativement à toutes fiducies, un particulier dont les biens sont les biens de toutes les fiducies et dont le revenu est le revenu de toutes les fiducies.

(Voir aussi A. 128(1); A. 248(1) Partie II.)

Article 104(3)

(3) Déductions non autorisées. Nulle déduction ne peut être opérée en vertu de l'article 109 ou de l'alinéa 110(1)*d*) du revenu d'une fiducie.

(Voir aussi A. 109(1); A. 110(1)*d*).)

Article 104(4)

(4) Disposition présumée de biens en fiducie. Toute fiducie est réputée avoir disposé, à chacun des jours spécifiés ci-dessous, de chacun des biens en immobilisations de la fiducie, à l'exception des biens amortissables, contre un produit égal à la juste valeur marchande du bien ce jour-là, et avoir acquis ce bien de nouveau immédiatement après pour une somme égale à cette juste valeur marchande; et, aux fins de la présente loi, ces jours sont:

a) lorsque la fiducie est une fiducie créée par un contribuable durant sa vie ou par son testament en vertu de laquelle, à compter du jour de son décès,

(i) son conjoint, sa vie durant, a droit à tous les revenus de la fiducie, et,

(ii) nulle autre personne que le conjoint ne peut, avant le décès du conjoint, recevoir ou obtenir de toute autre façon l'usage de toute partie du revenu ou du capital de la fiducie,

aa) Lorsque la fiducie est une fiducie classée, le jour prescrit par le règlement.

Commentaire: On veut, en vertu de cette modification, autoriser le ministre à prescrire des règles optionnelles pour les fiducies, comme les fiducies de protection, qui méritent d'être traitées d'une façon toute particulière.

b) le jour qui tombe 21 ans après la dernière des dates suivantes

(i) le 1er janvier 1972,

(ii) le jour où la fiducie a été créée, et,

(iii) le cas échéant, le jour mentionné à l'alinéa *a*); et

c) le jour qui tombe 21 ans après tout jour qui est, du fait de ce paragraphe, un jour où la fiducie est réputée avoir disposé de chacun des biens de ce genre.

Article 104(5)

(5) Idem. Toute fiducie est réputée, à chaque jour mentionné dans le paragraphe (4), avoir disposé de tous les biens amortissables d'une catégorie prescrite de la fiducie et en avoir tiré un profit égal,

a) lorsque la juste valeur marchande de ces biens ce jour-là dépasse la fraction non amortie du coût en capital de ces biens, pour la fiducie, ce jour-là, au montant de la fraction non amortie du coût en capital plus la moitié du montant de l'excédent, et

b) dans tout autre cas, à la juste valeur marchande de ces biens ce jour-là plus la moitié de la fraction, si fraction il y a, de la fraction non amortie du coût en capital de ces biens, pour la fiducie, ce jour-là, qui est en sus de cette juste valeur marchande,

et avoir acquis de nouveau chaque bien amortissable de cette catégorie, immédiatement après, pour un coût en capital (appelé ci-après au présent paragraphe «coût en capital présumé») égal à la fraction du produit déterminé aux termes des alinéas *a*) ou *b*) selon le cas, que le montant de la juste valeur marchande de ce bien, ce jour-là, représente par rapport au total des justes valeurs marchandes de tous les biens de cette catégorie, ce jour-là, sauf que

c) lorsque le montant du coût en capital supporté par la fiducie pour un bien donné de cette catégorie est plus élevé que le coût en capital présumé supporté par la fiducie pour le bien, aux fins des articles 13 et 20 de tous règlements établis aux termes de l'alinéa 20(1)*a*), tel qu'ils s'appliquent au bien à toute époque subséquente,

(i) le coût en capital supporté par la fiducie pour le bien est réputé être le montant du coût en capital supporté par la fiducie pour le bien, et

(ii) l'excédent est réputé avoir été alloué à la fiducie relativement au bien aux termes de l'alinéa 20(1)*a*) dans le calcul du revenu pour les années d'imposition antérieures à la nouvelle acquisition du bien pour la fiducie et tout autre montant alloué, à la fiducie relativement à ce bien, aux termes de cet alinéa, dans le calcul du revenu pour ces années, est réputé être nul, et

d) le paragraphe 13 (2) ne s'applique à aucune de ces nouvelles acquisitions.

Article 104(6)

(6) Déduction lors du calcul du revenu d'une fiducie. Pour l'application de la présente Partie, il peut être déduit lors du calcul du revenu d'une fiducie, pour une année d'imposition, la partie de la somme qui aurait constitué, sans le présent paragraphe, le paragraphe (12) et le paragraphe 105(2), son revenu pour l'année, partie qui était payable dans l'année à un bénéficiaire.

Article 104(7)

(7) Bénéficiaire non résident. Aucune déduction ne peut être opérée en vertu du paragraphe (6) lors du calcul du revenu d'une fiducie, pour une année d'imposition, relativement à la partie d'une somme qui constituerait par ailleurs son revenu d'une année, partie qui était payable dans l'année à une personne qui, à la date où cette partie est devenue ainsi payable, ne résidait pas au Canada, à moins que la fiducie n'ait alors résidé au Canada.

(Voir aussi A. 104(6).)

Article 104(8)

(8) Restrictions visant les déductions. Aucune déduction ne peut être faite en vertu du paragraphe (6) lors du calcul du revenu, pour une année d'imposition, d'une fiducie non testamentaire, qui tire, pour l'année, un revenu d'une entreprise qu'elle exploite au Canada, relativement à la partie d'une somme qui, sans les paragraphes (6) et (12), constituerait son revenu pour l'année, partie payable dans l'année à une personne qui, à l'époque où cette somme est ainsi devenue payable, était

a) un non-résident;

b) une corporation de placement appartenant à des non-résidents; ou

c) une fiducie résidant au Canada, à l'exception

(i) d'une fiducie testamentaire, ou

(ii) d'une fiducie qui, au cours de toute la période commençant le 26 avril 1965 et se terminant à l'époque où une somme est devenue ainsi payable, était un bénéficiaire de la fiducie, devenu redevable de la somme, laquelle fiducie n'a cessé d'exploiter au cours de cette période une entreprise au Canada.

(Voir aussi A. 2(1); A. 104(6).)

Article 104(9)

(9) Idem. Aucune déduction ne peut être faite en vertu du paragraphe (6) lors du calcul du revenu pour une année d'imposition d'une fiducie autre qu'un fonds mutuel, relativement à une somme qui est réputée, en vertu du paragraphe (21), constituer un gain en capital imposable, pour l'année, d'une personne non résidante ou d'une corporation de placement appartenant à des non-résidents, tiré de la disposition de biens en immobilisation.

Article 104(10)

(10) Biens détenus pour des non-résidents. Lorsque la propriété de l'ensemble des biens d'une fiducie est détenue par le fiduciaire qui les administre au profit de personnes non résidantes ou de leurs descendants futurs, il peut être déduit, en plus de la somme déductible en vertu du paragraphe (6), lors du calcul du revenu de la fiducie, pour une année d'imposition, aux fins de la présente Partie, ceux des dividendes et des intérêts reçus par la fiducie, en une année, d'une corporation de placements appartenant à des non-résidents, qui ne sont pas déductibles en vertu du paragraphe (6) lors du calcul du revenu de la fiducie pour l'année.

(Voir aussi A. 106(1)*b*).)

Article 104(11)

(11) Dividende reçu d'une corporation d'investissement appartenant à des non-résidents. Lorsqu'une partie des dividendes reçus dans une année d'imposition par une fiducie visée au paragraphe (10), d'une corporation d'investissement appartenant à des non-résidents, est déductible en vertu du paragraphe (10) lors du calcul du revenu de la fiducie pour l'année, la fiducie est réputée, aux fins de la Partie XIII, avoir payé à une personne non résidante le dernier jour de l'année une somme égale à cette partie à titre de revenu de la personne non résidante, provenant de la fiducie.

Article 104(12)

(12) Déduction d'une partie du revenu accumulé compris dans le revenu d'un bénéficiaire privilégié. Aux fins de la présente Partie, il peut être déduit, lors du calcul du revenu d'une fiducie pour une année d'imposition, la partie de son revenu accumulé pour l'année, qui, selon le paragraphe (14), devrait être incluse dans le calcul du revenu d'un bénéficiaire privilégié.

Article 104(13)

(13) La partie de la somme qui constituerait le revenu d'une fiducie pour une année d'imposition si aucune déduction n'était faite en vertu du paragraphe (6) ou des règlements établis en application de l'alinéa 20(1)*a*), qui était payable dans l'année à un bénéficiaire, doit être incluse dans le calcul du revenu de la personne à qui elle est devenue ainsi payable, qu'elle lui ait été versée ou non au cours de cette année, et ne doit pas être incluse dans le calcul de son revenu d'une année postérieure dans laquelle elle a été versée.

Commentaire: Ce paragraphe a pour but de rendre un montant déductible du fait qu'il a été alloué à un bénéficiaire, imposable lorsque le bénéficiaire l'a en main. Les mots «ou (12)» supprimés dans la version ci-dessus, sont superflus vu que le paragraphe (14) prévoit l'inclusion du montant déduit en vertu de l'article (12) dans le revenu du bénéficiaire privilégié concerné.

Article 104(14)

(14) Lorsqu'une fiducie et une personne qui en est un bénéficiaire privilégié en font ensemble le choix, pour une année d'imposition, dans la forme et les délais prescrits, la partie du revenu accumulé de la fiducie pour l'année, qui est indiquée dans le choix et qui ne dépasse pas la part du bénéficiaire privilégié dans cette fiducie, doit être incluse dans le calcul du revenu du bénéficiaire privilégié pour l'année et ne doit pas être incluse dans le calcul du revenu de tout contribuable dans une année postérieure dans laquelle elle a été versée.

Commentaire: «Le revenu de tout contribuable» remplace les mots «son revenu», vu que le revenu accumulé peut, au cours d'une année ultérieure, être payé à une personne autre que celle qui en fait le choix.

Article 104(15)

(15) Part du bénéficiaire privilégié. La part d'un bénéficiaire privilégié d'une fiducie, dans le revenu accumulé de la fiducie pour une année d'imposition, est,

a) lorsque la fiducie est une fiducie visée à l'alinéa (4)*a*) et que le jonjoint du contribuable qui est mentionné à cet alinéa est vivant à la fin de l'année, une somme égale

(i) si le bénéficiaire privilégié particulier est le conjoint du contribuable, au revenu accumulé de la fiducie pour l'année, et
(ii) dans tout autre cas, à zéro;

b) dans tous les cas non visés à l'alinéa *a*), lorsque les parts du revenu accumulé de la fiducie, attribuables aux bénéficiaires en vertu de cette fiducie, ne dépendent pas de l'exercice ou de l'absence d'exercice d'un pouvoir discrétionnaire par une personne,

(i) si à la fin de l'année le bénéficiaire particulier appartenait à une catégorie de bénéficiaires de la fiducie, dont chacun avait droit dans l'avenir, comme faisant partie de cette catégorie, à une part égale de tout revenu accumulé de la fiducie, la partie du revenu accumulé de la fiducie pour l'année, qui peut raisonnablement être considérée comme ayant été gagnée au profit des bénéficiaires (autres que des œuvres de charité canadiennes enregistrées) de cette catégorie, existant à la fin de l'année.

Commentaire: Le présent paragraphe apporte un code destiné à établir la somme à l'égard de laquelle un bénéficiaire privilégié particulier peut établir son choix aux fins de l'article 104(14). Tout le contexte renvoit donc à un revenu qui n'est pas effectivement payé, mais qui peut être dans l'avenir alloué à un bénéficiaire privilégié particulier. En conséquence, à l'alinéa *b*) et tout particulièrement au sous-alinéa (i) y afférant, les mots portant que toute personne «a droit» à une part du revenu doit être modifié. En outre, le droit au choix ne se présente qu'en rapport avec le revenu accumulé de sorte que chaque fois qu'il est question de revenu, il faut le faire suivre de l'adjectif «accumulé».

(ii) dans tous les autres cas, la partie du revenu accumulé de la fiducie pour l'année, qui peut être raisonnablement considérée comme ayant été gagnée au profit du bénéficiaire privilégié particulier;

c) dans tous les cas non mentionnés à l'alinéa *a*) ou *b*), lorsque chaque bénéficiaire, en vertu de la fiducie, dont la part du revenu accumulé de la fiducie dépend de l'exercice ou de l'absence d'exercice d'un pouvoir discrétionnaire par une personne, est un bénéficiaire privilégié ou une œuvre de charité canadienne enregistrée, la partie du revenu accumulé de la fiducie pour l'année, peut raisonnablement être considérée comme ayant été gagnée au profit du bénéficiaire particulier, n'excédant pas le montant déterminé de la manière prescrite comme étant sa part ou la part de l'œuvre de charité, établie d'une façon discrétionnaire, du revenu accumulé de la fiducie pour l'année; et

ca) dans le cas d'une fiducie classée, la somme prescrite.

d) dans tous les cas non mentionnés à l'alinéa *a*), *b*), *c*) ou *ca*), nulle.

Commentaire: Ces modifications visent à permettre au ministre d'établir des règlements d'échange à l'intention des fiducies, telles que les fiducies de protection qui méritent un traitement particulier.

Article 104(16)

(16) Amortissement permis du coût en capital. Le bénéficiaire d'une fiducie peut déduire du montant qui, par ailleurs, constituerait son revenu de la fiducie, en vertu du paragraphe (13) ou (14), selon le cas, la partie du montant qui serait par ailleurs déductible du revenu de la fiducie pour l'année, selon les règlements établis en vertu de l'alinéa 20(1)*a*), que la fiducie peut déterminer; et toute somme déductible en vertu du présent paragraphe pour une année d'imposition doit être déduite du montant que la fiducie pourrait par ailleurs déduire d'après ces règlements, mais est réputée, aux fins de l'article 13, avoir été permise à la fiducie, selon ces règlements, lors du calcul de son revenu pour l'année.

(Voir également article 20(1)*a*).)

Article 104(17)

(17) Déduction pour épuisement. Lorsqu'une somme est, dans une année d'imposition, payable par une fiducie à un bénéficiaire de la fiducie, aucune partie de cette somme n'est réputée, aux fins des paragraphes (6) et (13), être payable sur un montant déductible lors du calcul du revenu de la fiducie pour l'année, d'après les règlements établis en vertu du paragraphe 65(1), sauf la partie de ce montant que la fiducie désigne comme étant ainsi payable.

Article 104 (18)

(18) Lorsque le revenu d'une fiducie pour une année d'imposition, ou toute partie de ce revenu, n'était pas payable dans l'année, mais était détenu en fiducie pour le compte d'un enfant ou d'un mineur y ayant un droit acquis et que la seule raison pour laquelle il n'était pas payable dans l'année résidait dans le fait que le bénéficiaire était un enfant ou un mineur, il est, aux fins des paragraphes (6) et (13), considéré comme lui ayant été payable dans l'année.

(Voir aussi article 65 (1).)

Article 104 (19)

(19) La partie de

a) l'ensemble des dividendes imposables, payés sur des actions du capital-actions de corporations canadiennes imposables, et reçus par une fiducie, dans une année d'imposition,

qui

b) peut raisonnablement être considérée (compte tenu de toutes les circonstances, y compris les modalités du contrat de fiducie) comme faisant partie de la somme qui, en vertu du paragraphe (13) ou (14) ou de l'article 105, selon le cas, a été incluse dans le calcul du revenu, pour l'année, d'un bénéficiaire particulier de la fiducie, et

c) n'a été attribuée par la fiducie à aucun autre de ses bénéficiaires,

doit, si la fiducie l'a ainsi attribuée au bénéficiaire particulier, dans la déclaration de son revenu pour l'année en vertu de la présente Partie, être réputée, aux fins de l'article 82 et du présent paragraphe, constituer un dividende imposable reçu par le bénéficiaire particulier, dans l'année, d'une corporation canadienne imposable, et ne pas être un dividende imposable reçu par la fiducie, dans l'année, d'une corporation canadienne imposable.

Article 104 (20)

(20) Lorsqu'une somme est devenue, dans une année d'imposition, payable par une fiducie à un bénéficiaire particulier de cette fiducie, la partie de cette somme qui

a) peut raisonnablement être considérée (eu égard à toutes les circonstances, y compris les modalités de la fiducie), comme ayant été tirée d'une somme reçue par la fiducie dans l'année, au titre ou en paiement intégral ou partiel d'un dividende sur une action du capital-actions d'une corporation qui réside au Canada, autre qu'un dividende imposable, et

b) n'a pas été attribuée par la fiducie à aucun autre bénéficiaire de celle-ci,

ne doit pas, si elle est ainsi attribuée par la fiducie au bénéficiaire particulier dans sa déclaration de revenu pour l'année, en vertu de la présente Partie, être incluse dans le calcul du revenu du bénéficiaire particulier pour l'année.

Article 104 (21)

(21) La partie

a) de la fraction, si fraction il y a, de la totalité des gains en capital imposables d'une fiducie pour une année d'imposition qui est en sus du total

(i) de ses pertes en capital déductibles pour l'année, et

(ii) de la somme, si somme il y a, déductible en vertu de l'alinéa 111(1)*b*) de son revenu pour l'année

qui

b) peut raisonnablement être considérée (compte tenu de toutes les circonstances, y compris les modalités du contrat de fiducie) comme faisant partie de la somme qui, en vertu du paragraphe (13) ou (14) ou de l'article 105, selon le cas, a été incluse dans le calcul du revenu, pour l'année d'imposition, d'un bénéficiaire particulier de la fiducie, et

c) n'a été attribuée par la fiducie à aucun autre de ses bénéficiaires,

doit, si la fiducie l'a ainsi attribuée au bénéficiaire particulier, dans la déclaration de son revenu pour l'année en vertu de la présente Partie, être réputée, aux fins des articles 3 et 111, constituer un gain en capital imposable, pour l'année, du bénéficiaire particulier, tiré de la disposition d'un bien en immobilisations.

Article 104(22)

(22) Déduction au titre des impôts étrangers. Aux fins de l'article 126, les règles suivantes s'appliquent:

a) la partie du revenu d'une fiducie, pour une année d'imposition, tiré, (avant toute déduction en vertu du paragraphe (6) ou (12) de sources situées dans un pays étranger qui

(i) peut raisonnablement être considérée (compte tenu de toutes les circonstances, y compris les modalités du contrat de fiducie) comme faisant partie du revenu qui, en vertu du paragraphe (13) ou (14), selon le cas, a été inclus dans le calcul du revenu, pour l'année d'imposition, d'un bénéficiaire particulier de la fiducie, et

(ii) n'a été attribuée par la fiducie à aucun autre de ses bénéficiaires,

doit, si la fiducie l'a ainsi attribuée au bénéficiaire particulier, dans sa déclaration de revenu pour l'année, en vertu de la présente Partie, être réputée constituer le revenu du bénéficiaire particulier, pour l'année d'imposition, tiré de sources situées dans ce pays:

b) le bénéficiaire d'une fiducie est réputé avoir versé à titre d'impôt sur le revenu pour une année d'imposition sur le revenu qu'il est réputé, en vertu de l'alinéa *a*), avoir tiré, pour l'année, de sources situées dans un pays étranger, au gouvernement de ce pays une somme égale à la fraction de l'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices payé par la fiducie pour l'année, au gouvernement de ce pays ou au gouvernement d'un État, d'une province ou de toute autre subdivision politique de ce pays (sauf la partie de cet impôt qui était déductible en vertu du paragraphe 20(11) ou (12) lors du calcul de son revenu pour l'année), représentée par le rapport entre

(i) la partie de la somme incluse dans le calcul de son revenu pour l'année en vertu du paragraphe (13) ou (14), selon le cas qui est réputée, en vertu de l'alinéa *a*), constituer un revenu, pour l'année, tiré de sources situées dans ce pays,

et

(ii) le revenu de la fiducie, pour l'année, tiré de sources situées dans ce pays (avant toute déduction en vertu du paragraphe (6) et (12));

c) le revenu d'une fiducie, pour une année d'imposition, tiré de sources situées dans un pays étranger, est réputé être le revenu qu'elle en a effectivement tiré pour l'année, moins la totalité des sommes réputées, en vertu de l'alinéa *a*), constituer le revenu que tous les bénéficiaires de la fiducie en ont tiré pour l'année; et

d) une fiducie est réputée avoir payé à titre d'impôt sur le revenu au gouvernement d'un pays étranger, pour une année d'imposition, une somme égale à l'impôt sur le revenu ou sur les bénéfices qu'elle a effectivement payé, pour l'année, au gouvernement de ce pays ou au gouvernement d'un État, d'une province ou de toute autre subdivision politique de ce pays (sauf la partie de cet impôt qui était déductible en vertu du paragraphe 20(11) ou (12) lors du calcul de son revenu pour l'année), diminuée de la totalité des sommes réputées, selon l'alinéa *b*), avoir été payées au gouvernement de ce pays pour l'année, par tous les bénéficiaires de la fiducie.

Article 104(23)

(23) Fiducies testamentaires. Nonobstant toute disposition contraire de la présente loi, les règles suivantes s'appliquent à la fiducie testamentaire:

a) l'année d'imposition de la fiducie est la période pour laquelle les comptes de la fiducie ont été normalement arrêtés et acceptés aux fins de l'établissement d'une cotisation en vertu de la présente loi, et, à défaut d'une pratique établie, la période fixée par la fiducie à cette fin (mais la période ne doit pas se prolonger au-delà de 12 mois et, aux fins de la présente loi, aucun changement ne peut être apporté à la période normale et acceptée sans l'assentiment du Ministre);

b) lorsqu'il est fait mention d'une année d'imposition par rapport à une année civile, cette mention vise l'année ou les années qui coïncident avec cette année civile ou qui se terminent au cours de celle-ci;

c) le revenu d'une personne, pour une année d'imposition, tiré d'une fiducie, est réputé être le bénéfice qu'elle en retire pour l'année d'imposition ou les années d'imposition de la fiducie qui se sont terminées au cours de cette année, déterminé en vertu des dispositions du présent article et de l'article 105;

d) lorsqu'un particulier ayant un revenu tiré d'une fiducie est décédé après la fin d'une année d'imposition de la fiducie, mais avant la fin de l'année civile au cours de laquelle cette année d'imposition s'est terminée, une déclaration distincte du revenu qu'il a tiré de la fiducie pendant la période allant de la fin de l'année d'imposition de la fiducie à la date du décès doit être produite et l'impôt exigible

23354—35

en vertu de la présente Partie doit être payé relativement à ce revenu comme s'il était le revenu d'une autre personne; et

e) au lieu d'effecteur les versements exigés par l'article 156, la fiducie doit verser au Receveur général du Canada, dans un délai de 90 jours à compter de la fin de chaque année d'imposition, l'impôt pour l'année calculé aux termes de l'article 151.

(Voir également les articles 70(2), 105(1), 150(4), 151, 156, 249(1).)

Article 104 (24)

(24) «Somme payable». Aux fins des paragraphes (6), (7), (8), (13) et (20), une somme doit être considérée comme étant payable dans une année d'imposition sauf si elle a été versée, dans l'année, à la personne à laquelle elle était payable ou si cette personne avait le droit d'en exiger le paiement dans cette année.

(Voir également les articles 104(6), (7), (8), (13).

Article 104 (25)

(25) En vertu du paragraphe (14), un choix au nom d'un bénéficiaire privilégié frappé d'incapacité peut être fait par la personne désignée dans la fiducie comme apte à faire ce choix, sinon par un parent ou un tuteur de ce bénéficiaire, ou encore par le bénéficiaire.

Commentaire: On a exprimé des doutes au sujet de la capacité des personnes de faire un choix lorsqu'elles y ont droit en qualité de bénéficiaires privilégiés en ce qui concerne le revenu accumulé. On prétend que le ministère de la Justice a signifié au ministère des Finances que ces choix ne soulevaient aucun problème dans le cadre de la législation provinciale. De plus, le ministère du Revenu national a informé le ministère des Finances qu'aucun problème ne se présentait quant aux droits actuels de faire un choix du moins en ce qui concerne les personnes frappées d'incapacité. L'Association du Barreau ne conteste pas les conseils formulés par les deux ministères, mais dans le contexte particulier à l'étude, elle n'estime pas que ces conseils répondent au problème. Il est absolument vrai que toutes les provinces comptent des institutions juridiques en vertu desquelles une personne peut être habilitée à faire un choix au nom d'un mineur, mais elles entraînent souvent des procédures fastidieuses et des dépenses considérables étant donné qu'elles sont conçues nécessairement en vue de surmonter les problèmes délicats que pose la possession de biens par une personne frappée d'incapacité. L'incapacité la plus fréquente en ce qui concerne le droit d'un bénéficiaire privilégié de faire un choix sera celle des mineurs. L'incapacité mentale ou l'absentéisme sont peu courants ou même étrangers au domaine, et la possibilité de recourir à une procédure adéquate qui permettrait la nomination d'un représentant personnel attitré est ouverte. Toutefois, fort peu de parents se donnent la peine d'assurer la tutelle de leurs propres enfants. On estime que la Loi devrait donner à un parent le droit de faire le choix, ce qui ne contrecarrerait pas le droit pour les provinces de déterminer la tutelle, mais on stipulerait simplement qu'une catégorie particulière de personnes pourraient faire un choix au niveau fédéral.

Article 105. Avantages tirés de fiducies, contrats, etc.

(1) La valeur de tous les avantages (autres qu'une attribution ou un paiement de capital) qu'un contribuable a reçus, pendant une année d'imposition, d'une fiducie ou en exécution d'une fiducie, d'un contrat, d'une entente ou d'un pouvoir de désignation, indépendamment de la date à laquelle ils ont été faits ou créés, est incluse dans le calcul de son revenu pour l'année, sous réserve des dispositions du paragraphe (2).

(Voir aussi art. 56(2) et 76(1).)

Article 105 (2)

(2) Impenses, etc. La partie d'une somme versée par une fiducie sur les propres revenus, pour impenses, pour entretien de biens ou pour impôts concernant ces biens qui, en vertu du contrat de fiducie, doivent être entretenus pour l'usage d'une personne ayant la jouissance de ces biens sa vie durant ou d'un bénéficiaire, selon ce qui est raisonnable eu égard aux circonstances, est incluse dans le calcul du revenu de ces derniers, tiré de la fiducie, pour l'année d'imposition relativement à laquelle elle a été versée.

(Voir aussi art. 12(1)*m*), 104(6) et (13) et 248(1).)

Article 106. Participation au revenu d'une fiducie.

(1) Lorsqu'une somme relative à la participation d'un contribuable au revenu d'une fiducie a été incluse dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition en vertu du paragraphe 104(13) ou du paragraphe (2) du présent article, il peut être déduit du revenu de celui-ci, pour l'année, le moins élevé des deux montants suivants:

a) la somme ainsi incluse dans le calcul de son revenu pour l'année, ou

b) la fraction, si fraction il y a, du prix que le contribuable a payé en contrepartie du droit de participer au revenu, qui est en sus du total des sommes qui étaient déductibles au titre de cette participation, en vertu du présent paragraphe lors du calcul de son revenu pour les années d'imposition antérieures.

Article 106(2)

(2) Disposition par un contribuable d'une participation au revenu. Lorsque, dans une année d'imposition, un contribuable dispose d'une participation au revenu d'une fiducie,

a) sauf dans les cas où le paragraphe (3) s'applique, le produit de la disposition doit être inclus dans le calcul de son revenu pour l'année;

b) le montant de tout gain en capital imposable et de toute perte en capital déductible, du contribuable, provenant de la disposition, est réputé nul; et

c) pour plus de précision, le coût supporté par le contribuable pour chaque bien qu'il a reçu en contrepartie de la disposition est la juste valeur marchande de chaque bien au moment de la disposition.

Article 106(3)

(3) Produits de la disposition d'une participation au revenu. Pour plus de précision, lorsque, à une date quelconque, un bien appartenant à une fiducie a été attribué par celle-ci à un contribuable qui était bénéficiaire

de cette fiducie, à titre de contrepartie totale ou partielle de sa participation au revenu de la fiducie, la fiducie est réputée avoir disposé du bien moyennant un produit égal à la juste valeur marchande du bien à cette date.

Article 107. Disposition par un contribuable d'une participation au capital.

(1) Lorsqu'un contribuable a disposé d'une participation au capital d'une fiducie,

a) pour calculer son gain en capital imposable, si gain il y a, réalisé en disposant de la participation, le prix de base rajusté de cette participation du contribuable, immédiatement avant la disposition, est réputé égal au plus élevé des deux montants suivants: le prix de base rajusté de cette participation, pour lui, déterminé par ailleurs, immédiatement avant cette date ou le coût indiqué de sa participation immédiatement avant cette date, et

b) pour plus de précision, afin de calculer la perte en capital admissible, si perte il y a, qu'il a subie en disposant de la participation, le prix de base rajusté de cette participation du contribuable, immédiatement avant la disposition, est celui qui est déterminé en vertu de la présente loi en faisant abstraction de l'alinéa *a*), immédiatement avant cette date,

Sauf que lorsque la participation était une participation dans une fiducie non testamentaire ne résidant pas au Canada, qui a été achetée par le contribuable, l'alinéa *a*) ne s'applique pas à la disposition de cette participation sauf lorsque le paragraphe (2) s'applique dans le cas d'une attribution de biens faite par la fiducie en sa faveur, en acquittement total ou partiel, de sa participation.

Article 107(1)

(1) Lorsqu'un contribuable a disposé d'une participation au capital d'une fiducie,

a) pour calculer son gain en capital imposable, si gain il y a, réalisé en disposant de la participation, le prix de base rajusté de cette participation du contribuable, immédiatement avant la disposition, est réputé égal, au plus élevé des deux montants suivants: le prix de base rajusté de cette participation, pour lui, déterminé par ailleurs, immédiatement avant cette date ou le coût indiqué de sa participation immédiatement avant cette date, et

b) pour plus de précision, afin de calculer la perte en capital admissible, si perte il y a, qu'il a subie en disposant de la participation, le prix de base rajusté de cette participation du contribuable, immédiatement avant la disposition, est celui qui est déterminé en vertu de la présente loi en faisant abstraction de l'alinéa (2),

sauf que lorsque la participation était une participation dans une fiducie non testamentaire ne résidant pas au Canada, qui a été achetée par le contribuable, l'alinéa *a*) ne s'applique pas à la disposition de cette participation sauf lorsque le paragraphe (2) s'applique dans le cas d'une attribution de biens faite par la fiducie en sa faveur, comme faisant partie totale ou partielle, de sa participation ou au titre de sa participation.

Article 107(2)

(2) Lorsque, à une date quelconque, des biens d'une fiducie ont été attribués par cette dernière à un contribuable, qui en était un bénéficiaire, au titre de ou comme totalité ou partie de sa participation au capital de la fiducie.

Commentaire: On s'est demandé si une attribution de biens par une fiducie en faveur d'un bénéficiaire ne constitue pas une usurpation de biens. Le terme «en acquittement» semble susciter cette difficulté. Des écrivains comme David Ward ont exprimé ce doute par écrit et l'Association du Barreau s'est préoccupée de cette question lors de la rédaction du mémoire. Il nous semble que la meilleure solution serait de substituer dans les deux alinéas la locution «en acquittement» par «comme faisant partie de ou au titre de».

Article 107(3)

(3) Détermination du coût des biens autres que des biens en immobilisations non amortissables. Lorsque les biens, mentionnés au paragraphe (2), qu'une fiducie a attribués à un contribuable étaient des biens autres que des biens en immobilisations non amortissables, il faut, pour déterminer le coût de ces biens supporté par le contribuable en vertu de l'alinéa (2)*b*) (sauf lorsqu'il s'agit d'appliquer l'alinéa (2)*b*) à la détermination du produit que tire le contribuable de la disposition de sa participation au capital en vertu de l'alinéa (2)*c*)), lire, à l'alinéa (2)*b*), «la moitié de la fraction» au lieu de «la fraction»,

Article 107(4)

(4) Fiducie en faveur du conjoint. Lorsque la fiducie mentionnée au paragraphe (2) était une fiducie visée à l'alinéa 104(4)*a*), et que

a) les biens ainsi attribués par la fiducie étaient des biens en immobilisations autres que des biens amortissables,

b) le contribuable qui a reçu les biens ainsi attribués n'était pas le conjoint, et

c) le conjoint était vivant à la date de l'attribution des biens,

les règles suivantes s'appliquent nonobstant celles des alinéas (2)*a*) à *d*):

d) la fiducie est réputée avoir disposé de ces biens et en avoir tiré un produit égal à leur juste valeur marchande à cette date;

e) le contribuable est réputé avoir acquis ces biens à un prix égal à leur juste valeur marchande, et

f) le contribuable est réputé avoir disposé de la totalité ou d'une partie, selon le cas, de sa participation dans la fiducie et en avoir tiré un produit égal à cette juste valeur marchande.

Article 107(5)

(5) Attribution à un bénéficiaire non résidant. Lorsque le paragraphe (2) s'applique à des biens d'une fiducie, attribués par cette dernière à un contribuable non résidant, bénéficiaire en vertu de cette fiducie, et

23354—35½

que les biens n'étaient pas des biens canadiens imposables, ou des biens qui seraient des biens canadiens imposables si la fiducie n'avait, à aucun moment de l'année d'imposition de la fiducie durant laquelle les biens furent ainsi attribués, résidé au Canada, nonobstant les alinéas (2)*a*) à *c*), les dispositions des alinéas (4)*d*) à *f*) s'appliquent à des biens comme si la mention à l'alinéa (4)*f*) de «cette juste valeur marchande» était interprétée comme une mention du «prix de base rajusté supporté par lui pour l'intérêt ou la participation dans la fiducie, selon le cas, immédiatement avant l'attribution des biens».

Article 108. Definitions.

(1) Dans la présente sous-section,

Article 108(1)*a*)

a) «Revenu accumulé».—«revenu accumulé» d'une fiducie pour une année d'imposition signifie la somme qui, sans le paragraphe 104 (12), représenterait son revenu pour l'année;

Commentaire: Les termes «104 (6)» semblent avoir été omis par inadvertance.

Article 108(1)*b*)

b) «Bénéficiaire».—«bénéficiaire» d'une fiducie comprend une personne ayant un droit sur celle-ci;

Article 108(1)*c*)

c) «Participation au capital».—«participation au capital» d'un contribuable dans une fiducie signifie un droit (actuel ou éventuel, avec ou sans réserve) que possède le contribuable, en sa qualité de bénéficiaire de la fiducie, sur la totalité ou une partie du capital de la fiducie ou un droit de recevoir la totalité ou une partie de ce capital;

Article 108(1)*d*)

d) «Coût indiqué d'une participation au capital».—«coût indiqué d'une participation au capital» d'une fiducie pour un contribuable, à une date quelconque, signifie,

(i) dans tous les cas où tout argent ou tous biens de la fiducie ont été attribués au contribuable, par la fiducie, à titre de règlement final de la totalité de sa participation au capital (lors de la liquidation de la fiducie ou autrement), le total de l'argent ainsi attribué et des sommes dont chacune représente le coût indiqué, pour la fiducie, immédiatement avant l'attribution, de chacun de ces biens ainsi attribués au contribuable, et

(ii) dans tous les autres cas, la fraction du montant, si montant il y a, de la totalité de l'argent en main de la fiducie immédiatement avant cette date et des sommes dont chacune constitue le coût indiqué, pour la fiducie, immédiatement avant cette date, de chaque bien de la fiducie qui est en sus de la totalité des sommes dont chacune représente le montant de toute dette de la fiducie, ou la valeur de toute autre obligation qu'a la fiducie de verser une somme quelconque, qui était due immédiatement avant cette date, représentée par le rapport entre

(A) la juste valeur marchande, à cette date, de la participation au capital de la fiducie,

et

(B) la juste valeur marchande, à cette date, de toutes les participations au capital de la fiducie;

Article 108 (1)*e*)

e) «Participation au revenu».—«participation au revenu» d'un contribuable dans une fiducie signifie un droit (actuel ou éventuel, avec ou sans réserve) que possède le contribuable, en sa qualité de bénéficiaire de la fiducie, sur la totalité ou une partie du revenu de la fiducie, ou un droit de recevoir la totalité ou une partie de ce revenu;

Article 108 (1)*f*)

f) «Fiducie non testamentaire».—«fiducie non testamentaire» signifie une fiducie autre qu'une fiducie créée par testament;

Article 108 (1)*g*)

g) «Bénéficiaire privilégié».—«bénéficiaire privilégié» d'une fiducie signifie un particulier résidant au Canada, qui est un bénéficiaire de la fiducie et qui est

(i) l'auteur de la fiducie,

(ii) le conjoint ou ancien conjoint de l'auteur de la fiducie, ou

(iii) un enfant, petit-enfant ou arrière-petit-enfant de l'auteur de la fiducie, ou le conjoint de l'une de ces personnes;

Article 108 (1)*h*)

h) «Auteur ou disposant».—«auteur ou disposant»,

(i) relativement à une fiducie testamentaire, signifie le particulier mentionné à l'alinéa *i*), et

(ii) relativement à une fiducie non testamentaire,

(A) si la fiducie a été créée par transfert, cession ou autre disposition de biens en sa faveur (appelés dans le présent alinéa les biens «remis») par un seul particulier et si la juste valeur marchande des biens de la fiducie qui ont été remis par lui à la date de la création de la fiducie ou à une date postérieure, est supérieure à la juste valeur marchande des biens de la fiducie qui ont été remis par une autre ou d'autres personnes à une date postérieure (ces justes valeurs marchandes étant déterminées à la date de cette remise), signifie ce particulier, et

(B) si la fiducie a été créée par la remise de biens à celle-ci, par un particulier et son conjoint, et par nulle autre personne, et que la juste valeur marchande des biens de la fiducie qui ont été remis par eux à la date de la création de la fiducie ou à une date postérieure est supérieure à la juste valeur marchande des biens de la fiducie qui ont été remis par une autre ou

d'autres personnes à une date postérieure (ces justes valeurs marchandes étant déterminées à la date de cette remise), signifie ce particulier et son conjoint;

Article 108 (1)*i*)

i) «Fiducie testamentaire».—«fiducie testamentaire» signifie une fiducie ou succession qui a commencé à exister au décès d'un particulier et par suite de son décès, mais, pour plus de précision, ne comprend aucune fiducie semblable qui a été créée par toute personne autre que ce particulier; et

Article 108 (1)*j*)

j) «Fiducie».—«fiducie» comprend une fiducie non testamentaire et une fiducie testamentaire, mais, aux paragraphes 104(4), (5), (12), (14) et (15), et aux articles 105 à 107, ne comprend pas

(i) une fiducie d'investissement à participation unitaire, ou

(ii) une fiducie régie par une caisse ou un régime enregistré de pensions, un régime de participation des employés aux bénéfices, un régime enregistré de prestations supplémentaires de chômage, un régime enregistré d'épargne-retraite ou un régime de participation différée aux bénéfices.

Article 108 (1)*k*)

k) «Fiducie classifiée».—«Fiducie classifiée» signifie une fiducie dont l'inclusion dans une classe prescrite par le règlement a été acceptée par le ministre.

Commentaire: Cet amendement a été conçu pour permettre au ministre de prescrire d'autres règlements pour des fiducies comme les fiducies de protection qui justifient un traitement spécial.

Article 108 (2)

(2) Sens de l'expression «fiducie d'investissement à participation unitaire». Aux fins de la présente loi, une fiducie est une fiducie d'investissement à participation unitaire à une date donnée si, à cette date, elle était une fiducie non testamentaire dans laquelle chaque bénéficiaire possède une participation qui est définie par rapport aux unités de la fiducie, et si

a) les unités émises de la fiducie comprenaient

(i) des unités qui comportaient des conditions, entre autres celles exigeant que la fiducie accepte, à la demande du détenteur de ces unités et à un prix déterminé et payable conformément aux conditions posées, de racheter les unités, en totalité ou en partie, qui sont entièrement libérées, ou

(ii) des unités qui satisfaisaient à certaines conditions prescrites relatives au rachat des unités par la fiducie,

et si la juste valeur marchande des unités qui comportaient certaines conditions, entre autres celles qui sont mentionnées ci-dessus ou qui satisfaisaient aux conditions susmentionnées, selon le cas, n'était pas inférieure à 95% de la juste valeur marchande de toutes les unités émises de la fiducie (cette juste valeur marchande étant déterminée sans tenir compte des droits de vote afférents aux unités de la fiducie), ou

b) pendant toute l'année d'imposition comprenant la date donnée, elle a répondu aux conditions suivantes:

(i) elle résidait au Canada,

(ii) sa seule entreprise consistait à investir des fonds de la fiducie,

(iii) pendant toute l'année, au moins 80% de ses biens consistaient en actions, obligations, *mortgages*, hypothèques, valeurs négociables ou argent comptant, ou en droits sur toute valeur locative ou redevance, calculée par rapport à la somme ou à la valeur représentée par la production de pétrole ou de gaz, ou un avoir minier, situés au Canada,

(iv) au moins 95% de ses revenus pour l'année étaient tirés des investissements visés au sous-alinéa (iii) ou de la disposition de ceux-ci,

(v) plus de 10% de ses biens n'ont consisté, à aucun moment dans l'année, en actions, obligations ou valeurs de toute corporation ou débiteur autre que Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, ou d'une municipalité canadienne, et

(vi) tout avoir en ses unités et tout mouvement de ses unités sont conformes

aux conditions prescrites, relativement au nombre des détenteurs de ses unités, à la répartition de ses unités et à la négociation de ses unités dans le public.

Article 108(3)

(3) Aux fins de l'alinéa 70(6)*b*), des alinéas 73(1)*a*) et *b*), de l'alinéa 104(4)*a*) (ci-nommées dispositions de roulement:) et de l'alinéa 108(1)*e*)

a) le revenu d'une fiducie est son revenu calculé sans égard aux dispositions de la présente loi.

b) lorsque la fiducie ordonne l'affectation du revenu de la fiducie au bénéfice du conjoint, ce dernier, aux fins de la loi, est censé avoir le droit de recevoir le revenu dont l'affectation a été ainsi ordonnée.

c) le fait que les dettes du contribuable ou les impôts exigibles à la suite de son décès ou les frais administratifs de la fiducie sont payables sur l'actif de la fiducie ne doit pas, pour cette raison seule, empêcher l'application des dispositions de roulement.

Commentaire: L'Association du Barreau exprime son inquiétude sur deux points qui se rapportent à l'exclusion d'une fiducie pour un conjoint. En premier lieu, si l'argent est dépensé pour le bénéfice d'un conjoint plutôt que de lui être versé il devrait être traité de la même manière. On craint qu'il n'en soit pas ainsi et que la possibilité de dépenser le revenu pour le bénéfice du conjoint exclut la fiducie. De même, on craint l'exclusion de la fiducie si celle-ci doit verser un impôt à une province ou à une municipalité ou payer les dettes de la personne décédée. Il serait nécessaire d'insérer un article comme l'article 7 (4) de la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès ainsi que son interprétation; l'Association est satisfaite de l'énoncé qui a été proposé à cette fin.

Autres articles à modifier

110 (2) *a*) Lorsqu'un particulier a été, au cours de l'année d'imposition, membre d'un ordre religieux et a, comme tel, prononcé des vœux de pauvreté perpétuelle, il peut, en remplacement de la déduction permise par l'alinéa (1)*a*), déduire de son revenu pour l'année une somme égale au revenu qu'il a gagné pour l'année, au sens de l'article 63, si cette somme a été versée à l'ordre sur son revenu.

b) Lorsqu'un contribuable décède au cours d'une année d'imposition, son revenu imposable pour cette année-là est calculé conformément aux dispositions de l'alinéa (1)*a*) sans toutefois tenir compte de l'expression «sans dépasser 20%».

Commentaire: Le projet de loi à l'heure actuelle limite les déductions des dons de charité à un montant équivalent à 20% du revenu imposable dans la période finale. En fait, il n'est pas rare de voir un contribuable faire don de tous ses biens ou de tous ses biens sous réserve d'une rente viagère au profit de son épouse (et peut-être à d'autres personnes à charge) à des œuvres de charité. Les dispositions actuelles du bill auraient pour effet de rendre imposable la tranche du don de charité qui dépasse la limite de 20%. On considère donc qu'une déduction de 100 p. 100 pour dons de charité devrait être accordée au cours de l'année du décès. Il faut noter qu'il ne s'agit pas là d'une proposition tout à fait inédite. La Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès du Canada prévoit une déduction de 100 p. 100 à l'heure actuelle et cette même déduction est accordée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu lorsqu'il s'agit d'un don qui est fait à cette œuvre de charité si connue qu'est la Couronne. L'Association du Barreau demande que la déduction de 100 p. 100 soit généralement applicable à tous les dons de charité faits au cours de l'année du décès.

54 *e*) «biens personnels désignés» d'un contribuable signifie des biens réservés à son usage personnel constitués par l'un ou plusieurs des biens suivants qui lui appartiennent en totalité ou en partie ou sur lesquels il détient un droit:

(i) estampes, gravures, dessins, tableaux, sculptures, ou autres œuvres d'art de même nature,

(ii) bijoux,

(iii) in-folios rares, manuscrits rares ou livres rares,

(iv) timbres, ou

(v) pièce de monnaie,

(vi) meubles anciens,

(vii) or, argent, vaisselle plate ou assiettes anciennes,

(viii) porcelaine ancienne ou rare.

Commentaire: Selon les explications fournies par le ministre au sujet du Bill, les catégories relatives aux biens personnels désignés comportaient des articles qui d'ordinaire ne perdaient pas de leur valeur à l'usage et qui dès lors, pourraient rapporter si l'on en disposait. Cependant on comprend bien que la technique dans la loi consistait à établir une liste précise des biens personnels désignés, liste qui contient certaines omissions. On sait que le mobilier ordinaire se déprécie alors que les pièces anciennes authentiques ne perdent pas de leur valeur. La difficulté qui se pose pour déterminer ce que l'on entend par ancien peut se résoudre et elle l'est pour ce qui est des règlements douaniers. La liste actuelle comprend les pièces de monnaie, les bijoux et les œuvres d'art. Ces catégories n'englobent pas la vaisselle en or ou en argent massif. Des articles de ce genre ne se déprécient pas à l'usage et plus ils vieillissent plus ils acquièrent de la valeur. D'autres articles du même genre à base de métaux moins fins tels que l'étain, le cuivre jaune ou rouge, bien que rentrant d'ordinaire dans la catégorie d'articles qui se déprécient à l'usage peuvent, s'ils sont très vieux, passer à la catégorie d'objets anciens et comme c'est le cas des meubles prendre de la valeur au fil des années, qu'on s'en serve ou non. Enfin, par porcelaine ancienne ou rare, on désigne deux catégories de potterie qui ne se déprécient pas à l'usage. Il importe que chaque sénateur connaisse certains articles qui, utilisés ou non, sont plus précieux maintenant qu'ils ne l'étaient au moment de l'achat. Ce qui importe le plus ici, c'est le caractère ancien de l'objet. Normalement, le cas de la porcelaine rare qui n'est pas ancienne ne se posera pas. Toutefois, certains artistes de la porcelaine fine ont l'habitude de fabriquer un nombre restreint de pièces qui commencent aussitôt à prendre de la valeur.

40(2)*k*) Aux fins de l'alinéa 69(1)*b*) et des sous-alinéas 70(5) et 104(4) on peut déduire du produit de la disposition autrement déterminés de la propriété (autres que les biens amortissables) un montant équivalent aux dépenses jugées raisonnables que le contribuable aurait pu débourser en disposant des biens dont il aurait pu censément se défaire s'il en avait effectivement disposé.

Commentaire: La Commission sur la vente des biens et autres dépenses du même genre est déductible en calculant le gain de capital que doit verser le contribuable. Il est juste que l'on tienne compte de ce genre de dépenses étant donné que les biens sont réputés être réalisés plutôt qu'effectivement réalisés.

122 (2) Le paragraphe (1) ne s'applique pas dans le cas d'une année d'imposition d'une fiducie non testamentaire, autre qu'une fiducie de fonds mutuels, si elle

a) a été établie avant le 18 juin 1971,

b) résidait au Canada le 18 juin 1971 et y a résidé jusqu'à la fin de l'année sans interruption,

c) n'a exploité activement une entreprise dans l'année,

d) n'a pas reçu aucun bien sous forme de don depuis la date de la sanction royale de la présente loi, et

e) n'a, après la date de la sanction royale de la présente loi, contracté

(i) aucune dette envers une personne, ni aucune dette garantie par une personne, avec laquelle un bénéficiaire de la fiducie avait un lien de dépendance, ni

(ii) aucune autre obligation de verser une somme à une personne ou une somme garantie par une personne avec laquelle un bénéficiaire de la fiducie avait un lien de dépendance.

Commentaire: De nombreuses fiducies ont été involontairement placées dans la catégorie fiscale minimale de 50 p. 100 à cause de dons supplémentaires ou d'emprunts depuis le 18 juin 1971. Les auteurs du bill ont à l'œil les contribuables retords qui passent leur temps à planifier leurs impôts. Pour ceux-là la règle du 18 juin est incontestablement équitable. Tous ces gens ont entendu parler de cette disposition au cours de la fin de semaine des 19 et 20 juin 1971. Cependant, les petites fiducies, au nom d'enfants souvent, sont légion et ne se préoccupent pas des formalités; d'autre part, elles ne sont pas toujours et même presque jamais créées par des contribuables retords. La mère qui place l'argent de ses allocations au nom de ses enfants, le grand-père qui achète chaque année une obligation d'épargne du Canada de $50 au profit de ses petits-enfants en sont des exemples. On pourrait sauver ces fiducies en créant une nouvelle catégorie pour enfants mais, en attendant, il serait plus équitable de laisser plus de temps aux contribuables pour se familiariser avec cette règle. Au moment de la dernière modification, l'article 13(4) de la Loi modifiant la loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, 1968-1969, autorisait les contribuables à prévoir des changements post mortem à leur testament afin de devenir admissibles aux termes de la définition de la fiducie au nom du conjoint, exonérée d'impôt créée par l'article 7(1)b) de la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès. Une telle modification était permise jusqu'au 1er août 1969 et avait pour but d'accorder une période suffisamment longue pour éviter de faire tomber sous le coup de la loi ceux qui n'aurait pas eu une occasion raisonnable de modifier leur testament. Le même principe s'applique ici.

Commentaires sur la classification des fiducies: A l'heure actuelle, le bill reconnaît les catégories de fiducies suivantes:

Fiducies d'investissement à participation unitaire;

Fiducies testamentaires;

a) fiducie au nom exclusif du conjoint;

b) autres fiducies;

Fiducies non testamentaires:

a) fiducie au nom exclusif du conjoint;

b) autres fiducies créées avant le 18 juin 1971 et qui n'ont pas fait de dons ou d'emprunts depuis cette date;

c) autres fiducies non testamentaires.

Le bill a pour effet de traiter généreusement les fiducies au nom du conjoint, les fiducies testamentaires ainsi que les fiducies créées antérieurement au 18 juin; cependant toutes les fiducies nées après cette date sont sanctionnées comme s'il n'y avait jamais eu d'autre raison d'en créer que la fraude fiscale. L'Association du Barreau canadien trouve regrettable de devoir ressasser toujours les mêmes arguments avec les responsables de cette politique au niveau fédéral et de leur redire qu'il y a bien d'autres raisons de créer une fiducie que la fraude fiscale et que c'est tous les jours qu'on en a de le faire. Les modifications de 1968-1969 reconnaissaient que les fiducies au nom d'enfants étaient une institution légitime. On reconnaissait également, dans le cadre de l'impôt sur les biens transmis par décès, la légitimité des fiducies au nom des personnes handicapées. A notre avis, le fisc n'a rien à craindre de la création de nouveaux types de fiducies qui seraient moins sanctionnées quant au moment de la réalisation présumée de leurs immobilisations et quant au taux d'imposition applicable à leurs revenus accumulés. L'Association du Barreau canadien estime que les deux catégories les plus nécessaires dans l'immédiat sont les fiducies au nom d'enfants et les fiducies de protection. Dans chacun de ces deux cas, il faudrait établir des conditions destinées à protéger le fisc tout en fixant des critères auxquels il serait aisé de se conformer dans les cas ordinaires. L'Association du Barreau est d'avis qu'on pourrait obtenir une certaine souplesse dans ce domaine en prévoyant la possibilité de prescrire certaines catégories de fiducies au moyen de règlements et en prenant à l'avenir des dispositions relatives non seulement aux deux catégories susmentionnées mais à d'autres également. L'amendement nécessaire est extrêmement simple.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 127

Le mercredi 15 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Davey,
Deschatelets,
Desruisseaux,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
Welch,
Yuzyk.

23354—36

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada un certificat établissant que Frederick William Rowe, a été appelé au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur est à la porte, attendant d'être présenté.

L'honorable sénateur Rowe est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Basha, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé

FREDERICK WILLIAM ROWE,

de la ville de Saint-Jean, dans la province de Terre-Neuve,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze, le vingtième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Rowe s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Rowe a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 15 décembre 1971.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration a examiné et approuvé le budget présenté par le président suppléant du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles pour les dépenses proposées dudit comité concernant l'examen du système de libération conditionnelle du Canada, autorisé par le Sénat le 19 octobre 1971, avec pouvoir d'engager du personnel et de se transporter d'un lieu à un autre au Canada ou à l'extérieur du Canada, autorisé par le Sénat le 30 novembre 1971. Ledit budget se lit comme suit:

Services professionnels et spéciaux (Traitements)	$15,600
Impression des délibérations du Comité et de rapport	54,000
Dépenses des témoins	5,000
Frais de voyage	5,000
Autres dépenses et frais imprévus	2,000
	$81,600

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith, du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration présente son troisième rapport, comme suit:

Le MERCREDI 15 décembre 1971.

Le Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration présente son troisième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que, conformément au paragraphe (1) de l'article 43 de la *Loi sur le Sénat et la Chambre des communes*, les sénateurs aient droit au remboursement des dépenses suivantes:

a) (i) sous réserve du sous-alinéa (v), les dépenses engagées par les sénateurs à l'occasion de leurs déplacements entre la localité où ils habitent et Ottawa, par moyen de transport public, à raison d'un voyage aller-retour par semaine et jusqu'à concurrence du prix d'avion, classe économique (première classe dans des cas exceptionnels), moyennant production des récépissés, ainsi que les frais de transport en surface depuis le point de départ habituel de la limousine jusqu'à l'aéroport, à Ottawa, dans la localité où ils habitent;

ou

(ii) les dépenses engagées par les sénateurs à l'occasion de leurs déplacements en automobile entre la localité où ils habitent et Ottawa, à raison d'un voyage aller-retour par semaine, selon le moins élevé des deux montants suivants: prix du trajet en avion entre ces deux endroits, en classe économique, ou seize cents le mille;

(iii) les dépenses engagées par les sénateurs à l'occasion de leurs déplacements entre Ottawa et la localité où ils habitent, d'une part, et tout lieu du Canada, d'autre part, à raison de dix voyages aller-retour par période de douze mois consécutifs, par moyen de transport public, jusqu'à concurrence du prix du billet d'avion, classe économique (première classe dans des cas exceptionnels), moyennant production des récépissés, ainsi que les frais de transport en surface depuis le point habituel de la limousine jusqu'à l'aéroport, à Ottawa, dans la localité où ils habitent dans les limites dudit lieu du Canada, selon le cas;

(iv) les dépenses engagées par les sénateurs pour les déplacements de leur conjoint, entre la localité où ils habitent et Ottawa, à raison de six voyages aller-retour par période de douze mois consécutifs, par moyen de transport public, et jusqu'à concurrence du prix du billet d'avion, classe économique (première classe dans des cas exceptionnels), moyennant production de récépissés, ainsi que les frais de transport en surface depuis le point de départ habituel de la limousine jusqu'à l'aéroport, à Ottawa et dans la localité où ils habitent;

et

(v) les voyages mentionnés aux sous-alinéas (iii) et (iv) ne doivent pas être ajoutés aux voyages des sénateurs prévus au sous-alinéas (i) mais chaque voyage fait en vertu du sous-alinéa (iii) et du sous-alinéa (iv) est considéré comme un voyage aller-retour hebdomadaire d'un sénateur que prévoit le sous-alinéa (i).

Les dépenses mentionnées plus haut remplacent celles qui sont prévues à l'alinéa a) du rapport de ce comité, adopté par le Sénat le 26 juin 1970.

Ces dépenses entreront en vigueur à l'adoption de ce rapport par le Sénat.

Le tout respectueusement soumis,

Le président,
DONALD SMITH.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Fergusson, que le rapport soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Smith, que le Bill C-273, intitulé: «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972», soit lu pour la troisième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'étude du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le lundi 13 décembre 1971.

Après débat,

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA

le 15 décembre 1971.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable W. F. Spence, juge puiné de la Cour suprême du Canada, en

sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 15 décembre 1971, à 5h.45 de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU
Brigadier Général.

L'honorable

Le Président du Sénat,

Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures quarante de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 00 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 40 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Wishart F. Spence, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant la Central-Del Rio Oils Limited

Loi concernant l'hôpital Royal Victoria

Loi prévoyant l'obtention de renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la Sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Président de la Chambre des communes adresse la parole à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, comme il suit:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1972.

Je prie humblement Votre Honneur de bien vouloir sanctionner ce bill.»

Le Greffier adjoint ayant donné lecture du titre du bill,

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que le bill a reçu la sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 128

Le jeudi 16 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas
Goldenberg,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Lang,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Martin,
McElman,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Welch,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat que le Greffier du Sénat a reçu du Registraire général du Canada des certificats établissant que:

Guy Williams et
Michel Fournier,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que des sénateurs sont à la porte, attendant d'être présentés.

L'honorable sénateur Williams est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Nichol, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé

MONSIEUR GUY WILLIAMS,

de Richmond, dans la province de la Colombie-Britannique,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze, le vingtième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,

Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Williams s'aproche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Williams a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Fournier est présenté, accompagné par l'honorable sénateur Martin, C.P., et par l'honorable sénateur Michaud et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat, et le Greffier adjoint en donne alors lecture, comme suit:

CANADA

ROLAND MICHENER
(G.S.)

ÉLIZABETH DEUX, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À

notre fidèle et bien-aimé

MONSIEUR MICHEL FOURNIER,

de Pointe-Verte, comté de Gloucester, province du Nouveau-Brunswick,

SALUT:

SACHEZ QUE, en raison de la confiance et de l'espoir particuliers que Nous avons mis en vous, autant que dans le dessein d'obtenir votre avis, et votre aide dans toutes les affaires importantes et ardues qui peuvent intéresser l'état et la défense du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat du Canada;

ET NOUS vous ordonnons de passer outre à toute difficulté ou excuse et de vous trouver en personne, aux fins susmentionnées, au Sénat du Canada en tout temps

et en tout lieu où Notre Parlement pourra être convoqué et réuni, au Canada, sans y manquer de quelque façon que ce soit.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de Notre Ordre du Canada, à qui Nous avons décerné Notre Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

À NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre ville d'Ottawa, ce neuvième jour de décembre, en l'an de grâce mil neuf cent soixante et onze, le vingtième de Notre règne.

PAR ORDRE,

RON BASFORD,
Registraire général du Canada.

Ordonné: Que le bref soit inscrit aux *Journaux*.

L'honorable sénateur Fournier s'approche du bureau, prête le serment prescrit par la loi, devant le Greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Fournier a fait et signé la Déclaration d'aptitude à lui prescrite par l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867*, en présence du Greffier du Sénat, commissaire nommé pour recevoir et attester cette déclaration.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*),

Que pour le reste de la session en cours, les articles 44, 45 et 78 du Règlement soient suspendus en ce qui a trait aux bills d'intérêt public.

Après débat,

La motion, mise aux voix,

Le Sénat se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lafond,	Nichol,
Argue,	Cook,	Gélinas,	Laird,	Paterson,
Basha,	Davey,	Goldenberg,	Lang,	Petten,
Benidickson,	Duggan,	Hastings,	Langlois,	Prowse,
Boucher,	Eudes,	Heath,	Lawson,	Rowe,
Bourque,	Fergusson,	Inman,	Lefrançois,	Smith,
Buckwold,	Forsey,	Isnor,	Martin,	Sparrow,
Burchill,	Fournier (*de Lanaudière*),	Kickham,	McElman,	Stanbury,
Cameron,		Kinnear,	McNamara,	Thompson,
Carter,			Michaud,	van Roggen,
			Molgat,	Williams—49.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Beaubien,	Blois,	Flynn,	Haig,	Phillips,
Bélisle,	Choquette,	Grosart,	Macdonald,	Quart,
			O'Leary,	Welch—12.

En conséquence, la motion est résolue par l'affirmative.

L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Choquette,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au lundi 10 janvier 1972, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,

La motion, mise aux voix,

Le Sénat se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Bélisle,	Choquette,	Haig,	Macdonald,	Phillips,
Blois,	Flynn,	Heath,	O'Leary,	Quart,
	Grosart,	Lang,	Paterson,	Welch—14.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Lafond,	Nichol,
Basha,	Cook,	Gélinas,	Laird,	Petten,
Benidickson,	Davey,	Goldenberg,	Langlois,	Prowse,
Boucher,	Duggan,	Hastings,	Lawson,	Rowe,
Bourget,	Eudes,	Inman,	Lefrançois,	Smith,
Bourque,	Fergusson,	Isnor,	Martin,	Sparrow,
Buckwold,	Forsey,	Kinnear,	McElman,	Stanbury,
Burchill,	Fournier (*de Lanaudière*),		McNamara,	Thompson,
Carter,			Michaud,	van Roggen,
			Molgat,	Williams—44.

En conséquence, la motion est résolue par la négative.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, relativement à une participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire. Ottawa, le 19 octobre et le 10 novembre 1970. Entré en vigueur le 10 novembre 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Barbade, constituant un accord relatif aux investissements du gouvernement canadien à la Barbade par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Port of Spain, les 26 octobre et 17 novembre 1970. Entré en vigueur le 17 novembre 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de Sainte-Lucie, constituant un accord relatif aux investissements canadiens à Sainte-Lucie et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Port of Spain, les 18 et 25 novembre 1970. En vigueur le 25 novembre 1970.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, concernant l'utilisation conjointe, le fonctionnement et l'entretien du polygone de recherche Churchill (avec annexe). Ottawa, les 16 novembre et 18 décembre 1970. En vigueur le 18 décembre 1970 (avec effet rétroactif au 1er juillet 1970).

Copies de l'Accord entre le Canada et la Jamaïque, en matière d'impôt sur le revenu. Signé à Kingston, Jamaïque, le 4 janvier 1971. En vigueur le 19 mai 1971.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Fait à Rome, le 22 janvier 1971. En vigueur le 22 janvier 1971.

Copies de l'Accord de contribution entre la Banque de développement des Caraïbes et le gouvernement du Canada portant sur l'utilisation de fonds canadiens spéciaux. Bridgetown, Barbades, le 17 février 1971. En vigueur le 17 février 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, modifiant l'Accord relatif aux certificats de navigabilité pour l'exportation qui a été conclu par un échange de Notes en date du 28 juillet 1938. Ottawa, le 12 août 1970 et le 18 février 1971. En vigueur le 18 février 1971.

Copies d'un Accord international sur le blé de 1971 comprenant une convention sur le commerce du blé de 1971 et une convention relative à l'aide alimentaire de 1971. Washington, du 29 mars au 3 mai 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le Canada et l'Organisation de l'aviation civile internationale, constituant un accord supplémentaire relatif aux locaux du siège de l'organisation. Ottawa, le 7 avril 1971. En vigueur le 3 mai 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, relatives à la construction et l'entretien par le Canada d'une station Loran-A, à Gray Point, en Colombie-Britannique. Ottawa, le 8 avril 1971. En vigueur le 8 avril 1971.

Copies d'un Accord sur la coopération scientifique, industrielle et technologique entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume de Belgique. Fait à Bruxelles, le 21 avril 1971. En vigueur le 21 avril 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, constituant un accord de coopération pour l'exécution d'un projet expérimental de satellite de technologie des communications (avec memorandum d'entente en date du 20 avril 1971). Washington, les 21 et 27 avril 1971. En vigueur le 27 avril 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, constituant un accord relatif à la cession de l'installation de communications Redcliff au gouvernement du Canada. Ottawa, le 10 mai 1971. En vigueur le 10 mai 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, constituant un accord relatif à un programme commun dans le domaine de la télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs. Signé à Washington, le 14 mai 1971. En vigueur le 14 mai 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, concernant la coopération mutuelle entre les deux pays pour la détection et la suppression des incendies de forêt dans une zone tampon le long de la frontière entre le territoire du Yukon et l'État de l'Alaska. Washington, le 1er juin 1971. En vigueur le 1er juin 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, concernant la mise hors de service de la station de radar de Stephenville et la prise en charge par le Canada de la dotation en personnel militaire de la station de Melville et des dépenses relatives à ce personnel. Washington, les 15 avril et 30 juin 1971. En vigueur le 30 juin 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, concernant de nouveaux arrangements financiers régissant le fonctionnement et l'entretien des stations de radar Pinetree, situées au Canada qui font partie du Réseau continental de défense par radar. Ottawa, le 16 août 1971. En vigueur le 1er août 1971.

Copies d'un Accord et d'un Accord d'exploitation relatifs à l'Organisation internationale de télécommunications par satellites «INTELSAT». Signés à Washington, le 20 août 1971.

Copies d'un Accord entre l'Agence internationale de l'énergie atomique, le gouvernement du Canada et le gouvernement indien concernant des dispositions relatives aux garanties. Vienne, le 30 septembre 1971. En vigueur le 30 septembre 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Malaysie, constituant un accord relatif aux investissements canadiens en Malaysie et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Kuala Lumpur le 30 juillet et le 1er octobre 1971. En vigueur le 1er octobre 1971.

Copies d'un Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République populaire de Pologne, concernant le règlement de questions financières. Ottawa, le 15 octobre 1971. En vigueur le 15 octobre 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume des Pays-Bas, constituant un accord relatif au transport des aéronefs NF-5 de la Force aérienne royale néerlandaise du Canada jusqu'aux Pays-Bas. Ottawa, le 1er novembre 1971. En vigueur le 1er novembre 1971.

Copies d'un échange de Notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Jamaïque, constituant un accord relatif aux investissements canadiens à la Jamaïque et aux garanties de ces investissements de la part du gouvernement canadien par l'intermédiaire de son mandataire, la Société pour l'expansion des exportations. Kingston, Jamaïque, le 2 novembre 1971. En vigueur le 2 novembre 1971.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le lundi 13 décembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat aborde l'examen du troisième rapport du Comité permanent de la régie intérieure, des budgets et de l'administration.

L'honorable sénateur Smith propose, appuyé par l'honorable sénateur Cook, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation,

intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 129

Le vendredi 17 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird
Basha
Bélisle
Benidickson
Blois
Bonnell
Boucher
Bourget
Bourque
Buckwold
Burchill
Cameron
Carter
Choquette
Connolly (*Ottawa-Ouest*)
Cook
Davey
Deschatelets
Duggan
Eudes
Fergusson
Flynn
Forsey
Fournier (*de Lanaudière*)
Fournier (*Restigouche-Gloucester*)
Gélinas
Goldenberg
Gouin
Grosart
Haig
Hastings
Inman
Isnor
Kinnear
Lafond
Laird
Lang
Langlois
Lawson
Lefrançois
Macdonald
Macnaughton
Manning
Martin
McElman
McNamara
Michaud
Molgat
Nichol
O'Leary
Paterson
Petten
Phillips
Prowse
Quart
Rowe
Sparrow
Stanbury
Thompson
van Roggen
Williams

PRIÈRE

Ordonné: Que, dans la deuxième liste de division apparaissant aux procès-verbaux du Sénat du jeudi 16 décembre 1971, le Greffier fasse les corrections suivantes aux pages 499 et 500:

1. Au bas de la page 499, dans la liste des sénateurs qui ont voté POUR, immédiatement après le nom de l'honorable sénateur Flynn, C.P., insérer le nom de l'honorable sénateur Grosart, et en conséquence faire la correction du total des POUR.

2. Au haut de la page 500, dans la liste des sénateurs qui ont voté CONTRE, immédiatement après le nom de l'honorable sénateur Smith, insérer le nom de l'honorable sénateur Sparrow, et en conséquence faire la correction du total des CONTRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un rapport du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur les résultats du programme de formation de la main-d'œuvre du Canada, pour la période allant de janvier à décembre 1970.

Rapport du ministère des Postes pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 80(2) de la *Loi sur les postes,* chapitre P-14, S.R.C., 1970.

L'honorable sénateur Cameron, vice-président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique présente le rapport de ce comité, comme suit:

Le JEUDI 9 décembre 1971.

Le Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique nommé le 8 octobre 1970, pour enquêter et faire rapport sur la politique scientifique du gouvernement fédéral présente son rapport, comme suit:

Le 17 décembre 1970, l'honorable sénateur Maurice Lamontagne C.P., président, a déposé le Volume I du rapport dudit comité, préparé selon les termes de référence du comité et intitulé: «*Une politique scientifique canadienne—Une analyse critique: le passé et le présent*», ainsi qu'un résumé à ce sujet.

Le Volume II du rapport est rendu chez l'imprimeur et votre Comité demande la permission du Sénat de publier et de distribuer ledit Volume II dès qu'il sera prêt, même si le Sénat ne siège pas à ce moment-là.

Le tout respectueusement soumis,

Le vice-président,
DONALD CAMERON.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Cameron propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, que le rapport soit adopté dès maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Macdonald propose, appuyé par l'honorable sénateur Blois,

Que les noms des honorables sénateurs Bélisle, O'Leary, Phillips et Quart soient substitués à ceux des honorables sénateurs Blois, Haig, Welch et White sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain samedi, le 18 décembre 1971, à onze heures de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que la motion inscrite à son nom soit modifiée en y ajoutant ce qui suit:

«et que les noms des honorables sénateurs Bourget et Langlois soient ajoutés à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité.»

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.

Que les noms des honorables sénateurs Buckwold et Williams soient ajoutés à la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Sénat se reporte aux Motions.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que les noms des honorables sénateurs Buckwold, Goldenberg, Lafond et McElman soient substitués à ceux des honorables sénateurs Carter, Croll, Macnaughton et Smith sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, et que les noms des honorables sénateurs Bourget et Langlois soient ajoutés à la liste des sénateurs faisant partie dudit comité.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A la lecture de l'Ordre du jour,

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Paterson reprend le débat sur l'étude du rapport final du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur le résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, déposé au Sénat le lundi 13 décembre 1971.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers quatre heures quarante-cinq de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 20 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 4 h. 45 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit lu pour la deuxième fois plus tard ce jour.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 55 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 8 h. 00 p.m.

Suivant l'Ordre adopté, l'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Bélisle propose, appuyé par l'honorable sénateur Lawson, que la suite du débat sur la motion soit renvoyée à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 130

Le samedi 18 décembre 1971

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Cameron,
Carter,
Choquette,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Grosart,
Hastings,
Inman,
Isnor,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Sparrow,
Stanbury,
Thompson,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du Surintendant des assurances du Canada concernant les Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent détenant des permis en vertu de la *Loi sur les petits prêts* pour l'année terminée le 31 décembre 1970.

Rapport sur l'application de la *Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques* pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 17 de ladite loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois, tendant à la deuxième lecture du Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi».

Le débat est interrompu.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers deux heures trente de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 12 h. 55 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 2 h. 30 p.m.

Après plus ample débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois, sur division.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Après débat,
En amendement, l'honorable sénateur Grosart propose, appuyé par l'honorable sénateur O'Leary, qu'on ajoute à la fin de la motion:

«et que le comité soit chargé de présenter au Sénat un rapport comprenant les amendements au Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», rédigés par le Comité et ceux que l'on a recommandés au Sénat comme changements de «haute priorité» et qui s'imposent pour corriger les défauts du bill selon le rapport fait au Sénat par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.»

DÉCISION DE L'HONORABLE PRÉSIDENT

Honorables sénateurs,

J'ai maintenant eu le loisir d'étudier ce que les autorités prescrivent à l'égard d'amendements semblables quand il y a lieu de donner des directives à un comité. De fait, bien que je ne puisse pas me rappeler les circonstances exactes, nous avons eu un cas de ce genre il y a un an ou deux. Quoi qu'il en soit, j'aimerais maintenant vous donner lecture d'un passage de la page 513 de la 4e édition du *Parliamentary Procedure* de Bourinot. Il se lit comme suit:

«On semble se méprendre beaucoup sur le sens de l'expression: «une instruction». Une instruction est donnée à un comité afin de lui conférer un pouvoir que, sans ladite instruction, il n'aurait pas. Si le sujet d'une instruction est pertinent à l'objet d'un bill et conforme à la portée et au titre dudit bill, ladite instruction est irrégulière, puisque le comité est déjà revêtu du pouvoir de faire la modification requise».

En conséquence, honorables sénateurs, puisque le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a tous les pouvoirs voulus pour faire ce que demande la motion d'amendement, je dois déclarer celle-ci irrecevable.

Le débat est repris sur la motion de l'honorable sénateur Martin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Langlois, à l'effet que le Bill C-259, intitulé «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Flynn, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald,

Que si le Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», revient au Sénat avant le 10 janvier 1972, qu'il ne soit pas étudié avant cette date.

Après débat,
Comme il est six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures.

8 h. 00

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Flynn, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Macdonald,

Que si le Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements

et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», revient au Sénat avant le 10 janvier 1972, qu'il ne soit pas étudié avant cette date.

Après plus ample débat,
La motion, mise aux voix, est rejetée, sur division.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 131

Le lundi 20 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lawson
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Stanbury,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures trente du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 2 h. 05 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 6 h. 15 p.m.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain mardi, le 21 décembre 1971, à onze heures de l'avant-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 132

Le mardi 21 décembre 1971

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Beaubien,
Bélisle,
Benidickson,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Buckwold,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Hays,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Kinnear,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lawson,
Lefrançois,
Manning,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Quart,
Rowe,
Sparrow,
Stanbury,
van Roggen,
Williams.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies d'un rapport intitulé: «Concentration dans les industries manufacturières du Canada», publié en vertu de l'autorisation du ministre de la Consommation et des Corporations, ainsi que copies de la déclaration du ministre et un communiqué à ce sujet.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», présente le rapport suivant:

Le LUNDI 20 décembre 1971.

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, qui a été saisi du Bill C-259, «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi,» a, conformément à son Ordre de renvoi du 18 décembre 1971, examiné ledit bill et en fait maintenant rapport sans proposition d'amendement.

Votre Comité juge cependant urgent de faire les observations suivantes.

Le Sénat en ayant fait la demande au Comité le 14 septembre 1971, ce dernier a étudié le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971 et le bill dont il est tiré, soit le Bill C-259, qui a reçu la première lecture à la Chambre des communes au mois de juin. Le Bill C-259, bien que modifié en partie, est en substance, le même que celui qui a été lu pour la première fois en juin à la Chambre des communes.

Ainsi que nous le déclarions dans notre premier rapport, «le Comité a entendu un certain nombre de témoignages et a reçu un certain nombre de documents sur le projet de loi». A la suite de ses délibérations et de son étude, votre Comité a soumis au Sénat son premier rapport préliminaire le 4 novembre 1971, le deuxième le 30 novembre 1971 et enfin un troisième, son rapport final, le 13 décembre 1971.

Ces rapports contiennent une série de recommandations visant à modifier le Bill C-259. En approuvant ce bill aujourd'hui, votre Comité répète avec insistance que les changements que nous proposons dans ces rapports ont toujours la même valeur et sont toujours aussi pertinents.

Votre Comité recommande d'autre part aux ministres des Finances et du Revenu national ce qui suit:

(1) Que, pour régler la question des revenus non distribués des sociétés, accumulés après le 31 décembre 1971, on établisse une méthode semblable à celle que propose le Bill C-259 dans le cas des revenus non distribués accumulés avant le 1er janvier 1972; et

(2) Que le ministre du Revenu national donne des garanties écrites sur les points suivants:

(a) l'exercice du pouvoir discrétionnaire conféré au ministre par la Loi de l'impôt sur le revenu;

(b) une recette constituera-t-elle un revenu ou un capital aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu?

Selon votre Comité cependant, vu la teneur du bill et le contexte dans lequel il est présenté, il est urgent d'y apporter une série de modifications pour éclaircir et simplifier certains articles et en supprimer d'autres.

Compte tenu des déclarations que le ministre des Finances a faites à votre Comité le 13 décembre 1971 et aujourd'hui, nous pensons que le gouvernement tiendra réellement compte des recommandations du Comité à propos du Bill C-259 lorsqu'il présentera à la Chambre des communes une mesure législative pour le modifier dès que possible en 1972.

Nous nous attendons donc à ce que le gouvernement étudie avec attention et sérieux les opinions que nous exprimons ici, étant donné le rôle important que le Sénat du Canada a joué et joue encore dans le gouvernement de notre pays en sa qualité de Chambre du Parlement.

Le tout respectueusement soumis,

Le président suppléant,
JOHN J. CONNOLLY.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., attire l'attention du Sénat sur le rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, concernant le Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi».

Le débat est interrompu, et—

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers deux heures trente de l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affirmative. 12 h. 45 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 2 h. 30 p.m.

Après plus ample débat,
L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le Bill C-259, intitulé: «Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix,

Le Sénat se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Argue,	Cook,	Gélinas,	Laird,	Michaud,
Basha,	Davey,	Goldenberg,	Langlois,	Molgat,
Beaubien,	Duggan,	Hastings,	Lawson,	Nichol,
Benidickson,	Eudes,	Hays,	Lefrançois,	Petten,
Bonnell,	Everett,	Inman,	Manning,	Prowse,
Boucher,	Fournier	Isnor,	Martin,	Rowe,
Bourget,	(*de Lanaudière*),	Kickham,	McElman,	Sparrow,
Buckwold,	Fournier (*Restigouche-*	Kinnear,	McGrand,	Stanbury,
Connolly	*Gloucester*),	Lafond,	McNamara,	van Roggen—43.
(*Ottawa-Ouest*),				

CONTRE

Les honorables sénateurs

Bélisle,	Grosart,	O'Leary,	Quart—4.

En conséquence, la motion est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé au mardi 8 février 1972.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 50 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 15 p.m.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures trente du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 5 h. 20 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 8 h. 30 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-260, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de la vieillesse», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur Michaud, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit inscrit à l'Ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à demain mercredi le 22 décembre 1971, à onze heures de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

N° 133

Le mercredi 22 décembre 1971

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,	Cameron,	Fournier (*de Lanaudière*),	Isnor,	McGrand,
Argue,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*Restigouche-Gloucester*),	Kickham,	Michaud,
Basha,	Cook,	Goldenberg,	Kinnear,	Molgat,
Beaubien,	Davey,	Grosart,	Lafond,	Paterson,
Bélisle,	Deschatelets,	Hays,	Laird,	Petten,
Benidickson,	Duggan,	Inman,	Langlois,	Phillips,
Boucher,	Eudes,		Lefrançois,	Prowse,
Bourget,	Forsey,		Martin,	Sparrow,
Bourque,			McElman,	Stanbury.

23354—37½

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies du rapport de 1971 de la Commission mixte internationale intitulé: «Environmental and Ecological Consequences in Canada of Raising Ross Lake in the Skagit Valley to Elevation 1725». (Texte anglais).

Copies d'un communiqué publié à la suite de la réunion ministérielle du Groupe des Dix, tenue à Washington, D.C., les 17 et 18 décembre 1971. (Texte anglais).

Copies d'un contrat entre le gouvernement du Canada et la ville de Grand Centre, en Alberta, pour l'emploi ou l'utilisation de la Gendarmerie royale du Canada, en conformité de l'article 20(3) de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada,* chapitre R-9, S.R.C., 1970. (Texte anglais).

Rapport de l'Office national du film du Canada, y compris les comptes et états financiers certifiés par l'Auditeur général, pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 20(2) de la *Loi nationale sur le film,* chapitre N-7, S.R.C., 1970.

Suivant l'Ordre du jour, l'honorable sénateur Stanbury propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*) que le Bill C-260, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de la vieillesse», soit lu pour la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers cinq heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 11 h. 50 a.m.

Le Sénat reprend sa séance. 5 h. 10 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message par lequel elle retourne le Bill S-9, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur»,

Et informe le Sénat que les Communes ont adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-261, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Goldenberg propose, appuyé par l'honorable sénateur McElman, que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Ordonné: Que le tableau énonçant les taux de droits que prévoit le Bill C-261, intitulé: «Loi modifiant le Tarif des douanes», ainsi que les taux correspondants en vigueur avant le budget de 1971, soit imprimé en appendice aux Procès-verbaux du Sénat de ce jour.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat de ce jour, pages 520-524*)

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant jusqu'à demain jeudi le 23 décembre 1971, à deux heures de l'après-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

APPENDICE

TARIF DES DOUANES CANADIENNES

TABLEAU ÉNONÇANT LES TAUX DE DROITS QUE PRÉVOIT LE BILL C-261, INTITULÉ: «LOI MODIFIANT LE TARIF DES DOUANES», AINSI QUE LES TAUX CORRESPONDANTS EN VIGUEUR AVANT LE BUDGET DE 1971.

ANNEXE A

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
7801–1	Palmes, fougères, caoutchoutiers (ficus), balisiers, dahlias, pivoines, rhododendrons *y compris les azalées*, lilas en pots, araucarias et lauriers.....	En fr.	En fr.	20 p.c.	En fr. En fr.	En fr. 12½ p.c.	20 p.c. 20 p.c.
7802–1	Glaïeuls, sous forme de *tiges souterraines bulbeuses*..	15 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	17½ p.c.	25 p.c.
7803–1	Hydrangées et autres plantes en pots, n.d.; plants de rosiers et autres plants pour la greffe ordinaire ou pour la greffe par œil détaché, n.d.; bulbes, tiges souterraines bulbeuses, tubercules, rhizomes et racines dormantes, n.d.....	En fr.	12½ p.c.	20 p.c.	En fr.	12½ p.c.	20 p.c.
7804–1	*Hydrangées et autres plantes en pots, n.d.; plants de rosiers et autres plants pour la greffe ordinaire ou pour la greffe par œil détaché, n.d.; bulbes, tiges souterraines bulbeuses, tubercules, rhizomes et racines dormantes, n.d.; rosiers nains polyantha;* *Tout ce qui précède lorsque importé ou acheté en entrepôt au Canada par des fleuristes ou pépiniéristes aux fins de forçage régulier ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire*.....	En fr.	En fr.	20 p.c.	En fr. En fr.	En fr. 12½ p.c.	30 p.c. 20 p.c.
7915–1	Fleurs et feuillage, naturels, coupés, en motifs ou bouquets ou non *et colorés ou non par osmose, n.d.*.	En fr.	12½ p.c.	40 p.c.	En fr.	12½ p.c.	40 p.c.
16700–1	Malt, entier, broyé ou moulu, n.d.....la livre	⅓ c.	⅓ c.	¾ c.	⅓ c.	⅓ c.	¾ c.
16705–1	Malt en farine, n.d.....la livre	⅓ c.	½ c.	¾ c.	⅓ c.	½ c.	¾ c.
19947–1	*Coussinets de papier macéré devant servir exclusivement à l'emballage des fruits frais*.....	En fr.	En fr.	35 p.c.	15 p.c.	17½ p.c.	35 p.c.
20605–1	Sérums et antisérums, toxoïdes, virus, toxines et antitoxines; virus vaccinaux et vaccins bactériens; bactériophages et lysats bactériens; allergéniques, extraits de foie, extraits hypophysaires, épinéphrine et ses solutions; insuline avec ou sans zinc, globine ou protamine; tous les produits qui précèdent, lorsqu'ils sont importés pour administration parentérale dans le diagnostic, la *prévention* ou le traitement des maladies de l'homme.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
20610–1	Produits biologiques, animaux ou végéraux, n.d., pour administration parentérale dans le diagnostic, la *prévention* ou le traitement des maladies des animaux ou de la volaille, lorsque ces produits sont importés avec l'autorisation du directeur vétérinaire général.....	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
23800–1	*Téguments de riz*.....	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr.	En fr.	25 p.c.
26906–1	*Fuel-oil de pétrole d'une densité de .9200 ou plus à 60 degrés Fahrenheit*.....le gallon *à compter du 1er juillet 1973*.....le gallon	En fr. ⅓ c.	En fr. ⅓ c.	1c. 1c.	½ c.	⅓ c.	1c.
26910–1	*Fractions de pétrole décrites au numéro tarifaire 26901–1, devant servir de matières premières dans la fabrication des marchandises décrites dans les positions tarifaires 92901 ou 92904*.....le gallon	⅓ c.	⅓ c.	1c.	¾ c.	1c.	2c.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
28805-1	Poterie de grès *concue pour usages chimiques*, composée d'un corps vitrifié non absorbant spécialement composé pour résister aux acides ou à d'autres réactifs corrosifs.....	En fr.	10 p.c.	35 p.c.	En fr.	10 p.c.	35 p.c.
40918-1	Pulvérisateurs et saupoudroirs mécaniques et leurs accessoires, y compris les pulvérisateurs à main, pour usage agricole ou horticole; appareils pour la destruction des bêtes de proie par la décharge de cartouches chargées d'éléments toxiques et cartouches chargées d'éléments toxiques pour lesdits appareils; appareils explosifs automatiques pour épouvanter les oiseaux; appareils spécialement étudiés pour la stérilisation des bulbes; appareils d'essai à pression pour déterminer la maturité des fruits; serpettes; sécateurs; instruments à écorner les bestiaux; aimants pour usage vétérinaire; *dispositifs électriques pour épouvanter les oiseaux, non compris les enregistreurs ou les reproducteurs utilisant un ruban magnétisable comme moyen d'enregistrement, devant servir exclusivement à effrayer les oiseaux par la production de sons imitant leurs cris d'alarme;* pièces de ce qui précède	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 15 p.c.	En fr. 17½ p.c.	En fr. 30 p.c.
41024-1	*Éléments chauffants électriques de carbure de silicium et leurs pièces*.....	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr. 15 p.c.	En fr. 17½ p.c.	30 p.c. 30 p.c.
41100-1	Machines devant servir dans les scieries jusqu'au travail des planeuses exclusivement, et leurs pièces, à l'exclusion du matériel de commande des machines de la scierie, lorsqu'elles doivent servir exclusivement dans les scieries;						
	Machines, et leurs pièces, devant servir exclusivement à l'exploitation forestière, ces opérations devant comprendre le transport des billes de la souche à la voie de glissement, au dépôt de billes, ou au voiturier public ou autre.....	10 p.c.	12½ p.c.	20 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.	20 p.c.
	Toutefois, lorsqu'il s'agit de l'importation au Canada des marchandises énumérées dans ce numéro, le gouverneur en conseil, sur l'avis du ministre de l'Industrie et du Commerce, peut, s'il juge qu'il y va de l'intérêt public et qu'il n'est pas possible de se procurer ces marchandises en s'adressant à l'industrie canadienne, remettre les droits spécifiés dans ce numéro à l'égard desdites marchandises, et les paragraphes (2), (3), (4), (5) et (8) de l'article 17 de la Loi sur l'administration financière s'appliquent dans le cas d'une remise accordée en vertu de cette clause.						
41105-1	*Camions automobiles, à l'exclusion des machines pour l'abattage, le débardage, l'empilage, le chargement, le groupement ou le traitement des arbres ou des billes, qui ont été modifiées afin de pouvoir transporter une charge;* chariots; ballons captifs; palans et poulies; cordages métalliques, à l'exclusion des cordages métalliques servant d'étais ou pour freiner les billes descendant une pente; pièces de tout ce qui précède; tout ce qui précède devant servir exclusivement à l'exploitation forestière, ces opérations devant comprendre le transport des billes de la souche à la voie de glissement, au dépôt de billes, ou au voiturier public ou autre.....	10 p.c.	12½ p.c.	20 p.c.	10 p.c.	12½ p.c.	20 p.c.
42000-1	Machines et leurs pièces, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, devant servir exclusivement à tanner ou repousser le cuir.....	En fr.	En fr.	10 p.c.	En fr.	5 p.c.	10 p.c.
	Coutellerie de fer ou d'acier, plaquée ou non:						
42902-1	Cuillers, couteaux de table et fourchettes de table, *importés séparément ou par jeux*.....	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.	15 p.c.	25 p.c.	35 p.c.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
43132–1	*Pièces pour les trépieds mentionnés dans le numéro tarifaire 43130–1*	En fr.	5 p.c.	20 p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	35 p.c.
	Aéronefs, à l'exclusion des moteurs, selon les règlements que peut établir le Ministre:						
44043–1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	à compter du 1er juillet *1974*	En fr.	7½ p.c.	27½ p.c.	En fr. (à compter du 1er juillet 1971)	7½ p.c.	27½ p.c.
	Moteurs d'aéronefs, importés pour être installés sur des aéronefs:						
44047–1	De modèles ou grosseurs non fabriqués au Canada	En fr.	En fr.	27½ p.c.	En fr.	En fr.	27½ p.c.
	à compter du 1er juillet *1974*	En fr.	7½ p.c.	27½ p.c.	En fr. (à compter du 1er juillet 1971)	7½ p.c.	27½ p.c.
44210–1	*Rotors, couronnes d'aubes, disques pour arbres, arbres et aubes, entièrement ou en majeure partie de métal, d'une classe ou d'une espèce non faite au Canada, lorsqu'ils sont importés pour servir à des fabricants de turbines à la réparation ou la remise à neuf des turbines à gaz ou à vapeur et leurs pièces pouvant entrer sous le régime du numéro tarifaire 42805–1*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.	En fr.
46900–1	Garnitures de *cardes* mécaniques	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr. 10 p.c.	10 p.c. 20 p.c.	25 p.c. 25 p.c.
	Chaises d'invalides, chaises percées, dispositifs pour faciliter la marche et toutes autres aides de locomotion, avec ou sans roues; moteurs et assemblages de roues pour ces articles; *dispositifs de structuration fonctionnelle*; sièges de toilette, de baignoire et de douche; le tout spécialement conçu pour les invalides; accessoires et dispositifs de tout ce qui précède:						
47825–1	D'une classe ou d'une espèce faite au Canada; pièces pour ces articles	En fr.	10 p.c.	15 p.c.	En fr.	10 p.c.	15 p.c.
47826–1	D'une classe ou d'une espèce non faite au Canada; pièces pour ces articles	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 2½ p.c.	En fr. 15 p.c.	En fr. 35 p.c.
48205–1	*Articles ou* matières employés à la fabrication ou à la réparation d'appareils de correction auditive, et leurs pièces désignées dans le numéro tarifaire 48200–1	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 7½ p.c. En fr.	En fr. 7½ p.c. 15 p.c.	En fr. 25 p.c. 25 p.c.
59745–1	Accordéons *et leurs pièces*	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr. 15 p.c. 15 p.c. 15 p.c. 10 p.c.	En fr. 17½ p.c. 15 p.c. 17½ p.c. 17½ p.c.	30 p.c. 25 p.c. 25 p.c. 30 p.c. 35 p.c.
59755–1	Instruments de musique, savoir: Autoharps, clavicordes, clavecins, harpes; Violes, altos, violons, violoncelles, *et leurs archets;* Cordes pour ce qui précède; *Carillons ou cloches d'orchestre ou de concert, vibraphones, marimbas,* xylophones, *et leurs maillets;* *Clochettes accordées, n.d.;* Bassons, clarinettes, cors anglais, fifres, flûtes, hautbois, piccolos, chalumeaux d'exercice, flûtes à bec, saxophones; Pièces de ce qui précède	En fr.	En fr.	30 p.c.	En fr. 15 p.c. 17½ p.c.	En fr. 15 p.c. 17½ p.c.	30 p.c. 30 p.c. 30 p.c.
65820–1	*Films cinématographiques d'une largeur de 16 millimètres ou plus, enregistrements sur ruban magnétoscopique et enregistrements sonores sous forme de rubans, non compris les annonces publicitaires sur film ou sur ruban magnétoscopique destinées à la télévision ou les enregistrements sonores de ces annonces, devant servir exclusivement au doublage de pistes sonores de films cinématographiques ou d'enregistrements sur ruban magnétoscopique, à condition que*						

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
	les originaux des films, des enregistrements sur ruban magnétoscopique ou des enregistrements sonores soient réexportés dans les six mois de la date d'importation, conformément aux règlements que le Ministre peut prescrire	En fr.	En fr.	25 p.c.	En fr. En fr. 15 p.c.	1½c. le pied linéaire 1½c. le pied linéaire mais n'excédant pas 20 p.c. 20 p.c.	3c. 3c. 30 p.c. 25 p.c.
69200–1	Pièces de monnaie ou médailles *pour* collections; timbres-poste; médailles et autres articles offerts comme trophées ou prix, et reçus et acceptés à titre de distinction honorifique, ou offerts à de telles fins par des personnes ou des organismes d'autres pays; coupes-trophées et autres objets constituant des prix (autres que des articles commerciaux de vente courante) gagnés dans d'autres pays à l'occasion de compétitions authentiques, ou donnés par des personnes ou des organismes d'autres pays à de telles fins au Canada. Ne sont pas compris dans ce qui précède les médailles, trophées ou prix que des organismes ou des sociétés commerciales offrent régulièrement à leurs membres, à leurs employés ou à leurs représentants	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
	Sculptures et statues originales, y compris les douze premières répliques d'une œuvre ou d'un modèle original; *assemblages*:						
69515–1	La production professionnelle *d'artistes* seulement, et dont la valeur individuelle est d'au moins soixante-quinze dollars	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
69516–1	La production d'artistes domiciliés au Canada mais résidant temporairement à l'étranger, sous réserve des règlements établis par le Ministre	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. Divers	En fr. Divers	En fr. Divers
69520–1	Peintures, dessins, *collages* et pastels *originaux* faits par des artistes; Gravures, eaux-fortes, lithographies, gravures sur bois, cartes et graphiques, imprimés avant le 1er janvier 1900; Gravures, eaux-fortes, lithographies, gravures sur bois, originales, non reliées, imprimées à la main avec des plaques ou des blocs exécutés entièrement à la main, et signées par l'artiste *ou, sous réserve des règlements établis par le Ministre, authentifiées par l'artiste ou en son nom;* *Représentations sérigraphiques et photographiques ou photomécaniques, numérotées et signées par l'artiste ou, sous réserve des règlements établis par le Ministre, authentifiées par l'artiste ou en son nom;* *Toute combinaison des moyens d'expression qui précèdent, numérotés et signés par l'artiste ou, sous réserve des règlements établis par le Ministre, authentifiés par l'artiste ou en son nom*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 12½ p.c. 15 p.c.	En fr. 20 p.c. 22½ p.c.	En fr. 22½ p.c. 25 p.c.
69525–1	Tapisseries tissées à la main *ou applications faites à la main*, pouvant servir seulement de tentures, et évaluées à au moins vingt dollars le pied carré	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 12½ p.c.	En fr. 20 p.c.	En fr. 22½ p.c.
69526–1	*Tapisseries tissées à la main ou applications faites à la main, pouvant servir seulement de tentures, produites par des artistes domiciliés au Canada mais résidant temporairement à l'étranger, sous réserve des règlements établis par le Ministre*	En fr.	En fr.	En fr.	En fr. 12½ p.c.	En fr. 20 p.c.	En fr. 22½ p.c.

Numéro tarifaire	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget: Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
69805–1	*Perles de verre pour articles faits à la main*.....	En fr.	En fr.	22½ p.c.	10 p.c.	17½ p.c.	22½ p.c.
71115–1	*Pots ou boulettes comprimées, composés en tout ou en majeure partie de tourbe, devant servir exclusivement pour la culture de plantes aux fins de repiquage, ou pour la protection des plantes au cours de leur croissance*.....	10 p.c.	10 p.c.	25 p.c.	10 p.c. 15 p.c.	10 p.c. 17½ p.c.	25 p.c. 25 p.c.
	92804—Hydrogène, gaz rares et autres métalloïdes:						
92804–3	Phosphore.....	En fr.	5 p.c.	25 p.c.	En fr.	15 p.c.	25 p.c.
	93902—Produits de polymérisation et copolymérisation (polyéthylène, polytétrahaloéthylènes, polyisobutylène, polystyrène, chlorure de polyvinyle, acétate de polyvinyle, chloracétate de polyvinyle et autres dérivés polyvinyliques, dérivés polyacryliques et polyméthacryliques, résines de coumarone-indène, etc.); a) Sans introduction de substances autres qu'une substance antimassante, y compris les déchets et les débris d'ouvrages; émulsions aqueuses, dispersions aqueuses ou solutions aqueuses, sans introduction d'autres substances:						
93902–3	Type polyéthylène.....	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.	7½ p.c.	7½ p.c.	20 p.c.
	c) Compositions à mouler, n.d., y compris les déchets et les débris d'ouvrages, complètement formulées ou non; ces compositions présentées sous forme d'articles préformés non entièrement polymérisés pour moulage par compression:						
93902–42	Type polyéthylène.....	12½ pc.	12½ p.c.	25 p.c.	10 p.c.	10 p.c.	20 p.c.
	g) Plaques, feuilles, pellicules, feuilles en rouleaux ou en bandes; tubes plats ou autres, blocs, barres, joncs, bâtons, monofils non destinés au tissage et autres profilés importés en longueurs, tous de section transversale uniforme:						
93902–82	Type polyéthylène.....	17½ p.c.	17½ p.c.	25 p.c.	15 p.c.	15 p.c.	25 p.c.

ANNEXE B

Numéro	Produits	Admis au bénéfice du drawback	Partie du droit payable à titre de drawback
97008–1	Etoffes tissées, tricotées, liaisonnées, galonnées ou feutrées, même plissées, pliées ou cousues, *y compris les rubans coupés ou non à la longueur voulue.*	Lorsqu'elles sont employées par des fabricants de chapeaux à fabriquer des bourdalous ou à garnir les bords de chapeaux d'hommes.....	99 p.c.
97045–1	*Brique réfractaire.*	*Lorsqu'elle est utilisée à la construction ou la réparation de fours à coke*.....	99 p.c.

ANNEXE C

99208–1	Jetons de commerce, en métal, de forme circulaire, *à moins que dans un cas particulier ou une catégorie particulière de cas ils soient exemptés des dispositions de ce numéro par un règlement du gouverneur en conseil.*

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 134

Le jeudi 23 décembre 1971

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Argue,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Bourget,
Bourque,
Cameron,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Grosart,
Inman,
Isnor,
Kickham,
Lafond,
Laird,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Martin,
McElman,
McGrand,
Michaud,
Molgat,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Prowse,
Sparrow,
Stanbury.

23354—38½

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources pour l'année financière close le 31 mars 1970, en conformité de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources,* chapitre E-6, S.R.C., 1970.

Copies d'un rapport publié par le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration sur l'enquête au sujet des postes vacants, et effectuée par Statistique Canada.

Budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 37(2) de la *Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada,* chapitre C-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie de l'arrêté en conseil C.P. 1971-2066, en date du 30 septembre 1971, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais).

Budget d'établissement d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1971, en conformité de l'article 70(2) de la *Loi sur l'administration financière,* chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1971-2065, en date du 30 septembre 1971, approuvant ledit budget. (Texte anglais).

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Welch attirant l'attention du Sénat sur les points faibles de la politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral.

Débat terminé.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre, elle est—

Résolue par l'affirmative. 3 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 6 h. 40 p.m.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-275, intitulé: «Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P., que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois, et adopté, sur division.

Ordonné: Que le message soit transmis à la Crambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 23 décembre 1971

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Roland A. Ritchie, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence de Gou-

verneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui, le 23 décembre 1971, à 7h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à quelques bills.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,
LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mercredi le 16 février 1972, à huit heures du soir.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Roland A. Ritchie, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur

Loi modifiant le Tarif des douanes

Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de vieillesse

Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi

Loi modifiant la législation relative à l'impôt sur le revenu.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills ont reçu la Sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Lapointe,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1971
Canada

Journaux du Sénat

Nº 135

Le vendredi 31 décembre 1971

Onze heures de l'avant-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Bélisle,
Benidickson,
Bourget,
Bourque,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Davey,
Deschatelets,
Duggan,
Eudes,
Fergusson,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Goldenberg,
Grosart,
Hastings,
Hays,
Lafond,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Sparrow,
Stanbury.

PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message avec un Bill C-176, intitulé: «Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme», pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Le bill est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Hays, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit lu pour la deuxième fois maintenant.

Après débat,
L'honorable sénateur Sparrow propose, appuyé par l'honorable sénateur Molgat, que la suite du débat sur la motion soit ajournée jusqu'au mardi le 11 janvier 1972.

La motion, mise aux voix,

Le Sénat se divise, les noms sont appelés et inscrits comme suit:

POUR

Les honorables sénateurs

Argue,	Benidickson,	Forsey,	McGrand,	Phillips,
Bélisle,	Fergusson,	Grosart,	Molgat,	Sparrow—10.

CONTRE

Les honorables sénateurs

Aird,	Connolly (*Ottawa-Ouest*),	Fournier (*de Lanaudière*),	Lafond,	McElman,
Basha,	Davey,	Goldenberg,	Langlois,	McNamara,
Bourget,	Duggan,	Hastings,	Lapointe,	Michaud,
Bourque,		Hays,	Lefrançois,	Petten,
			Martin,	Stanbury—21.

En conséquence, la motion est rejetée.

Le débat reprend sur la motion de l'honorable sénateur Hays, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), tendant à la deuxième lecture du Bill C-176, intitulé: «Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme».

Le débat est interrompu, et—

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers deux heures l'après-midi, elle est—

Résolue par l'affimative. 1 h. 15 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 2 h. 05 p.m.

Après plus ample débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le bill est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Hays, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Fournier (*de Lanaudière*), que le bill soit déféré au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Avec permission,
Le Sénat se reporte aux Avis de motions.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que les noms des honorables sénateurs Argue, Hastings et Molgat soient substitués à ceux des honorables sénateurs Burchill, Gélinas et Giguère sur la liste des sénateurs faisant partie du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour se rassembler de nouveau au son du timbre vers huit heures du soir, elle est—

Résolue par l'affirmative. 4 h. 40 p.m.

Le Sénat reprend sa séance. 6 h. 40 p.m.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mercredi le 16 février 1972, à huit heures du soir.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971.

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Bourget, C.P.,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1972
Canada

Journaux du Sénat

N° 136

Le mardi 11 janvier 1972

Huit heures du soir.

L'honorable MAURICE BOURGET, C.P., Président intérimaire.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Bélisle,
Benidickson,
Blois,
Bourget,
Bourque,
Burchill,
Cameron,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Eudes,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Haig,
Kickham,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lawson
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Quart,
Stanbury,
Williams,
Yuzyk.

Le Greffier au bureau informe le Sénat que l'honorable Président est absent pour raison majeure.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Haig,

Que, durant l'absence de l'honorable Président, l'honorable sénateur Bourget, C.P., préside le Sénat.

La motion d'agrément à ce propos étant mise aux voix le Greffier déclare qu'elle est adoptée.

En conséquence, l'honorable sénateur Bourget, C.P., prend le fauteuil.

PRIÈRE.

L'honorable sénateur Martin, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport du ministère de l'Agriculture pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 6 de la *Loi sur le ministère de l'Agriculture*, chapitre A-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission d'assurance-chômage pour l'année financière close le 31 mars 1971, en conformité de l'article 95(2) de la *Loi sur l'assurance-chômage*, chapitre U-2, S.R.C., 1970.

Copies d'un document intitulé: «Le bilinguisme et la capitale nationale».

Décrets, Ordonnances et Règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 22 décembre 1971, en conformité de l'article 7 de la *Loi sur les règlements*, chapitre R-5, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission du textile et du vêtement, en date du 18 novembre 1971, au sujet d'une enquête relative aux chandails, cardigans et pullovers, exigée par le ministre de l'Industrie et du Commerce, en conformité de l'article 9 de la *Loi sur la commission du textile et du vêtement*, chapitre 39, Statuts du Canada, 1970-1971-1972.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., président suppléant, du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-176, intitulé: «Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme», rapporte que le comité, après avoir étudié ce bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat sans amendement.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Connolly, C.P., que le bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, sur division.

Le bill est alors lu pour la troisième fois et adopté, sur division.

Ordonné: Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

L'honorable Président intérimaire informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général.

L'honorable Président intérimaire donne alors lecture de la communication comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 11 janvier 1972

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Ronald Martland, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat demain, le 12 janvier à 11:00 a.m., afin de donner la sanction royale à un bill.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Sous-Chef du Cabinet du Gouverneur général,

LOUIS-FRÉMONT TRUDEAU,
Brigadier Général.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Martin, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à demain mercredi le 12 janvier 1972, à dix heures cinquante de l'avant-midi.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Martin, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

20 Elizabeth II
A.D. 1972
Canada

Journaux du Sénat

N° 137

Le mercredi 12 janvier 1972

Dix heures cinquante de l'avant-midi.

L'honorable MAURICE BOURGET, C.P., Président intérimaire.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Benidickson,
Blois,
Bourget,
Bourque,
Burchill
Cameron,
Connolly
(*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Davey,
Eudes,
Forsey,
Fournier
(*de Lanaudière*),
Gélinas,
Goldenberg,
Gouin,
Haig,
Kickham,
Lafond,
Laird,
Lamontagne,
Langlois,
Lapointe,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Martin,
McElman,
McGrand,
Michaud,
Molgat,
Molson,
Paterson,
Petten,
Quart,
Stanbury,
Williams,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président intérimaire ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, l'honorable Ronald Martland, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président intérimaire ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir de l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Le Greffier adjoint lit le titre du bill à sanctionner, comme suit:

Loi créant le Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme.

Le Greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ce bill a reçu la Sanction royale:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ce bill.»

Les Communes se retirent.

Après quoi, il plaît à l'honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat,
L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Benidickson, C.P.,

Que, lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'au mercredi le 23 février 1972, à deux heures de l'après-midi.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Benidickson, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Cameron, tendant à la deuxième lecture du Bill S-17, intitulé: «Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions»,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'étude du rapport du Comité spécial du Sénat nommé pour enquêter et faire rapport sur tous les aspects de la pauvreté au Canada, intitulé: «La pauvreté au Canada», déposé au Sénat le mercredi 10 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Aird attirant l'attention du Sénat sur les récentes activités du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères concernant la région du Pacifique,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat tendant à l'étude du rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales, autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada susceptibles d'assurer la croissance de l'économie et le plein emploi sans inflation, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», déposé au Sénat le jeudi 18 novembre 1971,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Langlois propose, appuyé par l'honorable sénateur Gouin,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

21 Elizabeth II
A.D. 1972
Canada

Journaux du Sénat

N° 138

Le mercredi 16 février 1972

Deux heures de l'après-midi.

L'honorable JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P., Président.

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Aird,
Argue,
Basha,
Bélisle,
Blois,
Bonnell,
Boucher,
Bourget,
Bourque,
Buckwold,
Burchill,
Cameron,
Carter,
Connolly (*Ottawa-Ouest*),
Cook,
Croll,
Deschatelets,
Eudes,
Everett,
Fergusson,
Flynn,
Forsey,
Fournier (*de Lanaudière*),
Fournier (*Restigouche-Gloucester*),
Gélinas,
Giguère,
Goldenberg,
Gouin,
Grosart,
Haig,
Hastings,
Hayden,
Heath,
Inman,
Isnor,
Kinnear,
Lafond,
Lapointe,
Lawson,
Lefrançois,
Macdonald,
Macnaughton,
Manning,
Martin,
McDonald,
McElman,
McGrand,
McNamara,
Michaud,
Molgat,
Nichol,
O'Leary,
Paterson,
Petten,
Phillips,
Rowe,
Smith,
Sparrow,
van Roggen,
Williams,
Willis,
Yuzyk.

PRIÈRE.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef du Cabinet du Gouverneur général.

La communication est alors lue par l'honorable Président, comme suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

le 14 février 1972.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable Gérald Fauteux, C.P., le Juge en chef du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat à deux heures de l'après-midi le mercredi 16 février dans le but de proroger la troisième session du vingt-huitième Parlement du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Chef du Cabinet du Gouverneur général,
ESMOND BUTLER.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposée sur le bureau.

L'honorable Président ayant posé la question de savoir si le Sénat doit maintenant s'ajourner à loisir, pour attendre l'arrivée du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, elle est—

Résolue par l'affirmative.

Quelque temps après, le très honorable Joseph-Honoré-Gérald Fauteux, C.P., Juge en Chef de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, arrive et occupe le fauteuil au pied du Trône—

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme huissier de la Verge noire de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l'informer que—

«C'est le désir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.»

Les Communes étant arrivées,

Après quoi, il plaît au très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la Troisième session de la Vingt-huitième Législature du Canada, par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La troisième session de la vingt-huitième Législature s'est ouverte le 8 octobre 1970. Les 496 jours qui se sont écoulés depuis constituent l'intervalle le plus long jamais enregistré entre l'ouverture et la prorogation d'une session du Parlement du Canada. Au cours de cette période, le Sénat a tenu 138 séances, soit plus que durant toute autre session, et la Chambre des communes en a tenu 244. Vous avez voté maintes lois importantes et adopté nombre de mesures gouvernementales de grand intérêt pour les Canadiens.

Au cours de cette session, le Canada a eu l'honneur de recevoir la visite de Sa Majesté la reine, du duc d'Edimbourg et de la princesse Anne, qui ont tous trois participé aux fêtes du centenaire de la province de Colombie-Britannique.

La session a débuté à un moment où l'ordre et la paix dans notre pays étaient menacés. Les mesures que vous avez approuvées pour parer à ces dangers ont eu pour résultat de décourager le recours à la violence dans la poursuite d'objectifs illégaux, et de maintenir le respect de la loi.

En matière de relations extérieures, le gouvernement a continué de chercher à nouer de nouvelles amitiés et à resserrer les liens de longue date qui l'unissent à d'autres pays. Le Canada a procédé à un échange d'ambassadeurs avec la République populaire de Chine et voté, aux Nations unies, en faveur de l'accession du gouvernement de Pékin au siège réservé à la Chine. Le Premier ministre s'est rendu en Union soviétique et, en retour, le Premier ministre soviétique, monsieur Kossyguine, est venu au Canada. Le Premier ministre et ses collègues ont en outre accueilli les présidents de la Yougoslavie, du Nauru et du Niger; les premiers ministres du Royaume-Uni, de Ceylan, du Ghana, de la Malaysia, de Fiji, du Sénégal et d'Israël; les ministres des Affaires étrangères de France, d'Irlande, de Trinité et Tobago, et de Pologne, ainsi que le secrétaire général de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Le Premier ministre a été reçu par le Président des États-Unis, qui a exprimé son intention de venir lui-même à Ottawa, cette année.

Suite aux efforts du Canada pour nouer des relations plus étroites avec les pays de l'Amérique latine, et conformément à sa résolution de jouer un rôle plus positif à l'intérieur de l'hémisphère occidental, le gouvernement a demandé et obtenu le statut d'observateur permanent au sein de l'Organisation des États américains.

Conscients de l'importance que représente l'élargissement de la Communauté économique européenne pour tous les pays du monde et pour le Canada en particulier, les ministres ont eu de fréquentes consultations avec la Commission économique pour l'Europe, le gouvernement du Royaume-Uni et les gouvernements des pays membres. Le Premier ministre et ses collègues ont en outre reçu le président de la Commission économique pour l'Europe.

Le gouvernement a signé un protocole sur les consultations avec l'Union soviétique et conclu des accords d'échanges scientifiques et techniques avec la Belgique, la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique.

Conformément à l'esprit qui a poussé les Canadiens à accorder la priorité au désarmement et à la limitation des armements en vue du maintien de la sécurité mondiale, le gouvernement a continué de participer activement aux travaux du Comité de la Conférence du désarmement, particulièrement en ce qui a trait aux efforts tendant à l'interdiction totale des essais nucléaires dans l'atmosphère, les océans et le sous-sol.

Afin d'aider les pays en voie de développement partout dans le monde, vous avez augmenté le budget total d'aide à l'étranger. Lors des événements tragiques qui se sont déroulés récemment en Inde et au Pakistan, le gouvernement s'est employé, sans délai et d'une façon efficace, à secourir les réfugiés en Inde et à aider au relèvement des régions dévastées par la guerre.

Soucieux d'expliquer aux Canadiens l'évolution de notre politique de défense et nos intentions pour l'avenir à cet égard, le gouvernement a déposé à la Chambre des communes un Livre blanc sur la Défense.

L'année dernière, le taux de croissance du produit national brut réel a dépassé celui de tout autre pays industrialisé. Le taux d'augmentation de la main-d'œuvre canadienne a été également le plus élevé du monde industrialisé. Nous regrettons tous le fait que cet accroissement rapide de la population active, malgré la création d'un nombre imposant de nouveaux emplois, ait laissé plusieurs Canadiens sans travail. Toutefois, cette augmentation de la production et de l'emploi n'a nullement compromis nos réalisations inégalées en ce qui touche la stabilité des prix.

Vous avez dû faire face à des problèmes d'une complexité inhabituelle, dont une crise majeure du système monétaire international. Vous avez voté la Loi de soutien de l'emploi pour venir en aide aux sociétés frappées par la surtaxe temporaire américaine sur les importations. Afin de maintenir la croissance économique, de combattre le chômage et d'accroître l'emploi, le gouvernement a eu recours à diverses mesures, notamment au dégrèvement de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Dans le dessein de répondre aux besoins précis de certaines couches de la population, de promouvoir l'emploi et d'encourager l'initiative au niveau des localités, on a mis en œuvre les programmes d'initiatives locales et Perspectives-Jeunesse.

En vue de soutenir davantage le développement de l'industrie canadienne, vous avez adopté la Loi sur la Commission du textile et du vêtement et modifié la Loi sur l'expansion des exportations, la Loi antidumping et la Loi sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande.

Vous avez adopté les amendements à la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, à la Loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche et à la Loi sur les prêts aux petites entreprises, afin que les pêcheurs, les agriculteurs et les propriétaires de petites entreprises puissent plus facilement obtenir des banques à charte et d'autres prêteurs désignés, des prêts à terme fixe garantis par le gouvernement.

Vous avez adopté la Loi sur les sociétés d'investissement et la Loi sur les associations coopératives du Canada afin de favoriser la conduite ordonnée des affaires.

Fidèles à la ligne de conduite du gouvernement relativement au développement économique des régions moins favorisées du Canada, vous avez modifié la Loi sur les subventions au développement régional.

Vous avez approuvé la création de la Corporation de développement du Canada, dont l'objectif est d'encourager la croissance et la prospérité des sociétés privées contrôlées et administrées par des Canadiens, permettant ainsi aux citoyens du Canada, par leur participation et leurs investissements, de mieux contribuer au développement économique du pays.

La question de la fiscalité a occupé une grande partie de la session. Vous avez adopté huit lois touchant toutes les formes d'imposition au Canada, ainsi qu'un certain nombre d'accords fiscaux internationaux. L'adoption d'une de ces lois a entraîné une révision complète du système canadien d'imposition et une répartition plus équitable du fardeau fiscal entre tous les Canadiens.

Vous avez aussi pris des mesures pour répondre aux besoins des citoyens dans le domaine des services sociaux. Vous avez modifié la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour assurer un revenu plus convenable aux citoyens âgés dont les ressources sont modestes. Vous avez également amélioré les dispositions prévues à l'intention de ceux qui ont servi leur patrie en temps de guerre, en modifiant la Loi sur les pensions et allocations pour les anciens combattants, la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et la Loi sur les pensions. Vous avez contribué à améliorer les conditions d'emploi des travailleurs en adoptant des modifications au Code canadien du travail (Normes), et vous avez assuré aux travailleurs canadiens une meilleure sécurité de revenu en modifiant la Loi sur l'assurance-chômage et la Loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Conscients de la nécessité d'accroître la protection offerte au consommateur canadien, vous avez voté la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits, ainsi que les modifications de la Loi sur les poids et mesures.

C'est votre respect du principe de l'égalité devant la loi, de même que votre désir de protéger les Canadiens face à la loi, qui sont à l'origine de la Loi sur la réforme du cautionnement.

Pour protéger la diversité des cultures au Canada et encourager les Canadiens de toute origine culturelle à faire profiter notre société de leurs valeurs et de leurs traditions, le gouvernement a mis au point une politique de multiculturalisme.

Au cours de cette session, vous vous êtes penchés sur les besoins de la communauté agricole. Vous avez examiné les problèmes de commercialisation des produits agricoles et vous avez voté la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme. Considérant les problèmes particuliers aux agriculteurs des Prairies, vous avez modifié la Loi sur les grains, de même que la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Vous avez également voté la Loi sur l'assurance-récolte. Les agriculteurs ont en outre bénéficié de l'établissement d'un régime de deux prix pour le blé.

Votre profond souci de conserver l'environnement pour les générations présentes et futures de Canadiens vous a amenés à créer un ministère de l'Environnement. Pour combattre la pollution, vous avez modifié la Loi sur la marine marchande du Canada. Vous avez aussi voté la

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique et la Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps. Convaincu que toutes les nations doivent agir de façon concertée pour préserver l'environnement et les ressources essentielles de la terre, le Canada a poursuivi ses efforts en vue d'un accord international qui assurera une meilleure protection des intérêts des États côtiers et prévoira des mesures visant à sauvegarder la qualité de l'environnement.

Afin que le gouvernement soit plus sensible et réponde plus rapidement aux besoins et aux aspirations des Canadiens au cours des années soixante-dix, vous avez approuvé la création de départements d'État. Pour relever la qualité de notre vie urbaine et répondre aux défis nouveaux et formidables de la technologie, vous avez adopté des mesures qui ont entraîné la création de deux départements d'État, l'un chargé des Affaires urbaines, le second, des Sciences et de la Technologie.

Autre preuve de votre désir d'adapter nos institutions juridiques et gouvernementales aux besoins actuels de notre société, vous avez modifié la Loi sur les juges et la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, et vous avez voté la Loi sur la Cour fédérale. Vous avez adopté la Loi sur les textes réglementaires et vous avez créé le Comité mixte des Règlements et autres textes réglementaires qui est chargé d'en surveiller la mise en application.

Durant cette session, les deux chambres ont permis à leurs comités de poursuivre la tâche importante de passer en revue la politique et l'administration du gouvernement.

Au cours de cette troisième session de la vingt-huitième Législature, bon nombre d'autres initiatives et mesures législatives majeures ont été prises. Les lois que vous avez votées et les politiques que vous avez adoptées sont parmi les plus importantes de notre histoire. Nous avons beaucoup fait, mais il nous reste encore beaucoup à faire. Les réformes et les innovations législatives doivent se poursuivre avec diligence si nous voulons relever les défis que nous lance l'avenir. En nous consacrant à cette tâche avec énergie et imagination, nous garantirons la vigueur, l'équité et la prospérité au sein de la société canadienne.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie des dispositions que vous avez prises pour assurer les services publics au cours de l'année passée et de la présente année financière.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence continuer de bénir notre pays!

L'honorable Président du Sénat dit alors:

«*Honorables membres du Sénat,*
Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir du très honorable Député de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé jusqu'à dix heures trente de l'avant-midi, demain jeudi, le dix-septième jour de février 1972, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est en conséquence prorogé jusqu'à dix heures trente de l'avant-midi demain jeudi, le dix-septième jour de février 1972.»

Publication de l'Imprimeur de la Reine pour le Canada autorisée par le Sénat

En vente à Information Canada, Ottawa.

INDEX
DU
CENT DIX-SEPTIÈME VOLUME

19-20-21 Elizabeth II, A.D. 1970-71-72

ABRÉVIATIONS

1re—Signifie première lecture.
2e —Signifie deuxième lecture.
3e —Signifie troisième lecture.

A

Abbott, C.P., L'honorable Douglas Charles, Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général—
Sanction royale des bills: 155-156, 409-410.

Accord commercial avec la Nouvelle-Zélande (modification). Loi sur l':
(*Voir*: Accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande. Loi donnant suite à un accord modifiant l'—).

Accord commercial entre le Canada et la Nouvelle-Zélande. Loi donnant suite à un accord modifiant l':
Bill S-4—1re, 20. 2e différée, 29, 34. 2e et déféré aux Banques et commerce, 37. Rapport sans amendement, 48. 3e, 50. Adoption par les Communes sans amendement, 150. Sanction royale, 155-156. Chapitre 14.

Accord entre le Canada et la Jamaïque en matière d'impôt sur le revenu. Loi de 1971 sur un:
(*Voir*: Accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque. Loi donnant suite à un—).

Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS:
(*Voir*: Interpellations).

Accord tendant à éviter les doubles impositions en matière d'impôt sur le revenu entre le Canada et la Jamaïque. Loi donnant suite à un:
Bill C-217—1re, 170. 2e et déféré aux Banques et commerce, 175. Rapport sans amendement, 188. 3e, 192. Sanction royale, 194. Chapitre 16.

Accords de commerce:
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Accords et Échanges de Notes:
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Administration du pont Fort-Falls. Loi sur l':
(*Voir*: Pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota. Loi concernant la construction d'un–).

Administration financière. Loi sur l':
(*Voir*: Juges et la Loi sur l'administration financière. Loi modifiant la Loi sur les–).

Adresse:
À–
Son Excellence le Gouverneur général du Canada.
En réponse au Discours du Trône à l'ouverture du Parlement, 48.
(*Voir aussi*: Discours du Trône).

Affaires étrangères. Comité sénatorial permanent des:
(*Voir*: Interpellations).

Affectation de crédits. Loi portant:
No 4, 1970–Bill C-211–1re, et motion tendant à 2e, *plus tard ce jour,* adoption, 106. 2e, 107. 3e, 112. Sanction royale, 122. Chapitre 4.
No 1, 1971–Bill C-235–1re, 222. Débat sur 2e et débat ajourné, 222. 2e et 3e, 226-227. Sanction royale, 229. Chapitre 25.
No 2, 1971–Bill C-236–1re, 222. Débat sur 2e et débat ajourné, 222. 2e et 3e, 227. Sanction royale, 229. Chapitre 26.
No 3, 1971–Bill C-249–1re, 345. Débat sur 2e et débat ajourné, 349. Différé à *plus tard ce jour*, 352. 2e et 3e, 353. Sanction royale, 358-359. Chapitre 46.
No 4, 1971–Bill C-273–1re, et motion tendant à 2e, *plus tard ce jour*, adoption, 486. Débat sur 2e et débat ajourné, 486. 2e, 490. 3e, 493. Sanction royale, 495. Chapitre 58.

Afrique orientale. Pays du Commonwealth de l':
Attention du Sénat attirée sur la visite des parlementaires canadiens aux– juin et juillet 1970 (*L'honorable sénateur Bélisle*), débat terminé, 52.

Aide à l'exploitation des mines d'or. Loi modifiant la Loi d'urgence sur l':
Bill C-4–1re, 122. Débat sur 2e et débat ajourné, 127-128. Différé, 130. 2e, 132. 3e, 136. Sanction royale, 155-156. Chapitre 12.

Ajournements du Sénat: (*Exemples*)
A loisir, 2, 50, 68, 70.
Autre qu'à deux heures de l'après-midi, 16, 366, 504.
Débat interrompu et repris, 189, 508.
Motion d'ajournement résolue par la négative, 189.
Prolongé, 122, 247, 371, 527, 531, 538.
Reprise au son du timbre, 6, 113, 358, 512.

Ajournements du Sénat *(Exemples) – Fin*

Reprise de la séance à huit heures, 50, 505, 516, 530.
Motion concernant l'ajournement, débat et résolue par la négative (*Pour et Contre*), 499-500.
Correction à la liste des votants ajoutant les noms de deux sénateurs, 504.

Allemagne:

Accords entre le Canada et l'– concernant:
Churchill. Utilisation du polygone de recherche– *dépôt*, 110.
Coopération scientifique et technique, *dépôt*, 264.
(*Voir aussi*: Interpellations, accord).

Allocations aux anciens combattants. Loi modifiant la Loi de 1952 sur les:

Bill C-233–1re, 238. Débat sur 2e et débat ajourné, 238. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 244. Rapport sans amendement, 247. 3e, 247. Sanction royale, 248. Chapitre 35.

Allocations de retraite des députés. Loi sur les:

(*Voir*: Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat. Loi modifiant la Loi sur le–).

Antidumping. Loi modifiant la Loi:

Bill S-6–1re. 20. 2e différée, 29, 34. Débat et débat ajourné, 37. Différé, 40, 46. 2e et déféré aux Banques et commerce, 48. Rapport avec un amendement, 54. Adoption du rapport, 54. 3e, 54. Adoption par les Communes avec un amendement, 110. Amendement des Communes agréé par le Sénat, 110. Sanction royale, 122. Chapitre 3.

Appendices aux Journaux du Sénat:

*Banques et commerce. Rapports du Comité sénatorial permanent des–
Rapport préliminaire du Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, après la page 436.
Rapport préliminaire no 2 du Résumé ci-dessus, après la page 465.
Rapport final du Résumé ci-dessus, après la page 487.
*Finances nationales. Rapports du Comité sénatorial permanent des– concernant:
Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, 82-89.
Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, 207.
Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, 472-475.
*Politique scientifique. Résumé du Volume I du rapport du Comité spécial du Sénat sur la– 114-117.
*(*Voir aussi*: Comités).

Tarif des douanes–
Tableau des taux de droits que prévoit le Bill C-261, et les taux correspondants en vigueur avant le budget de 1971, 520-524.
(*Voir*: Tarif des douanes. Loi modifiant le–).

Aptitude. Déclaration d':

(*Voir*: Sénateurs. Présentation pendant la session).

Artisans, société coopérative d'assurance-vie. Loi refondue de 1971 concernant Les:

(*Voir*: Société des Artisans. Loi concernant La–).

Assemblée consultative du Conseil de l'Europe:
(*Voir:* Interpellations).

Association parlementaire du Commonwealth:
(*Voir:* Interpellations).

Associations coopératives du Canada. Loi sur les:
(*Voir:* Associations coopératives. Loi concernant les–).

Associations coopératives. Loi concernant les:
Bill C-177–1re, 72. 2e différée, 80. Débat sur 2e et débat ajourné, 93, 96. 2e et déféré aux Banques et commerce, 100. Rapport sans amendement, 106. 3e, 112. Sanction royale, 122. Chapitre 6.

Assurance-chômage au Canada, Loi concernant l':
Bill C-229–1re, 336. Débat sur 2e et débat ajourné, 340. Différé à *plus tard ce jour,* 344. Débat et débat ajourné, 345. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 349. Rapport sans amendement, 352. 3e, 356. Sanction royale, 358-359. Chapitre 48.

Assurance-chômage. Loi de 1971 sur l':
(*Voir:* Assurance-chômage au Canada. Loi concernant l'–).

Assurance-récolte. Loi modifiant la Loi sur l':
Bill C-185–1re, 170. Débat sur 2e et débat ajourné, 175. Différé, 178, 185, 189. 2e et déféré aux Banques et commerce, 193. Rapport sans amendement, 200. 3e, 204. Sanction royale, 228-229. Chapitre 29.

Attention du Sénat attirée sur:
(*Voir:* Interpellations).

Avortements thérapeutiques:
(*Voir:* Interpellations).

B

Bibliothèque du Parlement:
Rapport du bibliothécaire, présentation et *dépôt,* 6-11.
(*Voir aussi:* Comités).

Bibliothécaire parlementaire:
Rapport à la 3e Session, 28e Législature, 1970-1971-1972–
Présentation et *dépôt*, 6-11.

Bilinguisme et biculturalisme:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Bills d'intérêt public (Membres du Sénat):
(*Voir:* Bills. Données générales concernant les–).

Bills. Données générales concernant les:

Communes–

Modifications apportées par le Sénat–

Emballage et l'étiquetage des produits de consommation.

Loi sur l' (*Titre abrégé*)–Bill C–180.

Emploi. Loi de soutien de l' (*Titre abrégé*)–Bill C-262.

Semaine de l'environnement canadien. Loi concernant la (*Titre abrégé*)–Bill C-25.

Sociétés d'investissement. Loi sur les (*Titre abrégé*)–Bill C-3.

Procédure discontinuée par le Sénat–*Aucun.*

Rejet par le Sénat–*Aucun.*

(*Voir index sous le titre particulier du bill, pour renseignements*).

Divisions–

Commission du textile et du vêtement. Loi sur la (*Titre abrégé*)–Bill C-215–Sur motion tendant à 3e lecture, 290. 3e, 290.

Corporation de développement du Canada. Loi sur la (*Titre abrégé*)–Bill C-219–Sur motion tendant à 2e lecture, 353. 2e, 353. Sur motion tendant à 3e lecture, 363. 3e, 363.

Droit d'auteur. Loi modifiant la Loi sur le–Bill S-9–Sur motion à l'effet que le débat tendant à 3e lecture soit renvoyé jusqu'à septembre; débat et résolue par la négative (*Pour et Contre*), 367. Sur motion tendant à 3e lecture, 367. 3e, 367.

Impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi. Loi modifiant la Loi de l'–Bill C-259–Sur motion tendant à 2e lecture, 508. 2e, 508. Sur motion à l'effet que le bill ne soit pas étudié à nouveau avant le 10 janvier 1972; débat et résolue par la négative, 508-509. Sur motion tendant à 3e lecture, résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 514-515. 3e, 515.

Impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi. Loi modifiant la Loi de l'–Bill C-225–Sur motion tendant à 3e lecture, 214. 3e, 214.

Impôt sur le revenu. Loi de 1971 modifiant la Loi de l' (*Titre abrégé*)–Bill C-275–Sur motion tendant à 2e lecture, 526. 2e, 526. Sur motion tendant à 3e lecture, 526. 3e, 526.

Offices de commercialisation des produits de ferme. Loi sur les (*Titre abrégé*)–Bill C-176–Sur motion d'ajournement du débat sur 2e lecture; résolue par la négative (*Pour et Contre*), 530. Sur motion tendant à 3e lecture, 534. 3e, 534.

Ordre public (mesures provisoires). Loi de 1970 concernant l' (*Titre abrégé*)–Bill C-181–Sur motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois mais qu'il soit modifié; résolue par la négative (*Pour et Contre*), 78. Sur motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois mais qu'il soit déféré à nouveau au comité; débat et résolue par la négative (*Pour et Contre*), 79. Sur motion tendant à 3e, 79. 3e, 79.

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-21–Sur motion tendant à 2e lecture, 179. 2e, 179.

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-83–Sur motion tendant à 2e lecture, 179. 2e, 179.

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-88–Sur motion tendant à 2e lecture, 179. 2e, 179.

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-178–Sur motion tendant à 2e lecture, 180. 2e, 180.

Bills. Données générales concernant les: – *Suite*

Divisions – *Fin*

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-223–Sur motion tendant à 2e lecture, 184. 2e, 184. Sur motion tendant à 3e lecture, 188. 3e, 188.

Gouvernement–

1. *Présentation à l'origine au Sénat et adoption par les deux Chambres:*

Accord commercial avec la Nouvelle-Zélande (modification). Loi sur l' (*Titre abrégé*)–Bill S-4.
Administration du pont Fort-Falls. Loi sur l' (*Titre abrégé*)–Bill S-14.
Antidumping. Loi modifiant la Loi–Bill S-6.
Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest. Loi modifiant la Loi sur la–Bill S-13.
Convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus. Loi de 1971 sur une (*Titre abrégé*)–Bill S-18.
Droit d'auteur. Loi modifiant la Loi sur le–Bill S-9.
Impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970. Loi concernant la codification de la Loi de l'–Bill S-15.
Lèpre. Loi abrogeant la Loi sur la–Bill S-7.
Poids et mesures. Loi sur les (*Titre abrégé*)–Bill S-5.
Renseignements relatifs aux modifications du temps. Loi sur les (*Titre abrégé*)–Bill S-11.
Statistique. Loi sur la (*Titre abrégé*)–Bill S-2.

2. *Présentation à l'origine au Sénat mais procédure discontinuée par le Sénat:*

Circulation sur les terrains du gouvernement. Loi modifiant la Loi relative à la–Bill S-3.

3. *Présentation à l'origine au Sénat, adoption par le Sénat mais non-adoption par la Chambre des communes:*

Aucun.

Intérêt privé–

1. *Présentation à l'origine au Sénat et adoption par les deux Chambres:*

Central-Del Rio Oils Limited. Loi concernant la–Bill S-12.
Hôpital Royal Victoria. Loi concernant l'–Bill S-19.
Les Artisans, société coopérative d'assurance-vie. Loi refondue de 1971 concernant–Bill S-10.

2. *Présentation à l'origine au Sénat mais non-adoption par le Sénat:*

Aucun.

3. *Présentation à l'origine au Sénat, adoption par le Sénat mais non-adoption par la Chambre des communes:*

Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique. Loi concernant la–Bill S-21.
Mic Mac Oils (1963) Ltd. Loi concernant–Bill S-16.
United Bank of Canada. Loi constituant en corporation–Bill S-22.

Pétitions–

Procédure discontinuée–*Aucun.*

Intérêt public–

Membres du Sénat–

1. *Présentation à l'origine à la Chambre des communes et adoption par les deux Chambres:*

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-21.
Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-83.

Bills. Données générales concernant les: – *Suite*
Intérêt public – *Fin*
Membres du Sénat – *Fin*
Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-88.
Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-178.
Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la–Bill C-223.
Semaine de l'environnement canadien. Loi concernant la–(*Titre abrégé*)–Bill C-25.
2. *Présentation à l'origine à la Chambre des communes, adoption par les Communes mais non-adoption par le Sénat:*
Aucun.
3. *Présentation à l'origine au Sénat et adoption par les deux Chambres:*
Aucun.
4. *Présentation à l'origine au Sénat, adoption par le Sénat mais non-adoption par la Chambre des communes:*
Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré). Loi modifiant le–Bill S-20.
Code criminel. Loi modifiant le–Bill S-8.
5. *Présentation à l'origine au Sénat mais non-adoption par le Sénat:*
Enquêtes sur les coalitions. Loi modifiant la Loi relative aux–Bill S-17.

Plénier. En comité–*Aucun.*

Pro forma–
Chemins de fer. Loi concernant les–Bill S-1–Présentation et 1re lecture, 5.

Règlement. Articles du–
Modifiés, 87, 28.
Suspendus:
Intérêt privé–
Article 95–
Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique. Loi concernant la–Bill S-21, 299.
Intérêt public–
Articles 44, 45 et 78–
Jusqu'au 30 juin 1971, inclusivement, 344.
Pour le reste de la session en cours, 499.
(*Voir aussi:* Règlement. Articles du–).

Sanction royale des bills: 81, 122, 155-156, 194, 228-229, 248, 295-296, 333, 358-359, 371-372, 397-398, 409-410, 494-495, 527, 538.

Sénat–
Modifications apportées par la Chambre des communes–
Gouvernement–
Antidumping. Loi modifiant la Loi–Bill S-6.
Poids et mesures. Loi sur les (*Titre abrégé*)–Bill S-5.
Renseignements relatifs aux modifications du temps. Loi sur les (*Titre abrégé*)–Bill S-11.
Statistique. Loi sur la (*Titre abrégé*)–Bill S-2.

Intérêt privé–
Central-Del Rio Oils Limited. Loi concernant la–Bill S-12.

Bills. Données générales concernant les: – *Fin*
Sénat – *Fin*
Non-adoption par la Chambre des communes–
Gouvernement–*Aucun.*
Intérêt privé–
Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Loi concernant la–Bill S-21.
Mic Mac Oils (1963) Ltd. Loi concernant–Bill S-16.
United Bank of Canada. Loi constituant en corporation–Bill S-22.
Intérêt public–
Membres du Sénat–
Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré). Loi modifiant le–Bill S-20.
Code criminel. Loi modifiant le–Bill S-8.
Non-adoption par le Sénat–
Enquêtes sur les coalitions. Loi modifiant la Loi relative aux–Bill S-17.
Procédure discontinuée par le Sénat–
Circulation sur les terrains du gouvernement. Loi modifiant la loi relative à la–Bill S-3.
(*Voir index sous le titre particulier du bill, pour renseignements*).

Bonnell, L'honorable Mark Lorne:
Certificat de nomination au Sénat, 446. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 446.

British Northwestern Insurance Company. Loi concernant la:
Motion à l'effet que les taxes parlementaires versées à l'égard de ce bill pendant la deuxième session du vingt-septième Parlement soient remboursées au conseiller juridique des pétitionnaires.
Débat et adoption, 45.

Buckwold, L'honorable Sydney L.:
Certificat de nomination au Sénat, 438. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 439.

Budget, 1971-72:
Documents budgétaires. *Dépôt,* 344.
Sièges réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes pour le discours du budget, 78, 344.

Budget des dépenses:
(*Voir:* Comités, finances nationales).
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

"Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company". Loi modifiant la Loi concernant la:
Bill C-179–1re, 2e et déféré aux Banques et commerce, 110. Rapport sans amendement et 3e, 120. Sanction royale, 122. Chapitre 5.

C

Canada-États-Unis:
(*Voir:* Interpellations).

Canado-Antillaises. Relations:
(*Voir:* Interpellations).
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Casgrain. L'honorable Thérèse F.:
Certificat de nomination au Sénat, 11. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 12.
(*Voir aussi:* Sénateurs, démissions et retraites).

Central-Del Rio Oils Limited. Loi concernant la:
Pétition, 196. Lecture, 200. Rapport, 200.
Bill S-12—1re, 200. 2e et déféré aux Banques et commerce, 211. Rapport sans amendement, 232, 3e, 232. Adoption par les Communes avec un amendement, 430. Amendement des Communes agréé par le Sénat, 430. Sanction royale, 494. Chapitre 66.

Chambre des communes
(*Voir:* Communes. Chambre des—).

Chemin de fer Canadien du Pacifique, Compagnie du:
Motion à l'effet que les taxes parlementaires versées à l'égard d'un bill proposé concernant la— pendant la dernière session du Parlement, soient remboursées au conseiller juridique des pétitionnaires. débat et adoption, 92.

Chemins de fer. Loi concernant les:
Bill S-1—*Pro forma,* présentation et 1re lecture, 5.

Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada. Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des:
Bill C-186—1re, 163. Débat sur 2e et débat ajourné, 170, 174. 2e et déféré aux Transports et communications, 178. Rapport sans amendement, 192, 3e, 192. Sanction royale, 194. Chapitre 17.

Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie). Loi de 1970 sur les:
(*Voir:* Chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1er janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada. Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face a certaines dépenses d'établissement du réseau des—).

Chili:
(*Voir:* Interpellations).

Chine. République populaire de:
Texte du communiqué conjoint publié par les gouvernements du Canada et la— lequel fait état de l'accord sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques, *dépôt,* 282.

Circulation sur les terrains du gouvernement, Loi modifiant la Loi relative à la:
Bill S-3—1re, 20. Débat sur 2e et débat ajourné, 29. 2e, 34. 3e différée, 36. Débat, 40. Motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant mais qu'il soit déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles. Adoption, 40. Rapport du comité recommandant que ce bill ne soit pas davantage étudié au Sénat. Présentation et adoption, 265.

Climat économique:
(*Voir:* Interpellations).

Code canadien du travail (Normes). Loi modifiant le:
Bill C-228—1re, 348. Débat sur 2e et débat ajourné, 353. 2e, 357. 3e, 362-363. Sanction royale, 371-372. Chapitre 50.

Code criminel:
(*Voir:* Dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel. Loi modifiant les—).

Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré). Loi modifiant le:
Bill S-20—1re, 268. 2e différée, 272, 276, 278, 283. Débat et débat ajourné, 287, 290, 295. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 298. Rapport sans amendement, 370. 3e différée, 375. 3e. 378
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

Code criminel. Loi modifiant le:
Bill S-8—1re, 66. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 70. Rapport avec deux amendements, 76. Adoption du rapport, 80. Débat sur 3e et débat ajourné, 92. Débat et adoption, 96. 3e, 96.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

Comité mixte spécial:
Constitution du Canada
(*Voir:* Comités).

Comité plénier:
(*Voir:* Plénier. Comité—).

Comités:
Affaires étrangères: (Permanent)—
Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à faire enquête et rapport sur toutes questions relatives aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth de façon générale, sur toutes questions à lui déférées aux termes du Règlement du Sénat et sur toutes questions relatives à la région du Pacifique en portant davantage attention sur les politiques du gouvernement émises dans le document intitulé: "Le Pacifique: Politique étrangère au service des Canadiens"; que le comité soit autorisé à retenir les services des conseillers aux fins ci-dessus, à les rembourser et rembourser les témoins au tarif que le comité pourra déterminer; que, avant d'assumer toute responsabilité financière, le comité soumette et fasse approuver par le Comité de la régie intérieure et de la comptabilité un budget donnant de façon détaillée les prévisions des frais qui seront encourus. Adoption, 15.

Comités: – *Suite*

Affaires étrangères: (Permanent) – *Fin*

Motion visant à substituer le nom de l'honorable sénateur Lafond à celui de l'honorable sénateur Hastings. Adoption, 96.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à siéger pendant les ajournements du Sénat de plus d'une semaine, 375.

Motions visant à ajouter les noms suivants à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption–

L'honorable sénateur Lapointe, 464.

L'honorable sénateur McNamara, 62.

Motions à l'effet que le comité ait le pouvoir de siéger durant les séances du Sénat. Adoption, 37, 54, 102, 127.

Rapports, conformément à l'article 84 du Règlement, *dépôt,* 24, 366.

(*Voir aussi:* Interpellations).

Affaires juridiques et constitutionnelles: (Permanent)–

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur les opérations et l'allocation de la *Loi sur le casier judiciaire*, en particulier sur le paragraphe 4(2), (*L'honorable sénateur Hastings*), appelée mais différée, 250. Débat et débat ajourné, 261. Débat et adoption, *sur division,* 265.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur tous les aspects du système de libération conditionnelle au Canada (*L'honorable sénateur Laird*), appelée mais différée à *plus tard ce jour,* 386. Débat et débat ajourné, 386. Différé, 390. Débat et débat ajourné, 393. Différé, 397. Débat et débat ajourné, 400. Différé, 402. Débat et débat ajourné, 404, 408. Débat et adoption, 412.

Motions concernant les changements dans la liste de noms des membres de ce comité. Adoption–

L'honorable sénateur Casgrain remplaçant l'honorable sénateur Smith, 127.

L'honorable sénateur Quart remplaçant l'honorable sénateur Méthot, 478.

L'honorable sénateur Thompson remplaçant l'honorable sénateur Petten, 482.

Motions visant à ajouter les noms suivants à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption–

L'honorable sénateur Goldenberg, 464.

L'honorable sénateur Hastings, 264.

L'honorable sénateur Laird, 375.

Les honorables sénateurs Buckwold et Williams, 504.

Motions à l'effet que ce comité soit autorisé à siéger durant les séances du Sénat. Adoption, 260, 272, 490.

Premier rapport–Recommandant que ce comité soit autorisé à retenir les services des conseillers et du personnel technique et administratif qu'il jugera nécessaire et de se transporter d'un lieu à un autre aux fins de ladite enquête sur le système de libération conditionnelle au Canada. Présentation, débat et débat différé sur motion tendant à adoption*, 460. Débat et adoption, 465.

*Décision du Président quant à l'emploi des termes "renvoi" ou "ajournement", 482.

Rapport de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant le budget de ce comité concernant l'examen du système de libération conditionnelle au Canada, *dépôt*, 492.

(*Les bills déférés par le Sénat à ce comité pour examen figurent à l'Index, sous le titre particulier du bill*).

Comités:—*Suite*

Banques et commerce: (Permanent)—

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à faire enquête et rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la Compagnie McGraw-Hill. Débat et débat ajourné, 58, 62. Différé, 64. Débat et débat ajourné, 66, 68, 70, 72. Différé, 76, 80, 93, 97, 100, 103, 108, 113, 120, 128, 130, 132-133, 137, 140, 143, 147, 152, 155, 160, 163. Débat, 170. Motion visant à rayer l'Ordre et à retirer la motion, 170. Point d'Ordre soulevé par l'honorable sénateur Flynn, C.P., débat et décision du Président remise à plus tard, 170. Décision du Président, 174. Motion principale résolue par la négative, *sur division,* 174.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, et tous bills émanant des propositions budgétaires et toute autre question s'y rapportant, et à retenir les services d'avocats et de tout personnel dont il pourra avoir besoin aux fins dudit examen. Débat et adoption, 375.

Rapport préliminaire du Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, *dépôt,* 436.

(*Imprimé en appendice aux Journaux du Sénat du jeudi 4 novembre 1971, après la page 436*).

Rapport préliminaire no 2 sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, *dépôt,* et motion tendant à étude. Adoption, 464. Débat et débat ajourné, 468. Différé, 470, 478. Débat et débat ajourné, 480. Différé, 483, 487. Débat terminé, 490.

(*Imprimé en appendice aux Journaux du Sénat du mardi 30 novembre 1971, après la page 465*).

Rapport final sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, *dépôt*, et motion tendant à étude maintenant. Adoption, 486. Débat et débat ajourné, 486, 490, 493. Différé, 501. Débat terminé, 505.

(*Imprimé en appendice aux Journaux du Sénat du lundi 13 décembre 1971, après la page 487*).

Rapport de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant le Budget de ce comité concernant l'examen de questions relatives à la législation sur la réforme fiscale de 1971. *Dépôt*, 392.

Rapport sur le Bill C—259 concernant la *Loi de l'impôt sur le revenu,* comprenant d'urgentes observations, 514.

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, *dépôt,* 32-33.

Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger pendant les ajournements du Sénat de plus d'une semaine. Débat et adoption, 380.

Motions concernant les changements dans la liste de noms des membres de ce comité. Adoption—

Les honorables sénateurs Bélisle, O'Leary, Phillips et Quart remplaçant les honorables sénateurs Blois, Haig, Welch et White, 504.

Les honorables sénateurs Buckwold, Goldenberg, Lafond et McElman remplaçant les honorables sénateurs Carter, Croll, Macnaughton et Smith, 505.

Les honorables sénateurs Argue, Hastings et Molgat remplaçant les honorable sénateurs Burchill, Gélinas et Giguère, 530.

Motions visant à ajouter les noms suivants à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption—

Les honorables sénateurs Bourget et Langlois, 505.

L'honorable sénateur Smith, 357.

L'honorable sénateur Sullivan, 243.

Comités: – *Suite*

Banques et commerce: (Permanent) – *Fin*

Motions à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger durant les séances du Sénat. Adoption, 352, 383, 396, 404, 418, 426, 434.

(*Les bills déférés par le Sénat à ce comité pour examen figurent à l'Index, sous le titre particulier du bill*).

Bibliothèque du Parlement: (Mixte permanent)–

Message de la Chambre des communes substituant les noms de MM. L'Heureux et Beaudoin à ceux de MM. Mongrain et Dumont, 370.

Motions visant à ajouter les noms suivants à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption–

Les honorables sénateurs Choquette et Sullivan, 272.

L'honorable sénateur O'Leary, 440.

Constitution du Canada: (Mixte spécial)–

Motion portant formation de ce comité, établissant ses attributions et ses pouvoirs, et nommant dix membres du Sénat pour agir au nom de cette Chambre, et message aux Communes priant cette Chambre de s'unir au Sénat et de choisir certains de ses membres qui feront partie de ce comité. Adoption, 15.

Message de la Chambre des communes établissant la formation de ce comité, ses attributions et ses pouvoirs et nommant vingt députés pour faire partie de ce comité, 18-19.

Premier rapport–Calendrier des séances à l'extérieur d'Ottawa, conformément à l'Ordre de renvoi, *dépôt*, 45.

Deuxième rapport–Modifications de l'horaire ci-dessus, *dépôt* et impression, 243.

Messages de la Chambre des communes concernant les changements dans la liste de noms des membres de ce comité, 19, 36, 40-41, 54, 58, 68, 72, 76, 92, 110, 121, 126, 154, 158, 178, 182, 196, 232, 238, 242, 246, 260, 268, 272, 286, 310, 318, 322, 336, 344, 348, 352, 374, 382, 412, 422, 434, 436, 440, 446, 450, 452, 456, 460, 464, 470.

Motions concernant les changements dans la liste de noms des membres de ce comité. Adoption–

L'honorable sénateur Forsey remplaçant l'honorable sénateur Thompson, 33.

L'honorable sénateur Molgat remplaçant l'honorable sénateur McDonald, 55.

Les honorables sénateurs Haig et Quart remplaçant les honorables sénateurs Flynn et Grosart, 70.

L'honorable sénateur Lafond remplaçant l'honorable sénateur Langlois, 122.

L'honorable sénateur Casgrain remplaçant l'honorable sénateur Giguère, 151.

L'honorable sénateur Flynn remplaçant l'honorable sénateur Casgrain, 371.

L'honorable sénateur Inman remplaçant l'honorable sénateur Fergusson, 447.

L'honorable sénateur Fergusson remplaçant l'honorable sénateur Inman, 460.

Finances nationales: (Permanent)–

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière close le 31 mars 1971. Adoption 66.

Rapport sur le Budget supplémentaire (A) susmentionné. Présentation et motion tendant à mettre à étude; adoption, 79. Étude différée, 103. Adoption du rapport, 107.

(*Voir appendice aux Journaux du Sénat du jeudi 3 décembre 1970, pages 82 à 89*).

Comités: – *Suite*

Finances nationales: (Permanent) – *Suite*

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur les dépenses proposées dans le Budget supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971. Adoption, 92.

Rapport sur le Budget supplémentaire (B) susmentionné. Présentation et motion tendant à étude *plus tard ce jour*, adoption, 106-107. Adoption du rapport, 107.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur les dépenses proposées dans le Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972. Adoption 183-184.

Rapport sur le Budget susmentionné pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972. Présentation, 331. Adoption, 337.

Rapport de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant le budget proposé quant à l'examen du Budget des dépenses par ce comité pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972. *Dépôt*, 204.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur le Budget supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971. Adoption, 188.

Rapport sur le Budget supplémentaire (C) susmentionné. Présentation, et motion tendant à étude; adoption, 204. Étude différée *à plus tard ce jour*, 211. Différée, 212. Adoption du rapport, 215.
(*Voir appendice aux Journaux du Sénat du jeudi 18 mars 1971, à la page 207*).

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur les modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada, et que le budget approuvé antérieurement quant au Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, s'applique également à son examen de ladite question. Adoption, 264.

Rapport de la Régie intérieure, des budgets et de l'administration approuvant le budget supplémentaire de ce comité concernant l'étude du Budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1972, et sur la politique fiscale et monétaire du Canada, *dépôt*, 392.

Rapport de ce comité sur l'examen des modes d'application de la politique fiscale et monétaire du Canada, intitulé: «La croissance, l'emploi et la stabilité des prix», *dépôt*, et motion tendant à étude. Adoption, 452-453. Débat et débat ajourné, 456. Débat et débat différé, 460. Débat et débat ajourné, 464-465. Différé, 468. Débat et débat ajourné, 471. Différé, 478. Débat et débat ajourné, 480. Différé, 482, 487, 490, 494, 501-502, 505, 509, 515, 518, 526, 531, 535, 538.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et à faire rapport sur le rapport d'Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970. Débat et débat ajourné, 314. Différé, 318. Débat et débat ajourné, 323. Différé, 326. Débat et débat ajourné, 332. Différé, 336, 340, 349, 353, 357, 363, 367, 371, 376, 378, 380, 383, 387, 390, 393, 397, 400, 402, 405, 409, 413, 416, 419, 423. Débat et adoption, 426.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à retenir les services d'avocats, de conseillers techniques et de personnel nécessaire. Débat et adoption, 201.

Motion à l'effet que ce comité soit autorisé à examiner et faire rapport sur le Budget supplémentaire (A) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972. Débat et adoption, 456.

Comités: – *Suite*

Finances nationales: (Permanent) – *Fin*

Rapport sur le Budget supplémentaire (A) susmentionné pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972. Présentation et motion tendant à étude, adoption, 470. Étude différée, 478. Motion tendant à adoption du rapport. Débat et débat ajourné, 480. Débat et adoption, 482. (*Imprimé en appendice aux Journaux du Sénat du jeudi 2 décembre 1971, pages 472 à 475).*

Motion à l'effet que le nom de l'honorable sénateur Manning soit substitué à celui de l'honorable sénateur Forsey. Adoption, 127.

Motions visant à ajouter les noms suivants à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité, Adoption–

L'honorable sénateur Buckwold, 464.
L'honorable sénateur Croll, 264.
Les honorables sénateurs Forsey et Langlois, 96.

Motions à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger durant les séances du Sénat. Adoption, 273, 332, 362.

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, *dépôt,* 33.

Media (Spécial)–

Motion portant formation de ce comité, établissant ses attributions et ses pouvoirs et nommant quinze honorables sénateurs pour en faire partie; et que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité. Adoption, 14.

Motion visant à rayer le nom de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) de la liste des membres du Sénat faisant partie de ce comité. Adoption, 92.

Rapport, Volumes I, II et III, *dépôt*, et motion tendant à étude à la prochaine séance. Adoption, 96. Étude différée, 100, 103. Débat et débat ajourné, 107, 127, 130, 132, 136, 140, 142, 146, 151, 154. Différé, 158. Débat et débat ajourné, 162. Différé, 166, 171, 175. Débat et débat ajourné, 179. Différé, 184. Débat et débat interrompu, 189. Débat repris et ajourné, 189. Débat et débat ajourné, 192. Différé, 196, 201, 205, Débat et débat ajourné, 214. Différé, 254. Débat terminé, 265.

Rapports, conformément à l'article 84 du Règlement, *dépôt,* 27, 370.
(*Voir aussi:* Interpellations).

Pauvreté au Canada: (Spécial)–

Motion portant formation de ce comité, établissant ses attributions et ses pouvoirs et nommant dix-huit honorables sénateurs pour en faire partie; et que les témoignages recueillis sur ce sujet au cours de la dernière session soient déférés au comité. Débat et adoption, 16.

Rapport intitulé: «La pauvreté au Canada», *dépôt*. et motion tendant à étude. Adoption, 444. Débat et débat ajourné, 447, 450. Différé, 453. Débat et débat ajourné, 457. Débat et débat différé, 460-461. Différé, 465. Débat et débat ajourné, 468, 470, 478. Différé, 480. Débat et débat ajourné, 483. Différé, 486. Débat et débat ajourné, 490. Différé, 494, 501, 505, 509, 515, 518, 526, 531, 535, 538.

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, *dépôt,* 26.
(*Voir aussi:* Interpellations).

Comités: – *Suite*

Plénier. Comité:

Aucun.

Politique scientifique: (Spécial)–

Motion portant formation de ce comité, établissant ses attributions et ses pouvoirs et nommant vingt-deux honorables sénateurs pour en faire partie; et que les documents recueillis et les témoignages entendus à ce sujet au cours de la session précédente, soient déférés au comité. Adoption, 14-15.

Rapport, conformément à l'article 84 du Règlement, *dépôt,* 36.

Rapport, Volume I et un Résumé de ce volume, *dépôt*, et motion tendant à étude, adoption, 112. Étude différée, 127, 130, 132, 137. Débat et débat ajourné, 140, 142, 146, 151. Différé, 154-155. Débat et débat ajourné, 159. Différé, 162, 167, 171, 175, 179, 185, 190, 193, 197, 202, 205, 211-212, 215. Débat et débat ajourné, 219. Différé, 223, 244, 251. Débat terminé, 254.

Ordonné que le Résumé susmentionné soit imprimé en appendice aux Débats et aux Procès-verbaux du Sénat, 112.
(*Voir appendice aux Journaux du Sénat du jeudi 17 décembre 1970, pages 114 à 117*).

Rapport–Demandant la permission du Sénat de distribuer le Volume II du rapport du comité dès qu'il sera prêt. Présentation, débat et adoption, 504.

Régie intérieure, budgets et administration: (Permanent)–

Motion à l'effet que les Comptes du Greffier pour l'année financière 1970-1971 soient déférés à ce comité. Adoption, 306.

Rapport approuvant le budget du Comité des banques et du commerce concernant l'examen des questions relatives à la législation de la réforme fiscale de 1971. *Dépôt*, 392.

Rapport approuvant le budget présenté sur les dépenses proposées du Comité des finances nationales concernant l'examen du Budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1972. *Dépôt*, 204.

Motion à l'effet que le budget approuvé par ce comité pour les dépenses proposées du Comité des finances nationales concernant l'examen du Budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, s'applique également à son examen de ladite question de la politique fiscale et monétaire au Canada. Adoption, 264.

Rapport approuvant le budget supplémentaire du Comité des finances nationales concernant l'examen du Budget des dépenses pour l'année se terminant le 31 mars 1972, et la politique fiscale et monétaire du Canada. *Dépôt*, 392.

Rapport approuvant le budget du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles concernant l'examen du système de libération conditionnelle au Canada, *dépôt*, 492.

Deuxième rapport–Que les comptes du Greffier pour l'année financière 1970-1971 ont été étudiés et jugés en accord avec le Budget de cette année, et recommandant que des mesures soient prises afin de supprimer les travaux d'impression qui ne sont pas indispensables, vu les frais d'impression trop élevés. Présentation, 392. Débat et adoption, 397.

Troisième rapport–Concernant le remboursement des dépenses aux sénateurs. Présentation, 492-493. Adoption, 501.

(*Voir aussi:* Régie intérieure et comptabilité).

Comités: – *Suite*

Régie intérieure et comptabilité: (Permanent)–

Motion visant à autoriser ce comité, sans mandat spécial du Sénat, à examiner toute question concernant la régie intérieure du Sénat, et qu'il fasse rapport au Sénat du résultat de ses délibérations. Adoption, 20.

Premier rapport–Concernant certaines mesures en vue d'assurer la sécurité du Sénat, *dépôt*, 27.

(*Le rapport du Comité permanent du règlement et de la procédure adopté par le Sénat le 27 octobre 1970, change le présent nom de ce comité à «Régie intérieure, budgets et administration»).*

Règlement et procédure: (Permanent)–

Rapports, conformément à l'article 67(1)d) du Règlement, recommandant des amendements aux–

Règles 20, 67, 83, 84, et 87. Présentation, 27-28. Débat et adoption, 34.

Règles 19 et 21. Présentation et motion tendant à étude, adoption, 318. Étude différée, 323. Motion tendant à l'adoption du rapport, débat, 327. Motion d'amendement à l'effet que le rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit déféré à nouveau à ce comité pour étude plus approfondie. Adoption, *sur division*, 327.

Motion visant à substituer le nom de l'honorable sénateur Grosart à celui de l'honorable sénateur Macdonald (*Cap-Breton*) sur la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption, 260-261.

Règlements et autres textes réglementaires: (Mixte permanent)–

Message de la Chambre des communes priant le Sénat de s'unir à elle dans l'établissement de ce comité mixte, et de choisir certains de ses membres pour le représenter au sein de ce comité, 412.

Motion à l'effet que l'article 67(1) du Règlement du Sénat soit modifié, et qu'un message soit transmis aux Communes pour l'informer que le Sénat a agréé de s'unir à cette Chambre dans la formation de ce comité mixte et qu'il nommera huit de ses membres pour en faire partie. Débat et adoption, 418.

Restaurant du Parlement: (Mixte permanent)–

Messages de la Chambre des communes concernant les changements dans la liste de noms des membres faisant partie de ce comité, 44, 286, 386.

Santé, bien-être et sciences: (Permanent)–

Motion à l'effet que le nom de l'honorable sénateur Bonnell soit ajouté à la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption, 464.

(*Les bills déférés par le Sénat à ce comité pour examen figurent à l'Index, sous le titre particulier du bill*).

Transports et communications: (Permanent)–

Motions visant à ajouter les noms suivants sur la liste des sénateurs faisant partie de ce comité. Adoption–

Les honorables sénateurs Argue et Prowse, 322.

Les honorables sénateurs Lawson et van Roggen, 464.

Comités: – *Fin*
Transports et communications: (Permanent) – *Fin*
Motion à l'effet que ce comité ait le pouvoir de siéger durant la séance du Sénat d'aujourd'hui. Adoption, 356.
(*Les bills déférés par le Sénat à ce comité pour examen figurent à l'Index, sous le titre particulier du bill*).
Us et coutumes du Sénat et Privilèges du Parlement: (Comité de privilèges)–
Motion visant à la formation de ce comité. Adoption, 6.

Comités mixtes:
Permanents–
Bibliothèque du Parlement
Impressions du Parlement
Règlements et autres textes réglementaires
Restaurant du Parlement
Spécial–
Constitution du Canada
(*Voir*: Comités).

Comités permanents du Sénat:
Affaires étrangères
Affaires juridiques et constitutionnelles
Banques et commerce
Bibliothèque du Parlement (mixte)
Finances nationales
Impressions du Parlement (mixte)
Régie intérieure, budgets et administration
Règlement et procédure
Règlements et autres textes réglementaires (mixte)
Restaurant du Parlement (mixte)
Santé, bien-être et sciences
Transports et communications
(*Voir*: Comités).

Comités spéciaux du Sénat:
Media
Pauvreté au Canada
Politique scientifique
(*Voir*: Comités).

Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement. Loi instituant la:
Bill C-174–1re, 2e et déféré aux Banques et commerce, 102. Rapport sans amendement, 112. 3e, 120. Sanction royale, 122. Chapitre 11.

Commission de révision de l'impôt. Loi sur la:
(*Voir:* Commission de révision de l'impôt et contenant certaines modifications à d'autres lois en relation avec son établissement. Loi instituant la–).

Commission du Tarif:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois. Loi créant la:
Bill C-215—1re, 246. Débat sur 2e et débat ajourné, 246, 250, 254. 2e et déféré aux Banques et commerce, 258. Rapport sans amendement, 286. Motion tendant à 3e, adoption, *sur division*, 290. 3e, *sur division*, 290. Sanction royale, 296. Chapitre 39.

Commission du textile et du vêtement. Loi sur la:
(*Voir*: Commission du textile et du vêtement et apportant en conséquence certaines modifications à d'autres lois. Loi créant la—).

Commissions royales:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Commonwealth de l'Afrique orientale:
(*Voir:* Interpellations).

Communauté économique européenne:
(*Voir:* Interpellations).

Communes. Chambre des:
Bills—
Acquiesce aux amendements apportés par le Sénat—
Emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Loi sur l' (*Titre abrégé*)—Bill C-180.
Emploi. Loi de soutien de l' (*Titre abrégé*)—Bill C-262.
Semaine de l'environnement canadien. Loi concernant la (*Titre abrégé*)—Bill C-25.
Sociétés d'investissement. Loi sur les (*Titre abrégé*)—Bill C-3.
Procédure discontinuée par le Sénat—*Aucun.*
Rejet par le Sénat—*Aucun.*
(*Voir le titre particulier du bill pour renseignements*).

Membres—
Présence dans la Chambre du Sénat—
Parlement—
Ouverture, 2-5.
Prorogation, 540-542.
Sanction royale des bills, 81, 122, 155-156, 194, 229, 248, 296, 333, 358-359, 371-372, 398, 409-410, 494-495, 527, 538.

Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique. Loi concernant la:
Pétition 290. Lecture, 294. Rapport, 294.
Bill S-21—1re, 294. 2e et déféré aux Transports et communications, 298. Motion visant à suspendre l'article 95 du Réglement à l'égard de ce bill. Débat et adoption, 299. Rapport sans amendement, 306. 3e, 306.

Confédération:
Attention du Sénat attirée sur les résultats des récents sondages concernant la– *(L'honorable sénateur Desruisseaux)*, débat terminé, 294.

Conférence constitutionnelle:
(*Voir*: Interpellations).
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Conseil des sénateurs des Prairies:
(*Voir*: Interpellations).

Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme. Loi créant le:
Bill C-176–1re, 530. Motion tendant à 2e maintenant, débat et motion tendant à ajournement du débat jusqu'au 11 janvier 1972, résolue par la négative (*Pour et Contre*), 530. Débat repris et interrompu, 530. 2e et déféré aux Banques et commerce, 530. Rapport sans amendement, 534. Motion tendant à 3e, débat et adoption, *sur division*, 534, 3e, *sur division*, 534. Sanction royale, 538. Chapitre 65.

Constitution du Canada:
(*Voir*: Comités).

Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill S-13–1re, 210. Débat sur 2e et débat ajourné, 214. 2e, 218. 3e, 223. Adoption par les Communes sans amendement, 409. Sanction royale, 409-410. Chapitre 57.

Convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus. Loi de 1971 sur une:
(*Voir*: Convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus. Loi donnant suite à une–).

Convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus. Loi donnant suite à une:
Bill S-18–1re, 260. 2e, 268. 3e, 272. Adoption par les Communes sans amendement, 310. Sanction royale, 333. Chapitre 40.

Corporation de développement du Canada. Loi établissant la:
Bill C-219–1re, 330. Débat sur 2e et débat ajourné, 336, 340. Différé, 344. Débat et débat ajourné, 349. Débat et débat ajourné à *plus tard ce jour*, 352. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 353. 2e, *sur division*, et déféré aux Banques et commerce, 353. Rapport sans amendement, 358. Motion tendant à 3e, adoption, *sur division*, 363. 3e, *sur division*, 363. Sanction royale, 371-372. Chapitre 49.

Corporation de développement du Canada. Loi sur la:
(*Voir*: Corporation de développement du Canada. Loi établissant la–).

Cour fédérale du Canada. Loi concernant la:
Bill C-172—1re, 44. Débat sur 2e et débat ajourné, 50, 52. Différé, 54. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 58-59. Rapport sans amendement, 76. 3e, 80. Sanction royale, 81. Chapitre 1.

Cour fédérale. Loi sur la:
(*Voir:* Cour fédérale du Canada. Loi concernant la—).

D

Décret de surtaxe sur des chemises pour hommes et garçons:
Motion à l'effet que cette Chambre consente à ce que ce décret de surtaxe, *déposé* au Sénat le 16 novembre 1970, demeure en vigueur et conserve tout son effet jusqu'au 29e jour de novembre 1971. Débat et adoption, 70.
(*Voir aussi*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Décrets, rapports et autres documents déposés sur le bureau:
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Discours du Trône:
Ouverture du Parlement—
Son Excellence le Gouverneur général, 2-5.
Motion tendant à mettre à étude le mardi 20 octobre 1970. Adoption, 5.
Motion tendant à l'adoption d'une Adresse en réponse—Débat et débat ajourné, 21, 24, 28, 33-34, 36, 40, 45. Débat et adoption, 48.
Motion visant à grossoyer et présenter l'Adresse à Son Excellence le Gouverneur général par l'honorable Président. Adoption, 48.
Motion visant à terminer le débat sur la motion tendant à l'adoption d'une Adresse en réponse, le huitième jour de séance où l'ordre aura été débattu. Adoption, 14.

Dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel. Loi modifiant les:
Bill C-218—1re, 210. 2e différée, 214. Débat et débat ajourné, 223, 232. Différé, 236, 239. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 244. Rapport sans amendement, 265. 3e, 268. Sanction royale, 296. Chapitre 37.

Divisions:
A l'égard de bills—
(*Voir:* Bills. Données générales concernant les—).
Autre qu'à l'égard de bills—
Sur motion à l'effet que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner et faire rapport sur les opérations et l'application de la *Loi sur le casier judiciaire*, et en particulier au paragraphe (2) de l'article 4; résolue par l'affirmative, 265.
Sur motion à l'effet que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à faire enquête et rapport sur la question de la vente de la Ryerson Press à la compagnie McGraw-Hill; résolue par la négative, 174.

Divisions: – *Fin*

Autre qu'à l'égard de bills – *Fin*

Sur motion d'amendement à l'effet que la motion concernant le projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétrolier ne soit pas adoptée maintenant, mais que la question en soit déférée aux Transports et communications, pour fins d'étude. Débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 314-315.

Sur motion d'amendement à l'effet que le rapport du Comité permanent du Règlement et de la procédure en date du 3 juin 1971, recommandant certaines modifications au Règlement du Sénat, ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit déféré à nouveau au Comité pour étude plus approfondie; résolue par l'affirmative, 327.

Sur motion à l'effet que les articles 44, 45 et 78 du Règlement soient suspendus pour le reste de la session en cours. Débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 499.

Sur motion tendant à l'ajournement, 408, 499-500.

Sur motion tendant à l'ajournement du débat, 422.

Correction sur liste de votes, ajoutant les noms de deux sénateurs, 504.

Documents déposés sur le bureau:

(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Droit d'auteur. Loi modifiant la Loi sur le:

Bill S-9–1re, 120. 2e différée, 127. Différée à *plus tard ce jour,* 158. Différée, 160. Débat et débat ajourné, 162, 166. Différé, 170, 175. Différé à *plus tard ce jour*, 179. Différé, 180, 185, 189, 193. Débat et débat ajourné, 197. Différé, 201, 205. 2e et déféré aux Banques et commerce, 227. Rapport sans amendement, 362. Débat sur 3e, 367. Motion à l'effet que le débat tendant à 3e soit renvoyé à septembre. Débat et résolue par la négative (*Pour et Contre*), 367. Motion tendant à 3e, adoption, *sur division*, 367. 3e, *sur division*, 367. Adoption par les Communes sans amendement, 518. Sanction royale, 527. Chapitre 60.

E

Emballage et l'étiquetage des produits de consommation. Loi sur l':

(*Voir*: Emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certaines autres. Loi concernant l'–).

Emballage, l'étiquetage, la vente, l'importation et la publicité des produits préemballés et de certains autres. Loi concernant l':

Bill C-180–1re, 204. Débat sur 2e et débat ajourné, 211, 218, 223. 2e et déféré aux Banques et commerce, 226. Rapport avec deux amendements, 302. Adoption du rapport, 302. 3e, tel que modifié, 306. Amendements du Sénat agréés par les Communes, 322. Sanction royale, 333. Chapitre 41.

Emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues. Loi ayant pour objet de soutenir l':

Bill C-262–1re, 382. Débat sur 2e et débat ajourné, 386, 390. 2e et déféré aux Banques et commerce, 393. Rapport avec trois amendements, 396. Adoption du rapport, 396. 3e, tel que modifié, 396. Amendements du Sénat agréés par les Communes, 404. Sanction royale, 409-410. Chapitre 56.

Emploi. Loi de soutien de l':
(*Voir*: Emploi au Canada en atténuant les effets néfastes qu'entraînent pour l'industrie canadienne l'imposition de surtaxes étrangères à l'importation ou autres mesures dont les effets sont analogues. Loi ayant pour objet de soutenir l'–).

Enquêtes sur les coalitions. Loi modifiant la Loi relative aux:
Bill S-17–1re, 246. 2e différée, 251, 254, 258, 262. 266, 269, 273. Débat et débat ajourné, 276. Correction à la motion tendant à 2e lecture changeant le nom de celui qui a secondé la motion, 278. 2e différée, 278, 282. Débat et débat ajourné, 286-287, 290. Différé, 295, 299. Débat et débat ajourné 302. Différé, 306, 311, 323, 326, 332, 337, 352, 375, 378, 380, 383, 408, 413, 416, 419, 436, 453, 470, 478, 515, 531, 534, 538.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

États-Unis d'Amérique:
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Éthiopie:
Attention du Sénat attirée sur la visite des parlementaires canadiens en– juin et juillet 1970 (*L'honorable sénateur Bélisle*), débat terminé, 52.

Expansion des exportations. Loi modifiant la Loi sur l':
Bill C-184–1re, 150-151. Débat sur 2e et débat ajourné, 159. 2e et déféré aux Banques et commerce, 166. Rapport sans amendement, 174. 3e, 178. Sanction royale, 194. Chapitre 23.

F

Fauteux, C.P. Le très honorable J.-H.-Gérald, Juge en Chef du Canada:
Député de son Excellence le Gouverneur général–
Prorogation du Parlement par un discours au pied du Trône, 540-542.
Sanction royale des bills: 81, 122, 194, 248, 295-296, 333, 397-398.

Films historiques:
(*Voir:* Interpellations).

Forsey, L'honorable Eugene A.:
Certificat de nomination au Sénat, 11. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 12-13.

Fournier, L'honorable Michel:
Certificat de nomination au Sénat, 498. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 498-499.

G

Gentilhomme huissier de la Verge noire:
Nomination du Major Alexandre Guy Vandelac, M.C., C.D., 106.

Goldenberg, L'honorable H. Carl:
Certificat de nomination au Sénat, 438. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 438.

Gouverneur général du Canada, Son Excellence le:
Ouverture officielle du Parlement par le Discours du Trône, 2-5.
Députés de Son Excellence le Gouverneur général–
Abbott, C.P., L'honorable Douglas Charles, Juge puîné de la Cour suprême du Canada–
Sanction royale des bills: 155-156, 409-410.
Fauteux, C.P., Le très honorable J.H. Gérald, Juge en chef du Canada–
Prorogation du Parlement par un discours au pied du Trône, 540-542.
Sanction royale des bills: 81, 122, 194, 248, 295-296, 333, 397-398.
Martland, L'honorable Ronald, Juge puîné de la Cour suprême du Canada–
Sanction royale des bills: 538.
Ritchie, L'honorable Roland A., Juge puîné de la Cour suprême du Canada–
Sanction royale des bills: 228-229, 358-359, 527.
Spence, L'honorable Wishart F., Juge puîné de la Cour suprême du Canada–
Sanction royale des bills: 371-372, 494-495.
Secrétariat–
Communications concernant–
Parlement–
Ouverture, 2.
Prorogation, 540.
Sanction royale des bills: 79, 121, 154, 192, 227, 246, 294, 331, 356, 371, 397, 408, 493-494, 526-527, 534.
(*Voir aussi:* Adresse).
(*Voir aussi:* Discours du Trône).

Grains du Canada. Loi sur les:
(*Voir:* Grains. Loi concernant les–).

Grains. Loi concernant les:
Bill C-175–1re, 102. Débat sur 2e et débat ajourné, 102. 2e et déféré aux Banques et commerce, 107. Rapport sans amendement, 112. 3e, 120. Sanction royale, 122. Chapitre 7.

Greffier du Sénat:
Absence de l'honorable Président. Informe le Sénat de l'– 238, 534.
Comptes–
État détaillé des recettes et dépenses de l'année financière 1970-1971, *dépôt,* 306. Motion à l'effet que ces comptes soient déférés à la Régie intérieure, budgets et administration. Adoption, 306. Présentation du rapport du comité, 392. Débat et adoption, 397.
(*Voir aussi:* Comité–Régie intérieure, budgets et administration).
Sanction royale des bills: 81, 122, 155-156, 194, 229, 248, 296, 333, 358-359, 371-372, 398, 409-410, 494-495, 527, 538.
Sénateurs–
Présentés durant la Session–
Déclaration d'aptitude. Atteste à la– 12, 13, 14, 18, 32, 44, 438, 439, 446, 452, 492, 498, 499.
Serment d'allégeance. Prestation du– 12, 13, 14, 18, 32, 44, 438, 439, 446, 452, 492, 498, 499.

H

Heath, L'honorable Ann Elizabeth Haddon:
Certificat de nomination au Sénat, 32. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 32.

Hôpital Royal Victoria. Loi concernant l':
Pétition, 260. Lecture, 264. Rapport, 264.
Bill S-19—1re, 264. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 269. Rapport sans amendement, 282, 3e, 282. Adoption par les Communes sans amendement, 430. Sanction royale, 494. Chapitre 67.

I

Impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970. Loi concernant la codification de la Loi de l':
Bill S-15—1re, 223. 2e différée, 227. 2e et déféré aux Banques et commerce, 232. Rapport sans amendement, 243, 3e, 247. Adoption par les Communes sans amendement, 310. Sanction royale 333. Chapitre 43.

Impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi. Loi modifiant la Loi de l':
Bill C-259—1re, et motion tendant à 2e, *plus tard ce jour.* Adoption, 505. Débat sur 2e et débat ajourné, 505-506. Débat et débat interrompu, 508. Débat et adoption, *sur division*, 508. 2e, *sur division* 508. Motion à l'effet que le bill soit déféré aux Banques et commerce. Débat, 508. Motion d'amendement à l'effet que certains mots soient ajoutés à la motion, et décision du Président à l'effet que la motion d'amendement est jugée irrecevable, 508. Bill déféré aux Banques et commerce, 508. Motion à l'effet que le bill ne soit pas étudié à nouveau avant le 10 janvier 1972, débat et débat interrompu, 508. Débat et résolue par la négative, *sur division*, 508-509. Bill rapporté sans amendement, mais avec d'urgentes recommandations, 514. Motion tendant à 3e maintenant, résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 514-515. 3e, *sur division*, 515. Sanction royale, 527. Chapitre 63.
(*Voir aussi:* Interpellations—Rapport des Banques et commerce).

Impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi. Loi modifiant la loi de l':
Bill C-225—1re, 196. Débat sur 2e et débat ajourné, 196. Différé, 205. 2e et déféré aux Banques et commerce, 211. Rapport sans amendement, 214. Motion tendant à 3e, débat et adoption, *sur division*, 214. 3e, *sur division*, 214. Sanction royale, 228-229. Chapitre 30.

Impôt sur le revenu. Loi de 1971 modifiant la Loi de l':
(*Voir:* Législation relative à l'impôt sur le revenu. Loi modifiant la—).

Impressions du Parlement:
(*Voir:* Comités).

Industrie canadienne du film:
(*Voir:* Interpellations).

Interpellations:
Attention du Sénat attirée sur–

Accord général d'échanges entre le Canada et l'URSS et communiqué Canado-Soviétique, en date du 26 octobre 1971 (*L'honorable sénateur Martin, C.P.*), débat et débat ajourné, *sur division*, 422. Différé, 426. Débat et débat ajourné, 428, 430, 434. Différé, 436. Débat et débat ajourné, 440. Différé, 444. Débat et débat ajourné, 447, 450. Différé, 453, 457, 461. Débat terminé. 465.
(*Voir:* appendice aux Débats du Sénat du mardi 26 octobre 1971).

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne sur la coopération scientifique et technique (*L'honorable sénateur Martin, C.P.*), débat terminé, 268.

Affaires étrangères. Récentes activités du Comité sénatorial permanent des– concernant la région du Pacifique (*L'honorable sénateur Aird*), débat et débat ajourné, 258. Différé, 261, 265-266, 269, 273. Débat et débat ajourné, 276. Différé, 278, 282, 286, 291, 295, 299, 302, 307, 311, 315, 319, 324, 327, 332, 337, 340, 345, 350, 354, 358, 363, 376. Débat et débat ajourné, 378, 380. Différé, 383, 386, 390, 393, 397, 400, 402, 404, 408, 413, 416, 419, 423, 426, 428, 430, 434, 436, 441, 444, 447, 450, 453, 457, 461, 465, 468, 471, 494, 501, 505, 509, 515, 518, 526, 531, 535, 538.

Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. Débat sur la coopération relative au développement qui a eu lieu à l'– Strasbourg, en France, le 26 janvier 1971 (*L'honorable sénateur Molson*), débat et débat ajourné, 272. Différé, 276, 278, 282-283. Débat terminé, 287.

Association parlementaire du Commonwealth–
16e Conférence générale tenue à Canberra, en Australie du 18 septembre au 9 octobre 1970 (*L'honorable sénateur Blois*), débat et débat ajourné, 136. Différé, 140. Débat terminé, 147.
17e Conférence générale qui aura lieu à Kuala Lumpur, en Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971 (*L'honorable sénateur Grosart*), débat terminé, 366.
(*Agenda de cette Conférence imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 29 juin 1971*).
17e Conférence générale tenue à Kuala Lumpur, en Malaysia, du 3 au 18 septembre 1971 (*L'honorable sénateur Grosart*), débat et débat ajourné, 404. Différé, 408, 413, 416. Débat terminé, 419.

Avortements thérapeutiques effectués au Canada dans les six premiers mois de 1971 (*L'honorable sénateur Sullivan*), débat et débat ajourné, 402. Différé, 404, 408, 413, 418, 422. Débat et débat ajourné, 426. Différé, 428. Débat terminé, 430. Inscrite à nouveau à l'Ordre du jour, 434. Différé, 434. Débat terminé, 436.

Canada-États-Unis. Nécessité de procéder à la réévaluation de la position du Canada sur les relations–(*L'honorable sénateur Manning, C.P.*), débat et débat ajourné, 264. Différé à *plus tard ce jour*, 268. Différé, 269. Débat et débat ajourné, 273. Différé, 276, 278, 282, 287, 291. Débat et débat ajourné, 295, 298, 302. Différé à *plus tard ce jour*, 306. Débat et débat ajourné, 307. Différé, 310, 314, 319, 324. Débat et débat ajourné, 327. Différé, 332, 337, 340, 345, 350, 353, 358. Débat terminé, 363.

Chili. Visite à l'occasion des cérémonies d'intronisation du nouveau Président, le Dr. Salvador Allende (*L'honorable sénateur Robichaud, C.P.*), débat terminé, 62.

Interpellations: – *Suite*

Attention du Sénat attirée sur–*Suite*

Climat économique. Certains aspects du–(*L'honorable sénateur Desruisseaux*), débat et débat ajourné, 412, Différé, 416, 418, 422, 426, 428, 430. Débat et débat ajourné, 434. Différé, 436, 440, 444, 447. Débat et débat ajourné 450. Différé, 453, 457, 461, 465. Débat terminé, 468.

Commonwealth de l'Afrique orientale et en Éthiopie. Visite des parlementaires canadiens aux pays du– en juin et juillet 1970 (*L'honorable sénateur Bélisle*), débat terminé, 52.

Communauté économique européenne. Séances d'information tenues à Bruxelles, en Belgique, les 3 et 4 novembre 1970 (*L'honorable sénateur Rattenbury*), débat et débat ajourné, 72. Différé, 76, 80, 93. Débat terminé, 97.

Confédération. Résultats des récents sondages concernant la–(*L'honorable sénateur Desruisseaux*), débat terminé, 294.

Conférence constitutionnelle. Énoncé des conclusions de la troisième séance de travail de la– tenue à Ottawa les 8 et 9 février 1971 (*L'honorable sénateur Connolly, C.P.*), appelée mais différée à *plus tard ce jour*, 192. Débat et débat ajourné, 193. Différé, 196, 201, 205, 211, 215, 219, 224, 228, 233, 250; Débat et débat ajourné, 254. Différé, 258. Débat et débat ajourné, 261. Différé, 265, 269, 273, 276. Débat et débat ajourné, 278-279. Différé, 282, 286, 290, 295, 299, 302, 307, 311, 315. Débat terminé, 319.

Conseil des sénateurs des Prairies. Création d'un–(*L'honorable sénateur Sparrow*), débat et débat ajourné, 136, 140. Différé, 142. Débat et débat ajourné, 147. Différé, 151, 155. Débat et débat ajourné, 159, 162. Différé, 166, 171. 175, 179, 185, 190, 193, 197. Débat et débat ajourné, 201. Différé, 205, 211, 215, 219, 224, 228, 233. Débat et débat ajourné, 236. Débat terminé, 238.

Films historiques actuellement présentés au réseau de la Société Radio-Canada (*L'honorable sénateur Desruisseaux*), débat terminé, 184.

Industrie canadienne du film (*L'honorable sénateur Desruisseaux*), débat et débat ajourné, 166. Différé, 171, 175, 179, 185, 189, 193. Débat et débat ajourné, 197. Différé, 201, 205, 211, 215, 219, 224, 228, 233, 244. Débat et débat ajourné, 247. Différé, 250, 254, 258, 261, 266, 269, 273, 276, 279, 283, 287, 291, 295, 299, 303. Débat et débat ajourné, 307, 311. Différé, 314, 318, 323, 327, 332, 337, 340, 345, 350, 354, 358, 363, 376, 378, 380, 383, 387, 390, 393, 397, 400, 402, 405, 409, 413, 416, 419, 423, 426, 428, 431, 434, 436, 441, 444, 447, 450, 453, 457, 461, 465. Débat terminé, 468.

Iran. Visite afin de prendre part au deuxième congrès du parti Novin de l'Iran, et afin de promouvoir au Canada la célébration du deux mille cinq centième anniversaire de l'Empire persan (*L'honorable sénateur Stanbury*), appelée mais différée à *plus tard ce jour*, 322. Débat terminé, 323.

Jury. Admissibilité des femmes du Québec et de Terre-Neuve à faire partie du–(*L'honorable sénateur Casgrain*), débat et débat ajourné, 140. Différé, 142, 147. Débat et débat ajourné, 151-152. Différé, 155, 159, 163, 167, 171, 176, 180, 185, 190, 193, 197, 202, 206. Débat et débat ajourné, 212. Différé, 214, 218, 223, 228, 233, 244, 251, 254, 258, 262, 272. Débat terminé, 276.

"Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives". Rapport intitulé–(*L'honorable sénateur Thompson*), appelée mais différée à *plus tard ce jour*, 298. Débat et débat ajourné, 299. Différé, 302, 307, 311, 315, 319, 324, 327, 332, 337, 340, 345, 350, 375. Débat et débat

Interpellations: – *Suite*

Attention du Sénat attirée sur–*Suite*

ajourné, 378. Différé, 380, 383, 386, 390, 393, 397, 400, 402, 404, 405. Débat terminé, 408-409.

Media. Rapport du Comité spécial du Sénat sur les–(*L'honorable sénateur Davey*), débat terminé, 96.

Nations unies–

Vingt-cinquième réunion de l'Assemblée générale des–(*L'honorable sénateur Gélinas*), débat terminé, 50.

Vingt-sixième réunion de l'Assemblée générale des–

L'honorable sénateur Desruisseaux, débat terminé, 460.

L'honorable sénateur Haig, débat terminé, 470.

Nouveau-Brunswick. Situation économique précise dans la province du–(*L'honorable sénateur Michaud*), débat et débat ajourné, 136. Différé, 140, 142, 147, 152, 155. Débat terminé, 160.

Pauvreté au Canada. Activités du Comité spécial du Sénat sur la–(*L'honorable sénateur Croll*), appelée mais différée à *plus tard ce jour*, 20. Différée, 21. Différée à *plus tard ce jour*, 24. Débat et débat ajourné, 24. Différé, 29, 34, 37, 40, 46, 48. Débat terminé, 50.

Politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral (*L'honorable sénateur Welch*), débat et débat ajourné, 468. Différé, 470. Débat et débat ajourné, 478. Différé *à plus tard ce jour*, 480. Différé, 480. Ordre du jour pour la reprise du débat avancé, 482. Débat et débat ajourné, 483. Différé, 486-487, 490, 494, 501, 505, 509, 515, 518. Débat terminé, 526.

Présidents des Parlements du Commonwealth. Deuxième Conférence des– (*L'honorable sénateur Deschatelets, C.P.*), débat terminé, 130.

Protocole de consultations entre le Canada et l'URSS concernant les problèmes d'intérêt commun et communiqué conjoint concernant la visite du premier ministre en URSS (*L'honorable sénateur Martin, C.P.*), débat et débat ajourné, 314, 318, 319. Différé, 323, 326, 332, 337, 340, 345, 350, 354, 358. Débat terminé, 363.

Québec. Problèmes sociaux et économiques de la province de– (*L'honorable sénateur Desruisseaux*), débat et débat ajourné, 62, 64, 66, 68. Différé, 70. Débat et débat ajourné, 73. Différé, 76. Débat et débat ajourné, 80. Différé, 93, 97. Débat et débat ajourné, 127. Différé, 130. Débat et débat ajourné, 132. Différé, 136, 140, 142-143, 147, 152, 155, 160, 163, 167, 171, 176, 180, 185, 190, 193, 197, 202, 206. Débat et débat ajourné, 212. Différé, 214, 218, 223. Débat terminé, 228.

Rapport des Banques et commerce concernant le Bill C-259 (*L'honorable sénateur Connolly, C.P.*), débat et débat interrompu, 514. Débat terminé, 514.

Relations Canado-Antillaises. En particulier sur la récente affectation auprès des gouvernements du Commonwealth de la région des Caraïbes (*L'honorable sénateur Martin, C.P.*), débat et débat ajourné, 92. Différé, 96, 100, 103, 107-108. Différé à *plus tard ce jour*, 112. Débat terminé, 113.

(*Voir aussi*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Réserves provisoires du blé. Loi sur les.–Omission du gouvernement à faire certains versements requis en vertu de cette loi, et le fait que ladite loi n'apparaît pas dans les Statuts revisés (*L'honorable sénateur Forsey*), appelée mais différée à *plus tard ce jour*, 392. Différée,

Interpellations: – *Fin*
Attention du Sénat attirée sur–*Fin*
393. Débat et débat ajourné, 396. Différé, 400, 402. Débat et débat ajourné, 404. Différé, 408, 413, 416, 418, 422. Débat et débat ajourné, 426. Différé, 428, 430. Débat terminé, 434.
Ryerson Press. Vente de cette compagnie à la compagnie McGraw-Hill (*L'honorable sénateur Prowse*), débat terminé, 55.
Situation de la femme au Canada. Rapport de la Commission royale d'enquête sur la–(*L'honorable sénateur Casgrain*), débat et débat ajourné, 136. Différé, 140, 142. Débat et débat ajourné, 147, 151. Différé, 155, 159. Débat et débat ajourné, 163, 166, 170. Différé, 174, 179, 185, 189, 193, 197, 201, 205, 211, 215, 219, 224, 228, 233, 236, 239, 244, 248. Débat terminé, 251.
Union interparlementaire–
Cinquante-huitième Conférence annuelle de l'– tenue à La Haye, aux Pays-bas, du 1er au 9 octobre 1970 (*L'honorable sénateur Pearson*), débat et débat ajourné, 54. Débat terminé, 58.
Réunion de printemps, tenue à Caracas, au Venezuala, du 12 au 18 avril 1971 (*L'honorable sénateur Langlois*), débat terminé, 282.
Interpellation retirée, 390.

Iran:
(*Voir:* Interpellations).

J

Juges et la Loi sur l'administration financière. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-243–1re, 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 382. Rapport sans amendement, 386. 3e, 386. Sanction royale, 398. Chapitre 55.

Jury. Admissibilité des femmes à faire partie du:
Motion à l'effet que, selon l'avis du Sénat, certaines questions concernant l'– devraient être soumises à la Cour suprême du Canada afin qu'elles soient entendues et étudiés (*L'honorable sénateur Fergusson*), débat et débat ajourné, 212. Différé, 215, 219, 223, 224. Débat et motion retirée, 228.
(*Voir aussi:* Interpellations).
(*Voir aussi:* Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré). Loi modifiant le–).

L

Lafond, L'honorable Paul C.:
Certificat de nomination au Sénat, 18. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 18.

Lapointe, L'honorable Renaude:
Certificat de nomination au Sénat, 452. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 452.

Lawson, L'honorable Edward M.:
Certificat de nomination au Sénat, 11. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 13-14.

Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives:
Rapport intitulé– *dépôt*, 182.
(*Voir aussi:* Interpellations).

Législation relative à l'impôt sur le revenu. Loi modifiant la:
Bill C-275–1re, 526. Motion tendant à 2e; débat et adoption, *sur division*, 526. 2e, *sur division*, 526. Motion tendant à 3e; adoption, *sur division*, 526. 3e, *sur division*, 526. Sanction royale, 527. Chapitre 64.

Lèpre. Loi abrogeant la Loi sur la:
Bill S-7–1re, 29. 2e différée, 34, 37, 40, 46. Débat et débat ajourné, 48. 2e et 3e, 50. Adoption par les Communes sans amendement, 126. Sanction royale, 155-156. Chapitre 13.

Les Artisans, société coopérative d'assurance-vie. Loi refondue de 1971 concernant:
(*Voir:* Société des Artisans. Loi concernant La–).

Lois adoptées au cours de la présente session:

LOIS D'INTÉRÊT PUBLIC

Chapitre *Bill nº*

SANCTIONNÉES LE 3 DÉCEMBRE 1970

1. Loi sur la Cour fédérale C-172
2. Loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires) C-181

SANCTIONNÉES LE 18 DÉCEMBRE 1970

3. Loi modifiant la Loi antidumping S-6
4. Loi nº 4 de 1970 portant affectation de crédits C-211
5. Loi modifiant la Loi concernant la "Buffalo and Fort Erie Public Bridge Company" C-179
6. Loi sur les associations coopératives du Canada C-177
7. Loi sur les grains du Canada C-175
8. Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands C-188
9. Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse C-202
10. Loi modifiant la Loi sur les subventions au développement régional C-205
11. Loi sur la Commission de révision de l'impôt C-174

Lois adoptées au cours de la présente session – *Suite*

Chapitre *Bill nº*

SANCTIONNÉES LE 11 FÉVRIER 1971

12. Loi modifiant la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or C-4
13. Loi abrogeant la Loi sur la lèpre S-7
14. Loi sur l'accord commercial avec la Nouvelle-Zélande (modification) S-4
15. Loi sur la statistique S-2

SANCTIONNÉES LE 11 MARS 1971

16. Loi de 1971 sur un Accord entre le Canada et la Jamaïque en matière d'impôt sur le revenu C-217
17. Loi de 1970 sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie) C-186
18. Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Toronto-Lakeshore) C-21
19. Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Bonaventure–Îles-de-la-Madeleine) C-83
20. Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Surrey-White Rock) C-88
21. Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Beauharnois-Salaberry) C-178
22. Loi concernant la Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales (Montréal-Bourassa) C-223
23. Loi modifiant la Loi sur l'expansion des exportations C-184
24. Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche C-191

SANCTIONNÉES LE 30 MARS 1971

25. Loi nº 1 de 1971 portant affectation de crédits C-235
26. Loi nº 2 de 1971 portant affectation de crédits C-236
27. Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada C-2
28. Loi concernant la semaine de l'environnement canadien C-25
29. Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte C-185
30. Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et l'une des lois modificatrices de cette loi C-225
31. Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils C-203

SANCTIONNÉES LE 7 AVRIL 1971

32. Loi modifiant la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils C-232
33. Loi sur les sociétés d'investissement C-3
34. Loi modifiant la Loi sur les pensions C-234
35. Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants C-233
36. Loi sur les poids et mesures S-5

Lois adoptées au cours de la présente session – *Suite*

Chapitre *Bill nº*

SANCTIONNÉES LE 19 MAI 1971

37. Loi sur la réforme du cautionnement C-218
38. Loi sur les textes réglementaires C-182
39. Loi sur la Commission du textile et du vêtement C-215

SANCTIONNÉES LE 10 JUIN 1971

40. Loi de 1971 sur une convention supplémentaire entre le Canada et la Finlande quant à l'impôt sur les revenus S-18
41. Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation C-180
42. Loi de 1970 sur l'organisation du gouvernement C-207
43. Loi concernant la codification de la Loi de l'impôt sur le revenu contenue dans le rôle imprimé des Statuts revisés du Canada de 1970 ..... S-15
44. Loi sur les résidences officielles C-241
45. Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat C-242

SANCTIONNÉES LE 23 JUIN 1971

46. Loi nº 3 de 1971 portant affectation de crédits C-249
47. Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique C-224
48. Loi de 1971 sur l'assurance-chômage C-229

SANCTIONNÉES LE 30 JUIN 1971

49. Loi sur la Corporation de développement du Canada C-219
50. Loi modifiant le Code canadien du Travail (Normes) C-228
51. Loi sur l'Administration du pont Fort-Falls S-14
52. Loi sur le pilotage C-246
53. Loi modifiant la Loi sur les postes C-240
54. Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies C-239

SANCTIONNÉES LE 6 OCTOBRE 1971

55. Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur l'administration financière C-243

SANCTIONNÉES LE 14 OCTOBRE 1971

56. Loi de soutien de l'emploi C-262
57. Loi modifiant la Loi sur la Convention pour les pêcheries de l'Atlantique nord-ouest S-13

SANCTIONNÉES LE 15 DÉCEMBRE 1971

58. Loi nº 4 de 1971 portant affectation de crédits C-273
59. Loi sur les renseignements relatifs aux modifications du temps S-11

Lois adoptées au cours de la présente session: – *Fin*

Chapitre *Bill nº*

SANCTIONNÉES LE 23 DÉCEMBRE 1971

60. Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur S-9
61. Loi modifiant le Tarif des douanes C-261
62. Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de la vieillesse C-260
63. Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi C-259
64. Loi de 1971 modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu C-275

SANCTIONNÉES LE 12 JANVIER 1972

65. Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme C-176

LOIS D'INTÉRÊT LOCAL ET PRIVÉ

SANCTIONNÉES LES 30 MARS ET 15 DÉCEMBRE 1971

66. Loi concernant la Central Del Rio Oils Limited S-12
67. Loi concernant l'hôpital Royal Victoria S-19
68. Loi refondue de 1971 concernant Les Artisans, société coopérative d'assurance-vie S-10

M

Manning, C.P. L'honorable Ernest:
Certificat de nomination au Sénat, 44. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 44.

Marine marchande du Canada. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-2–1re, 170. 2e différée, 175. Débat et débat ajourné, 184. 2e et déféré aux Transports et communications, 188. Rapport sans amendement, 214. 3e, 218. Sanction royale, 228-229. Chapitre 27.

Marins marchands et modifiant une Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands. Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des:
Bill C-188–1re, 72. Débat sur 2e et débat ajourné, 80. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 93. Rapport sans amendement, 100. 3e, 103. Sanction royale, 122. Chapitre 8.

Martland, L'honorable Ronald, Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général–
Sanction royale des bills: 538.

McNamara, L'honorable William C.:
Certificat de nomination au Sénat, 11. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 13.

Media:
(*Voir:* Comités).
(*Voir:* Interpellations).

Mesures de guerre. Loi sur les:
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Mic Mac Oils (1963) Limited. Loi concernant:
Pétition, 222. Lecture, 226. Rapport, 226.
Bill S-16—1re, 2e et déféré aux Banques et commerce, 226. Rapport sans amendement, 243. 3e, 247.

Molgat, L'honorable Gildas L.:
Certificat de nomination au Sénat, 11. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 11-12.

Motions. Données générales concernant les: (*Exemples*)
Bills. À l'égard de—
(*Voir:* Pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Loi modifiant la Loi sur les—).
Correction à une motion soit changement du nom de celui qui l'a secondée, 278.
Motion au nom d'un sénateur, modifiée, 504.
Motion retirée, 218, 228, 272, 344, 430, 440.

N

Nations unies:
(*Voir:* Interpellations).
(*Voir:* Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Nouveau-Brunswick:
(*Voir:* Interpellations).

O

Offices de commercialisation des produits de ferme. Loi sur les:
(*Voir:* Conseil national de commercialisation des produits de ferme et autorisant la création d'offices nationaux de commercialisation des produits de ferme. Loi créant le—).

Ordre du jour. Données générales concernant l': *(Exemples)*
Avancé, 76, 188, 201, 310, 356, 357, 482.
Débat interrompu et repris, 189, 508, 514.
Différé à plus tard ce jour, 112, 158, 179, 352.
Item inscrit à nouveau, 434.
Priorité accordée à un Ordre particulier, 434.
Rayé—
Requête de rayer l'Ordre et de retirer la motion, 170. Refusée, 174.
Ordre rayé et motion retirée, 344.

Ordre du jour. Données générales concernant l': *(Exemples) – Fin*
Revisé–
En vue de permettre à un autre que le proposeur de l'ajournement de procéder à la reprise du débat, 28, 48, 349, 352.

Ordre public (mesures provisoires). Loi de 1970 concernant l':
Correspondance échangée entre les premiers ministres du Canada et du Québec concernant la–*dépôt*, 272, 286.
(*Voir aussi:* Pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada. Loi prévoyant des–).

Organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent. Loi concernant l':
Bill C-207–1re, 306. Débat sur 2e et débat ajourné, 310. Différé, 314. Débat et débat ajourné, 319, 322-323. 2e et déféré aux Banques et commerce, 326. Rapport sans amendement, 330-331. 3e, 331. Sanction royale, 333. Chapitre 42.

Organisation du gouvernement. Loi de 1970 sur l':
(*Voir:* Organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent. Loi concernant l'–).

P

Paiements anticipés pour le grain des Prairies. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-239–1re, et motion tendant à 2e *plus tard ce jour.* Adoption, 348. 2e différée, 350. Débat et débat ajourné, 353. 2e et déféré aux Banques et commerce, 357. Rapport sans amendement, 366. 3e, 366. Sanction royale, 371-372. Chapitre 54.

Parlement:
Communications concernant–
Ouverture, 2.
Prorogation, 540.
Ouverture–
Gouverneur général. Son Excellence le–2.
Prorogation–
Député de Son Excellence le Gouverneur général–
Fauteux, C.P., Le très honorable J.H. Gérald, 540-542.

Pauvreté au Canada:
(*Voir:* Comités).
(*Voir:* Interpellations).

Pensions et allocations de guerre pour les civils. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-232–1re, 238. Débat sur 2e et débat ajourné, 238. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 244. Rapport sans amendement, 246. 3e, 247. Sanction royale, 248. Chapitre 32.

Pensions et la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-203–1re, 158. Débat sur 2e et débat ajourné, 162. Différé, 166, 171. Débat et débat ajourné, 175. Différé, 178-179. 2e, 185. Motion tendant à déférer le bill à la Santé, bien-être et sciences. Débat, 185. Motion d'amendement à l'effet que le comité ne se réunisse pas avant qu'avis approprié de la réunion ait été donné aux organismes d'anciens combattants qui voudraient témoigner devant le comité, 185. Rappel au Règlement par l'honorable sénateur Martin, C.P., quant à la recevabilité de la motion en amendement. Débat et décision du Président remise à plus tard, 185. Décision du Président à l'effet que la motion d'amendement est jugée irrecevable, 188-189. Bill déféré à la Santé, bien-être et sciences, 189. Rapport sans amendement, 201, 3e, 205. Sanction royale, 228-229. Chapitre 31.

Pensions. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-234–1re, 238. Débat sur 2e et débat ajourné, 238. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 243-244. Rapport sans amendement, 247. 3e, 247. Sanction royale, 248. Chapitre 34.

Pilotage. Loi concernant le:
Bill C-246–1re, 348. Débat sur 2e et débat ajourné, 353. 2e et déféré aux Transports et communications, 357. Rapport sans amendement, 358. 3e, 363. Sanction royale, 371-372. Chapitre 52.

Pilotage. Loi sur le:
(*Voir:* Pilotage. Loi concernant le–).

Plénier. Comité:
Aucun.

Poids et mesures. Loi concernant les:
Bill S-5–1re, 20. 2e différée, 29, 34, 37, 46, 50, 52. 2e et déféré aux Banques et commerce, 54-55. Rapport avec un amendement, 64. Adoption du rapport, 64. 3e, 64. Adoption par les Communes avec huit amendements, 242. Amendements des Communes agréés par le Sénat, 242. Sanction royale. Chapitre 36.

Poids et mesures. Loi sur les:
(*Voir:* Poids et mesures. Loi concernant les–).

Politique de l'agriculture du Gouvernement fédéral:
(*Voir:* Interpellations).

Politique scientifique:
(*Voir:* Comités).

Pollution atmosphérique. Loi sur la lutte contre la:
(*Voir*: Qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique. Loi concernant la–).

Pont international pour la circulation routière entre Fort Frances, Ontario et International Falls, Minnesota. Loi concernant la construction d'un:

Bill S-14—1re, 222. 2e différée, 227, 236, 239, 244. Débat et débat ajourné, 248, 250. Différé, 254, 258. 2e et déféré aux Transports et communications, 261. Rapport sans amendement, 344. 3e, 349. Adoption par les Communes sans amendement, 362. Sanction royale, 371-372. Chapitre 51.

Postes. Loi modifiant la Loi sur les:

Bill C-240—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour*. Adoption, 348. Débat sur 2e et débat ajourné, 349-350. Différé, 352. 2e et déféré aux Transports et communications, 357. Rapport sans amendement, 362. 3e, 367. Sanction royale, 371-372. Chapitre 53.

Pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada. Loi prévoyant des:

Bill C-181—1re, 72. Débat sur 2e et débat ajourné, 72. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 76. Rapport sans amendement, 78. Motion tendant à 3e, débat, 78. Motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la 3e fois maintenant mais qu'il soit modifié; résolue par la négative (*Pour et Contre*), 78. Motion d'amendement à l'effet que le bill ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant mais qu'il soit déféré à nouveau au comité; résolue par la négative (*Pour et Contre*), 79. Motion tendant à 3e, débat et adoption, *sur division* 79. 3e, *sur division*, 79. Sanction royale, 81. Chapitre 2.

Président du Sénat, L'honorable:

Absence—238, 534.

Adresse—

Autorisé à présenter à Son Excellence le Gouverneur général une Adresse en réponse au Discours du Trône, 48.

Bibliothèque du Parlement—

Rapport du bibliothécaire, présentation et *dépôt*, 6-11.

Comptes du Sénat—

Informe le Sénat que le Greffier a déposé sur le bureau les—306.

(*Voir aussi:* Greffier du Sénat).

Décision—

Sur un rappel au Règlement à l'égard d'une motion visant à rayer l'ordre et à retirer la motion; remise à plus tard, 170. Motion rejetée, 174.

Sur un rappel au Règlement concernant la recevabilité de la motion d'amendement; remise à plus tard, 185. Motion d'amendement jugée irrecevable, 188-189.

Sur la question de savoir s'il est plus conforme au Règlement de «renvoyer» la suite d'un débat ou de «l'ajourner». Le Président déclare que «l'ajournement d'un débat est conforme au Règlement et à la procédure du Sénat», 482.

Sur motion d'amendement concernant le Bill C-259, 508.

Discours du Budget—

Informe le Sénat que les sièges sont réservés aux sénateurs à la Tribune du Sénat dans la Chambre des communes, 78, 344.

Discours du Trône—

Autorisé à présenter à Son Excellence le Gouverneur général une Adresse en réponse au—48.

Ouverture du Parlement—

Informe le Sénat qu'un exemplaire est entre ses mains, 5.

(*Voir aussi:* Discours du Trône).

Président du Sénat, L'honorable: – *Fin*
Fauteuil. Quitte le–
Pour attirer l'attention du Sénat sur la deuxième conférence des Présidents des Parlements du Commonwealth et des Greffiers, 130.
Pour le reprendre à huit heures, 508.
Gentilhomme huissier de la Verge noire–
Informe le Sénat de la nomination du Major Alexandre Guy Vandelac, M.C., C.D., au poste de, 106.
Gouverneur général. Son Excellence le–
Donne lecture des communications du Secrétaire concernant–
Parlement–
Ouverture, 2.
Prorogation, 540.
Sanction royale des bills: 79, 121, 154, 192, 227, 246, 294, 331, 356, 371, 397, 408, 493-494, 526-527, 534.
Parlement–
Ouverture–Discours du Trône–
Informe le Sénat qu'un exemplaire du discours est entre ses mains, 5.
Prorogation–
Informe le Sénat et la Chambre des communes que ce Parlement est prorogé à dix heures trente de l'avant-midi, le 17 février 1972, 542.
Président intérimaire–
L'honorable sénateur Bourget, C.P., 238, 534, 538.
Sénateurs–
Déclaration d'aptitude, 12, 13, 14, 18, 32, 44, 438, 439, 446, 452, 492, 498, 499.
Nomination. Certificats de, 11, 18, 32, 44, 438, 446, 452, 492, 498.
«Six heures»
Quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures, 508.

Présidents des Parlements du Commonwealth:
Attention du Sénat attirée sur la deuxième conférence des (*L'honorable sénateur Deschatelets, C.P.*), débat terminé, 130.

Prêts aidant aux opérations de la pêche. Loi sur les:
(*Voir*: Prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche. Loi modifiant la Loi sur les–).

Prêts aux petites entreprises. Loi sur les:
(*Voir*: Prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche. Loi modifiant la Loi sur les–).

Prêts destinés aux améliorations agricoles, la Loi sur les prêts aux petites entreprises et la Loi sur les prêts aidant aux opérations de la pêche. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-191–1re, 146. 2e différée, 151. Débat et débat ajourné, 155. Différé, 158. 2e et déféré aux Banques et commerce, 162. Rapport sans amendement, 174. 3e, 178. Sanction royale, 194. Chapitre 24.

Prévisions budgétaires:
(*Voir*: Budget des dépenses).

Proclamations:
(*Voir:* TABLE DES MATIÈRES, v).

Pro forma. Bill:
(*Voir*: Chemins de fer. Loi concernant les—Bill S-1).

Projet du pipe-line transalaskien et du transport par pétroliers:
Motion concernant le— (*L'honorable sénateur Argue*), appelée mais différée à *plus tard ce jour*, 236. Débat et débat ajourné, 236, 239. Différé, 243, 247, 251, 254-255. Débat et débat ajourné, 261. Différé, 265, 269, 273, 276, 278, 283, 287, 291, 295, 299. Motion d'amendement à l'effet que la motion ne soit pas adoptée maintenant, mais que le sujet en soit déféré aux Transports et communications. Débat et débat ajourné, 302-303. Différé, 306, 311. Débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 314-315. Rapport du comité recommandant cette motion au Sénat. Présentation, débat et adoption, 366.

Q

Qualité de l'air ambiant et la lutte contre la pollution atmosphérique. Loi concernant la:
Bill C-224—1re et motion tendant à 2e *plus tard ce jour*, adoption, 352. Débat sur 2e et débat ajourné, 353. 2e et 3e, 356. Sanction royale, 358-359. Chapitre 47.

Québec. Province de:
(*Voir*: Interpellations).

R

Rappel au Règlement:
À l'égard d'une requête à l'effet que l'ordre soit rayé et la motion retirée, 170. Décision du Président remise à plus tard, 170. Requête rejetée, 174.
Quant à la recevabilité de la motion d'amendement, 185. Motion d'amendement jugée irrecevable, 188-189.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:
Accord canado-américain sur les produits de l'automobile:
Communiqué concernant la prolongation des Règlements d'aide aux fabricants de produits de l'automobile et la prolongation du programme d'aide de transition, 348.
Accord international sur le blé, 1971:
Texte de l'—282.
Accords de commerce:
Canada-États-Unis, 92.
Canada-Hongrie, 412.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Accords et échanges de Notes:
Canada–
Agence internationale de l'énergie atomique–
Application des garanties, 111.
Garanties pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, 111.
–et les Indes–
Dispositions relatives aux garanties, 501.
Allemagne–
Churchill. Utilisation du polygone de recherche–110.
Coopération scientifique et technique, 264.
Banque de développement des Caraïbes–
Fonds canadiens spéciaux. Utilisation de– 500.
Barbade–
Investissements canadiens à la Barbade, 500.
Belgique–
Coopération scientifique, industrielle et technologique, 500.
Cameroun–
Coopération économique et technique, 112.
Ceylan–
Programme de coopération pour le développement de Ceylan, 112.
Chine. République populaire de–
Texte d'un communiqué conjoint faisant état de l'accord sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques, 282.
Compagnies pétrolières travaillant à l'Île de Banks, Territoires du Nord-Ouest, 32.
Danemark–
Programme de formation de pilotes, 111.
États-Unis d'Amérique–
Certificats de navigabilité pour l'exportation, 500.
Convention entre les États du Nord-Est pour la protection contre les incendies, 111.
Défense aérienne et mesures de coopération connexes, 111.
Essais nucléaires sur l'Île Amchitka, dans les Aléoutiennes, 226.
Incendies de forêt. Détection et suppression des– le long de la frontière entre le territoire du Yukon et l'Alaska, 501.
Polygone de recherche Churchill, 500.
Privilèges réciproques de pêche, 111.
Programmes relatifs au commerce, 92.
Projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire, 500.
Projet expérimental de satellite de technologie des communications, 500.
Redcliff. Installation de communications–au gouvernement du Canada, 500.
Réseau continental de défense par radar, 501.
Satellites internationaux pour étude ionosphérique (ISIS), 111.
Services de pilotage dans les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent, 111.
Station Loran-A, à Gray Point, C.-B., 500.
Stations de radar Pinetree, arrangements financiers, 501.
Stations de radar Stephenville et Melville, 501.
Stations radiotéléphoniques. Exploitation de–111.
Système de fusées météorologiques à Cold Lake, en Alberta, 110.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Accords et échanges de Notes: – *Suite*
États-Unis d'Amérique–*Fin*
Système national de télécommunications par satellites du Canada, 349.
Télédétection expérimentale à partir de satellites et d'aéronefs, 500.
Hongrie–
Accords de commerce, 412.
Questions financières, 111.
Indes–et–Agence internationale de l'énergie atomique–
Dispositions relatives aux garanties, 501.
Israël–
Services aériens commerciaux, 158.
Italie–
Co-production cinématographique, 111.
Jamaïque–
Accord relatif à l'impôt sur le revenu, 500.
Investissements canadiens à la Jamaïque, 501.
Services aériens, 112.
Japon–
Application des garanties pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, 111.
Malaisie–
Formation au Canada de personnel des forces armées de Malaisie, 111.
Investissements canadiens en Malaisie, 501.
Nations unies–
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, 500.
Réclamations résultant d'actes commis par des membres du contingent canadien à Chypre, 111.
Norvège–
Chasse aux phoques et conservation des réserves de phoques dans l'Atlantique Nord-Ouest, 478.
Pratique norvégienne de la pêche au large de la côte Atlantique du Canada, 478.
Organisation de l'aviation civile internationale–
Accord supplémentaire relatif aux locaux de siège, 500.
Ouganda–
Formation au Canada de personnel des forces armées de l'Ouganda, 111.
Pakistan–
Application des garanties de l'énergie atomique, 111.
Pays-Bas–
Transports des aéronefs néerlandais du Canada jusqu'aux Pays-Bas, 501.
Pologne–
Questions financières, 501.
Québec. Province de–
Présence d'agents de l'Immigration du Québec dans les bureaux fédéraux d'immigration à l'extérieur du Canada, 294.
Royaume-Uni–
Statut des forces armées aux Bermudes, 111.
Sainte-Lucie–
Investissements canadiens à Sainte-Lucie, 500.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Accords et échanges de Notes: – *Fin*
Singapour–
Formation au Canada de personnel des forces armées de Singapour, 111.
Thailande–
Modus vivendi, 110.
Trinité et Tobago–
Services aériens commerciaux, 111.
Union des Républiques socialistes soviétiques–
Coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie: Accord, protocole et communiqué, 146
Coopération dans les domaines de la radio-diffusion et de la télévision, 436.
Échanges dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation, de la culture et autres, 416.
Protocole de consultations sur les questions de relations bilatérales, 298.
(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du mercredi 2 juin 1971*).
Yougoslavie–
Correspondance concernant des échanges dans les domaines de la science et de la technique, 440.
Entre la Société canadienne des télécommunications transmarines et les Postes du Royaume-Uni–
Construction d'un nouveau câble transatlantique, CANTA-2, 226.
Accords (généraux):
Accord international sur le blé, 1971, 282.
Accord international sur le blé de 1971, comprenant une convention sur le commerce du blé et sur l'aide alimentaire, 500.
Accord sur les stations océaniques de l'Atlantique du Nord. Protocole portant amendement de l'– 111.
Agence de coopération culturelle et technique. Convention relative à l'– 111.
Banque de développement des Caraibes. Création de la– 112.
Convention de Vienne sur le droit des traités, 110.
Discrimination raciale. Élimination de toutes formes de– 110.
Organisation internationale de télécommunications par satellites "INTELSAT", 501.
Psychotropes. Protocole sur les substances– 172.
Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, et décret approuvant ledit budget, 172.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 290.
Rapport, Volume I, intitulé: "La Voie maritime et le transport au Canada: Analyse économique", 127.
Aéroport international de Toronto:
Rapport de la Commission d'enquête au sujet de l'accident à l'–146.
Affaires des anciens combattants. Ministère des:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971 (*y compris les rapports de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants*), 58, 464.
Affaires extérieures. Ministère des:
Déclaration par le ministre concernant l'essai nucléaire souterrain à Amchitka, 426.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 290.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Affaires indiennes et du Nord canadien. Ministère des:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 158.
Affaires urbaines. Ministère d'État chargé des:
Texte d'un décret proposé concernant la proclamation créant un–366.
Agence canadienne de développement international:
Communiqués concernant les secours d'urgence au Pakistan oriental, 66, 72.
Agence de coopération culturelle et technique:
Communiqué concernant les modalités accordant l'admission du gouvernement du Québec à l'–404.
Agriculture. Ministère de l':
Communiqué concernant un accord entre les ministres sur les principes visant à venir en aide aux régions rurales et aux agriculteurs à faible revenu, 464.
Document exposant le programme d'encouragement à la culture herbagère administré par le–158.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 72, 534.
Aide à la production du charbon. Loi sur l':
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 336.
Aide à l'exploitation des mines d'or. Loi d'urgence sur l':
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 20, 422.
Aide aux améliorations municipales. Loi sur l':
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 236.
Air Canada:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant ledit budget, 526.
Rapport des vérificateurs concernant les comptes d'– pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 238.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 238.
Allocations aux jeunes. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 375.
Allocations de retraite des députés. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 126.
Allocations familiales. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 375.
Aménagement rural et le développement agricole (ARDA). Loi sur l':
Accords fédéraux-provinciaux sous le régime de la– 336, 380.
Annuaire du Canada, 1970-1971: Copies de l'– 382.
Approvisionnements et Services. Ministère des:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 127.
Arrangements entre cultivateurs et créanciers. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 250.
Arsenaux Canadiens Limitée:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, et décret approuvant ledit budget, 210.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 370.
Assistance à l'agriculture des Prairies. Loi sur l':
Rapport pour la campagne-agricole de 1969-1970, 126.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Assistance-chômage. Loi sur l':

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 32.

Assistance-vieillesse. Loi sur l':

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 330.

Association internationale de développement. Loi sur l':

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 222.

Associations coopératives de crédit:

(*Voir*: Assurances. Surintendant des–).

Assurance-chômage. Caisse d':

Bilan au 31 mars 1971 et rapport sur les opérations en vertu de l'article 86 de la *Loi sur l'assurance-chômage* pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.

Assurance-chômage. Comité consultatif de l':

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 383.

Assurance-chômage. Commission d':

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 534.

Assurance-chômage. Loi sur l':

Rapport sur les opérations en vertu de l'article 86 de la–pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.

Assurance des anciens combattants. Loi sur l':

Relevé pour l'année financière close le 31 mars 1971, 298.

Assurance des crédits à l'exportation. Loi sur l':

Rapport des transactions effectuées en vertu de la Partie II pour l'année financière close le 31 mars 1971, 290.

Assurance des soldats de retour au pays. Loi sur l':

Relevé pour l'année financière close le 31 mars 1971, 298.

Assurance du service civil. Loi sur l':

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.

Assurance-hospitalisation et les services diagnostiques. Loi sur l':

Rapport sur le fonctionnement des accords conclus avec les provinces pour l'année financière close le 31 mars 1970, 370.

Assurance-incendie et risques divers:

(*Voir*: Assurances. Surintendant des–).

Assurance-récolte. Loi sur l':

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.

Assurances. Surintendant des:

Rapports–

Associations coopératives de crédit pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 456.

Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 508.

Normes des prestations de pension. Loi sur les–pour l'année financière close le 31 mars 1971, 322.

Sociétés de prêts et de fiducie pour les années terminées les 31 décembre 1969 et 1970, 158, 486.

Volume I–Précis des états des compagnies d'Assurance du Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 446.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Assurances Surintendant des: – *Fin*
Rapports–*Fin*
Volume II–États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-incendie et à l'assurance contre les accidents et la maladie pratiquée par les compagnies d'assurance-vie au Canada pour les années terminées les 31 décembre 1969 et 1970, 19-20, 447.
Volume III–États annuels relatifs aux compagnies d'assurance-vie et aux Sociétés de secours mutuel pour l'année terminée le 31 décembre 1969, 127.
Auditeur général du Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 322.
Automobile. Règlements d'aide aux fabricants de produits de l':
Communiqué concernant la prolongation des–348.
Auxiliaires dentaires:
Rapport du comité spécial d'étude sur les–166.
Aveugles. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 330.
Banque d'épargnes de Québec:
Liste des actionnaires au 31 octobre 1970, 146.
Banque d'expansion industrielle:
Rapports du président et relevés pour les années financières terminées les 30 septembre 1970 et 1971, 96, 482.
Banque du Canada. Gouverneur de la:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 210.
Banque mercantile du Canada:
Communiqué au sujet des détenteurs d'actions-capital de la–127.
Banques à charte du Canada:
États des revenus, dépenses et autres données pour l'année financière terminée le 31 octobre 1970, 127.
Liste des actionnaires à la fin des exercices financiers terminés en 1970, 146.
Relevé concernant la classification des prêts en monnaie canadienne au 30 septembre 1970 et 1971, 58, 447.
Relevé concernant la classification du passif-dépôts payable en monnaie canadienne au 30 avril 1971, 374.
Bibliothécaire national:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 370.
Bibliothécaire parlementaire:
Rapport à la 3e Session, 28e Législature, 1970-1971-72, 6-11.
Bibliothèque du Parlement:
Rapport du Bibliothécaire, 6-11.
Bien-être social. Conférence fédérale-provinciale des ministres du:
Rapport pour une approche développementale de l'assistance publique, 146.
Rapport sur le coût des programmes de bien-être social, 146.
Biens ennemis. Séquestre des:
(*Voir*: Séquestre des biens ennemis).
Bilinguisme et biculturalisme:
Document intitulé: «Bilinguisme et la capitale nationale», 534
Document intitulé: «Programme et plan d'exécution visant à accroître le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes», 172.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Rapport du Conseil consultatif des districts bilingues, en date du 31 mars 1971, 278.

(*Voir aussi*: Commissions royales).

Bretton Woods. Loi sur les accords de:

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 222.

Budget des dépenses:

Pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, 158.

Supplémentaires (A) pour les années financières se terminant les 31 mars 1971 et 1972, 64, 456.

Supplémentaire (B) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, 92.

Supplémentaire (C) pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971, 182.

Bureau fédéral de la Statistique:

(*Voir*: Statistique. Bureau fédéral de la –).

Caisse d'aide à la santé. Loi sur la:

Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 172, 422.

Canada 1971:

Revue annuelle, intitulée, 272.

Canada-Mexique. Réunion ministérielle:

Communiqué conjoint publié à la suite de la première réunion, tenue à Ottawa, les 21 et 22 octobre 1971, 422.

Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives. Le:

Rapport rédigé pour le ministre responsable du logement, intitulé, 182.

Cap-Breton. Société de développement du:

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 232.

Centre de recherches pour le développement international:

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 382.

Céréales:

Document intitulé: «Recommandations relatives à une politique de production et de recettes en espèces pour l'industrie des céréales de l'Ouest canadien», 44.

Propositions révisées pour un plan de stabilisation des–200.

Rapport du comité d'examen de la commercialisation canadienne des–222.

Céréales du Canada. Comité d'examen de la commercialisation des:

Rapport soumis à la Commission canadienne du blé le 12 janvier 1971, 222.

Charte constitutionnelle canadienne, 1971.

Copie de la, 349.

(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 21 juin 1971*).

Chemins de fer du Grand Lac des Esclaves:

États financiers au 31 décembre 1970, 260.

Chemins de fer Nationaux du Canada:

Budgets d'établissement et d'exploitation pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant lesdits budgets, 526.

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 260.

Chemins de fer Nationaux du Canada: Compagnie des:

Rapports sur l'état des travaux effectués et des dépenses engagées au 31 décembre 1969, en vertu de divers Statuts, 102-103.

Chemins de fer Nationaux du Canada. Réseau des:

Rapport des vérificateurs pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 260.

Chemins de fer Nationaux du Canada (Trust des Titres):

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 260.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Chemises pour hommes et garçons:
Décret C.P. 1970-959, un décret de surtaxe sur les chemises en tissu importées, 58.
Exposé sur l'effet que donnera l'addition de chemises à la liste des marchandises d'importation, 444.
Rapport concernant les–422.

Chine. République populaire de:
Projet de résolution proposé à l'Assemblée générale des Nations unies concernant le rétablissement des droits légitimes de la–404.
Texte d'un communiqué conjoint publié par les gouvernements du Canada et de la–faisant état de l'accord sur la reconnaissance mutuelle et l'établissement de relations diplomatiques, 282.

Chômage:
Communiqué concernant le–158.
Tableau des statistiques concernant la désaisonnalisation des taux de chômage, 158.
Texte de l'offre du gouvernement aux ex-employés de Lapalme le 17 décembre 1970, 166.

Code canadien du travail (Normes):
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.

Code d'éthique de la publicité télévisée destinée aux enfants:
Copies, 412.

Comité consultatif de l'assurance-chômage:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 383.

Comité d'examen de la commercialisation des céréales du Canada:
Rapport soumis à la Commission canadienne du blé le 12 janvier 1971, 222.

Comité jeunesse:
Rapport intitulé: «C'est parti», préparé par le–374.

Comité ministériel Canado-japonais:
Communiqué conjoint publié à la suite de la sixième réunion du–380.

Comité mixte canado-américain du commerce et des affaires économiques:
Communiqué publié à la suite de la treizième réunion du–70.

Comité permanent de défense commune du Canada et des États-Unis:
Communiqué publié concernant la nomination du sénateur John Black Aird, c.r., au poste de président de la Section canadienne du–422.

Commerce et affaires économiques:
Aide-mémoire et Note remis au gouvernement des États-Unis au sujet des programmes relatifs au commerce, 92.
Communiqué publié à la suite de la treizième réunion du comité mixte canado-américain sur le–70.

Commerce et des affaires économiques. Comité mixte canado-américain du:
Communiqué publié à la suite de la treizième réunion du–70

Commission canadienne des pensions:
(*Voir:* Affaires des anciens combattants. Ministère des–).

Commission canadienne des transports:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 222.

Commission canadienne du blé:
Communiqué concernant la vente de blé à la Chine, 378.
Communiqué concernant la vente de farine à l'URSS, 146.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Commission canadienne du blé: – *Fin*
Communiqué concernant les paiements définitifs pour l'avoine et l'orge au cours de la campagne-agricole de 1969-1970, 146.
Déclaration concernant le dernier versement sur le blé pour la campagne-agricole 1969-1970, 348.
Document intitulé: «Recommandations relatives à une politique de production et de recettes en espèces pour l'industrie des céréales de l'Ouest canadien», 44.
Rapport du comité d'examen de la commercialisation des céréales du Canada soumis par la–222.
Rapport pour l'année-agricole terminée le 31 juillet 1970, 246.
Rapport supplémentaire concernant les comptes de la mise en commun de 1968-1969 pour le blé, l'avoine et l'orge, 126.
Rapport supplémentaire concernant les comptes de la mise en commun de 1969-1970 pour le blé, 418.
Commission canadienne du lait:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 19, 440.
Commission consultative des indemnités et dépenses parlementaires:
Rapport de la–103.
Commission de contrôle de l'énergie atomique du Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.
Commission de la capitale nationale:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972, 210.
Budget d'établissement révisé pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 375.
Commission de la Fonction publique:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 310.
Rapport sur la délégation de Pouvoirs en matière de personnel pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 310.
Rapport sur les postes ou les personnes soustraits à l'application de la *Loi sur l'emploi dans la Fonction publique* pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 310.
Commission de la Radio-Télévision canadienne:
Copies de Code d'éthique de la publicité télévisée destinée aux enfants, 412.
Commission d'énergie du Nord canadien:
Budget d'investissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 et décret approuvant ledit budget, 232.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 402.
Commission de soutien de l'emploi:
Communiqué annonçant la création de la–et résumé des mesures administratives, 422.
Commission des allocations aux anciens combattants:
(*Voir:* Affaires des anciens combattants. Ministère des–).
Commission des champs de bataille nationaux:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 et décret approuvant ledit budget, 182.
Budget d'établissement révisé pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 et décret approuvant ledit budget, 182.
Rapport de l'Auditeur général pour l'année financière close le 31 mars 1971, 362.
Commission des grains du Canada:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 464.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Commission des prix et des revenus:
Rapports concernant–
Frais de service des banques, 246.
Journaux, 142.
Opérations et bénéfices des banques à charte sous le programme de restriction, 45.
Prix du cuivre et approvisionnement au Canada, 58.
Prix du nickel primaire, 136.
Produits de raffinage de pétrole, 322.
Produits des huiles comestibles manufacturées, 103.
Règlement salarial des tôliers de London, Ont., 238.
Traitements des cadres supérieurs des municipalités du Toronto métropolitain, 246.
Commission des relations de travail dans la Fonction publique:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 222.
Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 366.
Commission du Tarif:
Rapport concernant les vêtements de dessus tricotés, 40.
Sucre, 446.
Commission du textile et du vêtement:
Rapports concernant–
Chandails, cardigans et pullovers, 534.
Chemises pour hommes et garçons, 422.
Filés de coton et mélanges de polyester et de coton, 356.
Commission mixte internationale:
Rapport sur la pollution des lacs Érié, Ontario et le secteur international du fleuve Saint-Laurent, 127.
Rapport sur les conséquences d'élever le lac Ross dans la vallée Skagit, 518.
Texte soumis conjointement par le Canada et les États-Unis à la–relatif à la rivière Skagit, 250.
Texte soumis conjointement par le Canada et les États-Unis à la–concernant Point Roberts, 260.
Commission sur les pratiques restrictives du commerce:
(*Voir:* Enquêtes sur les coalitions. Loi relative aux–).
Commissions royales:
Bilinguisme et biculturalisme (*Présidents conjoints, MM. A. Davidson Dunton et Jean-Louis Gagnon*),
Document intitulé: «Réponse du gouvernement fédéral au Livre IV de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme», 408.
Lettres échangées avec le Premier ministre concernant l'achèvement des travaux de la Commission, 204.
Lettres échangées entre le Premier ministre et le professeur J.B. Rudnyckyj contenant des recommandations supplémentaires, 250.
Machines agricoles (*Commissaire, M. Clarence L. Barber*),
Rapport final concernant les prix, 298.
Pilotage (*Président, l'honorable juge Yves Bernier*),
Rapport, Partie IV, 210. Partie V, 486.
Situation de la femme au Canada (*Présidente, Mme Florence Bird*),
Rapport, 92.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Commonwealth. Réunion des chefs de gouvernement du:
Document intitulé: «*Commonwealth Declaration*» publié à la suite de la réunion tenue à Singapour en janvier 1971, et communiqué final de ladite réunion, 142.
Communauté économique européenne:
Déclaration par le ministre de l'Industrie et du Commerce concernant l'élargissement de la–78.
Communications. Ministère des:
Déclaration par le ministre concernant l'accord de la construction d'un nouveau câble transatlantique à grande capacité, CANTAT-2, 226.
Rapport intitulé: «Univers sans distances» et déclaration du ministre à cette occasion, 246.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 126.
Système de télédiffusion par câble (systèmes de télévision à antenne collective), 226.
Compagnie des jeunes Canadiens:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 48, 375.
Compagnie d'assurance-vie et Sociétés de secours mutuel:
(*Voir*: Assurances. Surintendant des–).
Compagnies de petits prêts et prêteurs d'argent:
(*Voir*: Assurances. Surintendant des–).
Compte de pension de retraite des Forces canadiennes:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 356.
Compte de prestations de décès des Forces régulières:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 356.
Compte du Fonds des changes:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 310.
Errata au rapport ci-dessus, 386.
Comptes publics du Canada:
Pour l'année financière close le 31 mars 1970, Volumes I, II et III, 126.
Pour l'année financière close le 31 mars 1971–
Volume I, 396.
Volume II, 440.
Volume III, 422.
Conférence constitutionnelle:
Ordre du jour de la–juin 1971, 322.
*Charte constitutionnelle canadienne, 1971, 349.
*Énoncé des conclusions de la–tenue à Victoria, C.-B., juin 1971, 349.
Énoncé des conclusions de la troisième séance du travail, février 1971, 154.
(*Imprimé en appendice aux Débats du Sénat du 11 février 1971*).
*(*Imprimés en appendice aux Débats du Sénat du 21 juin 1971*).
Conférence fédérale-provinciale:
Communiqué publié à la suite de la–tenue à Ottawa du 15 au 17 novembre 1971, 456.
Conférence internationale sur le blé:
Rapport sur la–166.
Texte de l'accord international sur le blé, 1971, 282.
Conseil canadien des normes:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.
Conseil de développement de la région de l'Atlantique:
Rapport intitulé: «Une stratégie de développement économique pour la région de l'Atlantique, 1971-1981», 250.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau:—*Suite*

Conseil de la Radio-Télévision canadienne:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 366.
Conseil de l'Atlantique Nord:
(*Voir*: Organisation du Traité Atlantique Nord (OTAN)).
Conseil de recherches médicales:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 375.
Conseil des Arts du Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 19, 430.
Conseil des ports nationaux:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant ledit budget, 290.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 290.
Conseil des sciences du Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 370.
Conseil économique du Canada:
Lettre concernant la nomination du professeur André Raynald au poste de président du—383.
Rapport sur la propriété intellectuelle et industrielle, 214.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 26, 383.
Conseil national de recherches:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 366.
Conseil permanent de génie du Traité du fleuve Columbia:
Rapport pour la période allant du 1er octobre 1969 au 30 septembre 1970, 341.
Consommation et des Corporations. Ministère de la:
Rapport du Comité d'étude sur la législation en matière de faillite et d'insolvabilité, 120.
Rapport intitulé: «Concentration dans les industries manufacturières du Canada», 514.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 136.
Rapport, Volumes I et II, intitulé: «Propositions pour un nouveau droit des corporations commerciales canadiennes», 352.
Construction de défense (1951) Limitée:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 356.
Contraceptifs oraux:
Rapport du Comité spécial établi par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, 96.
Corporation commerciale canadienne:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 370.
Corporation de développement du Canada:
Liste d'administrateurs et de hauts fonctionnaires, 468.
Corporation de disposition des biens de la Couronne:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 370.
Corporation du Centre national des Arts:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 375.
Corporations et des syndicats ouvriers. Loi sur les déclarations des:
Rapports—
Partie I, Corporations—
Pour les périodes financières terminées en 1968, 120.
Partie II, Syndicats ouvriers—
Pour les périodes financières terminées en 1968, 146.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Cour suprême du Canada:
Ordonnance générale modifiant les règles de la–20.
Crédits à l'exportation. Loi sur l'assurance des:
Rapport des transactions effectuées en vertu de la Partie II pour l'année financière close le 31 mars 1971, 290.
Culture herbagère. Programme d'encouragement à la:
Document exposant le–158.
Décret de surtaxe sur des chemises pour hommes et garçons:
Décret C.P. 1970-959 concernant les chemises en tissu importées, 58.
Décrets concernant les pouvoirs d'urgence:
Concernant une proclamation et un règlement prévoyant des pouvoirs d'urgence au sujet d'un état d'insurrection appréhendée, 19.
Décrets, ordonnances et règlements statutaires:
Gazette du Canada, Partie II–
Édition spéciale concernant la *Loi sur les mesures de guerre*, 19.
Exemplaires, 20, 44, 58, 70, 96, 126, 136, 154, 172, 196, 222, 254, 268, 286, 310, 336, 362, 374, 383, 412, 430, 447, 464, 486, 534.
Index codifié et Tableau, 52, 210, 298, 374, 430.
Défense nationale. Ministère de la:
Document concernant le bilinguisme et le biculturalisme dans les Forces armées canadiennes, 172.
État concernant les sommes reçues et déboursées au fonds spécial affecté au remplacement du matériel, pour l'année financière close le 31 mars 1971, 356.
Livre blanc intitulé: «Politique de défense dans les années 70», 374.
Départements et ministres d'État. Loi sur les:
Décret concernant la création d'un ministère d'État chargé de:
Affaires urbaines, 366.
Science et technologie, 352.
Documents budgétaires:
Préparés pour la gouverne du Parlement–
Budget 1971-1972, 344.
Drogues. Usage non-médical des:
Protocole sur les substances psychotropes, 172.
Droit:
Rapport, Volumes I et II, concernant les corporations commerciales canadiennes, 352.
Droits de mouillage:
(*Voir*: Transports. Ministère des–).
Eldorado Aviation Limitée:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant ledit budget, 362.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 260.
Eldorado Nucléaire Limitée:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant ledit budget, 362.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 260.
Emploi:
Rapport intitulé: «Enquête sur l'emploi d'été des étudiants du niveau postsecondaire au Canada, 1970», 298.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Énergie atomique du Canada Limitée:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 370.
Énergie, des Mines et des Ressources. Ministère de l':
Bulletin intitulé: «*Corporate Disclosure Requirements as they Pertain to Mining Companies*», 268.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 526.
Texte d'une allocution par le sous-ministre concernant l'exploitation du pétrole et du gaz canadiens, 298.
Enquête. Commission d':
Rapport de la Commission sur l'accident à l'aéroport international de Toronto, Malton, le 5 juillet 1970, 146.
Enquêtes sur les coalitions. Loi relative aux:
Commission sur les pratiques restrictives du commerce–
Rapport concernant les lampes électriques, 154.
Directeurs des enquêtes et recherches–
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 58, 383.
Environnement. Ministère de l':
Communiqué exposant le projet d'objectifs nationaux pour la qualité de l'air, 422.
Deux rapports concernant la réserve militaire de Suffield, 430.
Règlement des effluents des fabriques de pâtes et papiers, 440.
(*Voir aussi*: Commission mixte internationale).
États-Unis d'Amérique:
Déclaration concernant l'essai nucléaire souterrain à Amchitka, 426.
Extraits de l'exposé de la Maison blanche concernant le blocage des prix et une surtaxe provisoire sur les importations, et un résumé statistique des exportations du Canada soumises à la surtaxe, 374.
(*Voir aussi*: Accords et échanges de Notes).
Expansion économique régionale. Ministère de l':
Rapport du Conseil de développement de la région de l'Atlantique, 250.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 136.
Exportation et d'importation. Loi sur les licences d':
Exposés des conséquences d'avoir inclus certains articles à la liste de marchandises d'importation, 383, 444.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 158.
Exportations de produits japonais au Canada:
Lettres de l'Ambassadeur du Japon près Ottawa au ministre de l'Industrie et du Commerce, y compris une Annexe relative aux restrictions des–1970, 106; 1971, 396.
Faillite et d'insolvabilité. Législation en matière de:
Rapport du Comité d'étude sur la–120.
Fonction publique:
Deuxième rapport du groupe consultatif de la rémunération du personnel de direction dans la–260.
Fonds canadien de recherches de la reine Elizabeth II sur les maladies de l'enfance:
Rapport du Conseil de fiducie pour l'année financière close le 31 mars 1971, 378.
Fonds monétaire international:
(*Voir*: Groupe des Dix).
Gazette du Canada, Partie II:
(*Voir*: Décrets, ordonnances et règlements statutaires).

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Gendarmerie royale du Canada:
Contrats pour l'emploi ou l'utilisation de la–dans les municipalités de diverses provinces, 66, 126, 142, 171-172, 232, 250, 298, 374, 456, 486, 518.
Rapport sur l'administration de la Partie I, *Loi sur la pension de retraite,* pour l'année financière close le 31 mars 1971, 390.
Rapport sur l'évaluation de la Caisse de pension de la–(personnes à charge), effectuée par l'actuaire pour la période de cinq ans close le 31 mars 1969, 32.
Rapports de l'Auditeur général sur la–Caisse de retraite (personnes à charge) pour les années financières closes les 31 mars 1969 et 1970, 310.
Gouverneur de la Banque du Canada:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 210.
Grains du Canada. Loi sur les:
Communiqué concernant la–172.
Greffier du Sénat:
État détaillé des recettes et dépenses pour l'année financière 1970-1971, 306.
Groupe des Dix:
Communiqués publiés à la suite des réunions ministérielles du, tenues à –
Londres, les 15 et 16 septembre 1971, 382.
Washington, D.C., le 26 septembre 1971, 396.
Washington, D.C., les 17 et 18 décembre 1971, 518.
Guerre chimique et biologique:
Déclaration de la politique canadienne en matière de–452.
Immigration. Loi sur l':
Rapport relatif aux permis délivrés pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 158.
Rapports concernant le nombre et le montant des prêts consentis aux immigrants pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 20, 370.
Importation. Liste de marchandises d':
(*Voir: Exportation et d'importation. Loi sur les licenses d'*–).
Impôts:
Brochure intitulée: «Où va l'argent de vos impôts», 158.
Indemnités et dépenses parlementaires:
Rapport de la Commission consultative des–103.
Indiens. Loi sur les:
Rapport sur le nombre et le montant des prêts consentis aux Indiens au cours de l'année financière close le 31 mars 1971, 383.
Industrie du livre:
Rapport concernant l'édition et la production du livre au Canada, 92.
Industrie et du Commerce. Ministère de l':
Communiqué concernant la création de la Commission de soutien de l'emploi, 422.
Communiqué concernant un programme d'expansion de la construction maritime, 72.
Rapport concernant le coton et les mélanges de polyester et de coton, 356.
Rapport concernant les chandails, cardigans et pullovers, 534.
Rapport concernant les chemises d'hommes et de garçons, 422.
Rapport intitulé: «L'industrie canadienne du livre», 92.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 222.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Industrie et du Commerce. Ministre de l':
Correspondance échangée avec le révérend F. G. Brisbin, Église Unie du Canada au sujet de la Ryerson Press, 58.
Déclaration à propos de l'élargissement de la Communauté économique européenne, 78.

Insurrection:
Décrets concernant l'état d'insurrection appréhendée, 19.
Lettres en date des 15 et 16 octobre 1970, demandant assistance et pouvoirs d'urgence, 19.
Proclamation concernant l'état d'insurrection appréhendée, 19.

Invalides. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 330.

Kingston. Pénitencier de:
Document désignant une commission d'enquête sur le soulèvement qui a eu lieu au–du 14 au 18 avril 1971, 268.

Langues officielles. Commissaire aux:
Premier rapport annuel pour l'année financière close le 31 mars 1971, 452.
Rapport spécial au Parlement concernant le recensement 1971, ainsi que les lettres échangées avec le Statisticien fédéral, 348.

Lapalme:
Texte de l'offre du gouvernement canadien aux ex-employés de Lapalme, 166.

Livre. Industrie du:
Rapport concernant l'édition et la production du livre au Canada, 92.

Logement:
Rapport intitulé: «Le Canada urbain: Ses problèmes et ses perspectives», 182.

Machines agricoles:
Rapport final sur les prix de la Commission royale sur les–298.

Main-d'œuvre et de l'Immigration. Ministère de la:
Documents donnant les détails du programme d'initiatives locales et les éléments de la formation prévue en vertu du Plan spécial de stimulation de l'emploi, 428.
Rapport concernant les non-immigrants au Canada qui font une demande de résidence permanente, 64.
Rapport intitulé: «Enquête sur l'emploi d'été des étudiants du niveau postsecondaire au Canada, 1970», 298.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 142.
Rapport sur le programme de formation de la main-d'œuvre au Canada, 504.
Rapport sur les postes vacants, 526.

Marine marchande du Canada. Loi sur la:
État des recettes et des dépenses en vertu de la Partie V (Marins malades) pour l'année financière close le 31 mars 1970, 45.
Rapport des exemptions autorisées par le ministre des Transports en vertu de l'article 137 pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 172.

Mesures de guerre. Loi sur les:
Communiqué concernant les personnes détenues sous la–32.
Décrets, proclamation et édition spéciale de la *Gazette du Canada,* Partie II, concernant la demande de la–19.
(*Voir aussi:* Décrets concernant les pouvoirs d'urgence).

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Monnaie royale canadienne:
Budgets d'établissement pour les années terminées les 31 décembre 1970 et 1971 et décrets approuvant lesdits budgets, 158.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 326.
Montréal:
Lettres adressées au Premier ministre du Canada, au maire et au président du Comité exécutif de la ville de–demandant assistance et pouvoirs d'urgence concernant l'état d'insurrection appréhendée, 19.
Musées nationaux du Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 375.
Nations unies:
Alimentation et agriculture. Rapport sur l'activité de l'Organisation des–362.
Guerre chimique et biologique. Déclaration sur la politique canadienne en matière de–452.
Projet de résolution concernant la représentation de la République populaire de Chine au sein des–404.
Psychotropes. Protocole sur les substances–172.
Normes des prestations de pension. Loi sur les:
(*Voir*: Assurances. Surintendant des–).
Office canadien des provendes:
Rapport pour la campagne-agricole terminée le 31 juillet 1970, 196.
Office canadien du poisson salé:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 383.
Office de commercialisation du poisson d'eau douce:
Rapport pour l'année terminée le 30 avril 1970, 54.
Office de soutien des prix des produits de la pêche:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 412.
Office de stabilisation des prix agricoles:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 349.
Office des produits agricoles:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 349.
Office des recherches sur les pêcheries du Canada:
Rapports pour les années terminées les 31 décembre 1969 et 1970, 20, 374.
Office national de l'énergie:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 246.
Office national du Film:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 136, 518.
Ordre public (mesures provisoires). Loi de 1970 concernant l':
Correspondance échangée entre les premiers ministres du Canada et du Québec concernant la–272, 286.
Organisation de coopération de développement économique (OCDE):
Communiqué concernant la réunion du Conseil ministériel de l'–Paris, les 7 et 8 juin 1971, 336.
Organisation du traité Nord-Atlantique (OTAN):
Communiqués concernant les réunions suivantes–
*Comité des plans de défense, Bruxelles, le 28 mai 1971, 322.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Organisation du traité Nord-Atlantique (OTAN) – *Fin*
Conseil de l'Atlantique Nord–
Bruxelles, les 3 et 4 décembre 1970, 100.
Bruxelles, les 9 et 10 décembre 1971, 490.
Lisbonne, les 3 et 4 juin 1971, 336.
*Groupe des plans nucléaires, Mittenwald, les 25 et 26 mai 1971, 322.
*(*Imprimés en appendice aux Débats du Sénat du 8 juin 1971*).
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture:
(*Voir:* Nations unies).
Où va l'argent de vos impôts:
Brochure intitulée–158.
Pakistan oriental:
Communiqués concernant les secours d'urgence au–66, 72.
Pêches et des Forêts. Ministère des:
Déclaration du ministre à la réunion Canada-États-Unis sur la pollution des Grands Lacs, 336.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 210.
Pénitenciers. Commissaire des:
Document désignant une commission d'enquête sur le soulèvement au pénitencier de Kingston du 14 au 18 avril 1971, 268.
Pension du Service public. Loi sur la:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 210.
Perspectives-Jeunesse:
Document intitulé: «Évaluation du programme Perspectives-Jeunesse de 1971», 480.
Pilotage:
Rapport de la Commission royale d'enquête sur le–
Titre IV, 210.
Titre V, 486.
Plan de stabilisation des céréales des Prairies:
Propositions révisées pour un plan de stabilisation des céréales des Prairies, 200.
Recommandations relatives à une politique de production et de recettes en espèces pour l'industrie des céréales de l'Ouest canadien, 44.
Planning familial:
Communiqué publié par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social sur le–282.
Point Roberts:
Texte soumis conjointement par le Canada et les États-Unis à la Commission mixte internationale concernant–260.
Politique de défense dans les années 70:
Livre blanc intitulé, 374.
Pollution des Grands Lacs:
Communiqué concernant la réunion ministérielle sur la–Washington, le 10 juin 1971, 336.
Polymer Corporation Limited:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant ledit budget, 210.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 222.
Postes canadiennes:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 58.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Postes. Ministère des:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 504.
Pouvoirs d'urgence:
Concernant une proclamation et un règlement au sujet d'un état d'insurrection appréhendée, 19.
Premier ministre du Canada:
Communiqué conjoint sur la visite en URSS du–310.
Correspondance échangée avec le premier ministre du Québec au sujet de la *Loi de 1970 concernant l'ordre public (mesures provisoires)*, 272, 286.
Lettre au premier ministre du Québec concernant les allocations familiales et la politique sociale, 383.
Lettre au professeur André Raynaud concernant sa nomination au poste de président du Conseil économique du Canada, 383.
Lettre du premier ministre du Québec concernant les allocations familiales et aux jeunes, 382.
Lettres adressées au–en date des 15 et 16 octobre 1970, demandant des pouvoirs d'urgence et assistance concernant l'état d'insurrection appréhendée, 19.
Lettres échangées avec le professeur J.B. Rudnyckyj, commissaire, concernant des recommandations supplémentaires au rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 250.
Lettres échangées avec les co-présidents de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme concernant l'achèvement des travaux de la Commission, 204.
Prêteurs d'argent et Compagnies de petits prêts:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des–).
Prêts aidant aux opérations de pêche. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.
Prêts aux étudiants. Loi canadienne sur les:
Rapport pour l'année de prêts terminée le 30 juin 1970, 336.
Prêts aux petites entreprises. Loi sur les:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 383.
Prêts destinés aux améliorations agricoles. Loi sur les:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 383.
Proclamation:
Concernant un état d'insurrection appréhendée, 19.
Produits dangereux. Loi sur les:
Décret réglementant l'annonce, la vente et l'importation de nécessaires d'expérience scientifique, 444.
Décrets modifiant les parties I et/ou II de l'Annexe à cette loi, 62, 272, 282.
Rapports de la Commission d'examen des produits dangereux relativement au décret C.P. 1970-1933, concernant–
Brillants pour métaux, 412.
Montures de lunettes contenant du nitrate de cellulose, 348.
Programme d'aide de transition:
Communiqué concernant la prolongation du–348.
Programme d'encouragement à la culture herbagère:
Document exposant le–158.
Programme d'expansion de la construction maritime:
Communiqué concernant le–72.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Projet de loi sur la réforme fiscale:
(*Voir:* Réforme fiscale. Projet de loi sur la–).
Quaiage. Recettes de:
(*Voir:* Transports. Ministère des–).
Québec. Province de:
Communiqué concernant l'admission de la–à l'agence de coopération culturelle et technique, 404.
Communiqué par le ministre de la Justice et Procureur général concernant les personnes détenues sous la *Loi des mesures de guerre*, 32.
Correspondance échangée entre le Cabinet du premier ministre et le premier ministre de la–au sujet de la *Loi de 1970 concernant l'ordre public* (*mesures provisoires*), 272, 286.
Entente entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la–portant sur la présence d'agents d'orientation du ministère de l'Immigration du Québec dans les bureaux fédéraux d'immigration à l'extérieur du Canada, 294.
Lettre au premier ministre du Canada concernant les allocations familiales et aux jeunes, 382.
Lettre du premier ministre du Canada concernant les allocations familiales et la politique sociale, 383.
Lettre en date du 16 octobre 1970, adressée au premier ministre du Canada par le premier ministre de la–demandant des pouvoirs d'urgence. 19.
Rapports de comités:
Affaires étrangères –
Conformément à l'article 84 du Règlement, 24, 366.
Banques et commerce –
Conformément à l'article 84 du Règlement, 32-33.
Rapport préliminaire sur le Résumé du projet de loi sur la réforme fiscale 1971, 436.
Rapport préliminaire nº 2 sur le Résumé sus-mentionné, 464.
Rapport final du Résumé sus-mentionné, 486.
Constitution du Canada –
Premier rapport – Calendrier pour les séances à l'extérieur d'Ottawa, 45.
Deuxième rapport – Variations de l'horaire ci-dessus, 243.
Finances nationales –
Conformément à l'article 84 du Règlement, 33.
Media –
Conformément à l'article 84 du Règlement, 27, 370.
Rapport, Volumes I, II et III, 96.
Pauvreté au Canada –
Conformément à l'article 84 du Règlement, 26.
Rapport intitulé: «La pauvreté au Canada», 444.
Politique scientifique –
Conformément à l'article 84 du Règlement, 36.
Rapport, Volume I et Résumé de ce volume, 112.
(Résumé imprimé en appendice aux Journaux du Sénat du 17 décembre 1970, pages 114 à 117).
Régie intérieure, budgets et administration –
Approuvant le budget présenté par le Comité des finances nationales, 204.
Approuvant le budget supplémentaire soumis par le Comité des finances nationales, 392.
Approuvant le budget soumis par les Affaires juridiques et constitutionnelles, 492.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Rapports de comités: – *Fin*
Régie intérieure et comptabilité –
Premier rapport – Mesures de sécurité au Sénat, 27.
Réadaptation professionnelle des invalides. Loi sur la:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 362.
Recensement 1971:
Liste des commissaires nommés le 1er avril 1971, 246.
Questionnaire relatif au–population, logement, agriculture, 20.
Recettes de quaiage:
(*Voir*: Transports. Ministère des –).
Recherche et le développement scientifiques. Loi stimulant la:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 44, 508.
Réforme fiscale. Projet de loi sur la:
Résumé
*Rapport préliminaire du Résumé ci-dessus, 436.
*Rapport préliminaire nº 2 du Résumé ci-dessus, 464.
*Rapport final du Résumé ci-dessus, 486.
*(*Imprimés en appendice aux Journaux du Sénat, après les pages 436, 465 et 487, respectivement*).
Régime d'assistance publique du Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1969, 58.
Régime de pensions du Canada:
Avis d'intention pour modifier le – 120.
Rapport actuariel quinquennal sur l'application du – et sur l'état du compte du Régime de pensions du Canada au 31 décembre 1969, 106.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 210.
Règlement des effluents des fabriques de pâtes et papiers:
Copies du – 440.
Règlement. Ordre public 1970:
Décret C.P. 1970-1808 concernant le règlement prévoyant des pouvoirs d'urgence pour le maintien de l'ordre public au Canada, 19.
Relations Canado-Antillaises:
Communiqué concernant les mesures prises par le gouvernement du Canada à la suite du rapport de l'honorable sénateur Martin, C.P., sur sa mission auprès des gouvernements du Commonwealth aux Antilles, 113.
(*Voir aussi:* Interpellations).
Relations industrielles et les enquêtes visant les différends du travail. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 264.
Remaniements et transferts de fonctions dans le service public. Loi sur les:
Décret adopté en vertu de la–96.
Rentes sur l'État. Loi relative aux:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 66.
Réserve militaire de Suffield:
Deux rapports concernant la–430.
Rétablissement agricole des Prairies. Loi sur le:
Rapport sur le rétablissement agricole des Prairies et travaux connexes pour l'année financière close le 31 mars 1970, 146.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Revenu national. Ministère du:

Rapports contenant des relevés relatifs aux recettes des douanes et de l'accise et à d'autres services par bureau principal; accise et impôts sur le revenu du Canada pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 32, 436.

Errata au rapport de 1970, 182.

Rhodésie:

Livre blanc présenté au Parlement britannique établissant des propositions en vue d'un accord avec la–468.

Risques de guerre en matière d'assurance maritime et aérienne. Loi sur les:

Contrat supplémentaire conclu en vertu de la–et décret modifiant le contrat original, 172.

Rivière Skagit:

Texte relatif à la–soumis par le Canada et les États-Unis à la Commission mixte internationale, 250.

Roosevelt Campobello. Commission du parc international:

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1969, 78.

Route Trans-Canadienne. Loi sur la:

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 232.

Ryerson Press:

Correspondance échangée entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et le révérend F.G. Brisbin, Église Unie du Canada, concernant la–58.

Santé nationale et du Bien-être social. Ministère de la:

Communiqué concernant le programme de contrôle de la qualité des médicaments, 302.

Communiqué intitulé: «Document sur le planning familial», 282.

Livre blanc sur la Sécurité de revenu au Canada, 72.

Rapport du comité d'étude sur les auxiliaires dentaires, 166.

Rapport du Comité spécial concernant les contraceptifs oraux, 96.

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1969, 146.

Rapport pour une approche développementale de l'assistance publique, 146.

Rapport sur le coût des programmes de bien-être social, 146.

Science et de la Technologie. Ministère d'État chargé de la:

Texte d'un décret proposé concernant la proclamation créant un–352.

Science et technologie:

Accord, protocole et communiqué concernant la coopération canadienne-soviétique dans l'application industrielle de la–146.

Seaway International Bridge Corporation, Ltd. La:

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 330.

Secrétariat d'État du Canada:

Document intitulé: «Évaluation du programme Perspectives-Jeunesse de 1971», 480.

Sécurité de la vieillesse. Loi sur la:

Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 375.

Sécurité de revenu au Canada:

Livre blanc sur la–72.

Sécurité des véhicules automobiles. Loi sur la:

Rapport sur la sécurité des motoneiges, 456.

Séquestre des biens ennemis:

Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 200.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*
Situation de la femme au Canada:
Rapport de la Commission royale d'enquête sur la–92.
Société canadienne des brevets et d'exploitation, Limitée:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 78, 362.
Société canadienne de télécommunications transmarines:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1971 et décret approuvant ledit budget, 196.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 362.
Société centrale d'hypothèques et de logement:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, 154.
Budget d'établissement revisé pour l'année se terminant le 31 décembre 1971, 374.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 218.
Société d'assurance-dépôts du Canada:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant ledit budget, 298.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 222.
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne:
Budgets d'établissement pour les années financières closes les 31 mars 1971 et 1972, et décrets approuvant lesdits budgets, 440.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 418.
Société de développement du Cap-Breton:
(*Voir:* Cap-Breton. Société de développement du–).
Société des transports du Nord Limitée:
Budget d'établissement pour l'année se terminant le 31 décembre 1971 et décret approuvant ledit budget, 172.
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 260.
Société du crédit agricole:
Budget d'établissement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1972 et décret approuvant ledit budget, 250.
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 362.
Société pour l'expansion des exportations:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 282.
Société Radio-Canada:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1971, 382.
Société royale du Canada:
Procès-verbaux 1970, et états financiers pour l'année terminée le 28 février 1971, 375.
Sociétés coopératives de crédit:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des–).
Sociétés d'assurance-vie et de secours mutuel:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des–).
Sociétés de prêts et de fiducie:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des–).
Sociétés de secours mutuel:
(*Voir:* Assurances. Surintendant des–).
Soins médicaux. Loi sur les:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 272.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Suite*

Solliciteur général du Canada:
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 126, 382.
Statistique. Bureau fédéral de la:
Communiqué au sujet du chômage, 158.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1969 et 1970, 222, 480.
Tableau au sujet de la désaisonnalisation des taux de chômage, 158.
Statistique Canada:
Rapport au sujet des postes vacants, 526.
Statuts revisés du Canada, 1970:
Volumes 1 à 7, inclusivement, et premier supplément, ainsi que l'histoire et les antécédents de la Commission de revision des Statuts et lettre au Gouverneur général les concernant, 250.
Substances psychotropes:
Protocole sur les–adopté à la Conférence des Nations unies, tenue à Vienne en février 1971, 172.
Subventions au développement régional. Loi sur les:
Rapports sur l'application de cette loi pour les mois de septembre 1970 à novembre 1971, 20, 58, 102, 126, 154, 192, 250, 286, 336, 374, 412, 446, 486.
Surintendant des assurances
(*Voir:* Assurances. Surintendant des–).
Système national de télécommunication par satellites du Canada:
Lettres échangées entre le président de la *Federal Communications Commission* des États-Unis et le sous-ministre des communications concernant le–349.
Taux de transport des marchandises dans les provinces Maritimes. Loi sur les:
Décret concernant les tarifs en vertu de la–12.
Télésat Canada:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 298.
Terres destinées aux anciens combattants. Loi sur les:
État relatif aux engagements financiers et aux dépenses effectuées pour l'année financière close le 31 mars 1971, 374.
Territoires du Nord-Ouest:
Ordonnances édictées par le Conseil des–et décret approuvant lesdites Ordonnances, 26, 260, 382.
Tableau des Ordonnances publiques, 26, 260, 382.
Territoires du Yukon:
Ordonnances et décrets approuvant lesdites Ordonnances, 232, 390, 482.
Traitements des juges:
Relevé exposant l'augmentation des–260.
Transports. Ministère des:
États des recettes de quaiage et des droits de mouillage pour l'année financière close le 31 mars 1970, 158.
Rapport sur la sécurité des motoneiges, 456.
Rapport sur le cabotage au Canada et les activités maritimes assimilées, 298.
Rapport, Volume I, intitulé: «La Voie maritime du Saint-Laurent et le transport au Canada: Analyse économique», 127.
Rapports pour les années financières closes les 31 mars 1970 et 1971, 110, 456.
Travail. Ministère du:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 336.

Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau: – *Fin*
Travaux publics. Ministère des:
Rapport pour l'année financière close le 31 mars 1970, 310.
Tribunal antidumping:
Rapport pour l'année terminée le 31 décembre 1970, 172.
Union des Républiques socialistes soviétiques:
*Accord Canada-URSS sur les échanges généraux, 416.
Accord général sur la coopération dans le domaine de la radio-diffusion et de la télévision, 436.
*Communiqué Canado-Soviétique publié à la suite de la visite de M. Alexis N. Kossyguine, 422.
**Communiqué conjoint sur la visite du Premier ministre du Canada, 310.
Coopération dans l'application industrielle de la science et de la technologie: accord, protocole et communiqué, 146.
**Protocole de consultations entre le Canada et l'–concernant les problèmes d'intérêt commun, 298.
Vente de la farine à l'–, 146.
**(*Imprimés en appendice aux Débats du Sénat du mercredi 2 juin 1971*).
*(*Imprimés en appendice aux Débats du Sénat du mardi 26 octobre 1971*).
Yougoslavie. République fédérative socialiste de:
Communiqué conjoint sur la visite au Canada du président de la–440.
Correspondance concernant des discussions au sujet des échanges dans les domaines de la science et de la technique, 440.

Réforme de cautionnement. Loi sur la:
(*Voir*: Dispositions du Code criminel relatives à la mise en liberté des prévenus avant le procès ou pendant l'appel. Loi modifiant les–).

Règlement. Articles du:
Modifications–
Article 67(1). Adoption de la motion, 418.
Articles 20, 67, 83, 84 et 87. Présentation du rapport, 27-28. Adoption, 34.
(*Voir aussi*: Comités. Règlement et procédure).
Suspension–
Article 28 pour le reste de la session en cours, 286.
Suspension concernant–
Bills d'intérêt privé–
Article 95–
Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique. Loi concernant la–Bill S-21, 299.
Bills d'intérêt public–
Motion visant à suspendre les articles 44(1)f), 45(1)b) et 45(1)c) à partir de ce moment jusqu'au 30 juin 1971, inclusivement. Débat et débat ajourné, 340. Débat, ordre rayé et motion retirée, 344.
Motion visant à suspendre les articles 44, 45 et 78 à partir de ce moment jusqu'au 30 juin 1971, inclusivement. Adoption, 344.
Motion visant à suspendre les articles 44, 45 et 78 pour le reste de la session en cours. Débat et résolue par l'affirmative (*Pour et Contre*), 499.

Règlement. Articles du: – *Fin*
Suspension concernant – *Fin*
Comités–
Article 76(4)–
Affaires étrangères, 37, 54, 102, 127.
Affaires juridiques et constitutionnelles, 260, 272, 490.
Banques et commerce, 352, 383, 396, 404, 418, 426, 434.
Finances nationales, 273, 332, 362.
Transports et communications, 356.

Règlements et autres textes réglementaires. Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des:
Bill C-182–1re, 196. 2e différée, 201. Débat et débat ajourné, 205. Différé, 210-211. Débat et débat ajourné, 215, 218. Différé, 223, 227-228, 232-233. 2e et déféré aux Affaires juridiques et constitutionnelles, 236. Rapport sans amendement, 290. 3e, 294. Sanction royale, 296. Chapitre 38.

Relations Canado-Antillaises:
(*Voir*: Interpellations).
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Remboursement des taxes parlementaires:
(*Voir*: Taxes parlementaires).

Renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps. Loi prévoyant l'obtention de:
Bill S-11–1re, 146. 2e différée, 151, 155, 159, 163, 167. Débat et débat ajourné, 174-175. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 178. Rapport sans amendement, 204. 3e, 210. Adoption par les Communes avec deux amendements, 409. Étude des amendements des Communes différée, 412. Amendements des Communes agréés par le Sénat, 418. Sanction royale, 494. Chapitre 59.

Renseignements relatifs aux modifications du temps. Loi sur les:
(*Voir*: Renseignements relatifs aux activités visant à modifier le temps. Loi prévoyant l'obtention de–).

Réserves provisoires du blé. Loi sur les:
(*Voir*: Interpellations).

Résidence du premier ministre. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-241–1re, 310. 2e différée, 314. Débat et débat ajourné, 319. 2e, 323. 3e, 326. Sanction royale, 333. Chapitre 44.

Résidences officielles. Loi sur les:
(*Voir*: Résidence du premier ministre. Loi modifiant la Loi sur la–).

Restaurant du Parlement:
(*Voir*: Comités).

Restaurant parlementaire:
(*Voir*: Comités. Restaurant du Parlement).

Retraite des membres du Sénat. Loi instituant la:
(*Voir*: Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat. Loi modifiant la Loi sur le–).

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-21–1re, 150. 2e différée, 159, 162, 167, 171, 175. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 179. 2e, *sur division*, 179. 3e, 184. Sanction royale, 194. Chapitre 18.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-83–1re, 150. 2e différée, 159, 162, 167, 171, 176. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 179. 2e, *sur division*, 179. 3e, 184. Sanction royale, 194. Chapitre 19.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-88–1re, 150. 2e différée, 159, 162. 167, 171, 176. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 179. 2e, *sur division*, 179. 3e, 184. Sanction royale, 194. Chapitre 20.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-178–1re, 150. 2e différée, 159, 162-163, 167, 171, 176. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 180. 2e, *sur division*, 180. 3e, 184. Sanction royale, 194. Chapitre 21.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

Revision des limites des circonscriptions électorales. Loi concernant la Loi sur la:
Bill C-223–1re, 150. 2e différée, 159, 163, 167, 171, 176. Débat et débat ajourné, 180. Motion tendant à 2e, débat et adoption, *sur division*, 184. 2e, *sur division*, 184. Motion tendant à 3e, adoption, *sur division*, 188. 3e, *sur division*, 188. Sanction royale, 194. Chapitre 22.
(*Bill d'intérêt public-Membre du Sénat*).

Ritchie. L'honorable Roland A., Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général–
Sanction royale des bills: 228-229, 358-359, 527.

Rhodésie:
Livre blanc présenté au Parlement britannique établissant des propositions en vue d'un accord avec la–*dépôt*, 468.

Rowe, L'honorable Frederick William:
Certificat de nomination au Sénat, 492. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 492.

Ryerson Press:
(*Voir*: Comités. Banques et commerce).
(*Voir*: Interpellations).
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

S

Sanction royale des bills: 81, 122, 155-156, 194, 228-229, 248, 295-296, 333, 358-359, 371-372, 397-398, 409-410, 494-495, 527, 538.

Séances d'urgence du Sénat:
Motion concernant les–Adoption, 14.
Appelées, 381, 529, 533, 539.

Sécurité de la vieillesse. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-202–1re, 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 120. Rapport sans amendement et 3e, 121. Sanction royale, 122. Chapitre 9.

Semaine de l'environnement canadien. Loi concernant la:
(*Voir*: Semaine nationale de l'environnement canadien. Loi concernant la–).

Semaine nationale de l'environnement canadien. Loi concernant la:
Bill C-25–1re, 182. 2e différée, 192-193. 2e et déféré à la Santé, bien-être et sciences, 197. Rapport avec trois amendements, *y compris le changement du titre du bill à «Loi concernant la semaine de l'environnement canadien»*, 200. Adoption du rapport, 200. 3e, tel que modifié, 200. Amendements du Sénat agréés par les Communes, 210. Sanction royale, 228-229. Chapitre 28.
(*Bill d'intérêt public–Membre du Sénat*).

Sénat. Données générales concernant le:
Ajournements–
(*Voir*: Ajournements du Sénat).
Amendements apportés à des bills des Communes–
(*Voir*: Bills. Données générales concernant les–).
Attention attirée sur–
(*Voir*: Interpellations).
Bills–
Acquiesce aux amendements apportés par la Chambre des communes–
Antidumping. Loi modifiant la Loi–Bill S-6.
Central-Del Rio Oils Limited. Loi concernant la–Bill S-12.
Poids et mesures. Loi sur les–(*Titre abrégé*)–Bill S-5.
Renseignements relatifs aux modifications du temps. Loi sur les–(*Titre abrégé*)–Bill S-11.
Statistique. Loi sur la–(*Titre abrégé*)–Bill S-2.
Non-adoption par la Chambre des communes–
Gouvernement–*Aucun*.

Sénat. Données générales concernant le: – *Fin*
Bills – *Fin*
Intérêt privé–
Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique. Loi concernant la–Bill S-21.
Mic Mac Oils (1963) Limited. Loi concernant–Bill S-16.
United Bank of Canada. Loi constituant en corporation–Bill S-22.
Intérêt public-Membre du Sénat–
Code criminel (Admissibilité des femmes à la fonction de juré). Loi modifiant le–Bill S-20.
Code criminel. Loi modifiant le–Bill S-8.
Non-adoption par le Sénat–
Enquêtes sur les coalitions. Loi modifiant la Loi relative aux–Bill S-17.
Procédure discontinuée par le Sénat–
Circulation sur les terrains du gouvernement. Loi modifiant la Loi relative à la–Bill S-3.
(*Voir aussi*: Bills. Données générales concernant les–).
Comptes–
(*Voir*: Greffier du Sénat).
Débat interrompu et repris, 189, 508, 514, 530.
Divisions–
(*Voir*: Bills. Données générales concernant les–).
(*Voir*: Divisions).
Interpellation retirée (*Exemple*), 390.
Motions–
(*Voir*: Motions. Données générales concernant les–).
Ordre du jour–
(*Voir*: Ordre du jour. Données générales concernant l'–).
Ordres du Sénat (*Exemples*), 79, 112, 204, 322.
Président–
(*Voir*: Président du Sénat. L'honorable).
Règlement–
(*Voir*: Règlement. Articles du–).
Séances d'urgence–
Motion concernant les–adoption, 14.
Appelées, 381, 529, 533.

Sénat et la Chambre des communes, la Loi sur les allocations de retraite des députés et la Loi instituant la retraite des membres du Sénat. Loi modifiant la Loi sur le:
Bill C-242–1re, 318. Débat sur 2e et débat ajourné, 323. 2e et déféré aux Banques et commerce, 326. Rapport sans amendement, 330. 3e, 330. Sanction royale, 333. Chapitre 45.

Sénateurs:
Décédés–
Hommage rendu à la mémoire des honorables sénateurs–
Roebuck, Arthur Wentworth (17 novembre 1971), 452.
Urquhart, Earl Wallace (17 août 1971), 374.
Déclaration d'aptitude: 12, 13, 14, 18, 32, 44, 438, 439, 446, 452, 492, 498, 499.

Sénateurs: – *Fin*
Démissions et retraites–
Les honorables sénateurs–
Aseltine, C.P., Walter Morley (13 mars 1971), hommage, 214.
Casgrain, Thérèse Forget (10 juillet 1971), hommage, 370.
Gladstone, James (31 mars 1971), hommage, 232.
Hollett, Malcolm Mercer (31 mars 1971), hommage, 226.
Kinley, John James (12 juin 1971), hommage, 349.
MacDonald, John Joseph (20 avril 1971), hommage, 272.
Pearson, Arthur Maurice (31 mars 1971), hommage, 232.
Phillips, Lazarus (10 octobre 1970), hommage, Journaux du Sénat, 1969-1970, page 512.
Robichaud, C.P., Hédard J., (8 octobre 1971), hommage, 402.
Nomination. Certificats de–11, 18, 32, 44, 438, 446, 452, 492, 498.
Présentation pendant la session de 1970-1972–
Les honorables sénateurs–
Bonnell, Mark Lorne, 446.
Buckwold, Sidney L., 439.
Casgrain, Thérèse F., 12.
Forsey, Eugene A., 12.
Fournier, Michel, 498.
Goldenberg, H. Carl, 438.
Heath, Ann Elizabeth Haddon, 32.
Lafond, Paul C., 18.
Lapointe, Renaude, 452.
Lawson, Edward M., 13.
Manning, C.P., Ernest C., 44.
McNamara, William C., 13.
Molgat, Gildas, L., 11.
Rowe, Frederick W., 492.
van Roggen, George Clifford, 438.
Williams, Guy, 498.

Service public (Matériel)
(*Voir*: Affectation de crédits. Loi portant–).

Situation de la femme au Canada:
Rapport de la Commission royale d'enquête sur la–*dépôt*, 92.
(*Voir aussi*: Interpellations).

«Six heures»:
Le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures, 508.

Société des Artisans. Loi concernant La:
Pétition, 126. Lecture, 130. Rapport, 132.
Bill S-10–1re, 132. 2e et déféré aux Banques et commerce, 137. Rapport sans amendement, 151. 3e, 154. Adoption par les Communes sans amendement, 210. Sanction royale, 228-229. Chapitre 68.

Sociétés d'investissement. Loi concernant les:
Bill C-3–1re, 2e et déféré aux Banques et commerce, 102. Rapport avec certains amendements, 182-183. Motion tendant à l'adoption du rapport, débat et débat ajourné, 183. Adoption du rapport, 188. 3e, tel que modifié, 188. Amendements du Sénat agréés par les Communes, 242. Sanction royale, 248. Chapitre 33.

Sociétés d'investissement. Loi sur les:
(*Voir*: Sociétés d'investissement. Loi concernant les–).

Spence, L'honorable Wishart F., Juge puîné de la Cour suprême du Canada:
Député de Son Excellence le Gouverneur général–
Sanction royale des bills: 371-372, 494-495.

Statistique du Canada. Loi concernant la:
Bill S-2–1re, 20. Débat sur 2e et débat ajourné, 24, 28-29. 2e et déféré aux Banques et commerce, 34. Rapport sans amendement, 36. 3e, 40. Adoption par les Communes avec deux amendements et lesdits amendements agréés par le Sénat, 150. Sanction royale, 155-156. Chapitre 15.

Statistique. Loi sur la:
(*Voir*: Statistique du Canada. Loi concernant la–).

Subsides. Loi des:
(*Voir*: Affectation de crédits. Loi portant–).

Subventions au développement régional. Loi modifiant la Loi sur les:
Bill C-205–1re, 2e et 3e, 121. Sanction royale, 122. Chapitre 10.

Surtaxe. Décret de:
(*Voir*: Décret de surtaxe sur des chemises pour hommes et garçons).

T

Tarif des douanes. Loi modifiant le:
Bill C-261–1re, 2eet 3e, 518-519. Sanction royale, 527. Chapitre 61.
(*Tableau énonçant les taux de droits imprimé en appendice aux Journaux du Sénat du mercredi 22 décembre 1971, pages 520 à 524*).

Taxe d'accise et la Loi sur la sécurité de la vieillesse. Loi modifiant la Loi sur la:
Bill C-260–1re et 2e, 516. 3e, 518. Sanction royale, 527. Chapitre 62.

Taxes parlementaires:
Remboursement–
Bill proposé concernant la Compagnie du Chemin de fer Canadien du Pacifique au cours de la dernière session du Parlement, 92.

Taxes parlementaires: – *Fin*
Remboursement – *Fin*
Taxes versées au cours de la deuxième session du vingt-septième Parlement à l'égard du Bill S-14, intitulé: «Loi concernant la British Northwestern Insurance Company», 45.

Textes réglementaires. Loi sur les:
(*Voir*: Règlements et autres textes réglementaires. Loi prévoyant l'examen, la publication et la vérification des–).

Trône. Discours du:
(*Voir*: Discours du Trône).

U

Union des Républiques socialistes soviétiques:
(*Voir*: Interpellations; protocole de consultations entre le Canada et l'–).
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Union interparlementaire:
(*Voir*: Interpellations).

United Bank of Canada. Loi constituant en corporation:
Pétition, 326. Lecture, 330. Rapport, 330.
Bill S-22–1re, 330. 2e et déféré aux Banques et commerce, 336-337. Rapport sans amendement, 400. 3e, 400.

Us et coutumes du Sénat et privilèges du Parlement:
Nomination du comité chargé d'étudier les–6.

V

van Roggen, L'honorable George Clifford:
Certificat de nomination au Sénat, 438. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 438-439.

Vandelac, M.C., C.D., Major Alexandre Guy:
Nomination au poste de Gentilhomme huissier de la Verge noire, 106.

W

Williams, L'honorable Guy:
Certificat de nomination au Sénat, 498. Présentation, serment d'allégeance, déclaration d'aptitude, sommation, 498.

Y

Yougoslavie. République fédérative socialiste de:
(*Voir*: Rapports, décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Yukon. Territoires du:
(*Voir*: Rapports décrets et autres documents déposés sur le bureau).

Le Président
L'honorable Jean-Paul Deschatelets, C.P.

Le leader du gouvernement
L'honorable Paul Martin, C.P.

Le chef de l'opposition
L'honorable Jacques Flynn, C.P.

MEMBRES DU MINISTÈRE

(Par ordre de préséance)

Lors de la dissolution, le 16 février 1972

Premier ministre	le très hon. PIERRE ELLIOT TRUDEAU, député
Le leader du gouvernement au Sénat	l'hon. Paul Joseph James Martin
Secrétaire d'État aux Affaires extérieures	l'hon. Mitchell Sharp, député
Ministre des Affaires des anciens combattants	l'hon. Arthur Laing, député
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada	l'hon. Allan Joseph MacEachen député
Président du Conseil du Trésor	l'hon. Charles Mills Drury, député
Ministre de la Défense nationale	l'hon. Edgar John Benson, député
Ministre de l'Industrie et du Commerce	l'hon. Jean-Luc Pepin, député
Ministre de l'Expansion économique régionale	l'hon. Jean Marchand, député
Ministre des Postes	l'hon. Joseph Julien Jean-Pierre Côté, député
Ministre des Finances	l'hon. John Napier Turner, député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	l'hon. Jean Chrétien, député
Ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration	l'hon. Bryce Stuart Mackasey, député
Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources	l'hon. Donald Stovel Macdonald, député
Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social	l'hon. John Carr Munro, député
Secrétaire d'État du Canada	l'hon. Gérard Pelletier, député
Ministre de l'environnement	l'hon. Jack Davis, député
Ministre de l'Agriculture	l'hon. Horace Andrew Olson, député
Ministre des Travaux publics	l'hon. Jean-Eudes Dubé, député
Ministre d'État chargé des Affaires urbaines	l'hon. Stanley Ronald Basford, député
Ministre des Transports	l'hon. Donald Campbell Jamieson, député
Ministre de la Consommation et des Corporations	l'hon. Robert Knight Andras, député
Ministre des Approvisionnements et Services	l'hon. James Armstrong Richardson, député
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada	l'hon. Otto Emil Lang, député
Ministre du Revenu national	l'hon. Herb Gray, député
Ministre des Communications	l'hon. Robert Douglas George Stanbury, député
Solliciteur général du Canada	l'hon. Jean-Pierre Goyer, député
Ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie	l'hon. Alastair William Gillespie, député
Ministre du Travail	l'hon. Martin Patrick O'Connell, député
Ministre d'État	l'hon. Patrick Morgan Mahoney, député

PRINCIPAUX FONCTIONNAIRES DU CONSEIL PRIVÉ

Greffier du Conseil privé et secrétaire du cabinet	R.G. Robertson
Secrétaire adjoint du cabinet (Opérations)	L.D. Hudon
Secrétaire adjoint du cabinet (Plans)	P.M. Pitfield
Secrétaire adjoint du cabinet (Relations fédérales provinciales)	F.A.G. Carter
Greffier adjoint du Conseil privé (Décrets)	J.L. Cross

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

Lors de la dissolution, le 16 février 1972

LE PRÉSIDENT, L'HONORABLE JEAN-PAUL DESCHATELETS, C.P.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Salter Adrian Hayden	Toronto	Toronto (Ont.)
Norman McLeod Paterson	Thunder Bay	Thunder Bay, (Ont.)
Léon Mercier Gouin	de Salaberry	Montréal (P.Q.)
George Percival Burchill	Northumberland-Miramichi	Nelson-Miramichi (N.-B.)
Gordon B. Isnor	Halifax-Dartmouth	Halifax (N.-É.)
Michael G. Basha	West-Coast	Curling (T.-N.)
Muriel McQueen Fergusson, Mme	Fredericton	Fredericton (N.-B.)
Sarto Fournier	de Lanaudière	Montréal (P.Q.)
John J. Connolly, C.P.	Ottawa-Ouest	Ottawa (Ont.)
Donald Cameron	Banff	Banff (Alb.)
David A. Croll	Toronto-Spadina	Toronto (Ont.)
Fred A. McGrand	Sunbury	Fredericton Junction (N.-B.)
Donald Smith	Queens-Shelburne	Liverpool (N.-É.)
Harold Connolly	Halifax-Nord	Halifax (N.-É.)
Florence Elsie Inman, Mme	Murray Harbour	Montague (Î.-P.-É.)
Hartland de Montarville Molson	Alma	Montréal (P.Q.)
William Albert Boucher	Prince Albert	Prince Albert (Sask.)
J.-Eugène Lefrançois	Repentigny	Montréal (P.Q.)
George Stanley White, C.P.	Hastings-Frontenac	Madoc (Ont.)
Joseph A. Sullivan	York-Nord	Toronto (Ont.)
Léon Méthot	Shawinigan	Trois-Rivières (P.Q.)
Lionel Choquette	Ottawa-Est	Ottawa (Ont.)
Frederick Murray Blois	Colchester-Hants	Truro (N.-É.)
John Michael Macdonald	Cap-Breton	Sydney-Nord (N.-É.)
Josie Alice Dinan Quart, Mme	Victoria	Québec (P.Q.)
Louis-Philippe Beaubien	Bedford	Montréal (P.Q.)
Harry Albert Willis	Peel	Toronto (Ont.)
J. Campbell Haig	River Heights	Winnipeg (Man.)
M. Grattan O'Leary	Carleton	Ottawa (Ont.)
Allister Grosart	Pickering	Toronto (Ont.)
Edgar Fournier	Madawaska-Restigouche	Iroquois (N.-B.)
Frank C. Welch	Kings	Wolfville (N.-É.)
Jacques Flynn, C.P.	Rougemont	Québec (P.Q.)

23354—44

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
David James Walker, C.P.	Toronto	Toronto (Ont.)
Rhéal Bélisle	Sudbury	Sudbury (Ont.)
Paul Yuzyk	Fort Garry	Winnipeg (Man.)
Orville Howard Phillips	Prince	Alberton (Î.-P.-É.)
Maurice Bourget, C.P.	Les Laurentides	Lévis (P.Q.)
Louis-P. Gélinas	Montarville	Montréal (P.Q.)
Romuald Bourque	de la Vallière	Outremont (P.Q.)
Azellus Denis, C.P.	La Salle	Montréal (P.Q.)
Eric Cook	Harbour Grace	Saint-Jean (T.-N.)
Daniel Aiken Lang	York-Sud	Toronto (Ont.)
Nelson Rattenbury	Nouveau-Brunswick-Sud	Saint-Jean (N.-B.)
John B. Aird	Toronto	Toronto (Ont.)
William Moore Benidickson, C.P.	Kenora-Rainy River	Kenora (Ont.)
Alexander Hamilton McDonald	Moosomin	Moosomin (Sask.)
Earl Adam Hastings	Palliser-Foothills	Calgary (Alb.)
Harry William Hays, C.P.	Calgary	Calgary (Alb.)
James Harper Prowse	Edmonton	Edmonton (Alb.)
John Lang Nichol	Lion's Gate	Vancouver (C.-B.)
Charles Robert McElman	Nashwaak Valley	Fredericton (N.-B.)
Douglas Keith Davey	York	Don Mills (Ont.)
Jean-Paul Deschatelets, C.P. (Président)	Lauzon	Montréal (P.Q.)
Hazen Robert Argue	Regina	Kayville (Sask.)
Alan Aylesworth Macnaughton, C.P.	Sorel	Montréal (P.Q.)
J.-G.-Léopold Langlois	Grandville	Québec (P.Q.)
Paul Desruisseaux	Wellington	Sherbrooke (P.Q.)
Chesley William Carter	The Grand Banks	Saint-Jean (T.-N.)
James Duggan	Avalon	Saint-Jean (T.-N.)
Thomas Joseph Kickham	Cardigan	Souris (Î.-P.-É.)
Douglas Donald Everett	Fort-Rouge	Winnipeg (Man.)
Maurice Lamontagne, C.P.	Inkerman	Aylmer (P.Q.)
Andrew Ernest Thompson	Dovercourt	Kendal (Ont.)
Keith Laird	Windsor	Windsor (Ont.)
Mary Elizabeth Kinnear, Mme	Welland	Port-Colborne (Ont.)
Herbert Orville Sparrow	Battlefords	North Battleford (Sask.)
Richard James Stanbury	York-Centre	Toronto (Ont.)
Donald Allan McLean	Comté Charlotte	Black's Harbour (N.-B.)
Hervé J. Michaud	Kent	Buctouche (N.-B.)
William John Petten	Bonavista	Saint-Jean (T.-N.)
Raymond Eudes	de Lorimier	Montréal (P.Q.)
Paul Martin, C.P.	Windsor-Walkerville	Windsor (Ont.)
Louis de Gonzague Giguère	de la Durantaye	Montréal (P.Q.)
Ernest C. Manning, C.P.	Edmonton Ouest	Edmonton (Alb.).

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Gildas L. Molgat	Ste-Rose	Saint-Vital (Man.)
Eugene A. Forsey	Nepean	Ottawa (Ont.)
William C. McNamara	Winnipeg	Winnipeg (Man.)
Paul C. Lafond	Golfe	Hull (P.Q.)
Ann Elizabeth Haddon Heath, Mme	Nanaimo-Malaspena	Wellington (C.-B.)
Edward M. Lawson	Vancouver	Vancouver (C.-B.)
H. Carl Goldenberg	Rigaud	Westmount (P.Q.)
George C. van Roggen	Vancouver-Pointe Grey	Vancouver (C.-B.)
Sidney L. Buckwold	Saskatoon	Saskatoon (Sask.)
Renaude Lapointe	Mille-Îsles	Montréal (P.Q.)
M. Lorne Bonnell	Murray River	Murray River (Î.-P.-É.)
Guy Williams	Richmond	Richmond (C.-B.)
Michel Fournier	Restigouche-Gloucester	Pointe Verte (N.-B.)
Frederick W. Rowe	Lewisporte	Saint-Jean (T.-N.)

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

Lors de la dissolution, le 16 février 1972

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Aird, John B.	Toronto	Toronto (Ont.)
Argue, Hazen	Regina	Kayville (Sask.)
Basha, Michael G.	West-Coast	Curling (T.-N.)
Beaubien, L.-P.	Bedford	Montréal (P.Q.)
Bélisle, Rhéal	Sudbury	Sudbury (Ont.)
Benidickson, W.M., C.P.	Kenora-Rainy River	Kenora (Ont.)
Blois, Fred. M.	Colchester-Hants	Truro (N.-É.)
Bonnell, M. Lorne	Murray River	Murray River (Î.-P.-É.)
Boucher, William A.	Prince Albert	Prince Albert (Sask.)
Bourget, Maurice, C.P.	Les Laurentides	Lévis (P.Q.)
Bourque, Romuald	de la Vallière	Outremont (P.Q.)
Buckwold, Sidney L.	Saskatoon	Saskatoon (Sask.)
Burchill, G. Percival	Northumberland-Miramichi	Nelson-Miramichi (N.-B.)
Cameron, Donald	Banff	Banff (Alb.)
Carter, Chesley W.	The Grand Banks	Saint-Jean (T.-N.)
Choquette, Lionel	Ottawa-Est	Ottawa (Ont.)
Connolly, Harold	Halifax-Nord	Halifax (N.-É.)
Connolly, John J., C.P.	Ottawa-Ouest	Ottawa (Ont.)
Cook, Eric	Harbour Grace	Saint-Jean (T.-N.)
Croll, David A.	Toronto-Spadina	Toronto (Ont.)
Davey, Keith	York	Don Mills (Ont.)
Denis, Azellus, C.P.	La Salle	Montréal, (P.Q.)
Deschatelets, Jean-Paul, C.P. (Président)	Lauzon	Montréal (P.Q.)
Desruisseaux, Paul	Wellington	Sherbrooke (P.Q.)
Duggan, James	Avalon	Saint-Jean (T.-N.)
Eudes, Raymond	de Lorimier	Montréal (P.Q.)
Everett, Douglas D.	Fort Rouge	Winnipeg (Man.)
Fergusson, Mme Muriel McQ	Fredericton	Fredericton (N.-B.)
Flynn, Jacques, C.P.	Rougement	Québec (P.Q.)
Forsey, Eugene A.	Nepean	Ottawa (Ont.)
Fournier, Edgar	Madawaska-Restigouche	Iroquois (N.-B.)
Fournier, Michel	Restigouche-Gloucester	Pointe Verte (N.-B.)
Fournier, Sarto	de Lanaudière	Montréal (P.Q.)
Gélinas, Louis-P.	Montarville	Montréal (P.Q.)
Giguère, Louis de G.	de la Durantaye	Montréal (P.Q.)
Goldenberg, H. Carl	Rigaud	Westmount, (P.Q.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Gouin, L.-M.	de Salaberry	Montréal (P.Q.)
Grosart, Allister	Pickering	Toronto (Ont.)
Haig, J. Campbell	River Heights	Winnipeg (Man.)
Hastings, Earl A.	Palliser-Foothills	Calgary (Alb.)
Hayden, Salter A.	Toronto	Toronto (Ont.)
Hays, Harry, C.P.	Calgary	Calgary (Alb.)
Heath, Mme Ann Elizabeth Haddon	Nanaimo-Malaspina	Wellington (C.-B.)
Inman, Mme F. Elsie	Murray Harbour	Montague (Î.-P.-É.)
Isnor, Gordon B.	Halifax-Dartmouth	Halifax (N.-É.)
Kickham, Thomas J.	Cardigan	Souris (Î.-P.-É.)
Kinnear, Mme Mary E.	Welland	Port Colborne (Ont.)
Lafond, Paul C.	Golfe	Hull (P.Q.)
Laird, Keith	Windsor	Windsor (Ont.)
Lamontagne, Maurice, C.P	Inkerman	Aylmer (P.Q.)
Lang, Daniel	York-Sud	Toronto (Ont.)
Langlois, Léopold	Grandville	Québec (P.Q.)
Lapointe, Mlle Renaude	Mille-Îsles	Montréal (P.Q.)
Lawson, Edward M.	Vancouver	Vancouver (C.-B.)
Lefrançois, J.-Eugène	Repentigny	Montréal (P.Q.)
Macdonald, John M.	Cap-Breton	Sydney-Nord (N.-É)
Macnaughton, Alan, C.P.	Sorel	Montréal (P.Q.)
Manning, Ernest, C.P.	Edmonton-Ouest	Edmonton (Alb.)
Martin, Paul, C.P.	Windsor-Walkerville	Windsor (Ont.)
McDonald, A. Hamilton	Moosomin	Moosomin (Sask.)
McElman, Charles	Nashwaak Valley	Fredericton (N.-B.)
McGrand, Fred A.	Sunbury	Fredericton-Junction (N.-B.)
McLean, Donald A	Comté Charlotte	Black's Harbour (N.-B.)
McNamara, William C	Winnipeg	Winnipeg (Man.)
Méthot, Léon	Shawinigan	Trois-Rivières (P.Q.)
Michaud, Hervé J.	Kent	Buctouche (N.-B.)
Molgat, Gildas L.	Ste-Rose	Saint-Vital (Man.)
Molson, Hartland de M.	Alma	Montréal (P.Q.)
Nichol, John	Lion's Gate	Vancouver (C.-B.)
O'Leary, M. Grattan	Carleton	Ottawa (Ont.)
Paterson, Norman McL	Thunder Bay	Thunder Bay (Ont.)
Petten, William J.	Bonavista	Saint-Jean (T.-N.)
Phillips, Orville H.	Prince	Alberton (Î.-P.-É.)
Prowse, J. Harper	Edmonton	Edmonton (Alb.)
Quart, Mme Josie D.	Victoria	Québec (P.Q.)
Rattenbury, Nelson	Nouveau-Brunswick-Sud	Saint-Jean (N.-B.)
Rowe, Frederick W.	Lewisporte	Saint-Jean (T.-N.)
Smith, Donald	Queens-Shelburne	Liverpool (N.-É.)
Sparrow, Herbert O.	Battlefords	North-Battleford (Sask.)

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES		
Stanbury, Richard J.	York-Centre	Toronto (Ont.)
Sullivan, Joseph A	York-Nord	Toronto (Ont.)
Thompson, Andrew	Dovercourt	Kendal (Ont.)
van Roggen, George C.	Vancouver-Point Grey	Vancouver, (C.-B.)
Walker, David, C.P.	Toronto	Toronto (Ont.)
Welch, Frank C.	Kings	Wolfville (N.-É.)
White, George S., C.P.	Hastings-Frontenac	Madoc (Ont.)
Williams, Guy	Richmond	Richmond, (C.-B.)
Willis, Harry A.	Peel	Toronto (Ont.)
Yuzyk, Paul	Fort Garry	Winnipeg (Man.)

SÉNATEURS DU CANADA

PAR PROVINCE

Lors de la dissolution, le 16 février 1972

ONTARIO—24

	SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES	
1	Salter Adrian Hayden	Toronto.
2	Norman McLeod Paterson	Thunder Bay.
3	John J. Connolly, C.P.	Ottawa.
4	David A. Croll	Toronto.
5	George Stanley White, C.P.	Madoc.
6	Joseph A. Sullivan	Toronto.
7	Lionel Choquette	Ottawa.
8	Harry A. Willis	Toronto.
9	M. Grattan O'Leary	Ottawa.
10	Allister Grosart	Toronto.
11	David James Walker, C.P.	Toronto.
12	Rhéal Bélisle	Sudbury.
13	Daniel Aiken Lang	Toronto.
14	John Black Aird	Toronto.
15	William Moore Benidickson, C.P.	Kenora.
16	Douglas Keith Davey	Don Mills.
17	Andrew Ernest Thompson	Kendal.
18	Keith Laird	Windsor.
19	Mary Elizabeth Kinnear, Mme	Port-Colborne.
20	Richard James Stanbury	Toronto.
21	Paul Martin, C.P.	Windsor.
22	Eugene A. Forsey	Ottawa.
23	.....	
24	.....	

QUÉBEC—24

	SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES		
1	Léon Mercier Gouin	de Salaberry	Montréal.
2	Sarto Fournier	de Lanaudière	Montréal.
3	Hartland de Montarville Molson	Alma	Montréal.
4	J.-Eugène Lefrançois	Repentigny	Montréal.
5	Léon Méthot	Shawinigan	Trois-Rivières.
6	Josie Alice Dinan Quart, Mme	Victoria	Québec.
7	Louis-Philippe Beaubien	Bedford	Montréal.
8	Jacques Flynn, C.P.	Rougement	Québec.
9	Maurice Bourget C.P.	Les Laurentides	Lévis.
10	Louis-P. Gélinas	Montarville	Montréal.
11	Romuald Bourque	de la Vallière	Outremont.
12	Azellus Denis, C.P.	La Salle	Montréal.
13	Jean-Paul Deschatelets, C.P. (Président)	Lauzon	Montréal.
14	Alan Aylesworth Macnaughton, C.P.	Sorel	Montréal.
15	J.-G. Léopold Langlois	Grandville	Québec.
16	Paul Desruisseaux	Wellington	Sherbrooke.
17	Maurice Lamontagne, C.P.	Inkerman	Aylmer.
18	Raymond Eudes	de Lorimier	Montréal.
19	Louis de Gonzague Giguère	de la Durantaye	Montréal.
20	Paul C. Lafond	Golfe	Hull.
21	H. Carl Goldenberg	Rigaud	Westmount.
22	Renaude Lapointe Mlle	Mille-Îsles	Montréal.
23			
24			

NOUVELLE-ÉCOSSE—10

	SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES	
1	Gordon B. Isnor	Halifax.
2	Donald Smith	Liverpool.
3	Harold Connolly	Halifax.
4	Frederick Murray Blois	Truro.
5	John Michael Macdonald	Sydney-Nord.
6	Frank C. Welch	Wolfville.
7		
8		
9		
10		

NOUVEAU-BRUNSWICK—10

	LES HONORABLES	
1	George Percival Burchill	Nelson-Miramichi.
2	Muriel McQueen Fergusson, Mme	Fredericton.
3	Fred A. McGrand	Fredericton Junction.
4	Edgar Fournier	Iroquois.
5	Nelson Rattenbury	Saint-Jean.
6	Charles Robert McElman	Fredericton.
7	Donald Allan McLean	Black's Harbour.
8	Hervé J. Michaud	Buctouche.
9	Michel Fournier	Pointe Verte.
10		

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—4

	LES HONORABLES	
1	Florence Elsie Inman, Mme	Montague.
2	Orville Howard Phillips	Alberton.
3	Thomas Joseph Kickham	Souris.
4	M. Lorne Bonnell	Murray River.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6

	SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
	LES HONORABLES	
1	John Lang Nichol	Vancouver.
2	Ann Elizabeth Haddon Heath, Mme	Wellington.
3	Edward M. Lawson	Vancouver.
4	George C. van Roggen	Vancouver.
5	Guy Williams	Richmond.
6		

MANITOBA—6

	LES HONORABLES	
1	J. Campbell Haig	Winnipeg.
2	Paul Yuzyk	Winnipeg.
3	Douglas Donald Everett	Winnipeg.
4	Gildas L. Molgat	Saint-Vital.
5	William C. McNamara	Winnipeg.
6		

SASKATCHEWAN—6

	LES HONORABLES	
1	William-Albert Boucher	Prince Albert.
2	Alexander Hamilton McDonald	Moosomin.
3	Hazen Robert Argue	Kayville.
4	Herbert Orville Sparrow	North Battleford.
5	Sidney L. Buckwold	Saskatoon.
6		

ALBERTA—6

	LES HONORABLES	
1	Donald Cameron	Banff.
2	Earl Adam Hastings	Calgary.
3	Harry William Hays, C.P.	Calgary.
4	James Harper Prowse	Edmonton.
5	Ernest C. Manning, C.P.	Edmonton.
6		

TERRE-NEUVE—6

SÉNATEURS	ADRESSES POSTALES
LES HONORABLES	
1 Michael G. Basha	Curling.
2 Eric Cook	Saint-Jean.
3 Chesley William Carter	Saint-Jean.
4 James Duggan	Saint-Jean.
5 William John Petten	Saint-Jean.
6 Frederick W. Rowe	Saint-Jean.

COMITÉS PERMANENTS, MIXTES, SPÉCIAUX ET MIXTES SPÉCIAUX DU SÉNAT

Lors de la dissolution, le 16 février 1972

3e SESSION, 28e Législature, 19-20-21 ELIZABETH II, 1970-1971-1972

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'honorable PRÉSIDENT, président

SÉNAT

L'honorable PRÉSIDENT

Les honorables sénateurs

Bélisle
Cameron
Choquette
Fergusson
Fournier (de Lanaudière)
Gouin
Haig
Kinnear
O'Leary
Quart
Sullivan
White
Yuzyk (13)

17 membres.

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS

SÉNAT

Les honorables sénateurs

Haig
Isnor
McGrand
Phillips
Sullivan
Welch
Willis (7)

21 membres

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

L'honorable PRÉSIDENT, président

SÉNAT

L'honorable PRÉSIDENT

Les honorables sénateurs

Fergusson
Inman
Macdonald
White (4)

Le Président et 6 autres sénateurs.

COMITÉ MIXTE SUR LES RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

(Le Règlement du Sénat a été modifié le 21 octobre 1971, afin d'établir ce comité mais les membres ne sont pas encore nommés).

8 membres

RÈGLEMENT ET PROCÉDURE

L'honorable Hartland de M. Molson, président
Les honorables sénateurs

Boucher
Choquette
Connolly (Ottawa-Ouest)
Davey
Desruisseaux
Eudes
Everett
*Flynn
Fournier (de Lanaudière)
Grosart
Haig
Lang
Langlois
*Martin
McDonald
Molson
Walker
White (16)

20 membres
(Quorum 5)
*Membre d'office.

RÉGIE INTÉRIEURE, BUDGETS ET ADMINISTRATION

L'honorable Donald Smith, président
Les honorables sénateurs

Basha
Beaubien
Benidickson
Bourque
Choquette
Deschatelets (Président)
*Flynn
Fournier (de Lanaudière)
Hastings
Hayden
Isnor
Langlois
Lefrançois
Macdonald
*Martin
McDonald
McElman
McLean
Molson
O'Leary
Quart
Smith
White (21)

25 membres.
(Quorum 7)
*Membre d'office.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'honorable John B. Aird, président
Les honorables sénateurs

Aird
Bélisle
Cameron
Carter
Choquette
Connolly (Ottawa-Ouest)
Croll
Eudes
Fergusson
*Flynn
Gouin
Grosart
Haig
Lafond
Laird
Lang
Lapointe
Macnaughton
*Martin
McElman
McLean
McNamara
Nichol
O'Leary
Quart
Rattenbury
Sparrow
Sullivan
White
Yuzyk (28)

30 membres.
(Quorum 7)
*Membre d'office.

FINANCES NATIONALES

L'honorable Douglas D. Everett, président
Les honorables sénateurs

Aird
Beaubien
Benidickson
Bourget
Bourque
Buckwold
Croll
Desruisseaux
Everett
*Flynn
Fournier (Madawaska-Restigouche)
Gélinas
Grosart
Hays
Isnor
Laird
Langlois
Manning
*Martin
McDonald
McLean
Méthot
Molson
Nichol
O'Leary
Paterson
Phillips
Sparrow
Walker (27)

30 membres.
(Quorum 7)
*Membre d'office.

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

L'honorable J. Campbell Haig, président
Les honorables sénateurs

Argue
Blois
Bourget
Burchill
Connolly (Halifax-Nord)
Denis
*Flynn
Fournier (Madawaska-Restigouche)
Haig
Hayden
Isnor
Kinnear
Langlois
Lawson
Macdonald
*Martin
McElman
McGrand
Michaud
Molson
Nichol
O'Leary
Petten
Prowse
Rattenbury
Smith
Sparrow
van Roggen
Welch (27)

30 membres.
(Quorum 7)
*Membres d'office.

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

L'honorable J. Harper Prowse, vice-président
Les honorables sénateurs

Argue
Bélisle
Buckwold
Burchill
Choquette
Connolly (Ottawa-Ouest)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
*Flynn
Goldenberg
Gouin
Grosart
Haig
Hastings
Hayden
Laird
Lang
Langlois
Macdonald
*Martin
McGrand
Prowse
Quart
Thompson
Walker
White
Williams
Willis (29)

30 membres.
(Quorum 7)
*Membre d'office.

BANQUES ET COMMERCE

L'honorable Salter A. Hayden, président
Les honorables sénateurs

Aird
Argue
Beaubien
Bélisle
Benidickson
Bourget
Buckwold
Choquette
Connolly (Ottawa-Ouest)
Cook
Desruisseaux
Everett
*Flynn
Goldenberg
Grosart
Hastings
Hayden
Hays
Isnor
Lafond
Lang
Langlois
*Martin
McElman
Molgat
Molson
O'Leary
Phillips
Quart
Sullivan
Walker
Willis (30)

30 membres.
(Quorum 7)
*Membre d'office.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET SCIENCES

L'honorable Maurice Lamontagne, C.P., président
Les honorables sénateurs

Bélisle
Blois
Bonnell
Bourget
Cameron
Carter
Connolly (Halifax-Nord)
Croll
Denis
Fergusson
*Flynn
Fournier (de Lanaudière)
Fournier (Madawaska-Restigouche)
Hastings
Hays
Inman
Kinnear
Lamontagne
Macdonald
*Martin
McGrand
Michaud
Phillips
Quart
Smith
Sullivan
Thompson
Yuzyk (26)

30 membres.
(Quorum 7)
*Membre d'office.

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA PAUVRETÉ AU CANADA

L'honorable David A. Croll, président
Les honorables sénateurs

Bélisle
Carter
Connolly (Halifax-Nord)
Cook
Croll
Eudes
Everett
Fergusson
Fournier (Madawaska-Restigouche)
Hastings
Inman
Lefrançois
McGrand
Quart
Sparrow (15)

(Quorum 6)

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE

L'honorable Maurice Lamontagne, C.P., président
Les honorables sénateurs

Aird
Bélisle
Blois
Bourget
Cameron
Carter
Desruisseaux
Giguère
Grosart
Haig
Hays
Kinnear
Lamontagne
Lang
McGrand
Nichol
O'Leary
Phillips
Sullivan
Thompson
Yuzyk (21)

(Quorum 8)

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LA CONSTITUTION DU CANADA

L'honorable Gildas Molgat coprésident
Les honorables sénateurs

Cameron
Fergusson
Flynn
Forsey
Haig
Lafond
Lamontagne
Molgat
Quart
Yuzyk (10)

(Quorum 7 pour les réunions)
(Quorum 17 pour le vote etc.)

3e SESSION, 28e LÉGISLATURE, 19-20-21 ELIZABETH II, 1970-1971-1972

LISTE INDIQUANT LA RÉPARTITION DES SÉNATEURS PARMI LES COMITÉS PERMANENTS, MIXTES, SPÉCIAUX ET MIXTES SPÉCIAUX

Aird, L'honorable J. B.—Affaires étrangères, Finances, Banques, Politique scientifique.
Argue, L'honorable H.—Juridiques et constitutionnelles, Transports, Banques.
Basha, L'honorable M. G.—Régie intérieure.
Beaubien, L'honorable L. P.—Régie intérieure, Finances, Banques.
Bélisle, L'honorable R.—Bibliothèque, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles, Santé, Politique scientifique, Pauvreté, Banques.
Benidickson, L'honorable W. M.—Régie intérieure, Finances, Banques.
Blois, L'honorable F. M.—Transports, Santé, Politique scientifique.
Bonnell, L'honorable M. L.—Santé.
Boucher, L'honorable W. A.—Règlement et procédure.
Bourget, L'honorable M.—Finances, Transports, Santé, Politique scientifique, Banques.
Bourque, L'honorable R.—Régie intérieure, Finances.
Buckwold, L'honorable S. L.—Finances, Banques, Juridiques et constitutionnelles.
Burchill, L'honorable G. P.—Transports, Juridiques et constitutionnelles.
Cameron, L'honorable D.—Bibliothèque, Affaires étrangères, Santé, Politique scientifique, Constitution.
Carter, L'honorable C. W.—Affaires étrangères, Santé, Politique scientifique, Pauvreté.
Choquette, L'honorable L.—Règlement et procédure, Régie intérieure, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles, Banques, Bibliothèque.
Connolly, L'honorable H. (*Halifax-Nord*)—Transports, Santé, Pauvreté.
Connolly, L'honorable J. J. (*Ottawa-Ouest*)—Règlement et procédure, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles, Banques.
Cook, L'honorable E.—Juridiques et constitutionnelles, Banques, Pauvreté.
Croll, L'honorable D.—Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles, Santé, Pauvreté, Finances.
Davey, L'honorable K.—Règlement et procédure.
Denis, L'honorable A.—Transports, Santé.
Deschatelets, L'honorable J.-P.—(*Président*)—Bibliothèque, Restaurant, Régie intérieure.
Desruisseaux, L'honorable P.—Règlement et procédure, Finances, Banques, Politique scientifique.
Eudes, L'honorable R.—Règlement et procédure, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles, Pauvreté.
Everett, L'honorable D. D.—Règlement et procédure, Finances, Juridiques et constitutionnelles, Banques, Pauvreté.
Fergusson, L'honorable M. McQ.—Bibliothèque, Restaurant, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles, Santé, Pauvreté, Constitution.
Flynn, L'honorable J.—Membre d'office de tous les comités permanents, Constitution.
Forsey, L'honorable E. A.—Constitution.
Fournier, L'honorable E. (*Madawaska-Restigouche*)—Finances, Transports, Santé, Pauvreté.
Fournier, L'honorable S. (*de Lanaudière*)—Bibliothèque, Règlement et procédure, Régie intérieure, Santé.
Gélinas, L'honorable L. P.—Finances.
Giguère, L'honorable L. de G.—Politique scientifique.
Goldenberg, L'honorable H. C.—Banques, Juridiques et constitutionnelles.

Gouin, L'honorable L. M.—Bibliothèque, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles.
Grosart, L'honorable A.—Affaires étrangères, Finances, Juridiques et constitutionnelles, Banques, Politique scientifique, Règlement et procédure.
Haig, L'honorable J. C.—Bibliothèque, Impressions, Règlement et procédure, Affaires étrangères, Transports, Juridiques et constitutionnelles, Politique scientifique, Constitution.
Hastings, L'honorable E. A.—Régie intérieure, Santé, Pauvreté, Juridiques et constitutionnelles, Banques.
Hayden, L'honorable S. A.—Régie intérieure, Transports, Juridiques et constitutionnelles, Banques.
Hays, L'honorable H. W.—Finances, Banques, Santé, Politique scientifique.
Inman, L'honorable F. E.—Restaurant, Santé, Pauvreté.
Isnor, L'honorable G. B.—Impressions, Régie intérieure, Finances, Transports, Banques.
Kinnear, L'honorable M. E.—Bibliothèque, Transports, Santé, Politique scientifique.
Lafond, L'honorable P. G.—Banques, Affaires étrangères, Constitution.
Laird, L'honorable K.—Affaires étrangères, Finances, Juridiques et constitutionnelles.
Lamontagne, L'honorable M.—Santé, Politique scientifique, Constitution.
Lang, L'honorable D. A.—Règlement et procédure, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles, Banques, Politique scientifique.
Langlois, L'honorable J. G. L.—Règlement et procédure, Régie intérieure, Transports, Juridiques et constitutionnelles, Finances, Banques.
Lapointe, L'honorable R.—Affaires étrangères.
Lawson, L'honorable A. M.—Transports.
Lefrançois, L'honorable J. E.—Régie intérieure, Pauvreté.
Macdonald, L'honorable J. M.—Restaurant, Régie intérieure, Transports, Juridiques et constitutionnelles, Santé.
Macnaughton, L'honorable A. A.—Affaires étrangères.
Manning, L'honorable E.—Finances.
Martin, L'honorable P.—Membre d'office de tous les comités permanents.
McDonald, L'honorable A. H.—Règlement et procédure, Régie intérieure, Finances.
McElman, L'honorable C. R.—Régie intérieure, Affaires étrangères, Transports, Banques.
McGrand, L'honorable F. A.—Impressions, Transports, Juridiques et constitutionnelles, Santé, Politique scientifique, Pauvreté.
McLean, L'honorable D. A.—Régie intérieure, Affaires étrangères, Finances.
McNamara, L'honorable M. C.—Affaires étrangères.
Méthot, L'honorable L.—Finances.
Michaud, L'honorable H. J.—Transports, Santé.
Molgat, L'honorable G. L.—Banques, Constitution.
Molson, L'honorable H. de M.—Règlement et procédure, Régie intérieure, Finances, Transports, Banques.
Nichol, L'honorable J. L.—Affaires étrangères, Finances, Transports, Politique scientifique.
O'Leary, L'honorable M. G.—Régie intérieure, Affaires étrangères, Finances, Transports, Politique scientifique, Bibliothèque, Banques.
Paterson, L'honorable N. M.—Finances.
Petten, L'honorable W. J.—Transports.
Phillips, L'honorable O. H.—Banques, Impressions, Finances, Santé, Politique scientifique.
Prowse, L'honorable J. H.—Juridiques et constitutionnelles, Transports.
Quart, L'honorable J. D.—Bibliothèque, Régie intérieure, Affaires étrangères, Santé, Pauvreté, Constitution, Juridiques et constitutionnelles, Banques.
Rattenbury, L'honorable N.—Affaires étrangères, Transports.

Smith, L'honorable D.—Régie intérieure, Transports, Santé.
Sparrow, L'honorable H. O.—Affaires étrangères, Finances, Transports, Pauvreté.
Sullivan, L'honorable J. A.—Impressions, Affaires étrangères, Santé, Politique scientifique, Banques, Bibliothèque.
Thompson, L'honorable A. E.—Santé, Politique scientifique, Juridiques et constitutionnelles.
van Roggen, L'honorable G. C.—Transports.
Walker, L'honorable D. J.—Règlement et procédure, Finances, Juridiques et constitutionnelles, Banques.
Welch, L'honorable F.—Impressions, Transports.
White, L'honorable G. S.—Bibliothèque, Restaurant, Règlement et procédure, Régie intérieure, Affaires étrangères, Juridiques et constitutionnelles.
Williams, L'honorable G.—Juridiques et constitutionnelles.
Willis, L'honorable H. A.—Impressions, Juridiques et constitutionnelles, Banques.
Yuzyk, L'honorable P.—Bibliothèque, Affaires étrangères, Santé, Politique scientifique, Constitution.

SÉNATEURS DÉCÉDÉS

Les honorables sénateurs

Arthur Wentworth Roebuck
(17 novembre 1971)

Earl Wallace Urquhart
(17 août 1971)

SÉNATEURS QUI ONT DÉMISSIONNÉ OU QUI ONT PRIS LEUR RETRAITE

Les honorables sénateurs

Walter M. Aseltine, C.P.
(31 mars 1971)

Thérèse F. Casgrain
(10 juillet 1971)

James Gladstone
(31 mars 1971)

Malcolm M. Hollett
(31 mars 1971)

John James Kinley
(12 juin 1971)

John J. MacDonald
(20 avril 1971)

Arthur M. Pearson
(31 mars 1971)

Lazarus Phillips
(10 octobre 1970)

Hédard J. Robichaud, C.P.
(8 octobre 1971)

LE SÉNAT

Hauts fonctionnaires et chefs des principaux services

Greffier du Sénat et greffier des Parlements	ROBERT FORTIER, C.R., B.A., LL.B.
Légiste et conseiller parlementaire	E. RUSSELL HOPKINS, B.A., LL.B.
Premier adjoint au greffier	ALCIDE PAQUETTE, B.A.
Gentilhomme huisser de la Verge noire	A. GUY VANDELAC, M.C., C.D.
Directeur de la division des comités et adjoint au légiste et conseiller parlementaire	PIERRE GODBOUT, C.R., B.A., LL.L
Directeur de l'administration et du personnel	J. WALTER DEAN
Éditeur des débats et chef de la division des sténographes parlementaires	GRAYDON HAGEN
Chef de la division des journaux et procès-verbaux (anglais)	Mme JEAN F. SUTHERLAND
Chef de la division des journaux et procès-verbaux (français)	Mlle MADELEINE OUIMET
Adjoint au Gentilhomme huisser de la Verge noire	ALFRED FORTIER, E.D., C.D.
Maître de poste	HAROLD KING
Surveillante du service sténographique (anglais)	Mlle EDITH WRAY
Surveillante du service sténographique (bilingue)	Mme JOCELYNE LATRÉMOUILLE
Chef de la division de la papeterie et agent de contrôle des meubles	HUGH MCCULLOCH
Chef du service mixte de distribution	J. E. LÉVESQUE
Chef du service de protection	WALTER MAHEUX
Gérant du Restaurant parlementaire	W. PENTECOST

BUREAU DES TRADUCTEURS

Directeur des divisions parlementaires et des langues étrangères du Bureau des traductions	RAYMOND AUPY
Chef de la division des débats	JACQUES PELLETIER

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Bibliothécaire parlementaire	ERIK J. SPICER, C.D., B.A., B.L.S. M.A.L.S.
Bibliothécaire parlementaire associé	GILLES J. C. FRAPPIER, B.A., B.Ph., B.Sc.B.